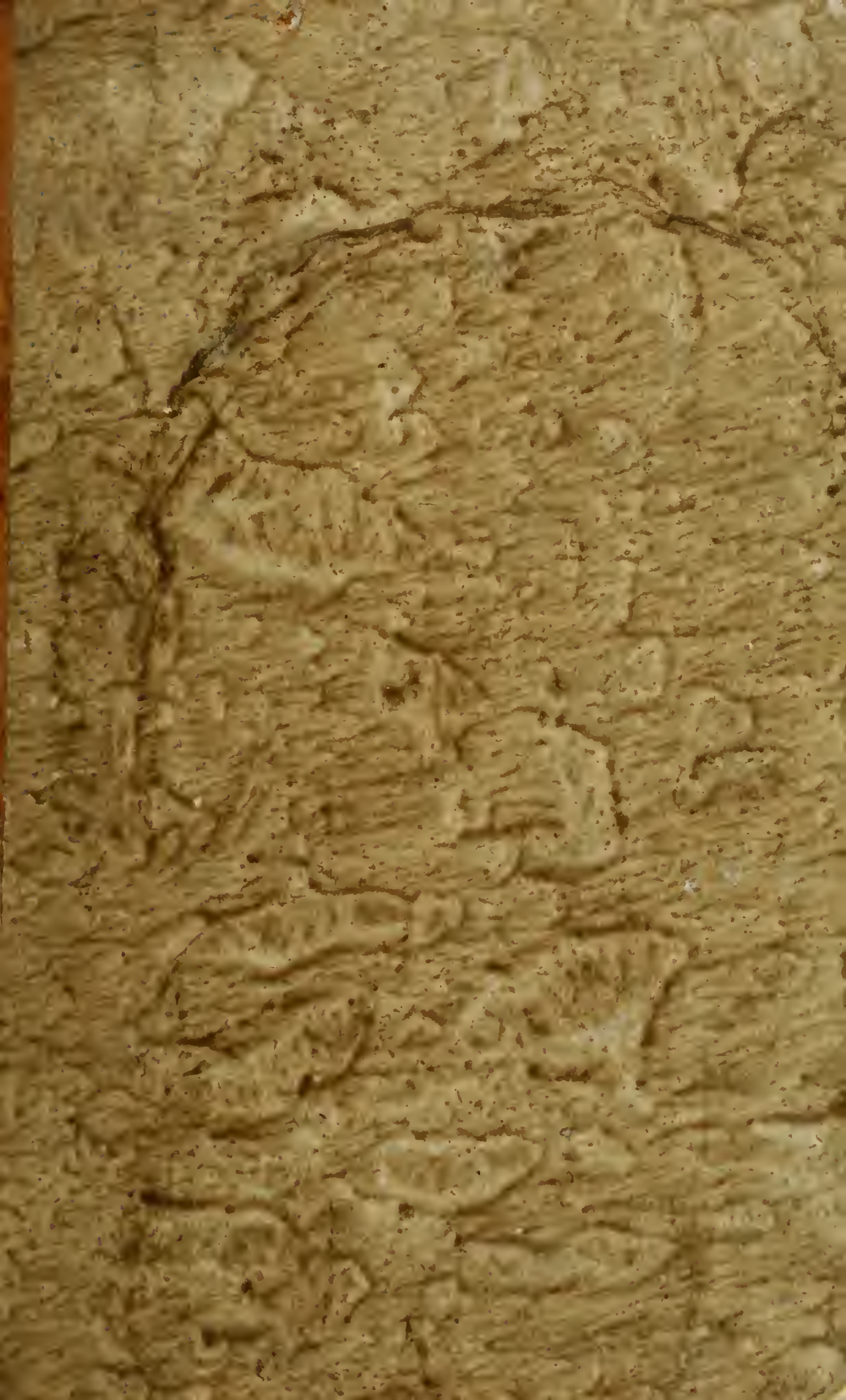


L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME QUARANTE-UNIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.





A PARIS,
Chez Adr. Le Clere et compagnie, Imprimeurs de N. S. P. le PAPE et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXIV.

TABLE

DU QUARANTE-UNIÈME VOLUME.

De la révolution dans ses rapports avec ses victimes. Pag. 1
Visites du saint Père dans les prisons. 5, 260 et 308
Missions. 5, 21, 54, 67, 101 et 407
Béatifications. 6, 21 et 327
Notices sur MM. Ménessier, Ledoux, Figon, Dubois, de La Porte, Fontenay, Saulnier et Calmont. 7, 39, 201, 234, 251, 311, 347 et 360
Guérisons miraculeuses opérées par le prince de Hohenlohe. 8, 40, 135, 296, 378, 379 et 410
Sur M. Publicola Chaussard. 14
Sur l'association de la propagation de la foi. 17
Retraites ecclésiastiques. 22, 186, 231, 233, 245, 248, 261, 345, 347, 362, 363, 375, 393 et 394
Réceptions d'évêques. 23, 38, 85, 247 et 392
Ordonnance du grand-duc de Bade. 24
Distribution des prix du concours. 31
Opuscules et *Cours de morale,* de Feller. 33
Sacres d'évêques. 38, 54 et 58
Visites pastorales. 38, 122, 314 et 364
Sur l'abbaye Saint-Benoît. 42
Mort de quelques prélats ou prêtres. 44, 201, 295 et 365
OEuvres de Massillon. 48
Histoire des Momiers de Genève. 49
Du livre de Pithou sur les libertés gallicanes. 55
Sur les *Mémoires de Carnot.* 64
Législation des fabriques, par M. Le Besnier. 65
De la société catholique des bons livres. 69, 219 et 293
Sur l'association de Saint-Joseph. 70, 247 et 391
Bref pour l'administration du diocèse de Lyon. 71
Sur deux écrits protestans. 73
Sur des *Atrocités commises dans le canton de Zurich.* 78

Theologia; auctore Bailly. *Pages* 80 et 304
Conférences sur la religion, par M. Faudet. 81
Sur le ministère des affaires ecclésiastiques. 67, 82, 102 et 218
Ordonnances d'évêques sur les écoles. 85, 312 et 360
Miracle opéré sur la tombe du B. Pierre Fourier. 87
Conversions. 89, 204 et 266
Lettre sur les *Réclamations de M Baston.* 93
Des conflits de la juridiction de l'ordinaire avec les grands-aumôniers. 97
Sur l'ordonnance rendue dans l'affaire de M. Chasles. 104
Sur MM. Pommereul et Nougaret. 106 et 415
Sur le diocèse de la Louisiane. 107
Chants sacrés; par M. Mollevaut. 111
Choix de Lettres Edifiantes. 113
Admission de trois évêques au conseil d'Etat. 117
Lettres pastorales de M. l'évêque de Chartres. 120 et 332
Lettre de M. le nonce à Madrid au clergé d'Espagne. 123
Défense du dogme : Hors de l'Eglise point de salut. 128
Vie de saint François de Borgia. 129
Recueil de Discours chrétiens, par M. Lys. 131
Sur le corps de droit canonique des Russes. 140
Exercices du petit séminaire de Bazas. 143
Notice sur le comte de Stolberg. 145
Maladie de Louis XVIII. 152
Sur le Calvaire. 154 et 233
Mesure prise contre les juifs en Russie. 158
Mort de Louis XVIII. 161 et 184
Mandemens sur la maladie et la mort de Louis XVIII. 152, 169, 185, 197, 198, 199, 200, 220, 249, 250, 262, 264, 265 et 314
Missions à Rome. 169
Prières pour Louis XVIII. 169, 186, 197, 246, 281, 283, 328 et 343
Sur un Panégyrique de saint Louis. 171
Sur Louis XVIII et Charles X. 178
Mémorial Catholique. 193
Mort de deux cardinaux. 195 et 202
Sur les affaires ecclésiastiques de la Suisse. 202
Translation du corps de Louis XVIII à Saint-Denis. 206
Bibliothèque du Chrétien. 208
Essai historique sur l'influence de la religion en France. 209

Constitution du Pape sur les écoles. *Pages* 214
Entrée de Charles X dans la capitale. 215 et 221
Sur une Relation de la mort de Louis XIV. 226
Sur la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Munich. 236
Bibliothèque sacrée. 240
Supplément des Vies des saints de Butler. 241
Sur une *Instruction touchant les fabriques.* 257
Sur la Sœur Emmerich. 267
Examens particuliers pour tous les jours. 271
Philosophie de la Henriade, par M. Tabaraud. 273
Consistoires. 280 et 292
Jugement de la cour de cassation. 284
Institutiones philosophicæ; auctore Bouvier. 287
Entretiens entre une mère et ses enfans sur la morale. 288
De la juridiction de l'Eglise sur le mariage. 289
Sur *Quelques Images et sur des Vies qu'on y a jointes.* 300
Réfutation de M. Baronnat et de M. de La Luzerne. 306
Services funèbres pour la Reine Marie-Antoinette. 309
Sur l'enterrement de l'acteur Philippe. 310 et 330
Mémoires sur la Vendée, par Mme. de Sapinaud. 319
Sur le *Mémorial de Sainte-Hélène.* 321
Inhumation du corps de Louis XVIII. 328
Oraison funèbre de Louis XVIII, par M. l'évêque d'Hermopolis. 353 et 373
Nomination d'évêques. 359
Rétractations. 363 et 393
Sur le *Catholic Spectator* de Londres. 367
Dictionnaire des Prédicateurs français. 369
Etablissemens d'écoles chrétiennes. 376 et 377
Sur un édit du duc de Weimar relatif aux catholiques. 381
Histoire de Marie-Antoinette. 385
Sur un vol sacrilége. 389 et 404
Retraite pour l'association de Saint-Joseph. 390
Intérieur de Jésus et de Marie, par Grou. 399
Exposé des droits et honneurs du clergé. 401

Fin de la Table du quarante-unième volume.

(Samedi 14 août 1824.) (N°. 1045.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

De la Révolution dans ses rapports avec ses victimes, et particulièrement avec les émigrés (1).

Une des grandes iniquités de la révolution est le code de lois qui furent faites successivement contre les émigrés; ces lois portèrent constamment un caractère effrayant de barbarie. Après avoir déclaré la guerre aux châteaux, et avoir forcé ceux qui les habitoient à se dérober par la fuite aux insultes, aux violences, au pillage et à l'assassinat, on leur fit un crime de cette fuite; on confisqua ces mêmes biens qu'on les avoit contraints d'abandonner. On les somma de rentrer sur une terre qui dévoroit ses habitans, et on les condamna ensuite à mort, s'ils y rentroient. Une liste fatale fut dressée pour contenir les noms de tous ceux qui étoient émigrés ou réputés tels, et telle fut la cruauté de la loi, que quiconque étoit porté sur cette liste étoit par-là même une victime dévouée à la mort, et qu'il suffisoit de constater l'identité (c'étoit le langage du temps)

(1) In-8°.; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Ponthieu; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

pour être envoyé au supplice. Un grand nombre de Français périrent ainsi, et par le seul fait de leur inscription sur la liste des émigrés, soit qu'ils y fussent inscrits avec raison ou à tort. Toute la législation contre eux étoit marquée au coin de la tyrannie et de la cruauté. On encourageoit à la délation par des récompenses, on accordoit des primes à celui qui faisoit connoître des biens d'émigrés, on excitoit les femmes d'émigrés à demander le divorce. Frappés de mort civile, déshérités de tous leurs droits, les émigrés avoient perdu jusqu'aux titres d'époux et de pères. On les poursuivoit même sur un sol étranger, et, dans quelques traités de paix avec d'autres Etats, on stipula l'expulsion des émigrés. Enfin celui qui assistoit l'émigré partageoit son crime, et des lois spéciales condamnèrent à la mort le père, le frère, la femme, l'enfant de l'émigré, qui oseroient lui faire passer des secours.

Tel fut l'esprit de la révolution, telle fut la législation de sang introduite par des hommes qui ne parloient que de liberté et d'humanité, et qui se croyoient appelés à régénérer le monde. L'auteur de l'écrit que nous annonçons s'est proposé de signaler cette grande iniquité; c'est là, dit-il, la grande plaie que la révolution a faite à la société, et qu'il importe de fermer. Il s'étonne qu'on n'ait pas assez remarqué cette cause de nos maux, et surtout qu'on ne s'applique pas à y porter remède. Son écrit est divisé en deux parties; dans la première il trace sommairement l'esprit, les causes et les moyens de la révolution, et traite particulièrement de l'émigration. Il prouve d'abord le droit d'émigrer, et considère même l'émigration comme un devoir; mais ici il me semble que l'auteur auroit dû spécifier nettement de qui il entend parler; car sans doute il ne prétend pas que l'émigration fût un devoir pour tous. Ce qui étoit commandé à une classe par les circonstances, par le sentiment de l'honneur, par

une situation particulière dans la société, ne sauroit s'appliquer à l'universalité des habitans. Je crois donc que, si l'auteur n'a pas outré ici les principes, il a laissé une lacune dans son plan. Mais ce qu'il a traité avec le plus de soin, c'est la législation révolutionnaire contre les émigrés. Il fait très-bien sentir l'absurdité et la barbarie de cette foule de dispositions pénales imaginées par la tyrannie. On faisoit, dit-il, les émigrés morts de leur vivant pour prendre leurs biens, et vifs après leur mort pour prendre ceux de leurs parens. L'auteur réfute aussi quelques objections des ennemis de l'émigration, et finit cette partie par quelques exemples de l'héroïsme des émigrés, et par des réflexions sur l'influence de l'émigration en Europe.

Dans la seconde partie, l'auteur traite la question de l'indemnité due aux émigrés; il considère cette indemnité dans l'intérêt des émigrés, dans celui de leurs créanciers, dans celui des détenteurs de leurs biens, et dans celui de la monarchie. Il examine aussi cette question par rapport à la charte, et montre que l'indemnité est un devoir, et qu'il est aussi facile que juste de le remplir. Le dernier chapitre de l'ouvrage clora convenablement cette courte analyse :

«L'innocence et l'héroïsme même des émigrés sont prouvés; la haine et la tyrannie exercées contre eux le sont également. Si les tyrans ne règnent plus, les empreintes de la tyrannie subsistent encore. Au moment où j'écris, il y a tel émigré, ou tel enfant d'émigré, autrefois grand propriétaire, qui se trouve pauvre, et peut-être à la merci (que sais-je?) de parvenus autrefois ses vassaux. Le gouvernement du Roi de France doit, il veut, il a déclaré vouloir *fermer cette grande plaie de la révolution*. La justice ne sauroit être difficile, sans quoi elle ne seroit pas un *commandement de Dieu*. Les peuples, en effet, et dans les peuples les hommes méchans et redoutés plus que les autres, ont une sorte de résignation pour l'équité. La justice est facile, elle est nécessaire : à quoi bon l'ajourner?

» La révolution devroit bien encore ici nous être à exemple! elle ne marchoit pas, elle couroit dans la carrière du crime. En matière de spoliation et de mort, il y avoit toujours ce qu'on appeloit *urgence*. Sait-on bien le temps que mit la *convention* à son homicide loi contre les émigrés depuis le rapport qui précéda les débats jusqu'au

vote qui les suivit? Quelques heures d'une matinée; au point qu'un de ses auteurs se récria contre la *précipitation* (ce sont ses termes) *mise à porter une loi plus terrible mille fois que la révocation de l'édit de Nantes.* Eh bien! lorsque la révolution est si active à consommer les attentats les plus effroyables, lorsqu'elle n'emploie que quelques heures à bannir *à jamais*, à dépouiller, à frapper de mort les royalistes, nous laissons froidement, inconséquemment, avec une révoltante iniquité, passer *dix années* sans les indemniser de la spoliation qu'on leur a fait subir; et lorsque ces dix années sont écoulées nous hésitons encore! à ce train il seroit difficile d'apprécier le temps que la révolution doit durer ».

« Quand une injustice est réparable, et qu'on peut y mettre un » terme, dit un célèbre indépendant, on continue de la commettre » à chacun des instans qu'on la prolonge ». « Les émigrés meurent pendant que nous attendons pour les secourir ce que nous appelons des possibilités ou des temps propices : ne nous mettons plus dans le cas de ressembler à ces philosophes du siècle dernier qui, allant à la fin porter quelques secours à un malheureux que leurs doctrines n'avoient pu empêcher d'aller à l'hôpital, ne trouvèrent plus que son tombeau ».

Tel est cet écrit dont il ne faut pas mesurer l'importance sur sa brièveté. La manière de l'auteur est vive et rapide; il se contente quelquefois d'indiquer les preuves, et dédaigne les développemens. Sa précision est une qualité de plus dans un siècle paresseux. Souvent un trait lui suffit pour caractériser une mesure. Presque tous ses chapitres sont fort courts, et quelques-uns le paroîtront trop; mais du moins ils ne sont pas vides d'idées, et ils feront penser le lecteur. Il règne d'ailleurs dans tout l'ouvrage un sentiment profond de morale et de justice. L'auteur, qui ne s'est pas nommé, joint certainement à une ame honnête un talent remarquable. J'oserois l'inviter à donner un peu plus de soin à son style, à éviter quelques mots nouveaux, et à songer que, si c'est un défaut d'être diffus, c'en est un aussi de négliger certains développemens et de rechercher une précision qui fait que bien des lecteurs ne peuvent vous suivre dans la rapidité de votre marche, et qu'ils ne saisissent pas toujours des pensées et des traits qui passent trop vîte sous leurs yeux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 26 juillet, le souverain Pontife se porta, sans être attendu, aux prisons publiques, parcourut presque toutes les chambres, même les plus secrètes, examina la police intérieure, goûta du pain, du vin et de la soupe, inspecta la viande qui est distribuée aux détenus, et les interrogea eux-mêmes. S. S. fut contente du régime de l'établissement, et elle a fait donner une médaille d'or au fournisseur et une somme d'argent aux gardiens. Le saint Père a aussi ordonné, avant son départ, que l'on distribuât une aumône à tous les prisonniers. La visite des prisons n'avoit point eu lieu depuis Benoît XIV, et cet acte de sollicitude paternelle montre que Léon XII étend ses soins et sa bonté sur la classe la plus à plaindre parmi ses sujets. S. S. alla ensuite adorer le saint Sacrement, qui étoit exposé, pour le tour des quarante-heures, dans l'église de Sainte-Anne-des-Palefreniers, dont on célébroit ce jour-là la fête.

— Sa Sainteté, voulant continuer la visite apostolique dans les églises patriarcales, se rendit, le dimanche 18 juillet, à la basilique de Saint-Paul hors des murs. Les restes de cet édifice, si cher à la religion et aux arts, la touchèrent sensiblement, et elle annonça la résolution qu'elle avoit prise de le faire réparer le plus tôt possible, au moins la partie supérieure, où l'on vénère le sépulcre du saint apôtre. S. S. visita différens autels, remplit les actes ordinaires de la visite, et chargea M. le cardinal Zurla et trois prélats de la continuer.

— Sa Sainteté a voulu donner une mission à la ville de Rome avant le prochain jubilé. M. le cardinal vicaire a publié, le 20 juillet, l'ouverture de cette mission, et a invité les fidèles à se rendre aux exercices, qui dureront depuis le 1er. jusqu'au 15 août. Il y aura chaque soir un catéchisme d'une heure, une prédication aussi d'une heure, des cantiques, et a la fin le missionnaire excitera les assistans à faire un acte de contrition. Le saint Père accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines, chaque fois qu'on assistera à ces exercices, et de plus une indulgence plénière pour ceux qui y auront assisté au moins huit fois, se seront confessés et auront communié. Pour obtenir de Dieu la conversion des pé-

cheurs, S. S. ordonne que dans toutes les églises de Rome, après qu'on aura sonné, suivant l'usage, au commencement de la nuit pour avertir de réciter le *de Profundis*, on continuera de sonner pendant quelque temps pour avertir de réciter trois *Pater* et trois *Ave* pour la fin susdite; il y aura cent jours d'indulgence pour cette prière. Les lieux destinés pour les missions sont les places de Navone, Barberini, Colonne, Sainte-Marie du Mont, Saint-Jacques du Bourg et Sainte-Marie au-delà du Tibre. Les missionnaires sont M. Cadolini, évêque de Césène; M. Marchetti, archevêque d'Ancyre; M. Foscolo, archevêque de Corfou; M. Piatti, archevêque de Trébisonde; le Père Finetti, Jésuite, et M. Cristianopoli, chanoine. Les catéchistes sont le Père Curi, Jésuite; M. Canali; le Père Jabolot, Dominicain; le Père François de Rome, du couvent de Saint-Bonaventure; les Pères Charles de La Paix, de la congrégation de la mission, et le Père Joachim du Saint-Esprit, Passioniste. Les cafés, jardins publics et cabarets seront fermés pendant les trois heures que dureront les exercices, et il est défendu d'avoir dans ce même temps des concerts de musique ou des réunions de danses.

— La congrégation des Rits a rendu un décret pour la béatification et pour un office particulier de la bienheureuse Villana de Bottis, Dominicaine, dont on conserve le corps dans l'église de Sainte-Marie la Neuve, à Florence. Sous peu on doit suivre, dans la même congrégation, la cause de la vénérable servante de Dieu, la Sœur Dominique du Paradis, aussi de Florence et du même ordre.

— Les clercs réguliers de la Mère de Dieu ont restauré et embelli leur église de Sainte-Marie *in Campitelli*, qui a été rouverte avec solennité le 16; on y a célébré, le lendemain, la fête de l'apparition de sainte Marie *in Portico;* deux évêques ont officié, l'un le matin, l'autre le soir.

Paris. On assure que M. l'évêque de Tulles a donné sa démission de son siége, et vient d'être nommé chanoine de Saint-Denis. Ce prélat est âgé de soixante-cinq ans, et avoit été nommé précédemment à l'évêché de Saint-Claude.

— M. Clausel de Montals, élu évêque de Chartres, doit être sacré le dimanche 22, dans la chapelle du séminaire. M. l'évêque d'Hermopolis fera la cérémonie. Le nouvel évêque entre en retraite ces jours-ci.

— Le mardi 10, on a célébré, dans l'église Saint-Roch, la

fête de saint Laurent, patron de la communauté des clercs de la paroisse. M. l'évêque de Saint-Brieuc a officié. Le dimanche 22, M. l'archevêque de Paris officiera pontificalement dans la même église, pour la fête patronale de saint Roch, et M. l'abbé Borderies prêchera à une heure. La relique de saint Roch sera exposée, pendant toute l'octave, à la vénération des fidèles.

— Le diocèse de Beauvais, déjà si malheureux par le petit nombre de prêtres, et par l'abandon où se trouvent tant de campagnes, vient de faire une perte d'autant plus sensible, qu'il s'agit d'un prêtre dont l'âge, le mérite et la piété sembloient promettre de longs services. M. Jean-Baptiste-Jérôme Mennessier, supérieur du grand séminaire de Beauvais, est mort le 7 août, après une longue maladie, qui, depuis plusieurs mois, ne laissoit plus d'espoir. Né à Beauvais, le 11 octobre 1796, il fit ses études à Paris, dans l'établissement de M. Liautard, et entra au séminaire d'Issy en 1816. Il y fut aussi estimé de ses maîtres que cher à tous ses condisciples. Sa ferveur, ses qualités aimables, son application à tous ses devoirs, donnoient les plus grandes espérances. Ordonné prêtre à Beauvais même, en octobre 1820 (*extrà tempora*), par M. de Bombelles, évêque d'Amiens, qui gouvernoit encore ce diocèse, il fut fait vicaire de Saint-Étienne. M. de Lesquen, évêque de Beauvais, ayant formé son séminaire, ne crut pouvoir faire un meilleur choix que ce jeune ecclésiastique pour le mettre à la tête de l'établissement; et M. Mennessier justifia, par sa prudence et son zèle, l'idée que le prélat avoit conçue de lui. Malheureusement, sa santé ne répondoit pas à son ardeur pour le bien; une maladie de langueur le força, vers Pâque dernier, de cesser ses fonctions de supérieur. Jamais aucune plainte ne s'est échappée de sa bouche, quoiqu'il souffrît beaucoup. Sa constante résignation excitoit l'admiration des médecins et de tous ceux qui lui donnoient des soins. Le 7 août, au soir, sa famille s'est réunie autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Il parla avec un calme et en même temps avec une onction qui firent fondre en larmes tous ceux qui l'écoutoient. Il les invita ensuite à se retirer, pour se préparer seul à la mort, dont il sentoit les approches. M. l'évêque vint le visiter, reçut sa confession, lui adressa quelques paroles de consolation, lui donna sa bénédiction, et recueillit son dernier soupir. Le prélat, le clergé

et les pieux fidèles regrettent également un jeune prêtre si intéressant par sa piété tendre, par ses qualités aimables, et par les services qu'il eût pu rendre à une église si dépourvue de ressources.

— On s'étonne que l'autorité permette, à des tireurs de cartes ambulans, d'exercer, dans les villes et les campagnes, leur dangereux et absurde métier. Ils abusent de la crédulité du peuple, rançonnent les simples et égarent les esprits foibles. Dernièrement, un de ces charlatans, nommé Benard, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle à Paris. Il promettoit de faire trouver des trésors, et menaçoit des plus grands malheurs ceux qui ne lui donnoient pas d'argent. Le tribunal l'a condamné à deux ans de prison et 50 fr. d'amende. Ce jugement n'est, sans doute, pas trop sévère; mais la police ne pourroit-elle pas interdire aux prétendus sorciers l'exercice d'un métier ridicule? Dans un siècle où on crie si fort contre les superstitions, il est étonnant qu'on en tolère de si sottes et de si fâcheuses.

— Parmi les diverses guérisons que l'on a rapportées dans ces derniers temps, comme opérées par les prières du prince de Hohenlohe, une des plus éclatantes est celle qui a eu lieu le 10 mars dernier à Washington, la ville fédérale des Etats-Unis. Les circonstances de cette guérison sont fort remarquables, et les témoignages dont le fait est appuyé sont nombreux et imposans; le tout a été recueilli dans un imprimé ayant pour titre : *A Collection of affidavits and certificates relative to the Wonderful cure of Mss. Ann Mattingly;* Washington, 1824, in-8°. de 41 pages. M. l'archevêque de Baltimore a approuvé la publication de cet écrit, et c'est là que nous puiserons les renseignemens sur les faits. — Mme. Anne Mattingly, aujourd'hui veuve, est mère de deux enfans, et sœur de M. Thomas Carbery, maire de Washington; en 1817, âgée alors d'environ trente-quatre ans, elle commença à sentir une petite douleur au côté gauche, et il se forma à l'intérieur une grosseur dure et douloureuse. Après Pâque 1818, elle tomba tout à coup malade, et fut en si grand danger qu'on s'attendoit chaque jour à la perdre. Plusieurs médecins furent appelés sans pouvoir la guérir. Son mal fut traité généralement comme un cancer; les douleurs étoient très-vives, et la malade passa plusieurs semaines ne prenant qu'un peu de thé. Elle vomissoit du sang, et éprouvoit des

convulsions; trente fois on fit pour elle les prières de l'agonie. Elle supportoit son état avec courage, demandant à Dieu la résignation et la patience, restant au lit le moins qu'elle pouvoit, et s'occupant à quelques ouvrages de femmes, quand elle n'étoit pas dans ses temps de grande souffrance. On lui conseilla de s'adresser au prince de Hohenlohe, et M. Dubuisson, prêtre français et missionnaire aux Etats-Unis, écrivit pour elle au prince, le 2 janvier dernier. Peu après, M. Tessier, grand-vicaire du diocèse de Baltimore, reçut une lettre du prince qui lui annonçoit que le 10 de chaque mois il offriroit des prières pour les personnes qui habitoient hors de l'Europe, et qui voudroient s'unir à lui d'intention. Mme. Mattingly auroit pu s'unir aux prières du prince dès le 10 février; mais le prince recommandoit une neuvaine en l'honneur du nom de Jésus. On crut que cette neuvaine devoit précéder, et on engagea Mme. Mattingly à attendre au 10 mars. M. l'archevêque de Baltimore et plusieurs ecclésiastiques approuvèrent la demande de cette dame, et s'unirent d'intention à elle; on procéda avec beaucoup de prudence, la neuvaine de prières fut commencée le 1er. mars, beaucoup de personnes s'y unirent. Pendant la neuvaine, Mme. Mattingly fut très-mal par accès; le 7 et le 9 mars, la toux et les vomissemens de sang la réduisirent à la dernière extrémité; le 9, à dix heures du soir, elle étoit pire que jamais. D'après la différence de longitude, le prince devant prier à neuf heures à Bamberg, on assigna trois heures du matin comme l'heure correspondante. M. Matthews, recteur de l'église Saint-Patrice et confesseur de Mme. Mattingly, l'entendit en confession le 9 au soir. Le 10, à deux heures et demie du matin, M. Dubuisson célébra la messe dans l'église Saint-Patrice, et porta ensuite le saint Sacrement à Mme. Mattingly, dans la maison de son frère, le capitaine Carbery. Il lui donna la communion; il alloit se retirer quand la malade, poussant un profond soupir, se met sur son séant, tire ses bras du lit, joint les mains, et s'écrie: *Seigneur Jésus, qu'ai-je fait pour mériter une si grande faveur?* L'émotion fut générale dans la chambre. Mme. Mattingly ne sentoit plus de douleur, et, après une courte prière au cœur de Jésus, elle s'étoit sentie délivrée de toute souffrance. Tout le monde se mit à genoux pour remercier Dieu, et Mme. Mattingly s'unit aux prières d'une voix ferme. Elle se leva, et se rendit sans aide et sans peine à l'endroit de la

chambre où étoit la sainte eucharistie, et là elle se mit à genoux et l'adora. Sa santé parut rétablie tout à coup; elle alloit et venoit, reprenoit ses forces, et n'éprouvoit plus aucun symptôme de son mal. Sa déposition, qui est la première dans le recueil ci-dessus, est du 24 mars, et a été faite devant le juge de paix; elle est fort détaillée, et la description que la malade fait de son état et le compte qu'elle rend de sa guérison paroissent rédigés avec beaucoup d'exactitude. La déposition du capitaine Carbery, son frère, n'est pas moins soignée, et est faite devant M. Marshall, chef de la justice des Etats-Unis. Les autres personnes qui ont déposé en justice sont les demoiselles Ruth, et Catherine Carbery, sœur de la malade; Mme. Syville Carbery, veuve du général de ce nom; les demoiselles Anne-Marie Fitzgerald et Marie Hopewell, amies de Mme. Mattingly; MM. Jacques et Louis Carbery, ses frères; Jacques Hoban, architecte et juge de paix, ami de la famille; cinq médecins, les docteurs Jones, Mac' Williams, Causin, Carroll et Scott (les trois premiers sont protestans, le troisième est même unitaire); onze femmes ou filles de la connoissance de Mme. Mattingly (cinq étoient protestantes, deux d'entr'elles se sont converties depuis); M. Wharton, juge de paix; Sweeny, secrétaire-général des postes; enfin, quatre ecclésiastiques, M. Joseph Carbery, frère de la malade; Antoine Kohlmann, supérieur de la maison des Jésuites; Etienne Larigaudelle-Dubuisson, et Guillaume Matthews, recteur de Saint-Patrice. M. l'archevêque de Baltimore, dans une lettre du 24 avril, insérée dans le recueil, déclare que *tel est le nombre des témoins, telle est leur candeur et leur intégrité bien connue, que leurs dépositions méritent la plus grande confiance sur des faits qui tomboient sous leurs yeux, et qu'ils ont pu observer long-temps*, et que, *comme la lecture de ces certificats peut être une occasion et un motif de remercier la bonté de Dieu, et de le servir avec un redoublement de ferveur et de fidélité*, il donne *sa pleine approbation à la publication*. Il est bon de remarquer que les médecins dans leurs certificats décrivent soigneusement la maladie, et avouent qu'elle leur paroissoit incurable, et qu'ils ne pouvoient y opposer que des palliatifs. Les autres témoins sont pris parmi les personnes les plus respectables de Washington. Trois autres prêtres dont on a vu les lettres attestent la guérison, et M. Richard, missionnaire et

membre du congrès, a visité lui-même Mme. Mattingly, et a envoyé à un de ses amis en Europe un exemplaire de la relation. Outre les dépositions juridiques, et faites sous serment, plusieurs centaines de personnes ont visité la malade et vérifié la guérison. Ce fait a eu un grand éclat en Amérique. M. l'archevêque de Baltimore s'est rendu à Washington pour célébrer l'action de grâces. Plus de trente protestans se sont convertis depuis cet évènement, qui continue à faire une vive impression parmi toutes les communions et dans toutes les classes.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a quitté Saint-Cloud, le 10 août, à une heure et demie, et, après avoir dirigé sa promenade par Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Bezons et Neuilly, elle est arrivée aux Tuileries à trois heures trois quarts. La cour du château étoit remplie d'une foule considérable de spectateurs, qui ont salué S. M. par les plus vives acclamations. LL. AA. RR. les Princes et Madame sont arrivés à cinq heures. Les enfans de France doivent demeurer à Saint-Cloud pendant le reste de la belle saison.

— S. M. vient d'accorder 1000 fr., sur ses fonds particuliers, pour construction d'un monument, dans le département des Landes, à la mémoire de saint Vincent de Paul.

— S. M., sur les propositions de M. le garde des sceaux, a daigné faire participer aux graces abondantes accordées aux prisonniers à l'occasion de la Saint-Louis, presque tous les condamnés à la déportation détenus au Mont-Saint-Michel. Parmi eux il s'en trouve un qui, condamné, il y a vingt-cinq ans, pour rixe, fit sur l'échafaud d'exposition un appel à la royauté, et s'attira par cette injure à la république la peine de la déportation. S. Exc. le garde des sceaux a fait connoître au Roi la cause de cette condamnation, long-temps ignorée.

— S. A. R. Monsieur a fait remettre une somme de 400 fr. pour secourir les habitans de la commune de Chaugnes (Nièvre), qui ont été les plus mal traités par les orages et les ouragans.

— Le 10 août, S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a visité à Versailles plusieurs établissemens publics. La Princesse est descendue à la maison d'éducation de l'Association paternelle de MM. les chevaliers de Saint-Louis, où Mgr. l'évêque s'étoit transporté. M. le préfet et les autorités ont reçu S. A. R., qui est allée à l'hospice royal, où elle a parcouru toutes les salles, et a témoigné sa satisfaction à Mme. la supérieure des Sœurs de la Charité. La Princesse alla ensuite au petit séminaire, où elle assista à un salut chanté en musique à la chapelle par les élèves. Elle désira voir le monument qu'on a fait ériger à la mémoire de Mgr. le duc de Berri. Avant son départ,

S. A. R. visita encore la maison des dames religieuses du Grand-Champ et le château. Les habitans de Versailles ont témoigné à la présence de la Princesse le plus vif enthousiasme.

— Le 5 août, S. A. R. la duchesse de Berri a entendu la messe à Saint-Remy, et a ensuite dirigé sa promenade vers le phare de l'Ailly. A son retour de ces hauteurs, la Princesse a pris un bain de mer.

Le 6 août, S. A. R. est allée à Arques. Elle fut accompagnée par les personnes les plus distinguées qui prennent en ce moment les bains de mer à Dieppe. A l'entrée de la commune s'élevoit un arc de triomphe, orné de bouquets de lis et de guirlandes de lauriers. M. le sous-préfet de l'arrondissement et le corps municipal de la commune, ainsi que plusieurs maires des cantons environnans, reçurent la Princesse sur le champ de bataille d'Arques. S. A. R. fut accueillie par les plus vives acclamations, et se rendit à l'église, où elle fut reçue par M. le curé, à la tête du clergé de sa paroisse. Mme. la duchesse de Berri se dirigea ensuite vers le château, et monta au donjon. Après avoir fait remettre à M. le maire des secours pour les pauvres de la commune, S. A. R., malgré la pluie, remonta à cheval et revint à Dieppe.

— Une ordonnance du Roi, à la date du 4 août, fixe le taux des indemnités dues aux juges, officiers du ministère public et greffiers qui se transportent à plus de cinq kilomètres de leur résidence.

— Par diverses ordonnances royales, du 11 août, MM. le comte de Missessy, le baron Roussin, le chevalier de Viella, Jurien, le baron Desbassayns de Richemont, sont nommé-membres du conseil d'amirauté; M. le baron de Lareinty est nommé directeur des colonies; M. Pouyer, intendant de la marine aux port et arrondissement de Toulon; M. Révélière, commissaire-général ordonnateur aux port et arrondissement de Rochefort; M. Chabanon, commissaire-général ordonnateur aux port et arrondissement de Lorient; M. le comte d'Augier, commandant de la marine au port de Toulon; M. Halgan, directeur du personnel de la marine. Il sera formé deux nouveaux équipages de ligne, qui prendront les nos. 3 et 4; l'un sera organisé à Brest, l'autre à Toulon : les corps seront recrutés conformément aux ordonnances.

— M. Try vient d'être nommé juge d'instruction au tribunal de la Seine, par ordonnance royale du 11 août.

— Le ministère public n'a pas maintenu, dit-on, la saisie du numéro du *Courrier français*, effectuée le 5 de ce mois. Les numéros saisis ont été rendus, le 11, à l'administration du journal.

— Le rédacteur responsable et l'imprimeur de la *Pandore* ont comparu, le 12 août, devant la 6e. chambre correctionnelle, pour avoir traité dans leur feuille les matières politiques. Les articles incriminés sont au nombre de trente. Le ministère public a conclu à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende. Me. Dupin jeune a défendu les prévenus. Le prononcé du jugement a été renvoyé à huitaine.

— M. le comte de Léaumont a fait citer en police correctionnelle M. Evariste Dumoulin, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, pour un article diffamatoire dont il se dit être personnellement l'objet dans

un numéro de ce journal. La 6e. chambre ne jugera cette affaire que le 1er. septembre prochain.

— L'Académie française a proposé l'éloge de Bossuet pour le prix qui sera décerné en 1826.

— Le prince de Saxe-Cobourg est arrivé, le 11 de ce mois, à Paris. Il voyage sous le nom de comte de Henneberg. S. A. R. étoit débarquée, le 8, à Calais.

— M. le comte de Lynch, pair de France, passant, le 11 août, dans la rue des Petits-Champs, a été renversé par une voiture. On l'a relevé baignant dans son sang. Une dame anglaise, à qui appartenoit l'équipage, s'est empressée de faire placer M. de Lynch auprès d'elle, et l'a reconduit chez lui. On lui a porté les plus prompts secours, qui ont eu d'heureux effets. Le noble pair est hors de danger.

— M. le comte Andréossy a fait insérer dans un journal deux lettres adressées, l'une à M. le maréchal duc de Bellune, à la date du 21 mai 1823, l'autre à M. le baron de Damas, ministre de la guerre, à la date du 5 décembre. Ces lettres sont relatives aux marchés passés avec M. Ouvrard, munitionnaire-général de l'armée d'occupation en Espagne, et M. le comte Andréossy les donne comme ses moyens de justification.

— M. Le Lorrain, second président de chambre près la cour royale de Nanci, est décédé dans cette ville, le 4 de ce mois. A la restauration, il avoit reçu la croix de la Légion-d'Honneur pour son dévoûment à la royauté.

— Le roi de Wurtemberg, venant de Marseille, est arrivé, le 6 août, à Lyon. S. M. a refusé tous les honneurs qu'on a voulu lui rendre, et s'est renfermée dans le plus strict *incognito*.

— Le 3 août, le corps municipal de Dax (Landes) a fait une fête à MM. les gardes du corps du Roi revenant d'Espagne.

— L'administration financière établie pour la liquidation des comptes de l'armée d'Espagne, de 1823, et dont nous avons annoncé le départ de Toulouse, est arrivée à Bayonne pour commencer ses opérations.

— Quelques rixes ont eu lieu à Pau, le 1er. et le 2 de ce mois, entre les habitans et les soldats en garnison. Les sages mesures prises par les autorités ont rétabli le calme. La politique étoit étrangère à ces querelles.

— Plusieurs cantons suisses réunis ont déclaré que le concordat de représailles établi pour faire fleurir le commerce intérieur, ayant excité des plaintes dans les cantons, cessera au 1er. octobre 1824 d'avoir son exécution. Ils se sont néanmoins réservé de le rétablir, s'il étoit nécessaire.

— Le roi de Naples a fait rendre les plus grands honneurs à M. de Serre, décédé. S. M. a envoyé tous les jours une personne de sa cour s'informer de la santé de Mme. de Serre. Tous les conseillers, ministres et secrétaires d'Etat et directeurs des départemens ont assisté aux obsèques, d'après un ordre du roi. Deux voitures aux armes et livrées de S. M. ont suivi le convoi.

— Le baron Frimont, général en chef de l'armée d'occupation au-

trichienne dans le royaume de Naples, a quitté Vienne, où il étoit depuis quelque temps, et se rend en Transylvanie, vers la frontière de la Turquie.

— S. A. R. la duchesse de Calabre est accouchée, le 19 juillet, d'un prince, auquel on a donné les noms de Louis-Charles-Marie-Joseph. Les parrain et marraine sont l'infant don Louis de Bourbon, duc de Lucques, et son épouse. Le duc de Noto et la princesse Christine, frère et sœur du nouveau-né et de Mme. la duchesse de Berri, ont représenté LL. AA. RR.

— Le gouvernement du duché de Saxe-Hilbourghausen a ordonné tout récemment que quiconque mettra à la loterie sera condamné à quinze écus d'amende, ou à la prison et aux travaux publics. Les collecteurs paieront soixante écus, et seront mis pour trois semaines dans une maison de correction; et s'ils sont fonctionnaires publics, ils seront destitués de leur emploi. Les joueurs à la loterie seront en outre privés de tous les droits civils, et seront désignés publiquement.

— Le roi d'Espagne a conféré à l'île de Cuba le titre de *toujours fidèle*.

— Le général comte d'Orsay, en parcourant sa division, a reçu à Vittoria les témoignages d'affection de toutes les autorités civiles et militaires espagnoles.

— Dans une entrevue assez récente, l'ambassadeur portugais à Londres a déclaré à M. Canning que S. M. T. F. pensoit n'avoir plus besoin pour le moment d'aucun secours de la part de l'Angleterre.

Sur M. Publicola Chaussard.

On s'est plaint quelquefois avec justice de la profusion des éloges que la légèreté de notre siècle accorde sans discernement aux morts. Des hommes méprisés et méprisables sont tout à coup transformés en modèles de vertu, d'honneur et de courage; et l'histoire sera fort embarrassée quelque jour pour distinguer, au milieu de ces mensonges convenus, de ces flatteries outrées et de ces apologies dictées par un esprit de parti aveugle ou par une coupable indifférence pour le bien et le mal. C'est la réflexion que nous n'avons pu nous empêcher de faire à l'occasion d'un article de la *Revue encyclopédique* sur M. Chaussard, janvier 1824; article ridicule par l'exagération du panégyriste.

Pierre-Jean-Baptiste Chaussard, né à Paris le 29 janvier 1766, étoit fils d'un architecte. Il fit ses études au collége de Saint-Jean-de-Beauvais, où il eut pour professeur Dupuis, le même qui s'est rendu si tristement fameux par son livre *De l'origine de tous les Cultes*. Le maître jeta dans l'esprit

du disciple des germes d'incrédulité, qui ne fructifièrent que trop; et la frivolité du jeune Chaussard fut dupe de l'érudition indigeste de l'ennemi de toute religion. Après avoir suivi quelque temps le barreau, il vit commencer la révolution, et se lança avec ardeur au milieu du parti qui en favorisoit les progrès. On l'envoya, en 1792, pour révolutionner la Belgique, et à son retour il fut secrétaire de la mairie de Paris et du comité de salut public. Le choix qu'on avoit fait de lui pour de telles places indique assez quelles étoient ses opinions et ses principes : c'étoit un homme à la hauteur des circonstances. Il avoit pris le nom de *Publicola*, à la place de Pierre, et, dans une pièce de vers de circonstance, il avoit proclamé cette maxime : *le peuple seul est Dieu*. Nommé secrétaire général de la commission d'instruction publique, il fut peu après privé de cette place, qui fut supprimée. La *Revue* dit qu'*il sortit libre et pur de tous ses emplois;* et nous concevons, en effet, quelle terrible *pureté* un athée, un révolutionnaire, un secrétaire du comité de salut public a pu conserver dans une place où il avoit l'honneur de travailler sous Robespierre, Couthon, Saint-Just, Collot-d'Herbois, et autres hommes *purs* et vertueux.

Toutefois il paroît que M. Publicola Chaussard ne s'enrichit pas dans ses places : il fut obligé de se mettre aux gages des libraires; et *la Revue*, en avouant le fait, cherche à en diminuer la honte, en parlant des immenses lectures de M. Chaussard, de son érudition, et du soin avec lequel il conserva toujours la *dignité* de l'homme de lettres. Ici, la *dignité* de l'homme de lettres peut aller de pair avec la *pureté* de l'administrateur. M. Chaussard accumula, en peu d'années, une foule de brochures, de pièces et de compilations, qui accusent la précipitation du travail et l'exaltation des idées. Déjà, au commencement de la révolution, il avoit publié quelques écrits, entr'autres, une *Lettre d'un homme libre à l'esclave Raynal*. En 1798, il applaudit, par une ode, à la destruction du gouvernement papal. Fourcroy, son ami, le nomma successivement professeur à Orléans, à Rouen et à Nîmes. A Orléans, il annonça un cours de littérature; mais les principes et le ton qu'il afficha dans le discours d'ouverture furent peu goûtés dans une ville où la religion avoit heureusement conservé de l'influence, et le professeur jacobin et athée ne trouva point d'auditeurs. Il employa son loisir à composer de

mauvais romans, comme *les Fêtes et Courtisanes de la Grèce; Héliogabale* ou *Esquisse de la dissolution romaine sous les empereurs; les Anténors modernes,* etc. Ce dernier ouvrage, qui parut en 1806, 3 vol. in-8°., forme bien la production la plus ennuyeuse et la plus misérable que l'on puisse imaginer. L'auteur s'y étoit proposé de rabaisser le siècle de Louis XIV, et il a mérité d'être à cet égard le devancier de M. Dulaure; mais il montre dans son roman une ignorance à peine concevable : les anachronismes, les contradictions, les faussetés fourmillent dans cette triste compilation, où l'auteur fait converser ensemble des gens qui n'ont jamais pu se connoître, saint François de Sales, mort en 1622, avec M. de Cosnac, né en 1627; Casimir, roi de Pologne, mort en 1672, avec le duc de Saint-Simon, né en 1675. On peut voir deux longs articles qui parurent à ce sujet dans les *Mélanges de philosophie,* 1807, tome III, pages 433 et 544, et où l'on relève une foule de bévues et de traits d'ignorance et de partialité.

Rappelé à Paris en 1811, à la suite des plaintes qu'avoient fait naître ses principes et son affectation à les répandre, M. Chaussard conserva son titre et ses appointemens, qu'il perdit à la restauration. Bientôt les infirmités l'assaillirent, et il est mort le 30 septembre dernier. Il étoit un des collaborateurs de *la Revue encyclopédique;* et voilà sans doute pourquoi on s'est cru obligé de lui donner, dans ce recueil, des éloges auxquels on auroit pu joindre de fortes restrictions. On a voulu lui épargner le ridicule de ce nom de *Publicola,* sous lequel M. Chaussard avoit voulu être connu, et que le public s'obstinoit à lui donner depuis même que l'auteur avoit rougi lui-même de ce masque révolutionnaire. On parle de sa *conscience,* de sa *pureté,* de sa *vaste érudition,* du charme de ses entretiens, de son *amour sincère pour le bien public;* on assure qu'il étoit *également distingué par les qualités du cœur et de l'esprit :* enfin, on en fait un sage, un modèle; et je conçois, en effet, que M. Chaussard pouvoit paroître tel à ceux qui ont hérité de ses opinions irréligieuses et révolutionnaires. Nous n'ajouterons plus qu'un trait à son éloge; c'est qu'il donna dans la théophilantropie, et prêcha, dit-on, le déisme dans la chaire de Saint-Germain-l'Auxerrois. Cependant il n'est point nommé dans l'*Histoire de la Théophilantropie* de M. Grégoire.

Sur l'Association pour la propagation de la foi.

S'il est une œuvre qui doit intéresser les cœurs chrétiens, c'est celle qui a pour but de favoriser les progrès de la religion dans les pays encore ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie. Nul moyen n'est plus propre à attirer sur nous les grâces divines, et à nous obtenir la conservation de la foi, que de travailler à faire connoître Dieu au loin, et à substituer la doctrine du salut aux erreurs et aux superstitions où gémissent encore tant de peuples. C'est cette considération qui a engagé à former l'association pour la propagation de la foi, et qui a étendu en peu de temps cette œuvre naissante. Nous avions parlé déjà de son origine, de son plan, de son but; depuis nous avons reçu divers écrits que l'association a fait publier. Le conseil du Midi, établi à Lyon, où l'association a pris naissance, a mis au jour quatre numéros contenant des nouvelles des missions. Le premier numéro, qui a paru en 1822, renferme quelques extraits de lettres de la Chine et des autres missions d'Orient, et une Notice sur les missions de la Louisiane. Le second numéro, qui est de 1823, est rempli par différentes lettres récentes des missions orientales, par une Notice sur le Kentuckey, par de nouveaux détails sur la Louisiane, et par l'aperçu des dépenses que le séminaire des Missions-Etrangères a à soutenir. Nous ne donnons point ici un extrait de ces numéros, parce que la plupart des documens qui y sont relatés ont trouvé successivement place dans ce journal. Nous y avons parlé plusieurs fois de la mission de la Louisiane; l'auteur de la Notice sur le Kentuckey avoit bien voulu nous la communiquer. et nous en avons donné une analyse; nous avons également inséré de temps en temps des extraits de lettres des missions d'Orient, et l'aperçu des dépenses du séminaire de la rue du Bacq.

Le numéro troisième, publié par l'association en janvier 1824, contient des détails intéressans sur l'association et sur ses progrès. Cette œuvre fut fondée à Lyon le 3 mai 1822, et depuis cette époque elle a acquis une consistance qui est d'un heureux présage pour ses succès futurs. On sait que les

associés ne contractent d'autre engagement que de réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave* pour le succès des missions, en y joignant : *Saint François-Xavier, priez pour nous*, et de donner en aumône pour les missions 5 centimes par semaine. Un grand nombre de fidèles ont souscrit dans divers diocèses. Le 5 mars 1823, l'association présenta une supplique à Pie VII pour lui demander quelques grâces spirituelles qui seroient pour les ames pieuses un nouveau sujet d'encouragement. Le saint Père, par un rescrit du 15 mars, accorda aux associés dans tous les lieux où l'association seroit établie avec l'autorisation de l'ordinaire, une indulgence plénière le jour de la fête de l'Invention de la Croix, anniversaire de la fondation; le jour de la fête de saint François-Xavier, patron de l'association, et une fois par mois, au choix des associés. Le même rescrit leur accordoit une indulgence de cent jours, toutes les fois qu'ils réciteroient les prières de l'association, ou qu'ils feroient quelque aumône pour les missions, ou qu'ils assisteroient à des assemblées pour cet objet, ou qu'ils exerceroient toute autre œuvre de piété ou de charité.

Mgr. le grand-aumônier de France, ayant accepté la présidence de l'œuvre, écrivit, l'année dernière, à tous les évêques pour la leur recommander. Sa lettre, du 18 août 1823, renfermoit les motifs qui pouvoient appeler l'intérêt des prélats et des fidèles sur l'association. « Avant la révolution, disoit le prince-évêque, la France se distinguoit dans les missions étrangères par d'éminens services dont nos traditions conserveront des souvenirs aussi honorables qu'édifians. Nous avons vu disparoître les ordres religieux qui se consacroient à cet apostolat; il ne nous reste plus que quelques débris d'autres institutions qui s'y dévouoient spécialement; et, tandis que dans les pays séparés de l'unité, l'esprit du siècle fait des efforts inouis par tout ce que son activité peut lui faire entreprendre, et principalement par les sociétés bibliques, pour semer l'erreur sur toutes les parties du globe, nous avons la douleur de voir l'extrême insuffisance des moyens mis en œuvre parmi nous pour la propagation de la vérité ». Plus loin, le prélat s'exprimoit en ces termes: « On a bien senti qu'au milieu de tant d'autres besoins qu'éprouve encore la France catholique, il faut que cette œuvre, malgré sa haute importance, ne nuise point à celle qu'une religieuse et touchante émulation inspire

dans chaque diocèse, dans chaque paroisse, pour guérir les plaies faites à la religion, et réparer les pertes qu'elle a essuyées; aussi on a fixé à la modique somme d'un sou par semaine le don de chaque associé. Ce léger surcroît aux charges que s'imposent les personnes charitables ne peut, pour aucune d'elles, être un prétexte de s'en dispenser, et le résultat néanmoins peut devenir digne de la fin qu'on se propose; car depuis le riche jusqu'à celui qui vit modestement de son travail, tous peuvent concilier l'élan de leur zèle avec les vues de l'association, et lorsqu'elle aura embrassé tous les diocèses du royaume, ce vaste ensemble ne pourra manquer de produire de notables et plus importans secours ».

Ce généreux appel a été entendu; l'institution s'est étendue et fortifiée, les conseils centraux du Nord et du Midi ont été établis, un conseil supérieur résidant à Paris a commencé ses opérations. Plusieurs évêques ont fondé ou s'occupent de fonder des conseils dans leurs diocèses; quelques-uns même ont publié des Lettres pastorales pour faire connoître et encourager l'association. Le but d'une si belle œuvre est propre à toucher toutes les ames pieuses; elles prendront un intérêt plus vif au sort de tant d'hommes encore assis à l'ombre de la mort; elles tourneront leurs regards avec une nouvelle sollicitude vers ces contrées privées de la lumière et théâtre de monstrueuses superstitions; elles appelleront les miséricordes de Dieu sur leurs frères. Peut-être cette association étendra-t-elle dans toutes les classes l'habitude et le goût des œuvres de charité; elle rapprochera toutes les conditions, elle sera un lien entre le riche et le pauvre. Il est même remarquable que l'association paroît spécialement destinée à cette partie de la société que ses besoins et ses travaux excluoient ordinairement d'une participation directe à des œuvres de charité. Ainsi les pauvres se verront appelés, comme les autres, aux bonnes œuvres, et le denier de la veuve y sera même plus productif que l'offrande isolée du riche.

Ces résultats ne sont pas tout en espérance, et déjà les sommes recueillies ont fait honneur au zèle des premiers souscripteurs. Pendant les douze premiers mois de l'association, les divisions du diocèse de Lyon ont versé, en divers paiemens, 15,368 fr. Le conseil général d'Avignon a fourni, en quatre fois, une somme de 6956 fr., sur lesquels Nîmes a donné 1200 fr. et Montpellier 1656 fr. Une division établie à

Saint-Vallier, diocèse de Valence, a envoyé 200 fr., et une autre, établie dans le diocèse de Moulins, a fait passer 390 fr. Ainsi, la recette du conseil central du Midi, dans les douze premiers mois, a été de 22,915 fr. Le conseil supérieur a réparti cette somme en trois parts égales, l'une pour les missions de l'Orient, une autre pour la Louisiane, et une autre pour le Kentuckey. Les sept derniers mois de 1823 ont procuré la somme de 20,045 fr., qui, réunie à celle ci-dessus, donne, pour les dix-neuf premiers mois de l'association, un total de 42,960 fr. pour le Midi seulement. Ce résultat ne peut que s'étendre, quand le conseil de Paris, celui de Bordeaux et les autres diocèses auront versé leur contingent.

Le quatrième numéro de l'association, qui a paru au mois de mai dernier, contient des nouvelles des missions d'Orient. Ces missions embrassent, comme on sait, cinq pays différens, la Chine, la Cochinchine, le Tong-king, Siam et la presqu'île de l'Inde. Le numéro donne des lettres de ces différentes contrées, de M. Pérocheau, évêque de Maxula, coadjuteur du Su-tchuen, et de quelques autres évêques et missionnaires. Plusieurs des missionnaires partis en dernier lieu sont du diocèse de Lyon, et on remarque que l'église de Lyon est une de celles qui ont fourni le plus de sujets pour les missions étrangères. MM. Besson, Magdinier, Pupier, Taberd ont, en peu d'années, embrassé cette vocation; les deux premiers ont été enlevés avant le temps; les deux autres continuent à travailler avec zèle. On trouvera ici des lettres de ces quatre missionnaires, qui n'avoient point encore été publiées; on y trouvera une lettre touchante des élèves chinois du séminaire de Poulo-Pinang aux élèves du séminaire de Lyon. Ils leur exposent les besoins de la mission, et réclament le secours de leurs prières, et des secours plus directs encore de la part de ceux qui se croiroient appelés au bonheur d'annoncer le vrai Dieu aux infidèles. Ce quatrième numéro est un de ceux qui offrent le plus d'intérêt par le nombre et la variété des détails.

Le prochain numéro doit donner exclusivement des nouvelles d'Amérique, et fera connoître en même temps les progrès et les résultats de l'association pendant sa seconde année. En attendant, nous pouvons dire que ces résultats se sont heureusement soutenus et agrandis. On en jugera par une distribution de fonds qui a été faite le mois dernier, et

qui offrira une ressource précieuse pour les missions. Le séminaire des Missions-Etrangères, les évêques de la Louisiane, du Kentuckey et de l'Ohio, ont reçu chacun des sommes suivant leurs besoins présumés. On a eu égard, dans cette distribution, à la situation particulière de M. l'évêque de la Louisiane, trompé par un agent infidèle. On a pu aussi appliquer quelque secours à la mission de Babylone. Nos lecteurs peuvent se rappeler qu'un évêque français partit de Paris pour la Perse il y a quelques mois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 27 juillet, il a été tenu devant S. S., au palais Vatican, une congrégation générale des rits sur les miracles pour la béatification du vénérable Hyppolite Galantini, séculier, fondateur de la congrégation de la Doctrine chrétienne, à Florence, dont les membres sont appelés vulgairement *Van Chetoni*, à cause de leur modestie. On fait des prières à Florence et ailleurs pour le succès de cette cause.

Paris. Le jour de la fête, à trois heures, les Princes et Madame se sont rendus à la métropole pour la procession du vœu de Louis XIII. Le mauvais temps a empêché la procession de sortir, et elle s'est faite dans l'intérieur de l'église. LL. AA. RR. l'ont suivie, ainsi que le corps municipal et les autorités.

— Nous apprenons des détails satisfaisans de la mission de Bicêtre et de la cérémonie qui l'a terminée. Les premiers jours, les exercices furent peu suivis; ce ne fut que peu à peu que l'impulsion s'étendit et devint presque générale. Le zèle et la charité des missionnaires furent secondés par la bonne volonté de l'administration locale. Le plus grand nombre des vieillards se rendoient aux exercices. Le jour de la communion générale présenta un spectacle touchant. M. l'archevêque célébra la messe, assisté de ses grands-vicaires. Le prélat donna la communion à environ six cents hommes. Il y en avoit dans le nombre d'infirmes, qui ne pouvoient approcher assez près de la sainte table : les missionnaires les conduisoient et les soutenoient, et le prélat se rapprocha d'eux pour leur procurer le bonheur de communier. Il porta également la communion à des vieillards malades ou retenus

au lit par des infirmités graves. La charité du prélat, le nombre et le recueillement des communians, tout contribua à rendre cette journée consolante pour la religion. Mgr. visita les salles, assista le soir aux vêpres, et présida à la plantation de la croix. Cette croix, de grande dimension, a été placée dans une des cours de la maison, où elle fait un très-bon effet. M. l'archevêque ne s'est retiré qu'à six heures du soir. En ce moment l'impulsion donnée dans l'hospice continue, et les missionnaires se proposent d'y revenir de temps en temps pour consommer leur ouvrage, et ramener à Dieu de nouvelles brebis égarées.

— L'hospice royal des Quinze-Vingts, cette magnifique création d'un saint roi, a recouvré, depuis la restauration, une dotation plus considérable et plus analogue aux vues du fondateur. La maison du Roi et le ministère de l'intérieur se réunissent pour faire les fonds nécessaires à cet établissement. Outre les aveugles qui sont reçus dans la maison, l'hospice fait des pensions à des aveugles externes : il y a aujourd'hui trois cents pensions de 150 fr. chaque. Ces secours sont pour tous les départemens. Pour y avoir droit, il faut être aveugle, indigent et catholique. Au mois de mai dernier, M. de La Croix d'Azolette a été nommé directeur de l'hospice : c'est un ancien officier non moins recommandable par ses principes que par ses services. On sait que Mgr. le grand-aumônier est, par sa place, supérieur général de cette maison, et nomme à toutes les places.

— M. l'évêque de Bayonne a écrit une Circulaire à son clergé, pour inviter un certain nombre d'ecclésiastiques à la retraite, qui aura lieu au séminaire et qui durera huit jours. Les curés qui s'y rendront prieront quelqu'un de leurs confrères de veiller sur leurs paroisses. Ils exhorteront leurs paroissiens à suppléer par des prières particulières à l'assistance à la messe, s'ils étoient empêchés de l'entendre ce jour-là. Les curés des pays Basques sont priés d'avertir les instituteurs de leurs paroisses qu'il sera donné une retraite pour eux au séminaire de Laressore. Ce sera le supérieur des missionnaires qui la dirigera. Les instituteurs sont exhortés à s'y rendre, et sont prévenus qu'ils y seront admis gratuitement. Nous profitons de cette occasion pour avertir qu'il y a une omission dans le réglement sur les instituteurs donné par M. l'évêque de Bayonne, et rapporté dans notre n°. 1038. A

la suite de l'article 3, il faut ajouter : « Il exprimera, dans son certificat, les noms de l'instituteur qui a cessé ses fonctions, et la cause pour laquelle il les a cessées ».

— Des militaires viennent encore de donner un exemple précieux à recueillir. Le 11 août, plus de cent d'entr'eux ont reçu la confirmation à Colmar, des mains de M. l'évêque de Strasbourg ; ils ont aussi approché de la sainte table. Ces militaires étoient les uns du 54e. d'infanterie de ligne, les autres des chasseurs à cheval des Vosges. Ces derniers étoient instruits et préparés depuis un mois par leur aumônier, M. l'abbé Locatelli, qui a eu à se féliciter de leurs dispositions. Le 9 août, un soldat d'infanterie a été baptisé à New-Brisack. Son colonel, M. le comte de Laurencin, a été parrain, et Mme. la comtesse d'Averton, femme du lieutenant de Roi, a été marraine. Les généraux Montmarie et Rambourg, le préfet du Haut-Rhin et beaucoup de fidèles assistoient à la cérémonie.

— Le 18 juillet, M. François-Marie Bigex, précédemment évêque de Pignerol, transféré à l'archevêché de Chambéri, a fait son entrée dans son église métropolitaine. La veille, M. Rey, évêque de Pignerol, avoit pris possession du siége archiépiscopal au nom du nouvel archevêque. Le dimanche matin, M. Bigex arriva de Montmélian à Chambéri, et descendit au couvent des Capucins. Il y célébra la messe et reçut les visites des corps. Le soir, le chapitre et le clergé se rendirent processionnellement à l'église Saint-Benoît. Les syndics et les conseillers étoient allés en même temps à l'église des Capucins, où le syndic de première classe complimenta le prélat, qui se mit en marche vers l'église Saint-Benoît. A la porte de l'église, on lui présenta l'eau bénite. Après une courte prière, il prit place sur son trône, et s'y revêtit des ornemens pontificaux. Le colonel Chevillard lui adressa, au nom de la ville, la harangue accoutumée. La procession s'étant formée, le prélat s'avança sous un dais porté par quatre conseillers de ville, anciens consuls. A la porte de la métropole, il fut complimenté par le prévôt. On chanta le *Te Deum*, et, après un autre discours prononcé par un chanoine, M. l'archevêque reçut les hommages de son chapitre, donna la bénédiction pastorale, puis la bénédiction du saint Sacrement. Il alla ensuite prendre possession de son palais. L'arrivée de M. Bigex a causé une joie générale à Chambéri. Ce prélat, qui a étudié autrefois la théologie à Paris, et

qui est docteur de la maison de Navarre, a été long-temps grand-vicaire de Chambéri, et a rendu d'importans services à ce diocèse dans les temps fâcheux. Il a publié des ouvrages utiles : on a de lui, entr'autres, une *Oraison funèbre de M. Biord*, Anneci, 1785; une *Lettre à un ami, sur le projet de l'établissement d'un théâtre à Anneci*, 1789, in-8°.; *le Missionnaire catholique*, ou *Instruction familière sur la religion*, Lyon, 1798, in-8°., réimprimé, à ce qu'on croit, à Paris, et traduit en italien; *Etrennes religieuses*, de 1798 à 1806. M. Bigex publioit tous les ans, sous ce titre, un petit volume. Il paroît encore auteur de la *Lettre d'un prêtre déporté à Rochefort;* du *Dialogue entre un curé et son maire*, et d'un petit écrit sur la *sanctification des fêtes*.

— Tous ceux qui observent l'état du protestantisme depuis plusieurs années, y ont remarqué une défection progressive, un abandon de plus en plus affligeant des premiers principes de la révélation, et une pente rapide vers le déisme. L'Allemagne et l'Angleterre ont offert, à cet égard, les plus sinistres exemples. Nous les avons signalés nous-mêmes dans un ouvrage. Depuis, nous avons présenté dans ce journal un grand nombre de faits qui établissoient cette défection. Nous avons vu, entr'autres, la métropole du calvinisme éliminer tout doucement les vérités capitales du christianisme, défendre de parler de la Trinité, de la divinité de Jésus-Christ, de l'éternité des peines, et tendre la main aux sociniens et aux ennemis des mystères. Des ouvrages publiés par les ministres, des catéchismes protestans, des déclarations authentiques du corps des pasteurs, des actes officiels et non suspects, tout prouve aux moins clairvoyans l'invasion du déisme dans le clergé protestant. Ceux qui vouloient encore se dissimuler cette marche du protestantisme seront du moins convaincus par une ordonnance que vient de rendre le grand-duc de Bade, le prince Louis. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« Louis, etc.

» Depuis plusieurs années nous avons fait la triste expérience que dans l'église évangélique luthérienne du grand-duché, église qui est dans le cas de réclamer tous nos soins, en notre qualité de souverain et d'évêque du pays, l'enseignement pur de l'Evangile est négligé de plus en plus; que plusieurs de ses maximes les plus importantes sont omises, ou présentées dans les sermons ou les catéchismes comme pouvant être révoquées en doute ou même contestées, et qu'au lieu de la parole éternelle de Dieu on enseigne des opinions humaines et

éphémères; qu'en outre plusieurs ecclésiastiques, évitant entièrement d'enseigner les principaux dogmes de notre sainte religion, se bornent à recommander sa morale comme étant la partie principale; d'autres enfin professent une sorte de *rationalisme*, qui sape les fondemens de la foi en l'Evangile, que Dieu nous a immédiatement révélé par notre divin Seigneur, et ne manifeste que trop clairement la tendance à abolir peu à peu le christianisme. Les maux qui doivent résulter d'une pareille conduite pour l'Etat et pour toutes les familles sont trop évidens pour avoir besoin de commentaire. Ne pouvant et ne voulant pas, en notre qualité de souverain et d'évêque du pays, qui regarde comme son devoir le plus sacré l'éducation chrétienne et le bien de ses sujets, tolérer plus long-temps cette conduite anti-chrétienne, nous ordonnons à notre ministre d'Etat ce qui suit:

» 1. Notre ministre de l'intérieur, dont le département embrasse l'instruction publique, fera un devoir à l'Université de Heidelberg que l'enseignement évangélique soit maintenu, dans les cours sur la *dogmatique*, tel qu'il est basé sur la Bible et les livres *symboliques*, en rapport avec l'acte d'*union*; que dans les cours d'*exégèse* sur l'Ecriture sainte on évite soigneusement tout ce qui pourroit affoiblir la croyance des faits miraculeux du nouveau Testament, ou les dénaturer, et que, dans tout enseignement sur l'histoire et les dogmes de l'Eglise, on ne perde jamais de vue le respect dû à l'Eglise évangélique et à sa doctrine; enfin que la Faculté de théologie mette tous ses soins à former pour l'Eglise, non-seulement des hommes savans, mais aussi des hommes orthodoxes et pénétrés de respect pour Dieu, et la révélation qu'il nous a donnée par son Fils, N. S. J. C.

» 2. Il sera enjoint à la section évangélique du ministère de l'intérieur de porter la plus grande attention sur les ecclésiastiques du pays et leurs discours; en conséquence, de charger les doyens, sur leur responsabilité, de se faire présenter, lors de leurs visites des églises, les sermons des pasteurs, pour les examiner, et de veiller sur le mode de leurs instructions dans les catéchismes, de manière à s'assurer s'ils enseignent dans toute sa pureté la sainte doctrine de la religion que Dieu nous a révélée par Jésus-Christ son Fils; et, dans le cas où ils remarqueroient une tendance contraire, d'en faire leur rapport à la section évangélique, qui nous le communiquera, suivant qu'elle le jugera nécessaire; de faire en outre un devoir aux doyens de donner en général tous leurs soins à ce que l'instruction religieuse de la part des ecclésiastiques soit aussi pure et aussi orthodoxe que possible

» La section évangélique du ministère aura soin de ne donner les places de l'enseignement religieux dans les écoles moyennes qu'à des hommes, non-seulement instruits à fond des principes de la religion chrétienne, mais animés en outre de sentimens religieux, et de veiller à ce que les directeurs de ces établissemens assistent souvent à l'enseignement pour s'assurer s'il s'exerce avec toutes les dispositions ci-dessus indiquées.

» 3. Ladite section, lors des examens de candidats pour les places de pasteurs, s'assurera également s'ils ont les qualités requises, telles que

nous venons de les exposer; et elle empêchera que les jeunes théologiens ne fréquentent des universités étrangères et suivent les cours qui, au lieu d'affermir les principes religieux qu'ils auroient puisés dans leur première éducation, ne feroit que les ébranler et les effacer.

» 4. Enfin on attend de la section évangélique que, dans le nouveau catéchisme qui doit être publié dans le pays, les dogmes du christianisme soient exposés dans toute leur pureté, tels qu'ils se trouvent dans l'ancien catéchisme luthérien de Heidelberg.

» Donné à Carlsruhe, le 1er. juillet 1824 ».

Cette pièce donne lieu à une foule de réflexions : elle montre d'abord la grandeur du mal, la défection des professeurs et des ministres, l'oubli où ils laissent la révélation, *la tendance à abolir peu à peu le christianisme.* Le grand-duc paroît effrayé de cette pente des esprits dans le clergé protestant, et il s'efforce de l'arrêter par quelques mesures qui, on peut le prédire, n'empêcheront pas le mal de croître de plus en plus. Le zèle du prince est louable, sans doute; mais quels moyens a-t-il pour arrêter la licence des doctrines? Cette licence prend sa source dans l'esprit même du protestantisme; elle est inhérente à sa constitution. Vous avez ébranlé le grand principe d'autorité, vous avez donné carrière aux innovations, vous avez contesté des dogmes, rejeté des mystères, interprété l'Ecriture sainte à votre gré : les disciples de Luther et de Calvin ont autant de droits que ces réformateurs d'ôter de la religion ce qui leur déplaît et les choque. On nous parle de *livres symboliques*, d'*église évangélique*, de *la pureté de la doctrine.....*; mais qui a donné de l'autorité à ces livres? de qui cette *église évangélique* tient-elle sa mission? qui jugera de la *pureté de sa doctrine?* Tout le monde sent ce qu'est l'*orthodoxie* dans l'Eglise catholique, où il y a une autorité visible, un centre d'unité, un corps de pasteurs, une doctrine constante, un enseignement exempt de variations et d'incertitudes : mais où peut être l'*orthodoxie* chez des protestans, qui ont abandonné l'*orthodoxie*, qui se sont fait une doctrine nouvelle, qui ont permis à chacun de juger du sens de l'Ecriture, qui ont rejeté tel livre de la Bible, tel dogme, tel sacrement? Où peut être l'*orthodoxie* dans un corps sans chef, sans unité, sans union, sans principe de vie et d'autorité? Le grand-duc parle de ses droits comme souverain et comme évêque, et il se donne deux fois cette dernière qualité : mais d'où tient-il sa mission? qui lui a conféré le titre

et le caractère d'évêque? Luther, simple religieux, et refusant de croire à l'autorité du pape et des évêques, pouvoit-il, après cela, faire des évêques? Qu'est-ce qu'un épiscopat assis sur un si fragile fondement? qu'est-ce qu'une autorité qui ne repose que sur les caprices d'un homme fameux par ses emportemens, par son audace, par les variations de sa doctrine, par la violation des vœux les plus saints? L'autorité du prince de Bade, comme évêque, est donc aussi foible que nouvelle; elle n'a aucun pouvoir sur les esprits, elle ne sauroit lier les consciences. Le grand-duc peut, comme souverain, donner des ordres à sa *section évangélique du ministère de l'intérieur*, ainsi qu'il l'appelle; mais cette *section* n'a et ne peut avoir aucune juridiction spirituelle. Les bureaux d'un ministre seront-ils juges de l'*orthodoxie?* Des employés auront-ils plus de zèle pour la révélation que leurs pasteurs? arrêteront-ils le torrent dans son cours? Non, et l'on peut prévoir que le *rationalisme* continuera ses ravages, et que l'absence d'autorité se fera sentir de plus en plus dans ces branches séparées du tronc, et qui ont perdu tout principe de vie, de force et d'union.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, ayant appris que le nommé Chauvin, charpentier employé aux travaux de la cathédrale de Sées (Orne), s'étoit tué en tombant d'une hauteur de quatre-vingts pieds, a daigné faire remettre à sa veuve une somme de 200 fr.

— Le 7 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est sortie dans l'après-midi, et s'est rendue au château de Dieppe. La Princesse y a été reçue par MM. les officiers de la garnison, les compagnies de la garde royale casernées au château et par la musique de ce corps. Son arrivée a été annoncée par vingt-un coups de canon. S. A. R. a eu la bonté de souscrire de sa main, sur le registre de la place, l'acte qui constate le jour et les circonstances de sa visite. Elle a examiné toutes les fortifications, les travaux d'artillerie, les parcs de projectiles et les pièces de bronze. Les ouvriers ont reçu des marques de la munificence de la Princesse.

Le 9 août, S. A. R. est sortie du palais avec sa dame d'honneur et son premier écuyer. Elle a visité différens quartiers de la ville, et a promis au propriétaire d'un brick nouvellement terminé qu'elle se rendroit sur le port, lorsqu'on lancera ce bâtiment.

Le 10 août, S. A. R. a dirigé sa promenade vers Derchigny, et est allée au château de Mme. la comtesse de Caumont. Beaucoup de fonctionnaires et de propriétaires y avoient précédé la Princesse, qui ac-

cepta le déjeûner préparé par Mme. de Caumont. S. A. R. parcourut ensuite le parc et les jardins du château, et assista à la fête que sa présence avoit fait naître dans cet endroit. A trois heures et demie, elle étoit de retour à Dieppe.

— Le 15 août, le Roi a rendu l'ordonnance qui suit : Vu l'art. 4 de la loi du 17 mars 1822, ainsi conçu : « Si, dans l'intervalle des sessions des chambres, des circonstances graves rendoient momentanément insuffisantes les mesures de garantie et de répression établies, des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 pourront être remises immédiatement en vigueur en vertu d'une ordonnance du Roi, délibérée en conseil, et contresignée par trois ministres.

» Cette disposition cessera de plein droit un mois après l'ouverture de la session des chambres, si, pendant ce délai, elle n'a pas été convertie en loi.

» Elle cessera pareillement de plein droit le jour où seroit publiée une ordonnance qui prononceroit la dissolution de la chambre des députés ».

Considérant que la jurisprudence de nos cours a récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante de leur existence de fait;

Que cette interprétation fournit un moyen sûr et facile d'éluder la suspension, la suppression des journaux;

Qu'il suit de là que les moyens de répression, établis par l'art. 3 de la loi du 17 mars 1822, sont devenus insuffisans;

Voulant dans ces circonstances, et jusqu'à la prochaine réunion des chambres, pourvoir avec efficacité au maintien de l'ordre public;

Notre conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 sont remises en vigueur, à dater de ce jour.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Par le Roi, LOUIS.

Suivent les signatures des trois ministres, MM. Corbière, de Peyronnet et de Villèle.

La censure créée par l'ordonnance précitée, sera confiée à une commission sous la présidence de M. le conseiller d'État directeur-général de la police.

— Les trois conseillers de la cour de cassation qui s'étoient récusés dans l'affaire de l'*Aristarque*, et dont la récusation n'avoit point été acceptée, se sont néanmoins absentés de l'audience du 13 août, à laquelle la cause de ce journal avoit été appelée. L'absence de plusieurs autres conseillers indisposés n'a pas permis qu'on s'occupât du procès en question; la cour n'étoit pas en nombre nécessaire pour délibérer.

Le lendemain, la section criminelle de la cour s'est trouvée composée de onze conseillers, nombre suffisant pour porter les décisions. La séance s'est ouverte à onze heures un quart, sous la présidence de M. le conseiller Ollivier. M. le procureur-général a présenté,

comme moyens de cassation, l'incompétence des tribunaux pour prononcer sur une question purement administrative, l'infraction à la loi du 9 juin 1819, et la fausse interprétation de la loi du 17 mars 1822. Me. Guichard a reproduit en faveur de M. de Baune de Puygiron les moyens déjà présentés en première instance et en appel, et a cité à l'appui des arrêts rendus par ces deux cours, les paroles de M. de Laly, de M. le rapporteur de la loi de 1822, à la chambre des députés, et du président du conseil des ministres.

M. Fréteau, avocat-général, dans un plaidoyer fort étendu, a combattu les deux moyens invoqués à l'appui de la demande en cassation, et a témoigné son regret de ne point partager l'opinion du ministère public. Après avoir blâmé quelques expressions de Me. Guichard, il a conclu au rejet du pourvoi. La cour, ayant délibéré pendant une heure et demie, et motivant son arrêt, a rejeté le pourvoi.

— Les députés de la Martinique viennent de citer en police correctionnelle MM. le comte de Mouny, colon de la Martinique, et le comte de Cacqueray-Valmenier, ex-procureur-général et député de cette colonie, comme auteurs de deux lettres injurieuses et diffamatoires. MM. les éditeurs du *Moniteur* et du *Drapeau blanc* sont également assignés pour l'insertion de ces deux lettres dans leurs feuilles. Cette affaire sera appelée au tribunal le 1er. septembre prochain.

— Le 13 août, le général espagnol Ballesteros a eu l'honneur d'être admis auprès de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Deux ouvriers, occupés à démolir la voûte d'une partie latérale, restante de l'ancienne église de Saint-Herbland, à Rouen, ont été entraînés dans la chute d'une partie des piliers qui s'est écroulée subitement. Ces malheureux ont péri au milieu des débris. Deux de leurs compagnons ont saisi assez à temps une rampe de fer, et n'ont reçu que quelques contusions. Les autres ouvriers employés dans le bas de l'édifice, avertis par le craquement des voûtes, s'étant promptement retirés, aucun n'a été victime de l'accident.

— Le 9 août, le colonel Gauchais, escorté par plusieurs gendarmes, est arrivé à Poitiers. Il sera jugé aux assises du mois de novembre prochain.

— M. Zéa-Bermudez, nommé ministre des affaires étrangères en Espagne, est arrivé à Calais le 9 de ce mois. Il doit se rendre de cette ville à Madrid.

— Le roi de Wurtemberg, revenant des bains de mer de Marseille, est arrivé, le 11 août, à Besançon. Le préfet s'est rendu de suite auprès de S. M., qui est repartie le lendemain à quatre heures du matin.

— La maladie qui s'étoit manifestée dans le royaume de Naples a cessé; en conséquence il a été décidé par l'intendance de santé de Marseille que les provenances de ce royaume ne seroient assujéties qu'à une observation de cinq jours, si elles en étoient parties avant le 10 du mois dernier, et que toute quarantaine seroit supprimée pour les bâtimens partis postérieurement à cette date.

— Les escadrons de guerre de la maison du Roi sont arrivés, le 11 de ce mois, à Bordeaux. Une foule immense étoit allée au-devant d'eux. Accueillis aux cris de *Vive le Roi! vive l'armée!* ils ont été

escortés par les officiers et la musique de la garnison jusqu'au lieu où ils ont rompu leurs rangs. Ils doivent arriver à Tours le 26, et en repartir le lendemain.

— Le général Bessières, qui est auprès du roi d'Espagne à Sacédon, a été nommé gouverneur de Madrid.

— M. Bois-Lecomte, dernièrement secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, et actuellement premier secrétaire à Madrid, restera chargé des affaires de France pendant l'absence de M. de Talaru, qui a obtenu un congé pour revenir en France.

— Les Français en garnison à Cadix, craignant que la fièvre jaune ne se manifestât dans la ville, se sont chargés de la police intérieure, ont fait purifier les prisons et les hôpitaux, et ont pris toutes les précautions possibles pour prévenir ce fléau. Ils ont, en outre, soumis à une rigoureuse quarantaine tous les vaisseaux venant du Levant et de l'Amérique. Si la maladie se manifestoit, les Français se retireroient, en coupant toutes les communications avec les habitans, et ne laisseroient qu'un détachement dans le château Saint-Sébastien, avec des vivres pour trois mois.

— Le général Coppons, connu par sa conduite révolutionnaire pendant le règne des cortès, a été arrêté et conduit sous bonne escorte à Madrid, où on lui fera incessamment son procès.

— Le marquis de Valla-Hermosa, ambassadeur espagnol en Portugal, doit remplir les mêmes fonctions à Paris.

— On a enregistré, le 5 de ce mois, au greffe du tribunal de Londres, le testament de Buonaparte, écrit de sa main, et un certificat de dépôt a été délivré au comte de Montholon, l'un des exécuteurs testamentaires.

— Lord Béresford, nommé généralissime des armées portugaises après l'évènement du 31 avril dernier, étoit attendu en Angleterre. Il y est arrivé sur le paquebot le *Stanmore*. Son frère, Marc Béresford, l'accompagnoit. On pense généralement qu'il n'est chargé d'aucune communication auprès du gouvernement britannique.

— Le prince d'Esterhazy, nommé ambassadeur de l'empereur d'Autriche près la cour de France, ne prendra cette nouvelle fonction qu'à l'automne.

— Le roi de Prusse vient de nommer le prince Guillaume, son frère, aux fonctions de vice-roi des provinces du Rhin et de Westphalie, sans lui en donner le titre; il lui a seulement conféré celui de gouverneur-général des nouvelles provinces prussiennes sur les deux rives du Rhin.

— Knostew-Mehmed-Pacha s'est, dit-on, emparé de l'île d'Ipsara, une des plus importantes places des Grecs. Le vainqueur médite une entreprise semblable contre Samos. Après des massacres qui ont duré quatre jours à Ipsara, le Pacha fit suspendre aux antennes et aux mâts de ses vaisseaux sept mille trois cents têtes de femmes, d'enfans et de vieillards. Il se dispose, dit-on, à les envoyer en trophée à Constantinople. Il paroît certain qu'il ne s'est emparé d'Ipsara que par trahison.

— L'île de Casso vient d'être conquise par la division du vice-roi

d'Egypte, qui ensuite s'est emparée de l'île de Scarpanto, située au nord de Casso.

— Le gouvernement de la république de Colombie a ordonné récemment de refuser l'entrée du pays à tout Espagnol, quelque libéral qu'il fût, et aux Américains qui ont coopéré avec l'Espagne dans la guerre contre la Colombie. Puis il a décidé que pour la défense du pays il se contentoit de ne lever que deux hommes sur cent.

Distribution des prix du concours.

Cette solennité annuelle de la jeunesse a eu lieu en Sorbonne, le 16 août. M. le grand-maître a ouvert la séance à midi. M. Langlois, professeur de rhétorique au collége Bourbon, a prononcé le discours latin d'usage. Son sujet étoit l'influence du christianisme sur la morale et sur les lettres. L'orateur a traité ce beau sujet avec le plus heureux talent; il a rappelé les principaux traits d'éloquence qui brillent dans l'Ecriture sainte, dans les Pères, dans nos orateurs sacrés; il a fait sentir surtout le besoin que l'univers avoit de la venue du Fils de Dieu. Le passage où il a peint le genre humain dans l'attente, *nascere*, a été vivement applaudi, et méritoit de l'être par l'éclat du style, par la grandeur des pensées, et surtout par les sentimens nobles et religieux de l'orateur. Une déclaration si franche et si haute dans une circonstance si solennelle n'honore pas seulement l'orateur; elle est un témoignage consolant du progrès des bonnes doctrines, et il est remarquable que les passages les plus applaudis ont été précisément ceux où l'orateur rendoit à la religion un plus éclatant hommage. Il est doux de penser que la jeunesse qui s'élève ouvre son esprit aux vérités de la religion et son cœur aux sentimens généreux dont elle est la source. Après le discours latin, M. le grand maître a pris la parole, et s'est exprimé en ces termes:

« Messieurs, il suffit de promener ses regards sur les murs de cette enceinte pour y rencontrer ce qu'il y a de plus capable de frapper vivement l'esprit et le cœur d'une studieuse jeunesse. Qu'y voyons-nous en effet? Nous y voyons les images de ces hommes rares qui, par leurs écrits immortels, ont été l'ornement et la lumière des nations et des siècles: ici les plus illustres des philosophes, des orateurs, des poètes, qui ont paru dans les temps anciens et modernes, revivent en quelque sorte sous nos yeux, et l'imagination, qui embellit tout, se les représente tous rayonnans de l'éclat de leur génie et de leur gloire: au milieu d'eux, Messieurs, vous contemplez ce monarque digne d'un tel cortége, qui semble les inviter à cette fête où je viens en son nom couronner ses heureux enfans.

» Les voilà, Messieurs, nos guides et nos modèles dans nos études classiques; astres brillans du monde littéraire, c'est à leur lumière qu'il faut marcher, si l'on ne veut retomber dans la nuit de la barbarie, ou se jeter dans un raffinement de pensées et de langage plus irrémédiable que la barbarie elle-même.

» En vain, pour s'autoriser à tenter des routes nouvelles, on nous parleroit des progrès de l'esprit humain: il n'en est pas des lettres

comme des sciences naturelles; dans celles-ci, on avance toujours, et les découvertes sont filles du temps et de l'expérience; mais lorsque, chez une nation savante et polie, la langue, après s'être épurée, perfectionnée successivement, se trouve fixée enfin par des écrivains devenus modèles dans tous les genres, alors suivre le chemin qu'ils ont tracé, est un devoir; qui s'en écarte, ne peut que s'égarer.

» Oui, malheur à l'écrivain parmi nous, qui, dédaignant, notre grand siècle littéraire, tâcheroit d'avoir plus de grâce que Fénélon, plus de noblesse que Racine, plus de naïveté que La Fontaine, plus d'originalité que La Bruyère, plus de vigueur que Pascal, plus d'élévation que Bossuet.

» Qu'est-il arrivé de nos jours? C'est que certains esprits ont conçu je ne sais quel dégoût, quelle aversion secrète pour ce qui est simple, clair, naturel, beau; ils ont paru ne se complaire que dans ce qui est apprêté, faux, bizarre, nébuleux; un nouveau style a demandé de nouvelles théories, et les lettres ont eu leurs sophistes comme la philosophie.

» N'oublions jamais que le bon sens doit présider à tout; que l'imagination sans règle ressembleroit à de la folie; que l'esprit, ainsi qu'on l'a défini, est le *sel de la raison;* que nos maîtres dans l'art d'écrire se sont montrés amis de cette raison jusque dans leur audace, et que, chez eux, la hardiesse du tour et de l'expression s'allie toujours à une heureuse clarté.

» Placé à la tête d'un corps dépositaire de toute les bonnes doctrines littéraires, et qui possède dans son sein tant d'hommes capables de les défendre comme de les enseigner, j'ai cru devoir, dans une circonstance aussi solennelle, avertir la jeunesse confiée à nos soins de se tenir constamment en garde contre les invasions du mauvais goût : dût-il pénétrer partout, il faudroit que la porte de nos écoles lui fût toujours fermée; jeunes élèves, je dois dire à votre louange qu'on a remarqué en général dans vos compositions le goût sévère et pur de cette ancienne Université que Rollin a tant illustrée.

» Messieurs, la religion, les mœurs, l'instruction classique, voilà le triple objet de notre sollicitude, et je l'espère, chrétiens, Français, amis des bonnes lettres, le précieux héritage que vous et moi nous avons reçu, vous et moi nous saurons le conserver et le transmettre dans toute son intégrité ».

Ce discours a été interrompu par des applaudissemens, qui ont prouvé d'une manière satisfaisante les sentimens de la jeunesse pour le chef vénérable de l'instruction publique. Les prix ont été ensuite proclamés. Le prix d'honneur en philosophie a été remporté par M. Duchesne, élève du collége de Saint-Louis, et celui de rhétorique par M. Arvers, du collége Charlemagne. Dans le nombre des prix, le collége Stanislas, dirigé par M. l'abbé Augé, a obtenu quatre prix et huit *accessit*. Mgr. le duc d'Orléans assistoit à la distribution; son fils, Mgr. le duc de Chartres, a eu deux *accessit* en troisième, l'un de version, l'autre d'histoire.

Opuscules théologico-philosophiques, de l'abbé Feller (1).

Cours de morale chrétienne et de Littérature religieuse; par le même (2).

Feller a conservé tant de réputation parmi les personnes attachées aux principes de la religion qu'il n'est pas étonnant que l'on réimprime fréquemment ses ouvrages. Le recueil de ses *Opuscules théologico-philosophiques*, qui vient de paroître, comprend cinq écrits différens.

1°. Une Dissertation latine sur une question proposée en 1778 par l'Académie de Leyde, pour remplir les intentions et le legs de M. de Stolp. Cette question étoit celle-ci : « Peut-on démontrer l'unité de Dieu par les seules lumières de la raison, et y a-t-il eu des sages et des peuples qui aient eu cette connoissance sans le secours de la révélation »? Feller entreprit de résoudre cette question, et envoya une Dissertation qui fut rejetée. Un professeur d'Amsterdam, M. Wyttenbach, eut le prix pour un Mémoire où il prétendoit prouver que la croyance d'un seul Dieu n'étoit fondée sur aucune preuve démonstrative. Quatre autres Dissertations présentées au concours furent jugées dignes de l'impression. Feller, justement mécontent des professeurs de Leyde, fit paroître sa Dissertation à Luxembourg, en 1780, et donna dans son journal

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Malines, chez Hanicq; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere.

(2) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Amable Coste; et au bureau de ce journal.

du 1er. octobre de cette année un Examen et une Réfutation de celle du professeur couronné. L'un et l'autre écrits étoient peu connus en France.

2°. *Entretiens de Voltaire et de M. P., docteur en Sorbonne, sur la nécessité de la religion chrétienne et catholique par rapport au salut.* Cet Opuscule parut d'abord à Strasbourg, en 1772. Feller y examine, dans 50 pages, quelques-unes des objections les plus rebattues de l'ennemi du christianisme.

3°. *Lettre sur le Dîner du comte de Boulainvilliers.* On sait que le *Dîner du comte de Boulainvilliers* est le titre d'une de ces nombreuses diatribes que Voltaire a enfantées contre la religion; l'auteur y accumule, sous la forme de dialogue, les objections, les faussetés, les reproches les plus injustes, les contradictions et les erreurs. Le Père Viret, Cordelier, publia, en 1770, *le Mauvais Dîner, ou Réfutation du Dîner de Boulainvilliers;* mais Feller crut devoir opposer au *Dîner* une réponse plus courte et plus précise. Son écrit est intitulé : *Lettre de M. de L. à M. l'abbé D. sur le Dîner du comte de Boulainvilliers;* cette *Lettre* n'a qu'une vingtaine de pages; mais l'auteur y fait sentir la légèreté et l'inconséquence du philosophe dans un grand nombre de ses assertions.

4°. L'*Abrégé* de l'*Histoire et Fatalités des sacriléges,* de Spelman. Henri Spelman, écrivain anglais qui vivoit dans le 17e. siècle, et fut très-déclaré contre les catholiques, recueillit néanmoins les principaux faits de l'histoire sur les suites des sacriléges. Feller en publia un *Abrégé,* en 1787, dans un temps où des princes égarés portoient à la religion de rudes coups et envahissoient les droits spirituels comme les avantages temporels de l'Eglise; une seconde édition de cet *Abrégé* parut en 1789. Elle reparoît ici sans aucun changement. L'éditeur auroit pu sans doute trouver dans l'histoire de la révolution des exemples éclatans de vengeances

divines sur les sacriléges; mais il s'est refusé à rien ajouter au travail de Feller.

4°. *Lettres et Remontrances*. Cette partie du volume a rapport aux innovations de Joseph II sur les matières ecclésiastiques; elle renferme deux brefs de Pie VI à l'empereur, avec les réponses et les remontrances du cardinal Bathiani, primat de Hongrie, à ce même prince sur ses édits. Ces remontrances sont un monument précieux de l'histoire ecclésiastique de ce temps-là; elles sont écrites avec modération, et combattent néanmoins les principes et les prétextes sur lesquels reposoient les ordonnances de Joseph. Un partisan des innovations fit paroître contre les *Remontrances* une *Lettre* anonyme que Feller réfuta dans des notes ajoutées à une édition de ces mêmes *Remontrances* qu'il donna en 1782. Ces notes sont bonnes, et forment une trentaine de pages.

Tels sont les différens écrits qui entrent dans le recueil des *Opuscules* de Feller. On y a joint une Lettre fort courte de l'abbé Bergier contre le livre de Febronius. L'éditeur annonce qu'il se propose de faire réimprimer d'autres Opuscules de Feller sur des matières canoniques et polémiques; ces Opuscules, dit-il, sont devenus rares et recherchés. Nous applaudissons à son projet, et nous croyons que les compatriotes de Feller et les amis de l'Église verront avec plaisir reproduire des ouvrages plus ou moins remarquables par l'intérêt de la matière, et par le zèle de l'auteur.

Le *Cours de Morale chrétienne et de Littérature religieuse* que nous joignons ici aux *Opuscules* n'est autre chose qu'un choix d'articles pris dans la collection du *Journal historique et littéraire* que Feller rédigea pendant vingt ans, et qui eut alors un assez grand succès. L'auteur y traitoit tour à tour de théologie, d'histoire, de physique, de géographie et de littérature; doué de connoissances variées, il ren-

doit compte des ouvrages nouveaux sur toute sorte de matières. Il suivoit les progrès de la philosophie, et signaloit l'audace, les ruses et les productions de ses sectateurs. La collection de son journal va depuis 1774 jusqu'en 1794; elle forme soixante volumes, et devient assez rare. Il a donc paru utile d'en donner un extrait, et c'est à quoi est destiné le *Cours* que nous annonçons. Seulement on ne sait pourquoi l'éditeur n'a pas voulu indiquer, ni dans le titre, ni dans l'*Avertissement*, d'où ce *Cours* est tiré. Il ne nomme nulle part le *Journal historique et littéraire;* nous ne concevons pas les motifs de cette réticence, qui nous paroît singulière et mal entendue. Assurément l'éditeur n'auroit pas compromis son entreprise en avouant qu'elle n'étoit qu'un choix d'articles pris dans un journal long-temps accrédité en Allemagne et dans les Pays-Bas; la réputation de ce journal eût été un nouveau motif pour exciter l'attention du public.

L'éditeur paroît avoir craint également de nommer celui qui a fait le choix des articles, et qui a été chargé d'extraire du journal ce qu'il offre de plus utile et de plus piquant. Cependant ce travail n'est point une chose indifférente, et que tout le monde puisse faire également bien. Il faut quelque tact et quelque goût pour savoir décerner les articles les plus susceptibles d'intérêt, et on n'auroit pas été fâché de savoir si celui qui avoit pris ce soin avoit réellement le degré de connoissances et de critique nécessaire pour s'en acquitter dignement.

Quoi qu'il en soit de ces observations, il a paru deux volumes du *Cours de Morale religieuse*. Le Ier. contient près de deux cents articles tirés du journal de Feller sur les évènemens du temps, sur Voltaire et les autres écrivains incrédules, sur les ouvrages qui parurent alors, sur les mesures heureuses ou funestes pour la religion, et sur des objets qui se rattachent à une lit-

térature chrétienne. Les articles sont rangés par année, sans observer aucun ordre déterminé; mais une Table des matières à la fin de chaque volume indique les différens sujets qui se trouvent traités. Le plus souvent les articles sont assez courts; cependant il y a quelquefois des discussions plus étendues sur divers points, sur le célibat ecclésiastique, sur l'état religieux, sur les spectacles, etc.

Le IIe. volume du *Cours* s'étend depuis 1781 jusqu'en 1785. L'auteur continue à y signaler les écrits philosophiques et ceux des protestans; il présente quelques remarques critiques sur le *Traité de la Religion*, de Bergier, et sur l'*Histoire de l'Eglise*, de Bérault-Bercastel. En général Feller étoit assez enclin à la sévérité; il avoit même quelquefois des idées singulières, comme lorsqu'il blâme la dénomination de *catholiques-romains;* de plus, on trouve chez lui quelque penchant pour le merveilleux; mais l'éditeur paroît avoir été fort sobre de morceaux de ce genre. Si je l'en félicite, j'aurois désiré, d'un autre côté, qu'il eût été moins sobre de notes; il y a quelques endroits où il eût été bon d'en ajouter pour l'intelligence du texte de Feller.

Outre ces deux volumes, il en doit paroître trois, dont nous parlerons à mesure que nous les recevrons.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 31 juillet, les Jésuites ont célébré avec pompe, dans leur église de Jésus, la fête de saint Ignace, dont on y conserve le corps; plusieurs cardinaux, évêques et prélats y assistoient. Mais ce qui a donné plus d'éclat à la cérémonie, c'est la présence du saint Père, qui fut reçu avec les honneurs accoutumés, et entendit la messe à l'autel de Saint-Ignace. S'étant ensuite rendu dans l'oratoire contigu de la congrégation des nobles, et ayant fait appeler le préfet et le secrétaire de la congrégation des Rits et le promoteur de la foi, S. S.,

assise sur son trône, publia le décret d'approbation de deux miracles opérés par l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, Alphonse Rodriguez, célèbre Jésuite espagnol (1). Après la lecture du décret, S. S. admit la communauté au baisement des pieds. Le même jour, Léon XII visita, sans être annoncé, l'hôpital du Saint-Esprit, et examina tous les détails de cet établissement.

— L'espérance assez plausible d'améliorer l'état de la religion catholique en Egypte et dans les pays limitrophes de l'Afrique, a engagé S. S., d'après l'avis de la congrégation de la Propagande, à conférer le titre d'archevêque cophte de Memphis à M. Abraham Chasciuz de Taatha, élève du collége urbain de la Propagande. Pour montrer même l'intérêt qu'elle prenoit à un objet si important, S. S. a voulu sacrer elle-même le nouvel archevêque. La cérémonie a eu lieu le 1er. août, dans la chapelle Sixtine, en présence de plusieurs cardinaux. Le Pape étoit particulièrement assisté des prélats Caprano et Filonardi, archevêques d'Iconium et d'Athènes. Le *pallium* a été conféré au nouvel archevêque.

Paris. M. le prince de Croï, archevêque de Rouen, fait en ce moment la visite de son diocèse. Le prélat arriva, le 27 juillet, à Neufchâtel, où le sous-préfet étoit allé assez loin à sa rencontre. Les autorités et les habitans l'accueillirent avec des témoignages d'empressement et de respect. Le prince logea au presbytère, et commença le lendemain sa visite, après avoir donné la confirmation aux fidèles qui s'étoient présentés. Cette visite dura plus de deux heures, et le prélat voulut

---

(1) Il y a eu deux Alphonse Rodriguez chez les Jésuites. Le plus connu est l'auteur du Traité *de la Perfection chrétienne*, qui a été si souvent réimprimé et traduit en français. Celui-ci, né à Valladolid en 1526, enseigna long-temps la morale, et fut recteur de Montille, en Andalousie. Il mourut à Séville, le 21 février 1616, dans sa quatre-vingt dixième année, regardé comme un excellent guide dans les voies spirituelles. L'autre Alphonse Rodriguez, né à Ségovie, et mort à Majorque le 31 octobre 1617, à quatre-vingt-sept ans, étoit coadjuteur temporel, et est présenté dans l'Histoire de la société comme un modèle de toutes les vertus religieuses, et comme un homme favorisé de grâces extraordinaires; c'est ce dernier dont la béatification se suit à Rome, et qui a été l'objet du décret ci-dessus. Il ne faut point confondre ces deux Rodriguez avec Simon Rodriguez, un des premiers compagnons de saint Ignace. Celui-ci, aussi Jésuite, étoit Portugais, et mourut à Lisbonne en 1579.

tout examiner avec soin. Chacun des jours suivans, Mgr. visita quelques-unes des paroisses environnantes, sans être arrêté par la pluie ou par la difficulté des chemins. La durée des visites étoit de dix à douze heures. Le dimanche 1er. août, après avoir visité l'Hôtel-Dieu de Neufchâtel et assisté à la grand'messe, le prince se rendit à Lucy. Le 3, il alla à Forges. Le sous-préfet et les autorités étoient allés à sa rencontre, malgré une forte pluie. S. A. donna la confirmation et prêcha pendant près de trois quarts d'heures, comme elle avoit fait à Neufchâtel et dans les autres paroisses qu'elle a successivement visitées. Elle visita les églises des environs, administra le sacrement de confirmation, et adressa aux fidèles des paroles d'édification. Le pieux et zélé prélat témoigna plus d'une fois le regret de ne pouvoir se rendre dans toutes les églises du canton; mais les mauvais chemins y mirent obstacle. Sa présence, son affabilité et sa piété ont fait d'heureuses impressions dans des contrées qui n'avoient pas joui depuis long-temps de la vue du premier pasteur. Le 9 août, Mgr. se rendit à Gournay, pour continuer sa visite dans cette partie.

— Le clergé de Versailles vient de perdre M. l'abbé Ledoux, qui rendoit encore, malgré son âge, de grands services à la paroisse Notre-Dame de cette ville. Paul Ledoux, né à Paris en 1753, avoit fini son cours d'études au séminaire Saint-Nicolas, où il étoit resté six ans. Au sortir de cette maison, il fut envoyé comme vicaire à Conflans-Sainte-Honorine, près Poissy, et ne quitta cette place que lorsque l'on astreignit les ecclésiastiques à un serment auquel il se refusoit. Appelé à la direction d'un collége fondé à Corbeville, près Montfort, il s'acquitta de ce nouvel emploi avec autant de capacité que de zèle. La persécution l'obligea de se cacher pendant quelque temps; mais la crainte ne l'empêcha jamais d'exercer son ministère avec toutes les précautions que dictoit la prudence. Quand la paix fut rendue à l'Eglise, M. Ledoux fut nommé curé de Soisy-sous-Etiole, et, après cinq ans de résidence dans ce lieu, où il se fit généralement aimer et estimer, il alla se fixer à Versailles, où on lui confia l'emploi d'aumônier des prisons. Ce fut principalement dans l'exercice de cette pénible fonction que le vertueux prêtre montra son zèle pour le salut des ames : c'étoit l'œuvre à laquelle il paroissoit particulièrement appelé. Il a su réconcilier avec la

justice divine beaucoup de malheureux que la justice humaine avoit frappés. Il les suivoit jusque dans les bagnes, et trouvoit encore dans l'éloignement le moyen de leur procurer du soulagement. Il a succombé, le 6 août, à une longue maladie, qu'il a soutenue avec résignation et sérénité. Il étoit aisé de voir qu'il envisageoit la terre comme un exil, et la mort comme un passage vers un monde meilleur.

— Le 14 juillet dernier, l'église de Saint-Germain-Lespinasse, arrondissement de Roanne (Loire), s'écroula presqu'entièrement. Le mur principal, poussé par une pièce de bois qui manquoit d'appui, fut renversé, et entraîna le toit dans sa chute. Après avoir examiné ce qui restoit debout, on reconnut qu'il n'y avoit ni solidité ni sûreté à réparer des murs qui étoient dans le plus mauvais état. La situation d'une paroisse pauvre et populeuse toucha M. le sous-préfet, qui sollicita pour elle un secours des Princes. MONSIEUR et son auguste fils se sont empressés d'envoyer 900 francs. Avec ce secours, et ce qu'on espère obtenir du ROI et des Princesses, on se flatte de pouvoir au moins se procurer un abri dans une partie de l'église. Lorsque les habitans apprirent le don des Princes, ils se réunirent à la voix de leur pasteur dans le local où se célèbrent provisoirement les offices, et qui n'est autre qu'une grange. On y a célébré la messe, tant pour remercier Dieu de ce que personne n'a péri dans le désastre, que pour prier Dieu de conserver les augustes bienfaiteurs de la paroisse. La reconnoissance des habitans est en proportion de leurs besoins.

— Il nous parvient journellement des nouvelles de guérisons opérées à la suite de neuvaines et de prières par le prince de Hohenlohe. On nous parle de deux guérisons qui ont eu lieu au Hâvre, l'une à la mi-juillet, l'autre le 31 juillet. Quand nous aurons reçu les relations détaillées, nous pourrons en rendre compte. A Vern, près Rennes, une jeune fille de vingt-deux ans étoit paralysée depuis deux ans et demi. On écrivit pour elle au prince, qui assigna le 19 mai pour dire la messe. Ce jour, on célébra, en effet, la messe pour elle, et on lui porta la communion. Au moment de la communion, elle se mit à genoux, au grand étonnement de tous ceux qui, depuis deux ans et demi, ne l'avoient pas vu bouger de son lit. Le jeudi 27, dernier jour de la neuvaine, on la porta à l'église, et ensuite à la sainte table. Elle en revint

seule, se mit à genoux, se releva, se rendit à l'autel de la sainte Vierge, y resta une demi-heure, et, depuis ce temps, elle marche comme tout le monde. Cette fille est très-pieuse; elle est visitée, depuis ce temps, par un grand nombre de personnes qui veulent s'assurer de la guérison. Son médecin a donné une déposition très-favorable, qui reste entre les mains d'un notaire. Un journal des Pays-Bas, *le Courrier de la Meuse,* parle aussi d'une guérison attribuée aux prières du prince. La demoiselle Anne-Marie Hermans, âgée de cinquante ans, et demeurant à Thisselt, près Malines, étoit attaquée, depuis trente-deux ans, d'une maladie de nerfs qui la retenoit au lit depuis vingt-sept ans. A ses douleurs se joignoient une fièvre presque continuelle et des convulsions. Pendant vingt-sept ans, elle n'avoit pu faire usage de la main droite ni des pieds; elle prenoit très-peu de nourriture, et souffroit de vives douleurs de l'estomac. Le médecin regardoit sa guérison comme impossible. On écrivit au prince, qui assigna le 10 et le 19 mai pour ses prières, recommandant à cette fille de s'unir à lui pendant la neuvaine qu'elle feroit. Le dernier jour de la neuvaine, Mlle. Hermans éprouve une révolution générale dans tout son corps; ses forces reviennent, elle se lève, s'habille et se promène dans sa chambre. Elle n'a eu rien de plus pressé que de venir à l'église remercier Dieu. Il ne lui reste qu'une foiblesse dans les pieds, qui l'oblige à se servir d'un bâton; mais cette foiblesse diminue chaque jour. Telles sont les guérisons dont nous avons ouï parler en dernier lieu. Nous ajouterons ici qu'une lettre de M. Forster annonce la mort de Martin Michel, ce pieux laïc qui étoit lié avec le prince de Hohenlohe, et dont le prince faisoit souvent mention dans ses lettres. Il étoit mort le 29 février dernier. On ne donne point à cet égard d'autres renseignemens.

— En rendant compte, dans notre numéro 975, du *Recueil des victimes de la loi du 19 fructidor*, par M. Toupiolle, nous y fîmes remarquer plusieurs inexactitudes : les noms portés sur sa liste paroissent avoir été transcrits avec beaucoup de négligence, et offrent tantôt des omissions, tantôt des méprises qui rendent ce *Recueil* beaucoup moins utile. C'est le jugement qu'en a porté aussi un estimable ecclésiastique, qui a été déporté lui-même à l'île de Rhé en 1799 et 1800. M. Peyzaret, curé de Saint-Laurent d'Aguys, diocèse de Lyon,

nous écrit qu'ayant fait venir la brochure de M. Toupiolle, il a vu avec peine qu'un grand nombre de prêtres et de laics étoient omis sur sa liste. Le nom de M. Peyzaret ne s'y trouve point, et ce digne curé nous marque qu'il est vraiment fâché de ne pas voir son nom à côté de ceux de tant d'estimables confrères avec lesquels il a passé le temps de la déportation. Si l'auteur, dit-il, eût compulsé la liste générale des déportés imprimée à La Rochelle vers 1800, il n'eût pas laissé tant de lacunes dans son *Recueil.* Il dit, page 12, que Buonaparte, devenu premier consul, fit rendre la liberté aux déportés. Il est vrai qu'une proclamation, qui fut affichée dans l'intérieur de la citadelle, mettoit en liberté les prêtres mariés, les constitutionnels et ceux qui n'étoient pas tenus au serment, mais elle ne parloit pas de ceux qu'on appeloit alors *réfractaires;* et on songeoit si peu à les mettre en liberté dans ce moment, que tous les prêtres non assermentés qui obtinrent alors leur liberté furent obligés de l'acheter par le sacrifice de 8 louis. Au commencement du consulat, il y eut un peu de relâche; on permit à ceux qui avoient quelques ressources de quitter la citadelle et de se loger en ville; mais ce calme dura peu, et, après le départ de M. Peyzaret, les prêtres furent encore plus resserrés qu'auparavant. Telles sont les observations de cet ecclésiastique, que nous consignons ici pour la fidélité de l'histoire, et pour donner à M. Toupiolle la facilité de réparer ses omissions, s'il y a lieu, dans une édition postérieure.

— Parmi les anciens monumens qui ont échappé au marteau de la révolution, on peut compter l'église de l'ancienne abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans. Ce monastère, fameux dans nos annales, fut fondé vers le milieu du 7e. siècle, et on y déposa les reliques de saint Benoit, enlevées à l'Italie. Nos rois enrichirent l'église de leurs dons; les Normands pillèrent et incendièrent deux fois l'abbaye dans le 9e. siècle; mais Carloman fit rebâtir l'église Sainte-Marie, à peu près dans l'état où on la voit aujourd'hui, et les reliques de saint Benoît, qui avoient été transportées à Orléans pour les soustraire aux invasions, y furent rapportées. Cette église avoit jadis deux grandes portes, l'une sous la tour Saint-Michel, l'autre au nord; celle-ci, présentement condamnée, fixa l'attention de dom Mabillon, qui en attribuoit la construction au 8e. et 9e. siècles, et ce fut sur son invitation que les religieux la couvrirent de la toiture

qui subsiste aujourd'hui. Une particularité très-remarquable est l'incrustation en métal des yeux des figures dont le portail et le porche sont ornés; le principal bas-relief du portail représente la translation des reliques de saint Benoît et de sainte Scolastique, un des monumens des fastes bénédictins. Le péristyle de la tour Saint-Michel se distingue par le style colossal et la forme bizarre des figures; les voûtes du porche, formées de doubles archivoltes, sont soutenues par seize piliers flanqués chacun de quatre colonnes; leurs chapiteaux, d'une grande dimension, sont ornés de bas-reliefs. Au premier étage de la tour étoit l'oratoire des abbés; les religieux en condamnèrent les fenêtres, et en enlevèrent les stalles lors du concordat de François Ier., qui leur imposa des abbés commandataires. Ils résistèrent long-temps à cette innovation, et refusèrent de reconnoître le chancelier Duprat, qui s'étoit fait donner cette abbaye; aussi François Ier., étant venu à Fleury, ordonna la démolition de la tour Saint-Michel, qui commandoit la Loire. En 1002 et 1006, le monastère fut la proie des flammes; une partie des voûtes du chevet et de la croisée de l'église Sainte-Marie fut reconstruite en 1107. En 1496, on refit aussi plusieurs piliers. Duprat fit venir d'Italie les belles mosaïques qui ornent le sanctuaire, et décora l'autel d'une arcade de pierre d'Apremont, remplacée depuis par des décorations en stuc, que le cardinal de Richelieu fit exécuter. Le centre de la croix latine, formé d'un grand pendentif, est surmonté d'un clocher construit par Jacques Hebert, à la place de celui qui avoit été détruit par la foudre en 1515. Dans la croix, ainsi qu'autour du chevet, se trouvent des chapelles, entr'autres, celles de saint Benoît, de la sainte Vierge et de sainte Anne; celle-ci est la plus grande de toutes depuis la destruction de celle de saint Michel, qui communiquoit avec les bâtimens du monastère. A l'extrémité des basses nefs étoient les entrées des églises souterraines qui furent fermées en 1633. C'est au milieu du chœur et devant l'aigle qu'est enterré Philippe Ier. Ce prince avoit choisi l'église de Saint-Benoît pour sa sépulture, par suite de ses longs séjours à Châteauneuf et de ses fréquentes relations avec l'abbaye. Son tombeau contribua encore à la protection particulière que les rois de France accordoient au monastère. Ce tombeau fut enlevé de l'église en 1793; mais du moins les cendres de Philippe ont été respectées, et les restes de ce monument gissent

encore à demi brisés sous le porche de l'église. Depuis le rétablissement du culte, l'église de l'abbaye sert d'église paroissiale, l'acquéreur l'ayant abandonnée aux habitans, qui lui ont cédé la petite église du lieu, laquelle a été démolie. Quant à l'abbaye, elle a été entièrement détruite, et on ne voit plus que des ruines là où existoient autrefois des écoles célèbres. Cette maison partagea long-temps avec d'autres monastères l'honneur de donner à l'Europe de savans et de saints personnages. Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, avoit été d'abord religieux à Fleury. En 1562, l'abbaye fut pillée par les soldats du prince de Condé, et la bibliothèque dispersée; plus de trois cents églises furent brûlées ou démolies à cette époque, dans le seul diocèse d'Orléans, que traversa Coligni avec ses troupes protestantes. Le cardinal de Châtillon, son frère, qui étoit abbé commendataire de Saint-Benoît, ne se servit de son crédit que pour dépouiller l'église et l'abbaye, dont il fit enlever les châsses et l'argenterie. Depuis, la maison reçut la réforme, et s'unit à la congrégation de Saint-Maur. On créa une nouvelle bibliothèque, qui fut transportée à Orléans en 1790; mais du moins la châsse de saint Benoît ne fut point souillée, et on se contenta d'enlever l'or et les pierreries qui l'ornoient. Nous tirons ces détails d'une Notice étendue sur l'abbaye de Saint-Benoît, qui se trouve dans l'*Annuaire du département du Loiret pour 1824*, imprimé à Orléans, chez Jacob.

— Un des prêtres français qui étoient restés en Angleterre vient de mourir subitement au milieu de l'exercice de ses fonctions. M. Antonin Papillon prêchoit dans la chapelle française, George Street : tout à coup il s'arrête; on court à lui, et on le trouve expirant. M. l'ambassadeur de France, qui assistoit à ce discours, a fait donner les soins les plus empressés au prédicateur; mais en quelques minutes cet homme respectable avoit cessé de vivre. On dit que les derniers mots qu'il a prononcés en chaire ont été ceux-ci : *Combien notre temps n'est-il pas précieux en cette vie, puisque nous ne sommes jamais sûrs du moment où nous serons appelés devant le tribunal du Tout-Puissant pour y rendre compte de nos actions!* M. l'abbé Papillon avoit signé la formule demandée par M. le vicaire apostolique de Londres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 19 août, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a présidé le conseil d'administration des prisons.

— Le 11 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a tenu la promesse d'aller voir lancer à la mer un brick nouvellement construit. M. Bretel, propriétaire de ce bâtiment, avoit préparé une tente pour la Princesse et sa suite. Le rivage étoit couvert d'une foule innombrable de spectateurs. S. A. R. permit que ce brick portât son nom. Après que le brick eut été lancé, la Princesse fit une promenade en mer, dans le canot royal, visita les travaux du bassin, et se rendit sur le canal et sur le quai du Polet, dont elle voulut voir les écluses.

Le 12, S. A. R. se dirigea vers Saint-Valery-en-Caux. Le son des cloches et des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée de la Princesse dans cet endroit. S. A. R. se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où l'attendoit M. le sous-préfet avec le corps municipal et les autres autorités. MM. le curé, le maire et le président du tribunal de commerce ont complimenté S. A. R., qui accepta un déjeûner qu'on lui avoit préparé. Le public a été admis à circuler autour de la table pendant le déjeûner. La Princesse parcourut à pied une partie de la ville, qu'elle ne voulut pas quitter sans avoir visité la principale église, où elle fut reçue par M. le curé avec les honneurs qui lui sont dus. Après avoir fait sa prière, elle est repartie pour Dieppe, laissant les habitans de Saint-Valery dans la joie qu'avoit produite sa présence. Mme. la duchesse n'a pas oublié les pauvres de cet endroit, ainsi que ceux de Candebu, pour lesquels elle a fait remettre 200 fr.

Le 13, S. A. R. partit de Dieppe pour aller visiter le château de Mesnières. Un arc de triomphe avoit été élevé à l'entrée du parc, où M. le sous-préfet de Neufchâtel complimenta la Princesse, qui visita l'église, où elle fut reçue par M. le desservant et le clergé du canton. Mme. la duchesse de Berri accepta un déjeûner au château. Pendant le repas, une musique militaire a exécuté des airs choisis. S. A. R. se promena, à pied, dans le parc, et repartit à trois heures. Arrivée à Bures, elle visita le château de Tourpes, ancienne habitation de Gabrielle d'Estrées. La Princesse a laissé sur son passage des marques de sa bienfaisance.

Le 14, S. A. R. a pris un bain dès huit heures du matin. Après son déjeûné, elle s'est embarquée sur le bâtiment à vapeur la *Caroline*. La Princesse, pour aller au port, avoit traversé la ville à pied au milieu d'une immense population, dont les acclamations se faisoient entendre sur son passage. S. A. R. fut reçue à bord de la *Caroline* au bruit des fanfares de la musique de la garde royale. Mme. la duchesse de Berri s'avança près de deux lieues en mer, et approcha d'un grand nombre de bâtimens qui étoient à la pêche. Les pêcheurs levèrent leurs filets en présence de la Princesse, et lui offrirent ce qu'ils contenoient. S. A. R. en accepta quelques pièces, et mit le comble à l'allégresse des pêcheurs. Vers trois heures, elle rentra au port, précédée des bâtimens qui l'avoient accompagnée.

— Une ordonnance royale, du 16 août, porte qu'une commission, créée par l'ordonnance de la veille pour l'examen de tous les journaux, sera composée de six membres et d'un président, qui sera le directeur de la police. Avant d'être imprimé, tout article de journal ou écrit périodique devra être revêtu d'un *visa* constatant l'approbation exigée par la loi, lequel *visa* sera donné par le sieur Deliége, secrétaire de ladite commission. Dans les départemens, les préfets nommeront un ou plusieurs censeurs pour la même cause.

— Une ordonnance du 17 août règle la quotité des pensions à accorder aux veuves et aux orphelins des magistrats, et les cas où ils auront droit de les obtenir. Les dispositions de cette ordonnance s'appliquent aux veuves et orphelins des chefs et employés des bureaux du ministère de la justice et du conseil d'État.

— MM. Portalis, Jourde, Quéquet et de Vatimesnil, nommés récemment à diverses fonctions près la cour de cassation, ont été admis, le 18 août, à prêter serment devant les trois cours, présidées par M. le comte Desèze. Un grand nombre de personnes distinguées, et l'ambassadeur de Naples, assistoient à la cérémonie. M. Desèze a adressé successivement à MM. Portalis, Jourde, Quéquet et de Vatimesnil des discours dans lesquels il a rappelé les qualités des magistrats qu'ils remplaçoient.

— Le sieur Masson, fils aîné, libraire, chez qui l'on avoit saisi, l'année dernière, deux exemplaires des chansons de Béranger et d'autres livres prohibés, avoit comparu, quelque temps après, devant les tribunaux. Après avoir suscité des incidens en nullité des poursuites, lesquels incidens ont été repoussés par divers tribunaux, il a été appelé de nouveau, le 17 août, devant le tribunal correctionnel. Le ministère public a requis d'abord l'application de l'art. 27 de la loi du 17 mai 1819, puis une année de prison et 2000 francs d'amende. Me. Bouchené-Lefer a défendu le prévenu. Le prononcé du jugement a été renvoyé à huitaine.

— Le tribunal correctionnel a prononcé, le 19 août, son jugement dans l'affaire du journal la *Pandore*. Le sieur Nedjc, éditeur, a été condamné à un mois de prison et à 200 fr. d'amende. Le sieur David, imprimeur, a été renvoyé de la plainte.

— Le 19 août, les co-propriétaires et l'imprimeur du journal la *Lorgnette*, le directeur-propriétaire et l'imprimeur du journal le *Corsaire*, l'éditeur et l'imprimeur du journal le *Diable boiteux*, ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle pour contravention à l'article 6 de la loi du 9 juin. M. l'avocat du Roi a requis : contre les propriétaires de la *Lorgnette*, trois mois d'emprisonnement et 1000 francs d'amende chacun (ils sont au nombre de trois); l'affaire a été renvoyée à quinzaine pour entendre la défense des prévenus : contre le directeur et l'imprimeur du *Corsaire*, un mois de prison et 200 francs d'amende; le prononcé du jugement a été remis à huitaine : contre l'éditeur du *Diable boîteux*, un mois de prison et 200 fr. d'amende. L'imprimeur de ce dernier journal a été renvoyé de la plainte. Après quelques observations de M. Adhère, éditeur du *Diable boiteux*, sa cause a été remise à huitaine.

—Le nommé Bourrène, tourneur, prévenu d'avoir, en état d'ivresse, crié : *Vive l'empereur!* devant un poste de gendarmerie à la Villette, a été condamné, le 19 août, par le tribunal de police correctionnelle, à six jours de prison et à 5 fr. d'amende.

— M. Zéa-Bermudez, dont nous avons annoncé l'arrivée à Calais, a obtenu, le 17 août, une audience particulière de S. M. le Roi de France.

— On avoit parlé, il y a quelque temps, d'une nouvelle promotion de pairs; un journal annonce actuellement qu'on a abandonné ce projet.

— Les distributions des prix ont eu lieu, le 17 août, dans les divers colléges de la capitale. Le jeune duc de Chartres, élève de troisième au collége de Henri IV, a été trois fois couronné. S. A. S. le duc d'Orléans étoit présent à la cérémonie.

— Un incendie a eu lieu, le 18 août, dans la distillerie de M. Camus, parfumeur, rue Saint-Denis. Malgré le zèle des pompiers, le feu a duré quatre heures. Comme il s'étoit communiqué promptement dans l'escalier, un homme et une femme, habitant au cinquième étage, sont descendus à l'aide d'une corde. Personne n'a péri.

— M. le comte de Trogoff, aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, a, le 16 de ce mois, inspecté le 2e. régiment de la garde royale, en garnison à Orléans.

— M. Martin-Pergnac, président du tribunal civil de Toulouse, est mort, le 13 août dernier, après une longue maladie.

— Le 11 août, M. le chevalier de Villèle-Laprade a été installé à Toulouse dans ses fonctions de payeur-général du département de la Haute-Garonne.

— M. le baron de Rayne, colonel de la 10e. légion de gendarmerie, remplace dans le commandement de la 2e. subdivision à Bayonne, M. le maréchal de camp baron Janin, appelé à Paris par S. Exc. le ministre de la guerre pour affaires de service.

— M. Druet-Desvaux, ancien inspecteur des eaux et forêts, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort, à Alençon, le 9 de ce mois, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il avoit été membre de la chambre des députés.

— La cour royale de Pau a évoqué l'affaire relative aux troubles du 1er. et du 2 de ce mois.

— Le roi et la reine d'Espagne sont revenus à Madrid, le 7 août; une grande partie de la population s'étoit portée au-devant d'eux, et les a reçus au milieu des acclamations générales.

— Une cédule royale, signée de S. M. le roi d'Espagne, et datée de Sacédon, le 1er. août, porte la suppression dans ses États d'Europe et d'Amérique des sociétés de francs-maçons, communéros, et autres sociétés secrètes, quel que soit le nom qu'elles se donnent. Cependant les membres de ces sociétés sont compris dans l'amnistie du 1er. mai dernier, à condition qu'ils n'en feront plus partie, autrement ils encourroient la rigueur des lois. Une autre cédule royale de Sacédon remet entièrement l'instruction publique aux Universités et autres établissemens littéraires. Sont déclarés indignes d'instruire la

jeunesse ceux qui seront convaincus d'avoir approuvé la nomination d'une régence à Séville, et la translation du roi à Cadix.

— Quelques volontaires royaux ont paru un instant vouloir troubler la tranquillité dont jouit la ville de Saragosse. Pour éviter les désordres, M. le comte d'Espagne, capitaine général, avoit ordonné, le 31 juillet, de ne porter aucune arme hors du service. Les volontaires royaux crurent qu'on les vouloit désarmer, et sortirent avec leurs sabres, malgré la défense. Plusieurs furent arrêtés, d'autres voulurent les défendre, et furent également saisis. Depuis, rien n'a troublé la tranquillité. Ceux qui ont pris part au tumulte ont été rayés des contrôles de leurs compagnies, et seront remplacés.

— M. le sous-intendant Mazoyer, maître des requêtes, est parti de Barcelonne, le 8 de ce mois; il revient à Paris.

— Le roi de Prusse a envoyé, dit-on, à S. M. le Roi de France une housse de cheval, enrichie d'or et d'argent, de fleurs-de-lis et d'autres broderies magnifiques. On la croit destinée à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le feld-maréchal comte d'Essen, en Suède, vient de mourir, à l'âge de soixante-neuf ans, à Uddevalla, où il prenoit les bains de mer.

OEuvres complètes de Massillon. Edition en 12 vol. in-12 (1).

Le nom et la réputation de Massillon, la sagesse de sa composition et la perfection de son style, assurent à ses Sermons une estime et un succès durables, et l'empressement du public à se les procurer répond au zèle des éditeurs pour les reproduire. Il s'est fait dans ces dernières années plusieurs éditions de ce célèbre orateur; chacune se recommande par divers genres de mérite. Celle que nous annonçons en ce moment a les avantages d'un format commode, d'un caractère assez favorable et d'un prix peu élevé. L'éditeur a suivi l'édition donnée, peu après la mort du prélat, par son neveu, et il s'est sagement abstenu de grossir son recueil de l'*Eloge de Massillon* que d'Alembert avoit composé pour ses *Eloges des académiciens*. Ce morceau, indiscrètement accueilli par d'autres éditeurs, est assez déplacé dans un recueil de sermons.

Nous ne chicanerons point l'éditeur sur le titre d'*OEuvres complètes*, quoique nous ne voyons pas que son édition renferme plus d'ouvrages que les précédentes. On ne lui reprochera point cependant d'avoir, comme on dit, tiré au volume; car il a su renfermer en 12 tomes ce qui, dans l'édition de 1745, en faisoit 15. Le dernier volume est terminé par une Table de matières, et par une autre Table qui indique l'ordre des sermons et des autres pièces dans les différens volumes.

---

(1) Prix, 22 fr. A Besançon, chez Montarsolo et compagnie; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Histoire véritable des Momiers de Genève, suivie d'une Notice sur les Momiers du canton de Vaud; par un témoin oculaire.



Depuis plusieurs années la métropole du calvinisme se donne en spectacle par des écrits et des disputes dont le bruit a retenti chez tous les protestans, et même chez les catholiques. Les pasteurs et le troupeau se sont divisés. Les uns ont voulu marcher avec le siècle, et ont prétendu que la théologie devoit se ployer au progrès des lumières et à la mobilité des opinions humaines. Les autres ont cru qu'il ne leur étoit pas permis de s'écarter des principes des premiers réformateurs, et se sont fait un point de conscience de diriger dans ce sens leurs instructions et leurs exercices. Parmi ces derniers étoit M. Empaytaz, jeune étudiant en théologie, qui présidoit à des réunions où on insistoit particulièrement sur les points de doctrine que les ministres omettoient dans leurs discours. Il fit paroître, en 1816, des *Considérations sur la divinité de Jésus-Christ,* dont nous avons rendu compte, nos. 284 et 295, et dans lesquelles il reprochoit à la compagnie des pasteurs d'avoir abandonné le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Cet écrit fit une vive sensation, et la compagnie des pasteurs fut sollicitée de plusieurs côtés de dissiper le reproche qu'on lui adressoit. Pendant qu'on attendoit d'elle une déclaration précise, elle prit le fameux arrêté du 3 mai 1817, par lequel elle prescrivoit, au contraire, le silence sur trois ou quatre questions importantes, et faisoit promettre aux jeunes ministres de ne pas combattre l'opinion de l'un des pasteurs sur

cette matière. M. Empaytaz, M. Malan et M. Guers fils, n'ayant pas signé la formule proposée, furent exclus du ministère. Les journaux rendirent compte de ces divisions, et l'on remarqua qu'une feuille libérale, le *Journal du Commerce*, se déclara pour les pasteurs genevois. Les écrits se succédèrent; d'un côté, l'avocat Grenus attaqua la compagnie dans trois brochures que nous avons mentionnées; d'un autre côté, les ministres se défendirent par les *Lettres à un Ami*, dont il a été également question dans ce journal.

En 1818, la lutte entre la compagnie et les opposans prit un caractère plus grave. C'est alors qu'on chercha à jeter du ridicule sur ces derniers en leur donnant le sobriquet de *momiers*. On appela un ministre socinien à une chaire de théologie; on ordonna à M. Méjanel, ministre du parti contraire, de quitter Genève. Celui-ci et M. Malan publièrent les motifs de leur exclusion, et il demeura pour constant que la compagnie ne vouloit pas souffrir à Genève le *scandale* de l'enseignement de la divinité de Jésus-Christ, et que l'autorité civile se joignoit à elle pour réprimer un tel *désordre*. Bientôt même on eut recours a d'autres moyens contre les momiers; on troubla leurs réunions par des attroupemens, des clameurs et des menaces. En juillet 1818 éclatèrent ces scènes violentes dont M. Malan se plaignit dans un écrit public. Les ministres ne craignirent pas cependant de jeter le masque par des imprimés où ils professoient hautement le déisme et le socinianisme; tels furent les *Considérations sur la conduite des pasteurs de Genève*, et le *Coup-d'Œil sur les confessions de foi*, par M. Hayer; écrits qui étonnèrent presqu'également les catholiques et les protestans. Le professeur Duby, dans sa dispute avec l'avocat Grenus, soutint aussi le système d'indifférence sur les points capitaux de la religion. Divers écrits furent publiés dans des sens

opposés. Trois pasteurs, MM. Cellerier, Gaussen et Bost, parurent embrasser la cause de la petite église; MM. Chaillet et Galand donnèrent des brochures où ils blâmoient la conduite des ministres. Ceux-ci trouvèrent des défenseurs dans M. de Ferney, dans M. Chevadière, et la lutte devint plus vive et plus animée, et ne servit qu'à constater de plus en plus la défection de la compagnie des pasteurs, et l'abandon où elle passoit les principes primitifs de la réforme. Nous renvoyons aux réflexions que nous fîmes à cet égard dans nos n°s. 481, 604 et 640 (1).

M. Malan, qui avoit été exclus du ministère, et destitué de sa place de régent, fit bâtir, en 1820, un petit temple à la porte de Genève, et y présidoit à des réunions religieuses, sans toutefois faire schisme avec la compagnie; il n'administroit pas le baptême, ne faisoit point la cène, ne bénissoit point les mariages, ne suivant pas en cela la même ligne que M. Empaytaz, qui s'étoit séparé dès l'origine. M. Malan soutint sa conduite par quelques écrits. En 1823, il y eut quelques tentatives de rapprochement entre lui et les ministres; mais il ne voulut pas se soumettre aux conditions qu'on lui imposoit, et il a fini par se séparer totalement de l'église de Genève. Il a déclaré qu'il n'étoit plus ministre de cette église, mais de celle d'Angleterre; il donnoit en conséquence la communion tous les dimanches à six heures du soir. Il avoit fait auparavant un voyage en Angleterre, et y avoit excité l'intérêt de quelques ennemis zélés du socinianisme.

Tel est l'abrégé de l'*Histoire véritable des Momiers*; cet écrit paroît rédigé avec beaucoup d'exactitude et d'impartialité; il est assaisonné de réflexions judicieuses, et la conclusion qui le termine mérite surtout d'at-

(1) *Voyez* aussi sur ces matières les n°s. 328, 341, 423 et 448.

tirer l'attention ; elle est comme le résumé de cette controverse.

A la suite de l'*Histoire des Momiers de Genève* est une *Notice* sur ceux du canton de Vaud. On y rend compte de l'écrit de M. Chavannes, dont il a été parlé n°......, et des arrêtés du conseil d'Etat du canton contre les *momiers*. Ces arrêtés sont sévères, et ne donnent pas une idée favorable de l'esprit de tolérance qui règne parmi les protestans du canton de Vaud. Au surplus, d'autres faits ont déjà mis en état d'apprécier cette tolérance, qui n'est pas plus douce pour les catholiques que pour les *momiers*; c'est presque la seule chose que MM. de Genève, leurs voisins, aient retenu de l'esprit primitif du calvinisme.

C'est à l'occasion de l'*Histoire véritable des Momiers* qu'a paru une *Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève*. Cet écrit, fort court, est daté de Genève le 1er. mai dernier, et signé *C. P.* On se propose d'y prouver deux choses, 1°. que, pour maintenir le principe du protestantisme, la vén. compagnie avoit dû nécessairement renoncer aux opinions qu'on lui fait un crime d'avoir abandonnées; 2°. que ses adversaires renversent totalement ce principe, et qu'ils y opposent des maximes qui les obligent, s'ils sont conséquens, à rentrer dans l'église romaine. Nous citerons un ou deux passages de cet écrit :

« Le droit d'examen est le fondement de la religion protestante, et tout ce qu'elle contient d'invariable. Tant que ce droit est reconnu, exercé sans entrave, elle subsiste elle-même sans altération ; ce droit aboli, elle n'est plus. Mais combien ne seroit-il pas absurde d'ordonner à chacun d'examiner pour former sa foi, et de lui contester ensuite la liberté d'admettre le résultat, quel qu'il soit, de cet examen? Conçoit-on, je le demande, de plus manifeste contradiction? Nos pasteurs ont donc pu légitimement rejeter telle ou telle croyance conservée par les premiers réformateurs. Et que signifie même ce mot de *réforme*, entendu dans son vrai sens, sinon un perfectionnement progressif et continu? Prétendre l'arrêter à un point fixe, c'est tomber dans la rêverie des symboles immuables, qui conduisent tout droit au papisme par la nécessité d'une autorité infail-

lible qui les détermine. Souvenons-nous en bien, la plus légère restriction à la liberté de croyance, au droit d'affirmer et de nier, en matière de religion, est mortelle au protestantisme. Nous ne pouvons condamner personne sans nous condamner nous-mêmes, et notre tolérance n'a d'autres limites que celles des opinions humaines.

» On ne peut donc, sous ce rapport, que louer la sagesse de la V. C. Provoquée par des hommes qui, en l'accusant d'erreur, sapoient la base de la réforme, elle s'est peu inquiétée des opinions qu'elle sait être essentiellement libres; mais elle a défendu le principe même de cette liberté, en repoussant de son sein les sectaires qui le violoient. Permis à vous, leur a-t-elle dit, de croire ou de nier personnellement tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous laissiez chacun user tranquillement du même droit, pourvu que vous ne prétendiez pas donner aux autres vos croyances pour règle; car c'est là ce que nous ne souffrirons jamais. Qui ne reconnoit dans ce langage et dans cette conduite le plus pur esprit du protestantisme?....

» Nos pasteurs, en n'admettant pas la divinité du Christ, en le regardant comme une pure créature, ne réclament d'autre autorité que celle qui peut naturellement appartenir à tous les hommes, sans aucune mission ni extraordinaire ni divine; et en cela ils sont conséquens. On peut les croire, on peut ne pas les croire; c'est un droit de chacun, le droit consacré par la réforme, qui demeure ainsi inébranlable sur sa base.

» Les catholiques sont également conséquens dans leur système; car ils prouvent fort bien que, parmi eux, le ministère s'est perpétué sans lacune depuis les apôtres, à qui le Christ a dit : *Je vous envoie.* Donc, si le Christ est Dieu, les apôtres et leurs successeurs envoyés par eux sont manifestement les seuls ministres légitimes, les ministres de Dieu; on doit les écouter comme Dieu même, et les croire sans examen; car qui auroit la prétention d'examiner après Dieu?

» Il n'est donc point de folie égale à celle des adversaires de la V. C., des momiers, *puisqu'il faut les appeler par leur nom*; ils veulent être reconnus pour ministres *de Dieu*, sans prouver leur mission divine; ils veulent, en cette qualité, qu'on croie ce qu'ils croient, et ils ne veulent pas être infaillibles; ils veulent que tous les esprits adoptent leurs opinions, se soumettent à leurs enseignemens et conservent le droit d'examen; ce qui suppose, d'une part, qu'ils peuvent se tromper, et, de l'autre, qu'il est impossible qu'ils se trompent; ils veulent, en un mot, être protestans, et renverser le protestantisme, en niant, soit le principe qui en est la base, soit les conséquences rigoureuses qui en découlent immédiatement ».

Cet écrit a fait une grande sensation à Genève; on n'en connoissoit pas l'auteur; on crut que c'étoit un des ministres; et la vén. compagnie elle-même fut quelque temps dupe de cette prétendue *Défense*. Mais à la fin elle s'aperçut qu'elle y étoit tournée en ridi-

cule, et que cet écrit étoit une ironie continuelle contre sa conduite et sa doctrine. En la félicitant sur ce qu'on appeloit sa sagesse, on prouvoit qu'au fond elle avoit abandonné la révélation, et qu'elle faisoit cause commune avec les déistes. La vénérable compagnie fut donc un peu honteuse d'une telle apologie, et elle le fut d'autant plus que l'auteur avoit aiguisé ses traits avec plus d'art, et qu'il avoit puisé ses preuves dans les principes de la réforme : il avoit d'ailleurs parfaitement imité le ton des ministres, et ils furent piqués comme des gens dont on a surpris le secret, et auxquels on a arraché leur masque. Il faut avouer que MM. de Genève ne sont pas heureux; voilà en peu de temps trois écrits très-remarquables contre eux, la *Lettre de M. Nachon*, l'*Histoire des Momiers* et la *Défense*. Leurs amis se demandent comment ils se tireront d'un si mauvais pas.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les missions que le souverain Pontife a ordonnées se continuent et attirent un grand concours. S. S. assista, le 4 août, à celle qui se fait place Saint-Jacques. Elle occupoit une fenêtre de la Pénitencerie, et fut satisfaite, tant du catéchiste que du prédicateur, le Père Finetti, Jésuite, un des orateurs les plus distingués de l'Italie. Le jeudi 5, le saint Père visita successivement deux couvens de religieuses Dominicaines, dont l'un a eu autrefois trois religieuses de la famille della Genga. Le soir, S. S. se rendit à la maison de l'abbé Borghesi, et y assista à la mission de la place Barberini; elle manifesta sa satisfaction des travaux du catéchiste et du prédicateur; celui-ci est M. Marchetti, archevêque d'Ancyre, prélat connu par ses talens et son zèle.

PARIS. Le sacre de M. Clausel de Montals, évêque de Chartres, s'est fait, dimanche dernier, dans la chapelle du séminaire, rue Pot-de-Fer. M. l'évêque d'Hermopolis officioit, assisté de MM. les évêques de Cybistra et de Caryste. M. l'archevêque de Reims assistoit à la cérémonie, ainsi que plusieurs ecclésiastiques et des personnes de distinction.

— Dimanche, M. l'archevêque a officié à Saint-Roch pour la fête patronale. La veille, le prélat avoit donné la confirmation à Saint-Eustache.

— M. l'archevêque d'Avignon s'occupe avec zèle de favoriser les établissemens religieux dans un diocèse qui, sous la précédente administration, laissoit beaucoup à désirer à cet égard. Le prélat excite par son exemple la charité des fidèles: l'année dernière, il avoit donné 1500 fr. pour son séminaire; il vient, cette année, de consacrer une somme de 2400 fr. pour un établissement de missionnaires à Avignon même. Cet établissement est favorisé par les ames pieuses et zélées, et promet de rendre de grands services au diocèse.

— Un journal annonce qu'en conséquence de l'ordonnance du Roi, qui crée une commission de révision pour les lois révolutionnaires, il doit être aussi créé une commission ecclésiastique chargée de proposer la révision des décrets qui peuvent intéresser la religion et le clergé. Il y a un grand nombre de décrets, rendus avant la restauration, qui ne peuvent être maintenus dans l'état actuel, et il seroit également de l'intérêt de la religion et de la monarchie de faire disparoître ces traces du règne de l'impiété.

— On vante beaucoup une édition que M. Dupin, avocat, vient de donner du livre de Pierre Pithou, sur les libertés de l'église gallicane; c'est, dit un journal, un ouvrage *immortel*, et que d'Aguesseau appeloit le *palladium* de la France. Il y a ici ou une petite ruse ou une forte distraction : ce n'est point, s'il m'en souvient bien, de l'ouvrage de Pithou que le chancelier d'Aguesseau disoit que c'étoit le *palladium* de la France; il donnoit ce nom à nos libertés mêmes, et sa phrase ainsi entendue est conforme aux opinions comme au goût du magistrat. Il seroit ridicule de dire qu'un livre fût le *palladium* de la France, et surtout un livre qui est loin d'être exact. Le clergé de France n'a jamais adopté les principes de Pithou; il y a même donné une improbation formelle. On sait que Pierre et Jacques Dupuy ayant fait paroître, en 1638, une édition de l'ouvrage de Pithou sous le titre *Des droits et des libertés de l'église gallicane, avec leurs preuves,* un arrêt du conseil d'Etat le supprima le 20 décembre de cette année, sur les plaintes des évêques. Le livre avoit été imprimé sans permission, et ne portoit le nom ni de l'auteur, ni du libraire. Le 9 février 1639, vingt-deux cardinaux, ar-

chevêques ou évêques condamnèrent le livre. C'étoit, dit M. de Montchal, archevêque de Toulouse, un des plus savans prélats de ce temps, c'étoit un recueil de toutes les entreprises que la puissance séculière avoit faites en différens temps contre l'Eglise, et ce recueil étoit plutôt propre à défigurer nos libertés qu'à les soutenir, et à exciter un schisme qu'à mettre l'ordre et la paix dans le royaume. Au lieu de maintenir les justes libertés de l'église gallicane, disoit le clergé au Roi en 1615, *vos juges les ont tellement obscurcies que ce qui devoit servir de protection se convertit en oppression de l'Eglise.* Bossuet dit, dans le même sens, qu'en dressant les quatre articles il voulut *expliquer nos libertés comme les entendent les évêques, et non comme les entendent les magistrats.* Fleury n'avoit pas une meilleure opinion de l'ouvrage de Pithou : *Prenant,* dit-il, *les mêmes titres sous lesquels on a rangé les preuves des libertés de l'église gallicane, on pourroit rapporter des pièces pour le moins aussi fortes qui prouveroient les propositions contradictoires de celles que l'on prétend avoir prouvées.* (*Nouveaux Opuscules de Fleury*, 1818, page 182.) Et, dans le même endroit, le savant historien ajoute qu'on pourroit *faire un traité des servitudes de l'église gallicane*, et qu'*on ne manqueroit pas de matière. Si l'on examine sur ces maximes,* disoit encore Fleury, *les auteurs de palais, et principalement Dumoulin, on y verra beaucoup de passion et d'injustice, peu de sincérité et d'équité.* Voilà ce que Bossuet et Fleury pensoient du système des magistrats sur les libertés gallicanes. A qui convient-il de s'en rapporter sur ces matières, aux évêques ou à des jurisconsultes? Les quatre articles n'ont rien de commun avec le livre de Pithou. Le clergé, en censurant ce livre en 1639, déclare que les deux volumes *sont presque partout pernicieux, hérétiques en beaucoup d'endroits, schismatiques, impies, tendant à la destruction de la hiérarchie et de la discipline ecclésiastique.* (*Procès-verb. du clergé*, t. III, pièces justif. n°. 1.) Tel est donc le livre que l'on ressuscite aujourd'hui : le clergé le désavoue, le repousse, le condamne. On nous permettra de nous en tenir au sentiment des évêques plutôt qu'à l'autorité de Pithou et de Dupuy, surmontée même de celle de M. Dupin. Et puisque quelques journaux ont cru pouvoir recommander le dernier ouvrage de celui-ci, nous croyons à notre tour devoir indiquer un autre livre un

peu plus exact pour la doctrine et plus sûr pour les faits; savoir, les *Nouveaux Opuscules de Fleury* (1), publiés il y a quelques années. C'est un recueil très-curieux, et qui se recommande à la fois et par le nom de l'auteur, qui fut assurément aussi bon gallican qu'un autre, et par celui de l'éditeur, homme non moins distingué par la sagacité de son esprit que par la solidité de ses principes.

— Les journaux ont parlé de l'éclat qu'a produit, à Nîmes, l'affaire d'une femme accusée d'avoir troublé des ministres protestans dans l'exercice de leur culte. Voici comment on raconte le fait : Un protestant de Nîmes, dont la femme étoit catholique, étant tombé malade, témoigna le désir de rentrer dans le sein de l'Eglise. On appela M. le curé de Saint-Baudile, sa paroisse, qui l'instruisit et reçut son abjuration. Le malade fut administré. Grande rumeur chez les protestans : on crie surtout contre la femme; c'est elle qui a obsédé son mari et l'a engagé à revenir à la foi de ses pères. Le consistoire sent son zèle s'échauffer, et arrête d'agir auprès du malade. Un ministre propose à M. le curé de Saint-Baudile d'aller ensemble chez le moribond pour l'interroger : le curé se refuse à aller troubler les derniers momens du mourant par une scène aussi pénible pour lui que fâcheuse pour la famille. Deux ministres se rendent donc chez le malade. Ils se sont plaint que la femme leur avoit parlé avec peu d'égards. Si elle les a insultés, elle a eu tort; mais il y a lieu de croire que son plus grand crime étoit la conversion de son mari, qu'on lui imputoit. Les esprits étoient fort animés contre elle à ce sujet, et on avoit résolu de faire un exemple pour prévenir de semblables séductions. Ce n'étoit plus le temps où la conversion d'un protestant suffisoit pour exciter une révolte parmi ceux de cette communion, comme il arriva en 1650; ce n'étoit plus le temps où on assassinoit par vengeance un protestant converti. Nous nous améliorons sensiblement : aujourd'hui, une conversion n'expose au plus qu'à une amende et quelques jours de prison; rendons grâces à l'esprit de tolérance qui se manifeste par de si heureux progrès.

— M. Pierre-Joseph Rey, évêque élu de Pignerol, a été

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

sacré à Chambéri le dimanche 1er. août, par M. l'archevêque de cette ville, assisté de M. de La Palme, ancien évêque d'Aoste, et de M. de Thiollaz, évêque d'Anneci. Cette cérémonie, qui ne s'étoit point encore vue à Chambéri, avoit attiré un grand concours; le *Journal de Savoie* la décrit avec beaucoup de détails. Il est remarquable que les quatre évêques avoient tous appartenu au chapitre de Chambéri. M. l'évêque de Pignerol a publié, le jour même de son sacre, une Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles du diocèse. Cette Lettre respire l'éloquence affectueuse par laquelle le prélat s'est fait connoître depuis long-temps, et dont tant de nos diocèses en France ont éprouvé les heureux effets. Ceux qui l'ont entendu, dans ses retraites ecclésiastiques, parler des devoirs du sacerdoce avec un zèle si pénétrant et une si touchante abondance, retrouveront le même langage et la même effusion dans la Lettre pastorale du vénérable évêque; et nous en citerons d'autant plus volontiers quelques fragmens, que M. Rey n'est point étranger pour un grand nombre de nos lecteurs, et que son nom est, à bien des titres, cher à l'église de France. Le prélat paie même à cette église un tribut d'estime et de regrets dans sa Pastorale :

« Le ministère honorable que nous remplissions depuis long-temps auprès de la tribu sainte, dans un grand nombre de diocèses, nous a souvent forcé de réfléchir sur les importantes obligations de l'épiscopat, et sur cet ensemble de qualités indispensables qui doivent orner ceux que « l'Esprit saint appelle pour gouverner l'Eglise de Dieu ». Nous avons été en mesure, il est vrai, d'admirer partout des prélats dont la sainteté, le zèle et la science nous rappeloient les beaux jours des Athanase, des Grégoire, des Basile et des Augustin; et nous avons retrouvé l'aimable et saint apôtre du Chablais parmi les nombreux imitateurs de cet incomparable modèle de l'épiscopat. C'est un besoin de notre cœur de rendre ce témoignage de justice et de reconnoissance à ces pontifes vénérables de qui nous avons reçu tant de marques de bonté et tant d'exemples de vertus, à ces nouveaux apôtres de la France qui honorent aujourd'hui la patrie des Irénée, des Remi, des Martin, des Avit et des Germain; et pourquoi n'ajouterions-nous pas des Belzunce, des Fénélon et des Bossuet? Mais plus nous avons contemplé de près ces admirables modèles, et plus nous éprouvons de regret et de confusion de leur ressembler si peu ».

On remarquera surtout l'endroit où M. Rey, s'adressant à ses diocésains, leur dit :

« Nous éprouverons, il est vrai, une sorte d'embarras pour vous exprimer à tous les sentimens de notre cœur, puisque nous ne pou-

vons pas encore dire, comme l'apôtre, que nous bénissons Dieu de savoir parler le langage que vous parlez vous-mêmes : *Gratias Deo meo quòd omnium vestrum linguâ loquar.* Mais nous vous parlerons du moins le langage de l'Eglise, dans le saint sacrifice, dans les sacremens, dans les bénédictions de la foi, dans les prières ardentes et assidues que nous ferons pour vous; et, s'il ne nous est pas encore donné de vous parler de Dieu, ah! nous ne cesserons de parler de vous à ce Dieu qui est l'auteur de toutes les langues, et qui comprendra la nôtre. D'ailleurs il est dans l'amour paternel et dans la tendresse filiale un langage que tous les cœurs savent entendre : eh bien! c'est celui-là que vous écouterez de notre part, que vous comprendrez, que vous devinerez, si vos cœurs partagent avec le nôtre ce religieux et tendre sentiment que nous ressentons pour vous : *Si plus vos diligens,* non *minus diligar* ».

Le prélat finit par les plus tendres vœux pour son troupeau, et par des regrets touchans qu'il adresse au diocèse de Chambéry, théâtre si long-temps de ses travaux et de son zèle.

— Les journaux ont raconté le crime et la condamnation de la fille Barbe-Rose Chatelet, coupable de parricide. Cette fille a montré le plus vif repentir. Elle a écrit au curé de sa paroisse (Dugny, diocèse de Verdun) une lettre qui a été lue par celui-ci en chaire, le jour de l'Assomption. Cette fille supplie tous les habitans de lui pardonner le scandale de ses déréglemens, et recommande à la jeunesse de profiter de ses exemples et des conseils qu'elle lui adresse du fond de son cachot. Elle espère que la crainte d'un sort pareil au sien suffira pour arrêter dès le premier pas ceux qui seroient tentés de s'écarter des sentiers de la vertu et de la religion. La fille Chatelet finit par se recommander aux prières des fidèles. A cette lecture, M. le curé de Dugny a joint une exhortation touchante, et l'une et l'autre ont plus d'une fois ému tout l'auditoire en faveur de cette fille, dont le crime révoltoit, mais dont le repentir et les sentimens étoient si consolans.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M., à l'occasion de la Saint-Louis, a accordé cinquante-cinq lettres de grâce et de commutation de peine.

— S. A. R. Monsieur vient d'accorder 300 fr. à un chevalier de Saint-Louis qui méritoit l'attention du Prince par ses anciens services et ses infirmités.

— Nous avons annoncé que S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a, le 19 de ce mois, présidé la société royale des prisons. Nous apprenons que S. A. R. a témoigné le regret de voir le ralentissement des travaux de la société, et a annoncé le dessein de les reprendre cet hiver avec plus d'activité.

— Le 15 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a assisté à la grand'messe de la paroisse à Dieppe. M. le curé et un nombreux clergé ont reçu la Princesse au grand portail de l'église, et l'ont conduite, sous le dais, à la place préparée dans le chœur. S. A. R. étoit accompagnée des personnes de sa suite, et des autorités civiles et militaires. Le mauvais temps, qui empêcha la procession de sortir, n'empêcha point que les habitans de Dieppe ne se portassent en foule sur le passage de la Princesse.

Indépendamment de 500 fr. que Mme. la duchesse de Berri fit distribuer aux ouvriers de M. Delaunay, à Elbeuf, elle a donné 200 fr. aux pauvres de cette même ville, 160 fr. à l'établissement des jeunes orphelines, et, depuis son départ, 100 francs pour des ouvriers qui avoient reçu quelques contusions par l'écroulement d'un mur sur lequel ils s'étoient placés pour mieux voir la Princesse.

Le 17 août, S. A. R. devoit aller visiter le prétendu camp de César; mais le mauvais temps l'a forcé à borner sa promenade à la jetée, où elle s'est arrêtée pour voir rentrer avec la marée montante beaucoup de bâteaux pêcheurs, et un bâtiment revenant de la pêche de la baleine. S. A. R. étoit à pied, et est entrée dans l'atelier d'un fabricant ivoirier, dont elle a acheté quelques ouvrages. La Princesse continue de prendre chaque jour un bain à la lame.

Le 18 août, Mme. la duchesse de Berri a été empêchée par le mauvais temps et la dégradation des chemins de se rendre à Saint-Nicolas d'Alihermont, où elle avoit projeté d'aller. S. A. R. a visité les établissemens de Dieppe, en commençant par l'Hôtel-Dieu; elle a parcouru les salles des malades, la lingerie et la pharmacie, et a témoigné sa satisfaction pour l'ordre parfait dans le service. La Princesse est ensuite allée à l'hospice-général, puis aux nouvelles prisons, qui ne sont pas encore terminées.

En allant au château de Mesnière, le 13 de ce mois, S. A. R. a remis à M. le curé des Grandes-Ventes 100 fr. pour les pauvres, auxquels on les a distribués le jour de l'Assomption.

Le 19 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est promenée, à pied, dans la ville, a traversé la grande place, où se tenoit une foire, et a fait plusieurs emplètes qu'elle a données à un enfant. La Princesse a daigné assister, le soir, à une cérémonie à laquelle l'avoient invitée les notables de l'arrondissement. Cette fête a été aussi brillante que celles qui l'avoient précédée. Les murs de la salle offroient les inscriptions suivantes : à droite, *Les fils des soldats de Henri IV à la mère du duc de Bordeaux !* à gauche, *Nos fils feront pour le duc de Bordeaux ce que nos pères ont fait pour Henri IV.* S. A. R. a été

accueillie aux cris de *Vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vivent les Bourbons!* S. A. R. a quitté Dieppe le 23.

— Le prince Léopold de Saxe-Cobourg a, le 21 août, visité la grande galerie du Louvre et les salons d'exposition. M. le comte de Lardenoy, gouverneur du château des Tuileries, accompagnoit S. A. R.

— Une ordonnance royale, du 11 août 1824, supprime les emplois d'inspecteur et de directeur de l'imprimerie royale. Un seul fonctionnaire, sous le titre d'*administrateur*, dirigera dorénavant cet établissement. Une autre ordonnance, du même jour, porte que les dispositions de l'ordonnance du 2 octobre 1822 sont applicables aux fonctionnaires et employés de l'imprimerie royale qui auront été réformés par suite de la suppression de leur emploi. Une troisième ordonnance, du 20 août, est relative aux pensions de retraite à accorder aux chefs, employés et ouvriers de l'imprimerie royale, et règle la formation de la caisse destinée à cet usage.

— Par une ordonnance du Roi, à la date du 20 août, il sera formé une commission de révision chargée de colliger et de vérifier les arrétés, décrets et autres décisions rendus antérieurement à la restauration. Cette commission est composée de douze membres, qui sont MM. de Pastoret, Portalis, d'Herbouville, de Martignac, Dudon, Pardessus, Bonnet, Cuvier, Allent, Amy, de Cassini, de Vatimesnil. M. le baron Dunoyer est nommé secrétaire de la commission de révision. M. le marquis de Pastoret présidera la commission.

— Une autre ordonnance, du même jour, est relative à l'organisation de la chambre des vacations, créée pendant les vacances de la cour des comptes.

— M. le garde des sceaux vient de faire un rapport au Roi pour lui proposer d'autoriser l'imprimerie royale à entreprendre l'impression de quelques ouvrages orientaux.

— Un grand nombre de promotions ont eu lieu dans la marine, par une décision du 4 août.

— Le libraire Masson, chez qui l'autorité a trouvé deux exemplaires des *Chansons de Béranger*, a été condamné, le 2 août, par le tribunal correctionnel, à une année de prison et 500 francs d'amende.

— Le 21 de ce mois, le 6e. régiment d'infanterie légère et le 7e. régiment de ligne ont fait l'exercice à feu et exécuté de grandes manœuvres au Champ-de-Mars. M. le lieutenant-général comte Clarapède, inspecteur-général, donnoit les ordres.

— Le tribunal correctionnel (6e. chambre) a condamné à six mois de prison le nommé Bouquillard, convaincu d'avoir proféré des cris séditieux.

— La multiplication des accidens arrivés par la surcharge des diligences a engagé M. le préfet de police à afficher de nouveau l'or-

donnance royale du 4 février 1820, relative au réglement pour les messageries et les voitures publiques.

— Parmi les maisons d'éducation de la capitale qui se sont distinguées dans les derniers concours, on a pu remarquer l'institution de M. Martin jeune, qui, à la distribution des prix du collége Saint-Louis, a remporté onze prix et onze *accessits*, quoiqu'elle n'envoie à ce collége que douze élèves. Cette institution, qui n'est composée que de très-jeunes enfans, est dirigée d'après les meilleurs principes; elle occupe un beau local rue de Vaugirard, n°. 98.

— On a fait tous les préparatifs pour la fête de la Saint-Louis, qui sera non moins brillante que les années précédentes.

— Dans la nuit du 29 au 30 juillet, la foudre est tombée sur l'église de Dampvalley, et y a causé des dégâts considérables.

— Le sieur Bachou, propriétaire et négociant à Saint-Affrique, avoit été condamné par le tribunal de cette ville à 2000 fr. d'amende et aux dépens, pour délit d'usure. Ayant interjeté appel de ce jugement, il a vu confirmer, le 7 août dernier, la décision des premiers juges par le tribunal correctionnel de Rhodez.

— Le sieur Lebon, maire de la commune de Sigoulès, convaincu de se livrer habituellement à l'usure, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Bergerac (Dordogne), à 4000 fr. d'amende et à tous les frais du procès. Le même tribunal, par deux autres arrêts, rendus le 30 juillet dernier, a condamné, pour le délit d'usure, les sieurs Antoine Bousquet et Jean Terd, dit *Couland*, le premier à 2000 fr., et le second à 1800 fr. d'amende et aux dépens.

— M. Dalmas, préfet du département du Var, est mort, le 10 de ce mois, à Draguignan, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

— Le tribunal de première instance de Clermont a condamné, le 12 de ce mois, à six mois d'emprisonnement un nommé Pierre Verny et ses trois fils, principaux auteurs d'une rébellion qui a eu lieu à Châtras, relativement à l'arrestation d'un déserteur.

— Par une décision du 30 juillet dernier, M. Renaud de Saint-Amour a été nommé au commandement du château d'Angers, en remplacement de M. de Sainson, qui va prendre le commandement de l'île d'Aix (Charente-Inférieure).

— On a ouvert une souscription dans la Vendée pour faire frapper une médaille en bronze dans le but de perpétuer le souvenir du passage de S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême.

— M. le maréchal de camp Latour-du-Pin, inspecteur-général d'infanterie, est arrivé à Lyon le 18 août.

— M. le baron Marbotin de Conteneuil, premier président de la cour royale de Bordeaux, est mort dans cette ville le 19 août.

— La cour d'assises de Pau vient de condamner à vingt ans de travaux forcés sept individus coupables d'avoir, le 10 mars dernier, à

l'aide d'escalade et d'effraction, volé les vases sacrés, les ornemens servant aux cérémonies du culte, de l'argent, etc., dans les deux églises paroissiales de Pau. L'un des sept, attendu qu'il se trouvoit en récidive, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Ce n'étoit qu'après beaucoup de recherches que la justice étoit parvenue à découvrir ces malfaiteurs.

— L'infant don Carlos, frère du roi d'Espagne, vient de confier l'éducation de son fils à un Jésuite.

— Le général Latour-Foissac a envoyé deux détachemens de troupes contre deux ou trois cents hommes qui ont eu la folie de s'imaginer qu'ils alloient rétablir la constitution des cortès. Ces insurgés sont dans les montagnes de la Sierra de Ronda et dans l'Estramadure. Plusieurs ont été arrêtés et fusillés. Le général O'Donnel a livré à la justice militaire quelques conspirateurs qui ont été découverts au camp de Saint-Roch.

— Un individu espagnol, convaincu de blasphème, a été fouetté par la main du bourreau.

— Le général Ordonneau a mis à l'ordre du jour des régimens de sa division, que la douane espagnole auroit le droit de saisir tout livre défendu par les lois en Espagne, et cela, quand bien même le livre seroit adressé à un Français servant dans l'armée.

— Le prince Wolkonsky, doyen des généraux russes, est mort à Saint-Pétersbourg, le 29 juillet dernier.

— Les Grecs, rentrés de vive force dans Ipsara, ont défait trois ou quatre mille Musulmans. Cette nouvelle a ranimé le courage et les espérances des Grecs. La flotte d'Egypte s'étoit emparée de l'île de Casso, et avoit forcé les Grecs de se retirer dans les montagnes. Ces derniers, ayant reçu des renforts, ont repoussé leurs vainqueurs.

— Le 9 mars, le gouverneur-général de Batavia a déclaré, dans une proclamation, que Malacca étoit un port libre, et que les droits d'importation et d'exportation étoient abolis.

— La fièvre jaune s'est manifestée de nouveau à la Havane. En conséquence le commerce de Dunkerque a été prévenu que, jusqu'à nouvel ordre, l'entrée du port de cette ville est interdite aux bâtimens venant de la Havane.

— Dans une proclamation du 12 juin, l'empereur du Brésil a ordonné que, dans le cas d'une invasion de la part du Portugal, on incendiât toutes les villes et tous les villages, et qu'on se retirat dans l'intérieur. Ces mots *liberté ou la mort!* tant de fois prononcés par des fanatiques furieux, terminoient sa proclamation.

— Le Mexique est, dit-on, dans un grand état de trouble. Plusieurs soulèvemens ont eu lieu en faveur d'Iturbide.

— On annonce que l'insurrection des nègres de la Jamaïque est appaisée dans quelques parties de cette colonie, et que l'ordre y est rétabli.

On annonce des *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*, rédigés d'après ses manuscrits, sa correspondance inédite et ses écrits. S'il faut juger de ces *Mémoires* par le *Prospectus* qui circule et qu'on nous a envoyé, ils seront d'une impudence rare. On y dit que Carnot *rendit d'éminens services à la France, que son génie sauva du joug de l'étranger*. S'il *sauva la France du joug de l'étranger*, il contribua à nous mettre sous un joug plus tyrannique et plus cruel, sous celui de Robespierre et du comité de salut public. Il *organisa la victoire*, dit-on; mais il organisa aussi la terreur et les échafauds. On loue en lui l'*homme de la patrie*, un digne républicain, *entouré de l'estime publique :* en vérité, y a-t-il quelque pudeur à faire un Aristide et un Caton d'un collègue de Robespierre et de Couthon, d'un membre de cet affreux comité qui pesa si long-temps sur la France, qui signa tant d'arrêts de mort, qui provoqua tant de mesures atroces? Carnot prit part à ce régime sanglant, qui sera à jamais marqué dans nos annales en caractères épouvantables. Son nom se trouve lié à des actes d'une horrible barbarie; et on lui décerne des palmes comme au sauveur de la patrie! N'est-ce pas abuser à plaisir des termes, et insulter à l'histoire, au bon sens, à la morale et à la patrie? *L'exil fut son salaire*, dit le *Prospectus; il quitta la France avec douleur, mais sans plainte et sans foiblesse.* Je ne désespère pas qu'on imprime aussi quelque jour un panégyrique de Robespierre, où on louera l'énergie de ce grand homme et les services qu'il rendit à son pays; on ajoutera que la mort fut son salaire, et que ses concitoyens ingrats ne surent pas apprécier cette ame forte. Tel est aujourd'hui l'esprit des éternels prôneurs de la révolution; ils sont pleins de sensibilité pour les bourreaux, et n'ont pas une larme à donner aux victimes. Ils font l'éloge de la convention, c'est-à-dire du gouvernement le plus monstrueux, et ils découvrent de la grandeur et des vertus dans des hommes qui ne se maintenoient qu'à force de sang et de ruines. On s'appelle libéral, quand on loue la tyrannie la plus odieuse et que l'on fronde le gouvernement le plus doux. N'est-il pas permis de rougir pour notre siècle d'une si révoltante hypocrisie et d'une partialité si manifeste? Et comment nos neveux démêleront-ils l'histoire au milieu de tant de mensonges avancés avec une telle effronterie?

Législation complète des fabriques des églises; par M. Le Besnier (1).

La première édition de cet ouvrage avoit paru il y a deux ans, et nous en avons rendu compte dans le n°. 877. L'auteur annonce qu'il a augmenté cette seconde édition de plusieurs décisions sur le logement des curés, sur la place des fonctionnaires dans les églises, et sur quelques autres objets. Il y a joint les tarifs des droits à payer pour les inhumations et autres cérémonies. M. Le Besnier se flatte que son livre sera utile, et en effet ce volume paroît renfermer tout ce qui est relatif au temporel des églises et à l'administration des fabriques. Nous ne l'avons point lu en entier, il faut l'avouer; mais nous avons parcouru plusieurs titres qui nous ont paru rédigés avec exactitude. M. Le Besnier est chef de division à la préfecture de Rouen, et, de plus, administrateur de fabrique; il a été autrefois receveur d'hospice. A tous ces titres, il doit connoître la législation sur le temporel des églises, et il cite, non-seulement les lois, les ordonnances royales, mais aussi les décrets antérieurs, les avis du conseil d'État, et tout ce qui a rapport aux matières qu'il traite. Faute de connoître les règles, il y a souvent beaucoup d'abus dans les administrations de fabriques; des marguilliers se perpétuent; ils gèrent suivant leurs caprices; les trésoriers ne rendent point de compte, etc. Il résulte de ces dé-

(1) 1 vol. in 8°.; prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port. A Rouen, chez Emile Péreaux; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

sordres que les églises manquent des choses les plus nécessaires; que les presbytères ne sont pas entretenus, et que les fonds des fabriques sont divertis, ou du moins ne reçoivent pas l'application la plus utile. C'est pour obvier à ces inconvéniens que M. Le Besnier a pris soin de recueillir tout ce qui a trait à la législation des fabriques.

Son ouvrage est rédigé par ordre alphabétique, et comprend une foule de titres différens. L'auteur paroît animé de bonnes vues; il parle toujours convenablement du clergé, et soutient les intérêts des églises; quelquefois même son zèle va un peu loin, comme lorsqu'il conseille de faire enlever les bancs et les chaises, quand on refuse opiniâtrément de payer. Cette mesure, dit-il, a produit un bon effet dans quelques paroisses où il s'étoit formé une cabale pour ne pas payer les places à l'église. Il veut donc que, lorsque les bancs ne rapportent pas assez, on les taxe; que l'on cite les récalcitrans devant le juge de paix, et qu'au besoin on enlève tous les bancs ou les chaises; car, dit-il, si l'entrée dans les églises est gratuite, et si chacun a droit d'y être admis, on ne doit de siége à personne. Il est probable que M. Le Besnier ne connoît pas un *Mémoire au sujet de la location des chaises dans les églises*, par M. L***., qui parut à Paris en 1790, 15 pages in-8°. Dans cet écrit, un peu sévère, mais curieux, on se plaint beaucoup de la taxe arbitraire des chaises, et de l'élévation du prix dans les grandes fêtes, tandis qu'on devroit, au contraire, faciliter ces jours là aux pauvres l'entrée des églises. L'abus n'a pas diminué depuis ce temps, et les pieux fidèles voient avec peine dans quelques églises de la capitale des raffinemens et des vexations qui tiennent à la cupidité des loueurs de chaises, et qui fatiguent les personnes peu aisées. Il est vrai pourtant que, dans l'état actuel des choses, les fabriques n'ayant que très-

peu ou point de revenus, la taxe des chaises est la principale ressource pour l'entretien de l'église, pour les dépenses du service divin, et le mobilier de la sacristie. On ne sauroit raisonner du temps actuel comme de celui où les fabriques étoient bien dotées. C'est aux pasteurs zélés à tenir la main pour empêcher des abus et des exactions dont l'église ne profite pas.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le saint Père continue de montrer, par son exemple, l'intérêt qu'il prend aux missions ordonnées dans cette capitale. Le 7 août, S. S. se rendit au monastère des Bénétins de Saint-Calixte, et assista de là à la mission de la place de Sainte-Marie, au-delà du Tibre. Elle entendit le catéchiste et l'abbé Louis Ponzileoni, auteur d'une excellente Paraphrase des Psaumes, qui s'étoit chargé de la prédication en remplacement de Mgr. Christianopulo, retenu par une indisposition. Le dimanche 8, le saint Père alla pour la seconde fois entendre le Père Finetti, Jésuite. Le mardi 10, S. S. se rendit au séminaire, près l'église Sainte-Agnès, et entendit le catéchisme et la prédication de la place Navone. Cette assiduité du saint Père aux exercices des missions est un puissant encouragement pour les prédicateurs et pour les fidèles.

Paris. Une ordonnance du Roi, du 26 août, porte que les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique seront dirigées à l'avenir par un ministre secrétaire d'Etat, qui aura dans ses attributions la présentation des sujets aux archevêchés, évêchés et autres titres; les affaires concernant la religion catholique et l'instruction publique; les dépenses du clergé catholique, des édifices diocésains, des colléges royaux et des bourses royales. M. l'évêque d'Hermopolis, pair de France et premier aumônier du Roi, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Les affaires relatives aux protestans continueront à être dans les attributions du ministre de l'intérieur, et les fonctions du grand-maître à l'égard des facultés de théologie protestantes seront exercées par M. Cuvier, membre du conseil d'instruction publique.

— Par une autre ordonnance, M. le cardinal duc de La Fare, archevêque de Sens, est nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé. De plus, une ordonnance du même jour donne la liste des membres du conseil d'Etat. M. de Villefrancon, archevêque de Besançon; M. de Latil, archevêque de Reims; et M. de Vichy, évêque d'Autun, sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire, et sont autorisés à participer aux délibérations du conseil.

— Le jour de la fête de saint Louis, on a posé avec beaucoup de pompe la première pierre de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul, dans le faubourg Poissonnière. Cette église, à laquelle on arrivera par un perron de quarante marches, sera sur une belle place, à l'extrémité de la nouvelle rue que l'on forme dans l'enclos de Saint-Lazare. M. l'archevêque est parti processionnellement de l'église actuelle de Saint-Vincent-de-Paul, accompagné de ses grands-vicaires, de M. le curé de la paroisse et d'un nombreux clergé. Le prélat a été reçu par le corps municipal; des pavillons avoient été dressés sur le terrain. M. l'archevêque a béni la première pierre. Nous reviendrons sur cette cérémonie.

— Le 25 août, l'Académie française a entendu, suivant l'usage, le panégyrique de saint Louis, qui a été prononcé par M. l'abbé Labouderie. Après la messe, qui a été célébrée dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, mais à laquelle se trouvoient peu d'académiciens, l'orateur est monté en chaire, et a peint les vertus politiques et les vertus guerrières de saint Louis. Son discours offroit plusieurs morceaux remarquables, un, entr'autres, sur les croisades. M. l'abbé Labouderie a cru pouvoir y joindre quelques réflexions sur d'autres sujets qui n'entroient peut-être pas nécessairement dans son plan; il a parlé des libertés gallicanes, des lumières du siècle, des propriétés ecclésiastiques et même de la guerre actuelle des Grecs. Nous rendrons compte de ce discours quand il sera imprimé.

— L'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis assistera aujourd'hui samedi, dans l'église Saint-Roch, à la messe solennelle qu'elle a fondée. M. l'évêque d'Autun officiera. On espère que Madame assistera à la cérémonie. La quête sera faite par Mmes. de Larochefoucauld et Sanlot-Baguenaut.

— Le jeudi 2 septembre, on célébrera, dans l'église des dames Carmelites, rue de Vaugirard, le trente-deuxième anniversaire de la mort glorieuse des évêques et des prêtres massacrés dans la maison des Carmes en 1792. M. l'abbé Béraud, curé de Dian, prononcera le discours à deux heures. C'est le même qui est auteur de l'Oraison funèbre du prince de Condé, et qui a prêché, l'année dernière, le panégyrique de saint Louis devant l'Académie. Après le sermon, on fera la quête pour les enfans délaissés de l'établissement de feue Mme. de Carcado. Les dames qui continuent cette œuvre espèrent obtenir de la charité des ames pieuses les mêmes encouragemens. La Providence a jusqu'ici béni leurs soins, et un grand nombre de jeunes filles ont été formées à la vertu et au travail. On peut adresser les dons et les abonnemens à Mme. la comtesse de Saisseval, trésorière, rue Palatine, n°. 5.

— L'œuvre des bons livres, dont nous avons déjà parlé, a commencé ses opérations, et tout en fait espérer un heureux succès. Il y a eu plusieurs réunions des premiers associés. On a dressé les statuts de la société. L'objet que l'on se propose est de répandre de bons livres; de former, à Paris et dans les provinces, des dépôts de ces ouvrages, pour les prêter ou les donner au moindre prix possible; d'employer enfin toutes sortes de moyens pour propager les bons principes et favoriser la piété. La société prend le titre de *Société catholique des bons livres;* elle se place sous la protection de saint Paul. Aucun livre ne sera distribué en son nom, s'il n'est approuvé par elle; mais il est entendu qu'elle ne publiera aucun livre qui n'ait reçu d'avance l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Une direction de cinq membres est chargée de toutes les opérations de la société; il y aura toujours dans le nombre trois ecclésiastiques. En outre, un conseil général de vingt-quatre membres s'assemble au moins quatre fois par an pour délibérer sur la situation et les travaux de la société. Il y a parmi eux des curés de Paris, d'autres ecclésiastiques, des pairs, des députés, etc. Le fonds capital de la société sera formé au moyen de souscriptions ouvertes dans les divers diocèses; chaque souscription sera de 20 fr. par an. Toute personne qui prendra trois souscriptions en son nom aura le titre de sociétaire. Chaque année les sociétaires seront réunis en assemblée générale avec le conseil et la direction. Le 25 janvier, jour de la Conversion de saint Paul, il sera célébré une

messe solennelle pour les souscripteurs et bienfaiteurs de la société. Il est probable que nous aurons à parler de temps en temps de cette œuvre et des résultats qu'on s'en promet. Le *Prospectus* qui vient d'être publié est fait pour exciter le zèle des ames pieuses. On y rappelle les maux qu'a produits la propagation des livres irréligieux, et on fait sentir la nécessité d'opposer à ces maux des remèdes directs et efficaces. « C'est par les livres que la société a été gâtée ; c'est par les livres qu'il faut la guérir. L'impiété a amassé ses trésors pour corrompre les hommes ; que la charité ouvre les siens pour les consoler. On répand des doctrines dégradantes et honteuses ; répandons des doctrines saintes et sublimes. Et quoi ! seroit-il moins facile à la charité de donner les livres utiles qu'à la cupidité de vendre les livres pervers » ? Le *Prospectus* parle ensuite de semblables institutions qui se sont formées à Bordeaux, à Grenoble, dans les Pays-Bas ; il auroit pu ajouter Turin, où des personnes zélées ont établi la même œuvre il y a quelques années, et la poursuivent avec constance et succès. La capitale du royaume très-chrétien ne restera point au-dessous de ces nobles exemples ; et la nouvelle société se propose même d'agrandir le plan, et d'embrasser toute la France dans la distribution des ouvrages propres à faire refleurir la religion et la morale.

— Depuis que la révolution avoit donné le signal de la destruction des croix et de tous les autres signes de la religion, les environs de Paris, qui s'étoient plus sentis que les autres parties du royaume des fureurs de l'impiété, n'avoient point vu la croix recouvrer ses honneurs, et il semble que nos campagnes les plus voisines de la capitale n'osassent encore se déclarer franchement chrétiennes. Le village d'Ivry vient de donner à cet égard un exemple qui, sans doute, ne sera pas perdu. Un des membres les plus zélés de l'association de Saint-Joseph, qui possède une propriété dans cette paroisse, a voulu y élever une croix à ses frais, et sa modestie a souhaité que cette croix fût présentée, non en son nom, mais au nom de l'association de Saint-Joseph. La cérémonie de la plantation fut fixée au dimanche 22. Un grand nombre de membres de l'association, maîtres et ouvriers, se rendirent aux Bernardins, et demandèrent, malgré le mauvais temps, à aller à Ivry. Le directeur n'ayant pu, à cause d'une indisposition, les accompagner, le sous-directeur,

M. l'abbé Desquibes, se mit à leur tête. Ils traversèrent Paris en silence, avec un ordre parfait. Arrivés sur le lieu, ils ornèrent la croix et le brancard; puis, s'étant formés en procession, précédés de leur bannière, ils se mirent en marche en chantant des cantiques. M. le curé et M. le maire d'Ivry vinrent au-devant d'eux, précédés de la garde nationale et des associations et confréries de la paroisse. M. le sous-directeur adressa un petit discours à M. le curé, en lui remettant la croix, qui fut bénite avec les prières d'usage, et portée alternativement par des associés et par des habitans d'Ivry. Des arcs de triomphe avoient été dressés dans les rues, et le devant des maisons étoit tendu et pavoisé; on chantoit des cantiques. A l'extrémité du village, M. le curé bénit une seconde croix. Arrivés sur la place où la croix devoit être élevée, on la dressa et on la fixa sur le piédestal aux acclamations des assistans. Un missionnaire, M. l'abbé Chanon, prononça un discours plein d'onction, et le sous-directeur dit aussi quelques paroles d'édification. En louant les associés de leur zèle, il les engagea à prier pour leurs frères d'Ivry. Tout le monde se rendit à l'église en chantant des cantiques, et la cérémonie fut terminée par la bénédiction du saint Sacrement. Les associés se retirèrent, laissant la paroisse touchée de leur zèle: et en effet, c'étoit un spectacle nouveau et frappant que de voir trois ou quatre cents hommes s'arracher à la dissipation trop ordinaire en ces jours pour orner le triomphe de la croix, et faire une profession publique de leur attachement à la religion. Leur nombre, leur attitude recueillie, leur ardeur à chanter des cantiques, l'ordre qu'ils observoient, tout étoit un sujet d'admiration pour les spectateurs. Le ciel a semblé bénir leur zèle, car le temps a été beaucoup plus favorable qu'on ne pouvoit l'espérer.

— On nous engage à insérer le bref suivant, qui a établi M. l'administrateur du diocèse de Lyon. Ce bref a été rendu public avec le Mandement qu'a donné ce prélat en commençant ses fonctions. Il est par conséquent connu depuis longtemps dans le diocèse de Lyon, et on a cru qu'il étoit assez important pour le consigner dans notre feuille. Récemment un recueil périodique nous a reproché d'avoir négligé un tel document, et nous a fait un crime de ne donner les bulles et brefs qu'en français. Il est aisé de sentir que la longueur de l'encyclique et de la bulle du Jubilé ne nous per-

mettoient guère de citer ces pièces dans les deux langues. Assurément il nous eût été plus commode de les insérer en latin seulement, ce qui nous eût épargné la peine de les traduire ; mais nous avons cru devoir nous imposer cette tâche par attention pour ceux de nos lecteurs qui n'étant pas ecclésiastiques ne sont pas aussi familiarisés avec la langue latine. Nous sommes bien persuadé que, loin d'être blessés de cette attention, comme l'ombrageux anonyme que nous avons en vue, ils nous auront su quelque gré d'un travail assez difficile, et qui nous a pris beaucoup de temps. Notre traduction étoit, à la vérité, assez imparfaite, et nous en sentions nous-même les défauts plus que personne ; nous avons vu cependant plusieurs journaux l'adopter et la transcrire en entier. Quant au bref de Lyon, quoiqu'il en ait paru une traduction, nous avons cru devoir en essayer une autre qui nous a semblé plus exacte et plus fidèle :

« Au vénérable frère Jean-Paul, évêque de Limoges, Léon XII, pape.

» Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

» La garde de tout le troupeau du Seigneur, imposée au pontife romain, exige que, soigneux du salut des ames, il pourvoie à propos à une meilleure administration des églises qui souffriroient de la longue absence de leurs évêques, surtout quand il s'agit des siéges plus illustres et des diocèses plus étendus qui réclament à bien des titres la présence de leurs pasteurs.

» Ce fut cette pensée qui occupa notre prédécesseur, Pie VII, d'heureuse mémoire, dans son infatigable sollicitude pour le bien de l'Eglise; il voyoit que notre cher fils Joseph Fesch, cardinal prêtre de la sainte église romaine, du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, étoit depuis long-temps absent de son église métropolitaine de Lyon, et il savoit que son retour dans cette église étoit empêché par des raisons très graves. Il chercha donc, par un mouvement d'affection paternelle, le moyen de pourvoir le plus avantageusement à l'administration de ce diocèse, et d'écarter les périls que l'on doit redouter pour un troupeau abandonné de son pasteur. Ainsi, après avoir mûrement examiné cette affaire, et après avoir entendu une congrégation choisie de cardinaux, ce pontife, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, qui, selon la nature des lieux, des temps et des personnes, recoururent à un pareil remède pour les besoins et l'utilité de l'Eglise, résolut enfin d'interdire à ce même cardinal archevêque l'exercice de la juridiction archiépiscopale dans l'église susdite, et d'y placer un administrateur apostolique pour la gouverner.

» Mais, comme il survint quelques incidens qui frustrèrent de son effet ce louable dessein de la sollicitude pontificale, Pie VII fut forcé de préparer un remède extraordinaire, et accorda par son autorité

apostolique que les vicaires alors existans seroient chargés, par *interim*, du gouvernement de ce diocèse. Cependant la nécessité de songer plus solidement au bien de cette église archiépiscopale s'étant accrue de jour en jour, le même pontife notre prédécesseur méditoit de nouvelles mesures à cet égard, quand l'Eglise universelle eut à déplorer sa perte.

» Aussitôt que la divine Providence nous eût élevé, malgré notre foiblesse et l'insuffisance de nos mérites, au faite du souverain apostolat, nous avons tourné nos soins et nos pensées vers cet objet, et, après avoir pris les avis d'une congrégation choisie de nos vénérables frères nos cardinaux de la sainte église romaine, nous avons résolu de suivre la voie déjà prise par notre prédécesseur, et d'établir un administrateur apostolique.

» Ainsi tout ce qui avoit été réglé par notre prédécesseur dans la nomination du premier administrateur apostolique de l'église de Lyon demeurant dans toute sa force, comme nous connoissons par de nombreuses preuves, vénérable frère, votre foi, votre doctrine et votre prudence dans le gouvernement de l'église de Limoges, comme d'ailleurs notre cher fils en Jésus-Christ, Louis, Roi très-chrétien, nous avoit fait savoir qu'il lui seroit agréable que nous eussions recours à votre ministère dans cette circonstance, nous vous choisissons et vous établissons par les présentes pour administrateur spirituel et temporel de ladite église de Lyon, pour exercer cette charge suivant notre plaisir et celui du saint Siége, avec tous les pouvoirs, prérogatives, honneurs et fonctions qui appartiennent à ce titre suivant le droit, l'usage, la coutume ou le privilége: vous donnant une pleine autorité de faire tout ce qui tient à l'ordre et tout ce qui regarde la juridiction, vous autorisant même à nommer un ou plusieurs grands-vicaires avec les pouvoirs que vous croirez convenables.

» En conséquence, nous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à nos chers fils le chapitre et les chanoines de l'église métropolitaine de Lyon, au clergé et au peuple de cette ville et de ce diocèse, de vous recevoir et de vous regarder comme administrateur créé par l'autorité apostolique, et de vous témoigner respect et entière obéissance.......

» Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 22 décembre 1823, la première année de notre pontificat ».

— Il vient de paroître, en Allemagne, deux écrits importans, parce qu'ils sont une défense de l'Eglise catholique et d'un corps estimable, et parce qu'ils sont dus à deux savans protestans. Le premier de ces écrits a paru à Mayence, sous le titre de *Réfutation du chevalier de Lang*, in-12 de 409 pag. L'autre est intitulé : *Remarques d'un protestant prussien sur les attaques de M. Tzschirner contre l'Eglise catholique*. Nous ne parlerons aujourd'hui que de la *Réfutation*, qui a un double but, celui de dévoiler les menées des ennemis des

Jésuites, et celui de démasquer les révolutionnaires qui conspirent contre l'autel et le trône. L'auteur, que l'on sait être un professeur de l'Université de Gœttingue, paroît un homme loyal et équitable, qui est revenu de ses préventions en lisant nos écrivains les plus célèbres. La première partie de son écrit est dirigée contre le chevalier de Lang, un des ennemis les plus déclarés des Jésuites, et qui, dans son *Histoire des Jésuites en Bavière*, publiée à Nuremberg en 1819, avoit dit que *le pouvoir du supérieur, chez les Jésuites, étoit si grand, qu'il pouvoit commander à ses subordonnés un péché mortel au nom de Jésus-Christ, dès qu'il s'agissoit d'atteindre un bon but.* Plusieurs protestans ont répété cette calomnie; l'auteur de la *Réfutation*, qui ne connoissoit les Jésuites que de nom, lut leurs constitutions et les autres écrits relatifs à cette matière, et y trouva précisément le contraire de ce qu'on leur imputoit. Il a cru de son devoir de défendre des gens qu'on attaquoit avec tant de mauvaise foi, et répond aux reproches qu'on leur adresse. Il justifie les vœux de religion en général, et prouve qu'une vie de dévoûment et de sacrifices est un excellent moyen d'élever l'ame vers Dieu. Le chapitre des constitutions sur l'obéissance lui paroît contenir plus de philosophie réelle que tous les systèmes modernes. Dans la seconde partie, l'auteur s'adresse à M. Krug, ci-devant rédacteur de l'*Hermès*, à Leipsick, et aussi connu par ses opinions libérales que par sa mortelle antipathie pour les catholiques. Il lui demande comment il se fait que chez les protestans les hommes les plus distingués par leurs connoissances, leurs talens et leur caractère, se soient montrés favorables aux catholiques, et même aux Jésuites, Bacon, Grotius, Leibnitz, Lessing, Herder, Jean de Muller, Spittler, Planck, Bockendorf, etc.? L'auteur analyse les principes révolutionnaires, et signale la réformation comme la source de toutes les révolutions postérieures. Il avoue que l'esprit du protestantisme est un esprit d'innovation et de bouleversement. Rien n'est si commun, parmi les protestans, que d'injurier les catholiques; on tourne en dérision leurs pratiques et leurs cérémonies; on accoutume le peuple, on habitue les enfans à insulter les prêtres; on ne leur parle du Pape que sous les couleurs les plus odieuses; on leur répète les grossièretés de Luther contre les pontifes; et Mosheim lui-même dit qu'on doit tolérer les païens et les turcs plutôt que les catholiques. L'auteur s'é-

tonne de ce ton et de cette aigreur, et remarque que les protestans ne lisent point nos écrits, et qu'ils nous jugent sur de vieilles préventions et sur des accusations ridicules, dont un peu d'examen suffiroit pour les détromper. Telle est la substance de cet écrit, qui prouve dans l'auteur un sentiment de justice, un amour de la vérité et une candeur qui honorent son caractère, et qui font espérer qu'il ne se bornera pas à une profession si loyale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 25 du mois, à neuf heures du matin, le Roi a reçu les félicitations de LL. AA. RR. les Princes et Princesses, et les hommages de LL. Exc. le chancelier et les ministres, de tous les grands dignitaires, des maréchaux de France, de Mgr. l'archevêque de Paris, et de toutes lès autorités civiles et militaires. M. le préfet de la Seine, à la tête du corps municipal, a adressé au Roi un discours, auquel S. M. a répondu avec bonté. Pendant la réception, qui a duré jusqu'à deux heures trois quarts, S. A. R. MONSIEUR est demeuré constamment auprès de S. M. Les mêmes réceptions ont eu lieu chez S. A. R. le duc d'Angoulême, dont c'étoit la fête. Quatre cent cinquante croix de Saint-Louis ont été accordées.

— Le *Moniteur* contient la formation du conseil d'Etat et la nomination de plusieurs places importantes dans la haute administration. M. le marquis de Bouthillier est nommé directeur-général de l'administration des forêts; M. Capelle, directeur de l'administration générale des départemens; M. de Boisbertrand, directeur de l'administration générale des établissemens d'utilité publique, et M. Sirieys de Marinhac, directeur de l'agriculture, du commerce et des haras.

— Le Roi a donné son approbation au projet présenté par M. le garde des sceaux de faire imprimer une collection des principaux ouvrages orientaux.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et le prince de Saxe-Cobourg, ont, le 24 août, visité les salles de l'exposition du Musée.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est arrivée à Paris le 24 août, à quatre heures après midi.

— Après la messe célébrée à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'Académie française a tenu sa séance annuelle, dans son local ordinaire. M. Raynouard a fait le rapport sur le prix d'éloquence que l'Académie avoit à donner, et qui étoit l'éloge du président de Thou. Le prix a été partagé entre M. Patin et M. Chasles, et on a lu quelques fragmens de leurs discours. Le rapport sur les prix de vertu a été fait par M. Desèze. M. Droz a obtenu le prix de 6000 fr. fondé par M. de Monthyon, pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs. Son livre a pour titre : *De la Philosophie morale, ou des différens Systèmes de la science de la vie.* Nous félicitons M. Droz des suffrages de l'Académie; mais il nous permettra de faire quelques remarques sur des passages de son livre qui ne nous paroissent ni d'une orthodoxie sévère, ni

d'une justesse parfaite. Les prix pour les actions de vertu ont été donnés à Louis Dacheux et à trois filles : le premier, pour avoir sauvé des personnes qui se noyoient ; les autres, pour avoir donné des soins assidus à des personnes pauvres et malades. L'Académie a mis au concours, pour le prix de poésie en 1825, les fondations de M. de Monthyon ; et pour le prix d'éloquence en 1826, l'éloge de Bossuet.

— Le bataillon des élèves de l'école de Saint-Cyr est venu à Paris pour la fête du Roi. Après avoir exécuté dans la cour des Tuileries des manœuvres dont on a admiré la précision, il a eu l'honneur de défiler devant Sa Majesté, qui a daigné marquer sa satisfaction sur la bonne tenue et l'instruction de cette jeune troupe. Un repas avoit été préparé pour les élèves dans l'Orangerie.

— M. de Puymaurin fils, directeur de la Monnoie royale des médailles, a eu l'honneur de présenter à S. M. trois médailles consacrant des évènemens de son règne; la première, le baptême de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux ; la seconde, le rétablissement des missions; la troisième, le rétablissement des statues de nos Rois, renversées par les fureurs révolutionnaires.

— LL. Exc. le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur ont reçu, le jour de la Saint-Louis, le cordon de commandeur de la Légion-d'Honneur.

— Le nouveau secrétaire-général du ministère de la justice n'aura point dans ses attributions le personnel dont M. de Vatimesnil étoit chargé.

— Une commission spéciale fut chargée, en 1816, de dresser un état des militaires vendéens qu'elle jugeoit dignes de recevoir des armes d'honneurs. S. Exc. le ministre de la guerre vient de faire adresser à M. le préfet des Deux-Sèvres les armes destinées à trente-quatre Vendéens compris dans cet état.

— M. le baron Aceloque-d'Hocquincourt, chef de bataillon d'état-major de la garde royale, vient d'être nommé chevalier de Saint-Louis par une ordonnance royale du 20 de ce mois.

— MM. les amiraux Gordon et Duperré ont reçu de S. M., le premier, la grande plaque de Saint-Louis; le second, le cordon-rouge.

— Les nommés Dorval et Dantin, condamnés, en juin dernier, à 2400 fr., pour usure habituelle, se sont pourvus en appel. La cour royale, après avoir entendu dix à douze témoins, a mis l'appel au néant, et, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur jugement, quant à Dantin, et réduit l'amende de Dorval à 1600 fr.

— La 6e. chambre de première instance, jugeant en police correctionnelle, a renvoyé des plaintes formées contr'eux les rédacteurs des journaux le *Corsaire* et le *Diable boiteux*, prévenus de contravention à l'art. 6 de la loi du 9 juillet 1819.

— S. Exc. M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France près de S. M. C., est arrivé à Paris.

— Les jeux, divertissemens et les distributions des Champs-Elysées avoient attiré, le 25 de ce mois, une grande partie de la population de Paris. Le soir, à neuf heures, on tira un superbe feu d'artifice. Le plus grand calme a régné partout.

— M. le marquis Letourneur, major-général des gardes du corps de S. A. R. Monsieur, est mort au pavillon Marsan, le 24 de ce mois, à sept heures et demie du matin, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a eu le bonheur de recevoir tous les secours de la religion.

— Hugues-Charles Lafontaine, arrière petit-fils et seul rejeton de Jean Lafontaine, est décédé à Château-Thierry, le 16 de ce mois, âgé de soixante-sept ans.

— Le 1er. conseil de guerre permanent de la 11e. division a, le 19 août, condamné à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende les nommés François Vauthier, Pierre Caillé et Guillaume Foin, pour avoir tenu des propos outrageans envers le Roi.

— M. Arambarri, ancien intendant de la Havane, qui assista le général Vivès, pendant les derniers mois de 1823, est arrivé à Bordeaux le 21 août, et doit se rendre à Madrid.

— Le roi d'Espagne a voulu augmenter ses gardes du corps d'une compagnie étrangère, qui, en honneur de la reine, née princesse de Saxe, sera appelée *Compagnie saxonne*.

— Le roi d'Espagne vient de nommer le général Quésada capitaine-général à Grenade, et le lieutenant-général Ramirez gouverneur de Madrid, par *interim*.

— On est en Espagne à la recherche de plusieurs révolutionnaires dont le centre de correspondance est à Madrid. Il semble que ces libéraux, non contens d'avoir troublé le repos et le bonheur de la péninsule, veulent encore mettre le comble aux maux qu'ils ont attirés sur elle. On prétend qu'une vingtaine d'employés, cachés dans la capitale, reçoivent chaque jour un traitement pour récompense de leurs machinations. L'église de Saint-Génez, l'un des plus beaux monumens de Madrid, a été la proie des flammes. On attribue cet accident à la malveillance.

— On voit dans un rapport du général don Joseph O'Donnel, commandant en chef du camp de Saint-Roch, qu'une faction perfide, composée d'environ deux cents réfugiés espagnols et d'autres individus obscurs de la place de Gibraltar, avoit pris les armes et préparé une expédition sous le commandement de l'ex-colonel Francisco Valdès. Cette troupe s'étant embarquée dans la baie, surprit la foible garnison de Tarifa, et s'empara de cette place le matin, au moment où l'on ouvroit les portes: mais bientôt des détachemens de troupes venus d'Algésiras ont formé le blocus de Tarifa. Les assiégés n'ont pas assez de vivres pour se maintenir long-temps dans la place, et de nouvelles troupes viennent chaque jour pour punir plus promptement leur rébellion. Les révoltés ont déjà demandé à capituler avec les Français.

— Le général O'Donnel a envoyé des dépêches au gouverneur de Gibraltar, pour l'inviter à faire sortir de la place les conspirateurs espagnols. Le gouverneur a fait droit à ces réclamations, et a ordonné l'expulsion immédiate des Espagnols qui ont abusé de l'asile qu'on leur avoit donné.

— Les commissaires du Brésil et du Portugal désignés pour conclure un traité entre ces deux Etats, ont terminé leurs délibérations en présence de M. Canning et du prince Estherhazy.

Les journaux ont parlé des traits de fanatisme qui ont éclaté l'année dernière, en Suisse, dans le canton de Zurich; mais ils n'ont rapporté les faits que d'une manière incomplète, et quelques-uns ont même cherché à donner le change sur le principe de ces scènes d'horreur. Ainsi, une feuille libérale attribuoit les excès dont nous voulons parler aux *prédications des missionnaires;* elle sembloit ainsi vouloir faire retomber sur la religion catholique tout l'odieux d'une affaire à laquelle la religion catholique est entièrement étrangère. Les protestans, on le sait, dominent exclusivement dans le canton de Zurich, et les fanatiques dont il est question sont tous des protestans. C'est une première observation qu'il ne faut pas perdre de vue.

En second lieu, les détails où nous allons entrer sont si horribles qu'il convient de bien établir l'authenticité des documens. Nous les avons puisés dans une *Relation des atrocités commises dans le canton de Zurich,* imprimée, cette année même, à Genève, chez Bonnant, et qui forme un in-12 de 136 pages. L'auteur, qui est protestant, a écrit d'après les rapports officiels et d'après la procédure qui a eu lieu à Zurich. L'arrêt du tribunal criminel de Zurich ne permet pas de révoquer en doute ses récits, dont nous allons présenter la substance le plus succinctement qu'il nous sera possible.

A environ dix lieues de Zurich est le hameau de Wildensbuch, où vivoit la famille Peter. Jean Peter, cultivateur en ce lieu, avoit six enfans, entr'autres, Marguerite Peter, fille âgée de vingt-huit ans, livrée à l'enthousiasme, et qui se prétendoit éclairée de lumières surnaturelles; elle présidoit à des réunions où on se livroit à des pratiques superstitieuses, et elle mêloit de prétendues inspirations à de honteux déréglemens qui la forcèrent de s'absenter pendant quelque temps de la maison de son père. Elle y revint en secret, et y tint de nouveau des réunions mystérieuses. Le 12 mars 1823, on entendit dans cette maison un bruit de hache et de coignée, et des invocations aux anges. Le bruit et les exclamations cessoient à différens intervalles, mais reprenoient ensuite. Le 13, on s'aperçut qu'une partie intérieure de la maison étoit écroulée sous des coups redoublés. L'autorité s'y transporta, et demanda vainement qu'on ouvrît les portes; il fallut les enfoncer, et on éprouva une vive résistance. On trouva

onze hommes ou femmes qui paroissoient dans une exaltation assez semblable à la folie, invoquoient le Christ, et ne disoient rien de raisonnable et de suivi.

Le bailli essaya de les ramener au bon sens, et les quitta. Après son départ, les folies recommencèrent. Marguerite annonça qu'il falloit qu'un des assistans fît le sacrifice de sa vie, et que, pour elle, elle étoit prête à donner la sienne. Alors elle déchargea plusieurs coups de maillet sur la tête de son frère, Gaspard Peter; on l'emporta mourant. Elisabeth Peter s'offre alors pour victime, et sa sœur Marguerite la frappe sur la tête jusqu'à ce que cette fille expire. Marguerite déclare que sa sœur n'est morte qu'en apparence, et qu'elle doit ressusciter. Elle se frappe elle-même sur la tête, ordonne aux autres de la frapper, se fait attacher en croix, et ne se plaint que de la mollesse de ses bourreaux. Elle expire le 15 mars, sans avoir donné aucun signe de douleur, et toujours livrée au même délire. Le père ne donne aucun signe de sensibilité. On attend pendant trois jours que les sœurs ressuscitent; mais, le miracle ne s'opérant point, le père Peter va, le mardi 18, annoncer au pasteur la mort de ses deux filles. On se transporte sur les lieux, et on constate que les deux sœurs avoient péri d'une mort violente. Les accusés sont emmenés prisonniers à Zurich; Gaspard Peter, dont l'état paroissoit d'abord désespéré, se rétablit peu à peu, et ses dépositions achevèrent de porter la lumière sur les horreurs qui s'étoient commises. Le 23 mars, l'autopsie des cadavres fut faite à Zurich. On prit des informations sur la conduite antérieure de Marguerite, et on découvrit la preuve du dérangement de ses mœurs et de ses relations avec des illuminés, et notamment avec un ancien pasteur protestant, Ganz d'Embrach, qui est présenté comme un fanatique.

L'instruction du procès ne fut terminée qu'au commencement de décembre 1823. Les onze accusés, détrompés de leur délire, témoignèrent beaucoup de repentir. Le 3 décembre eurent lieu les débats publics. Le lendemain, après une délibération de dix heures, le tribunal rendit son arrêt, qui condamnoit les onze accusés à une réclusion plus ou moins longue et à des travaux forcés. La plus forte peine étoit de seize années. Tous les hommes étoient déchus de leurs droits; la maison de Peter devoit être rasée. Personne ne fut condamné à mort.

Nous avons fort abrégé la *Relation*, et nous supprimons une foule de particularités qui eussent encore fait ressortir le fanatisme et l'exaltation de ces malheureux; mais nous en avons dit assez pour montrer à quel esprit de vertige ils étoient livrés. Nous répétons qu'aucun catholique ne se trouvoit parmi eux, et qu'il ne paroît pas que les coupables aient eu de relation avec aucun catholique; si cela eût été, on peut croire que l'auteur protestant de la *Relation* n'eût pas manqué de le dire.

Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum; auctore L. Bailly (1).

Cet ouvrage est si connu que nous sommes dispensés d'insister sur son mérite et son utilité; nous avons d'ailleurs eu plus d'une occasion de le recommander à nos lecteurs. Cette nouvelle édition ne peut donc qu'avoir du succès; on lit sur le frontispice qu'elle est *augmentée et corrigée avec soin*. Quelquefois cette annonce n'est qu'une formule qu'il ne faut pas prendre à la rigueur. Nous n'avons pas vérifié si l'éditeur avoit fait quelque augmentation; mais dans ce que nous avons vu du texte, il nous a paru correctement imprimé. Cette correction est précieuse dans un livre de théologie destiné à être mis dans les mains des jeunes gens.

Magasin des ames pieuses, ou *Recueil d'Instructions, Méditations, Réflexions et Exhortations, courtes, simples et familières* (2).

Ce volume comprend une centaine d'instructions sur divers sujets, sur la loi de Dieu, sur le péché et ses peines, sur les mystères, sur les devoirs du chrétien, etc. L'auteur s'est proposé d'offrir des sujets d'instruction dans les familles et dans les établissemens où on élève la jeunesse. Chaque lecture est assez courte, et le style en paroit à la portée de tous les esprits. Nous reviendrons sur cet ouvrage, dont l'auteur est un ecclésiastique estimable; c'est le fruit de son exil, et il se propose d'en publier quelques autres du même genre qu'il juge pouvoir être utiles.

---

(1) 8 vol. in-12, prix, 11 fr. A Besançon, chez Montarsolo.

(2) 1 vol. in-12, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Egron.

Ces deux ouvrages se trouvent aussi à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clerc et compagnie, au bureau de ce journal.

Conférences sur la religion, à l'usage des colléges; par M. l'abbé Faudet (1).

Les statuts de l'Université portent que les aumôniers des colléges feront une fois la semaine des conférences sur la religion pour les élèves des hautes classes, qui seront tenus d'y assister. C'est ce qui a donné lieu à M. l'abbé Faudet de composer le présent ouvrage, destiné d'abord à l'instruction des élèves du collége Sainte-Barbe, mais qu'il a jugé pouvoir être utile pour d'autres établissemens. Les livres les plus anciennement connus sur cette matière, dit-il, ne sont plus assez adaptés aux besoins actuels de la jeunesse. L'auteur déplore ici l'état de la société, l'indifférence pour la religion, l'oubli ou le mépris que tant de gens affectent pour elle, et cette apathie qui fait que l'on s'endort sur ses intérêts les plus chers, et sur ses destinées les plus graves.

Ces *Conférences* sont partagées en trois parties, les fondemens de la religion, les dogmes et la morale. Dans la première, l'auteur expose les caractères de la vraie religion, et la nature et les preuves du ministère de l'Eglise; il développe successivement ce qui regarde les prophéties, les miracles, l'établissement et l'autorité de l'Eglise. C'est sur cette partie qu'il convenoit d'insister le plus, puisqu'aujourd'hui les vérités de la religion sont l'objet d'un dédaigneux silence ou d'attaques violentes. La seconde partie traite des mystères, du culte, des sacremens et des autres dogmes, et la

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Belin-Mandar, rue Hautefeuille; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

troisième, des lois chrétiennes, de leur sanction, des commandemens, des péchés capitaux, etc.

Ainsi l'auteur a embrassé dans son plan toute l'économie de la religion; il eût été à souhaiter, dit-il modestement, qu'un homme plus mûr se fût chargé d'un travail si important. Il assure néanmoins avoir pris les conseils de quelques personnes éclairées, et l'usage qu'il a fait de ces *Conférences* auprès de la jeunesse dont l'instruction lui est confiée, l'autorise à espérer qu'elles pourroient produire ailleurs quelque fruit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S., par un décret émané de la congrégation des Rits, a établi une messe et un office propres, sous le rit double-majeur, en mémoire de l'invention du corps de saint François d'Assise; cet office est marqué au 12 decembre pour tous ceux qui suivent la règle de saint François.

— Le mercredi 11, S. S. assista au catéchisme et à la prédication qui se faisoient sur la place Colonne; et le vendredi 13, le saint Père entendit le catéchisme et la prédication de la place Saint-Etienne-du-Mont. A l'arrivée de S. S., les fidèles l'ont saluée par leurs acclamations.

Paris. Il y a deux choses fort remarquables dans la mesure que nous avons annoncée dans notre dernier numéro; savoir la création d'un ministère pour les affaires ecclésiastiques, et le choix du prélat appelé à cette haute fonction; l'une et l'autre méritent la reconnoissance du clergé. La formation d'un ministère particulier pour les affaires ecclésiastiques étoit réclamée depuis long-temps par les amis de la religion, et peut avoir les résultats les plus importans pour l'église de France. Les affaires ecclésiastiques ont été trop souvent jusqu'ici abandonnées à des laïcs qui pouvoient avoir de bonnes intentions, mais qui ne connoissoient pas assez les droits et les règles de l'Eglise, ou qui ne mettoient pas toujours en première ligne les besoins et les vœux de la religion. Les évêques avoient eu à gémir plus d'une fois de ce que leurs demandes les plus justes et leurs réclamations les plus légitimes n'étoient pas écoutées. Le ministère de l'intérieur étoit

d'ailleurs si vaste dans ses attributions, si compliqué dans ses détails, qu'un seul homme ne pouvoit les embrasser, ni même porter un œil rapide sur les différentes parties confiées à ses soins. Le ministère actuel a le mérite de l'avoir senti, et le mérite rare et plus difficile de renoncer de lui-même à une partie de ses attributions. Cette modération atteste la pureté de ses vues et la droiture de son caractère. On se rappelle qu'un de ses prédécesseurs ne montra pas le même désintéressement et le même abandon en 1816. M. Laîné, à peine arrivé au ministère de l'intérieur, fit révoquer l'ordonnance du 13 avril, par laquelle le Roi avoit réuni toutes les affaires ecclésiastiques aux attributions qu'avoit déjà le grand-aumônier de ce temps-là. L'ordonnance du 26 août 1824 est même plus favorable que celle de 1816, en ce qu'elle crée pour les affaires ecclésiastiques un ministère distinct et indépendant. Rendons grâce à la sagesse du Roi, qui donne à la religion et au clergé cette dernière preuve d'attachement et d'intérêt. Quant au choix du prélat appelé à siéger dans le conseil des ministres, ses talens supérieurs, sa haute réputation, son zèle éclairé, son honorable caractère, les services qu'il a rendus, tout est du plus favorable augure. On sait assez qu'il n'a point ambitionné le nouveau titre dont l'investit la confiance du Roi, et que sa modestie seroit plus satisfaite dans la simplicité d'une vie privée. Sous un tel ministre, les droits de l'Église seront respectés, et les besoins de la religion seront entendus; le clergé aura dans le conseil un interprète et un appui; et l'épiscopat trouve, dans une telle mesure, un gage précieux d'une bienveillance éclatante et d'une protection déclarée. En applaudissant, avec tous les gens de bien, à un choix si distingué, il nous sera permis de rendre hommage aux vues qui ont dirigé M. le grand-aumônier dans les attributions dont il étoit investi. Tout le monde a pu remarquer avec quelle attention scrupuleuse il recherchoit les sujets les plus propres à l'épiscopat : la naissance, les titres, la faveur n'étoient rien à ses yeux; le mérite, la piété, le zèle, l'amour du travail, l'habitude de l'administration, des services antérieurs, étoient les seules recommandations auprès de lui. L'église de France n'oubliera point ce qu'elle lui doit depuis trois ans, pour tant de choix heureux dont les diocèses se félicitent. Près de la moitié des premiers pasteurs qui forment l'épiscopat français ont été proposés au Roi par l'illustre

F 2

et vertueux prélat; et il a ainsi la gloire d'avoir puissamment contribué à la restauration de cette grande église.

— De toutes les manières de célébrer la fête du Roi, la meilleure, sans doute, est d'adresser pour lui des prières au ciel. C'est ce qu'a eu le mérite de sentir une corporation de bons ouvriers. Les débardeurs de la place aux Veaux ont prié leur pasteur, M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de célébrer une messe solennelle à l'occasion de saint Louis. Leur lettre étoit remarquable par l'expression franche de leurs sentimens. M. le curé acceda à un si louable désir. L'inspecteur et les débardeurs vinrent dès le matin à l'église, avec leurs drapeaux fleurdelisés, et assistèrent à la cérémonie avec le maintien convenable. M. le curé leur adressa un discours où il les félicita de leur zèle, leur parla de la famille royale et des vertus dont elle donne l'exemple, et les exhorta à marcher sur des traces si honorables, et à former leurs enfans à la pratique de la religion. L'année dernière, ces braves gens avoient donné la même preuve de leur dévoûment, et avoient fait célébrer une messe à la même époque pour le succès de la guerre d'Espagne.

— Le jeudi 26, on a fait, à la maison du Refuge pour les jeunes prisonniers, la distribution des prix pour la conduite et le travail. Une assemblée nombreuse étoit réunie dans la maison. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, a prononcé un discours sur le but et les progrès de l'établissement. Ce discours, qui convenoit à la fois aux étrangers et aux jeunes gens de la maison, a été écouté avec un intérêt général. M. le préfet de police a présidé ensuite la distribution des prix, et a adressé aux jeunes gens des paroles d'encouragement. Ce magistrat a visité ensuite la maison, dont il a été lui-même un des fondateurs; il a vu, entr'autres, les travaux de l'église, qui doit être rendue à sa destination, et qui sera la chapelle de la maison. On sait que c'étoit autrefois le couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques.

— Nous n'avions dit qu'un mot du discours de M. l'abbé Labouderie devant l'Académie; ce mot nous a valu une mercuriale sévère de la part du *Constitutionnel*, qui fait un grand éloge du discours et de l'orateur. Nous félicitons M. l'abbé Labouderie d'avoir trouvé un avocat si impartial; seulement il devroit l'engager à être un peu plus poli, et à ne pas dénaturer nos phrases. Nous reviendrons sur le discours : déjà

nous avons reçu à cet égard quelques observations, et on nous fait espérer un examen plus détaillé de passages qui ont paru dictés par le désir de capter les suffrages d'un certain parti, et qui ont choqué plus d'un auditeur.

— Nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons donnés sur la dernière visite pastorale de M. l'archevêque de Rouen dans son diocèse. Le prélat arriva fort tard, le 3 août, au presbytère du Fossé, qu'il avoit choisi pour son séjour pendant le cours de sa visite dans le canton de Forges. S. A. reçut les autorités avec beaucoup de bonté, et fit sa visite, le 4, dans l'église du Fossé, où elle fut reçue par M. Hedon, curé du lieu. Les autorités, et les principaux habitans des communes réunies, ont prié le prince de leur permettre de l'accompagner jusqu'aux limites du canton de Forges; ce qui leur a été accordé. En quittant le Fossé, le 9, le prélat n'a point oublié les besoins des pauvres. Arrivé à Gournay, il visita les paroisses voisines et y donna la confirmation. A Dampierre, plusieurs paroisses environnantes se réunirent pour la confirmation. Le clergé et le conseil municipal accompagnèrent le prince au presbytère, et M. Leroux, curé, et M. Dubois, maire, eurent l'honneur de le complimenter. Mgr. répondit avec beaucoup d'affabilité. M. le curé de Gournay, qui l'avoit accompagné, célébra la messe, et le prélat donna la confirmation aux enfans des trois paroisses. Il adressa des questions à plusieurs, et parut satisfait de leurs dispositions. Douze jeunes gens à cheval l'ont reconduit aux limites du territoire, et tous les habitans se sont réjouis d'avoir reçu sa bénédiction.

— M. de Villèle, évêque de Soissons, a aussi donné, le 20 août, une Ordonnance relative aux écoles primaires de son diocèse. Le prélat, après avoir rappelé l'Ordonnance royale du 8 avril, fait sentir l'importance de cette mesure dans l'intérêt de la religion et de la société :

« Les évêques que leurs fonctions mettent journellement en rapport avec les pauvres et avec les enfans des pauvres, à qui Dieu a confié *le soin du pauvre et de l'orphelin*, doivent sentir plus particulièrement les besoins de cette portion si intéressante de leur troupeau, et parmi ces besoins, il n'en est pas de plus pressant, et qui doive exciter davantage leur sollicitude qu'une bonne éducation civile et religieuse. Par elle les enfans apprennent de bonne heure à aimer et à craindre Dieu, à honorer le Roi, qui est son image sur la terre, à obéir à leurs parens; ils contractent cette heureuse habitude

du travail, qui les préservera de la contagion des vices, qui fécondera tous les germes de vertu et de talent que Dieu a mis en eux; elle les rendra propres à remplir des professions utiles; elles les préparera peut-être à rendre un jour de grands services à la société.

» Il est donc bien essentiel de choisir de bons instituteurs, attachés à Dieu et au Roi, qui, cherchant dans la religion le plus puissant encouragement comme la plus douce récompense de leurs pénibles travaux, soient animés de ce zèle, de ce courage que les difficultés et les obstacles ne rebutent jamais. Nous regarderons comme un de nos devoirs les plus importans, de faire tous nos efforts pour découvrir des instituteurs de ce caractère, afin de répondre à la confiance de S. M., et d'opérer tout le fruit qu'elle attend du concours de notre ministère dans une œuvre si chère à son cœur ».

Le respectable évêque rend ensuite son Ordonnance en dix-huit articles, dans lesquels il pourvoit à tout ce qui concerne les écoles primaires. Il recommande aux curés d'exercer une surveillance assidue sur les maîtres, de les examiner sur la doctrine chrétienne, de veiller à ce qu'ils remplissent exactement leurs devoirs; de visiter les écoles, d'interroger les enfans, etc. Cette Ordonnance, assez semblable, pour le fond, à celle de M. l'évêque de Bayonne, que nous avons insérée n°. 1038, nous a paru ne rien omettre de ce qui peut favoriser la bonne administration des écoles primaires; elle montre l'intérêt vif que M. l'évêque de Soissons prend à cette œuvre, et la sagesse de ses vues dans les mesures qu'il ordonne. Nous savons que plusieurs prélats s'occupent également avec zèle et maturité de cet objet, et prennent ou préparent des mesures pour régulariser leur inspection sur ces écoles.

— Une cérémonie assez rare a eu lieu, le 24 juillet dernier, à Landser, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Altkirch, diocèse de Strasbourg. M. Henri Wagner, de cette paroisse, avoit été jeté en pays étranger par la révolution. Etant parvenu, par son travail, à se procurer une honnête aisance, il se retira des affaires, et fit le voyage de Rome, où il avoit déjà quelques relations. Il a obtenu le corps d'un martyr des premiers temps, auquel S. S. a imposé le nom de Justin, et il en a fait don à l'église de Landser. Ce corps, après avoir été porté à dos d'homme de Rome à Lucerne, y a été soigneusement mis dans une châsse par des religieuses, et de là transporté par quatre hommes à Landser. A la douane de Saint-Louis, les employés surent observer les égards que l'on pouvoit désirer. Le corps saint fut déposé dans la chapelle du lieu. Le 24, M. le curé du Village-Neuf célébra la

messe, et le convoi se mit en marche pour Landser, en traversant diverses paroisses. D'un autre côté, la procession de Landser se porta en avant avec plusieurs ecclésiastiques des environs, les confréries et les autorités; elle étoit présidée par M. Wendling, chanoine honoraire de Strasbourg et curé de Landser, et par M. Juif, curé de Ferrette, désigné par M. l'évêque de Strasbourg pour constater l'authenticité du corps, de concert avec M. Wendling. Le jour suivant, dimanche, on fit la fête de la translation et de l'exposition du saint. M. Juif officioit à la procession, et portoit une portion de la vraie croix, que M. Wagner avoit également obtenue de Rome, et qui étoit enchâssée dans une espèce d'ostensoir. M. Muller, curé de Sierentz, prêcha sur le respect dû aux reliques, et amena naturellement l'éloge du donateur, qui, par modestie, n'avoit pas voulu se trouver à la cérémonie, et étoit resté à Lucerne. M. Tannberger, curé de Sufflenheim, célébra la grand'messe. Lui et M. Juif avoient exercé autrefois le ministère dans ce canton aux époques les plus fâcheuses de la révolution. Le soir, il y eut un second sermon, prêché par un religieux Capucin, qui avoit accompagné le corps depuis Lucerne avec M. Séraphin Wagner, frère du donateur. Le soir, M. Juif donna la bénédiction avec la portion de la vraie croix. Un concours immense de fidèles s'étoit rendu de tous les environs à ces cérémonies, que la présence d'un clergé nombreux a rendues plus pompeuses. Le corps saint doit être placé sous l'autel d'une chapelle latérale de l'église, qui va être fait à neuf; et la translation se célébrera, chaque année, le septième dimanche après la Pentecôte, jour désigné par M. l'évêque. Le Pape a accordé des indulgences pour cette fête.

— On nous adresse de Mirecourt, diocèse de Saint-Diez, une relation exacte de ce qui s'est passé au mois d'avril dernier, sur la tombe du bienheureux Pierre Fourrier, à Mattaincourt. La mémoire de ce pieux et sage fondateur de congrégations est universellement révérée dans le pays, et un nouveau fait vient se joindre aux autres preuves de sa sainteté et de son pouvoir dans le ciel. Marie Durand, fille vertueuse, âgée d'environ trente-cinq ans, étoit infirme depuis trois ans. D'abord elle fut obligée de garder le lit, sans pouvoir presque ni remuer ni manger. On l'envoya aux eaux de Bains, qui lui furent plus nuisibles qu'utiles. L'hiver sui-

vant, elle fut encore forcée de rester au lit. Au printemps, elle se fit conduire à Plombières, et elle parvint à marcher avec des béquilles : mais elle retomba ensuite dans un état d'infirmités qui ne lui permettoit plus d'aller à l'église. C'étoit une grande privation pour cette pieuse fille. Son confesseur alloit de temps en temps la visiter et lui porter la communion; mais cela ne pouvoit être aussi fréquent qu'elle l'eût souhaité. Ses jambes ne pouvoient plus la soutenir, même à l'aide de béquilles; elle restoit constamment assise sur un fauteuil à roulettes, se traînant ainsi dans sa chambre, et ressentant surtout une grande douleur et une extrême foiblesse dans les reins. Voyant que son état devenoit de plus en plus fâcheux, et craignant de perdre l'usage de ses doigts, qui lui servoient pour faire de la dentelle, elle s'adressa au bienheureux Pierre Fourrier, pour lequel elle a toujours eu une tendre dévotion, et elle demanda, non une guérison complète, mais la facilité de se rendre à l'église et d'y communier. Elle étoit résignée aux souffrances, et avoit quelque chose des dispositions héroïques de sainte Thérèse. Elle se sentit pressée de faire le voyage de Mattaincourt, où le bienheureux a été curé, et elle s'y rendit de Mirecourt, où elle demeure. Sa mère et sa sœur l'accompagnoient. Marie Durand souffrit beaucoup en route; elle commença sa neuvaine. Arrivée auprès de l'église de Mattaincourt, elle fut portée à l'entrée du sanctuaire et déposée sur un banc. Elle témoigna le désir de toucher la tombe du bienheureux, comme c'est la coutume, et on l'y assit. Elle y récita cinq *Pater* et cinq *Ave*, et demanda à être relevée. Elle éprouvoit une espèce de commotion dans tous ses membres, et il lui sembloit qu'on lui frottoit doucement les jambes et qu'elle sentoit ses forces revenir. Lorsqu'elle fut à moitié levée, elle dit à sa mère et à sa sœur : *Laissez-moi;* et elle courut se prosterner au pied de l'autel, qui est un peu en avant de la tombe. Elle y resta à genoux, sans appui, pendant près d'un quart d'heure. La malade, sa mère et sa sœur poussèrent toutes ensemble un cri de joie; elles ne savoient comment témoigner leur reconnoissance, et un habitant de Mattaincourt, qui étoit présent, fut touché de ce spectacle. M. le curé de la paroisse, qui étoit dans son jardin, accourt au bruit, et trouve sous le clocher Marie Durand, qui étoit descendue jusque-là. Elle vouloit encore remonter dans l'église pour baiser la relique; M. le curé la lui apporta.

Elle le pria de réciter une prière pour elle, et remonta en voiture, sans aide et sans appui. A son retour à Mirecourt, elle voulut descendre de voiture, et alla à l'église à pied pour y remercier Dieu. Depuis ce temps, elle continue à être bien, va à l'église, assiste à la messe, approche des sacremens, et monte les escaliers les plus difficiles. Elle a fait deux fois le voyage de Mattaincourt, à jeun et en peu de temps. La lettre qui donne ces détails est datée de Mirecourt, le 1er. juillet, et est d'une personne qui a été à portée de connoître les faits, et dont le témoignage est d'un grand poids.

— Un jeune homme, né en Egypte, vient d'abjurer, à Gênes, la religion mahométane. M. l'archevêque a reçu son abjuration, et a assisté à la cérémonie de son baptême. Trois soldats protestans ont également renoncé aux erreurs de Calvin.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. On dit que S. M. a répondu aux personnes qui l'engageoient à ne pas recevoir le jour de sa fete, de peur qu'elle n'éprouvât une trop grande fatigue : *Un Roi de France peut mourir; mais il ne doit jamais être malade.*

— S. A. R. Monsieur a accordé un secours de 300 fr. à M. Breurel, chevalier de Saint-Louis, vieux serviteur et infirme.

— S. A. R. Madame ne cesse de répandre ses bienfaits. Sur la demande de M. le comte de Kergariou, député, elle vient d'accorder un secours de 300 fr. aux Dames de la Sagesse, institution établie à Pluvignes (Morbihan).

— Mme. la duchesse de Berri a quitté Dieppe, le 23 août, à huit heures du matin. Son départ a excité les plus vifs regrets de la part de ses habitans. Une députation fut envoyée pour complimenter S. A R. La Princesse répondit à M. de Martainville, qui avoit porté la parole : « Je ne manquerai pas de rapporter au Roi l'accueil qui m'a été fait dans ce département, et je n'oublierai jamais la fidélité des bons Normands. S. A. R. arriva vers midi à Rouen, où elle dîna, et en partit à trois heures. M. le préfet de cette ville, avec la garde d'honneur à cheval, accompagna la Princesse jusqu'aux limites de son département, et là Mme. la duchesse de Berri voulut bien lui témoigner sa satisfaction de l'accueil qu'elle avoit reçu dans ce département.

— Les habitans de Noyon ont été honorés, samedi 28 de ce mois, de la visite de S. A. R. Madame. La Princesse a visité les principaux établissemens de cette ville, et elle a entendu la messe dans l'église où Hugues Capet fut couronné roi. Ensuite S. A. R. a consenti à prendre quelques rafraichissemens chez M. le maire, et a bien voulu admettre à sa table les principales autorités de cette ville. Sa présence

a été la récompense du dévoûment et de l'attachement que les habitans de Noyon ont toujours portés à la famille de nos Rois.

— Il a paru une ordonnance royale concernant l'organisation du conseil d'État. Les conseillers d'État seront au nombre de trente. Nul ne sera nommé conseiller d'Etat, s'il n'est âgé de trente ans accomplis, et s'il n'est ou n'a été revêtu de quelque dignité, ou s'il n'a occupé quelque place. Les maîtres de requêtes seront au nombre de quarante. Nul ne sera nommé maître de requetes, s'il n'est âgé de vingt-sept ans accomplis, et s'il n'a exercé aucune fonction. Les auditeurs au conseil d'Etat seront au nombre de trente. Nul ne sera nommé conseiller auditeur, s'il n'est licencié en droit, et s'il ne justifie d'un revenu net de 6000 francs. Les auditeurs au conseil d'Etat seront divisés en deux classes. Nul ne sera nommé auditeur de seconde classe, s'il n'est âgé de vingt-un ans accomplis. Nul ne sera nommé auditeur de première classe, s'il n'est âgé de vingt-quatre ans accomplis. Les auditeurs au conseil d'Etat ne reçoivent pas de traitement. Le service du conseil d'Etat se divise, comme auparavant, en service ordinaire et en service extraordinaire. Le service extraordinaire est celui des conseillers d'Etat, maîtres des requêtes qui exercent, hors du conseil, des fonctions publiques. Le conseil d'Etat est réparti en cinq comités; savoir, du contentieux, de la guerre, de la marine, de l'intérieur et des finances. Le comité du contentieux se divise en deux.

— Les nouveaux conseillers d'Etat sont, MM. de Verigny, Héron de Villefosse, de Frénilly, Saint-Géry, de Fréville et Amy; maîtres des requêtes, MM. Hutteau d'Origny, Chevalier et de Conny; auditeurs de seconde classe, MM. Sauvaire de Barthélemy, de Latour-Maubourg, Boutaud de Lavilléon, de Vaublanc, de Salaberry, de Louvigny. Nous ne donnons point la liste des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes nommés en service extraordinaire. Les noms de MM. Ferdinand de Berthier, Bertin-Devaux, Dupleix de Mézy et Bourgiacomi, ne se trouvent pas dans la nouvelle composition du conseil d'Etat.

— En vertu d'une autre ordonnance royale, M. Lacave-Laplaigne-Barris, procureur-général près la cour de Metz, est nommé avocat-général près la cour de cassation, en remplacement de M. Fréteau de Pény, révoqué; M. Varin, premier avocat-général près la cour de Rennes, est nommé procureur-général près la meme cour, en remplacement de M. Bourdeau, révoqué; M. Pinaud, conseiller en la cour de Toulouse, est nommé procureur-général près la cour de Metz.

— L'ordonnance royale qui nomme le marquis de Bouthillier directeur-général de l'administration des forêts conserve trois administrateurs, les sieurs Chauvet, Marcotte et du Teil. MM. Baison, administrateur des forêts, et Dubois, inspecteur-général, sont admis à la retraite.

— M. Barthe-Labastide est nommé administrateur des forêts, en remplacement du marquis de Bouthillier, M. Hermand d'Abancourt est nommé secrétaire du conseil supérieur et du bureau de commerce

et des colonies, en remplacement du baron de Fréville, appelé à d'autres fonctions; M. de Longuève est nommé membre de la commission du sceau, en remplacement de M. Dampierre d'Hornoy, admis à la retraite; M. de Martignac est appelé au conseil d'Etat.

— Une ordonnance royale, du 26 août, prescrit un costume particulier aux conseillers d'Etat, maîtres des requêtes et auditeurs, tant dans l'exercice de leurs fonctions ordinaires qu'extraordinaires.

— Le *Moniteur* de samedi annonce que M. le comte d'Angier a été oublié par erreur sur la liste des conseillers d'Etat en service extraordinaire, et MM. le comte de Villeneuve et Ballyet dans celle des maîtres des requêtes en service extraordinaire.

— M. le vicomte de la Rochefoucault, fils de M. le duc de Doudeauville, est chargé, par décision de S. M., de la partie des beaux-arts et des manufactures dépendant du ministère de la maison du Roi.

— Une ordonnance royale nomme M. le baron de Sacy administrateur de l'Ecole des langues orientales vivantes.

— M. le comte de Ferrières, contre-amiral, est nommé vice-amiral honoraire.

— Le comité central du monument de Quiberon a eu l'honneur de présenter à S. M. le programme et les dessins relatifs à ce monument.

— Le maire de Douai a remis à M. Joseph Manoury, ancien capitaine dans les armées royales, une arme de récompense que le Roi lui a accordée en faveur de ses services et de sa fidélité

— A Mamers, M. le sous-préfet a remis, de la part de S. M., une épée d'honneur à M. Philippe-Louis-Lebourdais, ancien officier vendéen.

— Les enfans du duc d'Otrante désavouent les Mémoires attribués à leur père. Le libraire persiste à les donner comme authentiques.

— Le jour de la Saint-Louis, la cour royale de Rouen a entériné des lettres de grâce et de commutation de peine que le Roi avoit accordées à vingt individus condamnés à des peines différentes.

— L'allégresse publique a été interrompue quelques instans à Lyon le jour de la Saint-Louis, dans le faubourg de Vaize. A neuf heures du soir, le feu a pris à l'une des maisons de ce faubourg; mais, grâces à l'activité des pompiers et des habitans, le feu a été entièrement éteint en dix minutes.

— La fête de la Saint-Louis a été célébrée, à Madrid, avec une pompe et une magnificence dignes de son objet. Le général en chef des troupes françaises passa une revue générale. Une foule nombreuse admiroit leur belle tenue et la précision de leurs évolutions. A dix heures, le corps diplomatique et les principaux de l'Etat se rendirent à un service solennel, dans lequel le nonce du Pape officia pontificalement. Le même jour, un banquet réunit tout ce que Madrid possédoit de personnages distingués. Le soir, on voyoit les maisons s'éclairer de tous côtés, et la ville fut magnifiquement illuminée. On avoit préparé aussi un feu d'artifice, qui fut tiré à neuf heures du soir.

— Des révolutionnaires venus de Gibraltar s'étoient emparés, le

3 août, de la place de Tarifa. A la première nouvelle de cet événement, le comte d'Astorg, colonel du 14e. régiment de chasseurs, fut envoyé vers eux, et, le 7, la ville étoit bloquée; mais les rebelles, s'étant recrutés des galeriens détenus à Tarifa, opposèrent quelque résistance : enfin, le 19, la ville fut prise d'assaut, et, le lendemain, nous étions maitres de l'île. Deux chefs, Pierre Valdès et Dominique Gonzalès, et cent soixante factieux, ont été pris; le chef principal de l'entreprise s'est sauvé.

— Le roi d'Angleterre vient de proroger le parlement jusqu'au 4 novembre.

— M. le ministre d'Autriche a présenté, dans la 22e. séance de la diète, tenue le 16 août, à Francfort, une note portant sur trois articles, sur les Universités, sur l'abus de la presse et sur l'établissement d'une commission centrale à Mayence. La diète, conformément aux propositions de S. M. l'empereur d'Autriche, a pris les dispositions suivantes. Elle a arrêté, 1o. que la loi provisoire, rendue le 20 septembre 1819, sur les Universités, sera maintenue, mais qu'il sera créé une commission composée de cinq membres tirés de son sein, et chargée d'examiner l'état de l'éducation et de l'instruction publique, et de proposer les mesures convenables; 2o. que la loi provisoire au sujet de la presse sera maintenue en vigueur jusqu'à ce que l'on ait rendu une loi définitive à cet égard; 3o. qu'il sera établi une commission centrale chargée de veiller au maintien du principe monarchique, en épiant les manœuvres révolutionnaires, et en déjouant les complots criminels qui tendroient à le renverser. Cette note est rédigée avec beaucoup de sagesse, et offre, entr'autres, un passage trop important pour que nous ne le communiquions pas à nos lecteurs.

« Il est malheureusement avéré aujourd'hui qu'en Allemagne, comme dans d'autres Etats européens, on travaille avec une assiduité bien calculée à faire déposer dans l'esprit d'une jeunesse susceptible de toutes les impressions, par les premiers instituteurs auxquels on la livre, le germe de principes propres à en faire un jour d'utiles instrumens pour cette secte politique visant à renverser tout ce qui existe, pour gouverner le monde d'après des rêves qu'elle qualifie de théories.

» Les établissemens de gymnastique et les associations formées dans les universités, ainsi qu'un grand nombre d'instituts particuliers d'éducation, étoient destinés à développer et à faire fructifier les idées inculquées à la jeunesse. En admettant même que tant de funestes projets seront frustrés par l'absurdité des doctrines sur lesquelles ils reposent et par la vigilance des gouvernemens, ils auront toujours fait assez de mal, en formant des hommes mécontens de tout ce qui les entoure, placés en contradiction avec eux-mêmes, avec leur position dans le monde, avec les plus sacrés de leurs devoirs.

» Si l'instituteur offre déjà au premier âge le doute à la place de la foi, en matière de religion; si, au lieu de lui montrer le monde tel qu'il est, il l'égare par un tableau idéal des destinées de l'homme et de ses rapports avec la société; si, au lieu d'occuper son élève d'objets à la hauteur de sa capacité, il lui fait aborder des questions souvent infiniment difficiles à résoudre pour des esprits exercés à penser; si le jeune

homme, ainsi préparé et saturé de fausse science, fait ensuite son entrée à l'Université, n'y trouve que le mépris de toute doctrine positive, ou la manie de refaire l'ordre social d'après des systèmes chimériques; s'il y apprend à dédaigner tout ce que d'autres ont établi avant lui; si enfin, loin d'acquérir les habitudes d'une discipline salutaire, il se familiarise avec toute espèce d'insubordination et de licence, et qu'au lieu de respecter les organes de la loi, il se croie placé lui-même comme sous une loi d'exception au-dessus de la récompense et de la peine; faut-il s'étonner de ce que, non-seulement aux Universités, mais dans les écoles, mais dans tous les instituts d'éducation, on entende les jugemens les plus téméraires sur la religion, sur l'Etat, sur tout ce qu'il y a de plus élevé, sur tout ce qu'il y a de plus saint? Faut-il s'étonner de ce qu'une éducation pareille ne fournisse à l'Etat que de mauvais serviteurs et de dangereux citoyens?

» Qu'y a-t-il donc à espérer pour le maintien des trônes, pour la conservation de nos institutions, pour la sûreté de l'Allemagne, lorsque des hommes ainsi façonnés seront chargés de toutes les fonctions publiques? Un coup-d'œil sur les enquêtes qu'une triste nécessité a rendues indispensables dans plus d'un Etat allemand, offre un tableau trop sombre de ce que nous pouvons attendre de la génération naissante, pour que S. M. soit disposée à s'y arrêter plus long-temps. Aussi l'empereur considère-t-il la recherche des remèdes à tant de graves inconvéniens comme appartenant aux questions les plus importantes dont l'assemblée aura à s'occuper. S. M. croiroit d'ailleurs ne point répondre dignement à la place qu'elle occupe dans la confédération, et qu'elle désire ne devoir toujours qu'à la confiance des membres de cette confédération, si elle ne sentoit point la nécessité de recommander cet objet aux soins particuliers de la diète ».

— Deux jeunes Grecs ont été fait prisonniers par un pacha, qui leur a ordonné de renoncer à leur religion ou de se préparer à mourir; le choix des chrétiens ne pouvoit être douteux. Néanmoins le pacha leur a accordé la vie moyennant une forte rançon.

— Cinq jours avant la clôture du Storthing, S. M. le roi de Norwège a fait remettre, par un conseiller d'État, un message dans lequel il insiste fortement sur la nécessité d'accorder le *veto* absolu au pouvoir exécutif. Il demande que le roi fasse les propositions, et que le storthing les approuve ou les rejette, ou du moins que le storthing fasse les propositions, et que le roi, par des motifs d'intérêt national, les approuve ou les rejette. Le roi propose, en outre, plusieurs autres changemens dans la constitution de l'Etat.

AU RÉDACTEUR (1).

Monsieur, M. Baston, docteur de Sorbonne, vient donc enfin, après un délai de trois années, de donner au public

(1) Cette lettre nous est adressée par l'auteur de l'écrit intitulé : *Quelques Réflexions sur les Réclamations de M. l'abbé Baston*, in-8°.; écrit dont nous avons rendu compte dans le n°. 785, t. XXXI, p. 31.

la suite (attendue sans trop d'impatience) de ses *Réclamations pour l'église de France et pour la vérité.* Je ne connois encore cette suite que par l'annonce qui en a été faite dans votre estimable journal (n°. 1029), et par les réflexions qu'elle vous a suggérées. Vous nous apprenez qu'à la fin du second tome des *Réclamations*, on trouve un *Errata* fort curieux et très-utile pour l'intelligence des vrais sentimens de l'auteur. Sans doute il n'a fait attendre cet *Errata* si longtemps que pour éprouver la sagacité de ses lecteurs; il n'a pas eu lieu d'applaudir à la mienne. Dans les *Réflexions* que je me suis permises sur le premier tome, je citois une phrase de la page 132, où on lisoit : « Nombre de docteurs gallicans ne refuseroient peut-être pas de reconnoître *entr'eux* l'inerrance (des souverains pontifes), s'ils ne craignoient qu'on n'abusât de cette concession pour en conclure l'infaillibilité ». M. B. s'étonne que je n'aie pas vu que cet *entr'eux* est une faute d'impression, et qu'il falloit lire *en eux* (dans les souverains pontifes).

Vraiment, je l'avoue à ma confusion, je ne m'en étois pas douté; mais l'auteur sait incontestablement mieux que moi ce qu'il a voulu dire. Si donc je m'avise de donner une suite à mes *Réflexions*, je promets un semblable *Erratum*. J'ai d'autant moins de peine à admettre cette correction, qu'elle laisse subsister en leur entier mes *Réflexions*. Vous vous souvenez peut-être qu'en cet endroit, bien loin de critiquer M. B., je louois beaucoup sa franchise et sa candeur; il est vrai que mes éloges pouvoient paroître une censure de *nombre de docteurs*, et voilà sans doute pourquoi il les repousse; sa modestie a pu en être blessée. Cette belle vertu est, ou devroit être toujours la compagne du vrai mérite. Mais, s'il est beau à M. B. de repousser, par un sentiment de délicatesse, une louange méritée, il doit m'être permis de faire quelque violence à sa modestie, dût-il en résulter du blâme pour d'autres personnes qui n'agissent pas aussi noblement que lui. Voici la phrase dûment corrigée d'après l'*Errata :* « Nombre de docteurs gallicans ne refuseroient peut-être pas de reconnoître *en eux* (dans les souverains pontifes) l'inerrance, s'ils ne craignoient qu'on n'abusât de cette concession pour en conclure l'infaillibilité ». Assurément M. B., qui, sans aucune crainte des conséquences, reconnoît franchement cette inerrance, est, à mes yeux, bien supérieur à ce *nombre de docteurs*.

Il y a, ce me semble, peu de bonne foi à refuser de reconnoître une vérité par la seule crainte que les adversaires que l'on combat n'en tirent des conséquences qu'on ne veut pas admettre. J'avois dit que ces docteurs reconnoissent *entr'eux* l'inerrance des papes, et je croyois ne faire que répéter ce que disoit l'auteur lui-même. Je me suis trompé; cela est clair, l'*Errata* en fait foi. Mais, en convenant de cette erreur involontaire, je déclare ne pas comprendre pourquoi ces docteurs ne conviendroient pas effectivement *entr'eux* d'un fait qu'ils ne refusent de reconnoître publiquement que par la crainte qu'on n'abuse de cette concession. *Entr'eux*, cet abus n'est pas à craindre, et puis, s'il ne le reconnoissoient pas, du moins *entr'eux*, comment M. B. seroit-il instruit de leur secret? Dira-t-il qu'il n'affirme rien, qu'il n'exprime qu'une simple conjecture, et qu'il dit seulement que nombre de docteurs ne refuseroient *peut-être* pas de reconnoître, etc.? Il est vrai que cette manière de s'exprimer montre du doute et de l'hésitation; M. B. ne nous fait ici qu'une demi-confidence; mais on voit bien qu'il en sait plus qu'il ne dit, et il n'est pas toujours si réservé.

Ecoutons-le à la page 268 : « Nous ne saurions trop le redire, les docteurs gallicans ont une ferme confiance que Dieu ne permettra jamais qu'aucun des chefs de son Eglise abandonne la foi, même momentanément ». Voilà qui est clair et positif : il n'y a plus ici de *peut-être* ni de restriction; il ne s'agit plus seulement de *nombre de docteurs*, ce sont généralement *les docteurs gallicans* qui ont *la ferme confiance* que *jamais* aucun pape n'abandonnera la foi, même momentanément. Nombre de docteurs peuvent dissimuler par prudence, mais M. Baston se tient tellement assuré que telle est la *confiance* des *docteurs gallicans*, qu'il croit ne pouvoir trop le redire. Je n'ai pas besoin de faire observer que cette *ferme confiance* ne peut naître que d'une entière conviction. C'est le passé qui répond pour l'avenir, et il est absolument impossible que les docteurs gallicans aient une *ferme confiance* que jamais aucun pape n'abandonnera la foi, s'ils n'ont pas une persuasion également ferme que jamais aucun pape ne l'a abandonnée, même momentanément. Cela est bien évident. Maintenant M. B. me permettra de lui demander ce que nous devons penser de tant de docteurs gallicans qui ont tant écrit pour démontrer les nombreuses erreurs des papes dans la foi. Il est trop bon logicien pour ne pas avouer que ces docteurs

ont écrit contre leur *ferme confiance,* contre leur intime persuasion, contre leur conscience. Il faudroit un gros *Erratum* pour persuader que cette conséquence ne découle pas du fait que M. B. énonce avec tant de franchise, avec tant d'assurance, et qu'il croit ne pouvoir *trop redire.*

Alléguer, pour excuser ce *nombre de docteurs,* que la crainte des conséquences qu'on pourroit tirer de leurs aveux les a engagés à écrire contre leur propre persuasion, ce seroit, je crois, leur faire assez peu d'honneur. M. B. s'en fait beaucoup plus à lui-même, lorsque, avec une noble franchise, il reconnoît que, jusqu'à présent, aucun pape ne s'est écarté de la foi du prince des apôtres; que cette inviolable fidélité pendant dix-huit siècles s'écarte visiblement de la marche accoutumée des choses humaines; qu'elle n'est pas naturelle, etc. En faveur de ces aveux si francs, si dignes d'un caractère élevé, et qui préfère à tout la vérité, ceux qui ne partagent pas ses opinions lui pardonneront volontiers les coups qu'il essaie de leur porter. Avant M. B., plusieurs docteurs gallicans avoient aussi témoigné du zèle à défendre les papes, et à les justifier de leurs prétendues erreurs; mais aucun, que je sache, n'avoit eu la candeur d'avouer que nombre de docteurs pensoient comme eux, quoiqu'ils écrivissent en sens contraire, et que c'étoit uniquement la crainte des conséquences qui les empêchoit de faire les même aveux. Il étoit réservé à M. B. de révéler ce secret, et d'acquérir par là des droits à la reconnoissance de ses adversaires. Puisse-t-il persuader à tous les docteurs d'agir désormais avec la même franchise! ce sera un grand pas de fait vers l'unité si désirable de sentimens. Qu'on ne se laisse pas effrayer par les conséquences que tireront les théologiens au-delà des monts; celles qui seront fausses, on les niera bravement, et celles qui seront justes, je crois, en bonne conscience, qu'on fera bien de les admettre. J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur,

Un de vos lecteurs assidus.

Italie, 13 juillet 1824.

On nous prie, depuis long-temps, d'avertir que M. Nicolas Poirot, facteur d'orgues et de serinettes à Mirecourt, département des Vosges, fabrique des orgues d'église de toute grandeur, à toucher et à cylindre, et qu'il espère que ceux qui l'emploieront seront contens de son exactitude et de son travail.

Des Conflicts de la Juridiction de l'ordinaire avec les prétentions des grands-aumôniers de France.

On dit dans un *Avertissement* que cette dissertation, extraite d'un grand ouvrage qui ne tardera pas à paroître, est d'un homme laborieux, étranger aux mouvemens de la ville et de la cour, et qui ne connoît pas plus ceux à qui cette production pourroit plaire que ceux auxquels elle déplaira. Cela est possible, mais la solitude a aussi ses inconvéniens; les préventions s'y fortifient quelquefois dans le silence, l'imagination s'y échauffe, on se passionne sur tel et tel sujet, et, à force de vivre loin des hommes, on contracte quelque hauteur dans les opinions, et quelque âpreté dans le style. Je craindrois qu'il ne fût arrivé quelque chose de semblable à l'auteur de cet écrit, quel qu'il soit; il a fait beaucoup de recherches, mais il ne paroît les avoir dirigées que dans un sens, et je crois qu'il avoit pris son parti auparavant. Quelques remarques rapides sur sa brochure nous feront connoître l'esprit qui l'a dictée.

L'auteur dit que les prérogatives réclamées par les grands-aumôniers n'ont d'autre appui que *dix vieux coffres renfermant une multitude de bulles à priviléges*, et il discute l'autorité de ces bulles. Il traite successivement plusieurs questions : 1°. quelle fut la jurisprudence canonique pour le clergé de la cour jusqu'au 13ᵉ. siècle? 2°. quelle étoit à cette époque la prérogative de l'aumônier du Roi? 3°. les priviléges accordés par les papes aux confesseurs du Roi ont-ils conservé leur vigueur? 4°. le grand-aumônier peut-il s'appliquer les priviléges du confesseur? 5°. enfin,

quelle est surtout depuis le concile de Trente la valeur des priviléges du confesseur? L'auteur prétend prouver que l'aumônier du Roi n'avoit autrefois à la cour qu'un rang inférieur à celui du confesseur, qui étoit l'archichapelain, et que c'est pour celui-ci que les bulles furent données. Ce fut, dit-il, le cardinal de Meudon, qui, sous François Ier., prit le premier le titre de *grand-aumônier de France*, se fit chef de la chapelle, et ne laissa au confesseur que sa fonction propre de confesser le Roi. Il faut voir comment à cette occasion l'auteur gourmande le cardinal.

Il suit de siècle en siècle le peu de faits que l'histoire a conservés sur les prérogatives des aumôniers; mais il a plutôt l'air d'un avocat qui plaide une cause particulière, que d'un rapporteur impartial qui discute une question. Il n'examine point le pour et le contre; il ne fait jamais pencher la balance que d'un côté; il blâme toujours, il attaque, il se fâche. Il y a dans son ton quelque chose de hautain et d'amer; c'est un homme à qui l'habitude de converser avec les livres n'a pas adouci le caractère. Il en veut surtout aux Jésuites et aux ultramontains; il a découvert que le clergé de la chapelle du Roi avoit constamment penché vers l'ultramontanisme, et il tremble de voir *l'antique église gallicane disparoître devant un clergé ultramontain qui rendroit la couronne vassale de la tiare, et la tiare arbitre supreme du sceptre des rois et de la fidélité de leurs sujets, comme on l'a vu en* 1801 *et en* 1804. Ce seul trait m'auroit suffi, je crois, pour reconnoître l'auteur; il est clair qu'il a voulu jeter ici du blâme sur le Concordat de 1801. Il auroit fallu apparemment, pour lui plaire, que le clergé eût refusé de se soumettre à cette mesure, et que la France restât douze ans de plus sans évêques, sans séminaires, sans culte public, sans aucun établissement de piété; on peut aisément calculer combien un tel état de choses eût

été funeste à la religion. *C'est par un grand-aumônier,* dit encore l'anti-ultramontain, *que les anti-gallicans ont fait insérer dans le Bréviaire de Paris l'office de saint Pie V,* et qu'*ils ont fait demander à Rome la canonisation de Marie Alacoque.* Ainsi il trouve mauvais que le diocèse de Paris se soit uni au reste de l'église catholique pour faire l'office d'un saint pape. Quant à la Sœur Marie Alacoque, quel rapport sa canonisation a-t-elle avec l'ultramontanisme? L'anonyme est aussi par trop ombrageux, et la peur qu'il a de Rome et des Romains lui fascine la vue et lui trouble le cerveau. C'est dans le même esprit qu'il ne veut point qu'on recoure au pape dans les contestations entre l'ordinaire et les grands-aumôniers, parce que, dit-il judicieusement, *c'auroit été rendre le pape juge et partie.* Nous sommes loin assurément de comparer l'auteur aux protestans; mais il est singulier qu'un ecclésiastique leur emprunte ce langage, et qu'il répète ainsi l'objection bannale de Luther, et de tous les hérétiques qui prétendent que le chef de l'Eglise ne peut être juge dans leur cause, parce qu'il leur plaît de décliner son autorité.

Une autre chose qui choque justement dans cette brochure, c'est l'affectation de citer le journal de Dorsanne comme une autorité; et il est assez bizarre qu'un écrivain qui ne veut pas déférer au jugement du pape, accorde tant de confiance au témoignage d'un homme assez suspect. L'abbé Dorsanne étoit un des partisans les plus déclarés de l'appèl; il avoit joué un rôle très-vif dans les troubles de l'Eglise; il avoit beaucoup contribué à jeter le cardinal de Noailles, dont il étoit grand-vicaire, dans une suite de démarches au moins imprudentes. Son journal porte l'empreinte de l'esprit de parti le plus déclaré; il est rempli de détails minutieux et d'anecdotes, les unes suspectes, les autres absurdes. A l'entendre, lui et ses amis sont les seuls

qui aient le sens commun; les autres disent et font des choses ridicules ou se jouent de la religion. Hé bien! c'est ce recueil partial et violent que l'auteur de la brochure invoque le plus volontiers. Il n'a pas senti que le témoignage de l'abbé Dorsanne ne devoit être reçu qu'avec quelque défiance; d'abord un peu, parce qu'il étoit grand-vicaire du cardinal de Noailles, et que naturellement il avoit épousé sa querelle; ensuite surtout, parce que c'étoit un homme très-prévenu et très-emporté, comme tout son journal en fait foi.

C'est cependant ce journal que l'auteur *des Conflicts* cite à tout propos, non-seulement pour les faits principaux, mais aussi pour les détails, pour les ouï-dire, pour les anecdotes. Dorsanne recueilloit tous les bruits de ville en faveur de son parti; son copiste les lui emprunte sans scrupule. Il répète avec une assurance vraiment étonnante que le Père Le Tellier fit prêter à Louis XIV les quatre vœux des Jésuites. En vain le duc de Saint-Simon lui-même, qui n'aimoit pas les Jésuites, et qui haïssoit Le Tellier, ajoute, après avoir rapporté ce bruit, que Maréchal, chirurgien du Roi, et qui n'aimoit pas non plus Le Tellier, lui a certifié que le fait étoit faux; malgré ce démenti, l'écrivain moderne a reproduit cette anecdote, qui caressoit ses préjugés. Il est sûr également que dans le traité de paix avec l'Espagne, en 1722, le Père Daubenton fit insérer la clause que Louis XV auroit un Jésuite pour confesseur; rien de plus absurde qu'un pareil bruit, et le Régent, tout léger qu'il étoit, ne se seroit certainement pas soumis à une telle condition. N'importe, l'ennemi des Jésuites recueille cette fable, et il ajoute, avec sa mesure et sa sagacité ordinaires, que le cardinal *démontra* fort bien qu'il ne falloit pas donner au jeune Roi pour confesseur un homme de communauté, et surtout un Jésuite. Ainsi voilà le procès fait *n globo* à toutes les congrégations; elles sont indignes

de toute confiance. C'est l'avis de l'abbé Dorsanne et de l'auteur de la nouvelle dissertation; cela est démontré, il n'y a pas moyen d'appeler de cet arrêt.

Mais quel est donc cet auteur si vif, si âpre, et qui se cache avec tant de soin? Eh! ne le reconnoissez-vous pas à sa manière lourde, à son étalage d'érudition, à son ton tranchant, à son esprit d'opposition, à sa manie anti-jésuitique? il met son cachet à tous ses ouvrages, et, soit qu'il disserte, soit qu'il écrive l'histoire, on voit toujours en lui un pesant compilateur, aussi content de lui, qu'il est sévère et aigre pour les autres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le matin du vendredi 13, où le saint Père assista aux missions sur la place Saint-Etienne-du-Mont, une députation de quatre habitans du quartier au-delà du Tibre fut admise à l'audience de S. S., et la supplia d'assister encore une fois à la mission de leur quartier. Léon XII reçut les députés avec bonté, et, se rendant aux vœux des Transtévrins, alla, le samedi 14, au monastère de Saint-Calixte, et entendit le catéchisme et la prédication de M. Cristianopulo.

— Le jour de l'Assomption, au matin, S. S. célébra la messe dans son oratoire privé, et, s'étant ensuite assise sur son trône dans une salle de son palais, prononça le décret d'approbation de trois miracles opérés par l'intercession du vénérable Hippolyte Galantini, fondateur des *Van-Chetoni* ou Frères de la Doctrine chrétienne, à Florence. MM. les cardinaux della Somaglia, préfet des Rits, et Galeffi, rapporteur de la cause, et les prélats Sala et Pescetelli, étoient présens. S. S. assista ensuite, dans la chapelle Sixtine, à la grand'messe chantée par M. le cardinal Gregorio.

— Le Pape ayant résolu de terminer les exercices des missions par quelque cérémonie imposante, se transporta le jour de la fête, après midi, au palais Doria, qui est occupé par M. Italinski, ministre de Russie et de Pologne. S. S. y admit au baisement des pieds plusieurs personnes tant de la maison du ministre que du dehors. S'étant ensuite rendue dans la galerie qui donne sur la grande place, elle fut saluée par les

acclamations d'un peuple immense, et par les démonstrations de la joie la plus vive. Après la prédication de M. Cadolini, évêque de Césène, pendant que l'on chantoit des cantiques, le saint Père se rendit à pied à l'église de Sainte-Agnès, et, après y avoir adoré le saint Sacrement, S. S. sortit par la grande porte, et monta sur un trône qui avoit été dressé en avant de l'église. De ce lieu élevé, le saint Père, après les prières accoutumées, donna la bénédiction apostolique à la multitude, pendant que toutes les cloches et les canons du château Saint-Ange se joignoient aux signes de l'allégresse publique. Le cardinal Albani, secrétaire des brefs, lut l'indult par lequel le Pape accordoit une indulgence plénière à tous les fidèles rassemblés sur la place qui avoient assisté aux exercices de la mission, pourvu qu'ils se fussent confessés et eussent communié, ou que, véritablement contrits, ils fussent dans la disposition de le faire dans leurs paroisses respectives pendant l'octave. Le concours sur les cinq autres places fut aussi extraordinaire, et Rome tout entière paroissoit alors occupée d'actes de religion. On a remarqué, pendant les quinze jours de la mission, un empressement et une assiduité très-consolans, et qui ont amené des restitutions, des réconciliations, et des œuvres de pénitence et de piété.

Paris. On ne sera pas étonné que la nouvelle ordonnance royale qui crée un ministère des affaires ecclésiastiques nous suggère encore quelques réflexions sur les avantages d'une telle mesure, et sur tout le bien qui peut en résulter. Cette ordonnance peut augmenter l'influence de la religion, et réparer la trace des maux passés. Depuis le cardinal de Fleury, qui, comme premier ministre, réunissoit les affaires ecclésiastiques à tous les détails de l'administration civile, il y eut bien quelques ministres pris dans les rangs du clergé; mais, outre qu'ils n'étoient pas toujours assez pénétrés de l'esprit de leur état, ils n'étoient point chargés des affaires ecclésiastiques. L'abbé de Bernis, qui fut ministre près de deux ans, n'eut que le département des affaires étrangères. L'abbé Terray, contrôleur-général des finances, ne s'occupoit pas des intérêts du clergé. L'archevêque de Toulouse, d'abord chef du conseil des finances, puis principal ministre, fut absorbé entièrement par ses opérations de finances et par ses disputes avec les parlemens. Depuis la restauration, on a vu successivement trois personnages qui avoient appartenu au

clergé, mais qui presque tous avoient abdiqué leur état. L'ordonnance du 13 avril 1816 fut révoquée si promptement qu'elle a laissé à peine quelques traces. L'ordonnance du 26 août étoit devenue plus nécessaire encore après une révolution qui a déplacé les anciennes bornes, et privé l'Eglise de tant d'appuis; elle établit un ministère distinct qui embrasse toutes les affaires ecclésiastiques, et elle appelle à cette haute fonction un prélat environné d'une grande réputation, et aussi distingué par ses services que par ses talens. Des relations d'estime et de bienveillance mutuelle s'établiront entre lui et les premiers pasteurs. Les évêques adresseront avec plus de confiance leurs réclamations à un ministre non moins sensible qu'eux aux besoins de leurs églises, et non moins zélé pour les satisfaire. On n'entendra plus parler de ces circulaires peu réfléchies, qui troubloient les consciences, devenoient le signal de discussions fâcheuses, et compromettoient l'autorité. Les bureaux se renfermeront dans leurs attributions, et conserveront tous les égards dus aux ministres de la religion, aux pasteurs laborieux, à des hommes vieillis dans l'exercice de leurs honorables fonctions. Les autorités civiles, et principalement les maires dans les campagnes, songeront que les ecclésiastiques ont un protecteur dans le conseil, et ne feront point sentir aux curés le poids de leur domination. Le clergé, de son côté, jouira modestement de ses avantages, et ne les invoquera que pour le bien de la religion et pour les succès du ministère pastoral. Ainsi une heureuse harmonie s'établira entre les deux puissances, et l'Eglise et l'Etat gagneront également à ce concert.

— M. l'évêque d'Hermopolis a pris possession de ses nouvelles fonctions. Mardi dernier, après avoir présidé le conseil de l'Université, S. Exc. a assisté au conseil des ministres. On dit qu'une nouvelle ordonnance attache deux directeurs à ce ministère, l'un pour les affaires ecclésiastiques, l'autre pour l'instruction publique. Le premier, sera M. l'abbé de La Chapelle, aumônier du Roi et ancien grand-vicaire de Lyon; le second, sera M. Petitot, membre du conseil royal d'instruction publique.

— Le Roi, voulant donner à Mgr. le grand-aumônier une marque de satisfaction et de bienveillance, l'a présenté pour le chapeau de cardinal; on ne sait pas encore quand cette promotion aura lieu. Il y a dans ce moment dix-huit cha-

peaux vacans. Le Pape actuel n'a fait encore aucune promotion des couronnes.

— On a célébré, dans l'église des dames Carmelites de la rue de Vaugirard, l'anniversaire du 2 septembre. Le matin, il y a eu beaucoup de messes, tant dans l'église que dans la chapelle au fond du jardin, sur le lieu qui fut principalement le théâtre des massacres. Un grand nombre de fidèles ont communié. A deux heures, M. l'abbé Beraud a prêché. Son sujet étoit la nécessité de la pénitence, pour prévenir les égaremens de l'orgueil et en réparer les suites. En parlant des persécutions suscitées contre l'Eglise par l'orgueil, l'orateur a amené naturellement un hommage aux généreuses victimes dont ce jour rappeloit la mémoire. Son discours, à la fois solide et touchant, a été suivi de la quête pour l'œuvre de M[me]. de Carcado. L'auditoire étoit plus nombreux qu'on ne pouvoit l'attendre dans cette saison.

— Puisque nous avons parlé avec détails de l'affaire de M. Chasles, à Chartres, et des divers écrits qui ont paru à son sujet, il convient, peut-être, de faire connoître les motifs de l'ordonnance royale rendue pour autoriser l'avis du conseil d'Etat sur l'appel de cet ecclésiastique. C'est dans la séance du 1[er]. juillet dernier que le conseil d'Etat a donné son avis. Le rapport avoit été fait au nom du comité du contentieux, par M. le comte Portalis, conseiller d'Etat, et l'avis a été dressé sur ses conclusions. Il est précédé d'un très-long considérant, et spécifie les ordonnances, lettres et mémoires qui ont paru sur cette affaire. M. Chasles proposoit trois moyens d'abus; le premier, en ce que M. l'évêque de Chartres auroit agi en vertu d'une bulle non autorisée dans le royaume; le second, en ce que le même prélat l'auroit privé d'un titre inamovible; le troisième, en ce qu'il l'auroit interdit contre les règles canoniques. Le conseil d'Etat écarte ces trois moyens d'abus. 1°. L'ordonnance de M. l'évêque de Chartres ne fait mention d'aucun acte du saint Siége qui n'ait pas été reçu et publié dans le royaume. 2°. S'il est hors de doute qu'un curé ne peut être privé de ses fonctions et de son titre que par une sentence de déposition rendue selon les formes canoniques, l'inamovibilité du titulaire n'emporte point la perpétuité de l'office; il est également hors de doute qu'une cure peut être supprimée par son union à une autre cure ou à tout autre établissement ecclésiastique, dans les formes pres-

crites par les lois, lorsque l'utilité des fidèles et les nécessités du service religieux le demandent. Une union semblable, ajoute le considérant, qui n'a jamais été considérée comme abusive lorsqu'elle étoit justifiée par les circonstances, ainsi qu'il résulte de l'ancienne jurisprudence, est devenue indispensable à cause de la destination d'un grand nombre d'églises, qui a nécessité, dans presque tous les diocèses, l'établissement simultané d'un chapitre cathédral et d'une paroisse dans une même église. 3°. A l'époque où M. Chasles a été interdit, il n'étoit plus que chanoine, l'union étant consommée, et M. l'évêque a pu lui retirer ses pouvoirs. Tels sont les principaux motifs d'après lesquels est rendue l'ordonnance du 14 juillet, qui rejette le recours comme d'abus de M. Chasles contre les trois ordonnances épiscopales.

— Deux particuliers, M. de Vidaud, de Grenoble, et M. Rosty, de Carpentras, ont formé le projet de rendre les honneurs religieux aux dépouilles mortelles des victimes de la commission d'Orange, et d'élever un monument à leur mémoire. Ils ne sont animés, en cela, que par un sentiment de respect pour la mémoire de leurs pères, et ils déclarent formellement que le monument ne portera aucune inscription qui rappelle les noms des auteurs de la perte qu'ils ont faite. Ils ont communiqué leur projet à M. Milhet, d'Orange, propriétaire du local où ont été entassés les restes des victimes. Cet homme respectable n'a point cultivé le sol qui recèle ce dépôt précieux; et non-seulement il consent à l'érection du monument, il offre encore de participer à la dépense et de souscrire pour une somme. On espère que les parens des victimes partageront les vues de MM. de Vidaud et Rosty, et qu'ils s'empresseront de contribuer à un projet religieux et honorable. Ceux qui voudront s'associer à cette entreprise sont priés de faire connoître leurs intentions à M. Rosty, percepteur à Carpentras. Ils indiqueront le montant de leur offrande. Quand le nombre et le nom des souscripteurs seront connus, et qu'on pourra apprécier le total des offrandes, on convoquera une assemblée pour nommer une commission qui sera chargée de la direction des travaux. La ville d'Avignon a accueilli le projet, et le conseil municipal, par une délibération du 14 août, a voté 500 fr. pour concourir à l'érection du monument.

— On trouve, dans le *Journal de la librairie*, n°. 23, 5 juin 1824, une liste des écrits de M. de Pommereul, mort l'année dernière. Nous avons nommé quelques-uns de ces écrits dans notre n°. 881; mais il nous paroît utile de faire connoître toutes les productions philosophiques de ce champion de l'incrédulité. L'écrivain et l'administrateur avoient chez lui un zèle égal contre la religion. Nous nous bornerons aux écrits qui ont le plus de rapports avec notre objet. M. de Pommereul publia donc successivement des *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique en France*, 1781, in-8°. de 52 pages, réimprimé en 1783; *Manuel d'Epictète*, 1783, in-8°., réimprimé en 1822; *Contes théologiques, suivis des Litanies des catholiques du dix-huitième siècle et de poésies érotico-philosophiques*, ou *Recueil presque édifiant. A Paris, de l'imprimerie de la Sorbonne; et se vend aux Chartreux, chez le portier*, 1783, in-8°. de 303 pages (on voit que le titre tout entier de cet écrit est une raillerie insultante); *Poésies diverses ou plutôt mes Rapsodies*, Fougères, 1783, in-8°. (l'auteur y mit son nom); *Etrennes au Clergé de France*, 1786, in-8°. de 30 pages, dont la première porte : *Explication d'un des plus grands mystères de l'Eglise; Mémoire sur les funérailles et les sépultures*, Tours, 1801, in-8°.; *Inutilités politiques*, et *Opuscules d'économie politique*, avec le nom de l'auteur, Tours, an XI, 98 et 317 pages; *Oisivetés*, aussi avec le nom de l'auteur, Tours, an XII, 328 pages; *Souvenirs de mon administration*, Lille, 1807, in-8°. de 444 pages (cet ouvrage fut imprimé à 50 exemplaires). *S'il eût été tiré à grand nombre*, dit le *Journal de la librairie*, *on n'y verroit que de la vanité; tiré à petit nombre, il prouve, ce me semble, la droiture des intentions : c'est un examen de conscience*. Il nous semble, à nous, que le tirage à petit nombre est un trait de vanité de plus; et l'administrateur philosophe n'étoit pas assez superstitieux pour faire l'examen de sa conscience. Tous les bibliographes disent que Pommereul a fourni des articles à l'*Encyclopédie*; le rédacteur du *Journal de la librairie* croit que M. de Pommereul n'a travaillé que pour le *Supplément* de ce grand ouvrage; celui-ci n'avoit que vingt ans quand le dernier volume de l'*Encyclopédie* parut. Il étoit l'un des auteurs de *la Clef des cabinets*, et ses articles étoient signés F. P. Il a donné aussi des articles à *la Décade*. Il a traduit de l'italien de Milizia le traité *de*

l'Art de voir dans les beaux arts, qui a été défendu par la censure de Vienne. Ce qui contribua le plus à sa faveur sous Buonaparte, fut un tableau des *Campagnes d'Italie*, 1797, in-8°. Nous renvoyons à ce que nous avons dit, n°. 881, du zèle irréligieux, de l'humeur intolérante et des boutades de cet administrateur : les fidèles et le clergé de Tours, et les libraires de Paris, ont conservé en ce genre le souvenir de traits assez piquans.

— Quelques journaux ont donné le texte du décret rendu le 1er. août, par le roi d'Espagne, contre les francs-maçons et contre toute espèce de sociétés secrètes. Dans le considérant, le prince dit que les sociétés secrètes se sont introduites en Espagne sous différentes dénominations, et que, trompant la vigilance du gouvernement, elles ont acquis un nouveau degré de malice. Le roi prohibe de nouveau, et de la manière la plus absolue, toute espèce d'association secrète. Ceux qui ont appartenu à ces sociétés jouiront de l'amnistie accordée par le décret du 1er. mai. On mettra en liberté ceux qui se trouveroient détenus, et on suspendra l'instruction de leur procédure, pourvu qu'ils signalent la loge ou société à laquelle ils appartenoient, et qu'ils livrent leurs diplômes, signes et papiers. Ceux qui resteroient ou entreroient dans des sociétés secrètes sont passibles des peines qu'imposent les lois aux coupables de lèze-majesté. Les tribunaux, les gouverneurs et toutes les autorités veilleront à empêcher toute réunion secrète. Tous les employés de toutes les classes prêteront serment qu'ils n'appartiennent et n'ont appartenu à aucune loge, et qu'ils ne reconnoissent pas ce principe absurde, que le peuple est maître de changer la forme du gouvernement établi. Les archevêques et évêques et les autres prélats sont invités à faire ce qu'ils pourront dans leurs sermons, dans leurs visites pastorales et dans leurs instructions, pour détourner les fidèles de toute association secrète, et ils feront souvenir que ces sociétés sont proscrites par le saint Siége, et sont justement soupçonnées de favoriser toutes sortes d'erreurs, et de tramer la subversion du trône et de l'autel. Enfin, le roi engage le conseil à redoubler de vigilance pour le bon ordre des écoles primaires.

— L'étendue immense du diocèse de la Louisiane a engagé le souverain Pontife à le diviser en deux. M. Dubourg, qui avoit été institué évêque de ce vaste pays, réside aujour-

d'hui à la Nouvelle-Orléans ; et la ville de Saint-Louis, où il faisoit autrefois sa résidence, est aujourd'hui le siége d'un nouvel évêché, auquel S. S. a nommé M. Joseph Rosati, prêtre de la congrégation de la Mission. Cet ecclésiastique italien avoit accompagné M. Dubourg, qui l'avoit fait supérieur de son séminaire et grand-vicaire. Son mérite, sa piété et son zèle le rendoient digne de l'épiscopat. Nous avons eu occasion de citer quelques-unes de ses lettres et de parler de ses travaux. Il y a, dans les diocèses de la Nouvelle-Orléans et de Saint-Louis, plusieurs autres prêtres de la congrégation de la mission, et il s'y trouve en tout vingt ecclésiastiques d'Italie. En 1822, on y comptoit quarante-neuf prêtres de toute nation, sans compter l'évêque ; et en septembre de cette même année, il y eut trois prêtres ordonnés et trois sous-diacres. Il y avoit quatorze séminaristes. Depuis 1822, les Jésuites ont fait un établissement dans cette partie ; un Père s'y est rendu avec six à sept novices. Combien n'est-il pas à désirer que le nombre des prêtres dans ce pays ait quelque proportion avec les immenses progrès d'une population toujours croissante ! Songe-t-on bien que l'on pourroit former, dans cette vaste contrée, une seconde Europe catholique, qui dédommageroit l'Eglise des pertes de l'ancienne ? Les peuples y sont portés à la religion ; mais le protestantisme, usé là comme ailleurs, tend à l'indifférence, et est voisin de l'incrédulité. Ne semble-t-il pas que la Providence manifeste ses vues sur ce pays ? et ce qu'elle y a fait ne donne-t-il pas lieu de croire qu'elle veut y faire plus ? Peut-être, dans un siècle, cette immense contrée aura-t-elle cent millions d'habitans. La vraie foi y brillera-t-elle, ou l'erreur se sera-t-elle emparée de ce vaste héritage ? Profond sujet de méditation pour le chrétien en qui Dieu a mis quelque zèle pour sa gloire et quelque désir du salut de ses frères ! Prions Dieu qu'il suscite dans ces régions de généreux apôtres.

— Nous avons annoncé le sacre de M. Abraham Chasciuz, comme archevêque de Memphis. On dit que sa promotion a été provoquée par les dispositions favorables que le pacha d'Egypte montre pour les catholiques du pays. De plus, il a eu à se louer des services personnels du père de M. Abraham Chasciuz, et il lui a conféré le titre de marquis de Zaatha. Il a fait écrire au Pape par son secrétaire d'Etat, François Sergio. Sa lettre annonçoit la résolution qu'a prise le pacha de

recevoir un légat du saint Siége, et demandoit que M. Abraham Chasciuz, élève de la Propagande, fût sacré à Rome même comme archevêque de Memphis, et vînt ensuite résider en Egypte, pour y consacrer le patriarche que le Pape voudra bien confirmer et les évêques qu'il lui plaira d'établir. On espère d'heureux résultats de cette mesure. Le patriarche des cophtes étant mort, l'arrivée du nouvel archevêque de Memphis pourra faire rentrer une nombreuse tribu dans le sein de l'Eglise romaine, et procurer l'élection d'un patriarche uni avec le saint Siége. Le nouvel archevêque emmène un ecclésiastique propre à instruire le clergé cophte, et on doit augmenter le nombre des jeunes cophtes entretenus dans le collége de la Propagande. Ainsi disparoîtroit un schisme qui affligeoit l'Eglise depuis tant de siècles.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a visité l'exposition des tableaux de 1824.

— Une ordonnance royale nomme conseillers d'Etat honoraires, MM. comte Besnardière, comte Laumond, chevalier Gan, comte Bégouen, comte Bourcier, vicomte de Pernetty, comte Bergon, et maîtres des requêtes ordinaires, MM. Charles d'Alincourt, vicomte d'Arlincourt, baron Siméon, Legraverend, Prugnon, Challaie, Villiers du Terrage et Paul Chopin d'Arnouville.

— M. de Freslon, préfet de Mayenne, vient d'être nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— M. Leboulleux, maire de Ballon, ancien officier vendéen, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Une ordonnance royale range dans la seconde classe des établissemens insalubres ou dangereux, tous les établissemens destinés à fabriquer ou à conserver le gaz hydrogène. Ils ne pourront être autorisés qu'en se conformant aux mesures prescrites par une ordonnance annexée à celle-ci. La même ordonnance soumet à la surveillance de la police locale toutes les usines d'éclairage par le gaz hydrogène.

— M. le ministre de l'intérieur vient de donner une instruction sur les précautions exigées dans les établissemens destinés à la fabrication et au dépôt du gaz hydrogène.

— Une question importante vient d'être décidée par les tribunaux; c'est celle de savoir si un officier de l'état civil de l'une des parties peut valablement célébrer un mariage, non-seulement hors de la maison commune, mais encore hors de la commune des parties. Le tribunal de Clamecy et la cour de Bourges se sont prononcés pour l'affirmative, et leur décision vient d'être confirmée par la cour de cassation.

— Le tribunal de Paris s'est déclaré incompétent dans l'affaire de M. le comte de Mauny et de M. Craqueray, prévenus du délit de

calomnie et de diffamation envers les déportés de la Martinique, attendu que l'un est auditeur et l'autre conseiller honoraire près la cour royale de la Martinique, et qu'il auroit fallu préalablement procéder, selon la loi, à leur mise en jugement.

— Le tribunal de police correctionnelle vient de condamner M. Guillié, docteur en médecine, à 500 fr. d'amende, et M. Oules, droguiste, à 100 fr., prévenus, le premier, d'avoir, contrairement aux lois sur la matière, composé et fabriqué un remède appelé *tonique antiglaireux*, et le second, d'avoir vendu et distribué ce remède sans s'être soumis aux formalités voulues.

— Le nommé Fossé, épicier marchand de couleur, a été également condamné à une amende de 300 fr., pour avoir laissé vendre par son garçon une demi-once de vert-de-gris. La même amende a été prononcée contre la femme Boucher, prévenue d'avoir exercé la médecine sans autorisation.

— Le nombre des grâces, réductions ou commutations de peines accordées par le Roi, à l'occasion de la Saint-Louis, est de cinq cent trente-deux.

— S. A. S. le prince duc de Bourbon-Condé vient de verser entre les mains du curé de Saint-Maur une somme pour contribuer à la restauration de l'église.

— Mme. la duchesse de Beauvilliers, née de Mortemart, est décédée, le 24 août, après une longue et douloureuse maladie.

— M. le marquis de Mornay vient de mourir au château de Mont-Chevreuil, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Il avoit combattu à Fontenoy, en 1744.

— M. Gentil, directeur de l'enregistrement de Paris, vient de succomber à une attaque d'apoplexie.

— Le 28 août, deux mineurs descendirent dans une carrière de charbon près de Lyon. N'ayant pas eu la précaution de se coucher à terre au moment où ils ont mis le feu au gaz, ces malheureux ont été entièrement consumés par les flammes.

— Depuis long-temps les forçats détenus au bagne de Toulon conspiroient une révolte qui a éclaté le 23 août. Au moment où ils entroient dans un hangard pour se reposer des fatigues du travail, l'un d'eux frappa, avec un instrument tranchant, un sergent des gardes chiourmes, qui, se sentant atteint, tira son arme, et fait tomber mort celui qui l'avoit blessé. Aussitôt les forçats veulent se précipiter sur leurs gardes; mais ceux-ci font feu sur eux, et les repoussent. Le commissaire de la marine étant accouru, l'ordre ne tarda pas à être rétabli. Seize forçats ont été tués, et plusieurs ont été grièvement blessés.

— Le 16 août, à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), un individu, venant d'Espagne, accosta un sergent du 32e. de ligne, de garde à un poste. Il lui parla des progrès du parti révolutionnaire, et l'engagea à le suivre en Espagne avec son poste, lui offrant, pour prix de sa défection, une somme de 3000 francs et le grade de capitaine; mais le brave sergent répondit qu'il servoit son Roi et sa patrie, et arrêta aussitôt cet individu, contre lequel on instruit une procédure.

— Dans la nuit du 31 août, le feu a éclaté, vers deux heures et demie, dans une propriété à usage de filature, située à Saint-Maurice. Malgré les secours que les habitans se sont empressés de donner, le bâtiment a été presque entièrement consumé.

— Un incendie s'est manifesté dans une maison de la commune de Sailleville (Oise), et le feu s'est communiqué aux maisons voisines. Cinq habitations ont été entièrement détruites. Un autre incendie a éclaté dans la commune de Courton. Onze maisons ont été la proie des flammes.

— Le roi d'Espagne vient d'établir par un décret la classe et l'ordre des récompenses qui doivent être distribuées à tous ceux qui se seront distingués par leur dévoûment à la cause royale pendant la révolution.

— Les provinces romaines continuent toujours à être infestées par des bandes de brigands. On a envoyé des troupes contr'eux, et on espère qu'on parviendra à les détruire entièrement.

— Tous les Etats, membres de la diète de Francfort, ont donné leur adhésion motivée aux propositions de la cour d'Autriche. Ils ont vivement senti la sagesse et la nécessité des mesures proposées, et ont témoigné leur satisfaction et leur reconnoissance du zèle infatigable avec lequel S. M. l'empereur d'Autriche entravoit les menées de révolutionnaires.

— Le capitan-pacha se prépare à attaquer Samos. Sa flotte est devant Mitylène. Il a déjà sommé les Samiotes de se rendre; mais on croit qu'ils opposeront, à cause de leur nombre considérable, une plus vive résistance que les Ipsariotes.

— La peste s'est manifestée à Ator, dans les îles Ioniennes. Les mesures sanitaires ont été rétablies dans toute leur sévérité.

Chants sacrés; par M. C. L. Mollevaut (1).

Ce petit volume commence par un Discours préliminaire sur les beautés de l'Ecriture sainte. L'auteur pense comme La Harpe, qui n'hésitoit point à placer les écrivains sacrés au-dessus des écrivains profânes; et il justifie cette opinion par la citation de plusieurs passages des Psaumes et des Prophètes. « Combien, dit-il, l'imitateur en vers français doit réclamer et obtenir d'indulgence, s'il cherche à révéler cette langue, modèle de tous les sublimes! au moins, quand il s'efforce d'ouvrir une nouvelle voie aux accords de la lyre sacrée, il doit trouver son éloge ou son excuse dans le désir de chanter la gloire, la puissance ou les bienfaits du Très-Haut ».

Les *Chants sacrés* de M. Mollevaut se composent de dix

(1) 1 vol. in-18; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Rousselon, rue d'Anjou-Dauphine; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Odes, imitées du Psalmiste ou des Prophètes, et de six petits poèmes tirés de l'Histoire sainte. Parmi les Odes on remarquera la prophétie de Nahum contre Ninive, celle d'Ezéchiel contre Tyr, la création, l'embrasement de Sodome;.... cette dernière pièce a obtenu le prix proposé par l'Academie de Niort; nous regrettons qu'elle soit trop étendue pour trouver place ici, et nous nous bornerons à l'imitation du psaume VI, *Domine, ne in furore tuo:*

O Dieu! que loin de moi ton courroux se retire!
Epargne ma foiblesse, et viens me secourir!
Tous mes os sont brisés, tout mon cœur se déchire;
Que ton breuvage saint m'empêche de mourir!

Nul homme dans la mort ne garde la mémoire:
Si de mes jours ton souffle épargnoit le flambeau,
Pourrois-je célébrer ta grandeur et ta gloire,
Et te louer encor dans la nuit du tombeau?

Terrible châtiment d'une coupable flamme!
Mes jours sont engloutis dans un profond effroi:
Au torrent qui l'entraîne arrache enfin mon ame,
Mets une digue aux maux qui s'élancent sur moi!

Ah! l'indignation remplit mon œil de trouble;
Les cruels ont vieilli mon génie irrité;
Leur langue affreuse, hélas! quand mon chagrin redouble,
D'un tombeau qui se brise a la putridité.

Cruels qui consommez cette œuvre méprisable,
Retirez-vous! fuyez! oui, j'aurai mon repos!
Ce n'est pas vous, c'est Dieu, ce monarque exorable,
Qui daigne entendre enfin la voix de mes sanglots.

La terreur vous poursuit; c'est mon Dieu qui l'ordonne,
Buvez à votre tour la coupe de l'affront:
Ma sainte piété s'incline et vous pardonne;
Mais Dieu le veut, fuyez, l'opprobre sur le front.

Les sujets des petits poèmes sont la mort d'Abel, Agar dans le désert, le sacrifice d'Abraham, celui de Jephté, la mort de Samson et celle de Goliath. L'auteur paroît avoir fait d'heureux efforts pour conserver la couleur de chaque sujet, et pour concilier la simplicité du texte avec les ornemens nécessaires de la poésie. On remarquera dans la dernière pièce le cantique sur la mort de Jonathas. Nous osons engager M. Mollevaut à multiplier ces essais; son talent ne peut que s'accroître en s'appuyant des inspirations de l'Ecriture, et en s'aidant des grandes idées, des images et des mouvemens qui abondent dans les auteurs sacrés.

Choix de Lettres édifiantes écrites des missions étrangères. Seconde édition (1).

M. l'abbé Montmignon, mort le 21 février dernier, avoit publié, en 1808, un *Choix de Lettres édifiantes*, en huit volumes in-8°. Ce recueil n'étoit pas seulement composé de lettres des missionnaires; l'auteur y avoit joint beaucoup de morceaux de sa composition. Le Ier. volume étoit rempli en entier par ces morceaux; un Discours préliminaire, un Tableau géographique de la Chine et des pays adjacens, un Tableau politique de la Chine, un Tableau des sectes religieuses, et même des morceaux de poésie chinoise. Ces derniers fragmens paroissoient assez peu convenir à un *Choix de Lettres édifiantes*. Mais le volume contenoit bien d'autres choses étrangères au sujet; une *Notice sur le prêtre Gassner*, et sur les faits merveilleux qu'on lui a attribués; une longue *Note* (qui n'est point en note) sur le fanatisme des Cévennes et sur celui des convulsionnaires, et sur un ouvrage du Père Lambert en faveur des convulsions. M. Montmignon s'écartoit aussi assez souvent de son chemin pour combattre les philosophes. Il n'avoit pu même épuiser dans le Ier. volume son goût pour les additions et digressions, et le IIe. commençoit par un Tableau historique du christianisme à la Chine. On y trouvoit encore un Mémoire historique sur le Tong-king, une Notice historique sur la Cochinchine, une Note sur les missions

(1) In-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port, le volume. A Paris, chez Grimbert; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

protestantes. Les autres volumes ne contenoient pas moins de variétés, de digressions et de mélanges, et on prétend que le tiers à peu près de l'ouvrage étoit rempli par ces additions, notes, éclaircissemens, etc. M. Montmignon, qui écrivoit avec facilité, s'étoit trop laissé entraîner par la vivacité de son imagination et par la variété de ses connoissances, et il n'avoit pas vu qu'avec l'intention d'élaguer tout ce qui dans les *Lettres édifiantes* étoit moins intéressant ou moins utile, il tomboit lui-même dans des détails prolixes ou dans des digressions oiseuses (1).

Le nouvel éditeur reproche encore à M. Montmignon d'avoir mis peu d'accord dans sa collection, et d'avoir altéré le texte des lettres. Il annonce qu'il a entièrement refondu le premier travail, et il se flatte que l'ouvrage sera plus méthodique et débarrassé de tout ce qui avoit choqué les lecteurs difficiles.

Le Ier. volume de la nouvelle édition est également

(1) *Voy.* ce que nous avons dit de M. l'abbé de Montmignon, au mois de février dernier. Il a paru dans le *Journal de la Librairie*, n°. 32, une liste des écrits de l'abbé Montmignon. Cette liste est plus précise que celle que nous avons donnée n°. 996. La *Lettre à l'éditeur des Œuvres de d'Aguesseau* a été insérée au t. VIII de l'édition in-4°. des Œuvres du chancelier; l'auteur du *Journal de la Librairie* dit qu'il n'a pu se procurer l'écrit intitulé *Crime d'apostasie*, et demande si c'est le même qui a paru, en 1790, sous le titre de *Crime d'apostasie, Lettre d'un Religieux des provinces belgiques à un de ses amis*, in-8°. de 24 pages. C'est le même; seulement mon exemplaire ne porte point ces mots *des provinces belgiques*, et on lit au frontispice, pour nom de lieu, *Artois, Flandres et Cambresis*. Le *Préservatif contre le fanatisme*, ou *les Millénaires rappelés aux principes fondamentaux de la règle de foi catholique*, 1806, est une réfutation du Père Lambert. L'écrit intitulé *de la Règle suprême de vérité et des causes du fanatisme* est une brochure in-8°. de onze feuilles, qui ne fut pas mise en vente en 1808, époque où elle fut achevée; cependant l'abbé Montmignon l'annonça dans son *Choix de Lettres édifiantes*, t. Ier., pag. 288, et cette annonce est répétée dans la nouvelle édition; on trouve l'ouvrage chez Grimbert. Il n'a point de frontispice, et paroît cependant terminé; du moins les dernières pages portent le titre de *Conclusion*.

rempli en entier par différens morceaux, un Discours préliminaire, une Notice historique sur les missions étrangères, des édits et ordonnances sur les missions, un Mémoire de Fleury sur les études des missionnaires, un Tableau géographique de la Chine, des Tableaux politique, religieux et littéraire du même empire, et un Tableau historique du christianisme à la Chine. Nous ne dirons qu'un mot de chacune de ces pièces.

Le *Discours préliminaire* a du moins le mérite d'être court; celui de l'abbé de Montmignon faisoit plus de cent pages, et contenoit deux ou trois digressions; le nouvel éditeur les a entièrement supprimées, et on peut lui en savoir gré. La *Notice historique sur les missions étrangères*, qu'il a ajoutée, est une esquisse assez rapide de cette œuvre; mais il y manque quelques traits, et l'auteur n'a pas eu des informations assez précises sur diverses particularités. Ainsi il se trompe lorsqu'il présente Louis XIV comme le premier fondateur du séminaire des Missions-Etrangères. Ce monarque favorisa par la suite cet établissement; mais il n'en fut pas le fondateur, et les lettres-patentes même du 26 juillet 1663, que l'auteur rapporte, le prouvent. L'origine de ce séminaire est racontée dans l'*Essai historique sur le 17e. siècle*. Le recueil des *Actes de nos Rois*, relativement aux missions, est assez intéressant, et est aussi une addition du nouvel éditeur. Le *Mémoire* de l'abbé Fleury *sur les études des missions étrangères*, est encore ajouté à cette seconde édition, et on ne peut qu'approuver cette augmentation; le *Mémoire* est digne de la sagesse de son auteur.

Les différens Tableaux de la Chine qui suivent sont tirés de l'édition de M. Montmignon. Le nouvel éditeur en a quelquefois changé la forme et varié la distribution; il y a mis peut-être plus d'ordre et de suite; il a supprimé quelq es digressions; mais il en a en-

core laissées. On s'étonnera, par exemple, qu'il ait conservé le morceau sur Gassner, et celui sur les convulsionnaires; l'un et l'autre étoient entièrement étrangers à un *Choix de Lettres édifiantes*, et à un ouvrage sur les missions. N'auroit-il pas dû retrancher aussi les morceaux de poésie chinoise, qui n'ont rien de bien remarquable? Enfin il auroit dû retoucher le *Tableau historique du christianisme à la Chine;* ce morceau, tel que l'avoit rédigé M. l'abbé Montmignon, n'étoit pas exempt d'erreurs. L'auteur n'avoit consulté qu'une des parties relativement à la dispute sur les cérémonies chinoises; il prétendoit que cette dispute avoit été entièrement terminée par la bulle *Ex illâ die*, que donna Clément XI, en 1715, et que la calomnie seule avoit répandu des bruits contraires. Mais, s'il en étoit ainsi, pourquoi Clément XI envoya-t-il encore un autre légat en Chine? pourquoi les papes ses successeurs furent-ils obligés de prendre de nouvelles mesures sur cette controverse? Ne sait-on pas que les disputes s'étant renouvelées à l'occasion de quelques concessions faites par le légat Mezzabarba, Clément XII annula ces concessions, et cassa, en 1733, deux Lettres pastorales de l'évêque de Pékin? Les disputes étoient si peu appaisées que, vingt-sept ans après la bulle *Ex illâ die*, Benoît XIV fut obligé de donner, en 1742, une nouvelle bulle qui commence ainsi : *Ex quo singulari*, et dans laquelle il prescrivoit une formule de serment aux missionnaires, leur ordonnoit, sous les peines les plus graves, de se conformer aux décisions du saint Siége, et les y exhortoit en même temps par les motifs les plus pressans. Ces mesures annonçoient assez que la controverse n'étoit pas assoupie. M. Montmignon n'avoit donc pas fait assez de recherches, ou ne les avoit pas poussées assez loin, et le nouvel éditeur, en le suivant avec trop de confiance, a laissé aussi cette partie de son travail incomplet.

Le IIe. volume de la nouvelle édition commence par les *Entretiens d'un lettré Chinois et d'un docteur européen;* c'est un écrit du Père Ricci, Jésuite et fondateur des missions de la Chine. L'éditeur regarde cet écrit comme un chef-d'œuvre, et il y a en effet de bonnes choses; mais on y trouve en même temps des choses peu concluantes, des notions vieillies, et des longueurs sans intérêt. Les *Entretiens* forment d'ailleurs 180 pages; ce qui est beaucoup pour un recueil où l'on s'attend plus à trouver des faits que des discussions. Il nous semble donc que, si on vouloit insérer ce morceau, on pouvoit le revoir et l'abréger.

C'est après tous ces préliminaires que commence enfin véritablement le *Choix des Lettres édifiantes*. Le nouvel éditeur ne s'est pas astreint à suivre M. Montmignon; il change l'ordre des lettres, il en donne de nouvelles, et ne rapporte quelquefois les anciennes que par extrait. Nous examinerons une autre fois cette partie de son travail. Mais, en tout, cette édition, quoiqu'elle laisse à désirer sous quelques rapports, paroît conçue dans de bonnes vues. Nous engagerions l'éditeur à être plus sévère dans le choix des morceaux, et à retrancher impitoyablement les dissertations et digressions de l'abbé Montmignon; il pourroit les remplacer heureusement, dans les volumes qui sont à paroître, par des extraits de lettres des missionnaires. C'est là, au fond, ce qu'on cherche dans son recueil, et c'est là ce qui doit offrir le plus d'intérêt.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La création d'un ministère particulier pour les affaires ecclésiastiques n'est pas le seul avantage que la religion et le clergé aient obtenu récemment; une ordonnance de même date a fait entrer trois évêques dans le conseil d'Etat. Il y a long-temps qu'une pareille mesure étoit réclamée par les besoins de l'Eglise de France, et par les vœux des personnes les

plus au fait des détails de l'administration. Sous l'ancien régime, il y avoit toujours dans le conseil d'Etat plusieurs membres du clergé, et, en 1790, on comptoit encore dans ce corps un prélat, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, et trois ecclésiastiques du second ordre, l'abbé Bertin, l'abbé de Larboust et l'abbé Royer. Buonaparte, tout peu favorable qu'il étoit aux droits de l'Eglise, sentit la nécessité d'appeler des évêques au conseil, où se délibéroient journellement des affaires de droit canon et de discipline ecclésiastique. Il nomma conseillers d'Etat les évêques de Nantes et de Trèves, dont il connoissoit les lumières et la capacité, et il se proposoit, dit-on, d'admettre aussi des ecclésiastiques dans le conseil en qualité d'auditeurs. On assure que, lorsque M. de Janson, aujourd'hui évêque de Nanci, donna sa démission de sa place d'auditeur pour embrasser l'état ecclésiastique et entrer au séminaire Saint-Sulpice, Buonaparte dit qu'il auroit pu rester auditeur en devenant ecclésiastique. Depuis la restauration, on avoit eu plus d'une fois à regretter de ne point voir d'évêques prendre part aux délibérations les plus importantes. Quand on discuta, par exemple, le Concordat devant le conseil d'Etat, en 1817, n'est-il pas étrange qu'aucun membre du clergé n'y eût été appelé? N'étoit-il pas naturel d'entendre quelques ecclésiastiques dans des questions épineuses de droit canonique, et récemment dans l'affaire du curé de Chartres? Cette affaire n'étoit-elle pas, par sa nature même, toute de la compétence d'hommes appartenant au clergé et instruits des règles de la discipline? Aussi c'est peut-être cette considération qui a déterminé l'admission de trois évêques dans le conseil d'Etat. Le choix de ces prélats, leurs lumières, leur modération, promettent à la religion et au clergé des organes et des appuis. L'ordonnance dit que ces prélats, quoique n'étant qu'en service extraordinaire, pourront assister aux délibérations du conseil. On n'annonce point encore qu'il y ait un comité spécial pour les affaires ecclésiastiques; mais quelques personnes pensent que cette mesure est une suite de la création du nouveau ministère, et qu'il y aura un comité du conseil d'Etat pour les affaires ecclésiastiques, comme il y en a pour la guerre, pour la marine, pour les finances, pour l'intérieur: ce comité seroit probablement chargé des affaires contentieuses qui intéressent le clergé. Le nombre des affaires contentieuses en général s'étant beaucoup multiplié dans ces

derniers temps, ne pourroit-on pas les répartir entre les deux sections du comité du contentieux? L'une seroit chargée des affaires ecclésiastiques ou mixtes, et l'autre des affaires civiles. Les évêques scroient naturellement attachés à la première section. Cet arrangement ne semble-t-il pas être le complément de l'ordonnance royale du 26 août?

— La nouvelle que nous avions donnée sur l'organisation du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique s'est pleinement confirmée. M. l'abbé de La Chapelle, aumônier du Roi, est nommé directeur pour les affaires ecclésiastiques, et M. Petitot pour l'instruction publique. L'un et l'autre auront, sous les ordres du ministre, la signature de la correspondance, qui ne concernera que l'instruction des affaires et la transmission des décisions. En l'absence du ministre, le directeur de l'instruction publique présidera le conseil. M. de Maussion, membre du conseil d'instruction publique, remplacera M. Petitot dans les fonctions de secrétaire. Cette ordonnance est datée du 1er. septembre, et contresignée de Mgr. *Denis, évêque d'Hermopolis,* comme ministre secrétaire d'Etat.

— L'église de Saint-Sulpice, un des plus beaux monumens religieux de la capitale, voit chaque jour s'effacer la trace des ravages de l'impiété. Plusieurs chapelles ont été restaurées, d'autres ont été décorées dans un goût nouveau. Le maître-autel n'étoit point en harmonie avec le reste de l'édifice, et n'avoit été établi que provisoirement, lorsque l'église fut rendue aux exercices de la religion : on va en élever un nouveau et plus digne de tout l'ensemble de ce monument. Des marbres ont été donnés pour cela par le gouvernement, et on les préparoit depuis long-temps dans des ateliers. On doit mettre l'autel en place sous peu. L'ancien autel est abattu, et on a pratiqué, en avant de la balustrade, un chœur provisoire pour les offices de la paroisse, en cachant par des tapisseries l'endroit où les ouvriers auront à travailler. On dit que le nouvel autel sera fort beau. La même église va aussi s'enrichir d'un objet important qui lui manquoit : M. le curé de Saint-Sulpice lui fait présent de trois cloches. Elles sont fondues, et on espère que la paroisse en jouira cette année. La plus grosse de ces cloches est de douze milliers ; la seconde de huit milliers, et la troisième est beaucoup plus petite. Elles doivent être placées dans la tour septentrionale du portail, qui est

celle qui est terminée. On dit que ces cloches doivent avoir pour parrains et marraines les membres de la famille royale. Ce riche présent fait honneur à la générosité de M. le curé de Saint-Sulpice, et montre le vif intérêt qu'il prend à une paroisse dirigée par ses soins depuis plus de vingt ans.

— M. Claude-Hippolyte Clausel de Montals, évêque de Chartres, a adressé, au clergé et aux fidèles de son diocèse, une Lettre pastorale, datée du dimanche 22 août, jour même de son sacre. Le prélat commence par rappeler sommairement le pouvoir, les bienfaits et les lumières de la religion, et y oppose les ténèbres de l'incrédulité. Il considère la religion dans sa stabilité, dans ses prévoyances, dans ses enseignemens, dans ses épreuves, dans ses effets. Toute cette partie est retracée avec autant de force que de rapidité : on en jugera par le morceau suivant :

« Ne nous lassons point d'admirer les voies de Dieu, N. T. C. F.; n'est-ce pas encore un trait admirable de sa miséricorde sur nous, que nous soyons les témoins de la manière dont se terminent les plus déplorables épreuves que sa sagesse impénétrable ait ménagées à son Eglise? Que sont devenues ces sectes qui s'élevèrent, il y a trois siècles? A quoi ont abouti leurs efforts pour anéantir la société antique dont elles s'étoient séparées par la plus sanglante rupture? Hélas! elles tombent en lambeaux; elles ne connoissent plus ni Jésus-Christ, ni sa divinité, ni ses dogmes les plus importans et les plus révérés; elles se mêlent, elles se réunissent sous nos yeux : mais ces réunions mêmes prouvent qu'elles ne tiennent plus à rien; elles expirent en s'embrassant. Qu'on ne nous parle point du nom commun qui les unit encore : ce nom, vous le voyez, ne cache plus qu'absence de tout lien réel, que mépris de leurs dogmes héréditaires, que dissolution entière et finale; il semble inscrit sur un tombeau. Telle est la grande leçon qui est donnée au monde dans ce moment même. Qui n'auroit cru que des agresseurs plus modernes et plus violens encore avoient convaincu d'erreur notre religion sainte, lorsque, aidés de quelques monumens échappés au temps, et croyant y découvrir la preuve d'une antiquité contredite par nos livres saints, ils poussoient des cris de joie et de victoire? Que de déserteurs de la foi n'ont-ils pas faits? que d'ames n'ont-ils point précipitées, depuis trente ans, dans l'abîme, par ces prétentions énoncées avec une imperturbable audace! Or le prestige vient d'être rompu; le peu d'ancienneté de ces monumens vient d'être démontré : ces systèmes, soutenus avec tant de fierté, sont livrés par leurs auteurs eux-mêmes au mépris et à la risée; et sans doute ils vont chercher quelque autre moyen de démentir la foi, lequel, après avoir ébloui et perdu un trop grand nombre d'ames, servira encore à vérifier cette parole divine : *Les artisans d'erreur, les fabricateurs de systèmes impies, n'auront tous pour partage que la confusion et l'ignominie* ».

Après ces réflexions générales. M. l'évêque de Chartres, s'adressant plus particulièrement à ses diocésains, leur parle de son ministère, de son affection pour eux, de ses espérances; il mêle des conseils pleins de sagesse aux effusions de la tendresse pastorale :

« Pouvons-nous ne pas avancer en tremblant vers ce siége sacré, rempli en dernier lieu par un prélat que le plus noble caractère, un esprit vif et élevé, un zèle ardent pour la religion, rendoient si digne d'être distingué par un grand Prince qui l'honore de sa plus haute estime, et d'ouvrir le ciel à un fils de Henri IV, dont les premières paroles, après le coup lamentable qui le conduisit au tombeau, furent un cri de confiance et un témoignage éclatant d'affection envers ce pontife? Sans doute cette circonstance ne peut qu'ajouter à nos craintes, d'ailleurs si bien fondées: mais, d'une autre part, quel doux et puissant encouragement ne trouvons-nous pas dans la certitude d'être entourés des conseils et des lumières du chapitre de notre église, et de voir ce corps vénérable, aussi bien que tout le clergé de notre ville épiscopale, nous marquer une affection dont ils nous donnèrent, dès le premier instant de notre désignation, un témoignage si cher et si précieux! Que ne devons-nous pas attendre des prières de ces vierges sacrées, de ces anges mortels, dont les austérités secrètes et les soupirs si agréables à Dieu, seconderont puissamment nos travaux extérieurs et nos fonctions saintes? Quelles frayeurs ne seroient point tempérées, quelles vives anxiétés ne seroient point adoucies d'avance, par l'espoir que nous avons de contribuer à l'avancement dans la science et dans la vertu de la jeunesse que renferme notre séminaire, et qui, guidée par une main si chère et si respectée, semble promettre aux fidèles de nouveaux apôtres, à l'église le retour de sa gloire, à notre ministère d'inestimables consolations? N'avons-nous pas devant les yeux d'autres sujets de satisfaction sensible et d'espérance? Pouvons-nous taire la joie que nous causent dès ce moment les rapports que nous allons former avec le premier administrateur de ce département, lequel, toujours fidèle à l'honneur, à la justice, à son Dieu et à son Roi, semble avoir reçu dans son ame l'empreinte des vertus qui distinguent le héros dont il a su fixer l'estime particulière et la confiance? Pour tout dire en un mot, sur quels sentimens favorables ne devons-nous pas compter de la part des habitans d'une contrée que ses magistrats honorent par leur intégrité et par leurs lumières, qu'accoutument au spectacle du plus noble dévoûment ces guerriers qui respirent dans son sein de leurs travaux et de leur golire; enfin sur laquelle les représentans qu'elle a choisis pour concourir à la formation des lois, font rejaillir la haute et juste considération dont ils jouissent eux-mêmes »?

Enfin, le prélat termine sa lettre par mettre sa personne et son administration sous la protection de la sainte Vierge, qui, comme on sait, est honorée à Chartres d'un culte spé-

cial, lequel remonte à la plus haute antiquité, et est mentionné expressément dans notre histoire. Toute cette Lettre nous a paru digne du talent comme de la piété de l'illustre auteur.

— Barbe-Rose Chatelet, cette fille dont nous avons déjà parlé, qui, condamnée au supplice des parricides, avoit montré un repentir si touchant, et avoit écrit au curé de sa paroisse une lettre pleine des sentimens les plus chrétiens, a persévéré jusqu'à la fin dans ces bonnes dispositions. Quand on l'a avertie que le jour de son exécution étoit fixé, elle s'est jetée à genoux et a prié avec ferveur. Elle a voulu se rendre à pied de la prison à l'échafaud, et a édifié tout le monde par sa résignation. Il paroît que cette pauvre fille a été fort touchée des soins et des exhortations d'un pieux ecclésiastique de Verdun, M. l'abbé Martinet, vicaire de Notre-Dame, qui l'a visitée dans sa prison et l'a ramenée à Dieu. C'est le samedi 28 août que le supplice a eu lieu à Verdun.

— M. l'évêque de Lausanne et de Genève a fait, vers la fin de juillet, sa visite pastorale dans le canton de Neufchâtel, où les protestans dominent, mais où il se trouve aussi un certain nombre de catholiques. Le prélat a été reçu avec tout le respect dû à sa personne et avec tous les honneurs dus à sa dignité. MM. Pourtalès lui ont offert un logement chez eux; le gouverneur militaire lui a donné un grand repas, et le conseiller d'Etat Depierre, maire de la ville, a été chargé d'accompagner M. l'évêque dans sa tournée. De semblables procédés de la part des autorités protestantes du canton ont été d'autant plus remarqués, qu'ils contrastent d'une manière frappante avec la conduite qu'a tenue en dernier lieu le canton de Berne à l'égard du prélat et du prêtre catholique qui exerçoit le ministère dans cette ville. Le gouvernement de ce canton a destitué l'abbé Fontana, parce qu'il avoit distribué quelques exemplaires de la *Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève,* écrit dont nous avons parlé dans notre numéro 1048. Notez que M. Fontana, qui avoit reçu un paquet d'exemplaires de cette brochure sans les avoir demandés, et qui avoit pu être trompé, comme beaucoup d'autres, sur le but de l'auteur, s'étoit mis en règle en prévenant le conseiller Otth, chef de la censure. Il croyoit s'être mis, par cette démarche, à couvert de toute responsabilité, et, ne recevant aucune réponse du conseiller, il communiqua l'écrit

à quelques amis. On a voulu voir là une offense et un délit graves, et on a destitué un homme respectable, et qui est particulièrement estimé des ambassadeurs catholiques, dont il étoit l'aumônier. Quand l'éclat a été fait, et que tous les journaux de la Suisse ont retenti de cette affaire, on a bien voulu en instruire M. l'évêque. Ce n'est pas la première fois que le prélat auroit à se plaindre de quelque manque d'égards de la part de MM. de Berne, et nous avons déjà vu d'autres exemples de l'esprit illibéral qui anime des magistrats protestans assez diserts sur la tolérance en théorie, mais encore peu accoutumés à la réduire en pratique.

— M. le nonce apostolique à Madrid a adressé la lettre suivante aux évêques, abbés, chapitres et chefs d'ordres religieux en Espagne :

« Monsieur, j'ai la satisfaction de vous transmettre une copie de la lettre que notre saint Père le pape Léon XII a adressée, au commencement de son pontificat, à tous les évêques du monde catholique, ainsi qu'un exemplaire de la bulle par laquelle S. S. a annoncé le jubilé universel pour 1825. Le saint Père, qui a été témoin des vertus, du zèle et du courage dont le clergé espagnol a donné des preuves dans les temps les plus fâcheux pour soutenir la pureté de la foi et les droits de l'Eglise, se flatte qu'il trouvera dans cette portion choisie de son troupeau un appui propre à le seconder dans les travaux et les devoirs de la dignité suprême dont il est revêtu.

» Elevé sur le siége de saint Pierre dans le même temps que la divine Providence a choisi pour briser les chaînes du roi catholique, la restauration du trône espagnol se trouve liée avec le commencement de son pontificat. Aussi S. S. ne peut que s'intéresser d'une manière toute particulière à la prospérité d'un souverain et d'une nation si dignes à tant de titres de jouir de la paix et de la tranquillité qu'ils avoient perdues par suite de cet esprit turbulent dont notre siècle est agité.

» Père commun des fidèles, le souverain Pontife voudroit avec une tendresse qui s'étend à tous et n'en exclut aucun, les réunir embrassés dans son sein; et pendant qu'il annonce à la terre une année de rédemption, d'expiation, de grâce et de miséricorde, ses plus ferventes prières, ses vœux les plus ardens et tous ses efforts ne tendent qu'à mettre un terme à des dissensions non moins funestes aux Etats qu'à l'Eglise, et qui ont troublé à la fois et les grandes familles de la société européenne, et les familles particulières dont chacune se compose.

» On doit certainement déplorer les égaremens de tant d'enfans de l'Eglise; mais ces égaremens n'ont pu étouffer la miséricorde du Dieu bon et clément qui veut le repentir, et non la perte des pécheurs. Sa Sainteté espère que la douceur chrétienne et les exhortations évangéliques des ministres de la religion ramèneront peu à peu dans

le droit chemin ces frères égarés. Elle espère que les ressentimens mutuels s'appaiseront par la soumission aux lois d'une charité vraiment spirituelle, et que nous verrons renaître cet amour fraternel sans lequel se réaliseroient malheureusement les menaces de l'Apôtre: *Si vous vous mordez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiez par ces divisions.*

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, sur la proposition de M. le duc de Doudeauville, vient d'accorder une pension à la veuve du volontaire royal Valadon, qui, blessé, en 1815, au pont de la Drôme, est mort, l'année dernière, des suites de ses blessures.

—S. M. a donné à M. le duc de Laval et à M. le marquis de Moutier un magnifique service de porcelaine de Sèvres, comme un témoignage de satisfaction de leurs travaux diplomatiques.

— LL. AA. RR. les Princes et Princesses ont assisté à la course aux chevaux qui a eu lieu au Champs-de-Mars, le 5 septembre, à deux heures.

— LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri ont visité la nouvelle exposition des tableaux au Louvre.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, informées des ravages causés par un loup enragé dans l'arrondissement de Coulommiers, ont envoyé une somme de 1000 fr. pour être distribuée aux personnes qui ont souffert de la fureur de cette bête.

— S. A. R. MADAME, informée du vol commis à Pau dans l'église de Saint-Martin, paroisse du château de Henri IV, a daigné faire don à cette église d'un superbe calice en vermeil.

— Dans le mois de mars dernier, le feu consuma la chaumière d'un pauvre tisserand de Bagnères-de-Luchon : S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, instruite de cet évènement, lui a fait remettre une somme de 300 fr.

— Sur la demande de M. le maire de Devrouze (Saône et Loire), une somme de 500 fr. vient d'être accordée par S. A. R. MONSIEUR, pour servir aux réparations de l'église de cette paroisse.

— Une ordonnance royale, datée du 1er. septembre, nomme à la préfecture de la Loire-Inférieure, M. de Curzay, préfet de la Vendée; à celle de la Vendée, M. le marquis de Foresta, préfet du Finistère; à celle du Finistère, M. le comte de Castellane, sous-préfet de Béziers; à celle du Pas-de-Calais, M. le vicomte de Blin de Bourdon, préfet de l'Oise; à celle de l'Oise, M. le comte de Puymaigre, préfet du Haut-Rhin; à celle du Haut-Rhin, M. Jordan, sous-préfet de Bayonne; à celle de l'Aube, M. le baron de Wismes, préfet de la Haute-Vienne; à celle de la Haute-Vienne, M. Costez, préfet de la Mayenne; à celle de la Mayenne, M. de Freslon, maître des requêtes; à celle de la Corrèze, M. le marquis de Villeneuve, préfet de la Creuze; à celle de la Creuze, M. le baron Finot, préfet de la Corrèze; à celle de l'Allier, M. Leroy de Chavigni, préfet des Pyré-

nées-Orientales; à celle des Pyrénées-Orientales, M. le marquis d'Auberjon; à celle du Gers, M. Lingua de Saint-Blanquat; à celle du Var, M. d'Audéric, sous-préfet de Narbonne; à celle de l'Aude, M. le comte de Beaumont, sous-préfet de Vendôme.

— Une médaille d'argent vient d'être adressée par le ministre de la justice au gendarme Auzolle, pour avoir sauvé la vie à son brigadier qui étoit près de périr dans la rivière d'Allier. Une gratification de 40 fr. avoit été offerte en récompense d'un si généreux dévoûment; mais ce brave militaire ne voulut l'accepter qu'avec la condition qu'il seroit autorisé à en faire l'offrande pour l'acquisition du château de Chambord.

— Le chevalier de Chasfeau, premier secrétaire de l'ambassade de France, est accrédité auprès de la cour des Deux-Siciles, en qualité de chargé d'affaires.

— Les escadrons des gardes du corps venant d'Espagne sont arrivés le 4 de ce mois à Versailles, où ils ont été passés en revue par leurs officiers supérieurs. Ils ont été ensuite dissous pour aller rejoindre leurs compagnies respectives, qui se trouvent à Versailles et à Saint-Germain. Seulement l'escadron des gardes du corps de Monsieur s'est mis en route pour Paris, où il a été réuni à un banquet de deux cent cinquante couverts.

— Nous avons déjà parlé des poursuites judiciaires dirigées contre MM. Poque, Catalogne et d'Organs, au sujet de l'arrestation de ce dernier par ordre d'un lieutenant-colonel. La chambre du conseil du tribunal de première instance de Pau avoit décidé qu'il n'y avoit pas lieu à poursuivre; la cour royale, sur l'appel de M. le procureur-général, infirma la décision du tribunal, et envoya les prévenus devant le tribunal correctionnel d'Oleron. Ceux-ci se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour royale, et leur pourvoi a été rejeté sur les conclusions de M. l'avocat-général Vatimesnil.

— Le comte de La Boulaye-Marillac, directeur-général des teintures des manufactures royales, et l'un des ôtages de Louis XVI, est décédé le 25 août.

— Un ancien serviteur de la monarchie, M. Gigault-Pauzelle, fils du frère de lait de feu Mgr. le prince de Condé, vient de mourir, ne laissant pour toute fortune à ses enfans que le souvenir d'une conduite honorable et d'un dévoûment sans borne à la cause de nos Rois.

— Pierre-Louis Lacretelle, de l'Académie française, est mort à Paris dans la nuit du 5 au 6 septembre. Il étoit né à Metz en 1751, et entra dans le barreau. Il se fit connoître par quelques discours, et coopéra à la rédaction du *Mercure* avec La Harpe. Il adopta les principes de la révolution, fut employé dans les bureaux de Necker, et devint membre de la première commune de Paris, puis de la première législature. Il se fit recevoir du club des Feuillans, qui faisoient profession d'un vif attachement pour la constitution. Sous les règnes de la convention et du directoire, M. Lacretelle aîné, c'est

ainsi qu'on l'appeloit pour le distinguer de son frère, ne se montra plus sur la scène politique. En 1801, il devint membre du corps législatif, et il remplaça La Harpe à l'Institut. En 1817, il travailla à ressusciter le *Mercure* avec MM. Joui, B. Constant, Jay, etc. Il appartenoit au parti libéral; mais on dit qu'il y étoit de bonne foi, et qu'il n'étoit point l'ennemi du gouvernement. Condamné, il y a quelques années, à une peine pour un écrit jugé dangereux, le Roi lui fit grâce, et l'académicien se montra, dit-on, très-sensible à cette faveur. La plupart de ses écrits roulent sur des matières d'économie politique. Il ne faut pas le confondre avec son frère, Charles Lacretelle, professeur et historien, connu par ses sentimens royalistes, par ses brillantes improvisations, et par des ouvrages d'un talent distingué.

— La cour d'assises de Lyon a condamné à cinq ans de travaux forcés le nommé Collet, convaincu de banqueroute frauduleuse.

— Le tribunal de police correctionnelle de Dunkerque a condamné, le 28 août dernier, Pierre Dequeker à 2400 francs d'amande, comme prévenu d'usure habituelle. D'après quelques dépositions qui ont été faites à l'audience, Dequeker auroit prêté sur le taux de 140 pour 100 par an.

— Il vient de se passer à Versailles un évènement qui doit éveiller la prudence des ouvriers employés au curage des fosses. Le sieur Bonnet, entrepreneur de maçonnerie, examinoit les travaux à faire dans la fosse d'une maison. Asphyxié par l'odeur qui s'exhaloit de cette fosse, il y tombe évanoui. Un ouvrier le voit, et veut voler à son secours; il descend attaché par des cordes; mais bientôt les cordes l'abandonnent, et il tombe à son tour. Un troisième ouvrier est descendu; mais l'air étoit tellement infect qu'il a été obligé de remonter. Ce ne fut qu'après avoir fait évaporer l'air mortel qu'on parvint à retirer Bonnet et son ouvrier; mais ils étoient sans vie. Le malheureux ouvrier laisse une femme et cinq enfans.

— La distribution des prix du collége de Pont-Levoy s'est faite ces jours derniers. La séance étoit présidée par M. Ravez. Les autorités principales y assistoient. M. le préfet a prononcé un discours fort applaudi, qui a été suivi d'un autre discours de M. Sarut, proviseur, dans lequel il a recommandé aux jeunes élèves les principes religieux et monarchiques, seuls fondemens du bonheur des familles et de la société.

— Il est arrivé, le 31 août, un évènement bien déplorable. Neuf ouvriers, parmi lesquels quatre ou cinq pères de famille, travaillant au pont que l'on construit sur l'Isère, entre Valence et Tain, portoient un énorme piloti. Il fallut traverser un pont-levis; mais, n'étant pas consolidé par une chaine tendue, le pont-levis baissa, s'ouvrit, et les malheureux ouvriers tombèrent dans l'Isère. On n'a pu en sauver aucun.

— A l'occasion de la fête de S. M., on a lancé à Toulon une frégate de 44 canons.

— Le pont de Libourne a été ouvert avec solennité le jour de la fête de S. M.

— Mgr. l'évêque de Marseille a béni et consacré la digue et le port que l'on vient de construire dans cette ville. On a appelé la digue *Berri*, et le port *Dieudonné*.

— La fête de la Saint-Louis a été troublée à Perpignan par l'imprudence de quelques militaires, et des tables avoient été dressées pour les sous-officiers et les soldats de la garnison. Des mesures avoient été prises pour maintenir le bon ordre. Bientôt, dans l'absence de leurs principaux chefs, ils voulurent tirer en l'air des coups de fusils pour ajouter aux réjouissances; mais, troublés par la vapeur du vin, quelques-uns mêlèrent des cartouches à balles aux cartouches à poudre. Trois individus furent atteints, le caporal Legros, Juliano, ancien tambour-major, et Maury, maitre de musique à Perpignan. Les deux premiers sont morts; la blessure de Maury paroit peu dangereuse.

— Le feu a pris, dans la nuit du 28 au 29 août, au faubourg Saint-Martin de la ville de Saint-Quentin, et a consumé treize maisons, dont la plus considérable est celle de la poste aux chevaux. La perte est évaluée à 18,000 fr.

— Un violent orage a éclaté sur Bordeaux, dans la nuit du 30 au 31 août. La foudre est tombée dans trois endroits différens. Deux hommes ont été tués. Au village de Blanquefort, à deux lieues de la ville, la foudre, en tombant, a tué du bétail et consumé beaucoup de grains.

— Quatre professeurs français, gradués dans les Facultés des Lettres, des Sciences et de Droit, se proposent d'aller fonder dans les Antilles un établissement d'instruction publique. Le gouvernement, à qui cette entreprise a été communiquée, en favorise, dit-on, l'exécution, et nous y applaudisons, si ces professeurs sont, comme il faut l'espérer, aussi recommandables par leurs principes que par leurs talens.

— Un décret du roi d'Espagne prononce les peines les plus sévères contre tout Espagnol qui, par un moyen quelconque, tenteroit de rétablir le régime anarchique ou constitutionnel, et promet des récompenses à tout individu faisant partie d'une bande révolutionnaire, qui livreroit ses chefs aux autorités du roi, ou qui révéleroit les secrets des ennemis du gouvernement, s'il en étoit instruit.

— Une autre ordonnance du roi d'Espagne soumet tous ses sujets à une épuration qui aura pour but de faire connoitre les personnes dévouées au roi et à son gouvernement, et celles dévouées, au contraire, au régime constitutionnel.

— Un violent tremblement de terre s'est fait sentir dans la ville d'Harderwyk, dans les Pays-Bas, où ces sortes de phénomènes sont fort rares. Heureusement aucun accident n'a eu lieu.

— On a amené à Mayence, et enfermé dans la citadelle de cette ville, une personne qu'on avoit arrêtée à Aix-la-Chapelle. Le bruit court que c'est le lieutenant-général Pételli, compromis dans la conjuration des *carbonari*.

— On dit que les Grecs viennent de remporter une nouvelle victoire. Le capitaine Canaris a incendié, dans la nuit du 24 au 25 août, la flotte ottomane devant le port de Mytilène. On ajoute que le capitan-pacha a eu beaucoup de peine à s'échapper avec un petit nombre de bâtimens; il s'est réfugié dans le golfe de Smyrne.

Défense du dogme catholique : Hors de l'Eglise, point de salut; par M. Borne (1).

Le dogme que M. l'abbé Borne entreprend de défendre est effectivement celui contre lequel les ennemis de la religion s'élèvent avec plus de violence. Rousseau, et des écrivains plus récens, en ont fait le prétexte de déclamations plus ou moins violentes. M. l'abbé Borne démêle leurs sophismes, et expose la véritable croyance de l'Eglise sur ce point important. Il répond aux objections, et rapproche le dogme qu'il veut défendre de cet autre dogme : *Dieu veut le salut de tous les hommes.* Il les explique l'un par l'autre, et examine les différentes situations où les hommes peuvent se trouver placés, et les moyens qu'a la Providence de leur faire connoître la vérité. Cet écrit n'est pas entièrement rédigé dans la forme théologique; il paroîtroit avoir été destiné à être prononcé en chaire ou sous la forme de conférence. L'auteur y fait d'excellentes réflexions sur l'indifférence et l'ingratitude de tant de catholiques pour la religion à laquelle ils doivent tant, et qui leur promet des biens durables et un bonheur sans fin.

La Notice sur Mgr. le cardinal de Bausset (2), qui a paru, il y a quelque temps, dans ce journal, a été imprimée à part; l'auteur l'a depuis étendue, et a profité de quelques discours publiés en l'honneur de l'illustre prélat. Il croit avoir réuni dans son écrit tout ce que l'on pouvoit désirer sur les actions et les ouvrages d'un homme qui a fait tant d'honneur à la religion et au clergé par ses talens et son caractère.

---

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 35 c. franc de port.

(2) In-8°.; prix, 60 cent. franc de port.

Ces deux ouvrages se trouvent à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Vie de saint François de Borgia, troisième général des Jésuites (1).

François de Borgia, d'une illustre famille d'Espagne, montra par un exemple éclatant qu'on peut se sanctifier dans le monde et à la cour, et y entrer même dans les voies de la perfection. Né, en 1510, à Gandie, dans le royaume de Valence, il étoit fils du duc de Gandie, et fut envoyé de bonne heure à la cour de Charles V, où il se conserva dans l'innocence et la piété. Il épousa Eléonore de Castro, d'une famille ancienne du Portugal, et en eut plusieurs enfans. Charles V lui témoignoit beaucoup de confiance, et le fit vice-roi de Catalogne, puis grand-maître de la maison de la princesse sa belle-fille. Au milieu des emplois et des honneurs, le duc de Gandie savoit concilier ce qu'il devoit à Dieu et ce qu'il devoit au prince; il donnoit à la piété tout le temps qui n'étoit pas rempli par ses autres obligations. Il fonda un hôpital, un couvent et un collége, et usoit noblement de sa grande fortune. Ayant perdu sa femme, en 1546, il se sépara peu à peu du monde, et fit de rapides progrès dans la vertu. En 1549, ayant marié son fils aîné et mis ordre à ses affaires, il se rendit à Rome pour entrer dans la compagnie de Jésus, qui venoit de commencer, et qui jetoit dès-lors un grand éclat par la sainteté de son fondateur et le mérite de ses premiers membres. Le duc de Gandie se lia étroitement avec saint Ignace;

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 75 cent. franc de port. A Avignon, chez Séguin; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

il eut beaucoup de part à la construction de la maison professe à Rome, et à la fondation du collége Romain. On voulut l'élever aux dignités de l'Eglise; mais il les refusa avec persévérance. Humble, pauvre, détaché de tout, il paroissoit avoir oublié ses grandeurs pour ne s'occuper que de sa sanctification et de celle des autres. Ayant été ordonné prêtre en 1551, il fut envoyé en Espagne, où ses exemples, ses entretiens et ses prédications eurent la plus heureuse influence sur le peuple et sur les grands. Il dirigeoit des personnes qui vouloient faire profession de piété, et il ne regardoit point comme au-dessous de lui de catéchiser les enfans. Charles V, et Philippe II, son fils, estimoient ses conseils. Le Père Lainez, second général des Jésuites, étant mort en 1565, François fut élu pour lui succéder. Il fonda une maison pour le noviciat à Rome, montra un grand zèle pour les missions, et traça à ses religieux des règles pour rendre le ministère de la prédication plus fructueux. Il mourut la nuit du 30 septembre au 1er. octobre 1572, fut béatifié par Urbain VIII en 1624, et canonisé par Clément IX en 1671. En 1683, Innocent fixa sa fête au 10 octobre.

Sa vie fut écrite par le Père Ribadeneira, qui avoit été son confesseur, et elle a été traduite en français par Bétencourt. Mais celle du Père Verjus, aussi Jésuite, est plus connue parmi nous; elle parut à Paris, 1672, in-4°., et étoit dédiée au Roi. L'auteur, Antoine Verjus, servit l'Eglise par ses missions en Allemagne et par des ouvrages qu'on lit encore. Il avoit pour frères un évêque de Grasse et le comte de Crécy, qui se fit un nom par ses talens diplomatiques. Le Père Verjus mourut en 1706, à soixante-quatorze ans. Il se servit avec fruit, pour écrire la *Vie* de François, du travail de Ribadeneira, d'une autre *Vie* par le Père Eusèbe de Nuremberg, et de manuscrits déposés chez les Jésuites ou dans la famille du saint. Il rend compte

lui-même à la fin de son ouvrage des sources où il a puisé.

Cette *Vie* du Père Verjus est écrite avec soin. L'auteur avoit du goût et de la critique, et il sait à la fois raconter avec intérêt et porter le lecteur à la piété. Cette nouvelle édition peut donc être utile, principalement en ce qu'elle offre aux gens du monde un modèle de conduite propre à les encourager dans les sentiers de la vie chrétienne.

Discours chrétiens recueillis de différens sermons sur les devoirs des sujets à l'égard du souverain; par M. Lys; Liége, 1824, in-8°.

Cet ouvrage, sous la forme de discours, est véritablement un traité sur les obligations des sujets. M. Léonard-Adolphe-Marie Lys est un ecclésiastique du royaume des Pays-Bas, bachelier en théologie, et curé de Soiron, dans le diocèse de Liége. Il a cru devoir s'élever, dans une suite de discours, contre des abus et des erreurs trop répandus, et il oppose la doctrine de l'Evangile à la licence des opinions modernes et à l'habitude des plaintes et des murmures contre l'autorité. Son *Discours* est partagé en cinq parties, qui traitent du respect dû au souverain, de l'obéissance à ses lois, de la fidélité, des subsides; dans la dernière partie l'auteur réfute les prétextes les plus ordinaires par lesquels on prétend éluder ses devoirs envers le souverain : l'ouvrage finit par une conclusion qui est elle-même une exhortation conforme à tout ce qui précède.

M. Lys paroît un ecclésiastique fort zélé; il combat le dogme funeste de la souveraineté du peuple, et les fausses théories des philosophes modernes. Il rappelle et développe l'enseignement de l'Eglise sur

l'autorité des princes; il expose la pratique des premiers fidèles, et descend dans un grand détail sur les diverses obligations des sujets. Ses principes en général sont certainement solides; les premiers chrétiens étoient soumis aux empereurs païens, et les catholiques ne doivent point faire difficulté d'obéir à un prince protestant. Dans les arrangemens même qui paroissent contraires aux intérêts de la religion, ils doivent voir une disposition particulière de la Providence à laquelle il leur est ordonné de se soumettre. Toutefois je ne sais si M. le curé de Soiron n'auroit pas pu s'abstenir de quelques explications et de quelques formules qui n'étoient pas nécessaires pour son but, et qui ne convenoient peut-être pas à la chaire. Je suis bien persuadé qu'il n'a pas cherché à faire sa cour au roi des Pays-Bas; mais c'est pour cela même qu'il auroit pu éviter quelques expressions qui ont un air de flatterie. On ne parle pas d'un souverain qui règne depuis peu d'années dans un pays, et qui a été appelé au trône par une influence étrangère, comme d'un prince héritier des droits de ses pères, attaché à une nation par des liens antiques, et dont la famille s'est fait connoître depuis long-temps par des rapports, des bienfaits et des vertus qui lui ont mérité la reconnoissance et le respect des peuples.

J'aurois bien quelques autres observations à faire à l'auteur; je me bornerai à une seule. M. Lys prévient, au commencement de son *Discours*, qu'il n'a point recherché les ornemens du style, ni les grâces de la diction; sa composition est en effet simple et sans prétention; et je l'en loue; mais en même temps elle est mêlée de tournures incorrectes, et d'expressions qui ne sont ni nobles, ni même usitées, et ces fautes, qu'il seroit aisé de faire disparoître, donnent néanmoins à son *Discours* un air d'*étrangeté* qui choque l'oreille et refroidit l'attention.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On peut commencer à se faire inscrire pour la retraite ecclésiastique, qui s'ouvrira cette année le 27 septembre, au séminaire Saint-Nicolas, et se terminera le 3 octobre. Les ecclésiastiques qui donneront leurs noms sont priés d'indiquer s'ils désirent une chambre pour le jour et la nuit, ou pour le jour seulement, ou s'ils ne veulent qu'assister aux exercices. C'est M. l'abbé Rauzan qui prêchera matin et soir.

— Un journal qui a plusieurs fois attaqué M. l'abbé de La Mennais, et qui a dernièrement lancé des traits contre lui, à l'occasion de son voyage d'Italie, annonçoit, mardi dernier, que ce célèbre écrivain alloit être fait cardinal *proprio motu* et camerlingue du saint Père. Quelques journaux ont eu la bonté de répéter cette nouvelle, qui. vu la source dont elle part, ressemble assez à une hostilité. MM. du *Constitutionnel* ont voulu sans doute s'amuser, principalement en donnant à M. l'abbé de La Mennais la charge de camerlingue, charge qui est à vie, et qui est occupée aujourd'hui par M. le cardinal Pacca. Cette charge donne une grande autorité pendant la vacance du saint Siége, et n'est jamais conférée à un étranger.

— Les effets de la visite pastorale se sont soutenus principalement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et cette paroisse continue d'offrir d'heureux exemples de persévérance et de ferveur. On sait qu'à la suite de la mission de 1821 il y fut fondé trois associations, une d'hommes, une de femmes et une de demoiselles, toutes sous la protection de la sainte Vierge, et ayant pour fête principale la Conception, qui est le jour où ces associations ont pris naissance. Les hommes se réunissent tous les vendredis soir, et tous les quinze jours, le dimanche, à sept heures du matin, dans une des chapelles, pour y entendre des instructions sur les vérités de la foi, ou des exhortations propres à les animer au service de Dieu. Ils assistent ensuite à une messe basse dans l'église, et on les voit avec édification approcher souvent des sacremens. Les dames se réunissent tous les quinze jours une fois, le dimanche, pour recevoir les avis qui peuvent leur convenir. Les demoiselles

ont une réunion tous les dimanches, à midi, et assistent à un catéchisme raisonné. Quoique les trois associations portent le nom de la Providence, cependant les dames ont pour but spécial l'adoration du saint Sacrement, et les demoiselles la dévotion à la croix. Aux processions du premier dimanche du mois, les trois associations se rassemblent sous la même bannière, qui représente la sainte Vierge; chacun a un cierge à la main. Aux processions du saint Sacrement, tous les associés se font un honneur de grossir le cortége dans les rues, et de témoigner publiquement leur attachement à la religion. Le dimanche et le mardi-gras sont pour eux des jours de pénitence, et ces pieux fidèles viennent y offrir leurs prières en expiation de la licence de ces jours. M. le curé de la paroisse préside ces associations, et leur donne des soins assidus. Ce respectable pasteur a sagement pensé que le meilleur moyen d'y maintenir la ferveur étoit d'établir la fréquentation des sacremens : il a, en conséquence, invité les associés à des communions générales. La première s'étant trouvée assez nombreuse, il invita M. le supérieur des missions de France de présider la seconde, et M. l'archevêque vint à la troisième, et fit l'honneur aux associés de s'inscrire parmi eux. Depuis, M. de Janson, aujourd'hui évêque de Nanci, MM. les évêques de Rodez et de Montauban, M. le duc de Rohan, M. l'abbé Desjardins, ont successivement présidé aux communions. La dernière eut lieu le dimanche 29 août, et avoit pour but de demander à Dieu qu'il affermît en France la religion et le trône des Bourbons. L'enceinte se trouva remplie de communians, chaque association occupant une place séparée. Les hommes vinrent de leur chapelle deux à deux, chantant des cantiques, observant le maintien le plus religieux, et se placèrent au haut de la nef. M. le curé leur fit une exhortation avant et après la communion, les anima à marcher dans les voies de la piété, et leur parla de Dieu, du Roi et de leurs devoirs. Il toucha des auditeurs bien disposés, et la communion fut nombreuse et édifiante. Nous savons qu'on a rendu compte au Roi de cette cérémonie, et que S. M. a témoigné combien elle étoit sensible au zèle d'un si digne pasteur et aux vœux de ces bons fidèles. Ces communions générales ont lieu tous les deux mois environ. En outre, tous les vendredis de Carême, et les premiers vendredis du mois, on fait, dans la même église, le chemin des stations de la croix, dévotion

qui fut établie par M. de Janson à l'époque de la mission. L'exercice a lieu assez tard, à cause des ouvriers, qui y viennent en grand nombre et dans le costume de leur état, et on est édifié de leur recueillement. Voilà trois ans que ces associations se soutiennent; non-seulement les associés persévèrent, mais ils en gagnent d'autres, et aujourd'hui il y en a bien en tout environ quatre cents, dont le tiers d'hommes. Puisse un si bon exemple fructifier, et d'autres paroisses offrir un spectacle si consolant!

— Nous venons de recevoir une copie de l'information faite sur une guérison obtenue à Laigné-en-Belin, diocèse du Mans. Nous avons déjà parlé de cette guérison numéro 1040, et nous annonçâmes que M. l'évêque se proposoit d'examiner les faits avec une maturité digne de sa sagesse et de son zèle. Le prélat a, en effet, envoyé sur les lieux deux de ses grands-vicaires, MM. Bourmault et Bouvier, lesquels ont procédé à une enquête, et ont entendu grand nombre de témoins. Ils ont entendu d'abord la fille Marie Gourmy, âgée de quarante-huit ans, née et domiciliée à Saint-Gervais-en-Belin, laquelle a fait une déposition dont nous nous contentons de donner un extrait. Le 14 novembre 1809, une portion d'ardoise, qui s'étoit détachée du toît d'une maison, lui tomba sur l'avant-bras droit, et lui fit une plaie dont il est sorti successivement un grand nombre de fragmens. Après un long intervalle et de vives souffrances, on conseilla l'amputation à la fille Gourmy, qui s'y refusa, et fut abandonnée des médecins. Vers 1816, elle éprouva des contractions et des convulsions dans toute la partie droite du corps, et la jambe droite se retira au point de l'obliger à faire usage d'une jambe de bois. Environ un an après, les accidens nerveux ayant continué, la moitié de la langue se contracta, et la malade perdit l'usage de la parole. Elle étoit dans ce triste état et fort souffrante, lorsqu'on écrivit pour elle au prince de Hohenlohe, qui répondit le 11 juin dernier, et indiqua, pour les jours de prières, le 1er. et le 10 juillet, recommandant à la fille Gourmy d'exciter au fond de son cœur la foi, l'amour, le repentir de ses fautes, le désir de vivre saintement, et de faire, pendant neuf jours, quelque acte de dévotion en l'honneur du saint nom de Jésus. La lettre fut reçue à Laigné le 26 juin. On commença, le même jour, une neuvaine, qui se prolongea jusqu'au 10 juillet. Le 1er. juillet, la malade s'é-

tant confessée, se rendit à l'église de Laigné, où la messe fut dite à son intention par M. le curé de Moncé-en-Belin; une cinquantaine de personnes assistoient à la messe. A la consécration, Marie Gourmy éprouva de fortes douleurs dans le genou, et fut obligée de lâcher la ligature de sa jambe de bois, qui la gênoit beaucoup. Elle étoit fort agitée; elle remit sa jambe de bois pour se rendre à la sainte table. Au moment où elle reçut la sainte Hostie, sa langue sembla se délier, et elle articula distinctement ces mots: *Mon Dieu, je vous remercie et vous adore!* Immédiatement après la messe, elle se rendit à la sacristie, où elle déposa sa jambe de bois, et depuis elle parle et marche librement. Le 10 juillet, elle se rendit encore à l'église de Laigné, où M. le curé de Moncé dit la messe. Près de sept cents personnes y assistoient, et environ soixante communièrent. Au moment de la consécration, la fille Gourmy souffrit beaucoup; après la communion, elle fit facilement le signe de la croix avec la main droite, ce qu'elle ne pouvoit faire depuis sa maladie, et ce qu'elle avoit inutilement tenté avant la messe. Depuis ce moment, toutes les douleurs ont cessé, et elle fait tous les mouvemens possibles. Telle est la substance de la déclaration que la fille Gourmy a faite, le 12 août dernier, devant MM. les grands-vicaires. Ils ont entendu ensuite un grand nombre de témoins, parmi lesquels sont MM. Létard, curé de Moncé; Dupont, curé de Laigné; Dufay de Boismont, Voisin et Lubineau, propriétaires, et douze autres personnes, toutes demeurant à Laigné, qui, après avoir fait serment de dire la vérité, ont certifié la maladie et la guérison, connoissant depuis long-temps Marie Gourmy, et ayant assisté à la messe le 1er. juillet Dix-sept autres personnes, qui avoient assisté à la messe le 10 juillet, ont attesté la maladie et la guérison subite; parmi elles se trouvent M. Prudhomme de Boussinière, propriétaire, maire de Moncé; M. Gremillon, capitaine en retraite, décoré de la légion d'honneur; M. Chevereau, maire et notaire à Saint-Gervais. MM. Suavin, curé de Saint-Gervais; Rottin de Moncé, prêtre, chanoine honoraire du Mans, demeurant en son château du Plessis; Fournier, maire de Laigné, ont déclaré connoître les infirmités de Marie Gourmy, ainsi que sa guérison subite. Sept témoins ont ajouté diverses particularités qui confirment le fait principal; et tous les témoins ont déclaré que les faits ci-dessus

étoient de notoriété publique dans le pays. Quatre officiers de santé, MM. Belleuvre, Dubois, Germain et Galpin, avoient dressé, le 12 juillet, un procès-verbal, où ils rendent compte de la naissance et des progrès de la maladie, ainsi que des moyens curatifs qui avoient été tentés sans succès. Ils avoient ensuite constaté l'état actuel de la malade, et ils finissent par dire, dans leur procès-verbal qui suit l'information, que la guérison inopinée qui a eu lieu n'est point due, à leur connoissance, au secours de la médecine. Ce procès-verbal fut dressé en présence des deux grands-vicaires ci-dessus désignés et de la fille Gourmy, appelée par les médecins. Les deux procès-verbaux forment six pages in-folio. Il y a en tout quarante-trois témoins, sans compter les médecins. Le procès-verbal est du 12 août. Mgr. l'évêque du Mans nous a fait l'honneur de nous envoyer une copie de toutes les pièces, et a la bonté de s'en rapporter à nous pour l'extrait qu'il convient d'en publier.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont tenu sur les fonts de baptême Mgr. le duc de Montpensier. Le baptême a été administré par Mgr. le cardinal de La Fare. S. A. R. MONSIEUR, S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans et sa famille ont assisté à la cérémonie, ainsi que M. le curé de la paroisse.

— Le 9 février, une convention fut conclue entre l'ambassadeur de S. M. T. C. et le ministre de S. M. C., pour le séjour des troupes françaises en Espagne. La durée de cette convention étant expirée le 1er. juillet 1824, elle vient d'être renouvelée par M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France près la cour de Madrid, et par le comte Ofalia, lesquels, munis de pleins pouvoirs, ont stipulé, 1o. que le corps d'armée actuellement en Espagne y séjourneroit jusqu'au 1er. janvier 1825, sous la réserve que le Roi de France subviendra aux dépenses ordinaires de solde, nourriture, équipement et entretien de ses troupes. Seulement le gouvernement espagnol s'engage à payer la différence du pied de paix au pied de guerre; 2o. que, dans le délai de deux mois après la ratification de la présente convention, seroient liquidées et réglées toutes les dépenses qui, aux termes de la convention du 9 février, étoient à la charge de l'Espagne, et que la France a été dans le cas d'avancer depuis le 1er. décembre 1823; 3o. enfin, que la convention du 9 février auroit plein et entier effet dans tout ce qui n'est pas modifié par la nouvelle convention.

— Une ordonnance royale nomme conseillers d'Etat honoraires, M. le vicomte de Tabarié et M. Forestier, et maitres des requêtes honoraires, MM. Leblanc de Castillon, baron Pelet de la Lozère, Reux, Lechat et Cassaing.

— Une seconde ordonnance nomme M. Travers de Beauvert secrétaire-général du ministère de la guerre.

— M. le vicomte Tabarié est appelé (par dérogation spéciale) à faire partie du cadre d'activité de l'intendance militaire.

— Une ordonnance royale nomme M. Bovet, directeur de l'enregistrement et des domaines à Lille, à la direction de l'enregistrement de Paris, vacante par le décès de M. Gentil.

— M. Sage, doyen de réception de la seconde classe de l'Institut, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il étoit savant minéralogiste et homme de bien. Personne ne poussa plus loin que lui l'amour de ses semblables et le dévoûment à son Roi. M. Sage a reçu tous les secours de la religion.

— Le conseil général de l'Yonne a réélu, pour son président, M. le marquis de Villefranche, pair de France; et pour son secrétaire, M. Hay, de la chambre des députés. Avant de terminer sa session, il a émis un vote remarquable, et a exprimé les sentimens de reconnoissance dont il est pénétré pour l'assurance que le Roi a donnée à ses peuples de son intention de fermer les dernières plaies de la révolution. Le conseil général, désirant seconder les vues bienfaisantes de S. M., a émis le vœu qu'une juste indemnité fût accordée aux victimes des spoliations révolutionnaires, qui attendent avec résignation, depuis si long-temps, que l'on mette un terme à leurs infortunes.

— Le tribunal de Villefranche (Haute-Garonne) a prononcé, le 27 août dernier, contre Raymond, dit *Poulit*, prévenu du délit d'usure habituelle, un jugement qui le condamne à 28,098 fr. d'amende. Cent trente témoins, victimes de son honteux trafic, ont été entendus.

— Le tribunal correctionnel de Clermont a condamné, le 28 août, à une amende de 18,500 fr., et aux frais qui s'élèvent à 2000 fr., le nommé Gilbert Maquay-Dutrévy, de Billom, convaincu de se livrer habituellement à l'usure.

— Deux incendies se sont manifestés, le 4 de ce mois, à Colmar, presque simultanément. Le premier eut lieu dans la cave du sieur Welte, épicier droguiste, par l'imprudence d'une servante qui, approchant trop une lumière d'un tonneau rempli d'esprit de vin, l'a allumé sur-le-champ. Heureusement la cave étoit voûtée, et le feu ne s'est point répandu au-dehors. Le second éclata au faubourg de Bâle, dans un grenier à foin du sieur Brobecker, et telles étoient la violence et l'intensité des flammes que, sans le zèle et l'activité des sapeurs-pompiers, de la garnison et de la population entière, tout le faubourg auroit été réduit en cendres. La perte résultant du premier incendie est estimée 10,000 fr.; les dommages causés par le second ne sont pas encore connus, mais ils doivent être très-considérables.

— Un incendie a éclaté à Obernai; trois maisons ont été consumées, et cinq familles ont perdu leur asile et leur modique fortune.

— Il vient de mourir à Estadens (Haute-Garonne) un homme ap-

pelé Etienne Baqué, qui, suivant une tradition populaire, avoit plus de deux cents ans. On a pris des renseignemens très-exacts, et on est assuré qu'il étoit né à Angoumer (Arriége), le 16 janvier 1700; il avoit par conséquent cent vingt-quatre ans. Cet homme a offert un vrai modèle de piété et d'humilité chrétienne. Il a reçu avant de mourir, avec la plus vive foi, tous les secours de la religion. Toute la paroisse a assisté à ses funérailles, et il laisse dans le pays une réputation de sainteté.

— La tête de Lepretto, chef des brigands qui désolent les provinces romaines, est tombée sur l'échafaud. Plusieurs de ses complices se sont rendus à discrétion. On espère délivrer entièrement les campagnes du brigandage de ces hordes meurtrières.

— Le roi d'Espagne vient d'adresser, par l'organe de son ministre, des remercimens au général en chef de l'armée d'occupation, à tous les chefs, officiers et soldats de l'armée, et particulièrement au lieutenant-général Foissac-Latour et au colonel d'Astorg, en reconnoissance des services qu'ils ont tous rendus à la cause de la légitimité; et, voulant leur donner un témoignage bien authentique de sa gratitude, S. M. a daigné accorder au général en chef et au lieutenant-général Foissac-Latour le grand-cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand, et au colonel comte d'Astorg, la croix de chevalier de troisième classe du même ordre. S. M. désire, en outre, que le général en chef de l'armée lui propose les individus qu'il jugera dignes de décorations militaires.

— Le ministre d'Espagne au département de la justice a fait publier que S. M., informée des menées de quelques révolutionnaires sur différens points du royaume, et pénétrée de la gravité des maux que leur conduite pourroit attirer sur la patrie, avoit décrété que tout révolutionnaire quelconque qui sera pris les armes à la main ou impliqué dans des complots contre l'ordre public et tendant à rétablir le régime constitutionnel, sera traduit devant une commission militaire, qui le jugera sur-le-champ. Son arrêt devra être exécuté sur l'heure.

— Le roi d'Espagne a accepté la démission de don Joseph de Cruz, chargé du ministère de la guerre, et a confié, par *interim*, le portefeuille de ce département au maréchal de camp don Joseph Aimerich. Don Pasqual Liguau a été nommé gouverneur militaire de Madrid, et la surintendance de la police a été donnée à M. Rufino Gonzalès.

— Depuis la fin du mois de juillet on disoit que trois expéditions étoient sorties de Gibraltar; toute la côte Méditerranée, ignorant sur quels points elles débarqueroient, se préparoit à la résistance. Enfin la première expédition, commandée par Valdès, s'empara de Tarifa, dont elle vient d'être chassée. La seconde, commandée par Muconchini, parut devant Marvella, et fut obligée de s'enfuir aussitôt vers Gibraltar. La troisième, sous les ordres d'Iglérias, tenoit encore la mer devant Almaia. Des contrebandiers s'étoient joints à elle; mais bientôt les volontaires royaux, les invalides et les paysans accoururent, et les dispersèrent promptement.

Sur le Corps de Droit canonique des Russes.

Il a paru à Moscou, en 1816, un ouvrage en 2 volumes in-folio, sous le titre de *Kormczaia Kniga*, ou *Corpus Juris canonici*. Cet ouvrage n'étoit point connu jusqu'ici dans l'église d'Occident, et paroît avoir été soigneusement caché par les popes russes. Il contient le droit canon de l'église russe, et ne doit pas être confondu avec un autre ouvrage du même genre qui fut imprimé en grec à Leipsick en 1800, sous un autre titre (*Gubernaculum*). La *Kormczaia* n'est point une traduction de ce dernier ouvrage, mais paroît une version russe d'un livre original grec, version faite vers le treizième ou quatorzième siècle, par un habitant de la Servie ou de la Bulgarie. L'original n'a jamais été imprimé. Ce livre est curieux, en ce qu'il fait connoître le droit canon de 36 millions de chrétiens, dont 2 millions sont sous la domination de l'Autriche, et sont gouvernés par huit évêques. L'Eglise catholique peut se servir avec avantage de ce livre, tant contre les protestans que contre l'église russe : on y voit, en effet, deux choses; 1°. que les dogmes de notre croyance étoient de tout temps en vigueur chez les Russes; et 2°. quelles étoient les préventions de ceux-ci contre l'Eglise romaine. Les passages que nous allons mettre sous les yeux du lecteur sont traduits littéralement. Le commencement est ainsi conçu :

« Dieu le Père, le grand, sans commencement, le terrible, l'invisible, l'illimité........., de concert avec son Fils et Verbe, comme lui sans commencement, sans années, suréternel et toujours existant, et avec la coopération de l'Esprit viviant et consubstantiel, une même puissance, divisés sans être divisés en personnes, mêlés sans être mêlés dans l'unité, notre Dieu unique, de la même nature et de la même puissance dans la Trinité, créa l'homme du néant d'élemens matériels, et le plaça dans le paradis comme habitant et gardien....., avec défense de manger du fruit de l'arbre de la science. Mais le serpent malin, qui ne put voir l'homme mener dans la chair une vie angélique, siffla avec astuce, et l'invita doucement à manger de l'arbre. Hélas! l'homme toucha à l'arbre, et fut puni de sa faute; c'est pourquoi il fut assujetti à la mort, non-seulement lui, mais aussi toute sa postérité ».

On retrouve ici la tradition de l'église catholique sur le péché originel. La *Kormczaia* expose également le dogme de la rédemption d'une manière conforme à notre croyance.

Après avoir parlé de la propagation de l'Evangile, elle continue ainsi :

« Partout où la bonne nouvelle de l'Evangile fut annoncée, on vit instituer des évêques dans les villes et les contrées par l'imposition des mains des apôtres, et partout resplendit la grâce, et le démon chassé frémit. Cependant, après la mort des apôtres, leurs successeurs, les pères théophores décidèrent qu'au lieu des suprêmes apôtres Pierre et Paul, le pape à Rome seroit élevé sur la chaire apostolique, et qu'après celui-ci quatre patriarches remplaceroient quatre évangélistes à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche et à Jérusalem ; qu'ils conserveroient dans les matières divines, comme membres d'un même corps, les traditions des apôtres, et une foi dans le même auteur du salut des hommes, le suprême directeur, Jésus-Christ. Le frère suprême étoit pour tous le pape de Rome, soit à cause de sa prérogative en ce temps, soit parce que le pape y a remplacé les apôtres. Après la mort de chaque pape, on élut, de concert avec les quatre patriarches, un autre pape pour le siége apostolique. De même, lors du décès d'un des quatre patriarches, on élève de suite, du consentement du pape de Rome et des trois autres patriarches, le quatrième patriarche pour le siége vacant ».

Tout cet exposé montre combien l'auteur étoit peu versé dans l'histoire ecclésiastique, et il est remarquable qu'il ne paroît même pas connoître ce que nous lisons dans l'Ecriture sainte sur la prérogative de saint Pierre. Nous passons sous silence l'histoire de la conversion de la Russie, et ce qu'on y raconte du métropolite Michel et du patriarche Jérémie; et nous nous bornerons à citer un passage sur le schisme des Russes; passage qui fait éclater au plus haut point la passion et l'ignorance de l'auteur :

« Du temps de l'empereur grec Michel le Paphlagonien, fut fait patriarche le sieur Larius. Celui-ci maudit les Latins comme des hérétiques déclarés, comme des insensés et des imprudens, qui ne savoient pas distinguer, mais qui sont enflés d'envie et déchus de la grâce divine. Sur ces entrefaites, Pierre Le Bègue monta sur la chaire de Rome, et cet impie renversa tout-à-fait la foi chrétienne, et brouilla toute l'Italie; et, après avoir semé bien des hérésies, il ordonna aux Popes d'avoir sept femmes, et des concubines tant qu'ils voudroient. Il ne leur fit point de péché; il leur prescrivit les orgues, les cymbales et la musique dans l'église, leur ordonna de se raser le menton et d'absoudre sans pénitence, et permit de commettre des péchés à l'avenir. Il changea le synaxaire ou commémoraison quotidienne des saints, ainsi que les jours de fêtes, et permit de jeûner le samedi, comme les Juifs. Il autorisa également l'inceste....... En conséquence de ces hérésies et de beaucoup d'autres, les Latins furent exclus de l'Eglise, et livrés à la malédiction. Du temps de

l'empereur Constantin Monomaque, le patriarche Michel Cérulaire convoqua un concile, et maudit également le pape de Rome et tous les hérétiques ».

Dans tout ce récit le ridicule le dispute à la fausseté. On ne sait d'abord ce que c'est que le *sieur Larius;* mais il est clair que le traducteur, au lieu de *kerularios*, a lu *kurios Larios*, qui voudroit dire *seigneur Larios.* Où a-t-il pris un pape du nom de Pierre Le Bègue? il n'y a point eu de pape de ce nom, et il n'y a aucun nom qui en approche dans la liste des papes qui gouvernèrent l'Église vers l'époque du schisme. Quant aux ordonnances qu'on lui attribue, elles sont plus absurdes encore qu'impies. Comment a-t-on pu imaginer des fables si grossières? Le traducteur nomme à la fin Michel Cérulaire, et il n'a pas vu que c'étoit le même que celui qu'il a appelé plus haut le *sieur Larius.* Je ne vois rien à quoi on puisse comparer son ignorance, si ce n'est à celle de l'auteur principal.

Il est affligeant de penser que c'est sur de si ridicules accusations que repose la séparation d'une grande église. L'autre point de divergence est la procession du Saint-Esprit. Quant aux autres dogmes, la *Kormczaia* est entièrement d'accord avec l'église catholique. Ne peut-on pas espérer que les Russes reviendront de préventions aussi destituées de fondement? Déjà un de leurs plus savans prélats, Eugène, aujourd'hui métropolite de Kiow, s'est élevé contre les fables de la *Kormczaia* dans son *Dictionnaire historique des écrivains russes ecclésiastiques;* Pétersbourg, 1819. Ce prétendu droit canon, qu'on avoit si long-temps caché avec soin, n'aura peut-être été publié que pour servir dans les vues de la Providence à détromper un clergé et des fidèles abusés depuis des siècles sur les causes et l'origine d'un schisme fatal.

Les exercices du petit séminaire de Bazas n'ont pas attiré moins de monde cette année que les précédentes. Ce petit séminaire, l'un des plus beaux de la France, forme la ressource d'un grand diocèse et l'espérance de l'incomparable prélat qui en est le fondateur. La ville fidèle du 11 mars a pris part à la fête, qui a commencé par la distribution des prix aux enfans de l'école chrétienne qu'a fondée à Bazas et dotée un homme vertueux, toujours occupé de bonnes œu-

vres, et dont la fortune y est constamment consacrée. MM. le sous-préfet, le maire et ses adjoints ont assisté à l'exercice du petit séminaire, et M. le comte de Marcellus s'est mêlé parmi les interrogateurs; en faisant expliquer différens passages des auteurs de seconde et de rhétorique, il a amené d'heureuses allusions au règne d'un Fils de saint Louis, et à la dernière campagne d'un Prince que la ville de Bazas se félicite d'avoir accueilli la première en 1814. Avant la distribution des prix, les élèves de toutes les classes ont payé en vers leur tribut au vénérable prélat, et les auditeurs et les acteurs confondoient leurs vœux pour une santé si précieuse. On a remarqué une Eclogue, où l'on disoit au prélat :

Tot tibi sint anni quot numerantur oves (1).

Le pieux archevêque a paru s'intéresser vivement aux succès de cette jeunesse. La vénération qu'il inspire a encore dicté cette année, à un illustre pair, un hommage qui a droit d'être inséré ici, et par le nom de son auteur, et par celui du pontife si justement célébré :

Ode sacrée tirée du psaume CXII, appliquée à la visite de Mgr. l'archevêque de Bordeaux à son petit séminaire de Bazas pour la distribution annuelle des prix, le 1er. septembre 1824, en forme de compliment adressé au vénérable prélat par un jeune séminariste.

Enfans, louons le Dieu qui protège l'enfance;
Heureux le jeune cœur qui l'adore et le craint!
Célébrons à l'envi la gloire et la puissance
De son nom trois fois saint (2).

En envoyant vers nous son apôtre fidèle,
Il nous offre un bon père, un pasteur, un ami,
Des plus douces vertus le plus touchant modèle:
Que son nom soit béni (3)!

Sa main répand sur nous l'intarissable source
Des dons qu'à ses enfans prodigue sa bonté.
De l'Aurore au Couchant, du Midi jusqu'à l'Ourse,
Que son nom soit chanté (4).

---

(1) Il y a deux cent trente élèves au petit séminaire.
(2) Laudate, pueri, Dominum, laudate nomen Domini.
(3) Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in seculum.
(4) A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.

D'un éclat foudroyant sa gloire étincelante
Remplit d'un saint respect l'univers effrayé.
Son trône est dans les cieux, et la terre tremblante
N'est que son marche-pied (1).

Riche en dons immortels, les biens qu'il nous dispense
Sont un foible rayon des biens qu'il nous promet;
Mais d'un si bon pasteur la tendre vigilance
Est son plus doux bienfait.

Quel autre que le Dieu de puissance et de vie
Nous eût d'un tel appui ménagé le secours?
Oui, pour notre bonheur, sa grâce multiplie
Vos vertus et vos jours (2).

Par vous, dans les loisirs d'une sainte retraite,
Le pauvre, du Seigneur méditant les décrets,
Va bientôt de sa foi, généreux interprète,
Expliquer les secrets (3).

Consacrés par vos mains au plus saint ministère,
Ces enfans, devenus prêtres de l'Eternel,
Feront aimer et craindre aux peuples de la terre
Les envoyés du ciel (4).

Par vous d'un Roi chéri la main consolatrice
Comble de ses bienfaits vos enfans attendris.
Nos jours coulent en paix sous l'ombre protectrice
Des fils de saint Louis.

Par vous à ses beaux jours l'Eglise rappelée
Sourit aux fruits nombreux de sa fécondité,
Dans ses nouveaux enfans heureuse, et consolée
De sa stérilité (5).

Que Dieu seul soit loué! la gloire est son partage:
Sa main bénit en nous son zélé serviteur.
Vos bienfaits sont ses dons; vous êtes son image:
Son temple est votre cœur (6).

Le comte DE MARCELLUS.

---

(1) Excelsus super omnes gentes Dominus, et super cœlos gloria ejus.
(2) Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat, et humilia respicit in cœlo et in terrâ?
(3) Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem.
(4) Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.
(5) Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.
(6) Gloria Patri, etc.

Notice sur le comte de Stolberg.

La conversion du comte de Stolberg fit grand bruit en Allemagne, il y a vingt ans. Son nom, son rang, ses talens, ses écrits, son âge, sa juste réputation d'honneur et de loyauté, donnoient un nouvel éclat à sa démarche, et les protestans eurent peine à se consoler d'une défection que l'on ne pouvoit attribuer à aucun motif humain. Cette conversion fut d'abord peu connue en France, et les détails en sont encore aujourd'hui presque ignorés. C'est ce qui nous engage à donner un extrait d'une Notice qui a paru sur le comte, dans un journal imprimé aux Pays-Bas. Cet extrait suppléera à l'article trop succinct que nous avions consacré au comte de Stolberg, dans notre n°. 813, et nous croyons qu'il instruira et édifiera le lecteur.

Frédéric-Lépold comte de Stolberg naquit le 7 novembre 1750, à Bremstède, gros bourg du Holstein. Son père, ministre du roi de Danemarck, ne négligea rien pour l'éducation de son fils; il l'envoya faire ses études à Gœttingue, puis à Halle. Le jeune comte se distingua par ses progrès dans les lettres; il apprit, non-seulement le latin et le grec, mais le français, l'anglais et l'italien; il s'appliqua aussi à l'étude de la philosophie et de la jurisprudence, et montroit dès ce temps un amour ardent pour la vérité. Quand ses cours furent terminés, il fit, en 1775, un voyage en Suisse, avec son frère aîné, Christian. Tous deux cultivoient la littérature grecque et la poésie, et ils traduisirent Platon, Homère et Sophocle. En 1782, le comte Frédéric épousa Agnès, baronne de Witzleben, femme d'un rare mérite, qui lui donna quatre enfans, et mourut en 1788. Cette dame faisoit, ainsi que son mari, profession de la religion luthérienne. Le comte de Stolberg occupa plusieurs emplois honorables; il fut gentilhomme de la chambre du roi de Danemarck, ministre de Lubeck à Copenhague, grand-maître de la cour du duc de Holstein-Eutin, et, en 1789, ambassadeur de Danemarck en Prusse. Il étoit décoré des ordres russes de Sainte-Anne et de Saint-Alexandre Newski.

La même année 1789, M. de Stolberg épousa, en secondes nôces, Sophie, comtesse de Redern, dont il eut neuf enfans. Il fit avec elle un voyage en Italie, de 1790 à 1793, parcourut cette belle contrée en observateur, et rédigea même un journal de son voyage. Ce journal fut imprimé, et on en a publié une traduction en hollandais; mais il est bon de prévenir que le traducteur s'est permis des sorties fort déplacées contre la religion catholique. Le comte étoit incapable de se livrer à de pareilles hostilités; c'est depuis son voyage d'Italie qu'il s'occupa plus particulièrement de religion, et qu'il chercha la vérité de bonne foi. Il eut occasion de connoître la princesse de Gallitzin, née comtesse de Schmettau, qui, après avoir résidé à La Haye, où son mari étoit ambassadeur, s'étoit retirée à Munster, et y avoit embrassé la religion catholique. Cette dame, d'un esprit élevé et d'une piété solide (1), avoit de fréquens entretiens avec le comte, tantôt sur la religion, tantôt sur des matières de littérature et de philosophie. Elle contribua beaucoup à le fortifier dans ses recherches, et à dissiper les préventions qu'il avoit conservées de son éducation. M. de Stolberg étudia l'Ecriture, le Pères de l'Eglise et les controversistes. D'abord il n'avoit cherché dans les Pères que le mérite de l'éloquence et la force du raisonnement; mais leurs ouvrages lui découvrirent l'antiquité de la doctrine catholique et la nouveauté du protestantisme. Toutefois il ne se pressa point, et, mettant dans ses recherches toute la candeur et la maturité d'une ame droite, il travailla pendant plusieurs années à s'environner de toutes les lumières.

C'étoit le temps où le clergé français, fidèle aux règles de l'Eglise, avoit été dispersé dans toutes les contrées de l'Europe. Le nord de l'Allemagne avoit reçu un assez grand nombre de ces honorables proscrits, et leur courage étoit aux yeux des juges impartiaux un témoignage de plus en faveur de l'Eglise à laquelle ils appartenoient. Le comte de Stolberg se joignit aux ames généreuses qui accueillirent ces fugitifs, et qui s'empressèrent d'adoucir les rigueurs de leur exil.

---

(1) Mme. la princesse de Gallitzin est morte le 3 août 1807; elle étoit mère de M. Gallitzin, aujourd'hui prêtre et missionnaire dans les Etats-Unis. Sa fille a épousé le prince de Salm-Krantheins, et habite Dusseldorf.

Il contracta des liaisons avec quelques ecclésiastiques distingués, et noua une correspondance avec M. Asseline, évêque de Boulogne, qui résidoit aussi en Allemagne. Il exposa ses doutes au prélat dans un écrit que nous n'avons point, mais qui paroît avoir été assez long. M. Asseline y répondit par des *Réflexions*, qui ont été insérées récemment dans ses *OEuvres choisies*, tom VI, page 133. Dans ces *Réflexions*, qui forment plus de 200 pages, le savant évêque discute, l'une après l'autre, les difficultés proposées par M. de Stolberg, et passe en revue les principaux points controversés entre les protestans et nous. Cet écrit n'est pas moins remarquable par la précision et la solidité que par la modération et la sagesse. Aussi l'on voit par une lettre du comte de Stolberg, citée par l'éditeur des *OEuvres choisies*, combien lui, sa femme et sa sœur, étoient touchés de reconnoissance pour les soins du prélat (1).

Toutefois il lui restoit bien des obstacles à vaincre; le respect humain, la perte de titres honorifiques et peut-être de la fortune, les railleries d'une famille entière, de nombreux amis et de compatriotes trop prévenus, l'éclat qu'alloit faire une démarche extraordinaire, tout cela auroit arrêté peut-être une ame moins généreuse; mais le comte de Stolberg se mit au-dessus de toute considération humaine. Après sept ans d'examen et de recherches, il rendit hommage à la vérité connue; il se rendit à Munster, ainsi que sa femme, et tous deux y abjurèrent le protestantisme, en mai 1800. Deux fragmens de lettres montrent quelle étoit la ferveur de leurs sentimens:

Munster, 16 mai 1800.

« Mon cœur et ma chair ont tressailli de joie dans le Dieu vivant; le passereau trouve sa demeure, et la tourterelle se fait un nid pour y déposer ses petits; vos autels, Dieu des vertus, vos autels, ô mon Roi et mon Dieu, sont l'asile où maintenant je repose en paix et dans l'allégresse ».

« Voilà, Madame, voilà les sentimens dont mon ame devroit être pénétrée. Inondé d'un torrent de sainte joie, mon cœur devroit être

---

(1) *Voyez* cette lettre dans les *OEuvres choisies de M. Asseline*, tome VI, page 127; elle est datée d'Eutin, le 11 janvier 1799. Le comte ne paroissoit pas encore entièrement convaincu; mais il cherchoit la vérité avec des dispositions si franches et si sincères qu'elles lui méritèrent la grâce de la trouver.

un temple où la louange du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, la louange du Dieu et du Père de Notre Seigneur Jésus-Christ se fit entendre sans cesse; car il m'a fait miséricorde à moi et à Sophie, et il la fera à mes enfans. Il a regardé avec une complaisance indulgente le désir de connoître la vérité, désir que lui-même avoit fait naître. Il a exaucé les prières ferventes que plusieurs saintes personnes lui adressoient pour moi, prosternées au pied des autels. Il est tombé de mes yeux comme des écailles dans le moment où mon cœur opposoit une disposition d'amertume et de dégoût à la douceur d'une manne céleste que Dieu me faisoit offrir ».

Léop. (1).

Eutin, 16 août 1800.

« Je ne saurois vous exprimer combien je suis pénétré de la grande idée que Dieu a bien voulu nous faire, à Sophie et à moi, la grâce de nous faire entrer dans son Eglise; c'est un bonheur toujours nouveau pour nous. Que notre louange de son nom ne tarisse pas, jusqu'à ce que nous entonnions le nouveau cantique! Il est bien juste que ce bonheur soit mêlé de quelque amertume; la situation dans laquelle nous nous trouvons dans ce moment-ci n'en manque pas. On nous fuit, on nous abandonne.... Je voudrois déjà être à Munster; car notre situation d'ici est pénible, au-delà de ce que je pourrois vous en dire. Je sens cependant qu'il ne tient qu'à moi de cueillir des roses immortelles de ces épines. Que celui qui a bien voulu se faire couronner d'épines m'en donne la grâce! qu'il veuille dompter ma nature rebelle, et lui faire subir volontiers le saint joug de la croix!.... Quelle grâce Dieu nous a faite! que son saint nom en soit béni éternellement »!

Il semble qu'un homme du caractère du comte de Stolberg, qui, à cinquante ans, renonçoit aux honneurs pour suivre les mouvemens de sa conscience, eût dû rencontrer parmi les protestans des témoignages d'estime, ou au moins des marques de tolérance. Cependant sa démarche excita l'étonnement des uns et la haine des autres. Le comte de Schmettau, frère de la princesse de Gallitzin, lui écrivit pour lui témoigner sa surprise. M. de Stolberg, dans sa réponse, lui dit nettement qu'il avoit vu crouler le protestantisme, et qu'il n'avoit pu fermer les yeux à l'éclat que l'église catholique répand par son ancienneté et par sa doctrine. Lavater, qui

---

(1) Ces lettres sont citées dans les *OEuvres choisies de M. Asseline*, tome VI, page 371. Elles sont signées *Léon*; mais c'est sans doute une erreur. Il est probable que le comte aura signé *Léop.*, par abréviation, pour *Léopold*, et que sur la copie de sa lettre on aura pris le *p* pour un *n*.

étoit en relation avec le comte, et qui n'étoit peut-être pas lui-même fort éloigné d'ouvrir les yeux à la vérité, fut de tous les protestans celui qui rendit le plus de justice à M. de Stolberg; il paroît même qu'il applaudit à une démarche qu'il n'eut pas le courage d'imiter. Mais parmi les autres protestans il éclata un déchaînement inconcevable. Un ancien ami de M. de Stolberg, le conseiller Woss, l'attaqua dans plusieurs écrits pleins de fiel et d'injures. Le nouveau converti montra dans cette occasion autant de modération que de sagesse, et ne parla de son pétulent adversaire qu'avec une générosité toute chrétienne.

Après sa conversion, le comte quitta Eutin, et se fixa pendant onze ans à Munster ou dans les environs; il habita ensuite le comté de Ravensberg, et enfin le château de Sondermuhlem, dans le pays d'Osnabruck. Il eut du moins la satisfaction de voir tous ses enfans suivre son exemple; ceux qui étoient en âge de raison embrassèrent aussi la religion catholique, les autres furent élevés dans les principes de cette religion. Il n'y eut qu'une fille du premier lit, qui, ayant épousé le comte de Stolberg Wernigerode, persévéra dans le protestantisme. Nous n'avons pas besoin de dire que M. de Stolberg honora sa démarche par tout le reste de sa conduite. Il étoit fidèle aux pratiques de la piété. Dès-lors ses travaux prirent un caractère plus grave, et il s'occupa principalement de sujets de religion. Il traduisit en allemand, et il fit paroître à Munster, en 1803, deux écrits de saint Augustin, de la vraie religion et des mœurs de l'église catholique, in-8°.; la traduction est accompagnée de bonnes notes.

Mais l'ouvrage le plus important du comte de Stolberg est l'*Histoire de la Religion de Jésus-Christ*, qui parut d'abord à Hambourg en 1806; il y en eut successivement 15 volumes in-8°., qui furent reçus du public avec beaucoup de faveur. Il fallut en faire une seconde édition en 1811. L'auteur y fit quelques changemens, d'après les observations qu'on lui adressa, et, en 1816, il parut deux éditions nouvelles à Hambourg et à Vienne. Elles sont d'un prix beaucoup moins élevé que la première. L'ouvrage commence à la création, et va jusqu'à l'an 450 de l'ère chrétienne; il suppose beaucoup de recherches et un grand zèle pour la religion. L'histoire profane y est souvent mêlée avec l'histoire sainte. Le style en est agréable et varié, la critique saine, les réflexions courtes

et justes. Les traditions des peuples, les égaremens de la mythologie, les anciens usages de l'Eglise, la réfutation des erreurs et de l'incrédulité, tout cela jette dans le récit un vif intérêt : aussi cet ouvrage a confirmé beaucoup de catholiques dans leur croyance et a ramené plusieurs protestans. On dit que c'est à cette lecture que le prince de Mecklembourg a dû sa conversion. Toutefois la critique a relevé quelques défauts dans cette grande production ; l'auteur y avance, sur certains faits, des opinions qui s'écartent de la croyance commune des catholiques ; par exemple, sur l'assomption de la sainte Vierge, sur le martyre de saint Jean devant la porte Latine, sur la légion thébaine, etc. Elevé dans le protestantisme, il n'avoit pu en dépouiller entièrement toutes les idées sur ces points, et il n'avoit pas lu de savantes dissertations publiées sur ces matières en France, en Allemagne et en Italie. On pourroit trouver aussi qu'il n'a pas rendu assez de justice à Tertullien, et qu'il accorde une extrême confiance au système de M. Deluc. Malgré ces défauts, il seroit à désirer que l'ouvrage fût traduit, sauf à une main habile à y joindre quelques notes. On assure qu'un ecclésiastique français avoit commencé ce travail pendant l'émigration ; mais on a lieu de croire qu'il ne l'a point achevé. On imprime en ce moment à Rome, dans les presses de la Propagande, une traduction de cet ouvrage en italien. Les traducteurs sont MM. Jean-Gérard de Rossi et Henri Keller. Le tome III de la traduction a paru au mois d'avril dernier, et on annonçoit la publication prochaine du tome IV. Il est à croire qu'on a fait quelques corrections au texte.

Quoique l'*Histoire de la Religion* demandât beaucoup de recherches, et que les volumes se succédassent rapidement, cependant l'auteur trouva encore le temps de composer d'autres ouvrages. Il donna une traduction d'un *Discours de sainte Catherine de Sienne sur la Perfection*, Munster, 1808, in-8°. On lui doit la *Vie d'Alfred-le-Grand*, Munster, 1815 ; la *Vie de saint Vincent de Paul*, Munster, 1818, in-8°. : elle est dédiée à M. de Droste, évêque suffragant de Munster ; trois Dissertations, la même année, *sur Lessing, sur la langue allemande, sur l'esprit de notre siècle ;* réunies, elles forment un petit in-12 ; une *Dissertation sur la Charité,* 1819, in-8°. Ce dernier écrit, qui ne fut livré au public que quelques jours après sa mort, peut être regardé comme son testament,

et est plein d'onction et de piété. Des *Réflexions sérieuses sur la sainte Ecriture* n'ont également paru qu'après sa mort. Attaqué, la dernière année de sa vie, par le conseiller Voss, le comte de Stolberg ne crut pas pouvoir se dispenser de lui répondre, mais il le fit avec une modération rare. Il regrettoit, disoit-il à ses amis, d'être obligé de montrer la fausseté des imputations de son adversaire, et il craignoit qu'on ne le soupçonnât de quelque ressentiment. La maladie dont il fut atteint l'empêcha d'achever cet écrit, qui fut terminé et publié par son frère, sous le titre de *Courte Réfutation de l'écrit du conseiller Voss*, Hambourg, 1820, in-8°.

La mort du comte de Stolberg fut digne de sa vie. L'abbé Kellermann, ecclésiastique estimable, qui avoit été gouverneur de ses enfans, et qui occupoit alors une cure à Munster, étant venu passer quelques jours à Soudermuhlen à la fin de novembre 1819, parut avoir été envoyé par la Providence pour donner au comte les dernières consolations. Dès le lendemain de son arrivée, M. de Stolberg tomba malade. Un médecin des environs d'Osnabruck ayant jugé la maladie mortelle, le comte témoigna aussitôt le désir de recevoir les sacremens, qui lui furent administrés dans la nuit du 3 au 4 décembre. Il voulut se lever, pour adorer à genoux le saint Sacrement, et il édifia tous les assistans par la vivacité de sa foi. Six heures avant sa mort, il fit venir tous ses enfans, et leur adressa la parole à tous, puis à chacun en particulier. Il leur recommanda de prier pour les morts, de demeurer fermes dans la religion catholique, et de conserver l'union entr'eux. Souvent, avant sa maladie, il les avoit exhortés à pardonner au conseiller Voss ses procédés, et il répéta cette invitation avant de recevoir le Viatique et avant l'extrême-onction. Il ne nous est pas permis, dit-il, de nous dispenser de l'obligation de prier pour lui. Depuis, il ne nomma plus cet adversaire, et ne s'occupa plus que de l'éternité. Sentant ses forces diminuer, il demanda lui-même les prières des agonisans, que sa fille Julie et son confesseur commencèrent auprès de lui. Leurs larmes les empêchant de continuer, le mourant continua lui-même les prières. Ses dernières paroles furent : *Loué soit Jésus-Christ*. Il mourut quelques instans après les avoir proférées, le 5 décembre 1819, vers sept heures du soir, étant âgé de soixante-neuf ans. Il avoit composé lui-même son épitaphe, ainsi conçue : *Ci gît Frédéric-Léopold*

de Stolberg, né le 7 novembre 1750, mort le...... Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle. Il défendit à sa famille de rien ajouter à cette épitaphe; car, ajoutoit-il, lorsqu'il est question de l'éternité, il faut taire les choses qui passent avec le temps. Il fut enterré, sur sa demande, à Stockampen, en Prusse, auprès d'un de ses enfans, François de Stolberg, qui y étoit mort le 29 mars 1815, à l'âge de treize ans, ayant montré, dans un âge si tendre, une innocence de mœurs, une disposition à la piété et une résignation touchantes.

Telles furent la vie et la mort d'un homme célèbre dans le monde par ses talens littéraires, aimé dans la société par ses heureuses qualités, et cher à la religion par son dévoûment et son courage. L'Eglise s'honore d'avoir conquis un si noble caractère; et on vit constamment le comte, depuis sa conversion, travailler avec ardeur à sa propre perfection, en même temps qu'il cherchoit à glorifier Dieu par ses ouvrages, à servir la religion et à éclairer ses frères.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. L'état de la santé du Roi excitoit, depuis quelque temps, de graves inquiétudes, ses infirmités anciennes et permanentes ayant augmenté sensiblement; et un premier bulletin, publié le 12, annonça qu'on ne pouvoit se dissimuler que ses forces avoient considérablement diminué, et que les espérances qu'on avoit conçues sont très-affoiblies. Dans cet état, la religion de S. M. lui fit désirer de s'environner de tous les secours de la religion. Le Roi se confessa le dimanche, et vit de nouveau son confesseur le lundi matin. La nuit n'ayant pas été bonne, S. M. témoigna le désir d'être administrée. Son confesseur se rendit pour cet effet chez M. le grand-aumônier. A huit heures, le prélat partit de la chapelle, portant processionnellement le saint Sacrement, et accompagné de M. l'évêque d'Hermopolis et de plusieurs aumôniers du Roi, qui portoient des torches. M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en étole, assistoit M. le grand-aumônier et portoit les saintes huiles. Monsieur et ses augustes enfans suivoient le saint Sacrement avec des cierges

allumés, et étoient accompagnés des personnes de leur maison. Le cortége étoit précédé et suivi des gardes du corps.

Arrivé dans la chambre du Roi, M. le grand-aumônier a exhorté en peu de mots l'auguste malade, et lui a donné le saint Viatique. MONSIEUR, Msr. duc d'Angoulême, M. l'évêque d'Hermopolis et M. l'abbé de Saman tenoient la nappe de communion. Immédiatement après, S. M. a reçu l'extrême-onction. Les Princes sont retournés à la chapelle, et ont entendu la messe pour le Roi. A leur retour, S. M. leur a dit les choses les plus affectueuses, et a béni toute sa famille. Les Princes et Princesses ont montré la plus vive sensibilité. Nous joignons ici la lettre de M. le ministre des affaires ecclésiastiques aux évêques, et le Mandement (1) de M. l'archevêque de Paris:

« Monseigneur, je suis dans la douloureuse nécessité de vous informer que l'état de santé où se trouve le Roi donne de vives inquiétudes : tous les cœurs français et chrétiens doivent se réunir pour implorer sur une tête si auguste et si chère les bénédictions du ciel; votre dévoûment à la personne sacrée du Monarque et le zèle qui vous anime vous dicteront tout ce qui est convenable de faire dans cette conjoncture.

» Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage de mes sentimens respectueux ».

Le ministre secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

† *Signé*, D., *év. d'Hermopolis*.

« Le roi Ezéchias, si renommé dans Israël, par sa piété, son courage et la bonté de son cœur, tomba dans un état de maladie qui fit craindre pour ses jours; il fut malade jusqu'à la mort, dit l'Ecriture: *Ægrotavit Ezechias usque ad mortem*. Le prophète Isaïe étoit venu lui annoncer qu'il falloit mettre ordre aux affaires de sa maison, parce qu'il ne devoit pas en relever : *Morieris tu, et non vives*. Cependant le Seigneur, touché des larmes et des prières qui avoient été répandues en sa présence, révoqua cet arrêt fatal, rendit au roi la santé, et daigna ajouter quinze années encore à un règne rempli de merveilles et de gloire.

» Vous nous avez compris sans doute, N. T. C. F., et, quoique nous hésitions à vous l'annoncer, les précautions dont nous essayons d'envelopper une si triste nouvelle vous avertissent assez du malheur qui menace de plonger la France dans l'affliction et le deuil. En vain nous chercherions à vous le dissimuler, en vain, par une suite de son amour pour ses peuples, notre auguste et religieux Monarque,

---

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

surmontant ses douleurs avec une rare magnanimité, avec une constance admirable, a voulu se roidir contre les efforts et les progrès du mal, et se survivre en quelque sorte à lui-même, afin de ne pas troubler, par des alarmes prématurées, le repos et le bonheur où sa sagesse a su maintenir le royaume; le moment est venu où il faut que la nature reconnoisse sa foiblesse sous la main puissante de celui qui *frappe* ou *qui guérit*, qui *donne* ou *qui ôte le salut aux princes*.

» Résigné toute sa vie aux décrets adorables de la Providence, plein de reconnoissance pour les bienfaits sans nombre qu'elle a répandus sur lui et sur sa royale famille, pénétré de respect pour la foi de ses pères, notre Roi très-chrétien désire et réclame les secours de la religion, les sacremens de l'Eglise et les suffrages des fidèles, ou pour se préparer à paroître devant Dieu *qui juge les justices*, si son heure suprême est arrivée, ou pour supporter avec patience les rigueurs de la maladie et les langueurs des infirmités, s'il plaisoit au Seigneur d'en prolonger les épreuves, ou enfin pour renouveler ses forces et ranimer la vigueur de son ame, si la divine Miséricorde, exauçant nos vœux, daignoit le rendre à son peuple, afin de le lui montrer encore long-temps sur le trône comme l'objet de sa prédilection et l'instrument de ses miracles.

» Quels que soient, N. T. C. F., les impénétrables desseins de Dieu, la foi et l'amour nous appellent aux pieds des saints autels. Notre espérance ne sauroit être trompée. Français! si nous ne pouvons sauver la vie du Roi, nous nous associerons du moins à son dernier combat; nous voudrons l'aider à conquérir la couronne immortelle; et lui ouvrir, par les armes de la prière, cette cité céleste où règnent déjà tant de saints de sa noble race, et où, assis à leurs côtés, il deviendra, comme eux, le protecteur de la monarchie ».

En conséquence de ce Mandement, M. l'archevêque a fait donner dimanche à Notre-Dame un salut solennel, auquel il a officié. Depuis ce temps, le prélat va tous les jours au château, et a assisté, le mardi, aux prières des agonisans qu'on a récitées pour Sa Majesté. On a fait dans toutes les églises les prières des quarante-heures. Le saint Sacrement a été exposé, et on a donné le salut. Les fidèles ont été exhortés à unir leurs prières, leurs aumônes et leurs bonnes œuvres pour la santé du Roi. Beaucoup de personnes se portoient aux Tuileries pour s'informer de la santé du Roi, et on distribuoit de temps en temps des bulletins. La Bourse, le Musée, et tous les lieux de réjouissance ont été fermés.

— La neuvaine pour l'Exaltation de la sainte Croix a commencé au Mont-Valérien le lundi 13, au soir. Le 14, anniversaire du jour où le Roi a accordé le Calvaire aux Missionnaires de France, M. de Jausou, évêque de Nanci et de Toul,

qui est à Paris depuis quelques jours, a officié pontificalement, assisté du clergé de la paroisse Saint-Sulpice. Toutes les instructions ont été faites par les missionnaires. Le mercredi 15, l'office sera fait par MM. les curés de Saint-Ambroise et de Saint-Antoine. Le jeudi 16, M. le cardinal de La Fare officiera pontificalement, assisté de MM. les curés de Saint-Séverin et de Saint-Louis en l'île et des séminaires de Versailles. Le vendredi, le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois ira au Calvaire. Le samedi, l'office et les instructions par les missionnaires. Le dimanche 19, M. l'évêque de Cybistra officiera, assisté des missionnaires et de leur petit séminaire. Ce jour, les trois associations de Sainte-Geneviève se rendront au Calvaire, et il y aura une communion générale. Le lundi, M. l'évêque d'Amiens officiera, et M. le curé de Bonne-Nouvelle fera l'instruction. Le mardi, le clergé de Saint-Nicolas-des-Champs et celui de Saint-Paul feront l'office; le mercredi 22, jour de la clôture, le clergé des Blancs-Manteaux et celui de Saint-Jean-Saint-François. Le lendemain, il y aura un service pour les bienfaiteurs du Calvaire décédés. M. l'évêque de Nanci et Toul officiera le matin et prêchera le soir. Tous les jours, il y aura des messes basses le matin, depuis six heures jusqu'à dix, et les stations seront finies le soir avant cinq heures, autant qu'il sera possible. Une indulgence plénière a été accordée par le souverain Pontife aux fidèles qui visiteroient le Calvaire pendant les deux octaves et rempliroient les conditions requises. Il continuera d'y avoir deux registres ouverts, l'un pour les confréries de la Croix, l'autre pour les dons et souscriptions destinés à la construction de la nouvelle église.

— Un journal s'est avisé, il y a quelques jours, de dire que les Oratoriens, qu'il supposoit ne faire qu'un avec les jansénistes, avoient pour mot d'ordre *ni pape ni roi*. Un membre de l'Oratoire a pris la chose au sérieux, et a fait, dans un autre journal, une réponse vive et pathétique. Il laisse adroitement le jansénisme de côté, et esquive cette partie de l'accusation, qui présentoit quelques nuages; mais il rappelle avec chaleur les preuves du zèle que l'Oratoire donna dans ces derniers temps pour la cause de la religion et de la monarchie. Ici M. Tabaraud se cite lui-même avec complaisance. Il n'a cessé, dit-il, soit en France par ses écrits, soit en Angleterre dans le principal papier du gouvernement, de

plaider, avec énergie et sans variation, la cause sacrée de l'autel et du trône. Nous ne voulons pas certainement atténuer le mérite des services de M. Tabaraud; on dit, il est vrai, que ce qu'il a écrit dans un journal anglais n'avoit guère rapport à la religion; on ajoute qu'en France on l'a vu harceler plus d'une fois le Pape et les évêques. Mais il est juste de remarquer aussi qu'il a réellement donné des ouvrages utiles. Son *Histoire du Philosophisme anglais*, son écrit *de l'Importance d'une religion dans l'Etat*, son livre *de la Réunion des communions chrétiennes*, renferment beaucoup d'excellentes choses. On vient de réimprimer de lui, en ce moment, un écrit auquel nous aimerons à applaudir; il a pour titre : *La Philosophie de la Henriade* (1), et l'auteur y examine le poème de Voltaire en critique exercé et en ami zélé de la religion. Nous rendrons compte plus tard de cette production, et nous aimons à croire que M. Tabaraud n'y aura rien mêlé de ces opinions particulières, contre lesquelles nous avons cru devoir nous élever quelquefois.

— Le 26 août, le lendemain de la saint Louis, s'est faite la distribution des prix du collége du Puy. On a beaucoup regretté que M. l'évêque n'ait pu y assister, et jouir par lui-même des heureux résultats de ses soins pour le rétablissement de ce collége, autrefois si célèbre. M. le préfet et toutes les autorités de la ville s'y étoient rendus; et le conseil général du département, qui se trouvoit alors assemblé, avoit bien voulu suspendre ses séances pour encourager une jeunesse nombreuse. La séance a été ouverte par un discours de M. le préfet sur l'excellence des lettres; il y a rattaché l'éloge de Bossuet, et a même parlé des libertés gallicanes, quoique ce sujet ne fasse guère partie de l'enseignement des colléges. M. le principal, qui a parlé après M. le préfet, a prononcé un discours sur l'éducation; il a rappelé les devoirs des parens dans l'éducation domestique, et ceux des maîtres dans l'éducation publique; il s'est représenté lui-même comme chargé de satisfaire aux besoins de la société, des familles et des enfans, et a montré qu'il connoissoit tous les devoirs de sa place, et qu'il étoit en état de les remplir. Il a fait sentir surtout combien il importoit d'inculquer aux enfans l'amour

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. A Paris, chez Gauthier frères, libraires, rue Serpente; à Besançon, chez les mêmes; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

... la religion, et il a signalé l'imprudence de ces parens, qui, tout en convenant de la nécessité de l'enseignement religieux pour la jeunesse, auroient la foiblesse de craindre que la religion ne prît trop d'empire sur la jeunesse; c'est-à-dire, apparemment que leurs enfans ne fussent trop dociles, trop appliqués, trop exacts à remplir tous leurs devoirs. Après ces discours a commencé la publication des prix. On apprit alors avec intérêt un envoi que venoit de faire M. le duc de Polignac. Cet illustre pair, à son passage par le Puy, avoit recueilli parmi ses compatriotes des témoignages de la vieille affection qu'ils conservoient pour son nom. Il visita le collége, parut satisfait de l'ordre qui y règne, et promit d'envoyer le premier prix de vers latins. Son choix devoit naturellement tomber sur un ouvrage de famille, sur l'*Anti-Lucrèce,* sur ce poëme, monument de la raison et du goût du cardinal de Polignac. Tous les assistans ont accueilli avec reconnoissance le présent du généreux duc, présent auquel une reliure magnifique, et quelques mots écrits de la main du noble pair, ajoutoient un nouveau prix.

— La nuit du 22 au 23 août dernier, le feu éclata, à une heure après minuit, dans la sacristie de l'église de Perreux, arrondissement de Roanne (Loire). Un propriétaire voisin, averti par le bruit et par la clarté, se lève et crie au secours. On sonne le tocsin, et toute la population accourt. Le feu étoit si vif, qu'il n'y avoit pas moyen de songer à sauver les effets précieux qui se trouvoient dans la sacristie; on ne s'occupa que de préserver l'église, déjà remplie d'une fumée épaisse et d'une chaleur brûlante. Le feu avoit déjà consumé le haut de la porte de la sacristie, à cinq pieds de l'autel. On craignoit pour deux tableaux qui étoient au-dessus du retable: on dirige la chaîne de ce côté, on brave le danger, on enfonce la porte de la sacristie. Le feu, qui, moins concentré, pouvoit s'étendre et gagner la toile du tableau, ce qui eût suffi pour embraser tout l'autel, repoussé par le vent, se retire, et l'autel est hors de danger : on diroit que l'incendie a reculé devant le tabernacle. Les ames pieuses ont été aussi consolées qu'étonnées d'une issue si heureuse après un commencement aussi effrayant. La perte totale est estimée à environ mille écus; ce qui retardera encore pour plusieurs années l'exécution du projet, formé depuis plus d'un demi-siècle, pour agrandir l'église, quoique le besoin en soit plus urgent aujourd'hui que jamais. Mais les grandes dépenses

qu'on a faites pour élever un clocher, fondre des cloches, refaire le toit et le plafond de l'église, ont épuisé les ressources des habitans, qui osent compter sur la générosité des ames pieuses, et qui se proposent d'invoquer la charité de la famille royale.

— Les Pères de la Trappe viennent de s'établir à la Sainte-Baume, à sept lieues de Marseille, sur la limite du département du Var. Ces religieux sont propriétaires du sol sur lequel ils bâtissent leur couvent.

— Plusieurs gouvernemens commencent à s'inquiéter des progrès des Juifs, de leurs richesses croissantes, et des moyens que beaucoup d'entre eux emploient pour les augmenter encore. On sait que, sous Buonaparte lui-même, on fut obligé de prendre une mesure sévère contre les Juifs d'Alsace, qui menaçoient d'envahir toutes les propriétés de la province. Deux gouvernemens étrangers viennent, presque en même temps, de porter des lois pour mettre un frein au genre de négoce que pratiquent tant de Juifs. Un ukase de l'empereur de Russie oblige les Juifs à renoncer, cette année même, au métier de colporteurs et aux trafics qu'ils mettoient en usage; ils doivent cultiver des terres ou élever des troupeaux. Les médecins et les gros négocians sont seuls exceptés de cette mesure. L'empereur donnera aux autres des terrains à cultiver avec des exemptions. Ceux qui ne voudront pas se soumettre seront tenus de sortir de l'empire. Cette loi, rendue par un prince dont le caractère généreux est connu, montre l'opinion qu'il a des Juifs, qui dans le fait sont devenus extrêmement puissans en Pologne. D'un autre côté, les autorités de Francfort viennent de rendre une ordonnance dans le même sens à peu près : les Juifs conserveront dans la ville la qualité de bourgeois et le libre exercice de leur religion; mais ils n'auront aucune part à l'administration de l'Etat; ils ne pourront contracter plus de quinze mariages par an, et ils devront prouver qu'ils sont en état de nourrir une famille. L'ordonnance entre dans beaucoup de détails sur les divers métiers et sur les réglemens auxquels les Juifs seront assujettis. Ceux-ci ont réclamé auprès de la diète; mais l'opinion est si prononcée qu'ils ont échoué. Les habitans de Francfort sont effrayés de voir les Juifs joindre à leur crédit et à leurs richesses l'influence des fonctions de l'administration. Le sénat et le corps législatif ont été donc unanimes à restreindre leurs prérogatives. Cette ordonnance est du 1er. septembre dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. L'état du Roi est devenu de plus en plus alarmant. La fièvre a repris le lundi soir, et la foiblesse s'est accrue. Le mardi, il y a eu une léthargie, qui s'est dissipée. S. M. conservoit sa connoissance.

— LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre une somme de 150 fr. à M. le curé de Mereville pour les besoins de la nouvelle église de cette paroisse. S. A. R. MADAME avoit déjà accordé 300 fr. pour le même objet.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri, qui étoit absente, ayant reçu un courrier qui lui annonçoit l'état du Roi, est arrivée le dimanche soir.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, ont visité la nouvelle exposition des tableaux au Muséum.

— Le Roi vient d'accorder la croix de la Légion-d'Honneur à M. Faure, maire de Confolens, département de l'Arriége, en récompense du zèle avec lequel il avoit assuré la défense de nos frontières contre l'invasion des révolutionnaires espagnols.

— M. Ampère, membre de l'Académie royale des Sciences, distingué autant par la pureté de ses principes que par l'étendue de ses connoissances, a été nommé, par ordonnance royale, professeur de physique générale et expérimentale au collége royal de France.

— Il vient de paroître une ordonnance royale qui veut que le cours d'études dans le collége royal de la marine soit de deux ans, à commencer du 15 novembre de chaque année, et qu'il porte sur les mathématiques, la langue française, l'histoire et la géographie, la langue anglaise, le dessin et la physique expérimentale.

— Plusieurs chefs de bureau au ministère de l'intérieur et au ministère de la guerre viennent d'être admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

— Le baron de Mareuil, nouvel ambassadeur de S. M. le Roi de France, a été présenté, le 4 août, au président des Etats-Unis, à Washington.

— Le feu a pris à Paris, le 4 septembre, vers les cinq heures du matin, dans un magasin d'épiceries à la Halle. De prompts secours ont été portés; cependant les pertes montent à 20 ou 25,000 fr.

— On dit que la ville de Paris vient d'acheter pour l'église de Saint-Vincent de Paul, dans le nouveau quartier Poissonnière, l'un des tableaux les plus remarquables de l'exposition, *saint Vincent de Paul convertissant son maître*.

— Les dames des halles ont versé à la maison de Refuge une somme de 255 fr., qui leur restoit de la souscription ouverte pour célébrer la fête du Roi.

— Un violent orage a éclaté, le 30 août dernier, dans la commune d'Antouillet, département de Seine et Oise. La foudre est tombée sur une ferme, les bâtimens, les granges, les bergeries, une superbe récolte, tout est devenu en un instant la proie des flammes. La perte est immense pour le malheureux cultivateur; elle est évaluée à

30,000 fr. Une souscription s'est ouverte, et M. Poteron, notaire, rue Vivienne, est chargé de recevoir les dons.

— L'Académie royale de Toulouse a voté une adresse de félicitations à S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

— Les concurrens n'ayant pas atteint le but qu'elle avoit proposé, l'Académie de Marseille a été forcée de proroger jusqu'à l'année prochaine le concours ouvert pour l'*Eloge du cardinal de Bernis*.

— On a fait partir de Bayonne deux compagnies d'artillerie à pied pour se rendre à Cadix, et on les a remplacés par deux compagnies du 8e. régiment de la même arme, en garnison à Toulouse.

— Des congés absolus ont été délivrés à beaucoup de soldats, et des semestres ont été également accordés au moins au tiers des officiers dans chaque régiment.

— La liste des souscripteurs pour l'érection d'un monument au général Pichegru grossit chaque jour. Le comité annonce que le vœu de MM. les souscripteurs sera bientôt rempli, et que la statue modèle en plâtre sera bientôt portée au Louvre pour faire partie de l'exposition de cette année.

— On vient de rétablir sur le clocher de la cathédrale de Strasbourg la croix que le délire révolutionnaire avoit fait abattre.

— A Vittoria, on a réuni, pour les rendre plus brillantes, la solennité de la Saint-Louis et les fêtes données pour la délivrance de Ferdinand VII. Tous les genres d'amusemens y ont été prodigués.

— Une commission, agissant au nom de l'armée alliée, a déposé entre les mains de S. Exc. M. le marquis de Campo-Sapado, capitaine-général de l'armée et principauté de Catalogne, une somme de 4165 réaux, provenant d'un souscription qui a eu lieu parmi les corps et employés français, à l'occasion de la Saint-Louis, en faveur des pauvres de la maison royale de Charité de Barcelonne. Les administrateurs de cet établissement ont remercié l'armée française dans la personne de M. le chef d'état-major et de M. le colonel du 3e. régiment de chasseurs, nommés commissaires pour faire la remise des fonds.

— On a reçu de Gibraltar les deux bulletins que Valdès avoit publiés à Tarifa. On y remarque que la constitution de Cadix n'y est pas nommée, tandis qu'il y est fait mention d'un directoire national suprême et d'un généralissime.

— L'évêque-prieur de Saint-Manos de Léon (Espagne) vient de donner l'exemple d'un dévoûment tout patriotique; il abandonne au trésor royal une partie des rentes qui lui sont dues, et qui s'élèvent à 216,359 réaux.

— Les journaux du Mexique contiennent un décret du vice-roi La Serna qui annule tous les actes et les lois de son règne, et qui enjoint aux troupes de prêter serment de fidélité à Ferdinand VII, et de briser la pierre de la constitution.

—Dans la nuit du 10 de ce mois, aux environs de Tivoli (Italie) un espace de terrain assez considérable s'est affaissé, et l'on a vu tout à coup jaillir en abondance des eaux très-limpides, qui bientôt ont formé un véritable lac.

Sur Louis XVIII.

La France vient de perdre un Prince digne par ses grandes qualités du sang illustre dont il étoit sorti. Nous ne parlerons point aujourd'hui de la partie de son règne qui a suivi la restauration, et nous nous bornerons à tracer quelques faits de la portion de sa vie qui s'est écoulée en pays étranger, et qui, connue de peu de nos lecteurs, mérite cependant d'attirer les régards de l'histoire.

Louis-Stanislas-Xavier, né à Versailles le 17 novembre 1755, étoit le quatrième fils (1) de ce vertueux Dauphin enlevé avant le temps à une nation dont il eût fait le bonheur. Sa mère étoit Marie-Josephe de Saxe, Princesse qui mérita par ses vertus l'estime et la confiance de son auguste époux. Louis-Stanislas perdit son père lorsqu'il n'avoit que dix ans; il avoit le titre de *comte de Provence*, et fut élevé avec ses frères. Leur gouverneur étoit le duc de La Vauguion, et leur précepteur M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges. Le jeune comte de Provence montra de bonne heure du goût pour les lettres et pour ceux qui les cultivoient. Le 14 mai 1771, il épousa Marie-Joséphine-Louise de Savoie, dont la sœur épousa depuis M. le comte d'Artois; il n'y eut point d'enfans du premier mariage. A l'avénement de Louis XVI au trône, le comte de Provence prit le nom de *Monsieur*. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, la vie publique de ce Prince ne fut marquée que par quelques voyages dans lesquels il montra cette grâce et cette aménité naturelles aux Bourbons.

La révolution vint lancer Monsieur dans une autre carrière; il évita d'abord d'exciter l'ombrage, et vécut dans une prudente retraite. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il partit de Paris, et prit la route de Flandre, accompagné du comte

(1) C'est par erreur qu'on a dit que Louis XVIII étoit le troisième fils du Dauphin. La Dauphine avoit eu trois autres princes avant lui, le duc de Bourgogne, mort à dix ans; le duc d'Aquitaine, mort à quelques mois, et le duc de Berri, depuis Louis XVI.

d'Avaray. On a publié, l'année dernière, une relation de ce voyage. On sait assez que Louis XVI, qui étoit parti dans le même temps, fut arrêté à Varennes et ramené à Paris pour y être le prisonnier du parti triomphant. MONSIEUR, plus heureux, arriva sans accident à Mons, et alla rejoindre M. le comte d'Artois. Les deux Princes se mirent à la tête de l'émigration, et trouvèrent un asile dans les Etats de l'électeur de Trèves, leur oncle. Ils résistèrent aux instances qu'on leur fit pour rentrer en France, et s'entourèrent d'un grand nombre de Français dévoués à leur cause.

L'expédition des Prussiens en Champagne, en 1792, ayant fini d'une manière aussi malheureuse qu'imprévue, MONSIEUR alla résider à Hamm en Westphalie, et c'est de là qu'il publia, le 28 janvier 1793, une déclaration par laquelle il annonçoit qu'il étoit régent du royaume; il nommoit en même temps M. le comte d'Artois lieutenant-général. Ayant appris l'occupation de Toulon par les Anglais, il crut l'occasion favorable pour rentrer en France, d'autant plus qu'on avoit promis aux habitans qu'il arriveroit incessamment; mais la politique étrangère s'opposa à ce qu'il fût admis dans la ville, et Toulon ayant été repris au mois de décembre, le Prince fut obligé de quitter Turin et de se retirer à Vérone, dans l'Etat de Venise. Il y passa les années 1794 et 1795. Dans les temps les plus fâcheux il conserva des intelligences en France, et correspondit même quelquefois avec les prisonniers du Temple. Lorsqu'il apprit la mort de Louis XVII, arrivée le 8 juin 1795, il prit le titre de *Roi*, sous le nom de Louis XVIII. Son avénement au trône fut annoncé à toutes les cours de l'Europe, et une proclamation à ce sujet se répandit même en France; on dit que Crapart la fit imprimer à Paris.

Les progrès des armes françaises en Italie effrayèrent la république de Venise, et le marquis Carletti, noble Véronais, eut ordre de signifier au Roi qu'il eût à quitter cette résidence. Le Roi répondit qu'il avoit droit de rester, étant noble vénitien; mais qu'il partiroit quand on lui auroit rendu l'épée dont Henri IV avoit fait présent à la république, et qu'il auroit rayé son nom sur le livre d'or. Les Vénitiens eurent, dit-on, la dureté de répondre qu'ils rayeroient ce nom eux-mêmes, et qu'ils rendroient l'épée quand ils auroient reçu douze millions dont Henri IV étoit resté redevable envers la république. Assurément il étoit peu généreux de rappeler un

tel souvenir dans une telle circonstance ; et les nobles Vénitiens sembloient appeler, par cette foiblesse, l'arrêt qui les raya bientôt du nombre des puissances.

Au mois d'avril 1796, le Roi partit de Vérone avec le comte d'Avaray, le vicomte d'Agoult et un domestique, Guignet. Il traversa le mont Saint-Gothard par des chemins non fréquentés, arriva sans accident chez le comte de Salis, et se rendit à l'armée de Condé. Son intention étoit d'y rester au milieu des brâves qui combattoient pour sa cause : mais Moreau ayant passé le Rhin, et les troupes autrichiennes ayant battu en retraite, le Roi quitta l'armée, et traversa la Souabe au milieu d'un peuple égaré par les suggestions du parti révolutionnaire. Il est incroyable à quel point l'opinion étoit pervertie dans cette partie de l'Allemagne. Le 19 juillet, le Roi étant à Dillingen, reçut un coup de feu qui lui effleura le haut de la tête : le sang qui lui couvrit la figure annonça la grandeur du danger ; le Prince seul ne montroit aucune émotion. Le comte d'Avaray étant accouru au bruit, s'écria : *Ah! Sire, une ligne plus bas.....* — *Eh bien*, reprit tranquillement le Roi, *c'étoit Charles X.*

Le petit-fils de Louis XIV ne savoit alors où trouver un asile ; tous les princes paroissoient craindre de le recevoir. Enfin, le duc de Brunswick lui offrit pour résidence la petite ville de Blankembourg, dans le cercle de Basse-Saxe ; le Roi s'y rendit, et y resta jusqu'en février 1798. C'est là que l'abbé Edgeworth vint le joindre, après s'être échappé de France. Quels durent être leurs entretiens après de tels évènemens! Le Roi choisit le confesseur de son frère pour directeur de sa conscience. « Je ne vous commande pas, lui dit-il, de rester avec moi ; mais si vous n'avez aucun autre engagement, et que vous puissiez disposer de vous-même, je vous invite à demeurer ici ». Cette invitation de la part d'un Prince malheureux étoit un ordre pour un homme généreux et sensible : l'abbé Edgeworth resta donc à Blankenbourg, et sa conduite dans cette cour ne démentit point sa réputation de sagesse et de piété.

Cléri vint aussi peu après à Blankenbourg. La vie du Roi y étoit fort retirée. L'attachement de ses serviteurs fut plus d'une fois mis à l'épreuve par les tentatives de quelques scélérats que le fanatisme révolutionnaire ou l'argent du directoire poussoient au plus exécrable dessein. Il se forma à Ham-

bourg une association pour assassiner le Prince, et ceux qui l'entouroient étoient obligés de redoubler de précautions, qui fatiguoient sa bonté.

En 1797, le Roi perdit le baron de Flaxlanden, son ministre et son ami; il appela pour le remplacer le comte de La Chapelle. Il entretenoit toujours des intelligences en France, soit par lui-même, soit par ses agens. Des personnes dévouées servoient sa cause avec plus d'ardeur que de succès. Plusieurs furent arrêtées par le directoire, et quelques affaires qui éclatèrent compromirent des hommes très-connus, et même des gens que l'on croyoit attachés à la révolution. Le 18 fructidor, en replaçant la France sous un sceptre de fer, éloignoit plus que jamais les espérances du Roi; la Providence lui ménagea cependant une consolation. Paul Ier., empereur de Russie, l'invita à venir dans ses Etats, et lui offrit pour résidence le château des anciens ducs de Courlande, à Mittau, avec une pension convenable. La situation du Roi ne lui permettoit pas de refuser de telles offres; il partit de Blankenbourg le 11 février 1798, et arriva le 23 mars à Mittau; le comte Schwaloff avoit été chargé de l'accompagner. Paul voulut qu'un détachement de cent des anciens gardes du Roi fît le service auprès de lui. Le Roi et M. le duc d'Angoulême trouvèrent leur appartement richement meublé. Paul se refroidit peu à peu; cependant, au commencement de 1799, ce prince impétueux et mobile eut encore un retour de bonne volonté; il envoya au 1er. de l'an un de ses aides de camp à Mittau avec un compliment de bonne année.

Ce fut alors que l'on conçut le projet du mariage de M. le duc d'Angoulême avec MADAME. Cette Princesse étoit à Vienne depuis qu'elle avoit été échangée, à la fin de 1795, avec les commissaires français. Paul donna les mains à ce projet, et l'empereur François II consentit au départ de sa cousine. La Princesse se mit en route pour Mittau, et y arriva presqu'en même temps que la reine, Marie-Joséphine de Savoie, qui venoit rejoindre le Roi. Le mariage fut célébré le 10 juin 1799; la bénédiction nuptiale fut donnée par le cardinal de Montmorency, grand-aumônier de France et évêque de Metz, assisté du pasteur catholique de Mittau. Chacun ne pouvoit retenir ses larmes en songeant que la fille de tant de rois n'avoit pu trouver qu'à six cents lieues de sa patrie un autel pour recevoir ses sermens.

Après la mort de Pie VI, les cardinaux réunis à Venise écrivirent au Roi suivant l'usage, et lui notifièrent la perte qu'avoit faite l'Eglise et la prochaine tenue du conclave. Sa Majesté leur répondit le 24 novembre 1799; on remarque dans sa lettre que tout en déplorant le malheur de Pie VI, le prince insistoit sur les témoignages de respect et d'intérêt que ce Pontife avoit reçus en France; on voit qu'il ne rendoit pas toute la nation responsable des procédés de ses oppresseurs, et qu'il n'avoit point désespéré de la Providence. Pie VII annonça peu après son élection au Roi, qui nomma un ambassadeur pour résider auprès de lui.

Le Roi étoit souvent visité dans sa retraite par des personnages distingués. Le maréchal Swarow et le général Dumourier vinrent successivement à Mittau. En 1800 M. le duc d'Angoulême quitta cette résidence et se rendit à l'armée de Condé, où étoit déjà son frère. Un monarque exilé si loin de ses Etats n'avoit, ce semble, rien à redouter du sort; cependant de nouvelles épreuves étoient réservées à Louis. La politique de Paul Ier. changea encore, et des ordres impérieux arrivèrent à Mittau. Il falloit en sortir dans les vingt-quatre heures. Nous avons raconté ailleurs les détails de cette fuite, où le Roi montra autant de noblesse que de courage. (*Voyez* notre n°. 312, tom. XII, page 385.)

Paul Ier. étant mort dans la nuit du 23 au 24 août 1801, son fils Alexandre rétablit la pension du Roi et la porta même à 600,000 roubles. Le Roi passoit l'été à Lajinka, maison d'été des rois de Pologne, à un quart de lieue de la ville. Il y vivoit dans la retraite et dans les douceurs de l'intimité avec sa famille et quelques seigneurs attachés à sa cause. En 1803, le général Keller se présenta devant le prince, et lui fit verbalement, dans les termes les plus polis, mais en même temps les plus pressans, la proposition de renoncer au trône de France et d'y faire renoncer les princes de sa famille; pour prix de ce sacrifice, Buonaparte promettoit les plus brillantes indemnités. Le Roi répondit le 28 février par une lettre pleine de dignité :

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé, j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration; car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. Loin de là, il les établiroit lui-même, s'ils pouvoient

être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connois les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir : fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers. Successeur de François Ier., je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur* ».

Le 19 mars l'envoyé revint et proposa au Roi de faire quelques changemens à sa lettre; il paroissoit craindre qu'elle n'irritât l'usurpateur; il parla de dangers. « Lesquels, reprit le Roi? exigera-t-il qu'on me retire l'asile qu'on me donne? je plaindrai le souverain qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre, et je m'en irai.—Oh! non, dit l'envoyé; mais ne seroit-il pas à craindre que Buonaparte n'exigeât de certaines puissances d'ôter au comte de Lille les secours qu'il lui donne? Je ne crains pas la pauvreté, répondit le Roi; s'il le falloit, je mangerois du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs. Mais ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là. J'ai une ressource dont je ne crois pas devoir user tant que j'ai des amis puissans; c'est de faire connoître mon état en France, et de tendre la main, non au gouvernement usurpateur, cela jamais, mais à mes fidèles sujets; et croyez-moi, je serois bientôt plus riche que je ne le suis ».

L'envoyé sortit, remportant la première note telle que le Roi l'avoit écrite. Tous les princes de sa maison y adhérèrent, et toutes les pièces qui y avoient rapport furent publiées alors dans les journaux anglais. On peut croire que Buonaparte en conserva un vif ressentiment; il s'en vengea peu après par l'enlèvement et la mort du duc d'Enghien, qui avoit aussi adhéré à la déclaration du Roi. Il fit exécuter aussi Georges Cadoudal, et onze autres royalistes qui étoient récemment arrivés d'Angleterre. Pichegru fut trouvé mort dans sa prison, et le genre de sa mort donna lieu à de violens soupçons; Moreau fut banni. La tyrannie naissante étoit déjà si soupçonneuse, que M. l'abbé Kéravenant, pour avoir confessé Georges, à la mort, fut envoyé en exil, et ne put revenir à Paris qu'après la chute de l'usurpateur.

L'empereur Alexandre ayant encore offert un asile à Louis XVIII, ce prince retourna à Mittau en 1804. MONSIEUR, comte d'Artois, résidoit en Angleterre depuis 1793, et les deux frères ne s'étoient pas vus depuis onze ans. Ils eurent une entrevue en Suède, où chacun d'eux se rendit de son

côté. Le Roi s'embarqua à Riga pour Calmar, où les deux princes passèrent quelques jours ensemble, au mois de novembre 1804. Ils se séparèrent ensuite, et retournèrent chacun à leur résidence ordinaire. Le Roi continua de vivre à Mittau dans une société peu nombreuse, mais choisie. Bientôt l'ambition de Buonaparte porta les troupes françaises jusque dans ces contrées lointaines; il s'empara de presque tous les Etass prussiens ; des prisonniers français furent transportés à Mittau, où la famille royale leur donna tous les secours qui dépendoient d'elle. L'abbé Edgeworth se dévoua pour leur procurer les secours de la religion, et mourut le 22 mai 1807, dans cet honorable ministère; un si généreux prêtre ne devoit pas finir autrement sa carrière. Cette perte fut très-sensible à la famille royale, dont le digne ecclésiastique étoit le consolateur et le guide spirituel (1). Le Roi appela, pour le remplacer, M. Asseline, évêque de Boulogne ; mais dans l'intervalle, d'autres épreuves le forcèrent encore à changer d'asile. Alexandre ayant conclu à Tilsit, le 8 juillet 1807, la paix avec Buonaparte, le Roi ne pouvoit rester plus long-temps en Russie; il s'embarqua pour la Suède, sans savoir encore où il pourroit se fixer. Il arriva en Angleterre vers le mois d'octobre, et résida pendant quelque temps à Gosfield, puis à Wanstead, et enfin à Hartwell, château dans le comté de Buckingham, à seize lieues de Londres. Le marquis de Buckingham lui en abandonna la jouissance, et le gouvernement anglais lui assura une pension digne de son rang. C'est là que ce Prince a passé les dernières années de son exil. Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME y résidoient habituellement auprès de lui, et MONSIEUR y venoit fréquemment de Londres, où il faisoit son séjour ordinaire.

Le Roi perdit successivement plusieurs personnes qui lui étoient chères. La Reine mourut le 13 novembre 1810, et son corps fut porté en Sardaigne. Le comte, depuis duc d'Avaray, dont la santé étoit vacillante depuis plusieurs années, étant allé à Madère pour y respirer un air plus doux, y mourut le 3 juin 1811. La perte d'un homme si dévoué fut très-sensible au Prince, qui, depuis plusieurs années, lui

---

(1) *Voyez*, sur l'abbé Edgeworth, nos nos. 85, 172 et 414, tome IV, VII et XVI.

avoit donné toute sa confiance. Enfin, le 10 avril 1813, M. Asseline, évêque de Boulogne, succomba à une longue maladie. Ce vertueux et savant prélat étoit, depuis 1808, le confesseur du Roi, de M. le duc d'Angoulême et de Madame, et il résidoit auprès d'eux à Aylesbury. Le Roi choisit pour le remplacer M. l'abbé Rocher, curé de Loches, qui lui fut indiqué par M. l'évêque d'Uzès, et qui a continué jusqu'à ces derniers temps à remplir auprès de S. M. le même ministère.

Enfin, des jours plus heureux arrivèrent pour cette famille auguste, et éprouvée par tant de traverses. Le Roi rentra en France en 1814. On se rappelle avec quelles acclamations il fut accueilli, et lui-même témoigna une sensible joie d'avoir revu sa patrie. Le reste de sa vie est plus connu; il la passa au milieu de nous; et par combien de témoignages ne fit-il pas éclater sa bonté, son amour pour ses peuples, son désir de les rendre heureux! Son ame généreuse parut fermée aux souvenirs qui devoient lui être le plus pénibles; il n'oublia que les torts, et eût souhaité pouvoir récompenser tous les services. Son zèle pour la religion éclata dans une foule de circonstances, et, en dernier lieu, dans la mesure par laquelle il créa un ministère des affaires ecclésiastiques. Il a dit lui-même que cette pensée l'occupoit depuis long-temps, et il se félicitoit de donner à l'Eglise cette dernière marque d'une sage prévoyance et d'une protection efficace. Ses derniers jours ont été entièrement consacrés à la piété. Averti par un prélat illustre du danger de son état, il a demandé son confesseur, et s'est entretenu fréquemment avec lui. Calme et résigné sur son lit de douleur, il a vu les approches de la mort avec un courage que la religion fortifioit. Il prenoit de temps en temps le crucifix, et le baisoit avec des sentimens de foi. Il se joignoit aux prières que l'on faisoit pour lui, et prononçoit des paroles courtes, mais qui montroient les sentimens de son ame. Enfin, le Prince est entré dans le repos éternel le jeudi 16 septembre, à quatre heures du matin.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Les missions ayant été terminées le 15 août dans toutes les places, S. S. les a prolongées pour huit jours pour

le quartier au-delà du Tibre, sur les demandes des habitans. Toute la semaine on a exposé, dans l'église Sainte-Marie, l'image de la sainte Vierge sous le titre de *Refuge des Pécheurs*, et les missionnaires ont passé les jours et les nuits à entendre les confessions. Le dimanche 22, eut lieu la communion générale, qui dura deux heures; ce fut M. le cardinal Falza-Cappa qui la distribua. Beaucoup de confréries s'y étoient réunies, et la cérémonie fut aussi édifiante que nombreuse. Le soir, on brûla sur la place des livres et des images défendus, et M. le prélat Cristianopulo termina par un discours pour encourager ses auditeurs à la persévérance.

— Le 25, on a célébré la fête de saint Louis dans l'église de ce nom. M. le cardinal doyen a représenté l'ambassadeur de France, et a reçu les cardinaux et les ministres étrangers. La messe a été chantée par M. Mattei, patriarche d'Antioche, avec les chantres pontificaux. Après la messe, le saint Père est arrivé, et a prié devant l'autel dédié au saint Roi; S. S. a ensuite admis au baisement des pieds les chapelains de la maison et beaucoup d'autres personnes.

Paris. Pendant les derniers jours du Roi, les prières pour lui ont été continuées dans toutes les églises. La cour de cassation s'est rendue, en corps et en robes rouges, à Notre-Dame, pour y assister aux prières de quarante-heures, auxquelles M. l'archevêque présidoit. La cour royale et le tribunal de première instance ont donné le même exemple de religion, ainsi que les deux préfets. Les maires et adjoints alloient dans leurs paroisses respectives. Le saint sacrement étoit aussi exposé dans la chapelle du château, et les Princes et Princesses y alloient chaque jour prier Dieu pour l'auguste malade; toute la cour les suivoit dans cet acte de piété. Dans les églises on remarquoit un plus grand nombre de fidèles, et chacun sembloit demander à Dieu la santé d'un père tendrement aimé.

— M. l'archevêque de Paris vient de publier un Mandement (1) sur la mort du Roi; nous regrettons de n'en pouvoir citer qu'une partie :

« Dieu a commandé à la mort de frapper sur le trône, et la mort a obéi! Quel vaste sujet de méditations et de douleurs, N. T. C. F.!

---

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

Anéantissons-nous, instruisons-nous, soumettons-nous, et cherchons, s'il est possible, quelques motifs légitimes de consolation.

» Anéantissons-nous, reconnoissons le Maître du monde, adorons cet unique Souverain de l'univers, seul grand, *seul puissant*, qui *seul possède l'immortalité*, qui *tient dans sa main les clefs du tombeau et de l'abîme, devant qui toute substance est comme un atôme*, et pour qui les plus illustres potentats de la terre ne sont que de foibles sujets. Qui ne vous craindra pas, ô Roi terrible des nations! Vous retirez aux Princes, quand il vous plaît, le souffle de vie que vous leur aviez prêté pour un instant : du haut de votre trône immuable, vous voyez les générations et les peuples, avec leurs chefs et leurs conducteurs, s'écouler comme un fleuve rapide, et se perdre dans l'océan de votre éternité. *Quis non timebit te, ô Rex gentium?*

» Instruisons-nous! A la porte de ce palais silencieux et désert, au pied de *ce lit dressé dans les ténèbres*, comme parle l'Ecriture, à la vue de cette Majesté éteinte, couverte des ombres du trépas, et prête à descendre dans le sépulcre, qui sera désormais sa royale demeure, laissons notre ame se pénétrer et se convaincre sans retour du néant des choses humaines, et se prémunir pour toujours contre ces pensées orgueilleuses qui sont la source de tous les péchés. Le jours de l'homme sont courts; la puissance du Monarque lui-même dure peu : il est Roi aujourd'hui, et demain il mourra; et quand il sera mort, il n'aura d'autre héritage que la solitude et la destruction : *Omnis potentatûs brevis vita : Rex hodie est, et cras morietur; cùm enim morietur homo hereditabit serpentes, et bestias, et vermes.* Le moyen, après cela, N. T. C. F., de se glorifier en quelque chose!

» Soumettons-nous! Plus la perte est douloureuse et sensible, plus la foi doit être appelée au secours d'un esprit trop prompt à en mesurer toute l'étendue, d'un cœur trop foible pour en supporter toute l'amertume, d'une volonté trop facile à se révolter contre la rigueur de l'épreuve. Or, qui entreprendra de dire à la France tout ce qu'elle a perdu en perdant son Roi? Elle ne le sent que trop : si la religion lui permet d'exhaler sa douleur en gémissemens et en soupirs, elle seule aussi peut lui faire répéter, avec la soumission de ce prince de l'Idumée, modèle de résignation et de patience : *Le Seigneur me l'avoit donné, le Seigneur me l'a ôté : que son saint nom soit béni »!*

Dans le dispositif du Mandement, M. l'archevêque annonce qu'il sera célébré un service lundi prochain, à dix heures du matin, dans l'église Notre-Dame. A compter du mardi, il sera célébré également un service dans les églises, communautés, colléges, hospices, etc. Tous les prêtres diront une messe pour le repos de l'ame du feu Roi. Les aspirans au sacerdoce, les religieuses et les filles de communauté feront une communion à la même intention. Les fidèles sont exhortés à joindre leurs prières, leurs aumônes et leurs autres bonnes œuvres au sacrifice des prêtres.

Le Mandement est suivi de la Lettre du Roi, contresignée de M. l'évêque d'Hermopolis, et ainsi conçue :

« Mons. l'Archevêque de Paris, le Roi mon très-honoré seigneur et frère vient de mourir. La piété et la fermeté qu'il a montrées pendant sa maladie sont le comble des grâces que le Seigneur a bien voulu lui faire pendant son règne. Il seroit bien à souhaiter que sa vie eût été aussi longue qu'elle a été remplie de gloire et de sagesse; mais la divine Providence en a disposé autrement. Je ne puis plus lui donner d'autres preuves de mon respect et de ma tendresse que celle d'implorer pour lui la Miséricorde infinie, et de joindre mes prières à celles de mes sujets, pour demander à Dieu le repos de son ame. Ainsi je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez faire des prières publiques dans l'étendue de votre diocèse, et que vous ayez à convier à celles qui se feront dans votre église, les corps qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de cérémonies; et m'assurant que vous exciterez par votre exemple le zèle et la piété de tous mes sujets de votre diocèse, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. l'Archevêque, en sa sainte et digne garde ».

— Il y a deux manières d'exciter l'attention dans un discours; l'une d'être grave, sage, mesuré, touchant; l'autre, d'être singulier et paradoxal, de flatter les préjugés de ses auditeurs et d'afficher les idées de son siécle. L'orateur qui, le mois dernier, a prêché le panégyrique de saint Louis devant l'Académie pouvoit choisir entre ces deux manières, et son début avoit fait espérer qu'il ne sortiroit pas du genre qui convient à la chaire sacrée. M. L. s'étoit appliqué à lui-même ce passage de saint Paul : *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum;* mais il a bientôt fait des excursions hors de son sujet : au lieu d'édifier ses auditeurs par des traits édifians de la vie du saint roi, il a mieux aimé les étonner par des idées nouvelles, par des propositions hasardées, par je ne sais quel langage extraordinaire. Moins panégyriste que censeur, il a insinué que l'on pourroit blâmer dans saint Louis l'excès de son zèle contre l'usure; il l'a représenté comme ayant eu trop de déférence pour les légats du Pape; il a même avancé que le saint roi avoit eu le premier l'idée d'un ouvrage dans le genre de l'*Encyclopédie;* mais que *ses conceptions imparfaites avoient été surpassées et perfectionnées dans notre siècle.* Le siècle a joué un grand rôle dans le discours de M. L., et on a été un peu surpris d'entendre un ecclésiastique parler en chaire de nos lumières et de nos progrès à peu près comme on l'auroit fait à l'Athénée. L'orateur n'a osé décider si saint Louis avoit bien ou mal fait d'entre-

prendre les croisades; et quoiqu'il ait eu la bonté de paroître incliner un peu en faveur du monarque, il a déclaré après tout ne vouloir prendre aucun parti sur cette grande question. Cette extrême réserve a charmé quelques académiciens; seulement on s'est demandé pourquoi M. L., qui craignoit d'approuver les croisades de saint Louis, se prononçoit si hautement en faveur des Grecs et de ceux qui soutenoient leur cause. Est-ce que l'orateur, a-t-on dit, prendroit plus d'intérêt aux ruines d'Athènes qu'à celles de la cité sainte? Est-ce qu'il seroit plus sensible aux malheurs des descendans de la Grèce antique qu'à ceux des chrétiens de la Palestine? Les lieux consacrés par les souvenirs des plus grands mystères de la religion le toucheroient-ils moins que les noms sonores de Sparte, de Corynthe, de Salamine et de Platée? Que veut dire aussi cette singulière affectation à parler sans cesse des prétentions de la cour de Rome? Que M. L. proclamât nos libertés comme *la gloire du sanctuaire et la sauve-garde des empires*, c'étoit déjà leur faire une assez belle part; mais il ne s'en est pas tenu là, et il a félicité saint Louis d'avoir réprimé les entreprises du clergé, d'avoir exigé de lui qu'il respectât les règles de l'équité, de s'être opposé à tout ce qui pouvoit favoriser le luxe de la cour de Rome, d'avoir examiné attentivement les causes des excommunications, parce que, a-t-il ajouté, ceux qui en étoient atteints pouvoient être plus opprimés que coupables. Et c'est en chaire et dans une église que tout cela a été dit! M. L. n'avoit pas apparemment l'intention de rendre Rome et le clergé odieux à ses auditeurs, et de fortifier les préventions des gens du monde sur les papes et les évêques; tel a pu être cependant le résultat de son discours, et on en jugera s'il le fait imprimer tel qu'il l'a prononcé. En revanche, il a distribué beaucoup d'encens à l'Académie et aux académiciens; seulement peu d'entr'eux s'étoient donné la peine de venir l'entendre.

— En annonçant qu'on avoit retrouvé, à Saint-Germain-en-Laye, les restes de Jacques II, roi d'Angleterre, nous avions dit, nº. 1040, qu'il nous sembloit que Georges IV se montreroit noblement généreux, en consolant les mânes d'un roi malheureux par quelque témoignage éclatant d'intérêt: notre vœu a été entendu, et l'ambassadeur d'Angleterre a eu ordre de faire rendre des honneurs à la dépouille mortelle de Jacques II. M. Paterson, évêque de Cybistra et coadjuteur

d'Edimbourg, a été invité à présider à la cérémonie, qui a eu lieu à Saint-Germain le jeudi 9. M. Sheldon, gentilhomme catholique, représentoit l'ambassadeur. M. le maréchal M'Donald, l'ambassadeur de Sardaigne, M. le duc de Fitz-James, M. l'abbé de Melfort, et plusieurs autres Anglais et Français de distinction, s'étoient réunis pour cette cérémonie. M. l'évêque célébra la messe, assisté d'ecclésiastiques de sa nation, et prononça un discours dans lequel il rappela les infortunes et le courage d'un prince religieux, et fit sentir la magnanimité du roi actuel. C'étoit, en effet, un spectacle singulier que ces honneurs rendus à un Stuart par un prince de la maison de Brunswick, et Georges IV sembloit réparer par un si noble procédé les rigueurs de la politique de ses ancêtres. M. l'évêque de Cybistra a fait à ce sujet des réflexions également sages et pieuses, et a remarqué que l'Angleterre avoit rendu à nos Princes, et à beaucoup de Français fugitifs pendant la révolution, le même service que Louis XIV avoit rendu à Jacques II et aux Anglais fidèles à sa cause. Les restes de Jacques II ont été tirés du lieu où ils étoient, et ont été déposés provisoirement dans l'église. On y a mis une inscription latine en l'honneur de Jacques, et on se propose de lui ériger un monument quand l'église sera achevée. On a vu avec plaisir que les gardes du corps français ont eu ordre de rendre aux restes de Jacques les honneurs dus à la royauté. Le cœur du monarque, celui de la reine et celui de sa dernière fille, morte à dix-neuf ans, sont encore dans la chapelle du collége des Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor, à Paris.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Depuis dimanche, la santé de Louis XVIII a décliné d'une manière très-rapide. La fièvre augmenta le soir, et la foiblesse s'accrut. Dans la nuit, il y eut plusieurs heures de calme; mais la foiblesse fut extrême. Dans la journée du lundi, le malade prit trois bouillons; la fièvre, qui avoit cessé, se manifesta avec plus de violence vers les trois heures après midi; néanmoins le Roi conservoit sa connoissance. Toute la nuit il fut dans un grand affaissement. Le mardi, à une heure, S. M. éprouva une défaillance, et les personnes qui l'entouroient crurent qu'elle touchoit à sa dernière heure. Ce fut alors qu'on récita les prières des agonisans. Le bruit de la mort du Roi se répandit au-dehors. Toutefois le calme revint le soir. La nuit fut orageuse. Le mercredi matin, la fièvre redoubla, et fut accompagnée d'anxiétés et de foiblesses. L'affaissement de toutes les fonctions alloit croissant; le soir, la respiration devint râleuse, et le poulx étoit extrê-

mement débile. Dans la nuit, les signes précurseurs de la mort se montrèrent d'une manière effrayante, et à quatre heures, le Roi rendit le dernier soupir.

— Les Princes et Princesses sont restés constamment auprès du Roi. M. le duc d'Orléans, qui étoit à Eu, et auquel on avoit expédié un courrier, est arrivé le lundi soir. Ce prince et sa famille ont dîné, le mardi, au château avec la famille royale. Le mercredi, à cinq heures du matin, les Princes et Princesses sont montés chez le Roi. Monsieur n'a pas voulu se coucher; ce Prince, qui étoit sorti de l'appartement du Roi à onze heures du soir, y est revenu à quatre heures. A midi, toute la famille d'Orléans et l'infant de Portugal vinrent savoir des nouvelles de S. M. Dans la nuit de mercredi à jeudi, toute la famille est restée dans les appartemens du Roi. Au moment fatal, les Princes et Princesses tombèrent à genoux, et passèrent quelque temps en prières.

— La maladie du Roi a fait éclater les plus honorables sentimens dans toutes les classes; les témoignages de l'inquiétude et de l'anxiété publiques augmentoient en proportion du danger. On se rendoit en foule aux Tuileries pour y apprendre des nouvelles, et de temps en temps on distribuoit des bulletins qui faisoient connoitre l'état du malade. Cette affluence offroit un spectacle vraiment remarquable; elle n'avoit rien de tumultueux. Un seul sentiment paroissoit occuper tous les esprits; on ne parloit que du Roi, on s'interrogeoit sur les progrès du mal, on se communiquoit les renseignemens que l'on pouvoit obtenir sur ce qui se passoit dans les appartemens. On apprenoit avec admiration les détails de la pieuse résignation du Monarque, et ce qu'on racontoit de sa constance augmentoit l'intérêt général.

— Après que Louis XVIII a eu rendu le dernier soupir, toutes les personnes qui se trouvoient dans l'appartement ont passé dans une salle voisine; son auguste frère est resté un instant auprès du lit; et quand il en est sorti, M. le comte de Damas a précédé le Prince, et a dit, en ouvrant les deux battans : *Le Roi, Messieurs.* Quelque temps après, on a annoncé Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine. Après que le premier gentilhomme de la chambre a eu annoncé aux Tuileries la mort de Louis XVIII, la maison civile et militaire s'est rendue, à quatre heures, au pavillon Marsan, pour prendre les ordres de S. M. Charles X. A la même heure, les gardes du corps du Roi ont relevé les postes des gardes du corps de Monsieur. Les gardes du corps de Monsieur formeront désormais la cinquième compagnie des gardes du corps du Roi. A six heures, le Roi, accompagné de toute sa famille, est parti pour Saint-Cloud. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, Mgr. le duc de Bourbon et l'infant D. Miguel, sont allés faire une visite au Roi. Les ministres sont allés aussi à Saint-Cloud pour remettre au Roi leurs portefeuilles : S. M. a daigné les rendre à LL. Exc. *Continuez vos services,* leur a dit S. M. *Mes premiers momens ont été à ma douleur; plus tard, je serai tout à mes devoirs.*

— S. M. est étendue sur le même lit où elle a expiré. Elle tient un crucifix. Des ecclésiastiques prient autour de son corps; des torches funèbres éclairent l'appartement. Chacun, en passant, jette de

l'eau bénite sur son corps, auprès duquel sont assis les grands-officiers de la couronne; les gentilshommes de la chambre, les officiers supérieurs des gardes, les gardes du corps, veillent respectueusement sur les restes mortels de leur ancien Roi.

— Le jeudi, à dix heures, on a ouvert les portes de l'appartement du Roi, et le public a été admis à circuler autour du corps. La foule s'y est portée toute la journée, et il n'y a pas eu le moindre désordre.

— Informé des ravages causés par un orage épouvantable dans les environs de Mâcon, Louis XVIII avoit daigné faire remettre à M. le préfet de Saône et Loire une somme de 500 francs pour le soulagement des pauvres vignerons dont la récolte est détruite. LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême leur ont envoyé 1000 francs chacun, et Mme. la duchesse de Berri leur a donné aussi une somme de 300 fr.

— Quelques jours avant la mort du Roi, S. A. R. Monsieur avoit fait remettre à M. le marquis de Bouthillier une somme de 400 fr. destinée au cultivateur de la commune d'Antouillet qui a été, le 30 août, victime d'un affreux incendie.

— Un accident fâcheux a eu lieu du côté du Pont-Tournant. Le jeudi, à midi, un jeune homme d'environ vingt-deux ans, dont l'esprit étoit sans doute aliéné, s'est présenté à cette grille, tenant deux pistolets en main. Il en a déchargé un sur l'officier de service, qui heureusement a évité le coup; mais cet officier a tiré son sabre, et a légèrement blessé son agresseur, qui a été arrêté sur-le-champ et conduit à la Préfecture.

— M. de La Roche-Saint-André, frère du député de la Vendée, et en dernier lieu consul-général de France à Gibraltar, doit remplir les mêmes fonctions à Barcelonne, en remplacement de M. de Gasville, décédé.

— M. le comte de Laboullaie-Marillac est remplacé dans la direction des teintures à la manufacture royale des Gobelins, par M. Chevreuil, chimiste très-distingué.

— Un juif, habitant le département du Nord, vient d'être condamné à 2400 fr. d'amende, comme coupable d'avoir fait valoir ses fonds à 150 pour 100. La cour royale de Toulouse a aussi condamné à 800 fr. d'amende un autre usurier, nommé Lafon.

— Mme. de Galard-Béarn, marquise d'Estourmel, dame d'honneur de Mme. Victoire, fille de Louis XV et tante du Roi, vient de mourir d'une hydropisie de poitrine. Son dévoûment à la famille des Bourbons a été sans bornes, et sa bienfaisance envers les pauvres inépuisable.

— M. le lieutenant-général vicomte de Lery vient de succomber à une attaque d'apoplexie. Il étoit né en 1754 à Québec, capitale du Canada. Il entra de bonne heure au service de France, et choisit l'arme du génie. Il fit la guerre de l'indépendance d'Amérique, obtint le grade de capitaine en 1788, et fut élevé au grade de lieutenant-général en 1805, après avoir fait toutes les campagnes de la révolution.

— Le conseil-général du département de la Loire a voté une somme

de 30.000 fr. en faveur des Frères de la Charité chargés du soin et du traitement des aliénés et des épileptiques de ce département. Leur établissement peut recevoir quatre cents personnes.

— Un orage des plus violens a éclaté, le 8 de ce mois, dans l'arrondissement de la Réole (Gironde); le vent et la grêle ont fait d'affreux ravages: la récolte est entièrement perdue. Les cantons de Sauveterre, de Montsegur et de Saint-Macaire, ont beaucoup souffert.

— La commission militaire permanente du royaume de Navarre a prononcé des peines contre les individus qui, dans les troubles de Pampelune, avoient chanté des chansons séditieuses et proféré les cris de *Vive la constitution!* Le commandant-général du camp de Gibraltar mande également au ministre de la guerre qu'il a fait exécuter les peines encourues par les révolutionnaires appartenant aux bandes sorties de Gibraltar. On annonce aussi qu'on procède avec diligence à instruire le procès de cent soixante prisonniers de Tarifa.

— On dit que Cugnet de Montarlot se trouve au nombre des rebelles fusillés, le 24 août, à Almeria.

— Un crime inoui a été commis dans le village de Walperschweil, canton de Berne. Un homme âgé de soixante ans et d'une immoralité profonde avoit projeté d'aller en Amérique. Il avoit demandé de l'argent à sa femme, qui étoit pauvre, et à toute la commune, qui crut ne devoir pas autoriser son expatriation. Cet homme conçoit le projet de tirer la plus horrible vengeance des refus qu'il avoit essuyés. Il dispose ses appareils, et, après avoir assassiné sa femme, dans la nuit du 30 août, il allume le feu, et bientôt vingt-cinq maisons sont dévorées par les flammes. On est à la poursuite du coupable.

— Dans la séance de la diète germanique, tenue le 26 août dernier, M. le ministre président a déclaré à la diète qu'il s'étoit empressé de faire connoître à S. M. l'empereur la résolution rendue unanimement sur les propositions de l'Autriche, et que S. M. I. l'avoit chargé de témoigner aux Etats confédérés sa satisfaction de voir régner parmi eux le plus parfait accord sur les principes du maintien desquels dépendent incontestablement la sûreté et le bien-être de chacun des Etats de la confédération. M. le président a ajouté qu'il avoit, d'après l'autorisation de la diète, communiqué aux légations étrangères la résolution prise le 16 août. Il a mis ensuite au protocole sa note et les réponses de MM. les ministres qui doivent communiquer la résolution à leurs gouvernemens, et qui ont félicité en attendant la diète des mesures qu'elle avoit prises.

— On écrit de Cassel que le gouvernement prend des mesures vigoureuses pour faire fermer toutes les loges de francs-maçons existantes dans la Hesse électorale.

— Un traité vient d'être conclu à Pétersbourg entre le comte de Nesselrode et M. Midleton, ministre des Etats-Unis. Cette convention règle définitivement les prétentions de la Russie sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale.

— Le capitan-pacha est toujours à Mitylène, d'où il doit sortir incessamment pour aller attaquer l'île de Samos. On porte le nombre de ses troupes à soixante mille hommes.

Sur Louis XVIII et Charles X.

C'est la troisième fois, dans notre histoire, que trois frères se succèdent sur le trône. Dans le 14e. siècle, les trois fils de Philippe-le-Bel régnèrent successivement, sous les noms de Louis X, de Philippe V et de Charles IV. Dans le 16e. siècle, les trois fils de Henri II portèrent aussi tour à tour la couronne; François II, Charles IX et Henri III ne laissèrent point de postérite. Dans la branche des Bourbons, c'est la première fois que l'ordre direct de succession a été interverti. Une révolution sanglante a précipité deux Rois du trône; Louis XVI et son fils ont péri l'un et l'autre dans la tempête. De longs revers et de vifs chagrins ont pu hâter aussi la fin de Louis XVIII. Un troisième fils du vertueux Dauphin arrive sur le trône avec une longue expérience et une sagesse mûrie par le malheur. Que ne doit-on pas attendre d'un prince en qui la noblesse des sentimens, la loyauté du caractère, la bonté du cœur sont encore relevées par une religion profonde? Il monte sur le trône dans des circonstances plus favorables que son prédécesseur; les grandes haines sont appaisées, il faut le croire; l'Europe est tranquille, la France semble aussi dans une assiette plus calme. La partie de la génération qui n'avoit pas connu les Bourbons a pu les apprécier en dix ans de règne; elle a vu des vertus que les dépositaires du pouvoir, pendant vingt ans de révolution, n'avoient pas même essayé d'imiter. Combien de mots heureux, de traits aimables, et surtout d'actions généreuses, ne nous a pas offerts cette royale famille! Quelle union dans son sein! quelle aménité envers tous! quelle clémence pour tant de fautes! quelle sensibilité pour le malheur! quelle promptitude à le soulager! On a pu le remarquer, il n'est presque pas un de nos numéros qui ne fasse mention, depuis plusieurs années, de quelques dons du Roi et des Princes, tantôt pour les églises, tantôt pour les victimes de la révolution, tantôt pour les divers genres de malheureux. On s'étonnoit souvent que leur cassette pût suffire à tant de libéralités, qui s'étendoient jusqu'aux extrémités du royaume, et le nom des Bourbons n'arrivoit dans les provinces que pour annoncer des bienfaits.

Le siècle actuel fait profession de priser surtout les lumières. Quel Roi eut l'esprit plus cultivé que Louis XVIII? Ce Prince aimoit les lettres, et elles avoient plus d'une fois charmé les longueurs de son exil. Tous nos meilleurs écrivains lui étoient familiers, et une heureuse mémoire lui en rappeloit les plus belles pensées et les traits les plus saillans. Des orateurs et des poètes modernes ont été souvent surpris d'entendre le Roi leur citer à propos quelqu'une de leurs phrases les plus brillantes ou de leurs vers les plus remarquables. Lui-même écrivoit avec une rare facilité. Dans l'exil, il composoit lui-même ses dépêches, dressoit des Mémoires, et s'amusoit à traiter différens sujets de littérature et de politique. Beaucoup de personnes possèdent de ses lettres, qui sont pleines de grâce et de goût; il y règne l'élégante simplicité, qui est le principal mérite du genre épistolaire. On est persuadé que ce Prince a laissé beaucoup de manuscrits, de relations et de documens sur le temps de son exil; car alors ceux qui l'ont suivi savent qu'il étoit presque toujours occupé à écrire. Une personne qui l'approchoit de près, et qui a vu beaucoup de papiers écrits de sa main, a remarqué qu'elle n'y avoit jamais aperçu une rature. Une autre remarque qu'on a pu faire, c'est que, soit dans ses lettres, soit dans ses réponses improvisées, il régnoit une admirable propriété d'expressions.

Mais c'est par les qualités de son cœur que ce monarque avoit surtout des droits à notre vénération. Combien de traits de bonté et de clémence que l'histoire recueillera! Repassons tout ce qu'il a fait depuis dix ans, et ici nous empruntons un passage à un écrivain éloquent qui a publié, au moment même de la mort de Louis XVIII, une brochure sous ce titre : *Le Roi est mort; vive le Roi!* On reconnoîtra aisément dans ce passage le talent, et surtout l'ame et l'accent de M. de Châteaubriand :

« Le Prince comprenoit son siècle, et étoit l'homme de son temps : avec des connoissances variées, une instruction rare, surtout en histoire, un esprit applicable aux petites comme aux grandes affaires, une élocution facile et pleine de dignité, il convenoit au moment où il parut, et aux choses qu'il a faites. S'il est extraordinaire que Buonaparte ait pu façonner à son joug des hommes de la république, il n'est pas moins étonnant que Louis XVIII ait soumis à ses lois les hommes

de l'empire, que la gloire, que les intérêts, que les passions, que les vanités même se soient tus simultanément devant lui. On éprouvoit en sa présence un mélange de confiance et de respect : la bienveillance de son cœur se manifestoit dans sa parole, la grandeur de sa race dans son regard. Indulgent et généreux, il rassuroit ceux qui pouvoient avoir des torts à se reprocher; toujours calme et raisonnable, on pouvoit tout lui dire; il savoit tout entendre. Pour les délits politiques, le pardon, chez les Français, lui sembloit moins sûr que l'oubli; sorte de pardon dépouillé d'orgueil, qui guérit les plaies sans faire d'autres blessures. Les deux traits dominans de son caractère étoient la modération et la noblesse : par l'une, il conçut qu'il falloit de nouvelles institutions à la France nouvelle; par l'autre, il resta Roi dans le malheur, témoin sa belle réponse aux propositions de Buonaparte.

» La partie active du règne de Louis XVIII a été courte, mais elle occupera une grande place dans l'histoire. On peut juger ce règne par une seule observation : il ne se perd point dans l'éclat que Napoléon a laissé sur ses traces. On demande ce que c'est que Charles II après Cromwell, Charles II, dont la restauration ne fut que celle des abus qui avoient perdu sa famille : on ne demandera jamais ce que c'est que le sage qui a délivré la France des armées étrangères, après l'ambitieux qui les avoit attirées dans le cœur du royaume; on ne demandera jamais ce que c'est que l'auteur de la Charte, le fondateur de la monarchie représentative; ce que c'est que le souverain qui a élevé la liberté sur les débris de la révolution, après le soldat qui avoit bâti le despotisme sur les mêmes ruines; on ne demandera jamais ce que c'est que le Roi qui a payé les dettes de l'Etat, et fondé le système de crédit après les banqueroutes républicaines et impériales; on ne demandera jamais ce que c'est que le monarque qui, trouvant une armée détruite, a recréé une armée; le monarque qui, après des guerres glorieuses, mais longues et funestes, a mis fin en quelques mois, par un vaillant Prince, à la prodigieuse expédition d'Espagne, tuant deux révolutions d'un seul coup, rétablissant deux rois sur leur trône, replaçant la France à son rang militaire en Europe, et couronnant son ouvrage en nous assurant l'indépendance au dehors, après nous avoir donné la liberté au dedans.

» Son règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous : la

postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie, comme l'époque où s'est résolu le problême de la révolution, où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles, où tout ce qu'il y avoit de possible dans le passé s'est mêlé à tout ce qu'il y avoit de possible dans le présent. De la considération des difficultés innombrables que Louis XVIII a dû rencontrer à l'exécution de ses desseins, naîtra pour lui dans l'avenir une admiration réfléchie. Et quand on observera que ce monarque, qui avoit tant souffert, n'a exercé ni réaction, ni vengeance; que ce monarque, dépouillé de tout, a aboli la confiscation; qu'étant maître de ne rien accorder en rentrant en France, il nous a rendu des libertés pour des malheurs: nul doute que sa mémoire ne croisse en estime et en vénération chez les peuples.

» Nous venons de le perdre ce Roi patient et juste. Pendant un hiver du nord, obligé de fuir d'exil en exil avec le fils et la fille de nos Rois, ses pieds avoient été atteints par le froid rigoureux du climat : ses infirmités étoient encore en partie notre ouvrage; et, au milieu de ses longues douleurs, il ne s'est jamais souvenu de ceux qui les avoient causées. On l'a vu, au moment d'expirer, opposer à des maux qui auroient abattu toute autre ame que la sienne, un calme qui sembloit imposer à la mort. Depuis long-temps, il est donné au peuple le plus brave d'avoir à sa tête des Princes qui meurent le mieux : par les exemples de l'histoire, on seroit autorisé à dire proverbialement : *Mourir comme un Bourbon*, pour exprimer tout ce qu'un homme peut mettre de magnanimité dans sa dernière heure ».

Le Roi qui est destiné à nous consoler d'une si grande perte, Charles-Philippe, naquit à Versailles le 9 octobre 1757, et reçut le nom de comte d'Artois; il étoit le dernier fils du Dauphin, et se fit remarquer dès sa jeunesse par la vivacité de son esprit. Il eut le malheur de perdre dans un âge encore tendre le père le plus sage et la mère la plus sensible, et cette double perte le priva des conseils et de l'autorité les plus nécessaires pour calmer l'ardeur des passions. Son éducation finie, on le maria, le 16 novembre 1773, à la princesse Marie-Thérèse de Savoie, née le 31 janvier 1756, et par conséquent un peu plus âgée que lui. De cette union sortirent trois enfans, une fille, morte en bas âge, et deux Princes, qui reçurent le nom de ducs d'Angoulême et de Berri. Sa franchise,

ses manières aimables, son caractère généreux, lui concilioient tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher. On voit par les lettres de Mme. Elisabeth, que M. le comte Ferrand a publiées, quelle haute idée cette Princesse avoit de son frère; elle avoit lu dans cette ame ardente et sensible tout ce qu'on pouvoit en attendre, si l'occasion se présentoit de développer ses brillantes qualités.

En 1777, M. le comte d'Artois alla visiter les ports de l'Ouest, et, pendant la guerre d'Amérique, il se rendit au camp de Saint-Roch, pour prendre part aux opérations du siége de Gibraltar. Dès avant la révolution, ce Prince s'étoit prononcé contre les projets des factieux, qui le regardèrent comme un obstacle à leurs vues, et qui en conséquence s'attachèrent à le présenter sous le jour le plus défavorable. On égara la multitude par les bruits les plus absurdes, et l'exaltation des esprits devint telle au 14 juillet 1789, que Louis XVI conseilla lui-même à son frère de se soustraire momentanément à l'orage. M. le comte d'Artois partit avec les Princes ses fils, et se rendit à Turin, où le roi de Sardaigne, son beau-père, lui ouvrit un asile. L'année suivante, le Prince eut une entrevue, à Mantoue, avec l'empereur Léopold. En 1791, il alla à Worms avec le Prince de Condé et le maréchal de Broglie, fut accueilli, à Bruxelles, par l'archiduchesse Marie-Christine, et à Vienne par Léopold. Son entrevue à Pilnitz, le 27 août 1791, avec l'empereur et le roi de Prusse, montra que les souverains commençoient à s'occuper d'arrêter les progrès de la révolution; aussi l'assemblée constituante et celle qui la suivit rendirent plusieurs décrets contre le Prince. Ses biens furent saisis, et on supprima le traitement d'un million qu'on lui avoit accordé d'après la constitution. Seulement Louis XVI donnoit 200,000 fr. par an pour l'entretien de ses deux neveux à Turin.

Après la mort du Roi, M. le comte d'Artois fut déclaré, par son frère, lieutenant-général du royaume. Il se rendit à Pétersboug, où Catherine lui fit un brillant accueil; il revint ensuite joindre Monsieur à Hamm, et résida successivement dans divers cantons de la Westphalie. Touché de la situation de tant de Français qui avoient tout perdu pour le suivre, il envoya au maréchal de Broglie ses médailles, ses diamans et l'épée de son fils, en le chargeant de vendre ces objets et d'en distribuer le prix aux émigrés les plus dépourvus de res-

sources. Ce ne fut qu'à la fin de 1794 que le gouvernement anglais lui assura un traitement convenable. L'année suivante, le Prince obtint de se rendre en Angleterre. Il s'embarqua le 26 juillet à Cuxhaven, et, après un court séjour en Angleterre, il mit à la voile de Portsmouth le 25 août, sur la frégate *le Jason*. Un grand nombre de royalistes l'accompagnoient, et M. de La Laurencie, évêque de Nantes, avoit voulu être du voyage. Le convoi étoit de cent quarante bâtimens de transport. Mais déjà avoit eu lieu le désastre de Quibéron, et la fin tragique des émigrés du premier débarquement. Monsieur débarqua à l'île d'Houat, et y reçut des députations du Morbihan. Il fit célébrer un service pour M. de Sombreuil, et pour les autres Français qui avoient péri près Auray. Charrette et Stofflet envoyèrent des députations au Prince : il fut question d'opérer une descente à Noirmoutier; mais les Anglais ne jugèrent pas l'entreprise praticable. Le 29 septembre, les Anglais mouillèrent à l'Ile-Dieu avec quatre mille hommes de troupes et sept à huit cents royalistes; ce nombre augmenta même par la suite. Monsieur débarqua dans l'île le 8 octobre, et fit proposer à Charrette de le joindre; mais la politique étrangère ne permit pas alors à un Prince français de se mettre à la tête de la Vendée. L'Ile-Dieu fut évacuée au bout de quelque temps, et Monsieur ramené en Angleterre.

On lui assigna pour résidence l'ancien palais des rois d'Ecosse, à Edimbourg, nommé Holyrood-House : c'est là que le Prince passa quelques années avec un petit nombre de Français dévoués à ses intérêts. M. de Conzié, évêque d'Arras, et le baron de Roll, étoient ceux qui avoient le plus de part à sa confiance. En 1799, Monsieur vint à Londres, d'où il entretenoit des intelligences avec les royalistes de Bretagne; il ne retourna à Edimbourg qu'après la signature des préliminaires du traité de paix d'Amiens, et revint encore à Londres après la reprise des hostilités. Lorsque l'abbé Edgeworth s'échappa de France, il se rendit auprès du Prince, et passa une semaine à Edimbourg. A Londres, Monsieur accueilloit avec bonté les Français réfugiés. Il assistoit à l'office dans la chapelle française, et visitoit les établissemens de l'abbé Carron. Nous pouvons bien appliquer à cet excellent Prince ce que Bossuet disoit du grand Condé : *L'heure de Dieu est venue, heure attendue, heure désirée, heure de miséricorde*

et de grâce. Sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps, il exécute ce qu'il méditoit; un sage religieux, qu'il appelle exprès, règle les affaires de sa conscience. Il obéit, humble chrétien, à sa décision, et nul n'a jamais douté de sa bonne foi (1). De même Monsieur donna sa confiance à un ecclésiastique distingué, qui avoit autrefois exercé le ministère dans le clergé de Saint-Sulpice, et qui occupe aujourd'hui un grand siége dans l'église de France. On le vit fidèle à toutes les pratiques de religion, et, comme il est dit encore du grand Condé, *sérieusement occupé du soin de se vaincre lui-même.* La prière, le bon exemple, les œuvres du chrétien, relevoient encore tout ce qu'un si noble caractère avoit de touchant, et les étrangers ne pouvoient s'empêcher d'être frappés du recueillement profond du Prince dans tous les exercices de piété, et de son exactitude parfaite à remplir les moindres observances de l'Eglise. C'est ainsi que Monsieur honoroit ses malheurs, les rendoit utiles pour le ciel, et se préparoit dans le silence à accomplir les vues de la Providence sur lui.

Tel a paru ce Prince dans son exil, tel il s'est montré parmi nous. « Vous l'avez vu depuis dix ans, dit encore l'illustre pair que nous citions tout à l'heure, vous l'avez vu ce sujet fidèle, ce frère respectueux, ce père tendre, si affligé dans un de ses fils, si consolé par l'autre! vous le connoissez ce Bourbon qui vint le premier après nos malheurs, digne héraut de la vieille France, se jeter entre vous et l'Europe, une branche de lis à la main. Vos yeux s'arrêtent avec amour et complaisance sur ce Prince, qui, dans la maturité de l'âge, a conservé le charme et la noble élégance de sa jeunesse, et qui, maintenant orné du diadême, n'est encore qu'*un Français de plus au milieu de vous.* Vous répétez avec émotion tant de mots heureux échappés à ce nouveau Monarque, qui puise dans la loyauté de son cœur la grâce de bien dire.

» Quel est celui d'entre nous qui ne lui confieroit sa vie, sa fortune, son honneur? Cet homme, que nous voudrions tous avoir pour ami, nous l'avons tous aujourd'hui pour Roi. Ah! tâchons de lui faire oublier les sacrifices de sa vie! Que la couronne pèse légèrement sur la tête blanchie de ce che-

(1) Oraison funèbre du grand Condé, IIIe partie.

valier chrétien! Pieux comme saint Louis, affable, compatissant et justicier comme Louis XII, courtois comme François Ier., franc comme Henri IV, qu'il soit heureux de tout le bonheur qui lui a manqué pendant si longues années! Que le trône, où tant de monarques ont rencontré des tempêtes, soit pour lui un lieu de repos! Nous sentons combien, dans ce moment, il lui est pénible de monter les degrés de ce trône pour y occuper la place d'un frère : mais qu'il permette à des sujets qui respectent sa royale douleur, de chercher pourtant auprès de lui leur consolation et leurs plus chères espérances »!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La fin de Louis XVIII a été digne de sa vie, et ses derniers momens ont été tout entiers à la religion. Le calme de sa physionomie ne s'est point démenti, et les angoisses de la mort ne lui ont pas arraché de plaintes. Jusqu'à la fin, la religion l'a entouré de toutes ses consolations; son confesseur veilloit assidûment auprès de son lit. M. le grand-aumônier. M. le ministre des affaires ecclésiastiques, M. l'archevêque de Paris, sont restés presque constamment dans la chambre; les trois prélats y ont passé, entr'autres, la nuit où le Roi mourut. Ce fut à onze heures du soir que l'agonie commença; mais on croit que le Roi conservoit encore sa connoissance. Les Princes, les grands officiers, les aumôniers étoient réunis autour du lit. Le moment suprême ne fut marqué par aucune convulsion; le Roi s'éteignit sans aucun effort. Tout le monde tomba à genoux, et resta quelque temps en prières.

— Après la mort du Roi, des ecclésiastiques de sa chapelle sont restés auprès du corps et ont récité des prières. Le samedi, quand le corps a été embaumé et placé sur le lit d'honneur, M. le grand-aumônier est venu y jeter de l'eau bénite. Tous les matins, on célèbre des messes pour le Roi dans son appartement. Des aumôniers, et autres personnes attachées à la chapelle, se relèvent pendant le jour pour réciter l'office des morts; la nuit, ce sont des prêtres de la congrégation de la Mission qui veillent auprès du corps et qui font les prières.

— Nous regrettions de n'avoir pu donner, dans notre dernier numéro, que le commencement du Mandement de M. l'archevêque sur la mort du Roi : nous en citons aujourd'hui deux autres passages non moins remarquables.

« Hélas! N. T. C. F., il n'est que trop vrai, *le Seigneur vient de l'enlever* à notre vénération et à notre amour, ce Roi qu'il *nous avoit donné;* ce Roi que, dans les jours d'orage et de tempête, sa miséricorde gardoit dans ses trésors pour nous sauver du naufrage, lorsque sa colère appaisée auroit cessé de nous punir; ce Roi, qu'une Providence paternelle conduisoit de contrées en contrées, et même jusqu'à travers les mers, pour le montrer un jour à l'Europe courroucée comme notre réconciliation et notre justice, dans le temps où nos passions, déchaînées et furieuses, ne nous avoient fait que des ennemis, et qu'elles nous accusoient devant les nations irritées. *Il nous est ôté*, ce Roi tant désiré, vers lequel la patrie, presque expirante, poussa de si longs soupirs, porta ses regards affoiblis, tendit ses mains défaillantes, et dont elle reçut, pour prix de sa confiance, le salut, la paix et la gloire; ce Roi qui, dépositaire fidèle de nos espérances, nous les a toutes rapportées, embellies de tout le charme que de nobles infortunes répandent sur la vertu, et de tout ce qu'une prudence consommée peut ajouter aux sentimens de la plus tendre affection pour ses peuples! *Il nous est enlevé*, ce Roi plein d'une patience qui sut attendre, d'une modération qui triompha des plus grands obstacles, d'une clémence qui ne connut pas d'ennemis, d'un calme qui ne fut jamais ébranlé lorsque tout l'étoit autour de lui, d'une fermeté d'ame au-dessus de tous les revers, d'une majesté qui ne perdit jamais rien de son éclat, alors même qu'il savoit la tempérer par une inépuisable condescendance, qui enhardissoit ses plus humbles sujets, qui inspiroit la confiance à ses serviteurs les plus intimes, et où la bonté de son cœur faisoit aimer tout ce que faisoient admirer les grâces de son esprit! Enfin *il nous est retiré*, ce Roi en qui une piété sincère, une foi profonde rehaussèrent jusqu'à la fin, et couronnèrent ce rare assemblage de royales qualités et de vertus sociales; riche et précieux héritage des rois très-chrétiens, qu'il sut conserver pur et sans tache au milieu du débordement des fausses doctrines, et de la perversité de son siècle, non-seulement quant à la simplicité de la croyance, à laquelle il soumit sans réserve son esprit supérieur, mais encore quant à la sévérité de la pratique, sur laquelle on le vit toujours régler ses habitudes et assujettir sa personne.....

» Après avoir rempli ce devoir lugubre et sacré, N. T. C. F., et même en le remplissant avec ferveur, tournons aussi nos yeux humides vers ce trône qu'un même instant nous a montré si tristement solitaire et si dignement occupé. Le présent que le ciel a daigné mettre à la place du bienfait qu'il a voulu retirer à lui est, n'en doutons pas, un gage assuré de sa continuelle protection sur la France. Nous aimerions, N. T. C. F., à vous entretenir des hautes espérances

que nous avons si légitimement placées dans l'auguste frère du bien-aimé Monarque que nous pleurons; nous n'osons, par respect pour cette douleur si vive dont nous avons été les témoins, vous parler des solides consolations que nous promettent, et cette touchante bonté, et ce caractère si loyal et si sensible, et ce jugement si droit, et cette charité si compatissante, et ce zèle si ardent et en même temps si sage pour tout ce qui peut tendre à notre bonheur, objet dont il a résolu de faire son unique et sérieuse occupation; nous craindrions que sa main ne repoussât, comme une froide adulation, ce qui se trouve sans calcul dans toutes les bouches, ce qui revient naturellement dans tous les discours, parce qu'il est gravé dans tous les cœurs. Notre silence lui plaira davantage. C'est à Dieu, c'est au pied de ses saints autels que nous épancherons nos sentimens, en attendant que nous puissions les faire éclater en transports de joie, en concert de bénédictions. Mais c'est aussi là, N. T. C. F., que nous lui demanderons de multiplier les jours du Roi qu'il nous accorde pour adoucir l'amertume de nos regrets; et afin de ressentir nous-mêmes l'effet des grâces que nos vœux attireront sur sa personne, il nous suffira de prier le Seigneur qu'il remplisse tous ses désirs, et qu'il l'affermisse dans tous les desseins qu'il aura conçus : *Tribuat tibi secundùm cor tuum, et omne consilium tuum confirmet* ».

— Le lundi 20, le service pour le feu Roi a été célébré à Notre-Dame, conformément au Mandement. M. l'archevêque a officié, assisté de deux archidiacres. M. le cardinal de La Fare, M. l'archevêque de Nisibe, nonce apostolique; MM. les évêques de Cybistra, d'Iméria et de Caryste, les cours et tribunaux, les deux préfets, les commandans et officiers de la garnison, les maires de la capitale, beaucoup de pairs, de députés et d'autres personnes de distinction, enfin les différentes administrations, assistoient à ce service, qui a été célébré dans la nef. Un catafalque avoit été dressé; la messe a été chantée en musique. Les absoutes ont été faites par M. l'archevêque et par les quatre premiers dignitaires du chapitre. Ce service a été remarquable par le concours des autorités et des administrations, ainsi que par la pompe et le recueillement. On n'entroit dans l'église que par billets.

— Le samedi 18, M. l'archevêque de Paris a fait l'ordination dans sa chapelle particulière. Il y a eu 18 prêtres, 2 diacres, 5 sous-diacres et un minoré. Un seul des prêtres étoit pour le diocèse de Paris.

— Le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, a été terminée la première retraite pastorale de Strasbourg. Il n'y en avoit point eu dans ce diocèse depuis 1700. M. l'évêque a fait l'ouverture de la retraite par

une exhortation, et le dernier jour, il a prêché un sermon. M. Liebermann, grand-vicaire, a prononcé presque tous les autres discours. Cet ecclésiastique, qui étoit précédemment supérieur du séminaire de Mayence, joint, à beaucoup de doctrine, une grande facilité à parler sur des matières de piété. M. Lienhart, autre grand-vicaire, a prêché deux fois. La retraite a été terminée par une procession à la cathédrale, où cent vingt prêtres se sont rendus dans le plus bel ordre. M. l'évêque a tenu, dans la chapelle du séminaire, une espèce de synode, dans lequel il a rappelé les principales règles de la discipline ecclésiastique. Son zèle pour faire revivre les anciennes traditions ne peut qu'avoir la plus heureuse influence sur le clergé. La première retraite étoit pour les curés de canton et les plus anciens desservans; une seconde a commencé le 12 pour les prêtres ordonnés depuis 1801.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans la matinée du vendredi 17 septembre, la famille royale, les Princes du sang et les grands dignitaires, ont présenté leurs hommages au Roi.

Après la messe, S. M., entourée des grands-officiers de la couronne, a reçu, sur son trône, les hommages des maréchaux de France, des ambassadeurs des puissances étrangères, des conseillers d'Etat, des autorités municipales, de Mgr. l'archevêque de Paris et de Mgr. l'évêque de Versailles à la tête de leur clergé, des tribunaux, des états-majors, des officiers de la garde nationale et de la garde royale, du commandant de la garnison de Paris, du gouverneur et de l'état-major des Invalides, des membres de l'Institut, et d'un grand nombre de pairs, de députés et de généraux.

— Mgr. le nonce de S. S. a harangué le Roi en ces termes, au nom du corps diplomatique:

« C'est dans le silence de la douleur que les membres du corps diplomatique, fidèles intéprètes de leurs maitres, se présentent devant V. M. Jamais un Roi ne fut plus aimé, jamais un Roi n'aura été plus regretté, jamais aussi il n'en fut de plus digne de regrets. Grand dans le malheur, indulgent dans la prospérité, Louis XVIII a fait le bonheur de son peuple, et il a conquis par sa sagesse éclairée la confiance et l'admiration de l'Europe.

» En ce jour d'affliction et de deuil, ce qui porte la consolation dans nos ames, c'est de voir la couronne de saint Louis placée sur la tête d'un Prince qui brille par l'éclat et par le cortége heureux de toutes les vertus. Oui, Sire, la religion retrouve en Charles X son ferme appui, le souverain Pontife le digne fils aîné de l'Eglise, la France son père bien-aimé, et les souverains de l'Europe l'ami et

le garant de la paix et de cette union salutaire qui affermit les monarchies et qui assure la prospérité des peuples. Daignez, Sire, agréer les hommages et les vœux du corps diplomatique pour la longue durée et le bonheur d'un règne qui commence sous les auspices les plus favorables ».

Le Roi a répondu :

« Monsieur le nonce, mon cœur est trop déchiré pour que je puisse exprimer les sentimens qui le remplissent. Je vous remercie de ceux que vous me témoignez au nom du corps diplomatique. Je n'ai qu'une ambition, Messieurs, je demande à Dieu qu'elle soit remplie, et j'espère qu'il me l'accordera, c'est de continuer ce que mon vertueux frère a si bien fait ; c'est que mon règne ne soit que la continuation du sien, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et l'union de toute l'Europe. C'est mon vœu ; c'est ma prière au ciel, et ce sera l'étude de toute ma vie ».

— S. M. a répondu au discours de MM. les pairs et les députés : « Mon cœur est trop profondément affecté pour qu'il me soit possible d'exprimer les sentimens que j'éprouve ; mais je serois indigne de celui qui m'a laissé de si grands exemples, si, me livrant trop à ma douleur, je ne conservois pas assez de force pour remplir les devoirs qui me sont imposés. J'étois frère, maintenant je suis Roi, et ce titre indique assez la conduite que je dois tenir. J'ai promis, comme sujet, de maintenir la Charte et les institutions que nous devons au souverain dont le ciel vient de nous priver ; aujourd'hui que le droit de ma naissance a fait tomber le pouvoir entre mes mains, je l'emploirai tout entier à consolider, pour le bonheur de mon peuple, le grand acte que j'ai promis de maintenir. Je dois ajouter, Messieurs, que, conformément aux intentions du Roi que nous pleurons, je convoquerai les chambres à la fin de décembre ».

— S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, en présentant le conseil royal, a adressé au Roi le discours suivant : « Sire, placée entre les regrets et l'espérance, la France, en pleurant sur la tombe d'un Roi sage et chéri qui n'est plus, se console par la pensée qu'il va revivre dans son auguste successeur. Oui, Sire, comme lui, vous régnerez par les lois, vous placerez votre politique dans la justice, et votre bonheur dans celui de vos sujets. Le clergé, Sire, trouvera dans Votre Majesté, le fils aîné de l'Eglise ; le corps enseignant, un zélé protecteur des sciences et des lettres ; le peuple, un digne descendant de ce Henri dont il répète si souvent le nom ; et c'est ainsi que, sans violence, sans effort, la France verra s'affermir par vos mains tout ce qui doit assurer sa gloire et sa prospérité. Louis XVIII sera continué par Charles X. Le Roi est mort ; *Vive le Roi* » !

S. M. a répondu : « Que le clergé joigne ses prières aux miennes, afin que j'obtienne les secours dont j'ai besoin. L'instruction publique est la chose la plus importante, non-seulement pour nous, mais encore pour ceux qui nous suivront. Comme vous l'avez dit bien justement, je tâcherai de continuer le règne de mon vertueux frère. Secondez moi, je compte sur vos efforts ».

— S. M. a dit à Mgr. l'archevêque de Paris : « Monsieur l'archevêque, unissez vos prières aux miennes pour que le ciel daigne nous consoler du malheureux évènement qui nous afflige. Je puis tout avec Dieu, et je ne puis rien sans lui ».

— Les différens corps ont complimenté S. M., qui a répondu à tous avec cette grâce et cette sensibilité qui la distinguent. On a remarqué dans sa réponse à M. de Sèze, présentant la cour de cassation, les paroles suivantes : « Quant à vous, Monsieur, j'avois deux frères; vous avez servi l'un au péril de votre vie, vous avez constamment témoigné à l'autre le même dévoûment et le même zèle. Je n'ai pas besoin de vous assurer que je compte également sur ces mêmes sentimens pour moi, ainsi que sur ceux de votre compagnie ».

— Vendredi dernier, pendant la présentation et au moment où le corps des officiers de la 5e. légion défiloit devant Madame la Dauphine, cette pieuse Princesse a dit à M. Maillet, un des chefs de cette légion : « Rappelez-vous toujours que le Roi fut votre colonel-général ». — « Madame, répondit cet officier avec émotion, la 5e. légion ne l'a jamais oublié.

— Samedi à midi, le Roi, accompagné de LL. AA. RR. M. le Dauphin, Madame la Dauphine et MADAME, duchesse de Berri, s'est rendu à la chapelle pour entendre la messe. Après la messe, S. M. a présidé le conseil des ministres. M. le Dauphin a assisté au conseil. On dit que le Roi a annoncé qu'il présidéroit deux fois par semaine le conseil des ministres.

— Dimanche, à deux heures et demie, le Roi est venu de Saint-Cloud aux Tuileries. Il avoit dans sa voiture toute sa famille royale. Les Princes et Princesses du sang et les grand-dignitaires, ont reçu S. M. et LL. AA. RR., au pied du grand escalier. Le Roi portoit un habit violet. Il est monté jusqu'à la salle du Trône, suivi des Princes et Princesses. Là il a été reçu par le clergé et conduit jusqu'au lit d'honneur du feu Roi. S. M. s'est prosternée sur le cercueil de son auguste frère, ainsi que toute la famille royale. La douleur étoit peinte sur les traits des augustes personnages. Après le *Miserere*, ils ont jeté l'eau bénite, et des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* ont annoncé le retour de S. M. et de LL. AA. RR. pour Saint-Cloud, à trois heures vingt minutes.

— La clémence et le pardon ont toujours été les vertus de nos Rois, et ce sont elles qui annoncent le nouveau règne. Par ordonnance royale, des commutations de peine ont été accordées à trente transfuges français condamnés à mort pour avoir porté les armes contre la France, et à dix-huit autres individus condamnés pour divers crimes et délits. On remarque parmi ces derniers Fradin, l'un des complices de Berton.

— Mgr. le Dauphin, dont la bienfaisance est inépuisable, informé qu'un incendie avoit éclaté dans la paroisse de Saigneville (Oise), vient d'adresser à M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet de l'Oise, une somme de 500 fr. pour être distribuée aux malheureux qui ont le plus souffert.

— S. A. R. Madame la Dauphine a accordé au maire d'Illins, Monf-

et-Lusigny (Isère), une somme de 300 fr. pour hâter et faciliter la reconstruction de l'église de cette paroisse.

—Une ordonnance royale nomme M. le baron Ramond conseiller d'Etat en service honoraire, et MM. comte de Montigny, baron Chaudruc de Crazanne, Jourdan, Amiot, Collenel, maitres des requêtes ordinaires.

—MM. le comte de Damas, le duc d'Aumont et le duc de Grammont, font le service auprès du Roi.

— M. le marquis de Rivière vient d'être nommé capitaine des gardes.

— Le duc de Damas et le duc de Guiche sont nommés premiers menins du Dauphin. L'un sera chargé de tout le service personnel, et l'autre de la partie de l'écurie du Roi destinée au service particulier du Dauphin. Les gentilshommes d'honneur du duc d'Angoulême sont également nommés menins. Les aides-de-camp du duc d'Angoulême conserveront leurs titres et leurs fonctions auprès du Dauphin.

— M. le chancelier de France, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale, a dressé, le 16 septembre 1824, l'acte de décès de S. M. Louis XVIII. Ont signé l'acte, après lecture faite, MM. le duc d'Uzès, le maréchal duc de Conegliano, le prince de Talleyrand, le duc d'Aumont, le duc de Doudeauville, le marquis de Dreux-Brézé, Dambray, le marquis de Sémonville, témoins, et Cauchy, greffier de l'état civil de la famille royale.

— La cour a pris le deuil, vendredi 17 septembre, pour sept mois. Il se divisera en trois temps : le premier de trois mois, le second de deux mois, le troisième de deux mois. Le premier gentilhomme de la chambre indique les modifications que le deuil subira dans ses différens périodes.

— Samedi matin, à huit heures et demie, le corps du feu Roi a été déposé dans le cercueil, et porté par huit valets de chambre, faisant le service intérieur des appartemens, jusqu'à la salle du Trône, où il a été placé sur le lit d'honneur. A la droite étoit assis le clergé, et à la gauche des officiers de la maison. A midi, le peuple a été admis à jeter de l'eau bénite sur le cercueil de S. M. Louis XVIII. La foule étoit considérable ; cependant le plus grand ordre s'est fait remarquer partout.

— M. le chancelier, M. le président du conseil des ministres et M. le ministre de la maison du Roi, ont levé les scellés qui avoient été apposés sur le cabinet du feu Roi. Les papiers ont été remis au Roi son successeur.

— Jeudi prochain, le corps du feu Roi sera transporté à Saint-Denis dans un nombreux cortége de voitures de deuil. La pompe pour le recevoir sera celle usitée aux services anniversaires du Roi Louis XVI. Une pompe beaucoup plus grande est réservée pour l'inhumation qui se fera trente jours plus tard.

—MM. le duc de Duras et le duc de Blacas font le service d'honneur auprès du Roi défunt.

— On présenta à Louis XVIII, dans sa maladie, un travail relatif à des commutations de peines. Il les accorda toutes, en ajoutant : « Pour la première fois il me coûte de signer *grâces et faveurs ;* je voudrois tout réserver à mon frère; car c'est par là que doit toujours commencer le règne d'un Bourbon.

— Conformément à l'arrêté du maire, les bureaux de charité de la ville de Rouen doivent faire une distribution de secours aux pauvres à l'occasion de la mort de Louis XVIII.

— Samedi matin, quatre ouvriers vidangeurs étoient occupés à vider une fosse d'aisance, rue de La Harpe, n°. 4. Trois tombèrent asphixiés; le quatrième n'osant leur porter du secours, ces malheureux alloient périr sans le dévoûment d'un compagnon maçon qui, passant dans la rue, résolut de les sauver. Après s'être fait sangler, il se laissa descendre dans la fosse, et en retira ces malheureux ouvriers, dont deux ont survécu à cet accident. Ce courageux maçon se nomme Magrimand, et demeure rue des Boulangers, n°. 15. Il s'est borné à réclamer le prix d'une journée, disant que son travail étoit le pain de ses quatre enfans.

— D'après un arrêté de M. le ministre des finances, la Bourse, qui avoit été fermée à cause de la maladie de Louis XVIII, a été rouverte lundi; elle se fermera de nouveau le jour de la translation du corps à Saint-Denis, et le jour de l'inhumation.

— Le conseil-général du département de la Gironde a suivi la noble inspiration du conseil municipal de Bordeaux, et a ajouté aux 10,000 fr. votés par la ville, une somme de 30,000 fr. pour l'érection d'une statue pédestre en bronze de Louis XVI sur la place qui porte son nom. Le Roi sera représenté s'écriant, après avoir entendu la fatale sentence : *J'en appelle au peuple.*

— Le conseil-général du département de la Creuse, présidé par M. Barrét-Descluises, procureur du Roi, a voté 4000 fr. pour concourir aux réparations des églises et presbytères, et a accordé un secours de 6000 fr. aux petits séminaires d'Ajain et de Felletin.

— Le roi de Portugal vient de créer une commission chargée de découvrir les personnes coupables des crimes commis le 30 avril de cette année et les jours suivans, et de venger la souveraineté des diverses attaques qu'on auroit voulu lui porter.

— Les écoliers des deux confessions de la ville d'Hildesheim (Allemagne) s'étoient organisés en bande de voleurs. Le cloître de l'église de la Sainte-Croix étoit devenu le dépôt des objets volés. Tous les soirs, chaque individu devoit apporter quelque chose, sous peine d'être sévèrement puni; mais cette mesure de rigueur, qu'ils avoient jugée nécessaire à la prospérité de leur association, a servi à les faire découvrir. Un jeune homme, qui avoit été maltraité, a tout révélé à la justice, qui s'est saisie de cette affaire. Les mauvais livres ont sans doute contribué à corrompre cette jeunesse, et cet évènement fait sentir de plus en plus combien il importe de veiller à l'éducation.

— De nouveaux renseignemens sont venus démentir ceux qu'on avoit donnés sur la reprise d'Ipsara. Voici l'exacte vérité : le capitan-pacha avoit laissé à Ipsara deux mille hommes, qui avoient été ré-

duits successivement à sept cents hommes, à mesure que la destruction des fortifications avançoit. Le 14 juillet, trente bâtimens grecs parurent en vue de l'île, et mirent à terre douze à quinze cents hommes, qui firent main-basse sur cette poignée de Turcs disséminés dans l'île. Par conséquent la perte de ces derniers n'a pas pu être aussi considérable qu'on l'avoit d'abord annoncé.

— Toute l'Egypte est en mouvement; Alexandrie présente l'aspect d'une ville de guerre. Les matelots et les soldats brûlent de combattre. Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi, est le généralissime de l'expédition. Il a sous ses ordres seize mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie et cinq mille Albanais. A tous ces préparatifs, le vice-roi joint une caisse militaire fort riche. Le bruit court que c'est sur Hydra que se dirigera d'abord cette expédition.

Forma Cleri; par M. Tronson.

Cet ouvrage est un recueil de passages de l'Ecriture, des Pères et des conciles, sur les devoirs des ecclésiastiques; il est rédigé avec autant de piété que de doctrine, et on regrettoit qu'il fût devenu rare. L'éditeur en le réimprimant a cédé aux désirs de plusieurs personnes éclairées, et on ne doute pas que cette édition ne soit accueillie par le clergé. Nous en rendrons un compte proportionné à l'importance de l'ouvrage et à la réputation de l'auteur.

Histoire véritable des temps fabuleux; par Guerin du Rocher (1).

Cet ouvrage, qui parut pour la première fois il y a près de cinquante ans, fit alors beaucoup de bruit, et fut attaqué et défendu avec beaucoup de chaleur. Les uns jugèrent le système de l'auteur trop hardi, les autres y virent un moyen de plus pour combattre les incrédules. Nous parlerons avec quelques détails de cette controverse, et nous tâcherons de donner une idée du système de Guerin du Rocher, que l'on sait d'ailleurs avoir été un excellent prêtre, et qui périt courageusement dans les massacres de septembre.

Il paroit une médaille gravée par M. Caunois, à l'occasion de la mort de Louis XVIII. Un côté représente la tête de ce Prince; le revers représente la France tenant une urne et pleurant; à côté s'élève un lis dont une tige est cassée. L'inscription porte : *Ludov. XVIII Reg. dilectum plorans Gallia*, et à l'exergue : *Die sept. XVI, anni* 1824. L'idée et l'exécution de cette médaille nous ont paru également dignes du sujet, et la figure du feu Roi est fort ressemblante. La médaille se vend 4 fr., chez l'auteur, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 18.

---

(1) 5 vol. in-8°.; prix, 25 fr. A Paris, chez Gauthier frères, rue Serpente; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Mémorial catholique à l'usage des royalistes devenus ou reconnus libéraux (1).

On ne peut se dissimuler qu'il y a un certain nombre de royalistes qui ont dévié de la route qu'ils avoient d'abord suivie, et qui paroissent aujourd'hui combattre sous d'autres bannières. On se flatte du moins dans un parti de les compter dans ses rangs, et leurs écrits semblent autoriser cette présomption. On les voit tantôt attaquer la religion, tantôt fronder la marche du gouvernement, et se rapprocher plus ou moins des principes des libéraux. Parmi ces royalistes égarés faut-il compter M. de Montlosier, qui sembloit par sa naissance et par ses habitudes appartenir aux plus zélés défenseurs de la monarchie? Comment se fait-il que depuis quelques années cet écrivain, qui avoit professé un si vif attachement pour les prérogatives de la noblesse, et même pour les institutions féodales, soit devenu le détracteur le plus ardent du clergé? Comment s'expliquer qu'un homme qui n'est pas accusé de manquer d'esprit, reproche sérieusement au gouvernement d'avoir livré la France au clergé? c'est le clergé qui fait tout le mal, c'est le clergé qui fomente l'impiété; ce sont les missionnaires qui favorsent l'esprit révolutionnaire. L'auteur ne parle jamais que des vices des prêtres et des abus du sacerdoce. Il prétend que le peuple français déteste les prêtres, et il parle d'eux de manière à faire croire qu'il a pour eux les mêmes sentimens. Il les attaque sur tous les

(1) In-8°. A Paris, chez Pillet, rue Christine; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

points, le dogme, sur le culte, le ministère ecclésiastique, la morale; il semble prononcer le mot de prêtre avec le même accent que tant d'écrivains fameux du dernier siècle et du nôtre.

L'auteur du *Mémorial*, justement révolté de la doctrine et du ton de M. de Montlosier, a cru devoir les signaler dans son écrit, et il le fait avec cette chaleur de sentimens et cette vigueur d'expressions qu'excitent dans une ame droite les attaques les plus directes et les erreurs les plus dangereuses. Il s'indigne surtout de l'orgueil qui traite le dogme avec mépris, et qui prétend l'isoler de la morale. *On se fatigue*, dit M. de Montlosier, *à faire arriver la morale des sommités du ciel; Dieu l'a attachée à la simple coexistence des êtres, à leurs rapprochemens habituels.... La morale a-t-elle besoin pour se former en nous de ces menaces et de ces appareils?* Ainsi M. de Montlosier a peur que la morale ne soit appuyée sur la religion, et il ôte aux passions un frein propre à les réprimer; singulier calcul dans un homme en qui l'expérience d'une révolution auroit dû fortifier le sentiment du besoin de la religion pour le bonheur privé de l'homme, comme pour le bon ordre de la société.

Le chapitre des contradictions de M. de Montlosier est peut-être le plus piquant de tous. L'auteur y montre à combien d'inconséquences et de bizarreries on est amené, quand on ne suit que les caprices de son imagination. Le lecteur sera surpris de tous les avantages que donne sur lui un écrivain d'un talent distingué, mais qui n'a pas de principes sûrs, ou plutôt qui a contre la religion les plus tristes préventions.

Le *Mémorial* est du même auteur qui a publié, il y a quelque temps, *de la Révolution considérée par rapport à ses victimes*, dont nous avons rendu compte dans le n°. 1045. C'est la même fermeté de principes, la même horreur pour ce qui est faux ou injuste, la

même logique serrée, le même style vif et rapide. M. M. attaque tout un parti dans la personne de M. de Montlosier. Il finit par une *Appendice* dirigée contre le dernier ouvrage de M. B. Constant; nous en parlerons en rendant compte de cet ouvrage, plus dangereux encore, ce semble, que celui de M. de Montlosier, à cause de la réputation de profondeur que l'on a faite à l'écrivain genevois, et de l'espèce de vernis religieux dont il a recouvert le système le plus antichrétien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. le cardinal Severoli vient de mourir, après une longue maladie. Antoine-Gabriel Severoli étoit né à Fenuza, le 28 février 1757; il embrassa la carrière de la prélature, et exerça divers emplois avec honneur. Le 28 septembre 1801, Pie VII le nomma archevêque de Petra et nonce à Vienne. En 1808, il le fit évêque de Viterbe, et le 8 mars 1816 il le déclara cardinal. Dans le dernier conclave, le cardinal Severoli fut sur le point d'être élu : il avoit réuni 34 voix; mais une cour puissante mit, dit-on, obstacle à son élection. Telle étoit cependant l'estime que ses collègues avoient pour lui, que, ne pouvant l'élire, ils lui demandèrent, à ce qu'on assure, à qui il donneroit sa voix. Il indiqua le cardinal della Genga; et ce choix fut si unanimement applaudi, que ce cardinal réunit de suite les 34 voix. Le nouveau Pape donna au cardinal Severoli des marques signalées de confiance, et le nomma pro-dataire. Mais la santé de S. Em. déclina rapidement. Au mois de janvier dernier, le cardinal fut très-mal et reçut les derniers sacremens; depuis ce temps, il ne s'étoit jamais bien rétabli.

Paris. Le mardi 21, le clergé de Paris a été appelé à jeter de l'eau bénite sur le corps du feu Roi. Le clergé des différentes églises et communautés s'étoit réuni à Saint-Germain-l'Auxerrois, d'où on est parti à midi. Le cortége étoit composé des enfans de chœur et des chantres de la métropole, des séminaires, de MM. des missions de France, des Missions-Etrangères, du Saint-Esprit et de Saint-Lazare, des vicaires

des paroisses, des curés de la capitale, du chapitre et enfin de M. l'archevêque. Le prélat étoit en mitre. La procession étoit sous une seule croix, celle de la métropole; elle étoit escortée par des détachemens de troupes. Arrivée à la grille de l'arc de triomphe, elle s'est formée en sens inverse. M. l'archevêque, le chapitre et les curés ont seuls donné l'eau bénite; M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avoit le premier rang après le chapitre. La procession est retournée à l'église dans le même ordre. Il n'y avoit point de chant; chacun récitoit à part l'office des morts. Ce silence même, et la présence d'un nombreux clergé, avoient quelque chose d'imposant. Le peuple, pendant tout le trajet, n'a donné que des marques de respect.

— C'est M. le grand-aumônier qui a porté le cœur du Roi à Saint-Denis. Le prélat étoit dans une voiture, assisté d'un de MM. les aumôniers du Roi. Les coins du poêle étoient portés par MM. les abbés de Pontevès, d'Esparbès, de Retz et de Drouault, qui sont allés à pied jusqu'à la barrière. Arrivé à Saint-Denis, M. le grand-aumônier a remis le corps au doyen du chapitre, et a prononcé à cette occasion un discours plein de noblesse et de piété. M. le doyen a répondu. L'heure avancée a fait qu'on s'est borné à chanter vêpres. Le corps a été porté dans la chapelle ardente.

— M. l'évêque de Cybistra, qui étoit depuis plusieurs années en France, sollicitoit du gouvernement français la restitution des biens appartenant à la mission catholique d'Ecosse. Une ordonnance du 3 mars dernier lui a enfin rendu les biens non-vendus. Le bureau qui existoit a été supprimé. M. l'évêque a reconnu administrateur, et a choisi pour délégué M. l'archevêque de Reims, qui porte un vif intérêt à cette mission. Le prélat écossais est rentré en possession des biens qui étoient jusqu'ici restés confondus, et n'étoient point employés suivant les intentions des fondateurs. Il se propose d'envoyer en France plusieurs sujets qui seront élevés pour l'état ecclésiastique. On ne peut qu'applaudir à un acte de justice que les circonstances avoient trop retardé, et qui contribuera à soutenir la religion catholique en Ecosse. M. le coadjuteur d'Edimbourg repart ces jours-ci pour l'Ecosse, où il est appelé par les besoins de la mission et par les infirmités de M. Cameron, vicaire apostolique pour la partie méridionale de ce royaume.

— La mort du Roi n'a pas moins excité de témoignages de

douleur dans les provinces qu'à Paris. Des services ont été célébrés d'abord dans les églises cathédrales, ensuite dans les paroisses et établissemens religieux. Les prêtres ont été invités à célébrer chacun une messe pour le repos de l'ame, et les personnes de communauté à offrir une communion à la même fin. Les fidèles ont été exhortés à unir leurs prières pour cet objet. Parmi les Mandemens qui ont été publiés à ce sujet, M. l'évêque de Meaux, dans son Mandement du 17 septembre, rappelle les principaux bienfaits de la restauration, et les principales époques du règne de Louis XVIII; puis il montre ce Prince aux prises avec la mort, et donnant dans ce moment fatal un exemple touchant de foi et de résignation :

« Mais il est un terme à la gloire, parce qu'il est un terme à la vie. Les derniers momens de Louis approchent; il n'a plus que quelques jours à vivre. France, contemple encore avec orgueil ton Roi! interroge-le au milieu de ses infirmités, de ses souffrances, genre d'épreuves où l'ame, affaissée sous le poids de la douleur, laisse presque toujours apercevoir l'homme avec toutes ses foiblesses? Louis te répondra qu'il fut alors ce qu'il avoit été pendant toute sa vie. Qu'elle est touchante, N. T. C. F., la scène qui se présente ici à nos regards! qu'il est grand, qu'il est beau, qu'il est édifiant l'exemple qui va être donné à la France toute entière! Français! représentez-vous un Roi étendu sur son lit de douleur, qui bientôt sera son lit de mort, au moment de descendre d'un trône tout brillant de gloire, pour rentrer dans la poussière d'où sont sortis les monarques comme les sujets, et, après avoir traversé le temps, passer avec la plus belle portion de son être dans l'éternité. Le pontife du Seigneur est à ses côtés; il lui offre cette manne céleste descendue du ciel pour le bonheur de l'homme; il va l'armer du dernier de ces sacremens que Dieu lui donne dans sa miséricorde, comme le gage de son amour infini. La cour toute entière est présente à cette cérémonie touchante. J'y vois un frère chéri, un fils adoptif, deux Princesses, dont ce spectacle renouvelle d'anciennes et de bien vives douleurs; la consternation est sur tous les visages; tous fondent en larmes. Louis seul, digne successeur de tant de héros chrétiens, dont le sang coule dans ses veines, reste calme au milieu des pleurs et des sanglots; *il souffre, mais,* comme dit l'Apôtre, *il n'est point accablé,* parce qu'il est soutenu par la force d'en haut; muni du pain des forts, il donne la bénédiction à sa famille, et lui fait ses derniers adieux. Cependant la maladie prolonge : Louis demande que l'on fasse pour lui, et en sa présence, ces dernières prières avec lesquelles l'Eglise accompagne le moribond jusqu'à son dernier soupir; il joint sa voix aux réponses des assistans. L'agonie commencée depuis deux jours dure encore, comme si Dieu vouloit exercer plus long-temps son courage, et donner une preuve plus frappante de ce que peut le chrétien, lorsqu'il puise sa force dans le sang d'un Dieu expirant sur une croix. Louis

demande qu'on fasse de nouveau ces prières devant lui; il les suit; mais sa voix, affoiblie par le mal, ne peut plus se faire entendre. Je le vois prenant entre ses mains le signe précieux de notre salut, et le pressant amoureusement sur ses lèvres mourantes. Il expire! apprenant au fidèle comment il doit mourir, après lui avoir si bien appris comment il doit vivre ».

— M. l'évêque de Soissons trace un tableau rapide des vertus du feu Roi :

« Saint Ambroise, dans son éloge funèbre de l'empereur Valentinien, déploroit la mort de ce prince, non-seulement comme une calamité pour la patrie, dont il étoit le père, mais encore comme un malheur particulier pour chacun de ses sujets. Pouvions-nous vous offrir, N. T. C. F., une image plus vraie et plus touchante de la douleur publique et de l'affliction de toutes les familles à la mort d'un Prince si digne de nos regrets? Vous le savez, et toute sa vie en fait foi, Louis XVIII n'a eu d'autre pensée, d'autre sollicitude, que le bonheur de son peuple : s'en faire aimer étoit la récompense que son cœur ambitionnoit. Il se regardoit bien plus comme le père que comme le souverain de cette grande famille que la Providence lui avoit confiée : il aimoit à appeler les Français ses enfans, et vous vous souvenez, N. T. C. F., de ces expressions pleines de bonté et de tendresse, qui nous révéloient à chaque instant le secret de son cœur. Instruit à l'école de l'adversité, ce Prince avoit appris de bonne heure ce que les rois ne savent pas toujours, parce qu'ils n'en ont pas eu l'expérience, à supporter avec courage les plus grandes infortunes; les épreuves qui abattent les ames communes n'avoient fait que fortifier sa grande ame : et lorsque la divine Providence, après une si longue séparation, daigna rendre Louis le Désiré à nos vœux et à notre amour, il apparut à la France comme un ange consolateur. Nous avions été malheureux, il l'avoit été aussi; tous nos maux il les avoit ressentis, et combien souvent n'avoit-il pas gémi, dans la terre de son exil, de ne pouvoir pas les faire cesser! Il n'a pas été plutôt au milieu de nous, qu'il s'est efforcé d'adoucir, autant qu'il étoit en lui, toutes les infortunes publiques et particulières; il s'est fait rendre compte de tous les besoins, afin de les soulager tous; il a surchargé son trésor de dépenses sur lesquelles son cœur ne pouvoit pas consentir à rien diminuer, et qu'il étendoit toujours en faveur du pauvre et de l'orphelin. Telle a été, N. T. C. F., la vie, hélas! trop courte, du Prince dont nous pleurons la perte. Toute la France a admiré les vertus que nous louons en lui, et, quoique ce souvenir redouble vos regrets et afflige vivement votre cœur, nous ne pouvions refuser cet hommage à sa mémoire. Aucun prince poussa-t-il plus loin la bonté et la clémence? Jamais il ne connut la vengeance : pardonner et aimer étoient le besoin continuel de son cœur. Appelé à gouverner la France dans les circonstances les plus difficiles, il sut, par son esprit de modération et de sagesse, calmer les passions, triompher de tous les obstacles; il gagna les cœurs, afin de parvenir à

réunir les esprits que les opinions politiques avoient si malheureusement divisés ».

— M. l'évêque de Bayeux ne s'exprime pas d'une manière moins touchante :

« Quel Français n'arroseroit pas de ses larmes les cendres d'un Prince qui, après avoir été éprouvé dans une terre étrangère par une longue suite de malheurs, fut placé miraculeusement sur le trône de ses pères, où des vœux si ardens l'avoient appelé? Par quelle sagesse et quelle modération ne s'y est-il pas maintenu, au milieu de tant d'orages qu'il a vus se former autour de lui? Dans les circonstances où il étoit si difficile de tenir les rênes de l'Etat, quel courage et quelle persévérance ne falloit-il pas pour guérir les plaies profondes que de trop longs troubles avoient faites à la France? Fut-il jamais un souverain qui fit paroître autant de clémence et de bonté? L'Europe entière pacifiée, la religion protégée, tant d'églises consolées d'une longue viduité par des pontifes dignes de les gouverner, l'amélioration de l'instruction publique, des réformes salutaires, qui étoient le prélude de beaucoup d'autres; une nation voisine et alliée sauvée des fureurs de l'anarchie, un prince replacé sur son trône et rendu à l'amour de ses sujets, la France respectée au dehors, et jouissant au dedans des douceurs et des avantages d'une paix glorieuse; que de monumens attestent la grandeur et les vertus du Monarque que nous regrettons! Sa patience et sa fermeté dans la maladie douloureuse qui a terminé ses jours, les sentimens de religion dont il a toujours été pénétré, la foi vive et l'édifiante piété avec lesquelles il a reçu les sacremens de l'Eglise, les derniers témoignages de tendresse donnés à sa famille éplorée, le sacrifice qu'il a fait de sa vie et de sa couronne au Maître souverain de l'univers, sont autant de grâces dont il a été favorisé, et comme autant de gages de son éternelle félicité ».

— M. l'évêque de Blois, dans un Mandement du 17 septembre, comme les précédens, célèbre aussi les vertus du feu Roi, et tout le bien qu'il a fait ou voulu faire :

« Que de maux il a arrêtés! que de bien il a fait! Ah! s'il lui en restoit encore beaucoup à faire à sa dernière heure, après tant d'efforts de zèle et d'amour, n'en accusons que la profondeur de nos plaies et la perversité du siècle; et, rendant grâces au Dieu tout-puissant pour la grande miséricorde qu'il a exercée envers notre Roi et envers son peuple, pensons à nous rendre dignes de biens plus grands encore, par un retour plus parfait à nos devoirs.

» En mourant, notre Roi nous a laissé de grands exemples : recueillons un si bel héritage, c'est le legs de sa piété. Il a porté le poids de l'infortune et celui de la royauté avec la même grandeur d'ame; il a sanctifié ses derniers momens par l'accomplissement le plus religieux des derniers devoirs du chrétien : son salut et le bonheur du peuple ont occupé ses dernières pensées. De grandes souffrances lui

avoient fait acquérir de grands mérites pendant sa vie; de grandes souffrances l'ont purifié à la fin de ses jours; et la religion, volant à son secours, a répandu dans son ame ses célestes consolations. Il est mort enfin comme devoit mourir un grand prince, un chrétien fidèle, un descendant de saint Louis. Recevons dans un cœur religieux ces dernières leçons, ces derniers bienfaits d'un Roi dont le nom sera révéré de la postérité. C'est ainsi que nous honorerons sa mémoire, et que nos prières, portées par la foi jusqu'au-delà des cieux, lui obtiendront un trône impérissable dans ce royaume éternel où tous sont rois.

» Mais, pour rendre ces prières plus efficaces, unissons-les à celles de cette royale famille, qui a versé tant de larmes et qui brille de tant de vertus. En nous associant à la douleur de notre nouveau souverain, de ce prince qui n'a eu besoin que de se montrer aux Français pour ravir leur amour, et qui n'a cessé d'y acquérir de nouveaux droits par ses bienfaits, à celles de ses augustes enfans, à celles surtout d'une Princesse dont les grandes afflictions ne peuvent être comparées qu'à son courage et à sa bonté, osons prier avec eux, et qu'ils voient dans nos larmes comme dans nos vœux le gage d'un éternel amour, d'une éternelle fidélité ».

— M. l'évêque d'Evreux, qui avoit donné un Mandement sur la maladie du feu Roi, en a publié aussi un sur la mort de cet excellent Prince :

« Effrayés des progrès de la maladie de notre bien-aimé Roi Louis XVIII, nous vous avons invités, N. T. C. F., à joindre vos prières à celles de toute la France, pour obtenir du ciel qu'il prolongeât des jours si précieux à son peuple. Nos alarmes n'étoient que trop fondées. Dieu vient de le retirer à lui; et c'est au nom de son auguste frère et successeur, le Roi Charles X, que nous vous appelons de nouveau au pied des autels, pour prier pour le repos de son ame. Priez, N. T. C. F., pour ce Prince long-temps éprouvé par le malheur, et dont la vertu ne s'est point démentie dans l'une et l'autre fortune; priez pour ce Prince magnanime par sa clémence, quand la divine Providence l'a reporté sur le trône de ses pères; priez pour ce Prince, dont la sagesse a pacifié l'Europe et fermé les plaies de sa patrie; priez pour le père du peuple et le restaurateur de la France. Et, comme votre douleur et la nôtre a besoin de consolations, nous vous transmettons la lettre que nous écrit notre nouveau maître et seigneur, lettre si touchante, où son ame affligée s'est répandue toute entière. Pénétrez-vous des sentimens qu'elle renferme. Elle vous apprendra tout ce que nous avons perdu, tout ce que la divine bonté nous fait retrouver; nous voulons dire que le Roi que nous pleurons revit dans la personne de l'auguste héritier de sa couronne, de ce Prince adoré qui promet tant de gloire et de bonheur à la France, que le ciel a doué de toutes les vertus royales et religieuses, de toutes les qualités héroïques que nous admirons dans les plus illustres de ses aïeux; qui peut dire, avec l'un d'eux, que si l'honneur et la droi-

ture étoient bannies de la terre, elles se retrouveroient dans le cœur d'un Roi de France, et qui, entouré de notre amour, nous rappellera par ses innombrables bienfaits cet antique principe de notre foi religieuse, que les rois sont les images de Dieu sur la terre ».

— Les Frères de la Charité établis dans le Midi recueillent des témoignages précieux de la confiance publique, et plusieurs conseils-généraux viennent de leur donner simultanément des marques d'intérêt et d'estime. On a vu que le conseil-général de la Loire avoit voté en leur faveur une somme de 30,000 fr.; il leur a de plus accordé la maison de Savignen, à Montbrison, pour y recevoir les aliénés du département. Le conseil-général de l'Ain leur confie aussi le soin de cette classe de malheureux; il a voté pour eux une somme de 25,000 fr., et leur offre la maison dite des Lazaristes, à Bourg, pour servir d'hospice aux aliénés. Quant au département de la Lozère, où les Frères sont établis depuis plusieurs années, le conseil-général a voté, pour la troisième année, des sommes en faveur des deux hôpitaux d'aliénés des deux sexes, fondés dans ce département par le Frère Hilarion, et servis par des religieux et des religieuses de la même congrégation.

— La mort vient d'enlever au diocèse de Marseille un de ses plus dignes prêtres, et à la paroisse d'Aubagne un pasteur qui en étoit le père. M. Louis Figon, né aux Pennes, près Marseille, le 9 février 1745, avoit fait ses premières études au séminaire du Bon-Pasteur, et sa théologie à celui de la Mission de France. Quand il fut prêtre, il exerça le ministère pendant quelques années en diverses paroisses, et entra ensuite dans la congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare. On l'envoya faire son noviciat à Lyon, et il professa la théologie à Arles, puis à Marseille. Ayant refusé le serment, il s'embarqua pour l'Italie, avec le dessein d'aller rejoindre ses confrères à Gènes; mais quelques évêques français l'engagèrent à s'arrêter à Nice, et à y donner des conférences aux prêtres fugitifs. Il prêcha constamment dans l'église dite du Jésus, et montra dans cette fonction autant de zèle que de capacité. Revenu en France dans un moment de calme, il fut obligé de se cacher, et échappa avec peine à la persécution. Il fut le premier, à Marseille, qui osa célébrer l'office en public, et il desservit l'église de la Mission jusqu'au Concordat. A cette époque, M. de Cicé lui offrit plusieurs places; le modeste prêtre préféra la cure d'Aubagne, comme lui

laissant, ainsi qu'il le disoit lui-même, plus de loisirs pour se préparer à la mort. Lorsque sa congrégation eut été rétablie en 1816, le supérieur, sur son exposé, lui permit de rester dans sa cure, et on continua à le regarder comme membre de la congrégation. Fidèle disciple de saint Vincent de Paul, il menoit une vie simple, et s'occupoit sans cesse du soin de ses ouailles. Il est mort le 9 juillet dernier, au milieu de ses travaux, et a emporté les regrets de tous ses paroissiens, on peut dire de tout le diocèse. Il avoit surtout un rare talent pour former les jeunes ecclésiastiques, et M. l'évêque actuel d'Angoulême avoit été son disciple. On ne connoît de lui qu'une Dissertation, qu'il fit imprimer il y a deux ans, à la sollicitation de ses amis; elle porte pour titre : *L'Encyclique de Benoît XIV*, Vix pervenit, *expliquée par les tribunaux de Rome*. Nous n'avons point vu cet écrit, qui paroît être un extrait d'un ouvrage plus étendu qu'on a trouvé parmi ses papiers. Nous avons lieu de juger, par le peu qu'on nous en dit, que M. Figon ne croyoit pas l'Encyclique contraire au prêt à intérêt, et qu'il s'efforçoit de prouver cette thèse.

—Un autre cardinal laisse une place vacante dans le Sacré-Collége. Paul-Joseph Solaro de Villanuova-Solara, né à Saint-Polten, en Autriche, le 24 janvier 1743, évêque d'Aoste, en Piémont, en 1784, démissionnaire en 1803, abbé de Saint-Bénigne de Fructuaire, au diocèse d'Yvrès, cardinal le 23 septembre 1816, est mort à Turin le 9 septembre. M. le cardinal Solaro étoit grand-aumônier du roi de Sardaigne. Un journal, en annonçant sa mort, a commis une singulière méprise : il dit que l'évêché d'Aoste ayant été supprimé sous la domination française, on offrit à M. de Villeneuve-Solara l'évêché de Gap, qu'il refusa. Il a confondu le prélat piémontais avec M. l'abbé de Villeneuve, qui fut nommé à l'évêché de Gap en 1817. Celui-ci étoit curé de Lorgnes, en Provence, et mourut peu après.

—Il est question depuis long-temps d'un Concordat pour la Suisse, et des négociations ont été ouvertes pour établir de nouveaux évêchés dans ce pays, dont presque toute la partie orientale dépendoit autrefois de l'évêché de Constance. Ce siége est vacant depuis long-temps, et il ne paroît pas qu'il doive être conservé. En 1818, les cantons de Berne et de Lucerne députèrent à Rome pour demander l'érection d'un évê-

ché ; mais la divergence des idées et des prétentions mit obstacle à une conclusion définitive. Le gouvernement des grands cantons aspiroit à exercer une sorte de suprématie sur les affaires ecclésiastiques et même sur l'enseignement de la religion ; de plus, chaque canton se disputoit à qui auroit l'évêque. On se divisoit encore sur d'autres points. En vain des conférences ont été tenues et des plans ont été proposés : depuis dix ans on n'a pu parvenir à aucun résultat, et les catholiques gémissent de se trouver sous une administration incertaine et précaire : les liens se rompent, la discipline s'affoiblit, et le clergé et les fidèles souffrent également d'un état de choses si contraire aux intérêts de la religion. Pour échapper à un si fâcheux provisoire, trois cantons, Uri, Schwitz et Underwald, ont pris leur parti de concert et ont sollicité leur réunion à l'évêché de Coire. Le saint Siége a accueilli leurs vœux, et a mis ces cantons sous la juridiction de l'évêque de Coire, qui est aujourd'hui M. Charles-Rodolphe de Buol-Schavenstein, né à Inspruck, le 30 juin 1760, et promu à Coire le 12 septembre 1794. Ce prélat est entré aussi en négociation avec le canton de Saint-Gall, pour les catholiques de ce canton, et un arrangement autorisé par le saint Siége porte que l'évêque de Coire joindra à son titre celui de Saint-Gall, et qu'il résidera alternativement dans l'une et l'autre villes. Il y aura à Saint-Gall, comme à Coire, une cathédrale, un séminaire, une officialité; de plus, l'évêque de Coire est chargé des catholiques des cantons de Zurich, de Zug, d'Appenzell, de Turgovie et d'Argovie. Toutefois cet arrangement souffre des difficultés dans l'exécution : comme il avoit été négocié sans la participation du gouvernement des Grisons, et même de la partie catholique du canton, les Grisons n'ont pas voulu le reconnoître. Lorsque la bulle du Pape parut, le président du corps catholique, qui fait partie du gouvernement, s'adressa à l'évêque pour lui demander des explications ; il a référé de cette affaire au grand-conseil, qui a adopté ses plaintes. Dans sa dernière session, il a approuvé la lettre du président, en date du 18 juin dernier, et il a déclaré qu'il ne reconnoîtroit point l'union des évêchés de Coire et de Saint-Gall, aussi long-temps que les parties contractantes n'auroient point satisfait aux droits du gouvernement des Grisons ; et que, si le siége épiscopal venoit à vaquer, l'ecclésiastique qui y seroit nommé

autrement que par l'ancien usage ne seroit pas admis à prendre possession. Cette détermination a dû être communiquée aux cantons et à la diète fédérale. Il est à désirer que ces différends s'aplanissent, et que l'on trouve quelque moyen de rapprocher les esprits.

— Les journaux ont annoncé une conversion remarquable d'un protestant, qui a eu lieu à Mayence au mois d'août dernier : nous nous sommes abstenu d'en parler, parce que nous attendions des renseignemens plus précis sur le nouveau converti, qui n'étoit même pas nommé dans les feuilles quotidiennes. Nous savons aujourd'hui que celui qui a eu le bonheur de rentrer dans le sein de l'Eglise est M. H. D. Staedel, un des premiers banquiers de Mayence, originaire de Strasbourg, établi à Mayence avec sa famille depuis environ vingt ans. Il étoit distingué par ses talens et sa probité, et on le regardoit comme la colonne du protestantisme à Mayence; cependant son zèle pour la cause où il étoit engagé n'alloit pas jusqu'à harceler les catholiques, différent en cela du pasteur luthérien de Mayence, M. Nonnweiter, qui se montre en toute occasion l'irréconciliable ennemi de l'Eglise romaine, et qui se fait un plaisir de l'attaquer, surtout quand il apprend quelque conversion éclatante. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'on dit que ce sont les assertions hardies du pasteur luthérien qui ont jeté les premiers élémens du doute dans l'ame droite de M. Staedel. Il étoit imbu, comme la plupart des protestans, des préventions les plus déraisonnables sur notre croyance et nos pratiques : un vieux livre de prières, que le hasard ou plutôt la Providence fit tomber entre ses mains, commença à lui ouvrir les yeux ; il vit dans nos prières une morale pure, une doctrine saine, une onction touchante. Il conçut le désir d'étudier la matière, de lire d'autres ouvrages, d'étendre ses recherches. Les écrits qui ont paru dans ces derniers temps pour la défense de la foi catholique, tels que ceux du savant Prechtl, précédemment abbé des Bénédictins de Michaelfield, en Bavière; le *Système théologique* de Leibnitz, les *Lettres* de M. Milner, le journal allemand qui a pour titre *le Catholique*, lui parurent encore plus solides et plus péremptoires, quand il les compara aux dissertations froides ou aux déclamations boursouflées des protestans modernes. Deux ans se passèrent dans cette étude, que M. Staedel accompagnoit de ferventes prières, conjurant

Dieu de lui faire connoître la vérité. Enfin, quelques jours avant la fête de l'Assomption, il fit sa profession de foi dans l'église de Saint-Quentin, à Mayence. Peu de jours après, M. Guillaume de Gagern suivit les traces de son frère Ernest de Gagern, et fit sa profession de foi dans l'église du séminaire. Tous deux sont frères d'un homme distingué par ses places et par ses talens, aujourd'hui député à la diète de Darmstadt. Le père du jeune Guillaume, protestant et vieillard très-respectable, a autorisé la démarche de M. Guillaume de Gagern. D'autres conversions éclatantes ont eu lieu depuis quelque temps. A Francfort, M. Charles Fleischer, homme instruit et cultivant les lettres, a abjuré, l'année dernière, entre les mains de M. Orth, curé de la cathédrale. Depuis sa conversion, il a traduit la *Réfutation* du livre de M. de Stourdza, que nous avons annoncée dans notre n°. 875. Cette *Réfutation* a été publiée à Mayence, et a même contribué à la conversion de la femme de M. Fleischer, qui a fait abjuration depuis son mari. Récemment, un professeur d'histoire au Lycée de Dusseldorf a prononcé son abjuration entre les mains du docteur Binterim, curé de Biek et du faubourg de Dusseldorf; cette conversion a été surtout remarquable par une circonstance tout-à-fait singulière. Dusseldorf est une ville catholique, et on devoit espérer que le consistoire d'instruction ne placeroit dans le Lycée que des professeurs catholiques; néanmoins le professeur en question fut nommé malgré les réclamations des catholiques, comme s'il n'y avoit pas eu dans tout le pays un catholique assez instruit pour occuper cette place : eh bien! c'est précisément ce professeur si éclairé qui abandonne le protestantisme. Sa conversion a fait quelque bruit; les protestans ont jeté les hauts cris; on dit même qu'il a été question d'éloigner le professeur de Dusseldorf : mais nous croyons le ministère prussien trop équitable et trop sage pour souffrir que le consistoire trahisse sa partialité par un acte si arbitraire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi fera son entrée à Paris lundi prochain, et se rendra directement à Notre-Dame pour attirer les faveurs du ciel sur son règne.

— S. M. a accordé le titre d'*altesse royale* à Mgr. le duc d'Orléans et à Mgr. le duc de Bourbon.

— Le Roi a nommé colonel du 1er. régiment de hussards M. le duc de Chartres, fils aîné de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans.

— Le Roi a rendu, le 22 de ce mois, une ordonnance qui commue la peine de vingt-un transfuges condamnés pour avoir porté les armes contre la France, et de deux cent quarante-deux militaires condamnés à diverses peines pour d'autres délits.

— Les pensions accordées par le feu Roi sur la liste civile seront provisoirement continuées par le Roi.

— Le mardi et le mercredi, les corps et un grand nombre de particuliers ont été admis à jeter de l'eau bénite sur le corps du feu Roi. Le mardi, la maison du Roi et celle des Princes, l'infant de Portugal, les cours et tribunaux, les officiers de la garde royale et de la garnison de Paris, l'Ecole Polytechnique et plusieurs autres corps, sont entrés successivement. Le mercredi, la garde nationale a été admise dans la salle du Trône, et a défilé devant le lit d'honneur. Le bon ordre et le recueillement ont rendu cette cérémonie plus imposante encore.

— Les cours royales, les tribunaux, les préfectures et les municipalités, à mesure que la fatale nouvelle se répand, adressent au Roi l'expression de leurs regrets pour le règne qui a fini, et de leurs espérances pour le règne qui commence. Tous les sentimens se confondent pour pleurer Louis XVIII et saluer Charles X.

— Jeudi 23 septembre, a eu lieu la translation du corps de feu S. M. Louis XVIII à l'église royale de Saint-Denis. Un peuple innombrable s'étoit porté sur les rues et les boulevards où devoit passer le convoi, pour voir encore une fois la dépouille mortelle d'un Roi qu'il avoit tant aimé. M. le Dauphin, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans et S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon arrivèrent à dix heures du matin au château des Tuileries. Immédiatement après leur arrivée on fit la levée du corps, et à dix heures et demie une salve de coups de canon et toutes les cloches de la ville annoncèrent le départ du convoi. L'ordre le plus admirable présidoit à la disposition du cortége. Une troupe de gendarmerie ouvroit la marche. Venoient ensuite des détachemens de troupes de toute arme, précédés de leurs états-majors. Des troupes de musiciens, séparées par d'assez longs intervalles, faisoient entendre des airs qui ajoutoient encore à la tristesse majestueuse de cette cérémonie. Après les troupes venoient les grands-officiers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et les commandeurs de l'ordre de Saint-Louis, les grand'croix des deux ordres, les maréchaux de France, les pairs de France, le service de S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon, le service de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans et le service de M. le Dauphin; un carrosse dans lequel étoient M. le

Dauphin, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon et le premier gentilhomme du Roi servant auprès de M. le Dauphin; des officiers des gardes accompagnoient les Princes. Le carrosse dans lequel étoient M. le grand-aumônier et M. le chambellan précédoit immédiatement le char funèbre. Ce char étoit d'une richesse remarquable. Il étoit traîné par dix superbes chevaux ornés de caparaçons noirs.

— L'église de Saint-Denis avoit été préparée pour recevoir le corps du feu Roi. Les décors funèbres étoient d'une grande beauté. Toute l'église étoit tendue de draperies noires, chargées d'écussons aux armes de France. Au milieu du chœur s'élevoit un catafalque, au-dessus duquel étoit suspendu le pavillon royal. L'église représentoit une grande chapelle ardente. C'est là que les restes du Roi ont été présentés par S. A. le prince de Croï, et reçus par le doyen du chapitre royal pour y être exposés à la piété des fidèles pendant un certain nombre de jours. La cérémonie s'est terminée fort tard. Nous donnerons de plus amples détails dans notre prochain numéro.

— Le Muséum et tous les autres lieux publics qui avoient été fermés ont été rouverts vendredi 24 de ce mois.

— MM. les agens de change et de commerce près la Bourse de Paris ont demandé à l'autorité qu'il fût permis de suspendre leurs travaux le jour de l'entrée de Charles X dans la capitale.

— Un journal assure que le gouvernement s'occupera, dans le courant du mois prochain, de régler l'indemnité à accorder aux émigrés.

— En exécution de l'ordonnance du Roi du 6 août 1823, il sera procédé, le mardi 28 septembre et le mardi 12 octobre 1824, à l'adjudication de l'hôtel du ministère des finances et de toutes ses dépendances.

— M. Ampère, nommé récemment par le Roi professeur au collége royal de France, vient de donner sa démission de la place d'inspecteur général de l'Université.

— Le maréchal de camp Bacler d'Albe est mort le 12 de ce mois. Egalement habile à manier l'épée et le pinceau, il s'étoit adonné tout entier à la peinture, après avoir suivi Napoléon dans ses campagnes. Il étoit âgé de soixante-trois ans, et vivoit retiré à Sèvres.

— Le roi d'Espagne vient d'accorder une pension de 2000 fr. à la veuve du lieutenant français Quisel, mort glorieusement à l'assaut de Tarifa.

— Les journaux anglais et français avoient annoncé depuis longtemps le départ d'Iturbide pour le Mexique, et sur cette nouvelle, le congrès avoit rendu, le 28 avril, un décret qui le mettoit hors la loi. Le 14 juillet, Iturbide arriva, sur un bâtiment anglais, au port Soto-la-Marina; mais, avant de descendre à bord du vaisseau, il en

voya un de ses gens pour connoître les dispositions des habitans à son égard. Le capitaine du port, Philippe de La Graza, lui promit son secours, et l'assura qu'il seroit bien accueilli des Mexicains. Iturbide, ne soupçonnant pas le piége, se livra au capitaine, qui l'arrêta aussitôt, et le fit fusiller le même jour, à six heures du soir. Le décret du congrès portoit qu'on lui donneroit le temps de mourir en chrétien. Le congrès a décidé que le gouvernement paieroit à la veuve d'Iturbide une pension annuelle de 40,000 fr.

— On écrit du Pérou, qu'aussitôt que l'on apprit d'une manière officielle les évènemens d'Espagne, le plus grand ordre régna parmi les généraux royalistes, et l'autorité absolue de Ferdinand VII fut proclamée dans les principales villes, au grand contentement de l'armée et de toute la population, qui voit se dissiper les fureurs révolutionnaires.

— Le docteur Francia, qui s'est emparé du pouvoir dans le Paraguay, vient d'ouvrir les communications long-temps interdites entre son pays et le reste du monde. D'après les relations de ses agens, ce gouvernement a prodigieusement prospéré pendant l'interdiction. Des établissemens d'industrie s'y sont formés, et la population s'est accrue.

On vient de commencer une entreprise sous le titre de *Bibliothèque du chrétien* ou *Collection de Livres de piété*. Cette collection est dédiée à une Princesse auguste, et on annonce qu'elle est sous la direction de M. l'abbé Rauzan. Les ouvrages qui ont déjà été publiés peuvent donner l'idée la plus favorable de l'entreprise : ce sont les *Méditations de Bossuet sur les Evangiles*, le *Traité* de Fénélon *sur l'éducation des Filles*, les *Mœurs des Israélites et des Chrétiens*, par l'abbé Fleury. Ces ouvrages sont dans le format in-18. Les *Méditations* forment 4 volumes, le *Traité* 1, et les *Mœurs* 2. On se propose de publier, dans le même format, des ouvrages de saint François de Sales, de Grenade, et d'autres livres estimés. L'impression est soignée, et, si la collection se continue dans le même esprit, elle pourra véritablement être utile. Plusieurs de ces ouvrages n'avoient pas encore paru dans ce format. On se fait inscrire chez Mme. Lévi, quai des Augustins, n°. 23. On n'est point obligé de prendre toute la collection, et chacun choisira les ouvrages qui lui conviendront mieux. Il y a des exemplaires en papier vélin pour les amateurs.

Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e. siècle, ou Tableau des établissemens religieux formés à cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle (1).

QUATRIÈME ARTICLE.

Nous allons reprendre l'analyse de cet ouvrage, que l'abondance des matières nous avoit fait interrompre. Le Ve. livre, qui termine le siècle, est le plus riche en faits, et l'auteur s'est vu forcé de le partager en deux; la première partie présente l'état de la cour sous le rapport religieux, et tout ce qui concerne les protestans; la seconde partie renferme le reste de ce qui est relatif à cette époque; savoir, les établissemens et les exemples de piété.

La cour de Louis XIV offrit dans cette fin de siècle d'éclatantes vertus. La reine Marie-Thérèse fut constamment un modèle de modestie, de douceur et de piété. La princesse Palatine expioit dans la pénitence la dissipation de ses premières années. Le grand Condé revenoit aussi à Dieu, et vivoit dans les pratiques habituelles du christianisme. La princesse d'Orléans, duchesse de Guise, se consacroit aux bonnes œuvres. Un roi proscrit pour sa foi, Jacques II, honoroit son exil à Saint-Germain-en-Laye par son courage et sa piété. Louis XIV lui-même, dont les égaremens avoient longtemps affligé ses plus dévoués serviteurs, donnoit l'exem-

(1) 2 gros vol. in-8°.; prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

ple d'une vie régulière, protégeoit efficacement la religion, et encourageoit les entreprises honorables et utiles. La marquise de Montespan, retirée dans un couvent, n'y sembloit occupée qu'à se faire oublier du monde, et qu'à réparer le passé par d'abondantes largesses et par une conduite pénitente et humiliée. La marquise de Maintenon faisoit servir son influence à mettre la vertu en honneur et à entourer le Roi des hommes les plus estimables. La cour comptoit un grand nombre de seigneurs plus distingués encore par la fermeté de leurs principes que par l'éclat de leur rang. Les ducs de Navailles, de Montausier, de Bournonville, de Roannez, de Beauvilliers, de Chevreuse, les marquis de Bellefonts et de Pomponne, le chancelier Le Tellier, Le Pelletier, contrôleur-général des finances, faisoient profession de pratiquer la religion sans respect humain, et vivoient dans les habitudes de la piété. Le séjour de Fénélon à la cour, les grâces de son esprit, le charme de ses entretiens, les succès de ses soins auprès du jeune duc de Bourgogne, tout contribuoit à lui donner une influence qui eut les plus heureux effets. Il dirigeoit des dames illustres et des seigneurs estimables ; il étoit l'ame d'une société de personnes vertueuses, et il les portoit par ses conseils et par ses exemples à marcher dans les voies de la perfection, et à embrasser divers genres de bonnes œuvres.

L'évènement le plus remarquable de cette époque est la révocation de l'édit de Nantes; l'auteur de l'*Essai* n'a pas prétendu en faire l'histoire complète ; mais il a cru utile de recueillir quelques renseignemens sur les efforts du clergé pour éclairer les protestans, et sur le résultat de ces efforts. Il sépare constamment les mesures adoptées par la politique de celles prises par les évêques, et distingue entre le zèle des missionnaires et la marche trop vive de quelques intendans. Il fait

remarquer aussi la différence des époques, et suit année par année les progrès des missions. Il rapporte les principales conversions opérées alors; les écrivains protestans les ont représentées comme étant toutes l'effet de la séduction, de la foiblesse et de la peur, et ils avoient intérêt à les montrer sous ce jour. Le fait est néanmoins qu'un grand nombre de ces conversions portent le caractère de la conviction, de la sincérité et de la candeur, et qu'elles furent aussi durables qu'éclatantes. Les ministres Desmahis, Gilli, Vignes, Forestier et Papin, le savant Obrecht, Saurin, Winslow, le duc de Perth, la duchesse de Norfolk, la famille Grœme, Hugi, etc., tels sont les principaux personnages que cite l'historien. Cette partie de son travail paroîtra peut-être neuve et curieuse, et elle montre la révocation sous un aspect sous lequel on n'a pas coutume de l'envisager. On aura une idée de l'esprit qui a présidé à son travail en parcourant le morceau suivant, que nous choisissons entre plusieurs autres:

« Il est un fait constant, c'est qu'à l'époque où Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, sa politique parut obtenir l'approbation générale. Les corps et les particuliers applaudirent également à cette mesure, et on la trouve célébrée dans les actes publics et dans les correspondances privées. L'opinion publique étoit si prononcée à cet égard, que ceux qui étoient les plus inclins à blâmer les mesures prises par Louis XIV louèrent celle-ci, et Arnauld, exilé et fugitif, en parle comme Bossuet. Le docteur, alors retiré à Bruxelles et mécontent de la cour, prend néanmoins la défense de l'édit dans ses lettres à ses amis. Les gens du monde même ne pensoient pas à cet égard autrement que le clergé, et Mme. de Sévigné écrivoit que *rien n'étoit si beau que le contenu de l'édit*, et que *jamais aucun roi n'avoit fait et ne feroit rien de plus mémorable*. Si Louis XIV s'est trompé, dit un illustre historien, il s'est trompé avec tous ses ministres, avec tous les grands hommes de son siècle, avec tous les corps de son royaume. Ne seroit-il pas possible d'expliquer comment s'étoit formée cette opinion générale? On se rappeloit quels troubles le

protestantisme avoit excités autrefois dans le royaume. On ne pouvoit avoir oublié qu'il avoit occasionné une suite de guerres, et mis la monarchie à deux doigts de sa ruine. Ne parlons pas, si l'on veut, des églises détruites, des autels profanés, des monastères abattus, des prêtres et des religieux mis à mort; mais la discorde dans les familles, les révoltes continuelles, les prises d'armes, les étrangers introduits en France, le ravage des provinces, tant de sang versé, tant de violences, de combats et de crimes, n'avoient pu laisser que de fâcheux souvenirs dans les esprits. Henri IV lui-même avoit eu bien souvent à se plaindre des protestans, et le règne de son fils avoit été fréquemment troublé par leurs révoltes. Le cardinal de Richelieu avoit, à la vérité, abattu ce parti à force de soins, de travaux et de dépenses; cependant on avoit encore surpris plus d'une fois des rapports secrets avec l'étranger, et des projets qui eussent pu devenir inquiétans sous un gouvernement moins ferme. On croyoit donc qu'il étoit d'une bonne politique d'assurer le repos de l'Etat par l'unité de doctrine. Le système d'une religion exclusive étoit alors général en Europe; les protestans en avoient donné l'exemple dans tous les pays où ils dominoient. On sait assez quelle fut la sévérité des lois prohibitives rendues contre les catholiques en Hollande, à Genève, en Suède, en Danemarck et dans une partie de l'Allemagne. Une reine d'Angleterre, dont on a extrêmement loué l'habileté et même la sagesse, Elisabeth, avoit porté à cet égard l'intolérance au dernier excès, et un grand nombre de prêtres et de fidèles avoient péri sur les échafauds, uniquement pour avoir continué de pratiquer une religion qui avoit été si long-temps celle de l'Angleterre. On ne voit point que les historiens modernes aient reproché à cette princesse la rigueur de sa politique envers une partie de ses sujets, quoiqu'il semble qu'elle mérite encore plus de blâme que Louis XIV, puisqu'elle versa le sang en abondance, et qu'elle ne put ignorer les suites de ses édits. Du reste, c'est sans aucun fondement qu'on a supposé dans plusieurs ouvrages que Louis XIV bannit les protestans. Cette idée, que des personnes peu instruites conservent encore, est formellement démentie par le texte de l'édit et par toute l'histoire. Loin d'ordonner l'émigration, le gouvernement prit, au contraire, des mesures pour l'empêcher, et des déclarations réitérées du Roi défendirent, sous diverses peines, de sortir du royaume

ou de favoriser la sortie. Il est vrai que l'édit bannissoit les ministres, et que cette clause engagea beaucoup de leurs adhérens à les suivre. Toutefois on a lieu de croire que le nombre des ces réfugiés a été fort exagéré dans la plupart des supputations qu'on a faites.

» Quelque opinion que l'on se forme sur l'édit de révocation en lui-même, on ne peut que déplorer les rigueurs qu'y ajouta le zèle inconsidéré d'un ministre sévère. Le marquis de Louvois, porté par caractère aux mesures violentes, crut pouvoir appeler la force au secours de l'édit, et déploya l'appareil de la puissance là où il n'eût fallu faire entendre que le langage de la douceur et de la persuasion. Des régimens furent envoyés en différens lieux, et les intentions présumées du ministre autorisèrent les vexations des subalternes et la licence des soldats. Dans les provinces éloignées surtout, des scènes affligeantes se passèrent à l'insu de Louis XIV; mais les récits qui en ont été faits portent souvent, il faut le dire, le caractère de l'exagération, et on a peine à démêler la vérité au milieu de rapports où perce le ton de la légèreté, du dénigrement, de la vengeance et de la haine ».

La partie qui traite de la révocation de l'édit de Nantes dans l'*Essai*, forme une soixantaine de pages. Elle est pleine de noms et de faits, et offre un tableau honorable pour le clergé. On y voit passer en revue des évêques, des ecclésiastiques, des religieux, qui travaillèrent à la conversion des protestans par des écrits, des conférences, des missions. L'auteur a tiré de l'oubli des hommes estimables par leurs connoissances et leur zèle; il fait connoître principalement l'abbé Chardon de Lugny, le Père Dubuc, le Père de Chevigny, et d'autres controversistes de ce temps, dont les noms avoient été omis par les historiens. Il montre tous les corps travaillant à l'envi à l'extinction du schisme, et fournissant des ouvriers pour les missions. M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénélon*, avoit rapporté des détails pleins d'intérêt sur la mission de Fénélon en Saintonge. L'auteur de l'*Essai* nomme beaucoup d'autres missionnaires tirés

de tous les rangs du clergé, et envoyés dans les diverses provinces, et il croit n'avoir rien omis de ce qui pouvoit jeter du jour sur cette portion jusqu'ici un peu négligée de l'histoire ecclésiastique de ce temps.

Nous sommes forcé de renvoyer à un dernier article l'analyse de la seconde partie du livre V, ainsi que de l'*Appendice* qui termine l'ouvrage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a publié une constitution, en date du 27 août, sur la méthode à tenir dans les Etats de l'Eglise pour réunir dans les études l'instruction à la piété. Cette constitution porte en substance que les études seront dirigées par une congrégation de cardinaux, parmi lesquels seront le secrétaire d'Etat, le camerlingue, le vicaire de Rome et les préfets de l'index et du bon gouvernement. Il y aura deux universités principales, l'une à Rome et l'autre à Bologne; et cinq universités secondaires, à Ferrare, à Pérouse, à Camerino, à Macerata et à Fermo. Un archichancelier présidera aux premières, et un chancelier aux secondes. L'archichancelier de Rome sera le cardinal camerlingue, et celui de Bologne l'archevêque de cette ville. Dans les universités secondaires, les chanceliers seront les archevêques ou évêques des villes où elles seront établies. Dans chaque université il y aura quatre colléges pour l'étude de la théologie, des lois, de la médecine et la philosophie. Les professeurs seront à l'avenir choisis au concours. Les évêques auront égard à la population et aux revenus des villes et villages de leurs diocèses, et, de concert avec les magistrats, proposeront à la congrégation des études le nombre d'écoles qu'ils croiront à propos d'établir dans chaque lieu; ils en auront la surveillance, qu'ils feront exercer dans chaque paroisse par un ecclésiastique de leur choix. La constitution règle ensuite les devoirs des professeurs, de leurs substituts, des bibliothécaires, des directeurs de l'observatoire et du musée; elle statue sur la discipline des élèves, sur les pratiques de la religion, sur la collation des grades. Les notaires sont sujets à la congrégation des études, et devront être examinés dans les universités; pour être admis à l'examen,

ils devront avoir fait un cours de logique, de morale et de lois civiles et canoniques. Les séminaires des évêques et les écoles des ordres réguliers ne sont pas soumis à la congrégation, mais on ne peut ériger d'académies sans son autorisation; celles qui existent seront maintenues, mais seront confirmées par elle.

— On fait depuis plusieurs mois, par ordre du saint Père, et sous l'inspection de M. le prélat Sala, de grands travaux pour la restauration et l'embellissement de la belle église de Sainte-Marie-Majeure. On répare surtout les mosaïques de la tribune, la grande arcade du chœur, ainsi que les tableaux de la grande nef, l'autel papal, les marbres et les peintures qui avoient besoin d'être rafraîchis. Le jeudi 2, le saint Père alla visiter les travaux, approuva ce qui avoit été fait, et recommanda toute la diligence possible. S. S. passa ensuite pour examiner les réparations qui se font dans l'église Saint-Clément, vaisseau remarquable, en ce qu'il est aujourd'hui le seul à Rome où subsistent les dispositions intérieures et extérieures en usage dans les temps anciens pour la célébration des saints mystères.

— Sixte V avoit établi, en 1586, une chapelle papale dans l'église de Sainte-Marie del Popolo, pour la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Cet usage, interrompu ensuite, fut rétabli par Alexandre VII. Le mercredi 8 septembre, Léon XII s'est rendu dans cette église, ayant dans sa voiture LL. Em. les cardinaux Galeffi et Castiglioni. S. S. entra par le couvent des Pères Hermites de Saint-Augustin, et se revêtit, dans la sacristie, d'une chape blanche et d'une mître d'or. Ayant pris place sur son siége portatif, elle alla en procession à la chapelle Chigi, où elle adora le saint Sacrement; de là elle fut conduite, à pied, au grand autel, monta sur son trône, et entendit la messe, célébrée par M. le cardinal Palotta. Les cardinaux, prélats et chefs d'ordre assistoient à la cérémonie.

Paris. C'est un usage constant de nos Rois, quand ils font leur entrée dans leur capitale, d'aller d'abord à l'église, et d'y offrir leurs vœux et leurs prières au Très-Haut pour la prospérité de leur règne. Le religieux Prince qui vient de monter sur le trône n'avoit garde de manquer à cette pieuse pratique. S. M. est arrivée à l'archevêché à deux heures, et, après s'y être un peu reposée, elle s'est rendue à la métro-

pole, qui avoit été décorée pour la cérémonie. Un portique d'un goût analogue à l'architecture de l'édifice avoit été dressé en avant du portail, et le chœur et le sanctuaire étoient ornés de riches tentures. Le siége du Roi étoit au haut du chœur, vis-à-vis l'autel. A droite, étoient M. le grand-aumônier, M. le premier aumônier du Roi, MM. les abbés de Saman et d'Esparbès, aumôniers de quartier; à gauche, MM. le cardinal de la Fare et l'évêque d'Amiens, aumôniers des Princesses; dans le sanctuaire, M. l'archevêque de Reims, MM. les évêques de Cybistra, d'Iméria et de Caryste, et plusieurs curés de la capitale.

M. l'archevêque, accompagné du chapitre et des curés, s'est rendu à l'entrée de l'église pour y recevoir S. M. Quand le Roi est arrivé, il a baisé la croix que le prélat lui a présentée. M. l'archevêque lui a offert de l'eau bénite et l'a encensé; ensuite le prélat lui a adressé le discours suivant :

« Sire, tous les cœurs volent au devant du Roi à son retour dans la capitale; la douleur et le respect ne peuvent plus retenir l'élan et les transports de votre peuple. Les larmes font place à d'autres larmes, et les acclamations succèdent au plus morne silence. Sire, c'est l'amour qui a pleuré, c'est l'amour qui se réjouit maintenant.

» Avant de monter au palais de ses pères, avant d'y prendre un repos qui sera le nôtre, V. M. vient aujourd'hui, avec le plus éclatant appareil, relever la religion abattue du même coup qui a frappé le Roi très-chrétien; vous voulez, Sire, qu'elle soit la première à recevoir la consolation que vous apportez à tous; soyez-en béni! entrez dans son sanctuaire; venez lui tendre votre main royale, et recueillir de sa bouche fidèle la promesse de sa divine reconnoissance.

» Pour nous, Sire, qui sommes ses ministres et vos sujets, nous vous supplions, sur le seuil de ce temple, d'avoir pour agréables des respects et des vœux que je suis en ce moment si heureux et si honoré d'offrir à V. M. en qualité de son premier pasteur; qu'elle daigne aussi agréer tous ceux des vénérables prêtres qui partagent les travaux et les sollicitudes de mon épiscopat; qu'elle permette enfin au clergé, au chapitre et à l'archevêque de Paris, de lui jurer, par le Dieu vivant et à la face des sacrés autels, la foi et l'hommage qu'ils ont gardé à votre auguste frère ».

Le Roi a répondu :

« Monsieur, mon premier devoir comme mon premier besoin, dans une circonstance aussi déchirante pour mon cœur, étoit de venir me prosterner aux pieds du Seigneur, afin de lui demander, par l'intercession de la sainte Vierge, la force et le courage qui me sont nécessaires pour remplir la tâche énorme qui m'est imposée. Sans lui, nous ne pouvons rien; nous pouvons tout avec lui. Aidez moi, Messieurs,

de vos prières ; je vous le demande, non pas tant pour moi que pour la France, que mon frère a rendue si heureuse. Oui, malgré ma douleur, j'ai le sentiment, j'ai la confiance qu'avec le secours d'en haut, je parviendrai, non pas à lui faire oublier la perte qu'elle a faite, mais du moins à lui en adoucir l'amertume ».

Le Roi étant arrivé à son siége, a fait sa prière. M. l'archevêque a entonné le *Veni, creator*, qui a été suivi du *Sub tuum* et de l'*Exaudiat*. La cérémonie a été terminée par la bénédiction du saint Sacrement. Le Roi et LL. AA. RR. ont été reconduites à la porte de l'église avec le même cortége. L'immense basilique offroit le plus beau coup-d'œil, et tous les assistans paroissoient pénétrés des mêmes sentimens et offrir les mêmes vœux.

— Nous avions parlé trop rapidement de la cérémonie religieuse du 23 septembre. Après que le corps du feu Roi a été présenté par M. le grand-aumônier de France, et reçu par le chapitre royal de Saint-Denis, le cercueil qui le renfermoit, porté par huit gardes du corps, a été déposé dans le catafalque. Les entrailles et le cœur du feu Roi voilés ont été placés sur les degrés du catafalque, et à son extrémité on voyoit sur une table, le sceptre, la main de justice, la couronne et l'épée, également recouverts d'un crêpe. Bientôt Mgr. le Dauphin, précédé des officiers de sa maison, est arrivé, enveloppé d'un manteau de deuil et vêtu tout en noir. Il étoit accompagné de LL. AA. RR. le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, couverts également de manteaux de deuil et vêtus de noir. Arrivés auprès du catafalque, les Princes se sont mis à genoux ; quelque temps après, ils se sont relevés, et, après avoir pris place sur des fauteuils de velours noir brodé en argent et en crépines, on a commencé les vêpres. La douleur étoit peinte sur tous les visages, et l'assemblée s'est tenue dans un profond recueillement. Après l'office, le corps, retiré du catafalque, a été conduit processionnellement dans la chapelle ardente. Là des maréchaux, un grand nombre de généraux, d'officiers, de pairs, de députés et d'ecclésiastiques, ont été admis à jeter l'eau bénite. Cette pieuse cérémonie terminée, les Princes sont sortis de l'église, et sont montés en voiture. La foule s'est écoulée en silence, et les prières ont commencé de suite dans la chapelle.

— Des services ont été célébrés successivement dans les différentes églises de la capitale. Le clergé, les fidèles, les

corps et les autorités, tous ont concouru par leur présence à rendre ces cérémonies plus imposantes. D'après les intentions de M. l'archevêque, tous les prêtres ont dû dire une messe pour le repos de l'ame du feu Roi; des ames pieuses ont offert une communion à la même intention. Un grand nombre de personnes ont pris le deuil, et se font un devoir de montrer, par leur extérieur, la part qu'elles prennent à une perte aussi douloureuse.

— En annonçant, dans notre numéro 1050, la création d'un ministère pour les affaires ecclésiastiques, nous disions que le Roi donnoit par là, à la religion et au clergé, une *dernière* preuve d'attachement et d'intérêt. Nous ne nous attendions pas, sans doute, que ce que nous ne disions que d'une manière générale dût se trouver si tôt et si littéralement vrai. On assure que le feu Roi a témoigné, avant de mourir, combien il étoit satisfait d'avoir pu prendre une si importante mesure, dont il nourrissoit depuis long-temps la pensée. On diroit que la Providence n'attendoit que ce grand acte de sagesse pour terminer la carrière de ce Prince religieux, et qu'elle vouloit lui laisser la consolation de finir par là un règne marqué par tant de traverses. C'est en quelque sorte son testament, et nous avons lieu d'espérer que ses intentions seront religieusement maintenues par le Prince sensible, noble et pieux qui vient continuer son ouvrage. Nous verrons les résultats de cette ordonnance se développer peu à peu sous l'influence d'un pontife si sage et si zélé. La lettre qu'il a adressée aux archevêques et évêques du royaume nous paroît digne, en attendant, d'être mise sous les yeux du lecteur :

Paris, 10 septembre 1824.

« Monseigneur, héritier de la piété de ses augustes prédécesseurs et de leur zèle pour les intérêts de la religion et le bonheur de leurs peuples, le Roi vient d'en donner un nouveau et bien éclatant témoignage dans la création d'un ministère spécialement chargé des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

» Il étoit naturel que ces deux objets se trouvassent unis dans ses royales pensées, puisqu'ils ont l'un avec l'autre des rapports si étroits, je dirai presque si nécessaires, et que c'est surtout à la religion que semble avoir été réservé de tout temps le soin d'élever la jeunesse, comme c'est dans la jeunesse que résident les plus chères espérances de la religion et de l'Etat.

» Si je dois applaudir avec toute la France à cette œuvre de haute

et religieuse sagesse, je ne puis que trembler en pensant que c'est dans mes mains que le choix de S. M. a remis ce sacré dépot.

» Sans les encouragemens que j'attends de votre bienveillance, Monseigneur, comment pourrois-je remplir toute l'étendue des devoirs qui me sont imposés envers cette église gallicane dont la gloire est notre plus précieux héritage, et dont les plaies sont encore si profondes ?

» Je dois le dire, Monseigneur, au milieu de mes justes craintes, si quelque chose est capable de me rendre la sécurité dont j'ai besoin, c'est assurément la confiance que vous et vos collègues dans l'épiscopat avez bien voulu me témoigner par des lettres non moins touchantes qu'honorables. Fort d'un tel appui et du secours d'en haut, peut-être me sera-t-il donné de faire au moins une partie du bien que je désire et qu'on attend de moi.

» Je me félicite, Monseigneur, des nouveaux rapports qui vont s'établir entre nous! C'est à moi que vous devez vous adresser désormais pour les affaires de votre diocèse qui avoient fait jusqu'ici le sujet de votre correspondance avec le ministère de l'intérieur : j'ai cru qu'il pouvoit être à propos de mettre sous vos yeux la lettre circulaire que j'écris à MM. les préfets des départemens. Elle me paroît de nature à vous donner une idée encore plus précise des attributions qui me sont confiées.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon attachement respectueux ».

Le ministre secrétaire d'Etat au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

Signé, † Denis, *évêque d'Hermopolis.*

— Depuis que nous avons annoncé la formation de la société catholique des bons livres, et que les *Prospectus* en ont été répandus au loin dans les diocèses, on a vu le clergé et les fidèles applaudir également à une œuvre si salutaire. Des évêques et des ecclésiastiques distingués ont écrit à la direction de la société, et l'ont encouragée à suivre son plan ; parmi ces prélats, nous savons qu'on a reçu, entr'autres, les lettres les plus flatteuses de MM. les évêques de Luçon, de Meaux, de Rennes, de Beauvais, de Pamiers, de Bayeux. Des curés pleins de zèle, des chefs d'établissemens, de pieux ecclésiastiques annoncent qu'ils seconderont la société de tout leurs pouvoirs. Des laïcs même prennent intérêt à cette œuvre, et des conseils-généraux ont écrit à la direction, et ont demandé de s'associer à ses vues. A Paris, on espère le plus heureux concours de la part du clergé; des curés font partie de la société, et, si on n'a pu en admettre dans le conseil-général autant qu'on en auroit désiré, on se fera un devoir de s'en-

tendre avec eux sur le bien à faire, et de leur procurer, quand on le pourra, les livres qu'ils demanderoient pour les répandre; car ce qu'on se propose, c'est de distribuer, le plus possible, de bons livres, et on prendra tous les moyens d'y parvenir. Déjà on vu avec plaisir des libraires désintéressés offrir à la société des ouvrages de leur fonds; il nous est agréable de citer les imprimeurs même de ce journal, MM. Le Clere et compie, qui ont envoyé à la direction deux cents volumes sur des matières de piété. Cet exemple sera sans doute imité par des libraires curieux d'attirer les bénédictions du ciel sur leur commerce. Pour les autres choses qui regardent la société, nous renvoyons à notre n°. 1049, où nous avons donné un extrait du *Prospectus;* nous ajouterons seulement ici que le bureau général de la société est à l'hôtel Palatin, près Saint-Sulpice; c'est là qu'il faut adresser les lettres et les souscriptions.

— Nous avons dit que, partout dans les provinces, la maladie et la mort du feu Roi avoient fait éclater les mêmes sentimens et les mêmes vœux. A Toulouse, où on apprit, le 16, le danger du Roi, les oraisons des quarante-heures commencèrent le soir même. M. le cardinal-archevêque publia un Mandement pour ordonner des prières dans toutes les églises. S. Em. assista, ce jour, aux prières des quarante-heures dans l'église métropolitaine, et toutes les autorités s'y rendirent. Le vendredi 17, le saint Sacrement fut exposé toute la journée, et M. le cardinal célébra la messe à onze heures. Toutes les paroisses s'étoient rendues en procession à Saint-Etienne, et toutes les autorités s'y étoient réunies. Les troupes de la garnison étoient dans la nef. Ce jour et le samedi, S. Em. officia également aux saluts du soir. Le dimanche, on apprit la nouvelle fatale : M. le cardinal publia aussitôt un Mandement pour ordonner des prières pour le Roi. Un premier service solennel eut lieu le mardi à Saint-Etienne; le clergé de toutes les paroisses y assista. M. le cardinal officia, et les absoutes furent faites par Son Eminence, par M. l'évêque de Verdun, qui se trouve dans cette ville pour sa santé, et par trois grands-vicaires. Pendant huit jours, le chapitre célèbrera une messe, à laquelle les fidèles sont invités à assister. Il doit y avoir, plus tard, un second service plus solennel encore. A Autun, M. l'évêque, qui étoit arrivé le 20, a célébré dès le lendemain le service funèbre qu'il avoit indiqué pour

le feu Roi. Le prélat ne s'est pas contenté d'exciter la piété des fidèles par son exemple, il a voulu faire parvenir jusqu'au ciel la voix du pauvre, si puissante auprès de Dieu, et, après l'office, il y a eu une distribution abondante de pain à tous les pauvres qui se sont présentés. Nous citerons encore quelque chose d'un des Mandemens publiés dans cette triste circonstance :

« Qu'il est pénible, disent MM. les grands vicaires de Limoges, le devoir que nous avons à remplir envers vous, N. T. C. F.! La douleur inconsolable, la douleur vive et profonde dont nous sommes pénétrés ne trouve pas d'expressions pour vous annoncer la grande calamité que vient d'éprouver le royaume très-chrétien. Son monarque auguste et chéri, Louis qu'appelèrent long-temps nos vœux, Louis que la Providence replaça sur le trône pour le bonheur de la France, Louis XVIII, notre bien-aimé souverain, notre père, est enlevé à notre amour. Il a terminé une trop courte carrière qu'il a su rendre glorieuse par des vertus éminentes et des bienfaits sans nombre. Digne fils de saint Louis, il supporta l'infortune avec une patience inaltérable. Errant de contrées en contrées, partout il déploya la magnanimité et l'héroïsme d'une grande ame. Tout sembloit désespéré; l'Europe, bouleversée jusque dans ses fondemens, ne prévoyoit point de terme à ses malheurs; le Roi dans son exil *espéra seul contre toute espérance*, il attendit en paix et sans inquiétude les momens marqués par le Dieu protecteur du royaume. C'est en ce Dieu qui tient dans ses mains puissantes les destinées des rois et des empires qu'il eut toujours une confiance sans bornes. Il mit à profit les longues années de nos désastres, pour se préparer à un règne qu'il regarda toujours comme certain. Si des circonstances déplorables l'obligèrent de fixer tour à tour sa résidence dans les divers Etats de l'Europe, Dieu voulut, sans doute, montrer à l'univers étonné l'héroïsme du courage, de l'honneur et de la religion dans la personne de notre intrépide monarque. Tous les vœux, tous les cœurs de la France fidèle appeloient ce Prince admirable ».

— M. Arnaud-Ferdinand de La Porte, évêque de Carcassonne, est mort, le 19 septembre, dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-huit ans. Nous paierons notre tribut à la mémoire de ce digne prélat.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Lundi 27, le Roi est parti à onze heures de Saint-Cloud pour faire son entrée dans la capitale. Arrivé à la porte Maillot, il est monté à cheval, malgré une très-forte pluie, et s'est mis en marche, précédé de plusieurs détachemens de sa garde, des états-majors, des officiers-généraux, de LL. AA. RR. Mgrs. le duc de Bourbon et le

duc d'Orléans, avec leurs aides-de-camp. Mgr le Dauphin accompagné de ses menins, précédoit immédiatement le Roi. S. M. étoit entourée de toute sa maison. Le cortége marchoit au milieu de deux haies de soldats. A midi et demi, une salve de coups de canon et toutes les cloches de la ville ont annoncé l'arrivée du Roi à la barrière de l'Etoile. Là M. le préfet a présenté au Roi les clefs de Paris, et l'a harangué. Le Roi lui a répondu : « Je vous laisse en dépôt ces clefs, parce que je ne puis les remettre en des mains plus fidèles. Gardez-les donc, Monsieur, gardez-les. C'est avec un sentiment profond de douleur et de joie que j'entre dans ces murs, au milieu de mon bon peuple; de joie, parce que je sais bien que je veux employer, consacrer jusqu'au dernier de mes jours pour assurer et consolider son bonheur ». Malgré la pluie, un peuple immense s'étoit porté sur son passage. L'air retentissoit des plus vives acclamations; toutes les maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs. Le Roi marchoit au pas; l'enthousiasme qu'il inspiroit ne sauroit se décrire; On n'entendoit que les cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le monarque ne pouvoit témoigner assez à son peuple tout le plaisir qu'il éprouvoit. Il lui adressoit des paroles, et le saluoit avec la plus grande affabilité. Enfin S. M. a reçu un très-grand nombre de placets avec bonté. On dit que le Roi, en entrant au château après la cérémonie de lundi, a dit à Mme. la Dauphine, qui lui témoignoit de la crainte qu'il n'eût éprouvé quelque fatigue : *Non, je ne suis pas fatigué, et je suis content.*

— On a remarqué que la pluie a cessé lorsque le Roi est entré dans la ville, et que le temps, qui étoit très-menaçant, a été supportable pendant toute la marche du cortége.

— Le Roi et Mgr. le Dauphin ont ressenti plus vivement que personne la perte qui vient d'affliger la France; cependant la douleur n'a pu étouffer leur sollicitude paternelle pour les Français malheureux. Informés par M. le préfet de la Drôme du déplorable évènement arrivé au pont de la Roche-sur-Isère, et par suite duquel sept ouvriers se sont noyés, ces augustes Princes ont envoyé, l'un 400 fr. et l'autre 300 fr. pour être distribués aux familles de ces infortunés.

— On cite un mot remarquable d'un Vendéen à qui on disoit, pour le consoler, que le Roi ne meurt pas en France. *Je le sais bien*, dit-il, *mais voilà encore un Bourbon de moins.* Ce trait de sentiment est digne d'un pays qui a donné tant de preuves de dévoûment.

— Mgr. le Dauphin a envoyé à M. le préfet de Seine et Oise 400 fr. pour plusieurs pauvres incendiés de la commune de Boinville, et 300 fr. pour le sieur Clerice, dont les bâtimens et les récoltes ont été consumés par la foudre.

— Lorsque Mgr. le Dauphin assiste au conseil des ministres, il est assis à la gauche du Roi, sur un fauteuil un peu moins élevé que celui de S. M.

— Le titre d'altesse royale accordé par le Roi à Mgr. le duc d'Orléans, s'étend à tous ses enfans.

— M. Portal demeure premier médecin du Roi, et M. Alibert,

premier médecin ordinaire. M. Dupuytren est nommé premier chirurgien.

— Sont nommés gentilshommes honoraires de la chambre du Roi, MM. de Gain de Montagnac, de Chambord, de La Roche-Aymond, de Sesmaisons, de Bourbon-Busset, de Maillé, de Chabrillant, de Vaudreuil, de Verac, de Bréon, de Montbel et de Saint-Sauveur.

— Vu la mort de M. Maine de Biran, député de la Dordogne, et comme le collége électoral de Condom s'est séparé sans avoir terminé ses opérations, le Roi a ordonné la convocation des colléges électoraux de l'arrondissement de Bergerac (Dordogne) et de l'arrondissement de Condom (Gers).

— Par ordonnance royale du 22 septembre, et sur le rapport du ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, la Faculté de droit de Grenoble, supprimée en avril 1821, est rétablie avec le même nombre de chaires et de places de suppléans qu'elle avoit lors de sa suppression. M. le ministre de l'instruction publique est chargé de faire les premières nominations aux chaires, et aux places de suppléans et de secrétaire. Ces nominations viennent d'être rendues publiques. Le doyen de l'école est M. Gauthier, adjoint du maire de Grenoble.

— M. le duc de Polignac est nommé premier écuyer du Roi, et MM. le duc de Maillé, le duc de Fitz-James, le comte de Bruges, le chevalier de La Salle, le comte de Bouillé, le vicomte Sosthènes de La Rochefoucault et le comte Alexis de Noailles, sont nommés aides-de-camp de S. M.

— Par ordonnance royale du 22 de ce mois, ont été nommés inspecteurs-généraux des études, MM. de La Malle, Hua, de Lens, Esquirol, Noël, Letronne, l'abbé Daburon, l'abbé Fayet, Laurentie, Budan de Boislaurent, de Coiffier, Rousselle, Mazure, de Luynes, Tranchand, Dinet et Blanquet du Chaylat.

— Par décision de S. M., M. le duc de Luynes vient d'être nommé directeur-adjoint honoraire des musées royaux.

— M. Amédée Vernhètes, sous-préfet à Yvetot, est nommé sous-préfet à Rambouillet.

— Les cours royales et tribunaux des provinces continuent d'envoyer au Roi leurs adresses au sujet de la mort de Louis XVIII et de son avénement au trône.

— La compagnie des notaires de Paris a présenté au Roi l'expression de ses sentimens et de ses vœux. S. M. a daigné leur témoigner sa satisfaction.

— Par ordre de S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, les docteurs en droit sont avertis qu'il y aura un concours public à Toulouse, le 20 janvier 1825, pour une place de suppléant vacante dans cette Faculté de droit.

— S. Exc. M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une médaille d'argent au sieur Kermacc, gardien à Brest, en récompense du dévoûment avec lequel il a sauvé, au péril de ses jours, plusieurs personnes qui alloient s'engloutir dans les flots.

— Un violent incendie a éclaté à Dieppe dans la nuit du 8 au 9

de ce mois. M. Louvrier, lieutenant de vaisseau, qui se trouvoit alors dans le port, est accouru au premier signal d'alarme avec tout son équipage, qui a puissamment contribué à arrêter les progrès du feu. Le maire de la ville, au nom de l'administration municipale, a témoigné à M. Louvrier sa reconnoissance de la conduite que lui et son équipage avoient tenue dans cette circonstance.

— Un violent orage, accompagné d'une averse considérable, a éclaté, la nuit du 8 au 9, sur le territoire de la paroisse de Gordes (Vaucluse). La foudre tomba dans une grange, et en un moment tout ce qu'elle contenoit de récoltes devint la proie des flammes. Une fille de vingt ans, à qui on avoit donné l'hospitalité, fut frappée au premier coup de foudre d'une paralysie absolue, mais momentanée; elle fut retirée du feu par le propriétaire hospitalier, et resta sans sentiment étendue dans la basse-cour. Après un certain temps, elle reprit ses sens, et, entrant en fureur, elle courut se précipiter dans les flammes. Le propriétaire l'en retira une seconde fois, et la porta hors la basse-cour; mais elle prit la fuite à travers les champs, et le lendemain on la trouva morte dans une habitation où elle avoit été retenue. Le propriétaire sera peut-être la victime de son dévoûment hospitalier; sa vie court de grands dangers.

— Le drapeau blanc qui flottoit au-dessus du pavillon de l'Horloge des Tuileries avoit été enlevé jeudi dernier, après la translation du corps de Louis XVIII à Saint-Denis; il a été replacé lundi, après la rentrée du Roi au château.

— Louis-Augustin Olry, boulanger, convaincu d'avoir tenu publiquement des propos outrageans contre le curé de l'église Saint-Pierre de Nanci, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle à six mois de prison, 100 francs d'amende et aux frais du procès.

— On auroit peine à donner une idée exacte de la magnificence du char funèbre qui a servi à transporter le corps du feu Roi. Il étoit monté sur quatre roues enrichies de rosaces en or. De riches draperies, semées de fleurs-de-lis et chargées d'écussons aux armes du Roi défunt, avoient été adaptées sur sa partie inférieure. Au-dessus, quatre anges d'or en relief supportoient le pavillon royal, au-dessus duquel la couronne étoit soutenue par quatre génies ailés tenant les flambeaux de la vie renversés. Le cercueil étoit couvert du manteau royal, en drap d'or, et sur le manteau étoient les insignes royaux, la couronne, le sceptre, la main de justice et l'épée.

— On réunit à Brest quatre mille hommes d'infanterie destinés à aller relever les garnisons de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île Bourbon.

— La cour de Bruxelles a pris le deuil, le 20 de ce mois, pour quatre semaines, à l'occasion de la mort de Louis XVIII, Roi de France.

— Le roi d'Espagne a nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand les généraux français Dijon et Latour-Foissac. Le colonel français d'Astorg a été créé aussi chevalier du même ordre de la troisième classe.

Sur une relation de la mort de Louis XIV.

Dans un moment où nous avons vu un fils de saint Louis aux prises avec la mort donner l'exemple de cette simplicité de courage, de cette résignation calme et de ce détachement que la religion seule peut inspirer, il ne sera pas sans intérêt de montrer un autre Bourbon dans une situation semblable. La mort de Louis XVIII et celle de Louis XIV ont entr'elles beaucoup de rapports; c'est le même sang-froid, la même patience, le même oubli d'eux-mêmes. On ne les entend ni l'un ni l'autre donner aucun regret à tant de grandeurs qui vont leur échapper. Ils voient d'un œil serein s'évanouir les pompes qui les environnent. Nul faste ne se mêle à leurs discours; comme ils n'étoient point éblouis de leur fortune, ils ne sont point accablés de l'idée de la voir disparoître. Ils se soumettent en chrétiens à la loi commune, et se préparent au dernier passage sans affectation et sans efforts, comme s'étant occupés depuis long-temps des pensées consolantes de la foi. Tel est le grand exemple que le frère de Louis XVI vient de donner au monde; tel est l'exemple que donna aussi Louis XIV, il y a cent neuf ans. Il existe une relation de sa mort, sous le titre de *Journal historique de ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV*, par Le Febvre, 1715, in-12; c'est un petit volume qui fait suite à la collection du *Mercure galant* de ce temps-là. Sa relation est rédigée avec beaucoup de simplicité, et n'est véritablement qu'un journal écrit sans prétention. L'auteur n'aspiroit pas à faire l'éloge du Roi, mais il raconte ce qui est venu à sa connoissance; et il est bon même de se rappeler que, quand son journal parut, déjà il commençoit à être du bon ton de déprécier Louis XIV, et de faire la critique de son règne. Voici donc un extrait du journal de Le Febvre.

Il y avoit plus de deux mois que la santé du Roi s'affoiblissoit; mais il continuoit d'agir à son ordinaire, de donner des audiences, et même de passer des revues. Cependant le samedi 10 août, en revenant de Marly, il étoit si foible et si abattu qu'il eut peine à aller le soir de son cabinet à son prie-

Dieu, et le lundi qu'il prit médecine et voulut souper à son grand couvert, à dix heures du soir, suivant sa coutume, il parut si prodigieusement changé que sa foiblesse et sa maigreur effrayèrent toute la cour. Le mardi 13, il donna audience de congé à l'ambassadeur de Perse, et se tint debout pendant toute l'audience. C'est du lendemain que l'on data le commencement de la maladie, qui se manifesta d'abord par une extrême foiblesse, que l'âge du Roi rendoit plus effrayante. Toutefois les premiers se passèrent sans symptômes particuliers.

Le samedi 24, le Prince soupant en public dans sa chambre à coucher, comme il faisoit depuis le 13, se trouva plus mal; il eut une foiblesse après son souper, demanda aussitôt à se confesser, et se confessa sur les onze heures du soir. C'étoit le lendemain le jour de la Saint-Louis; le Roi arrêta d'entendre la messe le 26, et d'y communier. Mais le 25 au soir, il s'endormit sur les sept heures, et se réveilla avec un poulx fort mauvais et des absences d'esprit qui indiquèrent le danger de sa situation. Au bout d'un quart d'heure, ayant repris sa connoissance, et craignant de retomber dans le même état, il souhaita lui-même recevoir le viatique, et comptant dès ce moment qu'il lui restoit peu d'heures à vivre, il donna ordre à tout avec une fermeté, une présence d'esprit, et une grandeur d'ame peu communes. Un peu avant huit heures, le cardinal de Rohan, grand-aumônier, accompagné de deux aumôniers de quartier et du curé de la paroisse, apporta le saint viatique; le curé portoit les saintes huiles. On avoit été si pressé qu'il n'y eut d'abord qu'un petit nombre de flambeaux pour accompagner le saint Sacrement; toutefois le duc d'Orléans et les princes ayant été avertis, s'y portèrent. Les prières pour le viatique et les cérémonies de l'extrême-onction durèrent plus d'une demi-heure; les princes et les grands-officiers entrèrent pendant ce temps-là dans l'appartement, et ils reconduisirent Notre-Seigneur.

Quand la cérémonie fut terminée, Mme. de Maintenon, qui avoit été toute l'après-midi dans la chambre du Roi, sortit conduite par le duc de Noailles; le Roi fit en même temps apporter sur son lit une petite table, et écrivit de sa main quatre ou cinq lignes sur la quatrième page d'un codicile qu'il avoit fait, et dont les trois premières étoient remplies. Pendant que le Roi écrivoit, Mme. de Maintenon rentra, et

se mit dans un coin. Le Roi ayant fini, les seigneurs entrèrent; il appela successivement le maréchal de Villeroi, le contrôleur des finances, le duc d'Orléans, le duc du Maine et les autres princes. Il s'entretint en particulier avec chacun d'eux; on remarqua que tous se retiroient en pleurant. Pendant qu'on pansoit sa jambe, le Roi apercevant Mme. de Maintenon seule dans sa chambre et à genoux au pied du lit, la pria de sortir, et de ne plus rentrer; elle revint cependant peu après.

Le lundi à midi, le Roi fit venir le petit Dauphin dans sa chambre; le jeune Prince entra, conduit par la duchesse de Ventadour, sa gouvernante. Le Roi, après l'avoir embrassé, lui adressa ces paroles, que nous reproduisons ici dans leur noble simplicité:

« Mignon, vous allez être un grand Roi; mais tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu, et du soin que vous aurez de soulager vos peuples. Il faut pour cela que vous évitiez, autant que vous le pourrez, de faire la guerre; c'est la ruine des peuples. Ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela; j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et l'ai soutenue par vanité. Ne m'imitez pas, mais soyez un prince pacifique, et que votre principale application soit de soulager vos sujets. Profitez de la bonne éducation que Mme. la duchesse de Ventadour vous donne; obéissez-lui, et suivez les bons sentimens qu'elle vous inspire ».

« Pour vous, Madame, dit-il à la duchesse, j'ai bien des remercîmens à vous faire du soin avec lequel vous élevez cet enfant, et de la tendre amitié que vous avez pour lui; je vous prie de la lui continuer, et je l'exhorte à vous donner toutes les marques possibles de sa réconnoissance ».

Le Roi embrassa ensuite le Dauphin par deux fois, et lui donna sa bénédiction. Le petit Prince sortit en pleurant, mené par la duchesse; ce spectacle tira des larmes de tous les assistans. Un moment après, le Roi envoya chercher le duc du Maine et le comte de Toulouse, et leur parla, la porte fermée. Il fit la même chose pour le duc d'Orléans, que l'on alla chercher dans son appartement; on remarqua que dans le moment où ce prince sortoit, le Roi le rappela jusqu'à deux fois. A midi et demi, le Roi entendit la messe dans sa chambre avec la même attention qu'il avoit coutume d'y apporter, les yeux toujours ouverts, et priant Dieu avec ferveur. La messe finie, il fit approcher les cardinaux de Rohan et de Bissy, et leur parla un instant. Il adressa ensuite la pa-

role à haute voix à tout ce qu'il y avoit de ses officiers dans les ruelles de son lit et auprès de la balustrade.

« Messieurs, leur dit-il, je suis content de vos services, vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire. Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que j'ai fait; les derniers temps ne l'ont pas permis. Je vous quitte avec regret; servez le Dauphin avec la même affection que vous m'avez servi; c'est un enfant de cinq ans qui peut essuyer bien des traverses; car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé dans mon jeune âge.

» Je m'en vais, mais l'Etat demeurera toujours; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Soyez tous unis et d'accord, en l'union est la force de l'Etat; et suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume, j'espère qu'il le fera bien; j'espère aussi que vous ferez tous votre devoir, et que vous vous souviendrez quelquefois de moi ».

A ces dernières paroles tous fondirent en larmes; la voix du Roi ne fut point entrecoupée pendant tout le temps qu'il employa à prononcer ce discours; seulement elle étoit plus foible qu'à l'ordinaire. L'auguste malade envoya chercher encore le duc d'Orléans, avec lequel il eut un entretien; il envoya chercher Madame et les Princesses, et sut se montrer calme au milieu des témoignages expressifs de leur douleur.

Il n'y a que ceux qui ont assisté aux derniers momens de ce grand Prince, dit l'auteur du *Journal,* qui puissent se faire une idée de la fermeté chrétienne et héroïque avec laquelle il soutint les approches d'une mort inévitable et prochaine. Il ne laissa point passer un seul instant pendant sa maladie sans donner des marques de courage et de piété, et toujours de la manière la plus simple et la plus naturelle, comme ses actions ordinaires; ne parlant à chacun que de ce qu'il convenoit de lui dire, et s'exprimant avec cette justesse et cette précision qu'on avoit remarquées toute sa vie, et qui frappèrent encore plus dans ses derniers momens. Quelque grand qu'il eût paru pendant un long règne, il semble qu'il se montra plus grand encore à la mort. Sa présence d'esprit et sa fermeté ne l'abandonnèrent point; en même temps qu'il parloit avec douceur et bonté à ceux qui l'approchoient, il conserva toute sa dignité et sa majesté, et on vit en lui jusqu'au dernier soupir le héros, le Roi et le chrétien.

Le même jour lundi 26, vers les deux heures après midi, Mme. de Maintenon étant seule dans sa chambre, il fit venir

le chancelier, lui dit d'ouvrir des cassettes, lui fit brûler une partie des papiers qu'elles contenoient, et lui donna ses ordres sur le reste avec la même présence d'esprit et la même tranquillité qu'il auroit pu avoir dans le conseil. Ce travail dura environ deux heures. Il fit encore venir le chancelier sur les six heures, et travailla une demi-heure avec lui, en présence de Mme. de Maintenon. Le reste de la journée, Mme. de Maintenon fut seule avec le Roi, et le Père Le Tellier, son confesseur, eut de temps en temps des entretiens de piété avec lui, comme il en avoit eu le matin et le dimanche, le Roi n'ayant pas été depuis le moment de sa confession une heure sans parler de piété, soit à ce Père, soit à Mme. de Maintenon. Pendant la nuit et le jour suivant, qui fut le mardi 27, il fit entrer à vingt reprises le Père Le Tellier dans sa chambre pour lui suggérer des pensées convenables à sa situation. Mme. de Maintenon y resta presque constamment.

Il entendit la messe à midi; le premier aumônier et les deux aumôniers de quartier entrèrent seuls dans sa chambre. Le soir, il fit appeler le comte de Pontchartrain par le Père Le Tellier, et lui dit : « Aussitôt que je serai mort, vous expédierez un brevet pour faire porter mon cœur à la maison professe des Jésuites, et l'y faire placer de la même manière que celui du feu Roi mon père. Je ne veux pas qu'on y fasse plus de dépense ». Il lui donna cet ordre avec la même tranquillité que s'il eût ordonné en santé la chose la plus indifférente. Il avoit déclaré, le dimanche, qu'il vouloit qu'après sa mort on menât aussitôt le Dauphin à Vincennes. Il se souvint que le grand maréchal-des-logis n'avoit jamais fait les logemens dans ce château, où la cour n'étoit point allée depuis plus de cinquante ans. Il ordonna de prendre un plan de ce château dans un endroit qu'il indiqua, et de le porter au grand maréchal-des-logis pour lui faciliter son travail. Sur le soir, il dit à Mme. de Maintenon : « J'ai toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir; pour moi, qui suis sur le point de ce moment redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cela soit si difficile ».

Le mercredi 28, sur les sept heures du matin, un moment après que le Roi eut envoyé chercher le Père Le Tellier, qui ne faisoit que sortir du cabinet, où il avoit couché, on crut qu'il étoit à l'extrémité, et cela fit un grand mouvement dans le château. Dans cet instant le Roi aperçut, par la glace,

deux garçons de sa chambre qui pleuroient au pied de son lit, et il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous? est-ce que vous m'avez cru immortel? Pour moi, je ne l'ai jamais cru être, et vous avez dû depuis long-temps vous préparer à me perdre ». Sur les onze heures, un charlatan provençal, nommé Brun, se présenta avec un élixir qu'il disoit infaillible, et les médecins jugèrent que cette drogue ne pouvoit faire aucun mal. Le Roi, en prenant le breuvage, qui sentoit fort mauvais, dit : « Je ne le prends ni dans l'espérance ni avec le désir de guérir; mais je sais qu'en l'état où je suis je dois obéir aux médecins ». L'élixir parut le ranimer un moment; mais il ne pouvoit détruire un mal incurable. Le Roi eut toute la journée la tête fort embarrassée, et ne parla guère qu'à son confesseur. Mme. de Maintenon alla le soir à Saint-Cyr, pour y faire ses dévotions le lendemain et revenir.

Le jeudi 29, le Roi entendit la messe, qu'il n'avoit pu entendre la veille. Mme. de Maintenon et son confesseur furent presque toute la journée dans sa chambre. Dans l'après-midi, le Roi prononça des prières, et fit des actes de foi et de résignation. Le soir, la tête se fatiguoit; il déclara qu'il n'en pouvoit plus.

Le vendredi 30, il fut dans un assoupissement presque continuel et sans connoissance. Son confesseur, qui ne le quittoit plus, ne put obtenir aucun signe. Le soir, le Roi prononça quelques paroles, mais qu'on ne put entendre. Sur les cinq heures, Mme. de Maintenon se retira à Saint-Cyr. Toute la journée du samedi fut sans connoissance. A dix heures et demie du soir, on récita les prières des agonisans : la voix des prêtres parut ranimer l'attention du mourant, qui récita aussi à haute voix l'*Ave, Maria* et le *Credo*, par la grande habitude qu'il avoit de dire ces prières. La nuit se passa sans connoissance; et le dimanche 1er. septembre, à huit heures un quart du matin, le Roi rendit le dernier soupir sans effort.

Ainsi finit, à soixante-dix-sept ans, un Prince qui avoit régné soixante-douze ans révolus. Une auteur contemporain, d'une humeur peu flatteuse, et qui surtout a peu ménagé ce Prince, le duc de Saint-Simon, n'a pu cependant s'empêcher d'admirer la constance et la résignation de Louis XIV sur son lit de mort :

« Le Roi, dit-il, ne témoigna aucun regret en quittant la vie, et l'égalité de son ame fut toujours à l'épreuve de la plus légère impa-

tience. Il ne s'importunoit d'aucun ordre à donner, il régloit tout avec sang-froid, et tout se passa jusqu'au bout avec cette décence, cette gravité, cette majesté qui avoient accompagné toutes les actions de sa vie. Dès qu'il étoit libre et qu'il avoit banni toute affaire et tous autres soins, il étoit uniquement occupé de Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à lui être échappé de dire : *Du temps que j'étois Roi.* Absorbé d'avance en ce grand avenir, où il se croyoit si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de ce qui n'étoit plus pour lui, il consoloit ses domestiques qu'il voyoit pleurer,... et ce qui le rendit plus admirable, c'est qu'il se soutint toujours, témoignant une confiance en Dieu, fondée sur sa miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, avec une résignation entière sur son état, sur sa durée, et regrettant de ne plus souffrir. Qui n'admirera une fin si chrétienne »!

Nous pourrions, sans doute, si cet extrait n'étoit déjà un peu long, revenir sur quelques circonstances de cette relation, et faire remarquer le grand caractère du Monarque mourant. Quoi! pas un regret donné à tant de grandeurs! pas un mot sur l'éclat de son règne, sur ses victoires, sur ses monumens! Combien peu n'eussent pu refuser ces souvenirs à leur vanité! Louis XIV paroît avoir oublié toutes les illusions du trône. Quelle énergique simplicité dans ces paroles : *Je m'en vais; mais l'Etat demeurera toujours!* Quelle force d'ame dans toutes les dispositions qu'il fait, dans tous les ordres qu'il donne! C'est par là que se montrent les hommes vraiment grands. Ce courage dans les douleurs et au moment de quitter la vie, est plus rare et plus difficile que celui qui sait affronter la mort sur un champ de bataille. Louis XIV, et son auguste petit-fils que nous venons de perdre, ont donc paru, à cette dernière heure, de dignes imitateurs de leur auguste et saint aïeul, mort avec une si héroïque fermeté aux champs de Tunis.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le chapitre royal de Saint-Denis dit des messes toute la matinée jusqu'à midi pour le feu Roi : tous les jours à dix heures une messe est célébrée avec solennité; à deux heures, vêpres, et à cinq heures du soir, on chante solennellement les vigiles des morts.

— Les exercices de la retraite ecclésiastique se sont continués toute la semaine au séminaire Saint-Nicolas. Tous les ecclésiastiques ne pouvant loger au séminaire, il en est un

bon nombre qui assistent seulement aux discours et conférences. C'est M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, qui prêche matin et soir. M. l'archevêque préside à tous les exercices. Le prélat a cru devoir avancer le jour de la clôture, pour laisser aux curés et ecclésiastiques le loisir de vaquer le dimanche aux soins du ministère. La cérémonie aura lieu, le samedi 2 octobre, à Notre-Dame. M. l'archevêque dira la messe à neuf heures; un discours sera prononcé par M. l'abbé Rauzan. La rénovation des promesses cléricales se fera entre les mains du prélat.

— D'après un ancien usage, à l'avènement de chaque Roi de France au trône, l'église de Saint-Leu, à Paris, fait une neuvaine pour attirer les bénédictions du ciel sur le nouveau Roi. Henri IV fit faire, en 1601, dans cette église, une neuvaine pour son fils. Celui-ci, qui fut Louis XIII, en demanda une, en 1638, pour le jeune Dauphin, et, en 1716, le régent en demanda une pour Louis XV. Il y avoit à Saint-Leu, avant la révolution, un tableau qui représentoit Louis XV offert par les ducs d'Orléans et de Bourbon, et porté par la duchesse de Ventadour. Pour perpétuer ce pieux usage, on commencera, le dimanche 3 octobre, une neuvaine à Saint-Leu pour la prospérité du nouveau règne. M. le curé a eu l'honneur de l'annoncer à S. M. lorsqu'elle a passé devant cette église le lundi 27. Au moment où le Roi arriva devant le portail, le pasteur lui offrit l'eau bénite et l'encens, et le Roi se recommanda à ses prières et à celles des paroissiens. On chanta l'*Exaudiat* et le cantique des missions *Vive la France! vive le Roi!* Pendant la neuvaine, il y aura tous les jours une messe à dix heures à cette intention; et le soir, la prière et bénédiction du saint-ciboire.

— Plusieurs évêques qui souhaitent procurer à leurs diocèses des établissemens de missionnaires, avoient réclamé par notre intermédiaire des fonds promis pour cet effet par un généreux anonyme. Nous avons vu que quelques-uns avoient successivement obtenu en tout ou en partie la somme annoncée. Deux diocèses viennent encore d'éprouver les heureuses dispositions du bienfaiteur des missions; nous avons été chargés par lui de remettre des fonds pour les établissemens projetés ou plutôt commencés à Blois et à Limoges. Ainsi il faut ajouter ces diocèses à ceux d'Albi, de Viviers, de Belley et de Meaux, que nous avons mentionnés. Sa bonne volonté

pour répondre à d'autres demandes est toujours la même; mais il a jugé quelquefois qu'on n'avoit pas rempli les conditions exigées. Peut-être aussi que d'autres œuvres qu'il a eu à soutenir dans son propre diocèse ont absorbé une partie des fonds qu'il comptoit consacrer aux missions. Ainsi on ne sera pas surpris qu'il se refuse plus que jamais à prendre part à des œuvres qui n'auroient pas directement pour but des établissemens de missionnaires.

— La fête de l'Exaltation de la Croix a été célébrée à Toulouse avec beaucoup de pompe; M. le cardinal-archevêque y avoit invité M. de Cheverus, évêque de Montauban, dont les discours ont donné un nouvel intérêt à la cérémonie. La procession générale sortit à huit heures de la métropole; les quatre confréries de pénitens en faisoient partie. M. le cardinal et M. l'évêque étoient précédés d'un nombreux clergé. On arriva à dix heures dans l'église des Récollets, où S. Em. officia pontificalement. Après l'Evangile, M. l'évêque de Montauban monta en chaire au milieu d'un nombreux auditoire. Son texte étoit pris de ces paroles de l'Apôtre : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*. Après la messe, le clergé se rendit dans l'enceinte du Calvaire pour les stations du chemin de la croix. M. le cardinal portoit la relique de la vraie croix. M. l'évêque de Montauban parla à la première station, et fit une courte instruction. Arrivé sur le Calvaire, la relique de la croix fut posée sur une crédence, et M. de Cheverus prêcha sur le triomphe de la croix, et charma ses auditeurs par son heureuse élocution, ainsi que par l'onction de ses paroles. Il fut entendu dans le plus profond silence, et la foule sembloit attendre la bénédiction du pieux évêque. M. l'archevêque, interprète des vœux unanimes, pria M. de Cheverus de bénir son troupeau; le prélat s'y refuse, et sollicite plutôt la bénédiction de S. Em. Il se jette à genoux et la reçoit; puis, se relevant, il implore d'une voix émue les bénédictions célestes pour tous les fidèles réunis sur le Calvaire. M. l'évêque de Montauban a passé quelques jours à Toulouse, a présidé à quelques pieuses cérémonies, et est reparti pour son diocèse, où il acquiert chaque jour de nouveaux droits à l'attachement et à la reconnoissance de son troupeau.

— M. l'évêque de Metz a procuré, le mois dernier, une retraite ecclésiastique à son diocèse. D'abord les exercices de-

voient être donnés par divers curés du diocèse ; mais on a jugé ensuite que ces sermons détachés ne présenteroient pas le même ensemble, et un missionnaire de France a été appelé pour diriger la retraite. Chaque jour, il parloit trois fois, donnant la méditation le matin, expliquant le Pontifical à neuf heures et prêchant le soir. La retraite a commencé le 8 septembre, et a fini, le 16, par une cérémonie à la cathédrale, où tous les prêtres se sont rendus processionnellement pour la rénovation des promesses cléricales. Pendant toute la retraite, M. l'évêque a constamment demeuré au séminaire et a suivi tous les exercices, assistant même aux récréations avec ses prêtres et s'entretenant familièrement avec eux. Son affabilité, et les soins assidus qu'il donne à son diocèse, lui concilient de plus en plus le respect et la confiance. Le même missionnaire doit ouvrir, le 10 octobre, la retraite ecclésiastique à Langres.

— Le clergé d'Orléans vient de perdre un de ses membres les plus distingués par son zèle et ses connoissances, M. François-Noël-Alexandre Dubois, chanoine et théologal de Sainte-Croix. Il étoit né à Orléans en 1752, et, après d'excellentes études tant au collége qu'au séminaire, à peine fut-il sorti des bancs qu'il devint maître. Pendant plus de dix ans, il professa les mathématiques et la physique dans le petit séminaire d'Orléans. Il forma dans cette place d'excellens élèves, dont plusieurs occupent aujourd'hui des places importantes. M. l'évêque d'Orléans récompensa ses services en le nommant, en 1787, à un canonicat de la cathédrale. L'abbé Dubois traversa la révolution sans prendre part à rien qui pût blesser la conscience, et il charma ses loisirs par l'étude. Aux mathématiques, qu'il avoit toujours cultivées par goût, il joignit l'étude de la botanique, et il a laissé à cet égard un monument de ses travaux. Quand on eut rendu aux prêtres une demi-liberté, l'abbé Dubois établit à Orléans un pensionnat qui a été assez long-temps florissant, et où il s'appliquoit surtout à former les jeunes gens à la piété. Parvenu à l'âge de plus de soixante ans, il quitta l'enseignement, sans cesser de se rendre utile par différens écrits, qui pour la plupart avoient l'éducation pour but. L'auteur avoit beaucoup réfléchi sur cet objet, et son expérience comme sa sagacité le rendoient très-propre à traiter ces matières. De plus, son zèle aimoit à s'exercer dans la prédication. En 1816, il avoit

fait à la cathédrale, pendant le Carême, des instructions familières qui étoient comme la suite des exercices de la mission donnée à cette époque. Il voulut de même, cette année, continuer les exercices de la dernière mission, et fit régulièrement, pendant trois mois, des instructions tous les dimanches. On s'étonnoit qu'il pût, à son âge, soutenir ce ministère. Enfin, un dernier effort, le 8 août, l'abattit entièrement; une inflammation d'entrailles se déclara, et le vertueux ecclésiastique y succomba le 2 septembre, au soir. Par son testament, il laisse ses manuscrits théologiques au séminaire, et ses manuscrits historiques à la bibliothèque de la ville. Parmi les premiers, il y a une dissertation contre le serment de liberté et d'égalité. Ses ouvrages imprimés sont une Flore orléanaise, sous le titre de *Méthode éprouvée*, 1803, in-8°.; *Mémoire* en faveur des Sœurs de la Croix d'Orléans, 1815, 40 pages in-8°.; *Question importante* sur les Frères des écoles chrétiennes, 1817, in-8°.; *Nouvelle question importante.....*, 1818, in-8°. (nous avons rendu compte de ces deux écrits tomes XIII et XV de ce journal); *Réponse des défenseurs des Frères des écoles chrétiennes,* mars, 1819, in-8°.; *Troisième question importante* sur les écoles d'enseignement mutuel, 1819, in-8°.; *Plan d'instruction publique*, 1822, in-8°. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur développoit un plan qu'il avoit déjà exposé dans sa *Nouvelle question importante*, et qu'il croyoit à la fois et plus économique et plus avantageux pour les enfans. Dans un autre genre, M. l'abbé Dubois a publié une *Notice historique sur l'église Sainte-Croix*, et une *Notice sur Jeanne d'Arc;* l'une et l'autre ont été mentionnées dans ce Journal, tomes XXXVI et XL. L'auteur s'occupoit encore d'un grand travail sur Jeanne d'Arc; il avoit fait de grandes recherches dans les archives de la ville d'Orléans, et il avoit découvert des particularités peu connues sur l'héroïne, sur le siége d'Orléans et sur les antiquités de cette ville et de la province. Un esprit exact, une sage critique, un travail assidu, une mémoire sûre, l'avoient mis en état d'éclaircir des faits embrouillés ou négligés par les autres historiens. Son ouvrage devoit former un volume in-4°., orné de plans et de figures. Ce que nous en avons vu nous autorise à penser que cet ouvrage eût satisfait les amis de l'antiquité; il seroit à désirer qu'une plume exercée revît le manuscrit et le mît en état de paroître.

— Quelques-uns de nos journaux ont annoncé, d'après les feuilles allemandes, une mesure prise par le roi de Bavière au sujet d'une Lettre pastorale de M. l'archevêque de Munich, et ils y ont joint des réflexions plus ou moins inexactes, qu'il importe de relever. Voici d'abord le fait : M. de Gebsattel, archevêque de Munich, affligé de voir dans son diocèse de grands désordres contre les mœurs, a cru nécessaire de rappeler à son troupeau la rigueur des peines canoniques. On a représenté cette disposition comme un empiétement sur l'autorité du souverain, quoique le prélat eût expressément spécifié qu'il ne prétendoit infliger que des peines spirituelles. En conséquence, une ordonnance royale, en reconnoissant les bonnes intentions de l'archevêque, lui reproche d'avoir publié, sans le consentement du souverain, des mesures dont l'exécution pourroit troubler le repos et l'honneur des familles, et déclare ces mesures nulles. Nous ne ferons point valoir ici la distinction des deux puissances; cette distinction, reconnue par les plus sages publicistes, et fondée sur la nature même des choses, consiste en ce que chaque puissance reste dans la limite de ses attributions, que l'évêque n'empiète point sur les droits de l'autorité civile; mais aussi que le prince ne s'immisce point dans le spirituel. Il y a autant d'obligations pour l'un que pour l'autre de respecter les droits de l'autre autorité. Mais, sans entrer dans cette discussion, il y a quelque chose de décisif dans cette affaire; c'est que la Lettre pastorale n'a été réellement publiée qu'avec le consentement de la régence. Il y a environ trois mois, la régence de Munich, qui est l'autorité assignée à l'ordinaire pour se mettre en rapport avec elle touchant les objets qui peuvent intéresser le gouvernement, cette régence, dis-je, qui est celle du département de l'Iser, provoqua elle-même l'archevêque sur l'examen des moyens à prendre pour arrêter les progrès de l'immoralité. L'ordinaire vit avec plaisir que l'autorité civile entroit dans ses vues, et rédigea la Pastorale, qui fut encore communiquée à la régence avant d'être publiée. La régence donna son approbation dans les termes les plus précis, et réclama même plusieurs exemplaires de la Pastorale pour les envoyer à ses subordonnés. Nous avons sous les yeux la réponse même de la régence, sous la date du 21 mai dernier. Cette réponse, signée du président Widdern, du directeur Hofstetten et du secrétaire Richard, porte qu'ils n'ont

aucune objection à faire contre les dispositions que projette l'archevêque, et qu'ils s'empresseront toujours de le seconder dans ce qui intéresse la religion et les mœurs, et de prendre tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Cet acte de la régence du cercle de l'Iser étoit conçu dans les termes les plus propres à rassurer le prélat, dans le cas où il auroit craint que sa Pastorale ne portât quelque ombrage au gouvernement. Comment se fait-il, après cela, que l'ordonnance royale ait improuvé si fort cette Pastorale, et ait entrepris de la déclarer nulle? C'est ce que l'on a peine à s'expliquer. Ne seroit-il pas possible que l'autorité eût eu trop d'égards pour les clameurs de gens intéressés à s'élever contre la Pastorale, et qui avoient leur raison pour la voir annulée? Ne pourroit-on pas croire qu'ils ont mis les droits du prince en avant pour couvrir leurs plaintes d'un voile honorable? Le roi de Bavière enjoint au surplus, par son ordonnance, aux autorités civiles de s'entendre avec les ordinaires sur les moyens d'arrêter les progrès de l'immoralité : c'est précisément ce qu'avoit fait la régence, et sa tentative n'est pas encourageante pour les fonctionnaires qui voudroient essayer d'apporter quelques remèdes à des désordres aussi fâcheux pour l'État et les familles que pour la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Une ordonnance royale, datée du 29 septembre, porte que celle du 15 août dernier, sur la censure, cessera d'avoir son effet. Il est dit dans le considérant que S. M. ne juge pas nécessaire de maintenir plus long-temps la mesure qui a été prise dans des circonstances différentes contre les abus de la liberté de la presse. On remarque que l'ordonnance est contresignée de M. le garde des sceaux.

— Sur la proposition de S. Exc. le ministre de sa maison, le Roi a créé près de ce ministre un comité consultatif des secours et pensions. Ce comité se compose de MM. l'abbé Desjardins, vicaire-général de l'archevêché de Paris; l'abbé de Retz, aumônier du Roi; le baron de Charette, pair de France; le comte de Larochejacquelein; le marquis de Saint-Gery, conseiller d'Etat, député; Mazoyer, maître des requêtes; Alphonse de La Bouillerie, maître des requêtes; le comte de Belbeuf, conseiller à la cour royale de Paris; Esquivent de La Villeboisnet, conseiller à la même cour; le chevalier de Lavau; d'Infréville; le marquis de Puy-Montbrun. M. Bordier est nommé secrétaire, et M. Guyard de Semainville chef du bureau.

— Jeudi 30 septembre, le Roi a passé une revue de ses troupes au Champ-de-Mars. Dès dix heures du matin, les gardes du corps à pied,

les douze légions de la garde nationale, les huit régimens d'infanterie de la garde royale et de la garnison de Paris, et plusieurs escadrons de cavalerie, étoient rangés en ordre de bataille. Le Roi, après avoir entendu la messe, est monté à cheval à onze heures trois quarts. Le Dauphin étoit à sa gauche. S. M. étoit précédée de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Bourbon, et suivie des maréchaux de France, du ministre de la guerre et des grands-officiers de la couronne. Les cris de *Vive le Roi! vive le Dauphin! vivent les Bourbons!* sans cesse répétés par un peuple innombrable qui couvroit toutes avenues, ont accompagné S. M. jusqu'au Champ-de-Mars. Là, le Roi a trouvé dans une calèche ses augustes petits-enfans, et les a embrassés. La revue a commencé de suite. Le Roi a passé dans tous les rangs de l'infanterie, suivi des Princes et Princesses, des enfans de France et de toute la famille d'Orléans. L'inspection a duré jusqu'à deux heures et demie, et les troupes ont défilé devant le Roi et sa suite. S. M. est ensuite revenue au château au pas, et a été accueillie par les plus vives acclamations. On rapporte que S. M. a dit aux lanciers, qui repoussoient avec le bois de leurs lances ceux qui avançoient un peu trop : *Mes amis, point de hallebardes.*

— S. M., voulant donner aux monnoies françaises toute la perfection que les progrès des arts comportent, a décidé qu'un concours seroit ouvert pour la gravure de l'effigie et de la légende que porteront la pièce d'or de 40 fr. et la pièce d'argent de 5 fr. (le revers actuel des pièces de monnoie et la légende de la tranche devant être conservés). S. Exc. le ministre des finances nommera, après la clôture du concours, un juri pour décerner les prix.

— Par ordre de LL. MM. le Roi de France et le roi de Sardaigne on va tirer une ligne de démarcation définitive des frontières de France avec la Savoie. M. colonel Marion de Beaulieu est chargé par le Roi de France d'opérer de concert avec des officiers sardes. M. le préfet de l'Isère a recommandé ces derniers à la bienveillance des maires des communes limitrophes de la Savoie.

— Lundi dernier, les religieuses dévouées au service des malades sortirent de l'Hôtel-Dieu à l'instant même du passage de S. M., et lui présentèrent leurs respects. Le Roi leur dit avec bonté : « Je sais avec quel zèle vous servez les pauvres. Continuez, Mesdames, et vous pouvez compter sur ma bienveillance et sur ma constante protection.

— La compagnie des avoués de Paris a supplié M. le garde des sceaux de transmettre au Roi l'expression de ses sentimens et de ses vœux. S. M. a daigné lui témoigner sa satisfaction.

— La Société des Vingt-Neuf et la Société Lyonnaise se sont réunies, le 29 septembre, à l'occasion du quatrième anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Ces intrépides défenseurs de la légitimité se sont rendus dans l'église de Genevilliers, près Paris, pour y faire célébrer une messe. Cette touchante cérémonie s'est terminée par une quête en faveur des pauvres.

— La maladie et la mort de Louis XVIII avoient suspendu la fête de Saint-Cloud. Les nombreux marchands qui s'y étoient rendus se sont trouvés privés du bénéfice de la vente, et presque ruinés par

leurs frais et leurs avances. Le Roi, ayant fait prendre des renseignemens exacts, a fait donner à tous les pauvres boutiquiers le double des bénéfices présumés qu'ils auroient pu faire.

— MM. les grands-officiers et les officiers ordinaires de la maison du Roi assistent assidûment aux offices qui se célèbrent à l'église royale de Saint-Denis. MM. les gardes du corps font le service dans l'intérieur de la chapelle. La basilique est ouverte tous les jours depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir. Les habitans des villes et campagnes vont en foule rendre leurs derniers devoirs d'amour et de respect à un Roi qui leur a été si ch r.

— On vient de frapper une médaille qui représente Charles X recevant MM. les pairs et les députés. Les paroles que S. M. leur a adressées sont écrites sur une des faces de la médaille; l'autre face présente le buste du Roi, qui est très-ressemblant.

— Le tribunal de Strasbourg, siégeant en instance d'appel de police correctionnelle, a condamné les nommés Louis Cardol, de Hatten, et Léopold Aron, commerçant à Soultz-sous-Forêt, tous deux prévenus d'habitude d'usure, l'un à 2000 fr. d'amende et aux frais, et l'autre à une amende de 15,000 fr. et aux frais. Dans le procès de ce dernier quatre-vingts témoins ont été entendus.

— Le 23 septembre, un incendie s'est manifesté dans une maison située rue des Remparts porte Dijeaux, à Bordeaux. Les prompts secours qui ont été portés par les sapeurs-pompiers, la garnison et la gendarmerie, n'ont pu empêcher la maison d'être entièrement consumée; mais du moins ils ont préservé les maisons voisines. La maison brûlée étoit assurée par la compagnie du Phœnix.

— La nouvelle de la mort de S. M. Louis XVIII est parvenue, dans la nuit du 18 au 19, à Madrid. Le roi a ordonné que la cour prendroit le deuil pour trois mois, à dater du 21 septembre.

— Le roi d'Espagne, convaincu que les corps des volontaires royaux doivent être le plus ferme soutien de ses droits, a ordonné que les capitaines-généraux emploieroient tous les moyens possibles pour hâter l'organisation de ces corps, et pour les bien discipliner dans leurs provinces respectives.

— Dans le même temps que des troupes de rebelles marchoient sur Tarifa et Alméria, une troisième expédition, commandée par Lopez Banos, parut sur les côtes de Valence; mais, après avoir louvoyé à quelques lieues de la plage, Banos fut assailli par une tempête si horrible qu'il fut obligé de regagner Gibraltar. Une autre expédition encore, et toujours à la même époque, se montra du côté d'Oropesa (royaume de Valence); mais huit cents hommes, étant accourus au lieu du débarquement, mirent bientôt les factieux en fuite.

— Le nouveau ministre de la guerre espagnol, Aymerich, travaille avec activité à comprimer le parti révolutionnaire; il déploie beaucoup de fermeté dans le caractère, et de diligence dans les affaires. Il a apporté de grands changemens dans ses bureaux, et presse de tout son pouvoir l'organisation des volontaires royaux sur tous les points de l'Espagne.

— On a appris à Turin (Piémont), le 21 septembre, la mort de

de Louis XVIII. Aussitôt le roi a décidé que tous les lieux publics seroient fermés pendant cinq jours, et que la cour prendroit le deuil pour deux mois.

— Les congrégations religieuses du canton de Lucerne (Suisse) ont mis à la disposition du gouvernement une partie de leurs récoltes pour être distribuée dans les districts ravagés par la grêle, et qui ont besoin de grains pour ensemencer leurs terres.

— Conformément à l'ordre du roi de Prusse, le ministre du culte et de l'instruction publique vient d'arrêter que les étudians qui viendront d'universités étrangères ne pourront entrer dans les universités prussiennes qu'autant qu'ils auront prouvé qu'ils n'ont pris aucune part aux associations défendues ni aux menées révolutionnaires.

— S. M. l'empereur de Russie a ordonné par un manifeste qu'il fût levé des recrues dans toute l'étendue de son empire pour compléter les armées et les flottes diminuées par les congés accordés aux vieux soldats.

— M. Michelenu, ministre mexicain à Londres, devançant les ordres de son gouvernement, mais prévoyant bien, dit-il, ses intentions, a offert aux six enfans d'Iturbide ses services.

— La flotte ottomane a opéré enfin son débarquement à Samos. L'armée navale grecque étant survenue, un combat s'est engagé. Les Grecs ont été victorieux; cependant les Turcs ont éprouvé des pertes assez peu considérables : tous les soldats qui ont été jetés dans l'île ont été passés au fil de l'épée.

Nous avons parlé plusieurs fois de la nouvelle édition qui se fait de la *Bibliothèque sacrée*, ou *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par le Père Richard; *voyez* nos nos. 779, 794 et 912. Il en avoit paru alors huit volumes; depuis nous en avons reçu d'autres. Ceux que nous avons en ce moment sous les yeux sont les tomes IX, X, XI, XII, XIII et XIV, dont le dernier va jusqu'à *Lau*. Ils sont sur le même plan que les précédens. Les articles les plus importans qu'ils renferment sont ceux *Dieu*, *Ecritures*, *Eglise*, *Empêchemens*, *Eucharistie*, *Extrême-Onction*, *Gaule*, *Grâce*, *Gradués*, etc. Parmi les articles historiques les plus remarquables sont ceux *Fulgence*, *Grégoire*, etc. Il y a quelques articles nouveaux, mais en petit nombre, tels que ceux *Emery*, *Edgeworth*; encore celui-ci est-il fort incomplet. On n'a même pas pris la peine d'achever l'article *Gerdil*, et on l'a laissé tel que le Père Richard l'avoit composé pour la première édition; il n'eût pas été difficile cependant de le compléter, et de faire connoître les travaux et l'élévation de cet illustre et savant cardinal.

On dit qu'il a paru depuis plusieurs autres volumes de cette entreprise : nous avons dit précédemment notre avis sur le plan et l'exécution. Nos observations n'auroient plus actuellement d'objet, et les souscripteurs doivent savoir à quoi s'en tenir sur l'utilité de cette collection. Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour les souscripteurs. A Paris, Boiste fils aîné; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux Saints; Supplément à l'ouvrage de Butler et Godescard, traduit en partie de l'anglais de M. Charles Butler, et considérablement augmenté (1).

Depuis que le pieux et sage Alban Butler a publié son livre, il est plusieurs personnages qui ont reçu à Rome les honneurs de la canonisation, et d'autres qui ont été béatifiés ou dont le culte a été approuvé; il en est aussi pour lesquels la congrégation des rits a commencé des procédures. On a cru utile de donner sur tous ces personnages des Notices qui formeroient le complément de l'ouvrage d'Alban Butler. M. Charles Butler, avocat anglais, neveu d'Alban, a publié à Londres, en 1823, une continuation des *Vies des Saints*, in-8°.; nous avons parlé de cet ouvrage dans notre n°. 940, et nous avons donné une idée du travail de M. Charles Butler. Cet homme estimable a recueilli des Notices sur trente-huit personnages, et y a joint quelques autres morceaux historiques qui avoient plus ou moins de rapport avec le sujet principal.

Cet ouvrage de l'auteur anglais a beaucoup servi à l'éditeur du livre que nous annonçons; toutefois cet éditeur ne s'est pas toujours astreint à suivre l'original. D'abord M. Charles Butler, écrivant dans un pays protestant, n'avoit pu se procurer tous les matériaux dont il avoit besoin; il nous avoit écrit pour nous en demander, et nous avions eu le regret de ne pouvoir répondre à ses désirs. L'éditeur français a pu,

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal

au contraire, consulter à Paris des ouvrages qui lui ont fourni des renseignemens importans. Il a donc beaucoup étendu le plan de M. Charles Butler; au lieu de trente-huit notices, il en a donné plus de soixante; il a augmenté la plupart de celles de l'auteur anglais, et il présente un recueil plus complet. En tout il y a trente articles tout-à-fait nouveaux, et dix-huit presqu'entièrement refondus. M. Charles Butler, qui est plein de zèle pour la religion, sera le premier à approuver des améliorations qui tournent à l'édification des fidèles, et nous ne serions même pas surpris qu'il voulût faire jouir les catholiques anglais de ces améliorations, et qu'il les insérât dans une nouvelle édition de son livre. Il approuvera sans doute aussi quelques suppressions faites par l'éditeur françois, comme, par exemple, de la Notice sur la sainte famille, de Mémoires sur les Jésuites, des Notices sur Pie VI, sur le cardinal Ximenès, etc. Ces morceaux dans l'ouvrage anglais étoient rédigés dans un bon esprit, et offroient de l'intérêt; mais ils pouvoient être regardés comme des hors-d'œuvres. La Notice historique sur la sainte famille se trouve, quant au fond, dans la traduction de Godescard.

L'éditeur français commence par un article sur la fête du Sacré-Cœur; cet article est à la fois dogmatique et historique; l'éditeur annonce qu'il s'est servi des extraits que nous avons donnés sur ce sujet dans nos tomes XXI et XXII. Il présente ensuite cinquante-quatre Notices sur des personnages canonisés, ou béatifiés, ou dont le culte a été approuvé. Ceux sur lesquels il s'arrête davantage sont Bonaventure de Potenza, Laurent de Brindes, Marie de l'Incarnation, le cardinal Tommasi, Joseph Oriol, Alphonse de Liguori, etc. Des personnages qui ne se trouvoient qu'indiqués en peu de lignes dans l'auteur anglais, ont dans l'ouvrage français des articles plus nourris.

Après les Notices ci-dessus, il y a une *Appendice* sur douze personnages pour lesquels il a été commencé des procédures; plusieurs de ces personnages sont Français; ce sont César de Bus, Agnès de Jésus, Madeleine de Saint-Joseph, Alain de Solminiac, Marguerite-Marie dite Alacoque, Benoît-Joseph Labre et Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne. L'éditeur donne aussi un article fort étendu sur le pieux et savant Bellarmin, dont la canonisation a été plusieurs fois agitée à Rome. Enfin il termine par la relation de la découverte du corps de saint François d'Assise.

Cette rapide indication suffit pour montrer combien ce supplément peut être intéressant et utile. L'éditeur a tâché de se rapprocher le plus possible du genre de l'ouvrage principal, qui est rédigé avec tant de sagesse, de critique et de piété. Il cite exactement les sources où il a puisé; il mêle les réflexions pieuses aux détails historiques; il s'attache à bien faire connoître les personnages, et à marquer les dates qui servent à classer les évènemens dans la mémoire. Ce volume nous paroît donc pouvoir être regardé comme un complément du travail de Butler et Godescard, et ceux qui ont les différentes éditions de l'ouvrage principal seront bien aises d'y joindre cette suite, qui peut se placer, sous plus d'un rapport, à côté des premiers volumes.

Je remarque que, ni l'auteur anglais, ni l'éditeur français, n'ont nommé dans le Supplément un évêque espagnol sur lequel il a été commencé des informations; et je ne leur en fais pas de reproche, parce que cette omission n'est sans doute pas sans dessein de leur part, et qu'on peut la justifier par de très-bonnes raisons. Ce personnage est Jean de Palafox, évêque d'Osma, mort le 30 septembre 1659; il a laissé la réputation d'un prélat pieux et zélé; mais ses démêlés avec un corps célè-

bre, et quelques lettres fort aigres qu'on lui attribue, ont donné lieu à de nombreux commentaires. Les jansénistes s'emparèrent de cette affaire, et se hâtèrent de canoniser l'ennemi de leurs ennemis. D'autres, au contraire, taxèrent Palafox de jansénisme, ce qui paroît peu vraisemblable. La vérité est que la cause de sa béatification fut introduite en 1726. L'affaire fut conduite avec assez de lenteur, et ne fut reprise qu'en 1760. Un décret de la congrégation des rits, du 10 décembre 1760, porta que les écrits de Palafox ne contenoient rien contre la foi et les mœurs. Il s'éleva de nouvelles difficultés, et, après un nouvel examen, un décret semblable fut rendu le 23 août 1766. Le 21 février 1767, un troisième décret déclara que ces écrits ne contenoient rien qui ne fût conforme à l'esprit de Dieu. On passa donc à l'examen des vertus, et c'est alors que les écrits se multiplièrent; on publia plusieurs volumes de pièces, de Mémoires et d'objections. Dans le nombre il faut distinguer l'ouvrage du Père Mamachi. Après de longues discussions, Pie VI convoqua une réunion de tous les membres de la congrégation des rits; elle se tint le 28 février 1777, en présence du pape, et, sur quarante-une voix, vingt-six furent d'avis, dit-on, qu'on pouvoit procéder à la béatification; quinze émirent un vote contraire. Les papes n'ont point porté de décision, et la cause est restée pendante, quoique la cour d'Espagne ait depuis renouvelé ses instances. Benoît XIV conseille que le pape suive les deux tiers des voix, et cette précaution est encore plus nécessaire quand il s'agit d'un personnage contre lequel il y a des préventions. Il est de la sagesse du chef de l'Eglise de ne pas rendre une décision qui pourroit rencontrer des contradicteurs. C'est pour cela que le saint Siége n'a pas prononcé sur la canonisation de Bellarmin; il a eu égard aux réclamations qu'avoient excitées quelques principes de ce

pieux et savant Jésuite. Pour Palafox, on ne pouvoit se dissimuler que sa béatification étoit vivement souhaitée par un parti; et c'étoit une raison de plus pour ne pas se hâter de donner une conclusion pour laquelle il faut attendre que les esprits soient calmés. Nous approuvons donc le silence des auteurs du Supplément sur Palafox, et nous n'avons voulu que faire mention d'une circonstance qui tient à l'histoire ecclésiastique du dernier siècle.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La clôture de la retraite pastorale a eu lieu à Notre-Dame le samedi 2, comme on l'avoit annoncé. M. l'archevêque a célébré la messe, assisté de M. le premier archidiacre et de M. l'archiprêtre; tous les prêtres ont communié. Un autel avoit été dressé à l'entrée du chœur, et les prêtres étoient tous rangés dans la nef. M. l'abbé Rauzan, prédicateur de la retraite, est monté en chaire; son texte étoit pris de ces mots de l'exode : *Quæ est ista religio?* Pourquoi cette cérémonie, a-t-il dit, cette retraite, ces instructions, ce concours de tant de prêtres? c'est pour eux, pour la religion, pour tous les fidèles... Ils sont venus à la retraite pour se purifier eux-mêmes des moindres souillures, et se rendre plus dignes de leur saint ministère. Ils y sont venus pour sonder les plaies de la religion, en chercher le remède, interroger les besoins de l'Eglise. Ils y sont venus pour les fidèles, pour remercier Dieu des grâces accordées aux justes, pour en solliciter de nouvelles en faveur des pécheurs. Ici l'orateur s'est adressé particulièrement aux fidèles, et leur a rappelé qu'ils avoient aussi un apostolat à exercer. Chacun dans sa condition peut seconder les soins et le zèle des pasteurs; mais n'arrive-t-il pas trop souvent, au contraire, que leurs instructions les plus touchantes échouent devant des instructions et des exemples contraires de la part des parens, des maîtres, des amis? M. l'abbé Rauzan a exhorté ses auditeurs à coopérer, autant qu'il est en eux, au succès de la sollicitude pastorale, et il a fini en parlant du renouvellement des promesses cléricales. Cette cérémonie a été fort touchante, et plus nombreuse qu'à l'or-

dinaire, le jour choisi par M. l'archevêque laissant plus de facilité aux prêtres de s'absenter de leurs paroisses. Deux de MM. les archidiacres ont fait la quête pour la caisse diocésaine. Le clergé est retourné ensuite processionnellement à l'Archevêché, et M. l'archevêque, étant rentré dans ses appartemens, a adressé à ses prêtres une courte exhortation; je puis, a-t-il dit, vous appliquer les paroles d'un saint solitaire à un évêque de son temps (saint Bruno à Hugues de Grenoble); retournez actuellement à vos ouailles, et donnez-leur tous les soins qui leur sont dus. La plupart des chanoines et curés de la capitale étoient présens à la cérémonie.

— Le jour même où toutes les autorités de la capitale étoient convoquées et réunies à Notre-Dame, tous les habitans de l'hospice royal des Quinze-Vingts assistoient à un service solennel à grand orchestre, exécuté par cinquante musiciens aveugles, membres de l'établissement. Ce service, ordonné par M. le grand-aumônier, n'a point suffi encore à la piété et à la reconnoissance des habitans d'une maison qui doit sa fondation et son existence actuelle à la munificence de nos rois; les associés de la confrérie de Saint-Louis, établie dans l'hospice, feront célébrer pour le feu Roi un second service solennel en contrepoint; ce service aura lieu le mercredi 6 octobre, à dix heures précises.

— Depuis trois ans, le corps des charbonniers et des ouvriers des ports de la capitale a la pieuse habitude de faire célébrer une messe aux approches du 29 septembre, en action de grâces du bienfait accordé à la France à pareil jour. Les évènemens de cette année ont été, pour ces braves gens, une raison de plus de continuer leur pratique. M. Thomas, leur contrôleur général, a demandé une messe à Sainte-Geneviève, tant pour le repos de l'ame du feu Roi que pour la prospérité du nouveau règne et pour la conservation d'un auguste rejeton. L'église de Sainte-Geneviève fut décorée avec goût par les missionnaires. Le dimanche 26, les charbonniers et ouvriers des ports se trouvèrent réunis à Sainte-Geneviève au nombre de près de douze cents. La messe fut célébrée par un des missionnaires, et on exécuta quelques morceaux de la composition de M. Chenier. Tous les assistans vinrent recevoir la paix et déposer leur offrande. A la fin de la messe, M. l'abbé Rauzan monta en chaire, et adressa à l'assemblée des paroles d'édification parfaitement adaptées au

triple objet de la réunion. Entraîné, sans doute, par la chaleur du discours, tout l'auditoire sortit aux cris de *vive le Roi! vive Charles X! vivent les Bourbons!*

— L'association de Saint-Joseph a le pieux usage, depuis son établissement, de faire deux fois l'an un pélerinage au Mont-Valérien; et, afin d'y porter plus de recueillement, cet acte de piété n'a lieu qu'après les exercices de la neuvaine. Ce fut le dimanche 26 septembre qu'un très-grand nombre d'associés se réunirent pour ce voyage. Le rendez-vous étoit sur le pont d'Iéna, d'où ils se rendirent au Calvaire, en traversant le bois de Boulogne, sous la conduite d'un de leurs directeurs, et en chantant de pieux cantiques. Arrivés au Calvaire, ils entendirent la messe, et bon nombre d'entr'eux communièrent. Ils assistèrent aux exercices et instructions de l'après-midi. M. l'abbé Raess, de Mayence, officia à vêpres; M. l'évêque de Nanci y assista, suivit les stations, et fut édifié du recueillement des associés. Le soir, ils revinrent dans la capitale, et traversèrent les campagnes en chantant des cantiques. Les habitans et les passans admiroient leur bon ordre, et prêtoient avec étonnement l'oreille à leurs chants pieux. Le mardi 28, il y a eu un service solennel célébré aux Bernardins pour l'ame du feu Roi. Des chefs d'ateliers et de jeunes ouvriers s'étoient fait un devoir d'interrompre un instant leurs travaux pour payer leur tribut de prières au Prince que nous avons perdu; plusieurs ont communié, et chacun, en priant pour le Roi défunt, imploroit aussi les grâces du ciel pour le nouveau monarque. C'est ainsi que l'association montre de plus en plus l'excellent esprit qui l'anime. Elle se recrute incessamment de nouveaux sujets; mais MM. les curés sont derechef et instamment priés de n'envoyer que des jeunes gens ayant un état, et munis de certificats rassurans. C'est le seul moyen d'éviter à l'association une surcharge qui lui procure peu de dédommagemens.

— L'entrée de M. le nouvel évêque de Chartres a eu lieu, le jeudi 23 septembre, avec beaucoup de pompe et de témoignages de joie. Les rues avoient été pavoisées spontanément, malgré le deuil public. Les autorités, les fidèles, les habitans des environs, rivalisoient avec le clergé pour rendre leurs devoirs au prélat. M. Clausel de Montals est parti, suivant un ancien usage, de Saint-Brice, hospice de vieillards et d'orphelins, où il étoit descendu la veille. Il fut complimenté,

d'abord par M. le maire de la ville, sous une tente qui avoit été dressée; puis par M. l'abbé Texier, grand-vicaire, au nom du clergé; enfin par M. l'abbé Vergnin, grand-vicaire et supérieur du séminaire, à l'entrée de la cathédrale. Arrivé dans la cathédrale, M. l'évêque monta en chaire; il paraphrasa ces paroles du Livre des Rois : *Pacificusne est ingressus tuus?* et témoigna à son troupeau les sentimens les plus affectueux, en même temps que le désir le plus vif de faire le bien. Son discours, qui fut terminé par une pieuse invocation à Marie, toucha tout l'auditoire; et la ville et le diocèse se félicitent de la présence d'un évêque qui joint le talent de la parole au zèle et aux autres qualités les plus propres à assurer le succès de son ministère.

— Pour la première fois, depuis quarante ans, le clergé du diocèse d'Orléans vient de jouir des avantages d'une retraite, qui s'est ouverte le 20 septembre. A la voix de leur évêque, les prêtres s'y sont rendus de toutes parts, et il n'est resté dans les divers cantons que les ecclésiastiques absolument nécessaires pour le soin des malades. Les prêtres infirmes, les vieillards ont oublié leur âge et leurs infirmités pour se trouver à cette pieuse réunion. Les campagnes ont fourni près de cent cinquante curés ou vicaires, auxquels se sont joints tous les chanoines de la cathédrale, les curés et ecclésiastiques de la ville. Pendant huit jours, M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, a donné chaque jour deux discours et une conférence. M. l'abbé Donnet, supérieur des missions de Blois, s'étoit chargé des sujets d'oraison et des examens de conscience propres aux ecclésiastiques. En outre, M. l'évêque a fait chaque jour un entretien sur des points de pratique et sur des règles de l'ancienne discipline. Le prélat a témoigné à tous ses prêtres, dans cette circonstance, une affection et une bienveillance toute paternelle : il leur a ouvert son palais; à l'exception du coucher, qui avoit été préparé dans le local du séminaire, les retraitans ont passé la journée à l'évêché. L'ancienne chapelle de l'officialité avoit été disposée pour les exercices, la grande galerie de l'évêché servoit de réfectoire, et les récréations se passoient dans les appartemens ou dans le jardin. M. l'évêque assistoit à tous les exercices, s'entretenoit avec les prêtres, et satisfaisoit à tous les doutes avec autant de sagesse que de bonté. La retraite a été terminée par le renouvellement des promesses cléricales,

qui a eu lieu à la cathédrale le mardi 28 septembre. Cette cérémonie, qui étoit nouvelle à Orléans, avoit attiré un grand concours, et les fidèles voyoient avec attendrissement et respect cette réunion imposante de tant de prêtres, les uns vénérables par leur âge, leurs traverses et leurs services; les autres, qui dévouent leur jeunesse au ministère, et qui seront bientôt la seule ressource du diocèse. Ce qui a ajouté à l'intérêt de cette cérémonie, c'est l'ordination de deux prêtres, qui a été faite par dispense *extrà tempora;* tous les ecclésiastiques de la retraite ont imposé les mains sur eux. Les retraitans se sont séparés en se donnant des témoignages mutuels d'union. Ces jours de paix et de recueillement ont particulièrement resserré les liens entre le premier pasteur et son clergé, et tous ensemble ne forment aujourd'hui qu'une famille, pénétrée des mêmes sentimens et tendant au même but. M. l'évêque a fait distribuer, à tous les ecclésiastiques de la retraite, un réglement de vie qu'on les invite à observer, et qui n'est pas capable d'effrayer par trop de sévérité. De plus, les prêtres, pour conserver les fruits de la retraite, ont formé, avant de se séparer, une pieuse association : ils se sont promis d'offrir, chacun une fois, le sacrifice de la messe pour demander à Dieu que tous persévérassent dans les bonnes résolutions que sa grâce leur avoit inspirées. Ils diront aussi la messe pour les associés qui mourroient dans l'année.

— M. l'archevêque d'Albi étoit à Mazamet, dans le cours de ses visites pastorales, lorsqu'il apprit la nouvelle qui a mis la France en deuil. Ce prélat donna sur-le-champ un Mandement sur cette triste circonstance. Après un court éloge du feu Roi, le prélat expose les pensées consolantes que la foi nous fournit. Par ses ordres, le samedi 25 septembre un service a été célébré dans l'église métropolitaine; et dans les autres églises du diocèse, le mardi après la réception du Mandement. Vers la même date, M. l'archevêque étant à Castres, a annoncé l'ouverture d'une retraite, qui commencera au séminaire d'Albi, le jeudi 14 octobre, et se terminera le 22. Tout prêtre y sera admis; les curés de canton y sont invités d'une manière spéciale. Les pasteurs s'entendront entr'eux dans chaque canton pour laisser des prêtres suivant les besoins. Cette retraite sera donnée par M. l'abbé Berger. M. l'archevêque rappelle qu'il éprouva, l'année dernière, une vive joie en voyant le grand nombre d'ecclésiastiques

qui s'étoient empressés de paroître à la retraite, et il espère n'avoir pas moins sujet de se féliciter cette année.

— M. l'évêque de Nanci, qui a été rappelé momentanément à Paris par les soins à donner à son entreprise de l'église du Calvaire, et qui a passé la dernière neuvaine sur la montagne avec ses anciens confrères, y a pris part aux prières qui se sont faites pour le feu Roi. C'est du Calvaire que le prélat a donné un Mandement pour prescrire des services pour le repos de l'ame de Louis XVIII. Ce Mandement renferme à peu près les mêmes dispositions que ceux que nous avons fait connoître : nous en citerons du moins un court passage :

« Hâtez-vous donc d'exercer les droits du *royal sacerdoce auquel le peuple chrétien participe tout entier*, et riche du sang adorable qui a coulé sur le Calvaire, vous en appliquerez les mérites, par vos prières et vos autres bonnes œuvres, à l'ame du monarque dont la mort vient de nous séparer : ainsi vous accomplirez, N. T. C. F., les derniers et religieux désirs de celui qui étoit, il y a si peu d'instans, votre Roi : ainsi vous accomplirez les premières et religieuses volontés du Prince magnanime qui lui succède; il vous associe aux besoins de son cœur, « en voulant que tous ses sujets unissent leurs prières aux siennes pour demander à Dieu le repos de cette ame bien chère, à laquelle il ne peut plus donner d'autres preuves de son respect et de sa tendresse » : ainsi vous acquitterez, autant qu'il est en vous, la dette de reconnoissance que la France a contractée envers ce Louis long-temps et justement *désiré*, père et sauveur de la patrie; cependant, tout en répandant vos bénédictions et vos larmes sur sa mémoire, *vous ne vous affligerez point comme ceux qui*, selon le langage de l'Apôtre, *n'ont point d'espérance*.

» Chrétiens et Français, cette mort d'un fils de saint Louis est pleine d'immortalité !...... Puisons ensemble au sein de cette mort si royale et si chrétienne quelques-unes des richesses qui en découlent pour la religion, pour nous-mêmes et pour la patrie.

» Le Roi est mort !... Il vient d'achever son heure de vie !... Oui, chrétiens, et nous tous hommes mortels, hommes mourans que nous sommes, nous tous qui ne savons point vivre et qui saurions encore moins mourir, venons l'apprendre auprès de cette majesté passée... ».

Dans la suite de son Mandement, M. l'évêque de Nanci, après avoir peint, d'une manière pathétique, la mort du feu Roi, et avoir proposé une fin si chrétienne pour modèle à tous ceux qui arrivent au terme de leur carrière, salue le nouveau Roi du nom de *Bien-aimé*, et rappelle, comme un titre d'honneur, que la Lorraine, et Nanci en particulier, ont reçu les premiers ce généreux Prince, lorsqu'il rentra, en 1814, sur le sol paternel : aussi Charles X a témoigné plus d'une

fois qu'il se souvenoit de l'accueil qu'il éprouva dans l'ancien domaine de Stanislas; et peut-être, dit M. de Janson, est-ce aux prières d'un Prince si pieux que la France doit le calme qui a succédé à tant d'orages.

— M. Arnaud-Ferdinand de La Porte, évêque de Carcassonne, qui vient de mourir, étoit fils d'un premier commis des finances sous Louis XV, et frère de M. de La Porte, intendant de la liste civile, qui périt, après le 10 août 1792, victime de son dévoûment pour le Roi. Leur famille étoit nombreuse. Celui qui fait le sujet de cet article fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et fit son séminaire à Saint-Sulpice et sa licence à Navarre. Reçu en 1781 docteur de cette maison, dès qu'il fut prêtre, il fut choisi par M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, pour un de ses grands-vicaires, et eut l'avantage de se former à l'administration sous les yeux de ce prélat habile et expérimenté. Un bénéfice simple, d'un médiocre revenu, la chapelle de Saint-Roch, ne lui servit guère qu'à être nommé député à l'assemblée du clergé de 1782, où il fut chargé de faire quelques rapports. Il ne jouit d'aucun autre bénéfice, et garda très-peu de temps l'abbaye de Saint-André de Jau, que le Roi lui avoit donnée. Lors de la révolution, l'abbé de La Porte passa en Angleterre, où il trouva un agréable asile dans une famille illustre. A son retour en France après le 18 brumaire, la police le fit arrêter; mais on le relâcha bientôt, et il étoit encore inscrit sur la liste des émigrés lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Carcassonne et sacré le 6 septembre 1802. Aux embarras généraux résultant de l'ordre de choses d'où on sortoit, se joignoient, pour son diocèse, des difficultés particulières : l'ancien titulaire n'avoit pas donné sa démission, et conservoit des partisans; de plus, les constitutionnels avoient du crédit dans quelques endroits, et, dans le premier moment, ils excitèrent du trouble à Carcassonne. Ils étoient d'ailleurs fortement appuyés par le ministre de la police, et on recommanda vivement à M. de La Porte de n'exiger d'eux aucune rétractation. Nous savons néanmoins, du prélat lui-même, qu'il n'admit aux fonctions du ministère que ceux qui souscrivirent une adhésion aux jugemens du saint Siége, et une déclaration équivalant à une reconnoissance expresse de leurs erreurs; *voyez* le numéro 194 de ce journal. Nous avons cité plusieurs rétractations qui eurent lieu dans ce diocèse,

et que M. l'évêque avoit soin de nous adresser pour l'édification publique. Ce prélat montra, surtout dans les premiers temps, une grande activité pour réparer les malheurs passés. Il fut peut-être le premier qui rouvrit son séminaire dès 1803; il l'a bâti depuis, et a formé plusieurs établissemens importans pour la religion. Laborieux et zélé, il visitoit fréquemment son diocèse, suffisoit presque seul à la correspondance, et se livroit sans relâche à tous les détails de l'administration. Il connoissoit tous ses ecclésiastiques, et tous trouvoient en lui un père et un ami. Son diocèse lui donna, dans les premiers temps, d'autant plus d'occupation qu'il comprenoit deux départemens, et qu'il étoit formé de la réunion de portions de cinq ou six diocèses. En 1817, le Roi nomma M. de La Porte à l'archevêché de Narbonne, et, sur son refus, à l'archevêché d'Ausch; mais l'exécution du Concordat ayant été retardée, le prélat, dont les forces s'affoiblissoient, demanda à rester à Carcassonne, où il étoit aimé, et où l'administration étoit plus facile que dans un nouveau siége, où il auroit fallu tout créer. Sa vue s'affoiblit peu à peu, et un asthme le tourmentoit. Néanmoins, dans cet état pénible, il ne négligeoit point ses devoirs, et rendoit même service aux diocèses voisins. Celui de Toulouse lui a eu, entre autres, des obligations particulières pendant les vacances du siége. Nous ne parlerons point des Mandemens qu'il publia; nous avons cité, numéro 873, celui qu'il donna, le 1er. décembre 1822, en faveur des prêtres espagnols. Il est remarquable que M. l'évêque de Carcassonne fut le premier à appeler l'intérêt du clergé et des fidèles sur les victimes des décrets des cortès. Cette sollicitude étoit digne d'un prélat si charitable. Enfin, ses infirmités s'étant accrues, l'ont enlevé le 19 septembre, à cinq heures et demie du matin. Ce prélat, âgé de soixante-huit ans, laisse une mémoire précieuse dans un diocèse qu'il gouvernoit depuis vingt-deux ans, et d'où il ne sortoit presque jamais. A des connoissances variées, il joignoit une grande franchise de caractère, un esprit solide, de l'aptitude pour les affaires, et le zèle le plus actif, comme aussi le plus heureux dans ses résultats. Le chapitre a donné le jour même un Mandement pour annoncer cette perte au diocèse; il fait l'éloge du prélat en des termes que nous aimons à rappeler ici :

« Vous sentirez comme nous, et autant que nous, l'immensité de

la perte que la divine Providence, dont nous devons toujours humblement adorer les impénétrables décrets, a voulu faire éprouver à l'Eglise, et à ce diocèse en particulier, en ravissant à notre amour un prélat qu'elle nous avoit donné dans sa miséricorde; un prélat qui, depuis qu'il étoit à notre tête, a toujours fait notre consolation et notre joie; qui, chargé du fardeau de l'épiscopat, déjà si pesant et si périlleux en lui-même, dans des temps si critiques et si difficiles, nous a toujours dirigés avec une sagesse et une prudence consommées; qui a constamment édifié son troupeau par l'exemple des plus éminentes vertus, et a été toujours son tendre père; qui a su heureusement allier en sa personne l'ardeur d'un zèle actif et vigilant, à une douceur et une modération des plus rares, et à la dignité la plus élevée du sacerdoce une simplicité de mœurs, une affabilité de caractère, une bonté d'ame, une générosité de cœur et une charité sans bornes, qui lui assurent des titres éternels à nos regrets ainsi qu'à notre vénération, à notre amour ainsi qu'à notre reconnoissance ».

Le chapitre de Carcassonne a nommé pour grands-vicaires MM. Pignard, Bonnery, Pinel et Cazaintre, qui ont donné, le 21, un Mandement à l'occasion de la mort du Roi.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Dimanche 3 octobre, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, de Mme. la Dauphine, de Madame, duchesse de Berri, se rendit à la chapelle du château pour entendre la messe. A son retour, la foule immense assemblée au jardin des Tuileries se réunit sous le balcon de la galerie, et fit entendre les cris de *Vive le Roi! vive le Dauphin! vivent les Bourbons!* Alors S. M. ordonna d'ouvrir la porte, et voulut se montrer à ce peuple si ami de son Roi. Sa présence et celle de son auguste famille redoublèrent l'enthousiasme. Le Roi salua le peuple avec affabilité, et parut très-touché des marques d'amour qu'il en recevoit.

— Le Roi, voulant signaler son avénement au trône par des actes de clémence, et donner à son armée des preuves de l'intérêt qu'il lui porte, a rendu une ordonnance qui amnistie tous les sous-officiers et soldats des troupes de terre, ainsi que les jeunes soldats appelés au service qui, au moment de la publication de la présente ordonnance, se trouveroient en état de désertion, pour avoir abandonné les corps dont ils faisoient partie, ou pour n'avoir pas rejoint ceux auxquels ils étoient destinés. Les militaires qui ne se présenteroient pas volontairement d'ici au 31 décembre, pour ceux qui sont sur le continent, et d'ici au 31 janvier pour ceux qui sont en Corse, ne seront pas admis à jouir du bienfait de l'ordonnance.

— Le Roi reçoit chaque jour l'expression des vœux et des félicitations des tribunaux, des cours royales, des autorités civiles et muni-

cipales de son royaume. Différentes corporations ont également adressé leurs hommages à S. M.

— Le Roi, satisfait de la superbe tenue de la garde nationale et des marques de dévoûment qu'elle lui a donné, a chargé M. le maréchal commandant en chef de lui exprimer son contentement.

— Une dame qui avoit eu l'honneur de présenter une pétition au Roi à son retour du Champ-de-Mars, a obtenu, dès le lendemain, une audience particulière de S. M.

— On dit que le Roi a accordé une audience particulière à M. le lieutenant-général Excelmans, et que S. M. lui a dit ces propres paroles : « Général, j'oublie tout ce qui s'est passé ; la seule chose dont je veux me souvenir, c'est que, lorsque vous reçûtes de Buonaparte l'ordre de me poursuivre, vous prites une autre route que la mienne ».

— M. Lapeyrière, colonel de la 1re. légion de la garde nationale, tomba de cheval le jour de la revue, et reçut à la tête deux blessures, qui heureusement n'ont eu aucune suite fâcheuse. Cet évènement troubla un instant la revue. S. M. s'informa avec empressement par M. de Salès, chef de bataillon, de l'état de M. Lapeyrière. Depuis lors le Roi a daigné se faire rendre compte chaque jour de l'état du blessé.

— Mgr. le Dauphin a fait remettre 500 fr. à M. le préfet de Versailles pour plusieurs pauvres incendiés de la paroisse de Boinville, arrondissement de Mantes.

— On annonce que la fête de S. M. ne sera pas célébrée solennellement cette année à la Saint-Charles, à cause du deuil.

— Le sacre et le couronnement de S. M. Charles X auront lieu, dit-on, le 3 mai.

— Il vient de paroître une ordonnance royale, du 29 septembre, qui nomme le duc de Bordeaux colonel-général des Suisses. Ses aides-de-camp seront MM. baron de Gady, baron Vasserot de Vincy, comte de Courten, maréchaux de camp, et Graffenried de Blonay, colonel.

— Une ordonnance royale du 22 septembre nomme M. de Villeneuve, préfet de la Meurthe, à la préfecture de la Loire-Inférieure, et annule la disposition de l'ordonnance royale du 1er. septembre, qui appeloit à cette préfecture M. le vicomte de Curzay, préfet de la Vendée.

— Un arrêté de S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, daté du 30 septembre, porte que deux places d'agrégés pour les sciences seront données cette année au concours dans l'Académie de Paris. Le concours s'ouvrira le 1er. novembre prochain.

— L'hôtel de M. le comte Isidore de Montlaure, situé rue des Saint-Pères, no. 24, vient d'être vendu pour 500,000 fr. au ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

— S. Exc. le ministre de la guerre va inspecter les troupes cantonnées aux environs de Lunéville, qui doivent exécuter de grandes manœuvres.

— Pendant l'absence de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, le porte-feuille sera confié à M. le baron Damas.

— M. l'abbé Thibault, proviseur du collége royal de Saint-Louis, est nommé inspecteur de l'Academie de Paris, et M. l'abbé Guillon, aumônier au collége royal de Louis-le-Grand, inspecteur des étude.

— M. le chevalier Maupas est nommé inspecteur-général des divers services de la maison du Roi.

— La cérémonie de l'inhumation du Roi Louis XVIII aura lieu le 25 de ce mois à Saint-Denis.

— Le 55e. de ligne, en garnison à Pau, et commandé par M. de Fontange, a ouvert, à la suite d'un service funèbre pour le feu Roi, une souscription au profit des pauvres de cette ville.

— C'est lundi 4 octobre qu'a eu lieu la rentrée des classes dans tous les colléges de Paris. Le conseil royal de l'instruction publique a décidé qu'il seroit accordé un congé dans la première quinzaine de ce mois, à l'occasion de l'avénement de S. M. Charles X.

— L'Académie royale des Beaux-Arts a tenu, le 3 de ce mois, sa séance annuelle pour la distribution des prix. Avant l'ouverture de cette séance, M. de Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, a exprimé, au nom de l'Académie, ses regrets pour le monarque qui fut protecteur de la France et des beaux-arts, et a offert le témoignage de ses vœux et de ses espérances à S. M. Charles X, continuateur de Louis XVIII.

— On fait de grandes réparations dans la salle des séances de MM. les députés; les travaux paroissent devoir être fort longs, et on croit que, s'ils n'étoient pas terminés à l'époque de la session, la chambre se réuniroit provisoirement au Louvre.

— Le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné Antoine Bousquet, domestique, et Jean Couland, scieur de long, tous deux prévenus d'habitude d'usure, le premier, à 2000 fr. d'amende, et le second, à 1800 fr. et à tous les frais du procès.

— Le 16 septembre, vers neuf heures du soir, un incendie a éclaté dans la paroisse de Crion, arrondissement de Lunéville. Malgré les prompts secours des habitans et de la gendarmerie, l'intensité des flammes a été si grande qu'en un instant cinq maisons ont été réduites en cendres. Ces maisons se composoient de huit ménages, qui maintenant sont tous dans un état de denûment extrême.

— Un incendie a eu lieu, la semaine dernière, au village de Saint-Maur (Oise). Neuf maisons ont été brûlées.

— Le surintendant de la police d'Espagne vient d'envoyer à tous les employés sous ses ordres une circulaire dans laquelle il menace des mesures les plus rigoureuses celui qui manqueroit à son devoir.

— La garde royale espagnole ne tardera pas à être complète : on s'occupe avec activité de son organisation, et en général le dévoûment des soldats, le bon esprit qui les anime secondent les efforts des chefs.

— Le ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques de Prusse, convaincu de l'importance de la discipline dans les

gymnases, a arrêté, 1°. que tout écolier d'un gymnase devra, si ses parens, tuteurs ou curateurs n'habitent point l'endroit où est établi le gymnase, être confié par ceux-ci à un surveillant propre à cette fonction, et connu du directeur du gymnase; 2°. que chaque écolier devra indiquer au directeur la maison où il loge en ville; 3°. qu'il ne sera permis à aucun écolier de demeurer dans une auberge.

— On a vu arriver à Florence une troupe de jeunes pages du roi de Bavière, voyageant à pied sous la conduite de leur gouverneur et de deux professeurs de sciences et belles-lettres. La cour de Bavière leur donne chaque année deux mois de vacances, qui sont consacrés à des voyages instructifs. Ils ont restés huit jours à Florence, et ont observé tout ce que cette ville renferme d'intéressant.

— La veuve de Christophe, ex-empereur de Saint-Domingue, est arrivée à Ostende avec sa famille, et est partie bientôt après pour l'Italie.

— Le dey d'Alger a déclaré que, si le gouvernement sarde ne lui faisoit pas remettre, sous un mois, le tribut accoutumé, il lui feroit la guerre. Il a fait la même déclaration au gouvernement des Pays-Bas, sous l'injonction de rompre, dans trois mois, avec l'Espagne. Quant à cette puissance, il lui a déclaré la guerre sans condition.

— Des lettres particulières annoncent que dix mille Turcs ont débarqué le 19 août à Samos. Les Grecs les ont aussitôt attaqués, et le capitan-pacha, attaqué de son côté par l'escadre grecque, n'ayant pu venir au secours de la flotte ottomane, les Turcs ont été entièrement détruits. Les Grecs ont perdu trois bricks armés et l'amiral Canaris, leur rempart. La perte du côté des Turcs a été de quatre-vingt-quatorze frégates, corvettes ou bricks

---

Cantiques, ou *Opuscules lyriques sur différens sujets de piété, à l'usage des Catéchismes de Saint-Sulpice* (1).

Cette édition des Cantiques contient un choix de ceux qui ont paru les plus propres à intéresser les fidèles. Il y a d'abord quelques Cantiques préliminaires; le reste est divisé en trois parties, qui renferment, 1°. les Cantiques sur les principales vérités de la foi; 2°. ceux de piété et de morale; 3°. ceux sur le culte et les sacremens. Deux Tables facilitent la recherche de ceux dont on peut avoir besoin. On a marqué aussi les usages des Catéchismes de Saint-Sulpice, relativement à l'ordre des exercices et à la distribution des Cantiques. Le tout est précédé de Prières quotidiennes, d'Actes et d'Hymnes dont l'usage est le plus fréquent dans les saluts et cérémonies.

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 80 c. et 1 fr. 40 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Sur une Instruction de M. l'évêque d'Amiens touchant les biens des fabriques.

M. l'évêque d'Amiens a publié, le 15 septembre dernier, une Instruction sur le recouvrement des rentes et autres biens appartenant aux fabriques. Cette Instruction est importante par son objet, et est rédigée d'une manière très-méthodique et très lumineuse. MM. les curés, dit le prélat, ont été invités plus d'une fois à ne rien négliger pour faire rentrer les fabriques de leurs églises dans la jouissance des biens et rentes qui leur ont été restitués par les lois; afin de rendre ce recouvrement plus facile, nous avons cru devoir leur tracer la marche qu'ils ont à suivre. L'Instruction est divisée en deux parties, l'une sur les biens et rentes restitués aux fabriques, l'autre sur les moyens de les recouvrer.

Elle distingue soigneusement les différentes natures de biens; 1°. les biens des fabriques des paroisses anciennes et nouvelles; 2°. ceux de confréries, et 3°. ceux des fondations. Dans ces trois classes de biens, il en est qui ont été déclarés à la régie des domaines, d'autres qui ont été celés à la régie, mais découverts par les hospices qui en auroient été mis en possession, d'autres qui ont été vendus à des particuliers, lesquels ont encouru la déchéance; d'autres enfin qui ont été vendus ou donnés, et dont la vente ou donation est valide. L'Instruction examine l'état de la législation sur ces diverses espèces de biens, et spécifie avec soin les décrets, ordonnances et avis du conseil d'Etat qui y ont rapport. Elle explique avec le plus grand détail quels sont les biens que les fabriques sont autorisées à réclamer, et ceux dont la loi leur refuse la restitution.

La seconde partie traite des moyens à prendre pour recouvrer les biens restitués aux fabriques. Ces biens se trouvent dans une des trois classes suivantes : la première est celle dont les détenteurs ne jouissent qu'à un titre précaire, tels sont les immeubles possédés par des fermiers, locataires ou cessionnaires; la seconde comprend les rentes dont le titre primor-

dial existe, mais qui n'ont pas été servies depuis plus de trente ans; la troisième, les rentes dont le titre primordial n'existe plus, quel que soit le temps auquel elles ont cessé d'être servies. M. l'évêque d'Amiens indique la marche à suivre dans ces différens cas; il discute, entr'autres, la question de la prescription, et conclut que, dans les pays où, comme à Amiens, la prescription des biens ecclésiastiques étoit de quarante ans, elle peut encore servir pour tout le temps qui a précédé la publication du Code civil, en observant néanmoins qu'à dater de cette même publication, il ne se soit pas écoulé plus de trente ans. Il explique même qu'il y auroit des cas où il faudroit cinquante-cinq ans pour prescrire contre certaines rentes. Quant aux rentes dont le titre primordial est perdu, il les partage en trois classes, celles qui n'ont été connues ni de la régie ni des hospices, celles qui sont inscrites sur les registres ou sommaires des fabriques, celles qui ont été connues par les agens de la régie ou des hospices, lesquels auroient fait quelques poursuites pour les recouvrer. Le prélat indique la marche à suivre dans ces trois cas.

Enfin il termine son Instruction par cette espèce de résumé:

« Nous allons maintenant réduire en peu de mots tout ce qui concerne les poursuites à faire pour le recouvrement des biens; ceci suffira à MM. les curés pour régler leur conduite; ils doivent, 1°. se procurer le titre primordial, s'il existe; 2°. à défaut de titres des journaux, de registres ou sommiers, reddition de comptes des trésoriers; 3°. à défaut de ces titres, la preuve testimoniale qui établisse ses droits sur la rente ou le bien-fonds qu'elle réclame, et la même preuve testimoniale qui établisse que les tiers-journaux, etc., par lesquels étoient prouvés les droits de la fabrique, ont été détruits par une force majeure; 4°. la preuve des droits de la fabrique une fois établie, il arrive l'une de ces deux choses, ou cette preuve est contestée, ou elle ne l'est pas. Dans le premier cas, le trésorier doit avant tout faire une assignation ou sommation, ou tout autre acte conservatoire; la fabrique doit ensuite demander à M. le préfet l'autorisation de plaider, et pour cela, lui faire une pétition à l'appui de laquelle on doit envoyer la copie des titres et autres preuves qu'on est en droit de produire; dans le second cas, c'est-à-dire, s'il n'y a pas contestation, et que les débiteurs consentent à payer ou il s'agit

d'un bien-fonds, ou il s'agit d'une rente, il faut; quant aux biens-fonds, faire également une pétition pour réclamer *la mise en possession*, en produisant à l'appui les titres et renseignemens authentiques; et, quant à la rente, sa mise en possession ne seroit nécessaire qu'autant qu'elle seroit due par les hospices; il ne sauroit y avoir de difficulté pour un particulier qui consentiroit à la payer et à passer un titre nouvel; 5°. si le trésorier refuse de faire son devoir, on écrit à nous ou à nos vicaires-généraux, et, sur notre demande, M. le préfet nomme un commissaire à la place du trésorier.

» Jusques ici nous n'avons fait que vous exposer les dispositions des lois et ordonnances, et l'état de la jurisprudence concernant les fabriques; mais il est des cas où la loi se tait, il en est d'autres où il peut être utile de ne pas l'appliquer à la rigueur. C'est pourquoi nous avons cru utile de régler, 1°. que toutes les fois qu'une rente ou ses arrérages, un bien-fonds et les revenus perçus par le fermier seroient dus à la fabrique, sans qu'elle pût réclamer devant les tribunaux, ce qu'elle a droit d'exiger dans la force de conscience, MM. les curés nous consulteroient pour connoître la conduite qu'ils ont à tenir.

» Que le titre qui établit les droits de la fabrique seroit notarié. Cet avantage est trop grand pour que MM. les curés et trésoriers ne cherchent point à substituer un acte notarié à tous les autres actes, qui, quoique suffisans pour prouver la créance, sont insuffisans pour lui donner le privilége de l'hypothèque.

» Les instances réitérées que nous avons adressées à MM. les curés pour les engager à réclamer les rentes dues à leurs fabriques, n'ont pas obtenu encore un succès aussi complet que nous l'aurions désiré. Mais aujourd'hui, que nous leur traçons dans le plus grand détail la marche qu'ils ont à suivre, que nous prenons soin de résoudre toutes les difficultés qui ont arrêté jusques ici le recouvrement des créances de leurs fabriques, que nous leur offrons, dans le cas où ils ne seroient pas secondés par leur trésorier, de faire nommer des commissaires qui fassent les poursuites au nom de la fabrique, nous avons droit d'espérer que rien ne sera négligé pour terminer au plus tôt des affaires dont la conclusion ne pourroit être prolongée sans porter les plus grands dommages à leurs églises, et sans perpétuer parmi les débiteurs un état pénible

pour leur conscience, et des exemples funestes pour ceux qui dans la suite auroient quelques dettes à acquitter envers les fabriques.

» Nous vous le répétons, nous vous engageons à vous consulter dans tous les cas où vous jugeriez qu'une remise des arrérages seroit utile; nous l'accorderons toutes les fois qu'elle ne sera pas évidemment contraire à la justice et aux intérêts sacrés que nous sommes chargés de conserver et de défendre ».

Nous osons dire que cette Instruction est en quelque sorte un petit traité complet sur la matière. La distinction des différens cas, la connoissance des lois et réglemens, la marche à suivre dans les diverses circonstances, tout s'y trouve, tout y est présenté d'une manière claire, tout y est d'un esprit juste et exercé aux affaires d'administration. Nous croyons que les pasteurs qui auroient quelques biens à réclamer pour leurs fabriques pourroient consulter avec avantage cette Instruction, qui a été imprimée chez Caron-Duquenne, imprimeur de M. l'évêque, à Amiens, place de la Mairie, n°. 6. Nous donnons son adresse, dans l'idée que nous pourrions rendre par là service à ceux de nos abonnés qui voudroient se procurer l'Instruction : nous pensons que l'imprimeur de M. l'évêque d'Amiens en feroit volontiers des envois, même hors du diocèse.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Un fait arrivé au mois de juillet dernier a montré l'esprit d'équité et la sollicitude du saint Père pour réprimer les abus. S. S. visitant un jour les prisons, un grenadier de ligne, qui se trouvoit là de garde, lui présenta un pain de munition, en le priant de remarquer combien il étoit de mauvaise qualité. Le saint Père se rendit aux désirs du soldat, et fit examiner juridiquement le pain, qui fut trouvé d'une qualité mauvaise, et en contravention avec le marché pour la fourniture. Le fournisseur a été, en conséquence, condamné à une amende de 1496 écus, qui ont été distribués, dans le mois de septembre, à toute la division, laquelle avoit souffert du mauvais pain.

— Le mardi 14 septembre, il y a eu une réunion de la

congrégation des Rits pour discuter des miracles dans l'affaire de la canonisation du bienheureux Pacifique de San-Severino, des Frères mineurs Observantins réformés.

— Le même jour, on a célébré, dans la magnifique église de Saint-André-de-la-Vallée, le troisième anniversaire de la fondation de l'ordre des Théatins. La grand'messe fut célébrée par M. Zen, archevêque de Chalcédoine. Le soir, le saint Père s'y rendit, et fit sa prière devant le saint Sacrement et devant l'autel de saint Gaëtan.

— Deux prélats sont morts récemment, M. Nicolas Cuneo d'Ornano et M. Dominique Campanari; ils avoient l'un et l'autre rempli avec honneur des charges importantes.

Paris. La retraite ecclésiastique qui a eu lieu au séminaire Saint-Nicolas la semaine dernière, a offert une suite d'instructions solides et d'exercices édifians. M. l'abbé Rauzan, qui a prêché tous les jours, avoit, un mois auparavant, donné la retraite pastorale à Versailles, et y avoit fait beaucoup de fruits; l'onction, la force et l'à-propos de ses discours avoient produit une grande sensation dans le clergé du diocèse de Versailles. Sa dernière retraite laissera aussi des souvenirs dans le clergé de la capitale. Le lundi, il n'y eut point de discours, à cause de l'entrée du Roi; le soir, on lut seulement le morceau sur la perfection de nos actions ordinaires, qui se trouve dans la Retraite de Bourdaloue. Le mardi, l'instruction du matin roula sur le but que doit se proposer un prêtre dans la retraite : il doit réfléchir sur le passé pour en gémir, sur le présent pour le réformer, sur l'avenir pour le régler. L'instruction du soir traitoit des dispositions avec lesquelles on doit faire la retraite. Les instructions du mercredi étoient, l'une sur les fautes des prêtres, l'autre sur l'oraison mentale. Le sujet de celle du jeudi étoit, pour le matin, l'influence des prêtres sur la société; et pour le soir, le danger auquel s'exposeroit un mauvais prêtre. Le vendredi, M. Rauzan parla sur la ferveur des prêtres, et le soir sur le dépôt de la foi qui leur est confié. Ce dernier discours fut terminé par des adieux et une prière pour attirer les bénédictions du ciel sur tout le clergé de la retraite. Dans toutes ses instructions, l'éloquent missionnaire a montré combien il étoit pénétré de l'esprit et des obligations du caractère sacerdotal. Nous citerions, entr'autres, si la place nous le permettoit, son discours du jeudi sur l'influence des prêtres relativement à la société,

où il fit voir tout le bien que peut produire un bon prêtre. Chaque jour, après les instructions, M. l'archevêque ajoutoit quelques mots d'édification sur ce qui venoit d'être dit, et joignoit ses conseils à ceux du prédicateur. Outre les discours du matin et du soir, il y avoit, dans le milieu du jour, une conférence; c'est M. l'abbé Borderies qui s'en étoit chargé. Il a parlé, le premier jour, sur la charité que les prêtres se doivent les uns aux autres; le second jour, sur le désintéressement des prêtres et la simplicité qu'ils doivent mettre dans tout leur extérieur; le troisième jour, sur les rapports des ecclésiastiques avec le monde; le quatrième jour, sur l'humilité qui doit les animer. Ces conférences, quoique courtes, étoient remplies d'observations judicieuses sur des choses de pratique, et sur les moyens que doivent prendre les prêtres pour se maintenir dans l'esprit de leur état. Nous ne parlerons pas du discours du samedi, dont il a déjà été question dans notre dernier numéro.

— On s'est étonné avec raison de l'absence du clergé au transport du corps du feu Roi de Paris à Saint-Denis, le jeudi 23 septembre. Chacun en a parlé à sa manière, et a cru en trouver les motifs dans des circonstances tout-à-fait étrangères à cette occasion; on est allé jusqu'à blâmer le clergé de Paris et son respectable chef. Ce n'est pas le premier exemple de jugemens téméraires fondés sur l'ignorance ou la prévention. Un seul mot suffira pour faire tomber les bruits qui ont pu circuler à cet égard; nous nous sommes assurés de la véritable cause de l'absence du clergé; c'est un simple mal-entendu dans l'ordonnance du convoi et dans la transmission des invitations; ce mal-entendu a fait que l'avertissement qui avoit été donné pour l'assistance du clergé n'est point parvenu à l'Archevêché. Le clergé de Paris ne pouvoit prendre place dans le cortége sans y être appelé, et, s'il l'eût été, il n'auroit assurément pas manqué de remplir un devoir aussi sacré pour le cœur que pour la conscience.

— M. l'évêque de Troyes, dont l'ame et le talent s'impriment dans toutes ses productions, a célébré éloquemment dans son dernier Mandement le beau caractère du Monarque que nous venons de perdre :

« Tout meurt, N. T. C. F., les rois comme les peuples; et la couronne la plus brillante de la terre tombe avec autant de promptitude et de facilité que les feuilles les plus légères sont emportées par le

souffle des vents. Ainsi l'a voulu le Maître du monde, lequel seul ne meurt point. Le Monarque qui fait l'objet de ce triste et lugubre concours vient de subir la loi commune; et celui qui avoit sauvé sa patrie, et rendu la vie à la France par son retour miraculeux, vient de tomber lui-même sous la faulx de la mort, et bientôt il ira descendre dans les royales catacombes, pour y dormir dans la même poussière que ses grands et augustes aïeux. C'est avec la plus vive douleur que nous vous annonçons ce que déjà vous ne saviez que trop. Il n'est donc plus Louis *le Désiré*, doublement digne de ce nom, et par les droits que sa naissance lui donnoit à notre fidélité, et par les droits que les hautes qualités de son cœur et de son esprit lui donnoient à notre amour. Il n'est plus ce Prince auquel il n'a manqué aucune gloire, pas même celle de l'adversité; dont les vertus honorèrent les malheurs, et dont les malheurs épurèrent les vertus: plus grand peut-être encore dans l'exil, et presque dans les fers de la captivité, que sur le trône, et tout resplendissant de l'éclat du diadême, aussi prudent dans les affaires que délicat dans les procédés; magnifique sans dissipation, et populaire sans jamais oublier son rang; d'une ame si élevée, qu'aucun revers ne put jamais l'abattre, et si sensible, qu'elle ne trouvoit de bonheur qu'à soulager les malheureux, et qui, pleinement convaincu qu'il n'y a de vrais Français que les chrétiens fidèles, et plaçant à la tête de sa politique la religion, comme l'appui le plus ferme des trônes, et le premier boulevard des nations, nous prouva constamment que les deux titres qu'il tenoit le plus à honneur étoient ceux de père de son peuple et de fils aîné de l'Eglise.....

» Nous irons donc, N. T. C. F., nous prosterner aux pieds des saints autels, et supplier le Père des miséricordes de recevoir dans son sein celui qui aima tant à faire miséricorde; de pardonner les fautes à celui qui a pardonné tant de crimes, *d'oublier* les foiblesses de celui qui aimoit tant à oublier les torts même les plus odieux, dont l'excessive clémence fit souvent des ingrats, et dont la noble générosité fut portée si loin, qu'il se vit quelquefois obligé de s'en repentir ».

Nous citerons encore le passage où M. de Boulogne montre tout ce que nous avons droit d'espérer du nouveau règne :

« Déjà il nous a peint son ame vertueuse dans sa lettre qu'il a daigné nous adresser, presque à l'instant où la mort venoit de frapper sa victime. C'est là où il nous dit « que la piété et la fermeté » que Louis a montrées pendant sa maladie sont le comble des grâces » que le Seigneur a bien voulu lui faire pendant son règne », et qu'il exprime le regret « de ce que sa vie n'a pas été aussi longue qu'elle » a été remplie de gloire et de sagesse ». Paroles d'autant plus faites pour nous intéresser, qu'elles sont aussi pour nous le gage du bonheur que va procurer à la France l'héritier de son trône comme de ses vertus : paroles d'autant plus propres à tempérer notre douleur et nos regrets, qu'elles nous promettent aussi un nouveau règne rempli *de gloire et de sagesse*, et nous annoncent une seconde restauration

plus grande encore et plus complète que la première, où il achèvera ce que l'illustre mort n'a eu que le temps d'ébaucher; où des plaies encore saignantes seront fermées pour toujours; où il mettra la dernière main à ce magnifique édifice que l'impiété, dans toute sa fureur, n'a pu encore renverser; où, loin de marcher avec le siècle, qui ne sait lui-même où il va, il marchera avec les principes et les vérités, qui sont l'héritage des siècles; et où enfin, peu content d'être appelé un second *Charles-le-Sage,* il recommencera saint Louis, dont il est l'émule comme il en est le fils, en unissant, à son exemple, la force à la douceur, la justice à la bonté : deux vertus inséparables qui font à elles seules tout le secret des rois ».

— Les évêques des diocèses les plus éloignés ont aussi publié successivement des Mandemens sur la mort du feu Roi. M. de Bonald, évêque du Puy, voit dans les derniers momens du religieux Prince une grande leçon donnée au monde :

« O esprits superbes, qui blasphémez tous les jours ce que vous ignorez, et qui vous croyez plus habiles à mesure que vous êtes plus téméraires! vous qui apprenez aux autres à douter des vérités que vous n'avez pas approfondies, et qui vous érigez en docteurs de l'impiété avant d'être les disciples de la foi, venez entourer le lit de douleur de notre Roi mourant, et voyez tout ce que peut la religion; dites-nous où l'homme va puiser cette fermeté, cette constance, ce courage pour combattre et vaincre la mort. D'où vient à la nature ce secours ineffable qui, supérieur au désir de vivre, ne laisse à l'auguste malade que le désir de bien mourir? Est-ce l'attente du néant après la vie, ou l'espoir de l'immortalité au-delà du tombeau, qui fait des derniers momens d'un chrétien les plus heureux momens de sa vie? Non, non, vos doctrines et vos systèmes ne répandirent jamais tant de charmes sur les horreurs du trépas.

» Au milieu des témoignages de l'universelle désolation, Louis ne se regarde plus que comme une victime qui devoit tomber aux pieds du Maître souverain de toutes choses. La mort s'approche, il l'attend en chrétien et en Roi. Prêt à entrer dans l'éternité, il traite du salut de son ame dans les saints entretiens avec Dieu; prêt à se séparer de ses peuples, il traite de leurs plus chers intérêts avec son auguste frère, l'héritier de son royaume et de ses vertus. Par l'accomplissement fidèle des derniers devoirs du chrétien, il cherche à assurer la félicité éternelle de son ame; par de sages conseils et de tendres recommandations, il s'efforce d'assurer le bonheur de ses sujets. Oh! qu'elle est belle la mort d'un Prince qui rend le dernier soupir en s'entretenant des moyens d'assurer la félicité de ses peuples! Oh! qu'elle est digne du fils aîné de l'Eglise et d'un descendant de saint Louis, de Henri IV »!

— M. l'évêque de Fréjus étoit en tournée de visite pastorale, lorsqu'il a appris la mort du Roi; il est revenu de suite à Fréjus, et y a célébré, le 27 septembre, un service pour le

Prince. Le surlendemain, jour de la fête de saint Michel, une messe solennelle a eu lieu dans la cathédrale pour implorer la protection divine sur le nouveau Roi, et sur les commencemens de son règne. M. l'évêque de Fréjus dans son Mandement, après avoir tracé sommairement les excellentes qualités du feu Roi, parle ainsi de son successeur :

« Louis XVIII vit encore dans Charles X. Ses grandes qualités, ses vertus et sa religion brillent aussi éminemment dans son successeur, dans ce Prince magnanime et généreux dont les qualités aimables, nobles et chevaleresques sont rehaussées par la piété la plus tendre et la plus solide, par une charité sans bornes, et la réunion de toutes les vertus qui font les grands Rois. Ah! daigne le Seigneur entourer son trône de toutes ses bénédictions, et répandre sur lui et sur son auguste famille ses grâces les plus abondantes!

» Sa piété et son amour envers le Roi, son très-honoré seigneur et frère, l'ont porté, dès le premier instant qui a suivi sa mort, à suspendre ses larmes et son affliction pour nous demander, par la lettre qu'il a daigné nous adresser, d'ordonner des prières publiques dans notre diocèse pour le repos de l'ame du feu Roi Louis XVIII. Cette lettre, monument honorable de charité et de piété fraternelles, remplie des sentimens les plus touchans et les plus religieux, nous est un présage certain de tout ce que nous devons attendre de paix, d'adoucissement, de bienfait et de bonheur, d'un Prince qui s'annonce à ses peuples sous des auspices si favorables, et qui, marchant sur les traces de ses augustes prédécesseurs, ne régnera que par les lois, la justice et la religion; la religion, la sauve-garde des Rois, le besoin, la consolation, la félicité des sujets, et l'indispensable soutien des trônes et des empires ».

— M. l'évêque d'Aire s'est attaché surtout, dans son Mandement, à faire connoître à son diocèse les belles qualités du Prince qui vient de monter sur le trône. Il remarque que plusieurs, nourris au milieu de nos discordes civiles, ont pu y prendre des notions fausses, que la malveillance avoit intérêt à propager. Il peint donc le caractère du Monarque, sa loyauté, la grâce de ses manières, son heureuse physionomie, l'à-propos de ses réponses, la bonté et la sensibilité qui brillent dans ses moindres démarches. C'est par là que le Prince a su partout gagner les cœurs. Dans l'exil comme à Versailles, dans les rigueurs d'une longue adversité comme dans le calme d'une situation prospère, dans ses rapports avec les souverains comme dans la simplicité de son intérieur, on l'a vu toujours affable, naturel, noble et généreux. Le prélat loue surtout ses sentimens religieux, et il ne doute point que la piété vraie, profonde et éclairée de ce Prince ne

déconcerte l'irréligion et ne la force à fuir devant ses regards.

— M. l'évêque de Montauban recueille chaque jour des fruits consolans de son zèle et de sa charité. Il a eu dernièrement la joie d'admettre dans le sein de l'Eglise un homme que le malheur de sa naissance et sa profession sembloient avoir éloigné pour toujours de la religion. M. Stephani, né en Turquie et élevé dans la religion mahométane, avoit été transporté de bonne heure hors de son pays, et s'étoit enfin établi en France, où il s'étoit jeté dans le théâtre. Il avoit depuis assez long-temps abandonné cette profession, et il vivoit à Montauban, lorsqu'étant tombé malade, et ayant ouï parler des prédications et des vertus de M. de Cheverus, il témoigna le désir de l'entendre. Le charitable prélat n'a pu se refuser au vœu d'un homme intéressant par sa situation; il s'est rendu chez M. Stéphani, a conféré avec lui, et, ayant eu lieu d'être satisfait de ses dispositions, il lui a administré le baptême et la confirmation. Quelques jours après, M. l'évêque a béni son mariage, et lui a donné la communion. Le malade a été touché de la bonté comme des instructions du prélat, et a paru sentir vivement la grâce que Dieu lui a faite d'ouvrir les yeux à la vérité.

— Le village de Ferney, près de Genève, que le long séjour de Voltaire a fait connoître au loin, n'a qu'une chapelle trop étroite pour contenir le quart de la population catholique. Voltaire, dans sa correspondance, parle souvent de l'église qu'il a bâtie, et veut faire admirer sa générosité. Il n'y avoit pas de quoi se vanter, si on s'en rapporte à ceux qui sont allés sur les lieux : Voltaire ne fit que diminuer l'église, qui se prolongeoit dans l'alignement des allées du château, et sa magnificence se borna à faire un nouveau portail; car il falloit bien fermer l'église qu'il avoit raccourcie. C'est sur ce portail qu'il fit mettre la fastueuse inscription : *Deo erexit Voltaire.* Quoi qu'il en soit, la chapelle qui existe est notoirement insuffisante. Les protestans viennent de faire bâtir un temple dans ce village, et le gouvernement a contribué à cette dépense. M. l'évêque de Belley, qui a Ferney sous sa juridiction, et qui a recueilli cette portion de l'héritage de saint François de Sales, a formé le projet d'élever à Ferney une église vaste et élégante. Déjà l'emplacement est acheté. Le prélat a dû se rendre sur les lieux pour poser la première

pierre. Il espère que les ames pieuses le seconderont dans un projet qui n'a pour but que la gloire de Dieu. Il s'agit d'opposer à la philosophie et à l'erreur un monument digne du Dieu de toute vérité. Ce n'est pas seulement une église qu'il est question de procurer à une paroisse dépourvue; il faut élever un édifice qui fasse oublier la mesquinerie de Voltaire; il faut que dans ce même lieu d'où sont partis tant de traits audacieux contre le christianisme, la religion obtienne une expiation digne d'elle. Ce projet a, ce semble, quelque chose de grand et de généreux propre à toucher les ames pieuses. Si M. l'évêque de Belley publie, comme on le croit, quelque chose à cet égard, nous le ferons connoître à nos lecteurs.

— Nous apprenons, par une voie indirecte, la mort de la Sœur Emmerich, religieuse au couvent des Augustines, à Dulmen, en Westphalie. C'est cette fille sur laquelle on a raconté tant de choses extraordinaires. Il parut à Paris, en 1820, une brochure sous ce titre : *Relation des faits miraculeux concernant la Mère Emmerich*, chez Beaucé, 24 pag. in-8°. Cette Relation étoit dressée sur les témoignages de M. Manesse, ancien chanoine régulier de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, retiré alors au château de Soupire (1), dans le même diocèse. M. Manesse avoit beaucoup connu la religieuse de Dulmen, et avoit suivi, dit-il, pendant quatre ou cinq ans les voies de Dieu sur cette religieuse. Anne-Catherine Emmerich fut reçue, il y a environ vingt-neuf ans, dans le couvent de Dulmen; elle avoit alors dix-sept ans, et servoit auparavant dans une famille pieuse.

---

(1) Denis-Joseph Manesse, né à Landrecies en 1743, devint prieur-curé de Branges, sortit de France en 1792, et n'y rentra qu'en 1814. Il fut reçu membre de l'Académie d'Erfurt en 1795, et de celle de Pétersbourg en 1801. Il mourut le 24 septembre 1820, au château de Soupire, chez M. de La Villeurnois, son ami. L'abbé Manesse avoit étudié la médecine, et l'exerçoit gratuitement. Il s'occupoit aussi d'histoire naturelle, et publia, en 1787, un *Traité de la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, in-8°., et il a laissé en manuscrit une *Oologie, ou Description des œufs d'un grand nombre d'oiseaux de l'Europe, avec l'Histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes;* c'étoit le fruit de quarante ans de recherches. Le manuscrit est accompagné de dessins qui représentent la riche collection d'œufs que l'auteur avoit réunie, collection qui est conservée par ses héritiers, ainsi que son manuscrit. L'abbé Manesse appartenoit à la congrégation de Sainte-Geneviève.

Ayant assisté à une prise d'habit, elle demanda d'être reçue comme Sœur converse, et passa ensuite au rang des Dames de chœur. Livrée à la prière et à la méditation, elle éprouva de grandes souffrances, qui n'altérèrent jamais le calme de son ame. Dieu, disoit M. Manesse en 1818, a élevé cette fille à un état si dégagé des sens, que, depuis environ onze ans, elle ne prend aucune nourriture solide; de plus, elle offre sur son corps, par des stigmates sensibles, les cinq plaies de Notre-Seigneur; ces plaies rendent du sang tous les vendredis, et le même jour il jaillit du sang du front de cette fille. M. Manesse a vu et observé fréquemment ces plaies; un grand nombre de personnes ont également été témoins de ce phénomène. Le préfet de Munster, sous la domination française, fit visiter la Mère Emmerich par des médecins et des chirurgiens, qui lui prescrivirent un traitement; mais ils ne purent ni cicatriser les plaies, ni empêcher l'écoulement de sang les vendredis. On ajoute que le nonce dans les Pays-Bas (apparemment M. Ciamberlani, quoiqu'il ne soit pas nonce) s'est transporté sur les lieux pour s'assurer de la vérité, et que le gouvernement protestant de Munster a fait constater un état si singulier. Telle est la substance de la Relation imprimée : nous abandonnons au jugement du lecteur les détails qu'elle contient; nous ajouterons seulement que la religieuse est morte cet hiver, sans qu'on ait pu savoir la date précise de cet évènement. Des gazettes ont publié qu'un Hollandais avoit offert 2000 fr. pour avoir son corps, et qu'un habitant de Munster en avoit offert 3000, et que le corps s'est trouvé avoir été enlevé. Si nous apprenons autre chose, nous en ferons part à nos lecteurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, craignant que l'empressement de ses sujets à lui remettre des placets lorsqu'il est en voiture n'amenât quelque accident, a témoigné le désir qu'on remît les pétitions à MM. les officiers des gardes, qui les lui transmettroient de suite.

— M. l'abbé Jamme, principal du collége du Puy, ayant témoigné à M. le duc de Polignac combien il souhaiteroit pouvoir présenter à ses élèves le portrait du Prince qui vient de monter sur le trône, M. le duc a bien voulu se charger de solliciter cette faveur, et il a réussi à l'obtenir. S. M. a donné des ordres pour que son portrait fût envoyé au plus tôt au collége du Puy, où ce bienfait ne peut manquer d'être vivement senti.

— Les recettes municipales de la paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles ne pouvant suffire à des dépenses urgentes d'utilité publique, M. le maire avoit demandé en conséquence un secours à S. A. R. Monsieur. Le Roi lui a fait remettre, le 16 septembre dernier, une somme de 400 fr. pour cet objet.

— Par décision, en date du 6 octobre, le Roi a daigné faire grâce à sept individus condamnés à différentes peines. Des Mémoires avoient été remis pour eux à S. M. le jour de son entrée dans la capitale.

— A la revue du Champ-de-Mars, un vieux soldat sortit des rangs, présenta l'arme au Roi, et lui dit : « Sire, trente ans de service, dix-huit campagnes, onze blessures, valent la croix, et je ne l'ai pas ! — Tu l'auras », répondit le Roi, et le lendemain le signe de l'honneur brilla sur le sein du brave.

— Lorsque M. le marquis de Barthélemi a été reçu par le Roi, le noble pair s'est d'abord excusé de ce qu'il ne pouvoit marcher sans l'appui d'une canne. Le Roi, après l'avoir complimenté sur l'origine de ses infirmités, qui datent de sa déportation à Sinamary, a dit à M. de Barthélemi, avec ce ton si propre à gagner les cœurs : « Je vous préviens, M. le marquis, que je ne vous recevrai pas désormais, si vous n'avez pas toujours votre canne ». S. M. a pris ensuite M. de Barthélemi par le bras, et l'a conduit auprès d'un fauteuil, où il l'a fait asseoir.

— Mgr. le Dauphin a envoyé à M. le préfet de Compiègne une somme de 300 fr. pour être distribuée à deux familles dont les habitations ont été consumées par la foudre, dans la paroisse de Ville, près Noyon.

— La charité de Mme. la Dauphine est inépuisable ; cette vertueuse Princesse vient encore d'accorder des secours à la paroisse de Saint-Voy (Haute-Loire), pour l'acquisition d'une cloche, et aux Sœurs de la paroisse de Lapte, pour réparer les désastres d'un incendie dont elles ont été victimes.

— Mme. la Dauphine vient d'accorder des secours à une femme pauvre, accouchée de trois enfans bien portans, dans le département de Tarn et Garonne.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans a accordé une somme de 300 fr. au sieur Godard, manufacturier, dont l'établissement vient d'être consumé par le feu.

— M. Le Besnier a eu l'honneur d'offrir à Mgr. l'évêque d'Hermopolis la seconde édition de son livre sur la *Législation des Fabriques*, dont nous avons rendu compte, nos. 877 et 1049 ; le ministre en a agréé l'hommage de la manière la plus flatteuse et la plus encourageante pour l'auteur.

— Une ordonnance du 6 octobre nomme M. Ravez premier président de la cour royale de Bordeaux ; M. Dezallais, conseiller à la cour royale d'Angers ; M. Couppier, conseiller à celle de Lyon ; M. Breton, président de chambre à la cour royale de Nanci ; MM. Riston et Jau-

not de Morey; conseillers près la même cour: MM. Caubet et Barné, conseillers à la cour royale de Toulouse; M. Spéry, conseiller à Poitiers; M. Demoly, président du tribunal de première instance de Toulouse, et M. de Castelbajac, substitut du procureur-général près la cour royale de la même ville.

— Un journal avoit annoncé que M. Chasseriau, commissaire du gouvernement français à Colombie, étoit arrivé à Paris. M. Chasseriau ne peut avoir ce titre de commissaire, attendu que le Roi n'a pas reconnu cette république.

— Trois ordonnances royales viennent de paroître, sous la date du 16 septembre. La première porte que la compagnie des gardes du corps de Monsieur est cinquième compagnie des gardes du corps du Roi. La seconde est relative à son organisation. La troisième concerne le personnel du service de santé et des hôpitaux des armées de terre.

— M. de Ferrand-Pugnier, recteur de l'Université de Toulouse, est nommé recteur de l'Université de Grenoble, en remplacement de M. Mourre, qui passe à celle de Toulouse.

— MM. les membres du comité d'administration générale de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis ont assisté, le 6 octobre, avec plusieurs élèves de leur institution, à la grand'messe célébrée chaque jour dans la chapelle ardente de Saint-Denis pour le repos de l'ame de Louis XVIII.

— Le corps des marchands bouchers de la capitale a fait célébrer, le 5 de ce mois, dans l'église métropolitaine, un service solennel pour le repos de l'ame de S. M. Louis XVIII.

— Plusieurs corporations ont fait célébrer également dans différentes églises des services pour le feu Roi.

— Un nommé René Beneau, ayant osé dire, à Sauré (Deux-Sèvres), qu'on avoit fait à Paris des feux de joie à l'occasion de la mort du Roi, a été arrêté par la population indignée d'un pareil attentat à la mémoire d'un Roi chéri par tous les Français. Traduit devant le tribunal correctionnel de Melle, il a été condamné à six mois de prison, à 500 francs d'amende et à l'interdiction de certains droits civils.

— La veuve Durand, prévenue d'avoir vendu des remèdes sans y être autorisée, et de s'être livrée à des pratiques de prétendues sorcelleries, a été traduite devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, et condamnée à un an d'emprisonnement et à 150 fr. de dommages-intérêts envers Marguerite Rambaud, pour avoir détourné Pierre Grenier, déjà fiancé avec cette fille, de se marier avec elle, sous prétexte qu'elle étoit sorcière.

— M. Thilliard, imprimeur; MM. Raban, Gayet et Samson, libraires, ont été traduits, le 5 de ce mois, devant le tribunal correctionnel de Paris, pour avoir imprimé et mis en vente un ouvrage intitulé: *Mon cousin Matthieu*, et également injurieux à la morale et à la re-

ligion. M. Raban est de plus prévenu d'avoir publié un roman intitulé : *le Curé capitaine*. Les parties ne s'étant pas pourvues d'avocats, la cause a été renvoyée à huitaine.

— Le feu a éclaté à Strasbourg, le 1er. octobre, dans une tannerie. Les matières très-combustibles destinées à la préparation des cuirs ont produit un incendie considérable. Cependant il n'y a eu que ce bâtiment de brûlé. Le zèle des habitans et l'activité de la garnison ont empêché que les flammes ne se communiquassent aux maisons voisines. Un sapeur du 47e. de ligne, qui étoit monté sur le toit, a été asphixié, et est mort quelques instans après.

— Le roi d'Espagne, voulant consacrer le souvenir de la journée du 1er. octobre 1823, où il fut rendu à ses sujets, après trois ans de captivité, a ordonné que tous les ans, à perpétuité, il seroit chanté ce jour-là un *Te Deum* dans toutes les églises de son royaume.

— On a reçu à Bruxelles des lettres, en date du 1er. mars, portant que l'expédition des Pays-Bas, qui avoit fait voile au mois de septembre 1823, pour l'intérieur de l'île de Bornéo (Indes-Orientales), et qui avoit pour objet de soumettre les Etats jusqu'ici indépendans, a complètement réussi dans cette entreprise. Par ce succès, les Pays-Bas seroient devenus maîtres de toute l'île et de ses mines d'or et de diamans.

— La cour d'Autriche prendra le deuil, le 23 octobre, pour vingt jours, à l'occasion de la mort de S. M. Louis XVIII.

— Les mesures sévères que le gouvernement russe a prises contre les Juifs ont été provoquées par la certitude acquise que leurs voyages étoient liés au système de contrebande si funeste à ses douanes.

Examens particuliers pour tous les jours de l'année, sur divers sujets, aussi utiles aux personnes qui vivent en communauté qu'à celles qui veulent s'avancer dans la perfection (1).

Il faut bien distinguer deux ouvrages qui ont paru sous un titre à peu près pareil. Le premier en date est celui de M. Tronson, qui a été fait pour les ecclésiastiques, et qui leur convient spécialement. Il est d'usage dans beaucoup de séminaires, et on en a fait successivement plusieurs éditions. Dernièrement encore, nous en avons annoncé une en un vol.

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et à la librairie ecclésiastique d'Adrien Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

in-8°. : mais outre cet ouvrage, qui jouit d'une juste réputation, il y a celui que nous annonçons en ce moment, et qui est calqué sur celui de M. Tronson. L'auteur n'a pas prétendu rivaliser avec l'habile et sage supérieur de Saint-Sulpice; il déclare même, avec beaucoup de simplicité, qu'il a pris, parmi les Examens de M. Tronson, ceux qui convenoient à son plan; mais il en a ajouté un assez grand nombre. L'ouvrage de M. Tronson ne contenoit que 206 Examens; les deux volumes qui font l'objet de cet article en comprennent 365, afin qu'il y en ait pour tous les jours de l'année. On a retranché tout ce qui convenoit à des prêtres, et on n'a laissé que les sujets qui peuvent convenir, comme l'annonce le titre, tant aux personnes de communauté qu'à celles qui veulent s'avancer dans la perfection. Ces sujets sont traités d'une manière simple, et paroissent renfermer tout ce qui a rapport aux pratiques de la vie spirituelle.

Nous ne savons précisément quel est l'auteur de ces nouveaux *Examens particuliers*. Sa Préface annonce un homme pieux et modeste, qui n'aspiroit point à la réputation d'auteur, et qui n'a garde de dissimuler les emprunts qu'il a faits à M. Tronson. L'approbation du censeur, pour la première édition, est du 8 avril 1745, et est signée Leseigneur; le privilége est du 30 du même mois; ainsi, il paroît que l'ouvrage a paru d'abord vers cette époque.

Outre les vertus et les défauts, qui font l'objet de divers Examens, il y en a aussi sur les différens mystères et sur les principales fêtes.

De morte Ludovici XVIII et de Caroli X ad solium adventu.

REX OBIIT : VIVAT REX !

Nos ferit Omnipotens, simul aspera vulnera mulcet,
Nec solium Gallis Rege carere sinit :
Gaudia sunt igitur justo miscenda dolori;
Altera dat nobis, quod rapit una manus.
Sceptra tenet Carolus, fraterno more tenebit;
Sic Ludoïcus adhuc gallica fata reget.

Par M. BOUCHARD, *Cons. à la C. R.*

De la Philosophie de la Henriade; par M. Tabaraud (1).

Rien n'est si séduisant que de beaux vers; ils se gravent d'eux-mêmes dans la mémoire, et font passer insensiblement dans l'esprit du lecteur les sentimens du poète. Si celui-ci est moral et religieux, ses vers en prendront l'empreinte, et ne porteront dans l'ame que des idées graves et nobles. Mais, s'il s'est fait un système particulier sur la religion, s'il la traite avec indifférence ou même avec mépris, il prêtera à ses héros ses propres pensées et ses propres vœux, et il profitera de toutes les occasions pour insinuer ses maximes de philosophie. Or, c'est ce qu'a fait Voltaire dans la *Henriade*. Qu'on admire les beautés de détail qu'il y a jetées, la magie du style, les descriptions, les tableaux, je le conçois. Mais les esprits calmes et impartiaux ne seront pas moins choqués du ton général de l'ouvrage, et de l'affectation avec laquelle l'auteur, s'écartant des convenances de son sujet, sème les maximes les plus favorables à l'incrédulité. Ses déclamations contre les prêtres, et surtout contre les papes, sont si fréquentes qu'elles nuisent à l'intérêt, et qu'elles trahissent la passion. Comment dans un sujet chrétien un poète peut-il dire, en parlant du règne des papes, que Rome *sous ces tyrans sacrés regretta ses faux dieux?* La Harpe lui-même convient que cette pensée est outrée et fausse; elle est de plus aussi injuste que déplacée. Cependant la *Henriade* est pleine de ces traits; ce ne sont quel-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Gauthier frères; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

quefois qu'un vers ou deux jetés en passant; mais l'emploi fréquent du même moyen en rend le succès plus assuré, et les attaques sourdes, les allusions défavorables, les insinuations malignes, finissent par trouver quelque accès dans l'esprit du lecteur, surtout quand elles sont présentées avec art, et revêtues d'un coloris agréable.

La Harpe, dans son *Cours de Littérature*, t. VIII, a consacré un long article à réfuter les critiques de la *Henriade;* mais il envisage ce poème plutôt sous le rapport littéraire que sous l'aspect religieux et moral. D'ailleurs on ne peut se dissimuler que l'ancien disciple et ami de Voltaire se montra dans cette apologie beaucoup trop fidèle aux impressions dont il s'étoit nourri dans sa jeunesse, et qu'il est presque constamment fort indulgent pour son bienfaiteur. Des critiques plus sévères ont pris soin de noter ce qu'il y a de plus répréhensible dans la *Henriade*. Il parut à Avignon, en 1809, une petite édition de *la Henriade avec des notes et des observations critiques, dédiées à la jeunesse*, par M***., ancien officier; c'est un petit volume où il y a de bonnes notes sur les passages contre la religion, et l'auteur ne manque pas de relever les traits malins ou amers du poète. Ce petit volume seroit propre à être donné à la jeunesse pour atténuer les impressions fâcheuses que la *Henriade* est si propre à répandre. Plus récemment M. Lepan a publié une nouvelle édition de la *Henriade*, avec des observations critiques; mais cet estimable écrivain n'a pas noté, ce semble, avec assez de soin les maximes philosophiques semées dans le poème.

M. Tabaraud, qui avoit déjà fait paroître, en 1805, un petit écrit *de la Philosophie de la Henriade*, vient d'en donner une seconde édition augmentée. Il commence par rappeler les circonstances qui donnèrent lieu à Voltaire de traiter ce sujet, les changemens

qu'il fit successivement à son poème, et les contradictions qu'il eut à essuyer. Le poète prétendoit que la *Henriade* ne respire que l'amour de la religion, et il se flattoit de n'y donner à cet égard aucune prise à la censure. Il est vrai, dit M. Tabaraud, que les maximes philosophiques y sont distribuées avec plus de discrétion ou du moins avec plus d'art que dans ses autres ouvrages; mais toute l'adresse du poète n'a pu en couvrir tellement la teinte philosophique qu'elle n'y soit souvent très-sensible. Quand on connoît la manière de l'auteur, quand on compare ses vers avec ses autres écrits, on voit mieux le but et l'intention de tant de traits plus ou moins directs, d'allusions plus ou moins fines. Aussi les disciples de Voltaire n'en disconviennent point aujourd'hui, et ils le louent même d'avoir composé son poème dans cet esprit, et d'avoir attaqué les préjugés religieux et politiques. La liberté de penser, dit Condorcet, date véritablement en France de la *Henriade*. L'examen que M. Tabaraud fait du poème justifie cette assertion; nous nous bornerons à quelques traits principaux.

L'indifférence religieuse, remarque M. Tabaraud, n'existoit pas au temps de Henri IV; cependant elle domine dans tout l'ouvrage, et l'auteur est perpétuellement occupé à l'insinuer. Il met les deux religions sur la même ligne, et les englobe dans la dénomination de sectes. Il n'observe même point à cet égard les convenances les plus simples, et fait débiter à saint Louis des tirades philosophiques. Il ne se montre pas moins indulgent pour les vices du cœur que pour les erreurs de l'esprit, comme on le voit par ces vers qu'il prête à Henri : *Etes-vous dans ces lieux, foibles et tendres cœurs.....*, qui n'offrent pas une idée bien morale à offrir à la jeunesse. Il altère ou atténue le dogme de l'éternité des peines, et, en imitant la descente d'Enée aux enfers, il s'écarte entièrement de la marche suivie

par Virgile. Tandis en effet que le poète latin se conforme dans sa description des enfers aux croyances de sa religion, Voltaire s'écarte sans cesse de nos dogmes, et fait, dit M. Tabaraud, un mélange confus et bizarre d'idées moitié païennes et moitié chrétiennes; la morale du premier est même plus sévère que celle du second, puisque l'un place sans hésiter dans le tartare, non-seulement les scélérats, les tyrans et les tartares, mais les voluptueux, les avares et les sacriléges.

Au soin d'affoiblir ou de dénaturer le dogme se joint celui de présenter les ministres de la religion sous les couleurs les plus sinistres. Les papes surtout sont très-maltraités dans la *Henriade*, et on leur reproche perpétuellement leur autorité temporelle, quoique, dit M. Tabaraud, elle soit aussi légitime et fondée sur les mêmes titres que celle des autres princes. Le critique cite à ce sujet le passage judicieux et connu du président Hénault, sur les avantages de la puissance temporelle des papes pour le bien de la chrétienté. Les satires du poète contre les papes sont portées à un tel point qu'il suppose que le fanatisme est venu s'établir dans Rome au moment de la conversion de Constantin; tel paroît du moins être le sens de ces vers: *Mais lorsqu'au Fils de Dieu Rome enfin fut soumise...*, et c'est dans le même esprit que l'auteur a dit, dans son *Essai sur les Mœurs*, que lors de la conversion de Constantin *la sainte et douce religion de Jésus-Christ devint, grâce aux fureurs sacerdotales, la plus barbare de toutes les religions*. Ces déclamations usées sont suffisamment réfutées par les plus sages protestans; *il y auroit de l'injustice*, dit Leibnitz, *à tirer avantage des crimes d'Alexandre VI contre la papauté*; et en effet, ajoute M. Tabaraud, que deux ou trois papes aient été peu réglés dans leurs mœurs, la religion n'en est pas pour cela moins divine, sa doc-

trine n'en est pas moins pure, et son influence moins utile pour le repos des Etats et le bonheur des familles. Le critique s'attache surtout à montrer combien le portrait de Sixte V, tel qu'il est tracé dans la *Henriade*, est faux et outré, et, sans prétendre justifier toute la conduite de ce pontife, il le montre comme un prince étonnant par la force de son caractère et par tout ce qu'il sut faire en cinq ans. Tout cet article du livre où M. Tabaraud répond au détracteur des papes nous a paru d'une bonne critique et d'une sagesse de réflexions qui fait honneur à son auteur. Il termine cette partie de sa brochure par une remarque qu'il ne sera pas inutile d'insérer ici, parce qu'elle montre la légèreté avec laquelle Voltaire écrivoit. Le poète fait dire par Elisabeth à Henri IV, que Rome sera souple avec lui, s'il est vainqueur, et que c'est à lui d'allumer ou d'éteindre sa foudre. Il y avoit bien peu de réflexion à mettre un pareil discours dans la bouche d'Elisabeth, que le pape avoit excommuniée, toute puissante et toute victorieuse qu'elle étoit. Rome assurément ne s'étoit montrée trop complaisante ni pour son père ni pour elle, et cette princesse n'avoit pas le droit de soupçonner les pontifes de changer de conduite suivant la fortune des personnages.

M. Tabaraud n'est pas moins solide lorsqu'il reproche à Voltaire de confondre perpétuellement le fanatisme avec la religion, et de peindre l'une sous les traits de l'autre. L'endroit où il rappelle la conduite et l'esprit des premiers protestans est plein d'observations très-judicieuses. Grotius, Voltaire, Thomas, Saint-Lambert, M. de Villers, dans son *Essai sur l'influence de la réformation*, ont reconnu la pente de la réforme vers le républicanisme. Les rois avoient-ils donc si grand tort de lutter contre cette pente? Sans doute la religion ne leur permet pas de convertir leurs

sujets le fer à la main. « Mais, dit M. Tabaraud, lorsque la religion catholique est établie dans un Etat, comme une loi inviolable, si des novateurs sèment l'hérésie, forment des cabales et des factions, et troublent la paix de l'Eglise et de l'Etat; si leur parti grossissant tous les jours commence à se rendre redoutable, que doit faire dans ces circonstances un prince catholique qui a juré sur les autels de conserver la religion l'Etat, dont l'intégrité ne peut être enfreinte sans menacer la tranquillité publique? doit-il, spectateur oisif des troubles qui agitent l'Eglise et qui ébranlent la monarchie, laisser un parti factieux se fortifier, remplir tout le royaume de murmures, inonder le public de libelles séditieux, insulter la majesté royale, mépriser impunément les lois, et préparer un incendie qui à la première étincelle mettra tout en combustion?

L'auteur, par ces sages réflexions, ne prétend pas approuver toutes les mesures qui furent prises dans ces temps de troubles contre les protestans, et après cette discussion, qui n'étoit point étrangère au sujet, il revient à la *Henriade*, et à la manière dont le poète y traite les protestans et les catholiques. Il montre combien Voltaire a tenu inégalement la balance entr'eux; « comment arrive-t-il que les rebelles et les hérétiques aient toujours raison chez lui, et que les rois, les papes et les catholiques aient toujours tort? pas un mot d'éloge pour le vieux Montmorency, dont on affecte, au contraire, dans les notes, de relever les défauts, sans rappeler les grandes vertus auxquelles ils tenoient. Tous les Guises sont des scélérats, au lieu que les Coligny, les Mornay, et autres personnages distingués du parti protestant, sont des modèles de vertus... ». Pourquoi l'auteur, qui a nommé les membres de la noblesse de ce temps-là les plus distingués par leur fidélité et par la générosité de leurs senti-

mens, n'a-t-il pas usé de la même impartialité envers le clergé? ce corps lui auroit offert parmi les prélats, parmi les curés, parmi les religieux, des hommes sages et étrangers à tout esprit de parti; le cardinal de Gondi, que les ligueurs chassèrent de Paris; Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, toujours favorable à Henri IV; Simon Vigor, archevêque de Narbonne; Claude de Morennes, depuis évêque de Séez; les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice et de Saint-Merry à Paris; Jean de La Barrière, réformateur des Feuillans; Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, etc. Cette affectation de ne pas parler de ces hommes estimables, tandis qu'il a soin de rappeler et même d'exagérer les torts d'autres membres du clergé, n'étoit sans doute pas sans dessein de la part d'un homme dont toute la conduite et les écrits postérieurs montrent assez quelles étoient ses dispositions pour les prêtres.

Le critique continuant ses remarques examine la doctrine de Voltaire sur la liberté, et note plusieurs vers pleins de malice contre les catholiques. Enfin il termine par une observation non moins fondée que tout ce qui précède; c'est sur le début du VIe. chant, où il est parlé des droits du peuple pour l'élection des rois, et où il est dit que *c'est un usage antique et sacré parmi nous*, que, quand la race royale est éteinte, le peuple *peut se choisir un maître et changer ses lois*. Cette théorie, si dangereuse en droit, dit M. Tabaraud, porte sur un fait démenti par les monumens les plus authentiques de l'histoire; l'élévation de Hugues Capet fut l'ouvrage de huit grands vassaux, et le peuple, qui étoit alors leur esclave, ne s'occupoit guère a faire valoir des droits dont il n'avoit pas même l'idée. Est-il bien sage par le temps qui court d'insinuer à la jeunesse que le peuple a dans certain cas le droit de choisir son souverain, de limiter sa puissance, de changer la constitution de l'Etat? Ces maximes, pro-

clamées pendant la révolution, étoient venues d'Angleterre, et c'est de là que Voltaire les importa parmi nous. Nous qui en avons vu les fruits, nous convient-il de les transmettre à nos neveux?

Nous nous sommes laissé entraîner à cette analyse, parce que cet écrit de M. Tabaraud nous a paru curieux et plein d'excellentes choses. Ses remarques sur les vers de la *Henriade* sont entremêlées de discussions fort solides, qui annoncent un homme également versé dans la connoissance des dogmes et dans celle de l'histoire. Il n'outre rien, il ne nie point le talent de Voltaire; mais il ne fait point grâce à l'abus de ce talent, et il montre très-bien quel fut le but de cet homme adroit dans tout son poème. J'aurois voulu seulement que le critique eût retranché de sa *Préface* un trait qui semble jeter quelque blâme sur un prélat illustre, l'honneur de notre époque, et qu'il n'ait pas senti combien il étoit peu convenable de mêler à un si grand sujet une plaisanterie, qui devient encore plus déplacée quand elle s'adresse à un si éminent personnage, dont le zèle et les talens ont jeté un égal éclat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 27 septembre, S. S. a tenu, au Vatican, un consistoire secret, dans lequel elle a préconisé des sujets pour les archevêchés de Tolède, de Valence et de Sarragosse, pour neuf évêchés en différens pays, et pour trois évêchés *in partibus*. Le S. P. a ensuite déclaré trois cardinaux, M. Gaysruk, archevêque de Milan; M. de Silva, archevêque d'Evora; et M. Ferrero de la Marmora, ancien évêque de Saluces. (*Nous donnerons de plus amples détails dans le numéro prochain.*)

Paris. Tandis que la douleur publique recueille avec un religieux empressement tout ce qui tient à la mémoire d'un Roi entouré de regrets universels, il est un trait que la reconnoissance doit ajouter à son éloge. Depuis l'année 1820 le feu Roi donnoit tous les ans une somme de 15,000 fr. pour

délivrer des prisonniers pour dettes. L'un de ses plus anciens et de ses plus dignes serviteurs, M. le baron de Péronnet, unique confident de sa généreuse pensée, étoit chargé de remettre ce don à la société formée pour le soulagement et la délivrance des prisonniers, à qui le Roi avoit daigné confier le soin d'accomplir le vœu de sa piété. Il vouloit qu'on délivrât de pauvres artisans enlevés pour de petites dettes à leurs familles, et de fidèles défenseurs du trône, dont l'honorable dévoûment avoit causé l'infortune; il recommandoit sur toutes choses de laisser ignorer la main qui versoit tant de secours, et il falloit user de précautions pour que la grandeur du bienfait ne trahît pas un si noble secret. Ainsi, pendant cinq ans, et par les seuls bienfaits du Roi, plus de 240,000 fr. de dettes ont été payés, cent quarante prisonniers ont été délivrés, et ils ne savent pas encore qui les a consolés dans leur captivité, et quelle auguste sollicitude a pourvu à leur délivrance. Mais aujourd'hui que la mort a rompu le sceau que le respect avoit mis à l'élan de la reconnoissance, quel sera leur attendrissement d'apprendre que c'est leur Roi qui a payé leur rançon! Que tant de captifs reconquis à la liberté, tant de familles rendues au bonheur, en conservent le touchant souvenir! Ce n'est qu'au pied des autels que peut être dignement acquittée la dette de leur reconnoissance, et la société se propose de les y réunir pour offrir dans un commun sentiment leurs larmes et leurs prières pour ce digne fils de saint Louis, qui, comme lui, conformant son cœur à l'Evangile, délivra les captifs, et voulut dérober à la louange le bien qu'il avoit fait.

— L'église de Saint-Denis continue d'être visitée par des corps, des associations et des particuliers qui vont y prier pour le Monarque que la France vient de perdre. On y célèbre des messes pour le repos de son ame, et le chapitre fait, chaque jour, un service. Les paroisses voisines s'y rendent par députation. M. le grand-aumônier y est allé le 7 octobre. Des ministres, des fonctionnaires publics de différentes classes, des magistrats, des chevaliers de Saint-Louis, les pages du Roi, les administrateurs de l'Asile de la Providence, les élèves du collége fondé par l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, les dames de la Halle, s'y sont rendus successivement ces jours derniers, et ont offert leurs prières pour le feu Roi. On fait des préparatifs pour le service solennel qui aura lieu le 25; l'église sera décorée avec une grande magni-

ficence, et la présence d'un nombreux clergé rendra cette cérémonie digne de son objet.

— La lettre suivante a été écrite aux archevêques et évêques à l'occasion de l'anniversaire du 16 octobre :

« Mons. l'évêque de. . . . . , le sentiment de notre douleur présente ne fait que nous rendre encore plus vif celui de nos douleurs passées, dont la mémoire nous ramène tous les ans aux pieds des saints autels; et, au souvenir de ce jour qui vient d'enlever à nos regrets et à notre amour le Roi notre très-honoré seigneur et frère, se mêlera naturellement le souvenir de ce jour funeste qui ravit à la France comme à notre famille une Reine infortunée. Notre intention est donc qu'il soit célébré, le 16 octobre prochain, un service solennel dans toutes les églises du royaume, pour le repos de l'ame de la Reine Marie-Antoinette. Les autorités civiles et militaires devront y être invitées. Nous voulons qu'on lise en chaire la lettre touchante où, peu d'heures avant sa mort, la royale victime exprima ses derniers adieux, et qui respire une piété si tendre et de si nobles sentimens. La présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Mons. l'archevêque ou évêque, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris, dans notre château des Tuileries, le 2e. jour d'octobre de l'an de grâce 1824, et de notre règne le 1er.

Signé, CHARLES.

† Denis, *évêque d'Hermopolis* ».

— Nous pouvons annoncer à nos lecteurs une nouvelle à laquelle prendront part tous les amis de la religion et du goût. Mgr. l'évêque d'Hermopolis s'est décidé à mettre au jour les conférences qu'il a prêchées pendant plusieurs années à Saint-Sulpice, et qui étoient suivies avec tant d'empressement et d'assiduité. On sait combien ces apologies du christianisme ont été utiles après les temps fâcheux d'où nous sortions. Elles ont dissipé bien des préjugés, triomphé de bien des résistances, présenté la religion sous un jour honorable, et contribué à lui rendre son influence sur un grand nombre d'esprits. On voyoit accourir à ces réunions des hommes de toutes les classes et de tous les rangs. Le titre modeste de conférences qu'avoit pris l'orateur, la solidité des discussions, la sagesse des jugemens, l'éclat de plusieurs morceaux, le goût et la mesure qui régnoient dans toute la composition, une action grave et noble, tout a concouru au succès de ces morceaux oratoires. Personne n'ignore d'ailleurs que ce ne sont point des conférences proprement dites, mais des discours non moins conformes aux règles de l'éloquence qu'aux principes de la saine théologie. La publication de ces discours sera donc

accueillie avec le plus vif intérêt, et ils n'auront pas besoin, pour être recherchés, des hautes dignités où l'auteur est parvenu depuis par la seule influence de son mérite. L'ouvrage formera 4 volumes in-8°., et paroîtra sous le titre de *Défense du christianisme*, ou *Conférences prêchées à Saint-Sulpice;* l'impression en est déjà commencée, et l'intention de l'illustre auteur est qu'elle soit achevée vers le commencement de l'hiver. Il y aura deux éditions; l'une in-8°., l'autre in-12. Cet ouvrage sortira des presses de MM. Le Clere et compagnie, imprimeurs de ce journal.

— M. l'évêque du Mans a appris à Laval, dans le cours d'une visite pastorale, le funeste évènement qui mettoit la France en deuil. Le prélat a publié sur-le-champ un Mandement pour ordonner des prières. Un premier service solennel a été célébré dans l'église cathédrale, le mercredi 22; un second service doit avoir lieu dans la même église, le jour de l'inhumation du feu Roi, et il y sera prononcé une oraison funèbre. Le vendredi 24, M. l'évêque a officié lui-même au service qui a été célébré à Laval, et auquel toutes les autorités ont été invitées. Le prélat dans son Mandement paie un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire d'un Prince vertueux, et indique aussi à ses diocésains tout ce qu'ils doivent attendre du nouveau règne pour le bien de la religion et pour la prospérité publique.

— Une retraite vient d'avoir lieu à Beauvais pour l'association de prières en l'honneur du saint Sacrement. Cette retraite a commencé le dimanche 3, et a été fort suivie. Chaque jour il y avoit deux exercices, comme dans les temps de mission, et on y observoit les pratiques prescrites par les réglemens de l'association. Le jeudi 7 s'est faite la communion générale. Le magnifique chœur de la cathédrale avoit été décoré avec autant de goût que d'empressement par les soins des associés, hommes et femmes, et des emblêmes et des inscriptions relatifs au but de l'association ornoient l'église. Le soir, il y a eu une cérémonie à laquelle M. l'évêque a voulu présider. Le prélat, qui s'est fait recevoir au nombre des associés, a prononcé lui-même la consécration à la sainte Vierge, et celle au saint Sacrement, et sa piété a encore ajouté à l'intérêt de cette cérémonie, que le nombre et le recueillement des fidèles ont rendue fort touchante. Le missionnaire l'a terminée par les instructions et avis conve-

nables. Obligé de partir pour aller donner la retraite ecclésiastique à Langres, il n'a pu accorder aux associés de Beauvais tout le temps qu'ils auroient désiré, mais il a promis de venir les visiter. En attendant, il a été réglé qu'il y auroit chaque mois un exercice comme dans les associations de Bonne-Nouvelle et Saint-Jean-et-Saint-François à Paris. M. l'évêque se propose d'y présider, quand ses occupations le lui permettront, et même d'y adresser aux associés des paroles d'édification, ainsi qu'il a coutume de le faire dans ses visites pastorales. Il y parle aux fidèles avec cette simplicité et cette onction qui partent de l'ame et qui touchent les cœurs. Ce prélat acquiert de plus en plus l'estime et la confiance par la loyauté de son caractère, par la pureté de son zèle, et par la constance de ses efforts pour faire le bien et réparer les pertes de l'Eglise dans ce diocèse.

— La cour de cassation vient de prononcer un jugement remarquable dans une affaire qui intéresse directement la religion. Le 6 février dernier, la fille Rocheron se confessoit dans l'église de Chauvigny, diocèse de Poitiers. Jeanne Chaumeron, femme Jallais, s'approcha du confessionnal de manière à entendre la confession. Le curé lui recommanda vainement de s'éloigner, et se vit forcé de se retirer dans la sacristie pour continuer d'entendre la fille Rocheron. La femme Jallais s'y introduisit, et le curé fut obligé de se débattre avec elle jusqu'à ce qu'il la fit mettre dehors par le sacristain. Ces faits constituoient le délit prévu par l'article 261 du Code pénal, qui porte un emprisonnement et une amende pour quiconque aura troublé l'exercice du culte. La femme Jallais fut citée devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement à Montmorillon, et acquittée par jugement du 12 juillet. Le procureur du Roi et la fille Rocheron appelèrent chacun de ce jugement, et la cour royale de Poitiers, par son arrêt du 24 août dernier, réforma en effet ce jugement, quant aux injures proférées contre la fille Rocheron; mais, sur l'autre chef, elle prétendit ne pouvoir appliquer l'article 261 du Code, parce que, dit-elle, il n'y avoit pas alors d'exercices du culte dans l'église de Chauvigny, et que la confession ne peut être regardée comme un exercice du culte catholique. Ce considérant, plus extraordinaire encore que l'arrêt, a motivé le recours en cassation du procureur-général de Poitiers, et, le 9 octobre, sur le rapport de M. de Cardonnel et les

conclusions de M. Laplagne-Barris, avocat-général, la cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour de Poitiers, pour violation du Code pénal.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Dimanche, le Roi, à son retour de la messe, s'est montré au peuple, entouré de M. le Dauphin, de Mme. la Dauphine et de Madame, duchesse de Berri. Les plus vives acclamations ont accueilli S. M. et sa famille.

— Le Roi a daigné accorder les premières entrées de son cabinet à MM. le comte de Fougières, le comte de Chabrillant, le vicomte de Laboissière-Chambord. Ce dernier est fils de l'officier que M. le Dauphin, fils de Louis XV et père de Charles X, eut le malheur de tuer à la chasse, et dont il s'étoit promis d'adopter l'enfant : mais une mort prématurée l'ayant enlevé à la France, il ne put que léguer à ses enfans cette dette sacrée. Charles X a rempli les intentions de son père : après avoir appelé auprès de lui le comte de Chambord jeune encore, S. M. lui donne dans ses vieux jours des preuves de sa bienveillance.

— S. M. a rendu, le 30 septembre, une ordonnance qui accorde une pension sur la liste civile à M. le baron de Bimos de Pombarat, maire de Cuing (Haute-Garonne).

— Le Roi a reçu une députation de l'Académie royale de médecine, et a daigné lui témoigner sa bienveillance. S. M. leur a dit que c'étoit à leur art, et particulièrement à leur doyen, M. Portal, que nous devions la prolongation des jours du feu Roi.

— S. A. R. Madame, duchesse de Berri, informée de la position malheureuse où se trouvoit une femme accouchée de trois enfans, et incapable de les nourrir, vient de lui accorder un secours de 100 fr.

— M. le ministre de la guerre, se rendant au camp de Lunéville, a passé, le 5 de ce mois, à Nanci, et a passé en revue les troupes qui étoient en garnison dans cette ville. S. Exc. est arrivée le 7 à Lunéville, et a été reçue par le prince de Hohenlohe, gouverneur du camp, et par M. le général Meunet, commandant la division de cavalerie. M. le ministre a reçu dans le château, où un logement avoit été disposé pour lui, les différens corps d'officiers et les autorités civiles. Le lendemain matin, les dix-huit escadrons, composant le camp, ont exécuté diverses manœuvres sous ses yeux. S. Exc. a été très-satisfaite de la précision avec laquelle la cavalerie a opéré tous ses mouvemens. Dans l'après-midi, M. le ministre a visité l'hôpital, les casernes et tous les établissemens militaires que renferme cette ville. Les habitans de Lunéville n'ont qu'à se louer de la conduite des troupes, et voient avec regret s'approcher le moment de leur départ. M. le ministre est arrivé le 11 à Paris, et a rendu compte au Roi de sa mission.

— Une ordonnance royale accorde, aux déserteurs du départe-

ment de la marine, la même amnistie qui est accordée à ceux de l'armée de terre par l'ordonnance du 29 septembre dernier.

— Par ordonnances royales, M. Raymond de Caluzac est nommé sous-préfet à Villefranche (Haute-Garonne), en remplacement de M. Gounon, qui passe à la sous-préfecture du Blanc (Indre). M. le marquis de Panat est nommé sous-préfet à Bayonne, en remplacement de M. Jordan, devenu préfet du Haut-Rhin.

— M. Josse de Beauvoir, frère du député, vient d'être nommé sous-préfet de Vendôme, en remplacement de M. de Beaumont, devenu préfet de l'Aude.

— M. Saint-Martin-des-Islets passe de la sous-préfecture de Castelnaudary à celle d'Yvetot.

— Un arrêté en date du 30 septembre, de S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, nomme recteur de l'Académie de Nanci M. Charpit de Courville, président du tribunal civil.

— M. Dubruel, proviseur du collége de Versailles, est nommé inspecteur général des études.

— M. Patin vient d'être nommé bibliothécaire du Roi à Saint-Cloud, en remplacement de M. Soumet, qui passe à Rambouillet.

— Les nommés Bouchet, Déchorges et Aureal, du Puy-Sainte-Eusèbe (Hautes-Alpes), accusés de parcourir les campagnes en promettant aux jeunes gens, moyennant une certaine somme d'argent, de leur faire obtenir au tirage des numéros élevés, ont été reconnus coupables d'escroquerie, et ont été condamnés à un an d'emprisonnement, à une amende et aux frais du procès.

— M. le comte de Lévis, lieutenant-colonel, est nommé sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Noailles.

— M. le baron Charette, pair de France et chef d'escadron de la garde, et M. de La Roche-Macé, tous deux vendéens, viennent d'être décorés de la croix de Saint-Louis.

— Un soldat âgé de cent un ans, et qui a combattu à Fontenoi, vient de recevoir la croix, sur l'observation qu'a faite, en recevant la sienne, son petit-fils, invalide, âgé de soixante ans.

— La nuit du 6 au 7 de ce mois, un incendie a éclaté en la paroisse de Dangu, dans la ferme de MM. Pommeret. Tous les bâtimens et toutes les récoltes ont été la proie des flammes.

— Les journaux anglais continuent à parler d'une expédition de 4,000 hommes, embarqués à Brest, et que la France auroit envoyés, de concert avec l'Angleterre, pour recouvrer Saint-Domingue. Ils disent que cette expédition n'a pas pour but de porter un coup décisif à la colonie, mais seulement de s'emparer de quelques-unes de ses positions, et d'entamer ensuite des négociations.

— Le roi d'Espagne vient d'ordonner qu'un service funèbre sera célébré, dans toute l'étendue de son royaume, pour le repos de l'ame de Louis XVIII, roi de France.

— Des ecclésiastiques espagnols qui, pendant la révolution, s'étoient réfugiés en France, se sont réunis pour célébrer, dans la ville de Cervera, un service funèbre en mémoire de Louis XVIII.

— Le 2 octobre, dans la caserne du fort Jarazanas (Barcelonne), où se trouve logé le 10e. régiment français, un soldat entra avec une chandelle dans une chambre où il y avoit une grande quantité de poudre à canon. Le feu ayant pris, le toit du bâtiment sauta, et dix-huit ou vingt soldats ont été assez grièvement blessés.

— S. Exc. M. l'Avoyer de Mulinen, président du directoire fédéral de la Suisse, en recevant les lettres de créance de S. Exc. M. le marquis de Moustier, ambassadeur de France, lui a témoigné, au nom du directoire, le désir qu'avoit la Suisse d'entretenir et de resserrer de plus en plus ses antiques relations avec la France. Il a ajouté que S. M. le Roi de France venoit de donner à ses anciens alliés une nouvelle preuve d'estime et de considération, en investissant le noble représentant du titre élevé d'ambassadeur.

— Le 28 septembre, un incendie a éclaté dans la paroisse de Saint-Jean-Geest (Pays-Bas). Malgré les secours donnés par les habitans, dix-neuf bâtimens ont été brûlés, et vingt-six familles, composées de cent sept individus, réduites à la misère.

— La *gazette de Lisbonne* annonce que beaucoup de Brésiliens, fuyant l'anarchie qui désole leur pays, se réfugient en Portugal.

— Le gouvernement provisoire de la Grèce a prétendu que les patrons des bâtimens européens avoient violé les principes de neutralité adoptés par leurs souverains dans sa lutte avec les Turcs, et a déclaré en conséquence, aux consuls et vice-consuls des puissances européennes dans l'Archipel, que dorénavant leurs vaisseaux seroient regardés comme ennemis. Le lord haut-commissaire du roi d'Angleterre dans les îles Ioniennes a demandé la révocation de cette déclaration; et, sur le refus du gouvernement grec, il a envoyé des frégates sur plusieurs parages, avec ordre de poursuivre tous les vaisseaux appartenans aux Grecs.

— Joseph de La Serna, nommé vice-roi du Pérou sous le gouvernement des cortès, abdiqua son autorité en apprenant la délivrance de son roi Ferdinand VII, et son décret du 1er. octobre 1823, qui déclare nuls tous les actes du gouvernement constitutionnel. Cet exemple de dévoûment et de générosité ne pouvoit demeurer sans récompense; aussi le roi d'Espagne a rendu, le 25 décembre, un décret qui conserve à La Serna la vice-royauté. On attend les plus heureux résultats de l'accord qui règne entre La Serna et ses lieutenans Valdès et Olaneta.

Institutiones philosophicæ ad usum Seminariorum et Collegiorum; auctore S. Bouvier (1).

Si c'est un inconvénient, dans l'enseignement public, que

---

(1) 3 vol. in-12; prix, 6 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

les professeurs soient abandonnés pour leurs leçons à l'arbitraire et à l'incertitude, cet inconvénient est bien plus grave dans l'enseignement d'une science telle que la philosophie. Les anciens traités sur cette matière sont remplis de questions subtiles qui sont doublement déplacées aujourd'hui, vu l'état actuel de nos connoissances. Parmi les auteurs modernes, quelques-uns ont fait en ce genre des essais honorables. Nous avons parlé de la *Philosophie* (1) de M. l'abbé Gley, qui paroît avoir recueilli des témoignages flatteurs, tant dans le clergé que dans le corps de l'instruction publique. Aujourd'hui, nous annonçons un ouvrage du même genre, par M. l'abbé Bouvier, grand-vicaire du Mans et supérieur du séminaire de cette ville. M. Bouvier est auteur de traités de théologie qui ont été annoncés dans ce journal et adoptés dans plusieurs séminaires.

Ce cours de philosophie nous a paru mériter le même honneur. L'auteur a pris pour modèle la *Philosophie de Lyon* : c'est le même plan ; mais les développemens sont plus étendus ; des questions nouvelles ont été ajoutées, et l'ordre est plus précis et plus régulier. L'ouvrage a été adopté par M. l'évêque du Mans pour ses petits séminaires.

Conversations entre une Mère et ses Enfans sur les principaux points de la morale chrétienne ; par Mme. de Maussion.

Ce volume se compose de vingt entretiens, qui ont pour objet de porter les enfans à la vertu, de leur faire aimer la religion, et de leur montrer les tristes suites des vices et des passions par lesquelles nous nous laissons entraîner. Le langage de Mme. de Maussion est simple et naturel ; il ne s'élève pas au-dessus de la portée des enfans. Les maximes de l'auteur, les faits qu'elle raconte, les petites fictions qu'elle imagine, tout cela nous a paru annoncer une mère vraiment chrétienne, et qui s'occupe de bonne heure d'inculquer à ses enfans les mêmes sentimens.

---

(1) 3 gros vol. in-12 ; prix, 6 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

De la Juridiction de l'Eglise sur le contrat de mariage considéré comme matière du sacrement; par un ancien vicaire-général (1).

Ce qui a donné lieu à cet ouvrage, c'est la publication d'une *Dissertation* de M. Bellot, de Genève, sur le mariage; *Dissertation* insérée dans les *Annales de législation et d'économie politique*, et qui paroît avoir pour but de diffamer le clergé catholique, et de rendre sa doctrine odieuse. Nous avons dit un mot de cette *Dissertation* dans notre n°. 890, et nous avons annoncé une *Lettre de M. Besson, curé d'Avusy, à M. Bellot*, pour répondre à quelques assertions du professeur protestant. Un ecclésiastique aussi distingué par ses lumières que par son zèle a cru le sujet assez grave pour mériter une réfutation plus étendue, et, après avoir parlé de la loi rendue à Genève, en 1821, et de l'écrit de M. Bellot, il établit quatre propositions principales; 1°. que Jésus-Christ, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, n'a pu vouloir que le contrat, qui est la matière, demeurât dans une telle indépendance de l'autorité civile, qu'elle fût seule juge de la validité du sacrement; 2°. que les ordonnances des apôtres sur cette matière prouvent que le Sauveur a laissé à son Eglise un pouvoir réel sur le contrat de mariage de ses enfans; 3°. qu'on voit par les conciles et les Pères que l'Eglise a toujours joui de cette prérogative; qu'elle a annulé des contrats que le prince autorisoit; qu'elle en a autorisé d'autres qu'il annu-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye; et au bureau de ce journal.

loit; qu'elle a établi de nouveaux empêchemens dirimans, et qu'elle en a supprimé d'anciens; 4°. que l'Eglise a constamment exercé ce pouvoir sans blesser les droits légitimes des souverains. Il remplit son objet dans treize chapitres qui renferment sa doctrine et ses preuves, et dont nous essaierons de présenter la substance.

Dieu, dit-il, a lui-même tracé dans l'origine les règles du mariage, et en a confié la direction au sacerdoce, tant sous la loi de nature que sous la loi écrite. Jésus-Christ, dans la nouvelle loi, a donné sur le mariage des règles plus sévères encore. Ce n'est point le contrat civil qu'il a élevé à la dignité de sacrement, mais le contrat naturel, base et fondement du contrat civil; ici l'auteur réfute Dominis et Launoi. Jésus-Christ a donné à son Eglise un pouvoir sur le mariage, et un pouvoir indépendant de l'autorité du prince; et saint Paul a usé de ce pouvoir, et a exercé sur le mariage l'autorité la plus étendue, comme on le voit par ses Epîtres. Il ne se borne pas à défendre aux fidèles des unions que la loi civile autorisoit, il étend son autorité jusque sur le lien du mariage. Les premiers Pères opposent aussi les coutumes chrétiennes sur le mariage aux lois des païens, et c'est d'après ces coutumes que les papes et les conciles portent des décisions. On voit l'Eglise établir des empêchemens sans l'intervention des princes, et même contre les lois civiles; des lois des Césars sur le divorce sont rejetées par les papes et les conciles. La supputation des degrés de parenté est différente dans le droit ecclésiastique et dans le droit civil, et Van Espen s'est trompé sur l'époque où l'empêchement de l'ordre et celui du vœu ont été établis. L'église a continué à exercer son pouvoir sur le mariage, sous les princes qui ont envahi les différentes parties de l'empire romain; long-temps avant que les Décrétales parussent, les pontifes

romains décidoient avec une autorité souveraine les questions relatives aux empêchemens dirimans et accordoient des dispenses, et les princes étoient les premiers à donner l'exemple de la soumission aux lois de l'Eglise sur cette matière. Sur tous ces points l'auteur réfute la *Dissertation* de M. Bellot, qui prétendoit que les fausses Décrétales avoient seules changé la législation sur le mariage, et que le clergé s'étoit servi de ces pièces pour usurper une autorité dont il n'avoit pas joui jusque-là.

Cet écrit a beaucoup de rapport avec celui qui parut en 1817, sous le titre d'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage* (1), in-8°., et dont nous rendîmes compte dans notre tome XIV. L'*Examen* avoit pour auteur un théologien distingué, M. Boyer, de Saint-Sulpice, qui y réfutoit un ouvrage de M. Tabaraud, dont il a été plus d'une fois question dans le journal. Le nouvel ouvrage combat des erreurs à peu près semblables, mais avancées avec bien moins de mesure; et le professeur protestant joint à ses faux principes un ton déclamateur et de graves accusations contre le clergé. M. l'abbé L. s'est attaché à le réfuter pied à pied. Cet écrivain est le même qui a déjà publié plusieurs Opuscules dont nous avons rendu compte, un petit livre sur la *Pratique de l'Oraison mentale*, *Jugement de l'église catholique contre les nouveaux schismatiques de France*, *du Vœu de Louis XIII et de nos Devoirs envers la sainte Vierge*, etc. Il est aussi auteur de plusieurs Mémoires sur les démêlés d'un prélat avec un gouvernement voisin. Ces divers écrits montrent dans l'auteur autant d'instruction que de zèle. M. l'abbé L. est aujourd'hui à la

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 25 c. et 4 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

tête de l'administration d'un grand diocèse, où ses talens et sa piété peuvent le rendre fort utile à l'Eglise.

Un ouvrage sur la même matière à peu près est parti du même diocèse. M. l'abbé Baston, ancien grand-vicaire de Rouen, vient de publier la *Concordance des lois civiles et des lois ecclésiastiques de France touchant le mariage*, in-12. Cet ouvrage est sous la forme de réponse à des consultations adressées à l'auteur. Il y embrasse plusieurs questions, les unes importantes, les autres curieuses, et donne des décisions qui méritent d'être examinées. L'auteur est un homme de beaucoup d'esprit; il a composé autrefois un Cours de théologie, et il s'est occupé spécialement des cas de conscience relatifs aux nouvelles lois sur le mariage. Nous tâcherons de donner une idée de son livre. Aujourd'hui nous nous bornerons à annoncer deux autres productions de M. l'abbé Baston, l'une a pour titre : *Antidote contre les erreurs et la réputation de l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, 1823, in-8°.; l'autre, plus récente encore, est intitulée : *Jean Bockelson*, ou *le Roi de Munster, fragment historique*, 1824, in-8°. (1). Nous espérons pouvoir en rendre compte prochainement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi 27 septembre au matin, le saint Père tint dans le palais Vatican un consistoire secret, dans lequel il proposa pour les églises qui suivent; savoir :

Pour les archevêchés, de Tolède, M. Pierre de Inguanzo, transféré de l'évêché de Zamora; de Valence, M. Simon Lopez, transféré de l'évêché d'Orihuela; de Saragosse, M. Bernard-François Caballero, transféré de l'évêché d'Urgel;

---

(1) Ces trois ouvrages (la *Concordance*, l'*Antidote* et *Bockelson*) se trouvent à Paris, chez Gauthier frères; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Aux évêchés, de Saint-Angelo in Vado et Urbanie, unis, M. François Tassinari, chanoine-pénitencier de Faënza; de Nicosi et Tropea, unis, M. Nicolas-Antoine Montiglia, transféré de l'évêché de Squillace; de Saint-Gall, nouvellement érigé, uni au siége de Coire, M. Charles-Rodolphe de Buhol, évêque de Coire; de Léon en Espagne, ainsi que les suivans, Joachim Aharca, chanoine de Tarragone; de Palencia, M. Jean-François Martinez Y Castillon, chanoine de Saragosse; d'Orihuela, M. Félix Herrero Valverde, vicaire-général de Solzone; de Canarie, Emmanuel Moreto, chanoine de Burgos; de Saint-Christophe de Laguna, dans les îles Canaries, M. Louis Folgueras Y Sion, doyen d'Orense; de Ceuta, M. François Garzia Casarrubios Y Melgar, prêtre du diocèse de Tolède;

Aux évêchés *in part.*, d'Azot, avec le titre de suffragant de Prague, M. François de Paule Pischtek, chanoine de Prague; de Bugie, avec le titre de suffragant d'Evora, M. Antoine-Maurice Ribeiro, chanoine d'Evora; et de Gortine, avec le titre de suffragant de Cracovie, M. François-Xavier Zglenichi, archidiacre de Plosko;

Et au monastère de Saint-Pierre de Champ-Rond, diocèse de Girone, le Père Michel de Parrella, Bénédictin.

S. S., après une courte allocution latine, proclama ensuite cardinaux-prêtres:

M. Charles-Gaëtan Gaysruk, né à Clangerfurt le 9 août 1769, archevêque de Milan;

M. Patrice de Sylva, de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin, né à Leira le 15 octobre 1756, archevêque d'Evora;

Et M. Charles Ferrero de La Marmora, né à Turin le 15 octobre 1757, ancien évêque de Saluces.

On fit au saint Père la demande du *pallium* pour les trois nouveaux archevêques; ces *pallium* furent remis à leur procureur par M. le cardinal Albani, premier diacre présent à Rome. Le soir, les différens palais furent illuminés. Des gardes-nobles de S. S. sont partis pour porter la calotte rouge aux trois cardinaux.

Paris. La Société catholique des bons livres, formée récemment à Paris, reçoit chaque jour des encouragemens qui promettent le plus heureux résultat de ses travaux. Nous avons nommé plusieurs évêques qui l'ont félicitée de sa for-

mation, et qui ont voulu prendre part au bien qu'elle est destinée à faire. A ces prelats nous pouvons en joindre quelques autres qui lui ont adressé récemment les lettres les plus flatteuses. M. l'évêque de Soissons et M. l'évêque d'Autun ont non-seulement applaudi à l'œuvre, mais ont encore témoigné le plus vif désir d'y contribuer. Ces prélats ont pris l'un et l'autre plusieurs souscriptions. M. l'évêque de Quimper en a, dit-on, fait prendre trente-six. Des ecclésiastiques et des personnes en place en prennent chaque jour; et nous savons qu'une seule personne s'est chargée de cinquante souscriptions. D'un autre côté, la direction s'efforce de répondre, par l'activité de ses travaux, à un si honorable empressement : elle vient de publier le premier volume de l'*Histoire abrégée de la Religion*, par Lhomond. Ce volume est dans le format in-18, que l'on a préféré comme plus portatif et plus commode. En tête est une *Préface* qui donne une juste idée du plan de la Société. Nous en citerons un court passage :

« Ce petit volume sera lu avec facilité par les personnes même les plus occupées (une heure suffit pour le parcourir), par les personnes même les plus distraites (il n'est point d'histoire plus attachante), par les personnes même les moins instruites (il ne suppose aucune connoissance préliminaire). La bénédiction de Dieu ne laissera pas sans fruit cette lecture.

» Bientôt des instructions plus sérieuses seront moins étranges : les vérités de la religion seront présentées avec leurs preuves; la *doctrine de l'Eglise* sera *exposée par Bossuet*, défendue par *Bourdaloue*, présentée avec ses charmes par *Massillon*, par *Fénélon*.

» Au reste, la Société cherchera moins les grands noms que les bonnes choses. Elle saura retrouver certains livres laissés dans un injuste oubli par la science dédaigneuse du siècle. Déjà avertie par des hommes mûrs dans l'exercice du ministère ecclésiastique, elle répandra par toute la France des ouvrages dont quelques provinces seulement ont profité jusqu'à ce jour. Elle laissera se propager ceux que leur réputation, et peut-être un peu la mode, ont indiqués aux imprimeurs et aux libraires. Elle remontera au siècle de saint François de Sales et de saint Ignace de Loyola; elle ira mettre à contribution saint Bernard et saint Augustin; elle demandera à saint Basile et à saint Jean Chrysostôme des règles de conduite et de belles inspirations; l'Ecriture sainte elle-même viendra orner ses collections et confirmer ses doctrines ».

On a joint aussi, au volume qui vient d'être publié, une Notice intéressante sur Lhomond. Le second volume, qui doit terminer l'ouvrage, paroîtra sous peu. Nous avons aussi à annoncer une autre entreprise d'un genre à peu près sem-

blable; c'est la *Bibliothèque catholique*, dont il a paru un volume. Ce volume contient le recueil des *Histoires édifiantes* de l'abbé Baudrand, et est aussi dans le format in-18. On se propose de publier tous les mois deux volumes, qui pourront former une bibliothèque choisie pour les différens âges et pour les diverses classes de la société.

— Nous apprenons la mort de M. Jean-Marie de Fontenay, archevêque de Bourges, décédé en cette ville le 13 octobre au matin; nous donnerons, dans notre prochain numéro, une Notice sur ce vertueux prélat.

— M. Jean-Louis-Simon Rollet, ancien évêque de Montpellier, membre du chapitre de Saint-Denis, est mort à Saint-Denis le 11 octobre, à l'âge de soixante-dix-huit ans. M. Rollet avoit été nommé à l'évêché de Montpellier en 1802, après le refus qu'avoient fait successivement de ce siége MM. de Rochemore, de Rochebrune et de La Fage. Il donna sa démission en 1806, et se retira à Saint-Denis, où il vivoit entièrement éloigné du monde et livré aux pratiques de la piété. Il étoit frère (de mère) de M. le comte Lemercier, pair de France.

— On a adressé à plusieurs évêques, et peut-être à tous, un petit imprimé de 4 pages, sous ce titre: *Un des prodiges du 19e. siècle*. Cet écrit, qui vient d'un pays étranger, et même, à ce qu'il paroît, d'un pays protestant, a rapport aux quatre articles, et à la demande qui a été faite aux évêques de les faire souscrire dans leurs séminaires. L'auteur de l'écrit, non content de blâmer cette demande, fait assez durement la leçon aux évêques, et les traite sans façon d'hommes ignorans ou inconséquens, qui varient suivant les circonstances. Cet auteur, quel qu'il soit, car il ne s'est pas nommé, paroît ne pas connoître bien les convenances. Avant de régenter les évêques avec hauteur, il auroit dû s'informer s'il y en avoit beaucoup qui eussent déféré à la demande contre laquelle il s'éleve, et il auroit évité d'adresser son écrit à des prélats qui ont toujours été fort éloignés d'exiger de pareilles signatures sur les ordres de l'autorité civile. Il est notoire que les fameuses circulaires ont été presque partout regardées comme non-avenues; elles sont aujourd'hui oubliées, et celui auquel on attribuoit de les avoir provoquées a même perdu dernièrement la place qu'il occupoit dans l'administration. C'est donc de toute manière mal choisir son

moment pour donner aux évêques des conseils qui sont déplacés, et pour le fond et pour la forme. L'auteur, sans examiner sa doctrine, auroit besoin du moins de prendre des leçons sur le ton et les égards dus aux premiers pasteurs.

— M. l'abbé Lambert, grand-vicaire de Poitiers et supérieur des missions du diocèse, a prononcé, le 17 septembre, dans l'église cathédrale de Poitiers, une Oraison funèbre du feu Roi. M. l'évêque de Poitiers, M. l'ancien évêque de Gap et les autorités du département y assistoient. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles du livre des Machabées : *Fleverunt eum omnis populus.* « Depuis six lustres, dit-il, la France a vu plusieurs maîtres se disputer la puissance; tous ont disparu sans que ces chutes précipitées aient fait couler une seule larme; la même indifférence qui les avoit accueillis à leur naissance, les a suivis à la mort : nos Princes inspirent des sentimens bien différens ». M. Lambert avoit divisé son sujet en deux pensées principales; Louis a sauvé la monarchie; Louis a protégé la religion. L'orateur a parcouru rapidement ces deux idées principales, et a fini par retracer la mort chrétienne du Roi. Quand on pense au peu de temps qu'a eu l'orateur pour préparer son discours, on sera plus frappé de l'heureuse facilité de l'orateur, qui n'est pas d'ailleurs moins connu par son talent que par son zèle. Ce discours se vend au profit des séminaires du diocèse de Poitiers (1).

— Nous avons parlé, tome XL, d'une guérison opérée à Ranchal, diocèse de Lyon; on nous en annonce une autre qui a eu lieu dans la même paroisse. Mlle. Joséphine Corgié, âgée de vingt ans, éprouvoit, depuis environ cinq ans, tous les symptômes d'une phtysie pulmonaire. Les soins des médecins les plus éclairés avoient été sans succès; la toux, la foiblesse, les sueurs, la fièvre, la maigreur de la malade, tout sembloit indiquer que la maladie touchoit à son dernier période, quand Mlle. Corgié, vivement frappée de ce qu'elle entendoit dire du succès des prières du prince de Hohenlohe, desira qu'on lui écrivît pour réclamer un semblable secours. La réponse, long-temps attendue, arriva enfin le 18 août dernier : elle prescrivoit une neuvaine qui devoit commencer le 25 du même mois. Ce

(1) In-4°.; prix, 70 cent. franc de port. A Poitiers, chez Barbier; et à Paris, au bureau de ce journal.

jour-là même, qui étoit la fête de saint Louis, la malade fut conduite à l'église, au milieu des douleurs les plus vives et des ardeurs d'une forte fièvre; cet état continua jusqu'à la communion de la messe qui se disoit pour elle : mais à l'instant où elle reçut la communion, elle sentit subitement tous ses maux s'éloigner; les forces revinrent, les symptômes fâcheux disparurent. Depuis cette époque, Mlle. Corgié est aussi gaie et aussi bien portante qu'on l'est ordinairement à son âge. Ces détails sont attestés par M. le curé et M. le vicaire de Ranchal, par M. le maire et par M. Allier, médecin; ils pourroient l'être, au besoin, par un grand nombre de témoins qui ont connu la maladie, et qui voient aujourd'hui l'état de guérison de la malade. Telle est la substance de la lettre que nous écrit, sous la date du 18 septembre, le frère même de la malade. MM. Desroches, curé; Peuet, vicaire; et Longin, maire, ont joint leur signature à la sienne. On nous envoie en même temps un certificat de M. Allier, médecin à Chauffailles, département de Saône et Loire, qui, après avoir décrit la maladie, qui, dit-il, étoit évidemment une phtysie, annonce que la jeune personne est venue chez lui l'assurer de sa guérison; que son physique est en effet en rapport avec son langage; que la malade a repris son embonpoint et paroît jouir d'une santé parfaite. Ce certificat est du 17 septembre.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a voulu signaler le commencement de son règne par de nombreux bienfaits. Il a récompensé le dévoûment, et s'est souvenu du malheur. S. M. a accordé une pension à la famille d'un volontaire royal mort de misère le 2 décembre 1820. Un journal avoit dit alors qu'un personnage illustre avoit envoyé des secours à ses parens. Ce personnage auguste et bienfaisant est celui qui nous gouverne aujourd'hui.

— S. M. vient d'accorder une autre pension à la famille Rispal, dont le père avoit été condamné par la cour d'assises du Puy, sur un témoignage reconnu faux depuis, aux travaux forcés à perpétuité.

— Vers la fin du mois dernier, un incendie réduisit au dénûment le plus complet le nommé Joly, de la paroisse de Hochy (Cher). M. le marquis de Rivière, capitaine des gardes, a fait connoître au Roi l'affligeante position de cet honnête cultivateur. Aussitôt S. M. lui a envoyé une somme de 300 fr.

— S. A. R. Monsieur, aujourd'hui Charles X, a accordé, il y a

quelque temps, sur la demande de M. le préfet des Deux-Sèvres un secours de 250 fr. à un Vendéen père de neuf enfans.

— Les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires de LL. MM. le rois d'Angleterre, de Saxe et de Wurtemberg, ont présenté, de la part de leurs souverains, au Roi de France Charles X, des lettres de félicitations sur son avénement au trône.

— Mgr. le Dauphin, accompagné de ses aides-de-camp, s'est rendu le 14 de ce mois dans la plaine de Grenelle, et a passé en revue plusieurs régimens de cavalerie et d'artillerie royales. Le Prince a été très-satisfait de leur tenue et de la manière dont ils ont exécuté les manœuvres, qui ont duré plusieurs heures.

— MM. les jurés de la session actuelle de la cour d'assises de Paris ont inauguré, le 14, dans la salle de leurs délibérations, le buste de S. M. Charles X, qu'ils ont salué des cris mille fois répétés de *Vive le Roi!*

— M. le duc de Damas, président du comité du monument de Quiberon, et M. le comte Coutard, vice-président, ont eu l'honneur de présenter au Roi le plan de ce monument. S. M. a daigné s'en entretenir long temps avec eux.

— Deux ordonnances royales ont nommé des juges-auditeurs dans les ressorts de différentes cours royales.

— Le *Moniteur* continue à publier les adresses au Roi des cours et tribunaux, de villes et de différentes corporations.

— Le sieur Caunois, graveur, a comparu, le 12 de ce mois, devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir frappé, sans autorisation, des médailles à l'effigie du marquis de La Fayette. La cause a été renvoyée à huitaine.

— Le tribunal correctionnel de Pau (Basses-Pyrénées) a condamné, le 2 de ce mois, le nommé Barrac de Jurançon, à trois ans de prison, à 500 francs d'amende et aux frais de la procédure, pour avoir proféré des paroles injurieuses contre S. M. Louis XVIII et les Bourbons.

— Le 1er. conseil de guerre de Toulouse a condamné, le 5 octobre, à cinq ans de prison, à 1000 fr. d'amende et à cinq ans de surveillance, le nommé Olivier (Hamond), du 15e. de ligne, coupable de cris séditieux et d'outrages envers le Roi.

— Les agens du domaine chargés de faire un relevé des biens vendus ou confisqués pendant nos malheureux temps de révolution ont trouvé que le prix des immeubles vendus et appartenant aux émigrés s'élevoit à 1,050,000,000; celui des immeubles appartenant aux condamnés, à 20,900,000 fr., et celui des immeubles des déportés, à 20,400,000 fr. Le prix total est 1,091,300,000 fr. De cette somme on doit déduire celle fournie par le gouvernement pour le paiement des dettes des émigrés, des condamnés et des déportés.

— Le 28 septembre, M. le contre amiral baron Desrotours a quitté Toulon avec plusieurs vaisseaux pour se rendre à Cadix.

— L'infant don Miguel est arrivé le 7 octobre à Strasbourg. Il a visité la cathédrale et tous les établissemens remarquables que ren-

ferme cette ville. Le prince est parti pour Vienne le 8, à dix heures du matin.

— Un éboulement a eu lieu sur la route de Lyon au Puy, entre Saint-Etienne et Saint-Ferrol, au moment où un voyageur passoit à cheval. La route s'est partagée en deux. Fort heureusement le voyageur a pu s'accrocher à un rebord de la route; mais le cheval a été englouti. On croit trouver la cause de cet événement dans les restes d'un ancien volcan. Ce pays a été long-temps désolé par des feux souterrains.

— Le feu a éclaté la nuit du 14 dans une maison rue des Trois-Pistolets, n°. 2, à Paris. Au premier cri d'alarme, les sapeurs-pompiers sont accourus, et, secondés par un détachement de grenadiers de la garde et d'un piquet de gendarmerie, ils sont parvenus à maîtriser le feu, et à empêcher qu'il ne se communiquât aux maisons voisins.

— Dimanche dernier, M. le curé de Gilley (Haute-Marne), allant dire la messe dans une paroisse qu'il dessert habituellement, a été attaqué par un individu qui lui a tiré un coup de fusil. Il a été assez grièvement blessé au bras gauche. La justice informe en ce moment sur cet assassinat.

— Un accident bien malheureux est arrivé, le 4 de ce mois, à Florange (Moselle); une voûte de cave nouvellement construite, et dont on enlevoit les cintres, s'est écroulée, et a enseveli quatre ouvriers. Il a fallu une demi-heure pour déblayer l'amas de matériaux qui les couvroit. L'un est mort laissant une veuve et des enfans en bas âge; les trois autres sont grièvement blessés.

— On dit que le roi d'Espagne a demandé à Charles X la prolongation du séjour des troupes françaises dans son royaume pendant six mois après le 1er. janvier, terme fixé par le dernier traité.

— Le 1er. octobre, jour anniversaire de la délivrance du roi d'Espagne, six compagnies de volontaires royaux sont parties pour l'Escurial, afin d'avoir l'honneur ce jour-là de garder leur souverain. S. M. les a fait manœuvrer en sa présence, et a paru satisfaite de leur belle tenue.

— Les nouvelles du Pérou continuent à être satisfaisantes. Le plus parfait accord règne parmi les chefs royalistes.

— Des lettres venues de l'Archipel confirment la nouvelle déjà reçue de la jonction de l'escadre du capitan pacha avec celle du vice-roi d'Egypte; cette jonction a eu lieu devant l'île de Rhodes.

Quelques abonnés s'étonnent que nous ne leur parlions point de la Table que nous avions espéré pouvoir leur donner dans le mois de septembre. Cette Table est faite, et elle s'imprime en ce moment; mais cette impression ne va pas aussi vîte que nous le désirions. Il faut penser qu'il s'agit d'une Table de 40 volumes, d'une Table qui doit renfermer tant d'objets, de noms et d'ouvrages. On sera peut-être étonné

du temps qu'elle a dû coûter, et, quoique nous n'osions la croire parfaite, nous espérons du moins qu'on nous saura gré de nos efforts pour la rendre utile et commode à nos abonnés. Elle se divise, comme nous l'avions dit, en trois parties; la Table des matières proprement dite, la Table des noms et des ouvrages. La première est celle qui demandoit le plus de temps et de soin pour le classement des matières, et pour l'attention à ne rien omettre; peut-être, malgré toute notre bonne volonté, y trouvera-t-on quelques défauts, quelques omissions, quelques indications inexactes. Nous nous flattons du moins que ces inconvéniens auront peu d'importance, et que l'on voudra bien nous tenir compte des difficultés. La Table des noms a exigé aussi plus de travail qu'on ne pense. Nous ne nous sommes point borné à une simple indication des auteurs connus, nous avons voulu faire connoître les auteurs anonymes; ce travail, que nous seul pouvions faire, nous a occupé assez long-temps, et ne sera pas sans intérêt pour les abonnés. Ils sauront quels sont les auteurs d'ouvrages et d'articles qui avoient paru d'abord sous le voile de l'anonyme. Ils remarqueront peut-être dans notre Table les articles *Agier, Barbier, Bernardi, Berthelot, Blanchard, Bonnardel, Bouvier, Boyer, Bridou, Gouazé, Grégoire, Lasausse, Le Surre, Mahé, Ogier, Rolland, Silvy, Tabaraud, Thorel, Viguier*, etc. Nous avons eu soin de distinguer les personnages de noms semblables; ainsi on ne confondra pas MM. Guillon (il y en a deux de ce nom), Guillou et Guyon; il y a quatre auteurs du nom de Jauffret; il y en a plusieurs aussi du nom de Lambert, du nom de Martin, du nom de Simon; nous avons fait de chacun un article à part sous différentes désignations. Nous avons cru aussi devoir indiquer les personnes qui nous avoient fourni quelques articles, comme MM. Descharrières, Genoude, l'Ecuy, Raess, etc. Il nous a semblé que ces diverses indications donneroient à notre Table plus d'intérêt et d'utilité.

Sur quelques Images, et sur des Vies qu'on y a jointes.

Il est d'usage, dans plusieurs communautés, de distribuer chaque mois, aux personnes qui en font partie, des images de saints; c'est un modèle qu'on offre particulièrement à imiter pendant ce mois. Au bas de l'image est une maxime de

l'Ecriture sainte ou des Pères, et l'invitation de prier pour tel et tel objet; derrière, est un abrégé de la vie du saint, qui doit offrir une idée des vertus par lesquelles il s'est le plus illustré. Plusieurs de ces images sont réunies sur une même feuille, et se vendent à un modique prix. Nous avons annoncé nous-mêmes quelquefois ces sortes de recueils, qui conviennent aux communautés religieuses, aux séminaires, aux écoles, et qui ne doivent rien offrir que d'édifiant et d'utile dans la pratique. Ce seroit certainement un abus que de vouloir mettre dans ces images un esprit de contention et de critique, et de faire que les fidèles, au lieu d'y nourrir leur piété par des maximes et des exemples de vertus, y apprennent à se défier des Vies des saints et à se moquer des pratiques de dévotion. Or, c'est précisément ce qu'on paroît s'être proposé dans un recueil de ces images que l'on débite depuis quelque temps. On a changé les prières qui accompagnent ces images, et l'on a surtout altéré les Vies des saints qui se trouvent au verso de l'image. Nous avons sous les yeux plusieurs de ces images où il règne un esprit de critique aussi outré en lui-même que déplacé dans la circonstance. Vous y trouvez répétée souvent cette formule, que *les actes de ce saint ne méritent aucune confiance;* c'est ce que vous lirez, entr'autres, sur les images de saint Eustache, des saints Côme et Damien, de saint Laurent, de sainte Thècle, de sainte Symphorose, de sainte Allyre, de sainte Félicité, etc. A quoi bon aller donner ces idées à de simples fidèles, qui n'ont point ces actes sous les yeux, et qui n'ont pas besoin qu'on les prémunisse contre des pièces qu'ils n'ont pas occasion de consulter?

A l'image de saint François-Xavier, vous trouverez cette réflexion : *Les historiens ont tellement exagéré ses miracles, qu'un écrivain célèbre en a pris occasion de composer un article rempli de sarcasmes et de railleries amères.* Voilà vraiment une réflexion bien édifiante et bien nécessaire dans une Vie qui n'a que quelques lignes, et qu'il étoit si aisé de remplir, en rappelant rapidement le zèle, le dévoûment et le courage de saint François-Xavier! on est bien malheureux d'aller porter un esprit de critique sur un sujet si riche en grands exemples de vertus. Remarquez même que l'*écrivain célèbre* est ici en quelque sorte excusé, et que le premier tort

est rejeté sur les *historiens* qui *ont exagéré les miracles*. Il est à croire que les incrédules sauront bon gré à l'auteur de cette concession Mais, si cet article de saint François-Xavier est déplacé, celui de saint Pie V est bien plus répréhensible encore, et paroît rédigé tout entier dans un sens hostile. *Ce pape*, y dit-on, *exerça la charge d'inquisiteur général avec tant de rigueur, qu'il fut surnommé le tyran ecclésiastique.... On rapporte qu'il disoit à ses amis, qu'étant religieux il espéroit le salut avec une grande confiance, qu'étant cardinal il en doutoit, qu'étant pape il en désespéroit absolument Avec un caractère moins austère et un zèle plus éclairé, il eût eu toutes les vertus d'un pontife accompli et toutes les qualités d'un grand roi.* Le critique qui trace ce portrait de Pie V n'avoit pas pour but d'inspirer une grande dévotion pour ce saint pape, et les bons fidèles qui liront ce petit article ne seront probablement pas fort tentés d'invoquer ce *tyran ecclésiastique*. Un saint qui *désespère absolument de son salut*, voilà un beau modèle de l'espérance chrétienne! Comment ose-t-on mettre cette ridicule anecdote avec une image de piété? et comment peut-on parler avec cette légèreté d'un pontife révéré dans toute l'Eglise?

Mais ce à quoi le critique paroît s'être appliqué, c'est à diminuer la dévotion à la sainte Vierge. Il craint qu'on n'honore trop la Mère de Dieu, et il s'efforce d'affoiblir ses prérogatives. Ainsi, il nous apprend, dans la Vie de sainte Catherine de Sienne, que *la sainte Vierge lui révéla, dit-on, qu'elle avoit été conçue dans le péché;* et il ne corrige ce trait apocryphe par aucune réflexion. A l'article de Notre-Dame-de-la-Merci, il supprime cette phrase de saint Bernard : *Totum nos valuit habere per Mariam.* Au 16 juillet, fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il cite avec éloge, et sans correctif, Launoi, Thiers, et autres *savans*, qui ont écrit *pour montrer que la vision de Stock est une fable, et que la bulle sabatine, qui approuve le scapulaire, est supposée;* et il finit par cette remarque, qui a l'air d'une dérision, que, *puisque la dévotion du scapulaire est répandue partout, il est à présumer que les congréganistes se sont mis en règle.* L'image du 8 décembre, pour la fête de la Conception, offre un plaidoyer contre la conception immaculée, ou du moins pour l'opinion contraire, et l'auteur a l'air de se moquer du

penchant des fidèles pour l'opinion de la conception immaculée. C'est là-dessus que roule tout l'article, comme si ce sujet n'eût pas offert le sujet de quelque réflexion pieuse et utile. Le même esprit a dicté l'article de l'Assomption : *L'opinion de la glorification de Marie dans le ciel en corps et en ame, répandue dans l'Eglise vers le milieu du sixième siècle, est maintenant universellement accréditée.* Tout le reste de l'article a pour objet d'affoiblir cette croyance, à laquelle l'auteur semble craindre que les fidèles ne tiennent trop.

On ne se seroit pas attendu, sans doute, à trouver ce langage à côté d'images destinées à nourrir la piété. Voilà donc ce qu'on propose aux méditations des fidèles; des doutes, des réflexions critiques, des discussions, des subtilités, des épigrammes! Quelle est cette affectation de jeter ainsi des nuages sur des objets chers à la dévotion! Quelle manie de refroidir la foi, au lieu de la ranimer, et d'apprendre aux simples à se défier des traditions les plus répandues! L'esprit de dispute et d'opposition va donc s'insinuer jusque dans des images, et chercher à porter le trouble dans des communautés paisibles! C'est à des femmes et à des jeunes gens que l'on va suggérer ces idées de critique outrée, et ces raffinemens d'une science fausse et superbe! Quel est donc ce nouveau Launoi, qui travaille ainsi à affoiblir notre vénération pour la sainte Vierge et pour les saints? Seroit-ce celui qui a fait l'éloge de ce même docteur dans une Biographie récente, et qui avoit composé, pour le même ouvrage, un article plein de choses ridicules sur Marie, mère de Dieu? J'hésitois à le croire, lorsqu'on m'a fait remarquer un article qui pourroit servir d'un nouvel indice pour aider à reconnoître l'auteur : c'est dans la Vie de sainte Reine, 7 septembre. Après avoir, suivant son usage, parlé de faits apocryphes, l'auteur ajoute : *Il y a, dans le diocèse de Saint-Flour, sur la route de Chalinargues à Murat, une chapelle sous l'invocation de sainte Reine, où l'on prétend qu'il s'est opéré beaucoup de miracles.* Oh! qui s'est donc avisé de recueillir une si mince particularité? Il y avoit beaucoup de chapelles de sainte Reine; pourquoi aller parler de préférence de celle de Chalinargues? Il ne peut y avoir qu'un écrivain bien au courant des localités à qui l'idée vienne de consigner un tel fait dans une Vie

si briève. Je demanderois volontiers l'explication de l'énigme à M. l'abbé Labouderie, ancien vicaire de Chalinargues : c'est un bibliographe très-exercé, et je soupçonne qu'il pourroit, à force de recherches, nous mettre sur la voie pour découvrir l'auteur de ces Vies singulières et très-peu édifiantes.

Theologia dogmatica et moralis, ad usum Seminariorum; auctore Bailly (1).

Il n'y a pas long-temps que nous avons annoncé une édition de cet ouvrage; en voici encore une nouvelle. Cette émulation entre les libraires fait assez voir combien la Théologie de Bailly a de cours aujourd'hui. Cependant on sentoit la nécessité d'y faire quelques additions, et la plupart des professeurs qui se servent de cet ouvrage pour l'enseignement y joignent des notes pour remplir quelques lacunes. C'est dans le même but qu'on a inséré des notes dans plusieurs traités de la nouvelle édition. Il est dit, dans l'Avertissement des éditeurs, que ces notes sont, les unes de M. Receveur, ancien professeur de philosophie; les autres de M. Gerbet, tous deux ecclésiastiques d'un mérite distingué. Un autre professeur a encore coopéré à cette édition. Le premier volume surtout paroît offrir plus d'additions; on a aussi ajouté beaucoup au traité de la justice et des contrats. Nous n'avons point, il faut l'avouer, examiné ces augmentations; mais les noms sous lesquels elles sont présentées suffiroient, sans doute, pour les recommander à l'attention des théologiens. Les éditeurs parlent d'ailleurs modestement de leur travail; ils conviennent que l'ouvrage est encore loin d'être parfait. Les nouvelles notes, disent-ils, donneront du moins des notions plus exactes sur certains points, suppléeront à des omissions, mettront les jeunes gens sur la voie; et si elles sont accueillies, on pourra les étendre et les multiplier dans une autre édition. Ce langage franc et exempt de charlatanisme me paroît devoir prévenir favorablement pour le travail des éditeurs.

---

(1) 8 vol. in-12; prix, 15 fr. A Paris, chez Gauthier frères; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Réfutation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et de Mgr. de La Luzerne sur les questions de l'usure; par M. l'abbé Bouyon (1).

Nous avions annoncé qu'après avoir donné l'analyse de l'ouvrage de M. le cardinal de La Luzerne sur le prêt de commerce, nous présenterions quelques réflexions générales sur le plan de l'auteur, sur l'opinion qu'il adopte, sur ses raisonnemens et sur les conclusions qu'il en tire. Mais ici nous nous sommes trouvés dans quelque embarras. La longueur de l'ouvrage, l'étendue des développemens, la multitude des autorités, le choix des preuves, tout rendoit notre tâche difficile; ajoutez à cela le nom et l'autorité d'un évêque recommandable par de longs travaux. Nous avons craint qu'il n'y eût quelque témérité à nous à entreprendre de peser dans notre balance le mérite d'une production épiscopale. Nous nous sommes rappelé que, pour avoir hasardé, il y a plusieurs années, quelque critique sur un ouvrage du même prélat (les *Instructions sur le Rituel*), nous essuyâmes quelques reproches de la part de personnes dont les suffrages nous sont précieux; elles jugèrent qu'il ne nous convenoit point dans notre position de porter l'œil d'une critique sévère sur un ouvrage de doctrine émané d'un illustre évêque. Nous nous abstiendrons donc d'émettre une opinion sur les *Dissertations* de M. de La Luzerne, et nous laisserons chacun se former à cet égard un avis d'après ses inclinations ou ses lumières. Nous dirons seulement que

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Clermont-Ferrand, chez Thibault-Landriot; et à Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

l'on prétend que M. de La Luzerne a beaucoup profité pour son ouvrage de celui de Broedersen, que c'est celui-ci qui a fourni les recherches, et que le cardinal n'a fait qu'y mettre plus d'ordre, et les présenter sous un nouveau jour et sous des formes plus attrayantes.

Nous venons maintenant à l'ouvrage de M. Bouyon. Cet ouvrage est divisé en deux parties, l'une dirigée contre M. Baronnat, l'autre contre M. le cardinal de La Luzerne. L'auteur commence par se demander à lui-même s'il est *expédient d'opposer une réfutation en forme à un écrit qui porte en soi le contre-poison de sa doctrine;* il convient que le livre de M. Baronnat est *plutot une diatribe qu'un ouvrage raisonné,* et néanmoins il consacre 250 pages à le combattre. Il s'est convaincu, dit-il, que cet ouvrage pouvoit être dangereux; en quoi il me semble qu'il lui fait beaucoup d'honneur. Si le système de M. Baronnat est dangereux, l'incohérence des idées, les digressions, les plaisanteries, le défaut de mesure atténuent extrêmement le danger. Qui pourroit être séduit par des raisonnemens présentés le plus souvent sous une forme si bizarre? Aussi je suis porté à croire que M. Bouyon n'auroit pas entrepris de réfuter M. Baronnat, si les *Dissertations* de M. de La Luzerne eussent paru un peu plus tôt, et il auroit réservé ses efforts pour combattre le prélat. J'ajouterai même qu'il eût gagné, à mon avis, a se borner à ce dernier adversaire, et qu'il eût pu sans regret sacrifier la première moitié de sa *Réfutation*. Il lui eût suffi, ce me semble, de signaler brièvement les aberrations de l'auteur du *Prétendu Mystère,* et c'est une tâche pénible que de suivre un tel écrivain dans sa marche décousue, et d'être obligé de redresser à chaque instant ses faux pas. Cette espèce de lutte offre peu d'intérêt, et finit même par fatiguer le lecteur.

Quant à la partie de la *Réfutation* qui s'adresse à M. le cardinal de La Luzerne, c'est tout différent. Elle eût pu sans inconvénient être plus étendue, et elle reste même incomplète. M. Bouyon s'est borné à réfuter la première *Dissertation*, parce qu'il a supposé que sa réponse à M. Baronnat suffiroit pour détruire le reste de l'ouvrage de S. Em. Je ne sais s'il n'y eût pas eu plus d'utilité à embrasser tout le système du prélat. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Bouyon a parfaitement senti que ses deux adversaires ne devoient pas être combattus de la même manière. Il a pour l'un les égards dus à son caractère, et ne peut s'empêcher de caractériser avec force les écarts de l'autre.

Nous aurions dû dire d'abord que cette *Réfutation* est dédiée à M. l'évêque de Clermont, qui, par une approbation datée du 15 mars dernier, a déclaré avoir trouvé l'ouvrage conforme à la saine doctrine, en a autorisé l'impression, et a exhorté son clergé à le lire. Le suffrage d'un prélat si distingué est pour l'auteur un dédommagement de ses peines et un gage de succès.

Nous joignons ici un écrit sur la même question, mais dans un sens tout différent; c'est un *Mémoire sur la légitimité du pret lucratif*, par M. Desplas-Roques, prêtre, ancien prébendier de Castres, 1824, in-8°. M. Desplas-Roques croit que le lucre provenant d'un prêt fait à un riche est un titre suffisant pour en percevoir l'intérêt. Cette opinion paroît lui avoir attiré quelques contradictions. Quand M. l'archevêque d'Albi a pris possession de son siége, M. Desplas-Roques lui a soumis la question de l'intérêt, et le prélat l'a fait inviter à ne pas donner de publicité à son opinion. Néamoins cet ecclésiastique a fait imprimer le présent *Mémoire*. Il nous semble qu'il eût été plus sage de déférer à l'invitation d'un prélat si ex-

périmenté, qui eût pu lui intimer des ordres, et qui se bornoit à lui manifester des désirs. M. Desplas-Roques n'eût pas compromis sa réputation en gardant sur la question proposée le silence que lui conseilloit son archevêque; je crois même qu'il se fût fait honneur par cette réserve et par cette docilité. Pour entrer autant qu'il est en nous dans les vues d'un prélat respectable, nous ne nous étendrons point sur la brochure de M. Desplas-Roques; c'est un écrit d'une soixantaine de pages, dans lequel il ne peut se flatter d'avoir traité à fond une question difficile, et c'étoit une raison de plus de supprimer son travail, qui n'éclaircira rien, et n'empêchera pas qu'on ne dispute encore long-temps sur ce sujet.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi 27 septembre, à l'issue du consistoire, S. S. alla visiter les prisons du Capitole; parmi les détenus qui s'y trouvoient, il y en avoit trois qui l'étoient pour dettes. Le saint Père ordonna de les élargir sur-le-champ, et fit payer par Mgr. l'aumônier le montant de leurs dettes, qui s'élevoit à 195 écus. S. S. accorda en même temps une récompense au gardien de la prison.

— Le mardi 28 septembre étoit l'anniversaire de l'exaltation du souverain Pontife. Le matin, l'artillerie du château Saint-Ange annonça la fête. S. S. tint chapelle au Vatican; la grand'messe fut chantée par M. le cardinal Gazzola, évêque de Montefiascone, comme le premier de la création du Pape actuel, qui se trouve présentement à Rome. Le saint Père reçut ensuite les félicitations du sacré Collége, du corps diplomatique, des magistrats de Rome, des prélats et des différens corps.

— On vient d'élever dans l'église de Sainte-Marie des Martyrs, dite la Rotonde, un monument à la mémoire du cardinal Consalvi. Il s'étoit formé pour cela une société de ses amis et admirateurs, sous la présidence, ce qui est assez remar-

quable, de deux protestans, le duc de Devonshire, et le baron de Reden, envoyé d'Hanovre. Le monument a été placé dans la chapelle du Crucifix, où est déposé le cœur du cardinal; l'exécution a été confiée au célèbre sculpteur Albert Thorwalden. Un sarcophage de dix palmes de haut sur sept de large, en marbre de Carrare, couvre la tombe, et est surmonté de son buste fort ressemblant, avec une inscription simple.

Paris. Le 16 octobre, jour anniversaire de la mort de la Reine, des services funèbres ont été célébrés, selon l'usage, dans les différentes églises. Au château, S. M. s'est rendue à la chapelle, accompagnée de Mgr. le Dauphin et de Madame, duchesse de Berri. Mme. la Dauphine s'étoit placée dans le bas de la chapelle. M. l'évêque de Tulle a célébré la messe des morts, et M. l'évêque de Nanci a lu la Lettre de la Reine. Les ministres et les grands-officiers de la maison du Roi et des Princes étoient présens. A Notre-Dame, M. l'archevêque a officié pontificalement, assisté de MM. Desjardins et Borderies. M. l'abbé Abeil, archiprêtre, a lu la Lettre. Le portail, le chœur et le sanctuaire étoient tendus de noir, et un grand catafalque s'élevoit au milieu du chœur. MM. les évêques de Clermont, de Cybistra et de Caryste, étoient dans le sanctuaire. Les deux préfets, les maires, des députations des cours, beaucoup de généraux et d'officiers, occupoient des places dans le chœur; une députation de la cour royale s'étoit rendue à l'église en robes rouges. Un service a été aussi célébré dans la chapelle de la Conciergerie; M. l'abbé Montès, aumônier des prisons, a dit la messe et a lu la Lettre. Ce lieu même rappeloit de déchirans souvenirs; c'est derrière l'autel qu'étoit le cachot où la Reine a passé de si tristes jours, et où elle a tracé cette Lettre, qui respire tant de calme et de grandeur d'ame. Ce cachot a été transformé en sacristie, et on y a chanté un *De Profundis*, après la messe. Une quête a été faite pour les prisonniers de la Conciergerie, lesquels ont assisté à cette cérémonie. Le même service a eu lieu dans les différentes paroisses de la capitale, et dans toutes les églises et chapelles. A Saint-Philippe du Roule, les sociétés dites Lyonnaise et des XXIX ont fait célébrer un service pour le même objet : d'anciens défenseurs de Lyon y étoient placés autour du catafalque. Nous profitons de cette circonstance pour annoncer une *Histoire de Marie-*

Antoinette (1), par M. Achaintre. L'auteur s'est entouré de tous les renseignemens, et raconte surtout ce qui a rapport à la captivité de la Reine. Nous rendrons compte de son ouvrage, qui est dédié à M[me]. la Dauphine, et dicté par les plus honorables sentimens.

— On assure que le Roi a nommé à l'évêché de Limoges, M. l'abbé Tournefort, grand-vicaire de Dijon, et à l'évêché de Tulles, M. l'abbé de Mailhet, grand-vicaire du Puy.

— On a vu renouveler, lundi dernier, les scènes bruyantes et scandaleuses qui ont fait gémir les amis de la religion il y a quelques années. Un acteur, nommé Philippe, attaché au théâtre de la porte Saint-Martin, est mort subitement dans la nuit du 14 au 15. Son père s'étant présenté à l'église Saint-Laurent pour y demander un service funèbre, on lui a répondu que les règles et les usages de la discipline ecclésiastique ne le permettoient pas. On se disposoit donc à le transporter directement au cimetière du Père La Chaise, lorsqu'un rassemblement s'est formé. Des gens qui probablement songeoient un peu moins à satisfaire leur piété qu'à faire du bruit, ont voulu forcer à conduire le corps à l'église. Les commissaires de police s'y étant opposés, les mêmes individus ont parlé d'aller aux Tuileries réclamer la protection du Roi; et effectivement on a enlevé le cercueil du corbillard, et on a pris le chemin du château. Quelques amis du défunt se sont présentés chez le premier gentilhomme de la chambre, qui les a renvoyés au ministre de l'intérieur, le ministre a déclaré qu'il ne pouvoit forcer les prêtres à enterrer un comédien. Cependant la gendarmerie avoit fait replacer le corps sur le corbillard, et on avoit repris la route du cimetière : la foule grossissoit toujours, et les propos les plus indécens, les clameurs et le tumulte donnoient à ce cortége l'air d'une tentative de mouvement bien plus que d'un convoi. Des gens qui n'avoient jamais connu Philippe étoient ceux qui montroient le plus d'ardeur pour le conduire à l'église. Enfin, un piquet de gendarmerie a séparé du corbillard la foule des curieux, et le corps a été conduit au cimetière, où les parens et les amis du mort ont seuls pénétré. Le *Constitutionnel*, en ren-

(1) 1 vol. in-12 orné de figures; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez M[me]. Picard, rue de l'Estrapade; et au bureau de ce journal.

dant compte de ces scènes, s'élève contre les prêtres avec sa modération accoutumée, et parle de charité et de tolérance : ce sont toujours les prêtres qui font tout le mal, et les rassemblemens les plus tumultueux sont pleins des meilleures intentions. C'est ainsi que, lorsqu'on alloit insulter les missionnaires dans l'église des Petits-Pères, c'étoient les missionnaires qui avoient tort. Nous pourrions répéter ici ce que nous disions autrefois sur l'enterrement de Mlle. Raucourt; *voyez* notre numéro 88. Nous reviendron sur ce qui s'est passé dans cette occasion.

— M. Jean-Marie de Fontenai, archevêque de Bourges, patriarche, primat des Aquitaines (c'est le titre que prennent les archevêques de Bourges), étoit né à Dunkerque, le 11 mars 1755, d'une famille honorable et chrétienne. Il fit ses études au séminaire Saint-Sulpice, et devint chanoine de Chartres. La révolution le dépouilla, et le força de s'expatrier; il se retira en Allemagne, et séjourna long-temps à Vienne, où il fut honoré des bontés du cardinal Migazzi, archevêque de cette ville. A l'époque du Concordat, M. de Mercy ayant été nommé à l'archevêché de Bourges, fit M. l'abbé de Fontenai son grand-vicaire, et celui-ci eut part en cette qualité à l'organisation du diocèse. Il fut continué grand-vicaire pendant la vacance du siége, et cette vacance, qui se prolongea plusieurs années, donna lieu à M. de Fontenai de se rendre utile au diocèse. En 1817, le Roi le nomma à l'évêché de Nevers; mais les nouveaux siéges n'ayant pas été rétablis aussi tôt qu'on l'espéroit, M. de Fontenai, quoiqu'institué évêque dans le consistoire du 1er. octobre 1817, passa quelques années à Paris dans un loisir forcé. Après la mort de M. des Gallois de La Tour, archevêque de Bourges, il fut transféré sur ce siége, dont l'administration lui étoit déjà bien connue. Il fut sacré à Paris le 24 septembre 1820, et fit son entrée le 28 octobre suivant. Son assiduité aux fonctions de son ministère, sa bonne intelligence avec son clergé, son désir du bien, ses efforts pour encourager le zèle, tout contribuoit à le faire aimer, quand il commença, vers le mois de mars dernier, à sentir les premières atteintes de la maladie qui l'a enlevé. Il fit cependant l'ordination le 3 avril. Le mois suivant, il se rendit à Paris pour répondre aux bontés du Roi, qui l'avoit nommé pair; sa santé y fut preque toujours languissante. De retour à Bourges, après la session, son état de foiblesse aug-

menta. Le 6 octobre, il entendit la messe dans sa chapelle et communia. Le 9, le mal ayant fait des progrès, M. l'abbé Gassot, grand-vicaire, lui apporta les derniers sacremens, accompagné de tout le clergé. Le prélat donna dans cette occasion des marques touchantes de piété et de sensibilité. Sa patience ne s'est point démentie pendant sa maladie. Le 12, il entendit la messe, et communia pour la troisième fois; le soir, M. l'abbé Lombard, grand-vicaire et son confesseur, lui appliqua les indulgences *in articulo mortis*. Le mourant fit ses adieux à ceux qui l'entouroient, et dit ensuite : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum; moriatur anima mea morte justorum*. Ce furent ses dernières paroles. Il mourut le 13, à cinq heures du matin, laissant ses coopérateurs et ses amis également affligés de sa perte, qui sera sentie dans tout le diocèse.

— M. de Lesquen, évêque de Beauvais, a aussi rendu une Ordonnance en exécution du titre V de l'ordonnance royale du 8 avril 1824, sur les maîtres d'école. Le prélat y prend les mesures les plus prévoyantes pour la bonne tenue des écoles. Il y aura, dans chaque arrondissement, un conseil pour les surveiller; ce conseil est composé de sept membres; le curé-doyen du chef-lieu d'arrondissement en est président. Le conseil s'assemblera au moins une fois par mois. Il y aura, dans chaque canton, deux inspecteurs des écoles, un inspecteur-né et un inspecteur d'office; le doyen du canton est inspecteur-né. L'inspecteur d'office sera nommé par M. l'évêque. Le desservant de chaque paroisse est inspecteur-né de l'école qui y est établie. Les inspecteurs adresseront au conseil un état et des notes sur les écoles et sur les instituteurs. Nul instituteur ne sera autorisé, s'il ne présente un certificat de son curé pour sa bonne conduite, un autre certificat du doyen, un brevet de capacité du recteur de l'Académie, et un certificat d'examen de la doctrine chrétienne. Il y a dix causes de révocation : l'omission habituelle des devoirs de religion, la négligence à remplir ses fonctions, de mauvais exemples, des emportemens, l'insubordination grave envers le curé, l'admission des filles dans les écoles de garçons, *et vice versâ*, l'emploi d'autres livres que ceux autorisés, etc. A cette Ordonnance, qui est datée du 14 septembre, est joint un réglement fort circonstancié sur l'ordre et la tenue des écoles, sur les enfans et sur les maîtres. M. l'évêque défend

surtout que les garçons et les filles soient jamais réunis dans les classes. Dans les paroisses où il n'y aura point de maîtresse d'école, les filles prendront leurs leçons le matin, et les garçons le soir. L'infraction de cet article entraîneroit, par le seul fait, la révocation du maître. Les enfans seront conduits à confesse tous les mois. En attendant que l'on puisse former dans le diocèse une congrégation semblable à celles qui existent déjà en plusieurs provinces, on préférera les instituteurs qui auront passé quelque temps chez les Frères des écoles chrétiennes ou chez ceux de Saint-Joseph d'Amiens. Le maître fera le catéchisme au moins trois fois la semaine, et donnera l'exemple du respect pour les choses saintes. Le réglement finit par le catalogue des livres adoptés pour les écoles primaires. Ces livres sont : l'Alphabet latin et français, le Catéchisme du diocèse et celui de Fleury, l'Abrégé de l'ancien et du nouveau Testament, le livre des Epîtres et Evangiles, le Psautier, la *Doctrine chrétienne* de Lhomond, l'Instruction pour les jeunes gens, la Grammaire française, etc. Cette Ordonnance et ce réglement méritent d'être consultés. Nous terminons cet extrait par le passage suivant, où M. l'évêque excite le zèle des pasteurs par les plus pressantes considérations :

« Avec quel zèle, nos chers coopérateurs, ne devez-vous pas nous aider dans l'exécution des mesures que nous avons prises pour en assurer l'effet, pour préserver, par de solides principes et par une éducation vraiment chrétienne, la génération qui s'élève, de l'influence des doctrines perverses et des scandales de toute espèce qui menacent d'une ruine entière, au milieu de nous, l'édifice sacré de la religion! Que pourroit notre sollicitude sans le concours de la vôtre? Ces mesures, nous aimons à le publier, nous les avons discutées, examinées avec plusieurs d'entre vous; elles nous ont été indiquées par votre expérience; elles sont autant votre ouvrage que le nôtre. Mais, encore une fois, de quoi serviroient-elles, si une ferme et courageuse volonté n'en assuroit l'exécution; si votre vigilance ne suivoit constamment et les instituteurs et les élèves? Mais aussi, n'en doutez pas, nos chers coopérateurs, malgré la profondeur et l'étendue du mal, quelque résistance qu'il oppose aux remèdes qui doivent le guérir, une prudente et active coopération ne peut manquer d'attirer sur nos efforts de grandes bénédictions, et d'amener les plus heureux résultats pour ces enfans dont le salut doit nous être si cher. Appliquez-vous à faire bien comprendre aux pères et aux mères qu'ils seront avec vous les premiers à recueillir les fruits des mesures que vous leur annoncez de votre part, que nous avons méditées devant Dieu, et que nous avons arrêtées dans la confiance que, par sa grâce,

e'es contribueront puissamment à rétablir son règne dans les cœurs, et à faire refleurir dans notre diocèse la piété et les mœurs ».

— M. l'évêque de Châlons-sur-Marne ne cesse, depuis son arrivée dans son diocèse, de visiter son troupeau, et de travailler à ranimer la foi par ses instructions et ses exemples. On l'a vu, dans un seul jour, parcourir neuf à dix paroisses, et y faire toutes les fonctions d'un véritable pasteur. Non-seulement le prélat administre le sacrement de confirmation, il prêche, il instruit, il exhorte les fidèles, il baptise les enfans, il visite les malades, il touche les pécheurs. Ordinairement, après avoir confirmé, il se rend en procession au cimetière, et là, au pied de la croix, il invoque les miséricordes du Seigneur pour les ames de ceux dont les corps ont été déposés dans ce lieu; puis il développe les grandes vérités qu'un tel lieu rappelle si éloquemment; il parle de la mort et du jugement, et montre aux assistans la place qu'ils doivent occuper un jour. Le prélat s'occupe aussi des enfans, les instruit de ce qu'ils doivent croire, et les exhorte à rester fidèles aux préceptes de la religion. Il va jusque dans la chaumière du pauvre consoler celui qui souffre, soutenir le courage de l'un, réveiller la foi de l'autre; et des pécheurs qui avoient résisté aux instances de leur pasteur ont cédé à la voix charitable d'un évêque si plein de l'esprit de Dieu. Il semble que Dieu bénisse ses pas et attache une vertu particulière à toutes ses paroles. Il s'est proposé pour modèle la vie des plus saints évêques; et quand on le presse de modérer ses travaux, *Ma vie n'est point à moi*, dit-il: *elle est à tout ce peuple*. Aussi on l'a entendu parler jusqu'à treize fois en un seul jour, et profiter de tout pour inspirer l'amour de Dieu et la pratique des vertus. Dans une seule ville, il a béni soixante mariages, et il recueille partout des témoignages de vénération qui assurent le succès de son ministère.

— Dans le Mandement que M. l'évêque de Gap a donné, le 19 septembre, sur la mort du Roi, on remarque le passage suivant, qui a paru caractériser Louis XVIII d'une manière aussi judicieuse qu'honorable:

« Semblable à celui de ses ancêtres, à qui la postérité eût donné le nom de Grand, si l'Eglise, en le plaçant sur les autels, ne lui en eût donné un d'une grandeur bien plus solide, Louis XVIII n'a jamais été plus Roi que lorsqu'il paroissoit l'être moins. De même que saint Louis, que des revers qu'il n'avoit pas été possible à la sagesse

et à la bravoure de prévenir, avoient fait passer de la qualité de vainqueur à celle de prisonnier, conservoit dans la captivité le sentiment de la grandeur qui naissoit en lui du sentiment de la grandeur de la nation dont il étoit le monarque, et sembloit donner des lois à ceux qui l'avoient vaincu; ainsi Louis XVIII, poursuivi partout par le génie toujours défiant et soupçonneux de l'usurpation, sut-il repousser constamment les offres les plus propres à séduire et à avilir dans le malheur. Tandis que l'Europe entière brûloit un encens humiliant devant l'idole du moment, seul de tous les monarques du continent, il préféra un exil honorable au-delà des mers, d'où il a su rapporter parmi nous son sceptre et sa couronne sans flétrissure ».

— M. l'évêque de Fréjus, par une Circulaire du 5 de ce mois, invite les curés et recteurs de son diocèse à célébrer, le 4 novembre, jour de saint Charles, une messe solennelle, où ils inviteront les fidèles et les autorités locales. Cette messe sera suivie de l'*Exaudiat* et de la bénédiction du saint Sacrement. On continuera cependant à célébrer la fête de saint Louis, chef et protecteur de l'auguste famille. Le prélat, qui s'appelle aussi Charles, engage ses coopérateurs à se souvenir aussi de lui en ce jour, et à demander à Dieu qu'il retrace quelques-unes des vertus qui illustrèrent le saint archevêque de Milan.

— L'exécution du Concordat entre le saint Siége et la Prusse paroît s'avancer, et on doit désirer qu'elle ait lieu le plus tôt possible, et qu'elle soit générale et entière. C'est le seul moyen de sauver les églises de l'anarchie, et de faire cesser l'esprit de secte et d'indépendance qui germe dans un grand nombre de têtes. La *Gazette ecclésiastique* de Berlin a publié dernièrement des représentations des catholiques de Dusseldorf au grand-vicariat de Cologne, contre le comte de Reck, qui s'est fait chef de secte à Dusselthall, et qui a érigé là une nouvelle église. Comme la société biblique, il fait imprimer de petits écrits et les distribue *gratis;* il en donne non-seulement aux jeunes gens, aux ouvriers, mais aux passans sur les chemins; il en jette hors de sa voiture, en courant; il en dépose sur le lit de la rivière, afin que le courant les porte aux laveuses; enfin, dans l'exaltation de son zèle, il prend tous les moyens pour fortifier son parti. Il fait lui-même des baptêmes et des sépultures. Il tient probablement à la secte des séparatistes, qui a été déjà chassée d'Autriche et de plusieurs Etats catholiques d'Allemagne. On croit que ce parti n'est pas sans quelque rapport avec les agitateurs politiques,

qui, en plusieurs lieux, ourdissent des trames inquiétantes pour les gouvernemens; du moins on a remarqué que le comte Reck est assisté d'un nommé Valenti, qui s'est fait chasser du grand-duché de Weimar pour ses dispositions turbulentes.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Dimanche 17, au sortir de la messe, le Roi, le Prince et les Princesses ont paru au balcon de l'Horloge. Le peuple a fait éclater les marques du plus vif enthousiasme.

— M. le garde des sceaux a l'honneur de mettre chaque jour sous les yeux du Roi un grand nombre d'adresses de tribunaux de première instance. Toutes les branches de la judicature s'empressent d'offrir leurs hommages à Charles X.

— Le lieutenant-général marquis du Hallay-Coëtquen, ancien premier veneur de S. A. R. Monsieur, et âgé de quatre-vingt-six ans, est allé, soutenu par ses deux enfans et par un lieutenant de la vénerie, offrir ses hommages à S. M. Charles X.

— Tous les établissemens publics ont été fermés à l'occasion du jour anniversaire de la mort de la Reine.

— M. Roger, gouverneur du Sénégal, est arrivé à Paris.

— M. le baron de Larochefoucauld et M. le lieutenant-général comte de Partounaux ont été nommés membres du comité consultatif des secours et pensions.

— M. Désiré-Ordinaire, inspecteur de l'Académie de Besançon, vient d'être nommé recteur de l'Académie de Strasbourg, en remplacement de M. Laborie, actuellement proviseur du collége de Louis-le-Grand.

— Une ordonnance royale du 3 août a nommé M. Huston archiviste de la couronne.

— M. de Laporte Lalanne, conseiller d'Etat, et M. Batel, chef de la deuxième division, viennent d'être nommés, le premier, membre du comité du contentieux de la maison du Roi, et le second, secrétaire du même comité.

— Une ordonnance de M. le préfet de police établit une nouvelle diminution dans le prix du pain, à dater du samedi 26 octobre.

— MM. les membres de la chambre des avoués de la cour royale de Paris ont assisté, le 15 de ce mois, à la messe solennelle célébrée chaque jour dans la chapelle ardente de Saint-Denis pour le repos de l'ame de S. M. Louis XVIII.

— Mme. la duchesse de Chablais, belle-sœur du roi de Sardaigne et du Roi de France, a succombé à une attaque d'apoplexie, le 11 octobre, à Turin.

— Les militaires et les personnes qui ont fait ou qui feront des demandes de secours à S. M., au Prince et aux Princesses de la famille royale devront s'adresser, à dater du 15 courant, pour connoître le résultat de leurs demandes, à M. le lieutenant-génér.l commandant

la 1re. division militaire, rue de Bourbon, no. 1; il donnera audience le mercredi et le samedi, de midi à deux heures.

— M. le baron Couet de Montarand, procureur-général près la cour royale d'Orléans, est mort à la suite d'une douloureuse maladie. Il fut bon chrétien, royaliste dévoué et magistrat vertueux.

— M. le comte Bergon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, conseiller d'Etat honoraire et ancien directeur-général des eaux et forêts, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il a fourni une carrière longue et honorable.

— M. le docteur Charrier, qui avoit attaqué en diffamation le journal intitulé l'*Hygie*, a été condamné lui-même par le tribunal correctionnel à 100 fr. d'amende, pour fabrication et vente du remède que ce journal avoit dénoncé comme dangereux, sous le nom de *bols lénitifs*.

— Le tribunal de première instance de Pau (Basses-Pyrénées), par jugement du 24 avril 1824, a autorisé l'administration des domaines à demander l'envoi en possession des biens de la succession de Mme. la duchesse de Bouillon, vacante par deshérence.

— On a arrêté à Toulouse le nommé Jean Beaufils, qui a été trouvé au point du jour dans l'église Saint-Etienne, où il avoit passé la nuit, et où, dans un accès de folie, il avoit brûlé deux chaises et la nappe de l'autel. Il a été conduit à l'hospice de la Grave, où sa femme avoit été renfermée la veille pour s'être aussi livrée à des actes dangereux de démence.

— Un incendie éclata, la nuit du 1er. au 2 de ce mois, dans un bâtiment où étoit une fabrique de lin, et situé dans la ville de Dax (Landes). Une partie de ce bâtiment et une grande quantité de graines et de fourrages devinrent la proie des flammes. La garnison, la gendarmerie royale, les pompiers et la plupart des habitans, accourus au premier signal d'alarme, maîtrisèrent bientôt les flammes et empêchèrent leur communication au château et à un magasin de fourrages appartenant au gouvernement.

— On a remarqué que les emprunts faits en Angleterre depuis six ans se montent à 47,815,000 liv. sterl., 1195 millions de France.

— Un accident effrayant a eu lieu, le 13 de ce mois, dans la ville de Manchester (Angleterre). Le matin, au moment où les immenses ateliers de la filature de M. Gough étoient occupés par deux cent cinquante personnes à peu près, une des poutres de fer qui soutenoit le plancher du quatrième étage a cédé, et l'écroulement total de l'édifice s'en est suivi. Les malheureux ouvriers ont été ensevelis sous ses décombres. Toute la population est accourue, et a déblayé cet amas énorme de ruines. On est parvenu à retirer dix-neuf cadavres tout sanglans et tout déchirés; le nombre des blessés est considérable.

— Le roi d'Espagne a rendu deux décrets; l'un est relatif aux membres de sociétés secrètes, qui doivent se présenter par-devant MM. leurs évêques ou archevêques pour jouir du bienfait de l'amnistie du 1er. août. L'autre assigne 10 fr. par mois aux volontaires qui ont été blessés au service du roi.

— On a arrêté aux environs de Barcelonne deux individus coupa-

bles de tentatives d'embauchement sur des chasseurs du 3e. régiment. Ils leur proposoient de vendre leurs chevaux, et leur offroient une somme d'argent pour se rendre à Gibraltar, où ils trouveroient, disoient-ils, *aide*, *appui* et *protection*.

— Le roi d'Espagne vient d'ordonner par un décret que les universités de son royaume resteront fermées jusqu'à ce qu'il y ait un plan général d'arrêté pour l'instruction publique. Une commission spéciale a été créée pour le rédiger et le soumettre à S. M.

— M. le comte de La Puebla a été nommé ambassadeur extraordinaire d'Espagne pour venir féliciter S. M. Charles X.

— Le 7 octobre, à Madrid, un soldat français sortant d'un cabaret, à moitié ivre, s'approcha d'une sentinelle espagnole, qui voulut le faire retirer. Le soldat résista; mais la sentinelle frappa de son sabre le soldat français, qui fut arrêté par d'autres soldats espagnols de service. Tandis que l'on conduisoit le soldat, un gendarme français l'aperçut, et, aidé de plusieurs de ses camarades, il voulut l'enlever aux Espagnols. On alloit en venir peut-être aux mains, lorsque des officiers français et espagnols survinrent et rétablirent le bon ordre.

— La veuve de Christophe, ex-empereur d'Haïti, est arrivée, le 18 septembre, à Luttich (Allemagne), se rendant en Italie. Sa suite est très-peu nombreuse; elle ne se compose que de ses deux filles, d'une dame de compagnie et de quelques domestiques.

— Une messe solennelle a été célébrée à Vienne, pour feu S. M. Louis XVIII, par les soins de M. l'ambassadeur français marquis de Caraman. La pompe du service et la magnificence des décors répondoient à l'objet auguste de la cérémonie. Le même service a été célébré à Hanovre dans l'église catholique, d'après les ordres de S. Exc. M. le comte Roger de Caux, ministre de France près cette cour.

— Un bâtiment venant de la Havane a apporté la nouvelle d'un mouvement insurrectionnel qui a éclaté dans l'île de-Cuba, vers la fin du mois d'août dernier. De tous les détails donnés sur cet évènement, il résulte qu'une conspiration avoit été ourdie contre le gouvernement de cette colonie, et qu'on étoit sur le point de s'emparer des chefs de la rébellion, lorsque Gaspard Rodrigue, l'un d'eux, certain du sort qui l'attendoit, parcourut les rues de Matanzas avec huit ou dix soldats qu'il avoit séduits, et proclama l'insurrection; mais son appel ne fut point entendu du peuple. Les fidèles habitans de cette ville et les troupes attachées au gouvernement de leur souverain légitime se réunirent au gouverneur, et rétablirent bientôt la tranquillité publique. Les rebelles prirent la fuite; mais des ordres furent donnés pour les arrêter.

— Un courrier extraordinaire, parti le 27 septembre de Gibraltar pour Madrid, a apporté la nouvelle que Bolivar avoit été mis en déroute par Canterac; mais qu'il avoit donné l'ordre, avant la bataille, qu'on tînt plusieurs bâtimens sur les côtes pour le recevoir en cas de besoin.

Un estimable abonné, qui est à portée d'observer les évènemens dont la Grèce est le théâtre, a la bonté de nous prévenir que nous ayons à nous défier des nouvelles qui circulent dans la plupart des journaux sur les Grecs et sur la guerre actuelle. Ces nouvelles, dit-il, sont toutes ou controuvées ou exagérées; et les seuls journaux auxquels on puisse ajouter foi sont l'*Observateur* autrichien et celui de Francfort. Nous remercions sincèrement celui qui veut bien nous donner cet avis; et nous lui aurions encore plus d'obligations, s'il pouvoit de temps en temps nous envoyer quelques détails authentiques sur des faits que l'esprit de parti altère trop souvent. Quoique nous ayons, dans notre rédaction, essayé plus d'une fois de rendre avec plus de simplicité les relations pleines de jactance que les Grecs envoient dans notre Occident, cependant il est possible que nous ayons été encore dupes de leurs vanteries; et nous saisissons avec plaisir cette occasion d'engager nos lecteurs à se tenir en garde contre les nouvelles qui circulent à cet égard dans les feuilles d'ailleurs les plus estimables.

Mémoires de Mme. de Sapinaud sur la Vendée, suivis de Notices sur les généraux vendéens et d'un Voyage dans la Vendée; par M. Sapinaud de Boishuguet (1).

Il n'est personne qui n'ait lu avec un vif intérêt les Mémoires où Mme. de La Rochejacquelein a peint, avec une si touchante simplicité, ses propres malheurs et les désastres d'une guerre effroyable. Le caractère de l'auteur y semble dans une parfaite harmonie avec celui de cette population loyale et généreuse qui se battoit dans les plus nobles vues, qui affrontoit les dangers avec un courage si calme, qui ne se rebutoit d'aucun revers, ne reculoit devant aucun sacrifice, et se rallioit sans cesse aux cris de la religion, de la fidélité et de l'honneur. Tout, dans cette histoire, a quelque chose d'héroïque : les chefs, les paysans, les vieillards, les enfans, les femmes même, disputent de dévoûment et de courage.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Les mères, les épouses, les filles, loin d'arrêter l'ardeur de ceux qui leur sont chers, les poussent elles-mêmes aux combats, et elles se montrèrent souvent d'utiles auxiliaires par leurs soins, leur prévoyance, leurs avis et leurs travaux. On admire leur zèle pour leur noble cause, leur constance à lutter contre les revers, leur résignation dans le danger. Telle on a vu Mme. de La Rochejacquelein dans ses Mémoires, telle se montre aussi Mme. de Sapinaud dans ceux que nous annonçons.

Il est difficile de se faire une idée de tout ce qu'elle eut à essuyer pendant plus d'un an. Chassée de son château, errante d'asile en asile, tantôt tapie dans un grenier, tantôt cachée dans un bois, exposée à manquer de tout, elle eut besoin de tout son courage et de toute sa présence d'esprit pour échapper à des dangers continuels. Vingt fois elle vit la mort de près et crut être à sa dernière heure; son sang-froid et son activité la sauvèrent. Elle raconte toutes ses traverses avec naturel et simplicité, et le lecteur la suit avec intérêt dans les occasions les plus périlleuses, et au milieu des horreurs d'une guerre fertile en scènes cruelles. Mme. de Sapinaud mêle, au récit de ce qui lui est personnel, des détails historiques sur les malheurs de la Vendée, sur les opérations des armées, et sur les chefs qui ont paru avec le plus d'éclat à cette époque.

Ces *Mémoires* ont été mis au jour par M. Sapinaud de Boishuguet, le même à qui nous devons une fort bonne traduction des Psaumes en vers. Il y a joint des Notices sur les généraux vendéens, un Voyage fait dans la Vendée en 1820, une Notice sur Mortagne, etc. Ces différentes pièces sont placées convenablement à la suite des *Mémoires*, et font passer en revue des noms et des lieux qui s'étoient trouvés cités fréquemment dans les relations de Mme. de Sapinaud. C'est le fils de cette dame qui publie ce recueil, et il se montre digne par ses sentimens d'appartenir à cette femme si chrétienne et si généreuse. Il paroît qu'il a eu à se plaindre des procédés d'un éditeur indiscret, et la réserve avec laquelle il en parle fait assez voir combien il est supérieur aux petitesses de l'amour-propre.

Ce volume a été joint à la collection des Mémoires relatifs à la révolution française, et n'en est pas un des moindres ornemens, par le ton de franchise qui y règne, et par les traits de vertu, de dévoûment et de courage qui y sont racontés.

Sur le Mémorial de Sainte-Hélène.

On parlera long-temps de Buonaparte; son incroyable fortune, ses victoires, son administration vaste et ferme, son ambition, ses crimes, le sang qu'il versa, le sceptre de fer qu'il étendit sur la France, l'audace et le bonheur avec lesquels il remua l'Europe, anéantit et créa des Etats, tout enfin jusqu'à sa chute et à son exil sur un rocher lointain, offre un de ces spectacles qui excitent vivement la curiosité. Ce colosse qui grandit et qui tombe, ces conquêtes si rapides et si tôt perdues, ces masses effroyables d'hommes qui s'ébranlent avec fracas et qui disparoissent dans cent batailles ou dans d'affreux déserts, ces commotions politiques qui renversent d'anciens trônes et en créent de nouveaux, ce caractère impétueux qui brise tous les obstacles et compte la vie des hommes pour rien, ces talens militaires, ces idées de fausse gloire, ces projets pleins d'une grandeur éblouissante et en même temps ces calculs de la plus froide inhumanité, tout cela présente à l'observateur une suite de scènes où l'on n'a pas à craindre la langueur et la monotonie. Aussi depuis plusieurs années nous sommes inondés de mémoires, de relations et de recueils qui ont rapport au grand homme et à sa vie publique ou privée. L'esprit de parti, l'enthousiasme ou la cupidité ont multiplié ces sortes d'écrits à un point qui tient du prodige, et la bibliographie de Buonaparte formeroit déjà à elle seule une vaste bibliothèque. Nous n'avons point lu la plupart de ces ouvrages, parce que notre temps n'y suffiroit pas, et ensuite parce que nous nous défions beaucoup de ces compilations où l'exagération de l'écrivain est en parfaite harmonie avec celle du héros, et où la vérité est presque toujours sacrifiée à des haines ou à des affections particulières. Cependant nous avons eu occasion de lire dernièrement le *Mémorial de Sainte-Hélène,* ou du moins une partie de cet ouvrage, et nous croyons qu'on nous saura gré de donner en passant quelque idée de ce singulier ouvrage, monument d'un orgueil démesuré, et quelquefois d'une folie véritable, mais

qui contient néanmoins beaucoup de choses piquantes sur l'histoire des premières années de ce siècle.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* a été publié par M. le comte de Las Cases, ancien officier de marine, dont la vie est elle-même un mélange d'évènemens et de situations assez extraordinaires. M. de Las Cases, issu d'une famille noble d'Espagne, officier de marine avant la révolution, émigra en 1791, servit dans différens corps levés pour la cause royale, échappa au désastre de Quibéron en 1795, et rentra en France en 1802. Il se fit libraire, et publia, sous le nom de Lesage, un *Atlas historique*, qui a eu un grand succès. Buonaparte, qu'il eut occasion de voir, se l'attacha, le nomma son chambellan, et lui donna différentes missions. M. Las Cases, reconnoissant, suivit l'ex-empereur à Sainte-Hélène, et s'y occupa de la rédaction d'un journal de tout ce que disoit et faisoit S. M. déchue. On y raconte tous les entretiens du grand homme, tous ses faits et gestes de chaque jour, tous les détails de sa vie privée. Cette vie étoit alors peu fertile en évènemens; mais les souvenirs du passé et les réflexions auxquels ils donnoient lieu offroient une matière riche et abondante. Il est visible que les conversations que M. Las Cases rapporte ont été faites pour être mises dans le journal; Buonaparte, qui savoit que M. Las Cases écrivoit tout, lui parloit pour que ses paroles fussent répétées au loin. Dans le *Mémorial* il est toujours en scène, et il joue son rôle comme aux Tuileries. D'un autre côté, M. Las Cases et les autres personnes de la suite du feu empereur sont toujours en admiration devant lui; c'est à qui obtiendra un regard, un sourire, un mot. Les respects qu'on lui témoigne ressemblent à une espèce de culte, et l'idole entretient avec beaucoup d'adresse l'enthousiasme de tout ce qui l'entoure; c'est au point que M. Las Cases représente Buonaparte comme bon, simple et familier. On s'imagine peut-être que nous plaisantons; non, M. Las Cases a l'air de parler sérieusement, et de croire à la candeur et à la bonhomie de son héros, l'homme le plus dissimulé et le plus égoïste qui fut jamais. *On ne l'a pas connu*, dit-il; il me semble cependant que tant de boutades, de traits d'ambition, de colère et de vengeance; tant de guerres entreprises sans sujet, tant d'hommes sacrifiés à des projets insensés, tant de meurtres ordonnés de sang-froid, une politique si constamment fausse et cruelle, le font assez connoître. Tout étoit

étudié chez un si grand comédien, et il dit lui même qu'il n'a jamais eu de colère, et que tous ses mouvemens étoient calculés de manière à produire de l'effet.

On pense bien que les sujets les plus habituels de ses conversations à Sainte-Hélène étoient les souvenirs de sa splendeur passée, des retours sur ses victoires, des apologies de sa conduite et de son administration. Il se donne à lui-même de l'encens avec une complaisance tout-à-fait amusante : *L'empereur Napoléon*, c'est lui qui parle ainsi, tome V, page 348, *demeurera toujours le sujet, l'ornement de l'histoire et l'étoile des peuples civilisés*. Il revient assez souvent sur des objets relatifs à la religion, et il en parle en homme indifférent à tout. Dans l'Egypte, il avoit fait autrefois des proclamations à ses soldats pour les engager à *avoir pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran la même tolérance qu'ils avoient eue pour la religion de Jésus-Christ*. C'est dans le même sens qu'il disoit à Sainte-Hélène : *Je m'étois acquis un tel empire sur les soldats, qu'il m'eût suffi d'un simple ordre du jour pour les rendre mahométans; ils n'eussent fait qu'en rire. La population eût été satisfaite, et les chrétiens de l'Orient eux-mêmes eussent cru leur cause gagnée; ils nous eussent approuvés, pensant que nous ne pouvions pas faire mieux pour eux et pour nous* (*Mémorial*, tome V, page 77). Plus bas, il reproche à François Ier. de n'avoir pas embrassé le luthéranisme, et il appelle cela une *bêtise* (page 327). Cependant il n'avoit pas lui-même, à l'époque du Concordat, suivi le conseil qu'il donne à François Ier. Voici ce qu'il dit de sa conduite en cette occasion : *On croiroit difficilement les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme; on m'eût suivi bien plus volontiers, si j'eusse arboré la bannière protestante; c'est au point qu'au conseil d'Etat, où j'eus grande peine à faire adopter le Concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper : hé bien! se disoient-ils l'un à l'autre, faisons-nous protestans, et cela ne nous regardera pas. Il est sûr qu'au désordre auquel je succédois, que sur les ruines où je me trouvois placé, je pouvois choisir entre le catholicisme et le protestantisme, et il est vrai de dire encore que les dispositions du moment poussoient toutes à celui-ci. Mais, outre que je tenois réellement à ma religion natale, j'avois les plus hauts motifs pour me décider*..... (page 325). Ces motifs qu'il expose sont l'influence de la religion catho-

lique, et surtout celle du pape; mais pourquoi ne veut-il pas que ces motifs aient aussi déterminé François Ier., et comment ce prince a-t-il fait une *bétise* en ne prenant pas une mesure que Buonaparte lui-même a vu qu'il auroit tort de prendre?

C'est une des mille et une inconséquences d'un homme qui ne parloit que d'après l'impulsion ou l'intérêt du moment. Il disoit qu'il étoit *contraire aux couvens en général, comme inutiles et d'une oisiveté abrutissante. Pourtant, d'un autre côté,* disoit-il encore, *il y avoit certaines choses à dire en leur faveur; les tolérer, astreindre leurs membres à être utiles, ne reconnoître que des vœux annuels, étoit, selon lui, le meilleur mezzo termine, et c'est ce qu'il avoit fait* (page 108). Il avoit dit dans le conseil d'Etat, lors de l'organisation de l'Université: *Ma pensée est que les moines seroient de beaucoup les meilleurs corps enseignans, s'il étoit possible de les maîtriser, de les soustraire à un chef étranger; j'ai du penchant pour eux* (page 109).

Il fait un grand éloge de M. Duvoisin, évêque de Nantes. *C'étoit mon oracle, mon flambeau,* dit-il; *il avoit ma confiance aveugle sur les matières religieuses.* Il nous apprend que ce prélat, qui étoit confesseur de Marie-Louise, autorisa cette princesse à faire gras le vendredi et le samedi: Vous êtes à la table de l'empereur, lui disoit-il, et vous devez vous conformer à l'ordre qu'il y a établi. C'est Buonaparte qui le raconte ainsi. Le même évêque détourna l'impératrice de communier en public le jour de Pâque, comme elle en avoit le dessein.

L'ancien empereur revient assez souvent sur ses démêlés avec le pape, et on voit qu'il sent le besoin de s'excuser à cet égard. Il prétend que le pape voulut lui faire signer la lettre de Louis XIV à Innocent XII, mais que les évêques l'en détournèrent. Pie VII étoit *un agneau*, dit-il, mais excité par ceux qui l'entouroient. Toutefois, quelques pages plus bas, cet agneau se trouve presque un persécuteur: *Quand on connoîtra,* dit-il, page 336 du même volume, *la vérité de mes querelles avec le pape, on s'étonnera de tout ce qu'il fit souffrir à ma patience.* Oh! celui-là est fort, il faut en convenir. La *patience* de Buonaparte et son *étonnement de tout ce qu'il a eu à souffrir* de la part du pape, sont quelque chose de très-plaisant. L'Europe avoit cru jusqu'ici que c'étoit la patience du pape qu'il falloit admirer dans cette affaire; point

du tout, c'est précisément le contraire. C'est le pontife qui a tourmenté ce pauvre Buonaparte, lequel a eu besoin de toute la *patience* dont il étoit abondamment pourvu, comme chacun sait, pour souffrir si long-temps les caprices et les violences de l'impérieux Pie VII. On croit lire dans La Fontaine la fable du loup et de l'agneau. En vérité, il faut être bien effronté pour aller conter cela même en petit comité à l'oreille de quelques courtisans, et ceux-ci sont bien indiscrets d'aller publier sur les toits ce ridicule que se donne leur maître. N'auroient-ils pas dû aussi, par intérêt pour sa réputation, supprimer cet autre trait d'impudence : *Aussi étoit-ce avec une sorte de satisfaction que je me voyois accusé de barbarie envers le pape et de tyrannie en matière religieuse?* Quel charmant caractère, de se féliciter de la mauvaise opinion qu'il donnoit de lui, et d'être *satisfait* de passer pour *tyran!* Enfin, pour noter ici tout ce qui dans ce volume du *Mémorial* a rapport au pape, Buonaparte y confirme ce que nous avions dejà remarqué d'après les *Mémoires* de M. Jauffret; c'est que le pape fut enlevé de Rome sans son ordre; un tel évènement, dit-il, me contrarioit fort. Néamoins il ne voulut pas désavouer ses agens, et le pape fut envoyé à Savonne, séparé des personnes de sa suite et retenu prisonnier.

Nous ne parlerons pas d'un passage où Buonaparte dit qu'il a été sacré comme les évêques, et qu'il en a tout le pouvoir; quoique cette prétention ait l'air d'être énoncée sérieusement. on ne peut la regarder que comme un de ces paradoxes que l'homme aimoit à jeter dans la conversation pour en rompre la monotonie. Buonaparte n'étoit pas assez fou pour se persuader dans le fond de l'ame qu'il réunissoit tous les pouvoirs du sacerdoce, et qu'il pouvoit dire la messe.

Un jour il s'amusa à raconter ses projets, si la paix eût été conclue à Moscou, et il est plaisant de voir avec quelle gravité il parle de ses vues pacifiques, et de l'esprit de sagesse et de modération qui devoit présider à son règne. *La cause du siècle étoit gagnée*, dit-il, *la révolution accomplie..... Je devenois l'arche de l'ancienne et de la nouvelle alliance, le médiateur naturel entre l'ancien et le nouvel ordre de choses..... J'eusse proclamé toute guerre future purement défensive, tout agrandissement nouveau anti-national. Ma dictature eût fini, et le règne constitutionnel eût commencé..... J'aurois visité lentement tous les coins de l'empire, rece-*

vant les plaintes, redressant les torts, semant de toutes parts et partout les monumens et les bienfaits. Mon cher, voilà encore de mes rêves. C'est bien un rêve en effet, et il faut compter étrangement sur la crédulité du lecteur pour essayer de lui persuader ces chimères. Si Buonaparte avoit des desseins si pacifiques, que ne commençoit-il à les réaliser avant cette campagne désastreuse? qui l'obligeoit d'aller à Moscou? en quoi les succès de cette guerre eussent-ils fait triompher *la cause du siècle?* c'étoit la cause de Buonaparte tout seul. Qui ne rira de ce *règne constitutionnel* qui devoit commencer? n'est-il pas clair que c'est un comédien qui débite un rôle préparé d'avance, et qui veut flatter les libéraux d'Europe? c'est en 1816 qu'il parloit ainsi. Celui qui en 1812 lui eût parlé de son *règne constitutionnel* auroit sans doute été fort mal reçu; on n'étoit pas alors accoutumé à ce langage. C'est donc une fiction pure, une véritable gasconnade et un charlatanisme qui ne peut tromper que ceux qui voudroient l'être.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse du *Mémorial de Sainte-Hélène;* nous n'avons examiné que le Ve. volume; mais ce que nous en avons cité suffit pour faire juger cette compilation. Je veux croire que le secrétaire a été fidèle; mais l'orgueil et la fausseté du héros y éclatent à chaque page. Tout son rôle étoit calculé; il parloit pour que M. de Las Cases répétât ses paroles dans le journal, et il lui échappe de dire: *Vous mettrez cela dans votre journal.* Du haut de son rocher, ses regards étoient sans cesse fixés sur cette Europe, et il y cherchoit encore des applaudissemens et des admirateurs. C'est-là le but de ces sentences pleines de philantropie, de ces apologies étudiées, de ces rêves de paix et de bonheur, dont probablement il rioit tout bas, mais qu'il jugeoit propres à séduire encore la foule crédule.

Après l'admiration pour le maître, ce qui domine encore dans ce journal, c'est la haine pour les Anglais. M. de Las Cases les flétrit des noms les plus odieux, et les précautions les plus légitimes lui paroissent une insupportable tyrannie: *Une triste et pénible célébrité*, dit-il, *s'attachera au nom des bourreaux de Napoléon; l'indignation des cœurs généreux de tous les pays les frappe à jamais d'une éternelle réprobation.* Il faut rabattre un peu de ces exagérations excessives. M. de Las Cases et toutes les personnes de la suite de Buona-

parte sont un peu suspects dans leurs plaintes. Prisonniers, ils devoient voir avec horreur des précautions que le passé faisoit juger nécessaires. Buonaparte s'étoit échappé de l'île d'Elbe; le repos de l'Europe demandoit qu'on prévînt une seconde évasion. On le traitoit bien moins sévèrement qu'il n'avoit traité lui-même autrefois des hommes bien moins dangereux et bien moins coupables. On lui bâtit une maison, il avoit autour une enceinte pour se promener; il pouvoit même parcourir l'île toute entière, mais alors il devoit être accompagné d'un officier anglais. Cette condition, à laquelle il ne voulut point se soumettre, restreignit ses promenades; mais étoit-elle si déraisonnable? On éloigna de lui successivement plusieurs de ses intimes qui furent accusés d'intrigues, de projets et de correspondances suspectes: il faut, ce semble, se défier beaucoup de leurs récriminations. La table de Buonaparte à Sainte-Hélène fut toujours servie avec la plus dispendieuse magnificence, et sa détention pendant six ans a coûté à l'Angleterre environ 2 millions de liv. sterl. Il est permis de croire que nous lui devons quelque reconnoissance pour un tel sacrifice.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 21 septembre, il a été tenu, en présence de S. S., une congrégation générale des Rits, où se sont trouvés les cardinaux et consulteurs. M. le cardinal Galeffi, rapporteur de la cause de la béatification du vénérable Hippolyte Galantini, y posa la question si les vertus et les miracles étant approuvés, on pouvoit procéder avec sûreté à la béatification? On a fait des prières à Florence, dans l'église-mère de la congrégation de la Doctrine chrétienne, fondée par ce pieux personnage, pour obtenir un heureux succès à cette cause, et on a fait de semblables prières à Rome, dans l'église nationale de Saint-Jean-des-Florentins. Quoique tous les cardinaux, prélats et consulteurs aient donné des suffrages unanimes, le saint Père voulut différer de porter une décision définitive, afin d'implorer les lumières du Très-Haut. Le 29 septembre, jour de la fête de saint Michel, protecteur de l'Eglise, S. S. ayant appelé au Vatican LL. Em. les cardinaux della Somaglia et Galeffi, rendit le décret, qui portoit qu'on

pouvoit procéder sûrement à la béatification, et commanda qu'on expédiât les lettres apostoliques en forme de bref pour la béatification, qui sera célébrée dans l'église Saint-Pierre. Le même jour, le Pape publia un semblable décret pour la canonisation du bienheureux Jean-Joseph de La Croix, Frère Mineur-Déchaussé, de la réforme de saint Pierre d'Alcantara, à Naples; et pour la béatification d'Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus.

Paris. Toute la semaine, l'église de Saint-Denis a été visitée par un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles. Des corps, des députations, des hommes en place sont allés successivement rendre les derniers devoirs au Roi. On y célébroit des messes, on y récitoit des prières. Des paroisses, des séminaires, des colléges sont venus tour à tour s'acquitter de ce pieux tribut. Une députation de vingt-cinq membres de l'hospice royal des Quinze-Vingts se rendit à l'église le mardi 20, au nom de tous les habitans de la maison; M. le chefcier etoit à leur tête, et célébra la messe, pendant laquelle des musiciens aveugles chantèrent des morceaux analogues. C'étoit un spectacle touchant que de voir ces infortunés, presque tous à cheveux blancs ou à front découvert, prosternés auprès du cercueil de leur bienfaiteur. Tous les habitans de l'hospice avoient témoigné le désir de prendre part à la cérémonie et d'exécuter la messe à grand orchestre, de la composition de l'abbé Rose; mais le peu de place de la chapelle, et le bruit inséparable des travaux qui se font dans l'église, n'a pas permis de réaliser ce projet.

— M. l'archevêque a donné, le 20 octobre, un Mandement (1) qui ordonne une octave de prières en l'honneur de saint Charles, pour attirer les bénédictions de Dieu sur le règne de Charles X. Voici ce Mandement :

« Le temps des fêtes et des réjouissances publiques n'est pas encore venu, N. T. C. F.; mais il est toujours temps de prier. Les jours eux-mêmes du deuil et de la tristesse, selon l'apôtre saint Jacques, doivent etre plus particulièrement des jours d'oraison et de prières: *Tristatur aliquis vestrûm? oret.*

» Si donc la perte récente qui tient encore la France couverte du voile de sa douleur, ne lui permet pas de se livrer aux transports de l'allégresse; si elle lui commande une décente réserve dans l'effu-

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

sion de sa joie et jusque dans l'expression de son amour; si, par respect pour sa royale et commune affliction, il ne nous est pas donné de célébrer cette année, avec d'éclatantes démonstrations, la fête d'un Monarque chéri; si nous ne pouvons enfin nous presser autour de son palais et de sa personne pour lui offrir des hommages et des vœux que nos cœurs ont tant de peine à retenir, nous viendrons du moins au pied des saints autels, N. T. C. F, chercher un dédommagement à cette contrainte. Nous solenniserons la fête de saint Charles, et nous marquerons le commencement du nouveau règne par un redoublement de foi et de ferveur. Au lieu des joies folles et bruyantes du monde, nous emprunterons à la religion ses saintes et paisibles allégresses; les larmes qu'elles feront couler de nos yeux seront plus innocentes et plus douces, et afin de les rendre plus utiles, ainsi que nos supplications plus efficaces, nous nous efforcerons de purifier nos consciences, et de nous mettre en état d'être plus sûrement exaucés, lorsque nous demanderons pour le Roi, par l'intercession de son glorieux patron, les secours du ciel, la protection du Très-Haut, et les grâces que nous lui avons entendu demander avec des instances si chrétiennes et si royales, *moins encore pour lui-même que pour notre propre bonheur*.

» C'est ainsi, N. T. C. F., c'est en répandant notre ame en présence du Seigneur, c'est en nous sanctifiant devant lui, c'est en nous rendant agréables à ses yeux, en remplissant ses temples, en environnant son sanctuaire, en lui offrant, au milieu des sacrés cantiques et des parfums de la prière, la victime sans tache, que nous célébrerons dignement la fête de notre Roi; c'est ainsi que nous saurons trouver le secret de nous abandonner à la joie la plus légitime et la plus pure que ce jour doit inspirer aux Français, sans craindre de passer les bornes de cette grave et modeste bienséance, dont parle l'apôtre saint Paul, qu'il est, hélas! si convenable de nous prescrire, et dont il nous appartient de donner en tout temps et à tous les peuples le noble et majestueux exemple : *Gaudete in Domino semper, iterùm dico, gaudete; modestia vestra nota sit omnibus hominibus* ».

M. l'archevêque ordonne donc qu'il y ait, dans tout le diocèse, une octave de prières qui commencera le jeudi 4 novembre, et finira le jeudi 11. La fête de saint Charles sera célébrée du rit solennel-majeur. On chantera une messe solennelle à Notre-Dame et dans les paroisses et communautés; elle sera précédée du *Veni, creator,* et suivie du *Sub tuum* et de l'*Exaudiat*, avec les versets et oraisons. Le soir, au salut, on ajoutera le Psaume *Memento, Domine, David*. Chacun des jours de l'octave, il sera célébré une messe basse à la même intention, avec les oraisons de saint Charles, le *Sub tuum* et l'*Exaudiat*. MM. les curés et chapelains annonceront cette octave aux fidèles, et les exhorteront à s'unir aux prières

de l'Eglise, à faire des aumônes et autres bonnes œuvres, et à s'approcher des sacremens; ils chercheront à les y préparer par des instructions ou exercices de piété. Pendant l'octave, les prêtres diront à la messe les oraisons de saint Charles et celles pour le Roi. Désormais la fête de saint Charles sera du rit solennel-mineur, et on y dira les oraisons pour le Roi sous une seule conclusion. Lundi prochain 25 octobre, les prêtres doivent dire à la messe les oraisons pour le feu Roi.

— Le lundi 18, on a célébré, dans la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, la fête de sainte Thérèse, qui avoit été renvoyée à ce jour-là. M. l'abbé Feutrier a prononcé le panégyrique de la sainte, et M. l'archevêque a donné le salut. L'assemblée étoit très-nombreuse, et la quête paroît avoir été considérable. C'est à tort que l'on a répandu que Mme. de Châteaubriand avoit renoncé à la direction de cet établissement charitable.

— Le dimanche 24, on commencera une retraite dans l'église Saint-Jean-Saint-François, pour consacrer l'anniversaire de la visite pastorale et la fondation de l'association en l'honneur du saint Sacrement. La retraite sera ouverte, à huit heures du matin, par M. l'archevêque, qui entonnera le *Veni, creator* et célébrera la messe. Les exercices seront dirigés par un missionnaire, et auront lieu, le matin, à sept heures, et le soir, à cinq heures et demie. Le renouvellement de la consécration se fera le jeudi 28, et la clôture le dimanche, veille de la Toussaint.

— Les feuilles libérales continuent à déclamer au sujet du refus de prières pour l'acteur Philippe. On renouvelle à cette occasion les reproches d'intolérance et de fanatisme : mais, comme nous le disions il y a dix ans dans une occasion semblable, où est ici l'intolérance? quel tort fait l'Eglise en refusant ses prières à des gens qui se vantent si souvent de ne pas s'en soucier? Si elle les forçoit à venir dans ses temples, je conçois qu'elle leur paroîtroit intolérante; mais peut-elle mériter le même reproche quand elle les dispense de cérémonies dont ils se moquent? Si elle alloit insulter dans leurs maisons ceux qui ne veulent point recourir à son ministère, ils auroient quelque sujet de se plaindre; mais ce sont eux qui viennent l'insulter, et qui de plus l'appellent intolérante. Elle est superstitieuse quand elle remplit ses cérémonies, et elle est fanatique quand elle les refuse. Elle seroit intolérante, si

elle envoyoit des bedeaux troubler les spectacles, et elle l'est encore quand des acteurs veulent forcer la porte de ses temples. On trouveroit ridicule que les prêtres voulussent faire la loi dans une salle de comédie; ne peut-on pas trouver étrange que les comédiens prétendent être les maîtres à l'Eglise? Si quelque chose appartient aux ministres de la religion, c'est ce qui se passe dans les lieux consacrés à la prière. Si l'Eglise a quelques droits, c'est celui d'accorder ou de refuser ses suffrages. Le ministre Turgot lui a reconnu ce droit, tout philosophe qu'il étoit : *L'Eglise,* disoit-il dans le *Conciliateur, ne peut accorder la sépulture qu'à ceux qu'elle regarde comme ses enfans* (1). Turgot vouloit donc que l'autorité civile ordonnât une pompe civile pour ceux qui ne pouvoient être reçus à l'Eglise. Or, c'est ce qu'on avoit fait lundi pour l'acteur Philippe : les commissaires s'étoient arrangés pour conduire directement le corbillard au cimetière; mais cet arrangement n'étoit pas du goût des hommes pieux et paisibles qui s'étoient rassemblés sur le boulevard. Tous ces hommes-là n'étoient pas assurément des parens ou des amis du défunt : dès-lors que venoient-ils faire, et quel étoit leur but? Seroit-ce par hasard les mêmes individus que l'on voit toujours accourir là où il y a du bruit, pour essayer de l'accroître? Seroient-ce les mêmes qui, en janvier 1815, forcèrent l'église Saint-Roch, et eurent la gloire d'y faire chanter un *De profundis* pour Mlle. Raucourt? les mêmes qui, en avril 1821, firent entrer le corps d'un agent-de-change, tué en duel, dans l'église Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin? les mêmes qui, en 1822, allèrent insulter les missionnaires dans l'église des Petits-Pères? C'est toujours le même esprit qui inspire ces rassemblemens. Le *Constitutionnel* se plaignoit dernièrement de la présence des gendarmes dans ces mouvemens : effectivement, il seroit plus commode de laisser à elle-même une multitude agitée par des provocateurs mêlés dans son sein. Le but de ces réunions n'est point équivoque. Il y avoit long-temps que nous n'avions eu de tumulte; il ne falloit point laisser passer l'occasion d'en exciter. Les gens qui n'aiment point les prêtres sont ravis d'avoir un prétexte pour les avilir ou les rendre odieux. Refuser des prières à

---

(1) *OEuvres de Turgot*, tome II, page 421; édition de Delance, 1808, en 9 vol. in-8°.

Mlle. Raucourt, qui, quinze jours auparavant, avoit donné 25 louis pour le pain bénit! ce petit conte eut beaucoup de succès en 1815 : aujourd'hui, on dit que Philippe étoit un homme charitable, toujours prêt à s'associer aux bonnes œuvres. Quelle indignité de refuser des prières à un homme si édifiant! Des gens qui ne le connoissoient pas sont pris tout à coup de tendresse pour sa mémoire. Ils n'avoient de longtemps, peut-être, mis le pied à l'église; les voilà qui s'y portent en masse, prêts à en enfoncer les portes, et à exiger des cérémonies dont ils riront en sortant. En vérité, avec un peu d'impartialité et de bonne foi, tout cela est bien inconséquent et bien ridicule. Nous demandons la permission de renvoyer ici aux réflexions que nous avons faites autrefois dans des cas à peu près semblables; *voyez* tome IV, p. 157; t. XXVII, page 289; et tome XXXI, les articles où il est parlé de la visite pastorale à Paris, et surtout pages 103 et 134. Aujourd'hui, nous ne voulons plus que faire remarquer avec quelle légèreté on a avancé, en cette occasion, les faits les plus faux. Ainsi, le *Courrier* a dit, qu'en 1815 le clergé de Saint-Roch avoit eu ordre de rendre les honneurs funèbres à Mlle. Raucourt; ce qui n'est pas vrai. On ne rendit point alors les honneurs funèbres à Mlle. Raucourt; seulement une foule ameutée enfonça les portes de l'église, et trouva un prêtre, à qui elle fit chanter tumultuairement un *De profundis*; l'autorité n'intervint point, la violence fit tout. On peut deviner aisément dans quel but un autre journal de la même couleur avoit annoncé qu'il seroit célébré, mercredi dernier, un service à Saint-Laurent pour Philippe. Cette nouvelle n'étoit ni vraie, ni vraisemblable; mais c'étoit un moyen de provoquer encore un rassemblement. Un assez grand nombre d'amateurs se sont donc rendus à l'appel qu'on leur avoit fait; mais les portes de l'église sont restées fermées, et les curieux se sont successivement retirés sans trop de tapage.

— M. Clausel de Montals, évêque de Chartres, vient d'adresser à son clergé, sous la date du 15 octobre, une Circulaire remarquable par l'esprit de sagesse qui l'a dictée. Les regards du prélat, en arrivant sur son siége, se sont tournés principalement vers son clergé, qui là, comme ailleurs, est divisé en deux classes, l'une d'anciens prêtres, l'autre de prêtres ordonnés depuis la révolution. M. l'évêque adresse à chaque classe les réflexions et les conseils parfaitement adaptés aux

circonstances. Il félicite les anciens du sanctuaire qui ont eu l'honneur de souffrir pour la foi, et croit n'avoir autre chose à faire que les encourager à persévérer dans la route où ils ont dignement combattu. Il applaudit au courage de ceux qui s'étoient écartés un moment de la voie, et qui ont su triompher de l'amour-propre et reconnoître leur erreur. S'adressant ensuite aux jeunes prêtres, le prélat leur conseille surtout l'étude, et les anime par les motifs les plus pressans à se rendre dignes de leur ministère. L'affection qu'il leur témoigne ajoute à l'autorité des avis qu'il leur donne, et ne peut que les rendre plus efficaces. On en jugera par le passage suivant, auquel nous regrettons d'être obligés de nous borner :

« Mais quel caractère particulier doit avoir dans ce siècle le zèle des nouveaux ouvriers évangéliques, soit nouveaux dans les fonctions saintes, soit arrivés au déclin de leurs années? Ah! l'ignorance des vérités du christianisme, voilà de nos jours la grande plaie que nous sommes appelés à guérir. Il faut donc instruire assidûment, non par des discours étendus et composés avec art, mais par des explications nettes, concises et claires. Ce seroit encore trop peu de chercher à éclairer l'esprit; hélas! tant de gens sans culture et sans lettres peuvent bien succomber aux objections grossières et impies qui attaquent leur foi; mais combien sont en état d'entendre les raisons qui devroient les y ramener? La seule ressource, c'est donc de toucher leur cœur par le charme presque irrésistible de la charité et de la douceur sacerdotale. Il faut ne leur montrer qu'affection, que bonté paternelle, que patience, que désir de leur bonheur, et se rappeler sans cesse ces paroles de l'Apôtre : *Servum Domini oportet mansuetum esse ad omnes, patientem, cum modestiâ corripientem eos qui resistunt veritati*. Mais ce qui rendra surtout notre ministère efficace, et à la fin pleinement victorieux, c'est la persévérance du zèle. Joas ne frappe que trois fois la terre avec son javelot; ah! s'écrie le Prophète, tout ému et vivement affligé, *si vous aviez frappé cinq fois ou six et sept fois, la Syrie étoit à vous, sa ruine étoit entière et complète*. De même peut-on dire souvent à un ministre de Dieu trop prompt à se décourager : ah! si vous aviez fait des démarches plus multipliées, plus actives, pour ramener ce paroissien vicieux ou impie; si vous aviez insisté auprès de ce pécheur mourant; si vous aviez frappé plus souvent à la porte de son ame, la victoire vous restoit, et l'ennemi vaincu vous auroit permis d'assurer le salut de ces infortunés. *Si percussisses quinquies, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem* ».

— La retraite des Frères de l'Instruction chrétienne a eu lieu cet automne à Josselin, comme les années précédentes; mais il paroît qu'elle se fera désormais à Ploermel, diocèse

de Vannes, où l'on vient d'acquérir pour la congrégation l'ancien couvent des Ursulines. Cette maison est vaste et entourée d'un bel enclos; il seroit difficile de trouver en Bretagne un local plus favorable et plus propre à servir de chef-lieu. La congrégation a fondé depuis deux mois onze écoles nouvelles; elle a aujourd'hui un noviciat à Fougères pour le diocèse de Rennes. Le conseil-général du département des Côtes du Nord a augmenté cette année le secours qu'il lui donnoit; le conseil-général du Morbihan a commencé cette année à voter des fonds pour le même objet. Il y a aujourd'hui cinq noviciats, et en tout environ quarante écoles, dont plusieurs de deux, trois ou quatre Frères. Ainsi cette excellente institution se développe et s'accroît rapidement, grâces au zèle et à la sagesse de celui qui l'a fondée et qui la dirige. M. l'abbé de La Mennais l'aîné recueille déjà le fruit de ses soins et de sa prévoyance. Toutefois il est bien à désirer que MM. les curés continuent de s'occuper avec zèle de lui procurer des sujets et des secours; car les uns et les autres sont loin d'être en proportion avec les besoins de la congrégation et avec les demandes des villes et des paroisses qui sollicitent des Frères.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mardi 19, le Roi est parti, à une heure vingt minutes, des Tuileries pour aller visiter l'Hôtel royal des Invalides. Il étoit dans une voiture attelée de deux chevaux. Mgr. le Dauphin étoit à ses côtés; M. le duc de Grammont et M. le duc de Polignac étoient sur le devant de la voiture. S. M., arrivée devant la principale entrée de l'église, a été accueillie par une salve d'artillerie, et reçue par M. le marquis de Latour-Maubourg, gouverneur, à la tête de tout son état-major. M. le curé de l'Hôtel et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul l'attendoient au pied du dôme, et l'ont conduite, sous le dais, à l'église, où le *Domine salvum fac Regem* a été chanté. Le Roi est ensuite monté au réfectoire des officiers, qui dinoient en ce moment, et a voulu boire *à la santé de MM. les officiers* et *de tous les invalides*. Un moment après, il est descendu dans la cour royale, où il a passé en revue tous les soldats et sous-officiers. Il a donné lui-même la croix à dix vétérans. S. M. a visité toutes les parties de l'établissement, et a témoigné sa satisfaction du bon ordre qui y régnoit. A quatre heures moins un quart, le Roi a quitté l'Hôtel, et a été salué par une salve d'artillerie. Il est impossible de rendre l'enthousiasme que sa présence a inspiré à ces vieux soldats et au peuple immense qui obstruoit son passage.

— Parmi les dames admises dans l'intérieur de l'Hotel des Invalides pendant la visite de S. M., se trouvoit une femme dont le père avoit été, avant la révolution, attaché à la personne du comte d'Artois, et qui a l'honneur d'être filleule de S. M.; son émotion a été telle, lorsqu'elle s'est trouvée en présence du Roi, qu'elle a attiré l'attention de S. M., qui lui a demandé son nom, et qui lui a donné des témoignages d'intérêt.

— Dans cette même visite que le Roi a faite à l'Hôtel des Invalides, il a voulu attacher lui-même la croix de Saint-Louis sur le sein d'un jeune officier amputé. Ce brave a baisé la croix, et la joie et la reconnoissance lui ont arraché des larmes.

— Le Roi a décidé que le 12 avril de chaque année, jour anniversaire de son entrée à Paris, le service de sa maison seroit confié à la seule garde nationale, en mémoire des services qu'elle a rendus, et de l'empressement qu'elle mit à se porter au-devant de lui, lors de sa première entrée dans la capitale.

— De grandes manœuvres ont eu lieu jeudi dans la plaine de Grenelle. Les troupes qui les ont exécutées se composoient de dix bataillons de la garde, de six bataillons de la garnison, et d'un bataillon d'artillerie à pied avec vingt-quatre pièces de canon. Mgr. le Dauphin est arrivé à midi et demi, et a été reçu par le duc de Reggio, commandant en chef. Aussitôt les grandes manœuvres et l'exercice à feu ont commencé, et se sont prolongés jusqu'à quatre heures. Le Prince, suivi d'un brillant état-major, a parcouru toute la ligne et vu défiler devant lui toutes les troupes. Il a été très-satisfait de leur belle tenue, et a complimenté M. le maréchal duc de Reggio, et MM. les généraux Coutard et Partouneaux.

— Mme. la Dauphine a visité le Diorama. S. A. R., frappée de l'illusion que produit le tableau, a daigné s'informer des moyens d'exécution, et a témoigné à l'auteur, M. Daguerre, toute sa satisfaction.

— S. A. R. Mme. la Dauphine, sur le rapport de M. le marquis de Gourgues, député de Tarn et Garonne, a accordé une somme de 200 fr. pour la réparation de l'église de la paroisse de Saint-Michel, arrondissement de Moissac.

— LL. Exc. MM. les ambassadeurs ou envoyés plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, du grand-duché de Bade, du grand-duché de Hesse-Darmstadt, ont présenté au Roi les lettres de leurs souverains écrites à l'occasion de la mort de S. M. Louis XVIII.

— M. le garde des sceaux a présenté au Roi les adresses d'un grand nombre de tribunaux de première instance.

— Une ordonnance royale, en date du 18 octobre, porte, 1°. que les dispositions d'organisation et d'administration seront les mêmes pour la cinquième compagnie des gardes du corps que celles en vigueur dans les quatre premières; 2°. que les officiers supérieurs formant excédant au cadre de ladite compagnie continueront à recevoir le même traitement jusqu'à ce qu'ils soient appelés à d'autres destinations.

— Par ordonnance royale du 21 octobre, M. Miron de l'Epinay,

député et président de première instance d'Orléans, est nommé procureur-général près la cour royale de la même ville.

— Le ministre de la maison du Roi a visité l'hôpital militaire des gardes du corps; il a parcouru toutes les salles, et a goûté la nourriture des malades : il a vivement recommandé de leur prodiguer toute espèce de soins.

— On dit que le conseil-général de Paris, dans sa séance du 19 de ce mois, la première qu'il ait tenue depuis le nouveau règne, a voté l'érection sur la place Bourbon d'une statue en l'honneur du feu Roi Louis XVIII.

— M. Alleye de Cyprey, chargé d'affaires de France, a fait célébrer solennellement, dans la principale église catholique de Francfort (Allemagne), un service funèbre pour le repos de l'ame de S. M. Louis XVIII. L'ambassadeur de Russie a fait aussi de grands préparatifs pour faire célébrer avec la pompe convenable un service funèbre dans le même objet.

— M. Raban, l'auteur des deux romans intitulés : *Mon Cousin* et le *Curé capitaine*, a été déclaré par le tribunal correctionnel coupable d'outrages à la morale publique et religieuse, et condamné pour chacun des deux romans, qui ont été jugés séparément, à deux mois de prison et 16 francs d'amende. L'imprimeur et le libraire ont été renvoyés.

— Le tribunal saisi du procès intenté à M. Caunois, graveur, pour avoir fabriqué des médailles à l'effigie de M. de La Fayette, l'a condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens, et a ordonné en outre la confiscation des sept médailles.

— Le tribunal correctionnel de Joigny (Yonne) a condamné à 6000 fr. d'amende trois individus convaincus d'usure habituelle.

— Le *Journal de Lyon*, du 17 de ce mois, dit qu'on instruit en ce moment une procédure contre les nommés Guillotte, Marmin et autres individus accusés de tentative d'embauchage pour l'étranger sur des ouvriers employés dans les manufactures de soieries. Il ajoute que des noms très-connus sont impliqués dans cette affaire.

— Les volontaires royaux de Villaverde, ville à trois lieues de Madrid, s'étoient révoltés contre l'alcade. Le 5 du mois d'octobre, trois compagnies de volontaires royalistes partirent de Madrid pour aller contenir ces turbulens; mais ils furent reçus à coups de fusils et contraints de revenir sur leurs pas. L'alcade a été très-mal traité.

— On annonce une prolongation de séjour de nos troupes en Espagne jusqu'au 1er. mars 1825. Les conditions du traité sont que les troupes françaises seront nourries et soldées sur le pied de guerre au compte de l'Espagne.

— On parle à Madrid de la prochaine réunion d'un conseil composé des ministres espagnols et des chargés d'affaires des principales puissances de l'Europe pour discuter des notes envoyées au cabinet espagnol par celui des Tuileries. Ces notes, dit-on, ont eu pour but de faire sentir au gouvernement le pressant besoin de faire renaître le calme et la paix en Espagne, et de prendre des mesures capables de concilier les intérêts des divers partis.

Service du Roi à Saint-Denis.

L'église de Saint-Denis avoit été décorée avec beaucoup de magnificence. En avant du portail on avoit formé une belle enceinte, avec douze colonnes surmontées de tourelles. Les entrecolonnemens étoient drapés en noir, et une litre fleurdelisée couronnoit la tenture dans tout le pourtour. L'entrée principale étoit surmontée des statues de saint Denis et de ses compagnons. Dans l'intérieur, les murailles de l'église avoient disparu sous une immense tenture qui enveloppoit toute l'enceinte. Un ordre d'architecture ionique régnoit dans tout le pourtour de l'église, et de nombreuses tribunes avoient été pratiquées dans les bas côtés. Ces tribunes étoient richement décorées. La voûte, entièrement semée de fleurs-de-lis en or, reposoit sur une galerie de colonnes. Des fleurs-de-lis couvroient le bas des fûts, des croix et d'autres emblêmes ornoient les frises et les entablemens. Deux lignes de lumières régnoient dans tout le pourtour de l'église. Le cénotaphe étoit placé au milieu du chœur, et étoit du plus beau style : des pilastres, des colonnes, des chapiteaux enrichis de têtes d'anges et d'étoiles, huit anges adorateurs s'élevant au-dessus des colonnes, au haut de la coupole un globe d'azur, et sur ce globe la statue de la religion; tel étoit l'aspect de ce monument. Le sarcophage étoit entièrement en or. Vingt-quatre candelabres en or et en lapis, douze lampes en bronze doré, et un nombre considérable de chandeliers en vermeil, éclairoient le catafalque. Un grand pavillon suspendu à la voûte couronnoit le catafalque. La chaire avoit été dressée à gauche du chœur; à droite étoit l'entrée du caveau où devoit être descendu le cercueil. Telles étoient les principales dispositions faites dans l'église.

Le 24, à deux heures, M. le grand-aumônier a célébré pontificalement les vêpres des morts. Le prélat étoit assisté de quatre de MM. les aumôniers du Roi, savoir, de MM. les abbés de Pontevès, d'Esparbès, de Retz et de Saman. Le cercueil du Roi a été transféré de la chapelle ardente sous le cénotaphe élevé au milieu de l'église. Le cercueil étoit précédé

des membres du chapitre et entouré des principaux officiers de la maison du Roi; douze gardes du corps le portoient. Pendant la nuit, des ecclésiastiques ont veillé autour du corps, et, dès le 25 au matin, on a célébré des messes pour le repos de l'ame du Roi.

Dès le matin, la foule remplissoit le parvis. Les postes étoient occupés par la maison militaire du Roi; le sixième régiment de la garde royale formoit la haie. A neuf heures, les portes de l'église furent ouvertes, et les personnes qui avoient des billets allèrent se placer dans les endroits qui leur étoient assignés. Une longue file de voitures arrivèrent successivement. Le corps diplomatique, les grands dignitaires, les cours souveraines, les députations des chambres, étoient rendus à dix heures. A onze heures et demie, M. le Dauphin et M. le duc d'Orléans, qui étoient descendus à l'abbaye, sont arrivés à la porte de l'église, où ils ont été reçus par M. le grand-aumônier, assisté du chapitre. Mme. la Dauphine, accompagnée de Mme. la duchesse d'Orléans et des enfans de M. le duc d'Orléans, s'est placée dans une tribune. Les Princes portoient de longs manteaux, et étoient précédés des officiers de leurs maisons. Le roi d'armes et les hérauts marchoient à la tête du cortége. Les Princes ont salué l'autel, le corps, le clergé, le corps diplomatique et les députations. Les ministres étoient placés en face du Prince; les conseillers d'Etat et les autres grands fonctionnaires occupoient chacun les places assignées. Huit évêques et environ trois cents ecclésiastiques remplissoient le chœur.

A onze heures et demie, une décharge de mousqueterie a annoncé le commencement du service. M. le prince de Croï, grand aumônier de France, a célébré la messe. Ce prélat étoit assisté des aumôniers du Roi et des membres du chapitre de Saint-Denis. Après l'Evangile, M. l'évêque d'Hermopolis a été conduit à la chaire par un maître des cérémonies, et a commencé l'oraison funèbre. Un grand silence régnoit dans tout l'auditoire. Le prélat avoit pris pour texte ces paroles du Deutéronome : *Ego occidam et ego vivere faciam; percutiam et ego sanabo, et non est qui de manu meâ possit eruere.*

Nous n'essaierons point de donner une analyse de ce discours, qui sera publié très-prochainement; nous dirons seulement qu'il a été jugé digne de la grandeur du sujet et de

la réputation de l'orateur. Le prélat a peint la révolution qui s'étoit faite dans les esprits vers le milieu du siècle dernier, et qui préparoit la chute de l'autel et du trône. Il a signalé l'invasion des doctrines philosophiques, et a touché l'histoire de nos désastres avec cette mesure qui est le caractère de son talent. Il a laissé à la postérité le soin de nommer et de juger les auteurs de nos maux. Il ne veut pas que d'une chaire d'où ne doivent sortir que des paroles de paix et de concorde, s'élève une voix accusatrice. Seulement il est bon de rappeler quelles furent les causes de nos malheurs : c'est l'oubli de la religion qui a égaré les peuples et qui a préparé la ruine de l'Etat.

L'orateur a parcouru la vie du feu Roi, et l'a représenté grand dans l'exil, ferme dans la disgrâce. Il a cité plusieurs traits de cette partie de sa vie. Il l'a montré ensuite ramené par la main de Dieu dans ce royaume si agité, et faisant succéder le calme à des guerres et à une oppression continuelles. L'orateur a parlé de la difficulté des circonstances où le Roi se trouva placé, et a remarqué que c'étoit au temps qu'il appartenoit de juger les résultats des grands changemens amenés par l'esprit du siècle. Le discours a été terminé par le récit de la mort du Roi.

Après ce discours qui a duré un peu plus d'une heure, on a continué la cérémonie. M. le Dauphin averti par le roi d'armes est allé à l'offrande, après avoir salué l'autel, le corps, le clergé, les ambassadeurs et les députations. S. A. R. est montée dans le sanctuaire accompagnée de M. de Brézé, grand-maître des cérémonies, et, s'étant agenouillé sur un carreau devant le prélat officiant, elle lui a remis le cierge et s'est retirée avec le même cérémonial, qui a été observé également pour M. le duc d'Orléans. A l'élévation douze pages du Roi portant des cierges se sont placés sur les marches du sanctuaire; ils ont entouré l'autel au moment de la communion.

Après la messe, M. le grand-aumônier et quatre évêques sont venus au catafalque et ont fait les absoutes; la première a été faite par M. l'évêque d'Iméria, la seconde par M. l'évêque de Nanci, la troisième par M. l'évêque d'Amiens, la quatrième par M. l'archevêque de Reims, et la dernière par le prélat officiant. On a procédé ensuite à la translation du cercueil dans le caveau royal; ce sont les gardes-du-corps qui le portoient. Les coins du poile étoit tenus par M. le chancelier,

M. Ravès, M. Desèze et M. le maréchal Moncey. M. l'abbé de Pontavès portoit le cœur du Roi, et M. l'abbé d'Esparbès les entrailles. Le roi d'armes a jeté dans le caveau son bâton, son chapeau et sa cotte d'armes; tous les héraults en ont fait autant. Le roi d'armes a successivement appelé les officiers chargés de porter les insignes royaux, les capitaines des gardes, les écuyers, etc. M. le duc de Polignac portoit l'épée du Roi, M. le prince de Taleyrand la bannière, M. le duc de Brissac la main de justice, M. le duc de Chevreuse le sceptre, M. le duc de La Trémoille, la couronne. Ces insignes ont été jetés dans le caveau. Le roi d'armes a répété trois fois : *le Roi est mort!* et a ajouté: *prions Dieu pour le repos de son ame.* Toute l'assemblée s'est jetée à genoux et a passé quelque temps en prières. Ensuite le roi d'armes a crié *vive le Roi!* toute l'assemblée l'a répété, et une musique militaire a terminé la cérémonie. Il étoit trois heures et demie quand tout a été fini. Cette pompe s'est passée avec beaucoup d'ordre; dans le clergé, c'est M. de Sambucy, ancien aumônier de MONSIEUR, et M. l'abbé d'Espinassoux, chanoine de Saint-Denis, qui ont présidé au cérémonial.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le mardi 5 octobre, on a célébré l'anniversaire du couronnement de Léon XII. S. S. a tenu chapelle papale au Vatican; M. le cardinal Falzacappa y a dit la messe. La veille, M. Filonardi, archevêque d'Athènes et aumônier de S. S., avoit distribué une aumône aux pauvres.

— Le 1er. octobre, M. le cardinal Pedicini se transporta en cortége au collége Romain, pour en faire la remise aux Jésuites, conformément au bref du 17 mars. S. Em. fut reçue par le Père Fortis, général, et les autres religieux de la compagnie, ainsi que par M. l'abbé Gasperini, recteur du séminaire Romain, et par les prêtres attachés aux écoles de l'Université et à l'oratoire du Père Caravita. Le cardinal prononça un discours latin, où il fit l'éloge de la compagnie, et le général lui répondit. S. Em. se porta ensuite dans l'église de Saint-Ignace et dans l'oratoire, et les Jésuites en prirent possession avec les formalités accoutumées.

— Le lundi 4, jour de la fête de saint François d'Assise, Léon XII visita l'église de Sainte-Marie *in Ara cœli*, y fit prière et y entendit la messe.

— Le prélat Nicolas Cuneo d'Ornano, qui vient de mourir, étoit né à Ajaccio, en 1752. Il vint de bonne heure à Rome, et y jouit de la confiance du cardinal de Bernis. Il fut adjudant des études de M. l'abbé de Bayanne, alors auditeur de Rote, et a assisté en la même qualité M. de Bayanne, auditeur actuel. Pendant la persécution, il se retira à Antibes, chez son frère, le colonel d'Ornano, commandant le département du Var. Il est mort le 8 septembre. Il avoit été nommé, par Pie VII, à diverses charges et emplois.

Paris. D'après les intentions de S. M. manifestées à M. l'archevêque, le clergé de Paris, réuni dans l'église métropolitaine, a célébré un service solennel pour le feu Roi le jour et à l'heure même de ses obsèques à Saint-Denis. MM. les curés de Paris qui y avoient été convoqués, s'y sont rendus avec le clergé de leur paroisse, et ils occupoient les deux côtés du sanctuaire; les ecclésiastiques des congrégations et des séminaires remplissoient le milieu du chœur. Une foule immense de fidèles de tous les quartiers de la capitale qui n'avoit pu être avertie que dans la journée du dimanche, par les annonces faites aux paroisses, s'étoit portée dans la basilique et en remplissoit l'enceinte, comme aux jours des plus grandes solennités; les travées étoient aussi entièrement occupées. M. l'archevêque, assisté de MM. les archidiacres et des chanoines, a fait l'office et les absoutes. Long-temps encore après le service terminé, un grand nombre de personnes a demeuré au pied des autels pour y prolonger ses prières pour le Roi défunt et ses vœux pour son auguste successeur.

— La Société catholique des bons livres a cherché les moyens de multiplier le nombre des livres qu'elle pourra distribuer; et elle a obtenu l'impression de ses ouvrages à un prix si favorable, qu'au lieu de fournir à chaque souscripteur 300 feuilles, comme elle l'avoit annoncé, elle pourra en fournir jusqu'à 450; ce qui sera l'équivalent de 45 volumes de 10 feuilles chaque. La direction générale s'occupe d'établir, dans les chefs-lieux d'arrondissement, des directions particulières, dont les fonctions sont expliquées dans un imprimé qui circule. Ces directions, composées de trois ou de cinq membres, donneront leur avis sur les livres à publier, travailleront à propager les bonnes doctrines, à multiplier les souscripteurs et les dépôts, et s'entendront avec les curés, les instituteurs, les Frères des écoles et autres personnes pour la

distribution des ouvrages. Elles tâcheront d'introduire de bons livres dans les ateliers, dans les cabinets littéraires, dans les bibliothèques publiques et dans les lieux de réunion. Les lettres que reçoit la direction générale lui donnent l'espoir que de tous côtés, dans les provinces, on souhaite concourir au succès de ses efforts. M. l'évêque de Pamiers lui a écrit les lettres les plus encourageantes. Ce prélat indique quelques ouvrages qu'il juge plus utile de publier dans son diocèse, et désigne les membres qui pourroient y former la direction particulière. M. l'évêque de Quimper mande que tous les ecclésiastiques de sa ville épiscopale s'empressent de souscrire. Des préfets, des sous-préfets, des maires applaudissent à l'envi à cette entreprise. Le maire de Colmar et celui de Saint-Brieuc ont annoncé l'intention de distribuer tous les ans les livres de la Société en prix dans les colléges et dans les écoles. Cette heureuse idée sera sans doute accueillie dans beaucoup de villes et de paroisses.

— Un journal dont le titre annonce assez l'humeur guerroyante, et qui se montre, dit-on, digne de son titre, le *Corsaire*, rendit compte dernièrement d'une séance de l'Académie des sciences, du 4 octobre. Un jeune académicien, aussi distingué par la fermeté de ses principes que par ses connoissances en mathématiques, M. Cauchy, y fit un rapport sur un Mémoire de physique de M. Soutin, dans lequel l'auteur représentoit Newton comme doutant de l'existence de l'ame. M. Cauchy justifia aisément Newton, en citant le Scolie général qui termine le livre des *Principes;* et comme M. Soutin avoit puisé son erreur dans les écrits de Voltaire, le rapporteur en prit occasion pour faire quelques réflexions sur la partialité et la légèreté de ce chef de la philosophie moderne. Cette profession de foi franche et généreuse a paru, dit on, fort déplacée à plusieurs des honorables assistans; les uns en ont murmuré, les autres en ont ri, et quelqu'un a cru dire une chose très-plaisante, en s'écriant : *Après l'Agésilas, hélas! Après l'Attila, hola!* D'autres, plus habiles, expliqueront, peut-être, le sens ingénieux caché sous cette exclamation peu polie. Il semble que MM. de l'Académie devoient plus d'égards à un confrère qui a, il est vrai, le malheur d'être bon royaliste et bon chrétien, mais qui, à ces défauts près, n'est pas déplacé dans une Académie des sciences. M. Cauchy a fait ses preuves, quoique jeune encore; ses tra-

vaux, ses écrits, ses leçons comme professeur, lui ont déjà fait une réputation honorable; et si ses collègues ont pitié de la foiblesse d'un homme qui professe hautement son attachement à la religion, des esprits si forts, des savans si éclairés auroient dû, peut-être, montrer ici un peu plus de tolérance et de politesse. Au surplus, peut-être le *Corsaire* a-t-il fort exagéré et envenimé les choses; et nous aurions été les premiers à suspecter l'exactitude de son récit, si nous n'avions trouvé dans un recueil estimable (le *Mémorial catholique*) une sorte de confirmation du récit du journal libéral.

— La ville de Fontainebleau n'a pas été la moins empressée à offrir des prières pour le feu Roi. Dès qu'on y apprit la maladie de ce Prince, M. l'abbé Philippeaux, archiprêtre et curé de la paroisse, célébra une messe solennelle, telle qu'elle est marquée dans le Missel pour les malades. Elle fut suivie de l'*Exaudiat*, et toutes les autorités se firent un devoir d'y assister. Dès le 17 septembre, et avant le Mandement de M. l'évêque, un service solennel fut célébré. Un autre service plus pompeux encore a eu lieu le 4 octobre; une somme fut votée par le conseil municipal pour être ajoutée aux sacrifices de la fabrique. L'église, malheureusement trop petite, ne pouvoit contenir la foule du peuple; aussi il y eut dans la matinée plusieurs messes basses. Le chœur et la nef étoient tendus de noir; la garde nationale étoit rangée autour du catafalque. Toutes les autorités assistoient encore à ce service. Après l'Evangile, M. l'archiprêtre monta en chaire, et prononça l'Oraison funèbre du Roi. Son texte étoit pris de ce qui est dit de Josias dans l'écriture : *Mortuus est, et universus Juda et Jerusalem luxerunt eum.* Il présenta Louis XVIII sous le double rapport de ses vertus religieuses et de ses vertus politiques; aussi grand dans l'exil que sur le trône, aussi calme et aussi égal dans l'adversité que dans la bonne fortune. Le partage du discours étoit simple et naturel, et son développement renfermoit toute la vie du Monarque, et offrit plusieurs mouvemens heureux.

— Les préparatifs du service funèbre que M. l'évêque de Rennes vouloit faire célébrer dans sa cathédrale pour le feu Roi ayant exigé quelque délai, on a conçu la pensée d'ajouter à la pompe de la cérémonie par un discours en l'honneur du Monarque. M. l'abbé Garnier, grand-vicaire, s'en est chargé, et a prononcé, le 6 octobre, l'éloge du Monarque en présence

de toutes les autorités. Son texte étoit pris du second livre des Rois : *Salvabis me à contradictionibus populi mei, custodies me in caput gentium.* Le début ne paroîtra pas, sans doute, indigne de la grandeur du sujet :

« Si je ne paroissois ici que pour déplorer l'instabilité et le néant des choses humaines, ce temple transformé en une chapelle ardente, ces ténèbres au milieu du jour, que viennent éclairer les torches funèbres, ces autels revêtus de deuil, ces insignes de la royauté au milieu de ces lugubres décorations, cette pompe elle-même qui n'honore que ce qui n'est plus, vous tiendroient un langage plus touchant que ne pourroient le faire mes foibles paroles.

» Et combien doivent ajouter encore à l'impression de ce spectacle, les grands évènemens dont j'ai à vous rappeler le souvenir! Qui pourroit y méconnoitre cette triste fragilité que nous déplorons, quand nous voyons l'arbitre souverain de nos destinées dissiper comme la poussière les grandeurs de ce monde; faire disparoître en un moment cet amas de richesses et d'honneurs, de gloire et de puissance, ouvrage de plusieurs siècles?

» Mais ici des desseins plus profonds se manifestent, pour l'instruction des peuples et des rois. Nous y voyons un Roi suprême, du haut des cieux, veiller sur les empires; et, exerçant tour à tour sa justice ou sa bonté, briser les sceptres antiques et jusqu'alors révérés des chefs de nations, et relever leurs trônes abattus; épouvanter le peuple par des catastrophes désastreuses, et les rassurer par des changemens imprévus ».

L'orateur a divisé son discours en deux parties. Dans la première, il montre le Roi luttant avec constance, comme David, au milieu des orages; et dans la seconde, régnant avec sagesse comme Salomon, et ramenant le calme après tant d'agitations. M. l'abbé Garnier suit le Prince dans ses différens exils, à Vérone, à Dillingen, à Mittau, à Varsovie, et peint son courage et sa présence d'esprit dans le danger, la noblesse de ses sentimens, la dignité de son langage, la fermeté de son espérance. Dans la seconde partie, l'orateur compare l'état où le Roi trouva la France et l'état où il la laisse. Il félicite surtout ce Prince de ce qu'il a fait pour la religion en la proclamant la religion de l'Etat :

« Oui, dit-il, la religion catholique est *la religion de l'Etat*, parce que c'est elle qui adoucit la férocité des Francs, nos aïeux; qui civilisa ce peuple fier, ardent au pillage, n'ayant d'autres règles que des coutumes grossières, conservées par tradition, et dont un père instruisoit ses enfans, en leur apprenant à se servir de son épée et de sa *francisque*.

Elle est *la religion de l'Etat*, parce que depuis quinze cents ans

elle contribue à sa gloire et à sa prospérité. Qui pourroit raconter tous les services qu'elle lui a rendus? Sans parler de ce qu'elle a fait pour les sciences, pour la propagation des vertus conservatrices des Etats, je me borne à vous rappeler ici cette multitude d'établissemens qui n'avoient pour objet que l'utilité du peuple, le soulagement et le bonheur du peuple; ces établissemens que la religion, le zèle éclairé de ses ministres, leur ingénieuse charité, avoit préparés à l'humanité souffrante, à l'instruction des générations qui se succédoient; et ces maisons dont les riches dotations formoient une espèce de substitution éternelle, successivement ouverte à toutes les familles et à toutes les conditions; et toutes ces vénérables institutions, particulières à l'église catholique, que les sectes religieuses des contrées étrangères ne cessoient d'envier à notre France. J'en atteste jusqu'aux ruines de tant de monumens dont elle se glorifioit, et qui ont succombé sous les ravages du temps. . .

» Oui, la religion catholique est *la religion de l'Etat*, parce qu'aux jours de nos malheurs, elle a été le salut de l'Etat, et que maintenant encore elle en est le plus ferme appui, comme elle en est le plus bel ornement. Quand l'impiété triompha de nos jours, avec ses doctrines dévorantes, et qu'avec elle tous les forfaits, tous les fléaux vinrent à la fois inonder la France, la religion fut l'arche sainte où vinrent se réfugier, avec les principes et les vertus, nos seules espérances. Elle reparoît à la suite de nos malheurs: elle seule peut encore en effacer les traces, adoucir ceux qu'on ne peut guérir encore; elle seule peut réunir les esprits et les cœurs divisés, en annonçant à tous la miséricorde et la paix. Proclamons-le donc hautement: Oui, la France a besoin de la religion catholique: elle ne peut pas plus se passer de sa foi, qu'elle ne peut exister sans sa monarchie et ses Princes légitimes ».

Dans la suite de son discours, M. l'abbé Garnier raconte la restauration de l'église de France, les succès de la dernière campagne, et enfin les témoignages de la piété du Roi dans sa maladie. Il finit par des vœux pour cet excellent Prince et pour la monarchie. Ce discours, que l'auteur n'avoit pas destiné d'abord à l'impression, méritoit cependant cet honneur par la sagesse des réflexions, par l'esprit de piété qui y règne, et par les différens traits de la vie du Roi, qui y sont heureusement amenés.

— M. l'évêque de Troyes a voulu encore, cette année, procurer une retraite à son clergé, et a appelé, pour cet effet, M. l'abbé Desmares, des Missions de France. La retraite a commencé le lundi 4, au séminaire, et a duré huit jours. M. l'évêque a encouragé le missionnaire et les prêtres par sa présence au milieu d'eux. Le 11, tous les retraitans se sont rendus processionnellement de la chapelle du séminaire à la

cathédrale, où M. de Boulogne a célébré la messe. Tous les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains du prélat; ils étoient au nombre de près de cent cinquante, et se sont rangés successivement dans le sanctuaire autour de leur évêque, qui leur a adressé une exhortation également éloquente et paternelle. Nous en citerons quelques passages :

« C'est avec la plus vive confiance que nous vous envoyons, suivant les paroles de l'Evangile, pour travailler à notre vigne, et que nous vous disons dans la joie de notre cœur : *Ite et vos in vineam meam*. Allez-y pour y travailler sans relâche; car la vie d'un prêtre est une vie de travail et de peines, et ses mains ne peuvent devenir oiseuses, sans devenir criminelles. Toutes les dénominations que lui donne le Sauveur du monde annoncent un homme de travail et de sollicitude : c'est un soldat qui ne doit jamais cesser de combattre pour conquérir les ames; c'est un pêcheur d'hommes qui doit toujours voguer dans la haute mer, et tendre ses filets pour retirer ceux qui s'enfoncent dans la profondeur de l'abîme; c'est un moissonneur qui, pour recueillir la moisson, doit porter avec courage le poids du jour et de la chaleur; c'est un économe qui doit rendre le compte le plus rigoureux de son administration et de l'emploi de ses talens; c'est un pasteur qui doit courir après les brebis égarées, et à travers les précipices et les montagnes, les ramener sur ses épaules; c'est enfin le débiteur de tout le monde, dit saint Paul, du fort comme du foible, du savant comme de l'ignorant, du sage comme de l'insensé. Voilà le prêtre, Messieurs! Un prêtre qui ne remplit pas tous ces titres et toutes ces fonctions laborieuses, est un être hors de sa sphère et qui trompe sa destinée; ce n'est pas un prêtre, ce n'est qu'une ombre de lui-même; ce n'est pas un prêtre, c'est un usurpateur, ce n'est pas un pasteur, c'est une idole et un vain simulâcre : *Pastor et idolum*.....

» C'est donc aujourd'hui, Messieurs, que nous pouvons plus que jamais vous appliquer ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : *Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups*; c'est-à-dire, au milieu des épreuves, des traverses et des contradictions sans cesse renaissantes; au milieu des séductions, des tentations, des dangers, des écueils et des obstacles de toute espèce, *inter lupos*. Au milieu de ces hommes ennemis de la vérité qui les condamne, et de la lumière qui les importune; au milieu de ces hommes qui vous haïront, parce qu'ils haïssent tout ce qui contredit leurs passions, et qui ne voudront pas plus de vos leçons que de vos exemples; au milieu de ces hommes pervers qui se croient sans reproche, parce qu'ils sont sans remords, et qui se diront offensés, parce que vous ne les imiterez pas; de ces hommes faussement superbes qui se croient élevés au-dessus de tout, parce qu'ils s'élèvent au-dessus de la religion et de la croyance des peuples; de ces hommes amoureux de la nouveauté, qui se sont persuadés que vous devez changer, parce qu'ils

sont changés eux-mêmes, et que vous devez être accommodans sur tout, parce qu'ils n'ont de principes sur rien; de ces hommes enfin qui, ne pouvant plus être jaloux de nos richesses, le sont encore de notre considération, et qui croient que la plus grande grâce qu'on puisse faire à un ministre des autels, ce n'est pas de l'honorer, mais de le supporter; ce n'est pas de le faire vivre, mais de le laisser vivre : *inter lupos*. Imitateurs de cet agneau sans tache, qui va s'immoler chaque jour dans vos mains, vous serez au milieu d'eux comme des agneaux *sicut, agni*. Vous les confondrez à force de vertus, ou plutôt, vous chercherez à les convertir bien plus qu'à les confondre: comme saint Paul, vous les exhorterez en toute patience; en combattant les vices, vous supporterez les vicieux; vous leur rendrez la vertu aimable, en vous faisant aimer; vous gagnerez leurs cœurs pour parvenir plus sûrement à les rendre dociles; vous n'opposerez à leur malice que la candeur et la simplicité d'une conscience pure; vous répondrez à leurs censures par l'innocence de vos mœurs et l'intégrité de votre conduite, à leur ingratitude par de nouveaux bienfaits, à leurs calomnies par vos bonnes œuvres, *sicut agni* ».

— La retraite ecclésiastique de Toulouse a été terminée le mardi 12. Elle avoit duré huit jours. Plus de cent ecclésiastiques s'y étoient rendus des diverses parties du diocèse, et on y voyoit même quelques prêtres étrangers qu'avoit attirés le désir de profiter de ces salutaires exercices. Les discours et les conférences ont été donnés par M. Boyer, qui venoit de remplir le même ministère à Orléans, et qui, depuis deux mois, avoit déjà donné sept retraites. Chaque jour il parloit trois fois, sans paroître fatigué d'une telle assiduité. M. le cardinal-archevêque assistoit à tous les exercices, ainsi que M. d'Arbou, évêque de Verdun, qui se trouve à Toulouse pour raison de santé. Le clergé de la ville s'étoit partagé; une partie demeuroit dans le séminaire, l'autre y venoit entendre les discours, et retournoit ensuite vaquer aux besoins des paroisses. Les exercices étoient terminés chaque jour par la bénédiction du saint Sacrement. A la fin de la retraite, il y a eu la cérémonie accoutumée. M. le cardinal a exprimé à M. Boyer sa reconnoissance et celle du clergé, pour le zèle avec lequel il s'est dévoué à une œuvre si pénible. Effectivement cet ecclésiastique, qui arrivoit d'Orléans, est reparti immédiatement pour Rouen, où il donne en ce moment une retraite pastorale; ce qui terminera ses travaux en ce genre pour cette année.

— Le diocèse d'Autun ressent vivement la perte qu'il vient de faire d'un ecclésiastique recommandable par ses longs travaux autant que par ses vertus. M. Jacques-Claude

Saulnier, grand-vicaire du diocèse et supérieur du grand séminaire, est mort le 13 octobre, à la suite d'une longue maladie. Il étoit né à Moulins, le 22 octobre 1744, et étant entré dans la congrégation de Saint-Sulpice, il y remplit divers emplois avec ce zèle, cette assiduité et cette modestie qui caractérisent cette estimable compagnie. Obligé de sortir de France après le 10 août, il faillit être victime des fureurs populaires, et trouva un asile en Italie. A son retour en France, il revint à Autun, et y travailla à rétablir le séminaire. Son activité, son intelligence, sa douceur le rendoient éminemment propre à cette œuvre. C'est lui qui a formé presque tous les ecclésiastiques du diocèse, et les différens évêques qui se sont succédés sur le siége d'Autun lui accordoient toute leur confiance. M. Saulnier connoissoit les détails de l'administration, et étoit d'un excellent conseil et d'une sagesse reconnue. Eprouvé par une longue maladie, il en a profité pour augmenter le trésor de ses mérites. La piété, le calme et la patience qu'il a montrés dans ses souffrances, ont été un sujet général d'édification. Il reçut deux fois le saint Viatique, et conserva jusqu'à la fin sa présence d'esprit. M. l'évêque a témoigné une juste douleur de cette perte, et le clergé de la ville, comme celui du reste du diocèse, ont donné des regrets unanimes au vénérable supérieur. Mais ses élèves, surtout, perdent le plus à sa mort; et quoique depuis quelque temps M. Saulnier ne pût, à cause de ses infirmités, s'occuper autant des détails de la maison, cependant sa présence, ses conseils, sa douceur le rendoient encore l'ame du bien qui se faisoit.

— Un ecclésiastique zélé pour la pureté de la doctrine, et qui a la bonté de s'intéresser vivement à notre journal, nous adresse une observation sur un endroit de la traduction de la Bulle du Jubilé, que nous avons insérée tome XL, p. 209. La Bulle dit : *Ut lucrentur fideles remissionem temporalis pœnæ, quam non totam semper, ut in baptismo fit, dimitti per pœnitentiæ sacramentum Tridentini Patres docuerunt ;* ce que nous avions traduit ainsi : *Pour que les fidèles obtinssent la rémission de la peine temporelle, qui, comme nous l'ont appris les Pères du concile de Trente, n'est jamais remise entièrement par le sacrement de pénitence comme elle l'est dans le baptême.* Il est clair que cette traduction n'est point exacte : au lieu de *n'est jamais remise entièrement,* il falloit dire *n'est pas toujours remise entièrement.* C'est le seul

moyen de bien rendre le texte de la Bulle, qui avoit suivi en cela la doctrine et les paroles du concile de Trente, session VI, *sur la justification*, chap. 14. Il est d'autant plus important de signaler cette faute, que, de notre n°. 1031, elle a passé dans l'édition de la Bulle en latin et en français qui a paru chez notre imprimeur. C'est à la page 31 qu'il sera bon de faire la correction que nous indiquons. Nous remercions le sage ecclésiastique qui veut bien nous donner cet avis. Loin d'y voir de sa part un esprit de critique, nous n'y trouvons qu'une preuve de zèle et même de bienveillance pour nous; et nous le nommerions même, si sa modestie ne lui avoit fait désirer de rester inconnu. Il peut être assuré que nous accueillerons toujours avec plaisir des observations aussi justes pour le fond, et présentées d'ailleurs d'une manière si douce et si charitable.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi, le Prince et les Princesses ont paru dimanche au balcon de l'Horloge, et ont été salués par les vives acclamations d'une foule immense.

— Le 22 de ce mois, le Roi, assisté de Mgr. le Dauphin, a présidé le conseil supérieur d'agriculture, de commerce et des colonies. On dit qu'il y a été fait un rapport sur le traité commercial du 20 juin 1822, entre les Etats-Unis et la France.

— Nous devons à nos lecteurs de plus amples détails sur la visite du Roi aux militaires invalides, qui en conserveront un éternel souvenir. Après avoir traversé une population immense avide de son Roi, et recueilli en chemin un grand nombre de pétitions, S. M. arriva, à un heure et demie, à l'Hôtel, où il fut reçu par le gouverneur, à la tête de son état-major. Celui-ci lui exprima sa reconnoissance particulière, et celle de tous les invalides. S. M. lui répondit que sa première visite étoit pour les militaires invalides; qu'il comptoit sur leur dévoûment, et qu'il se confioit à leur garde. Arrivé au péron du dôme, le Roi a été reçu par le clergé à l'entrée de l'église. M. Pichot, curé, lui a présenté l'eau bénite, et l'a complimenté. Charles X a répondu d'une voix élevée : « Je viens avec bien de l'empressement dans cette enceinte qui renferme tant de vieux soldats qui ont servi honorablement le Roi et la France. Allons, Messieurs, allons prier Dieu, et invoquer sa miséricorde pour la France et pour tous les Français »; et l'air a retenti des cris, au loin répétés, de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* S. M. a monté les degrés du péron, et a traversé l'église pour aller se placer sur son prie-Dieu. Mgr. le Dauphin étoit à sa droite. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul occupoient les deux côtés de la nef. Quatre rangs de soldats les plus

mutilés se tenoient devant les tombeaux de Turenne et de Vauban. De là le Roi s'est rendu, accompagné des vénérables Sœurs, dans les infirmeries. Il a visité tous les malades, et a prodigué à chacun d'eux des consolations et des espérances. Un d'eux n'ayant pas bien pu le voir à son passage, l'a fait appeler, et ce Roi généreux et plein d'égards pour les malheureux, est retourné sur ses pas pour satisfaire la curiosité du soldat. Un autre lui a dit : « A présent, Sire, je puis mourir, j'ai vu notre bon Roi Charles X ». C'est surtout dans cette visite que le cœur de Charles X s'est montré sensible. Il a félicité les Sœurs de leur zèle charitable, et les a engagées à continuer leurs tendres soins pour ces militaires infirmes. Le Roi est ensuite monté dans l'appartement de M. le gouverneur, et lui a témoigné sa satisfaction. En voyant dans le salon les portraits de ses augustes frères, S. M. a promis d'y joindre bientôt le sien. A trois heures et demie, le Roi est parti avec son auguste fils au bruit du canon et aux acclamations de ces braves défenseurs du trône.

— M. le curé de Saint-Loup avoit exposé à Mme. la Dauphine les besoins de ses paroissiens, victimes d'un affreux incendie. S. A. R. vient de lui envoyer une somme de 300 fr. pour être distribuée à ceux qui auront le plus souffert.

— Mme. la Dauphine vient d'accorder des secours à la paroisse de Saint-Voy (Haute-Loire) pour l'acquisition d'une cloche.

— Les envoyés plénipotentiaires de LL. MM. le roi des Pays-Bas et le roi de Bavière ont présenté à S. M. Charles X des lettres de félicitations de leurs souverains à l'occasion de son avénement au trône.

— Au moment où les invalides célébroient par un repas la visite de S. M., on leur annonça celle de Madame, duchesse de Berri. S. A. R. n'étoit pas attendue, et vouloit qu'on ne fît aucune cérémonie pour la recevoir. Cependant M. le gouverneur, son état-major et le clergé la reçurent à l'entrée de l'église, et l'accompagnèrent jusqu'au cœur, où elle fit sa prière. Madame visita ensuite l'établissement dans le plus grand détail, et voulut monter jusqu'au dôme pour jouir du coup-d'œil magnifique qu'offrent de cette position Paris et ses environs. En quittant l'Hôtel, elle a été saluée par les cris de *Vive le Roi! vive Madame!* De retour aux Tuileries, cette bienfaisante Princesse a envoyé une somme de 1000 fr. pour être distribuée aux veuves d'invalides, et 300 fr. pour les servans de l'établissement.

— Le Roi et S. A. R. Madame, duchesse de Berri, ne sont pas allés à Saint-Denis pour les obsèques du feu Roi; ils ont assisté à une messe de *Requiem* qui a été célébrée dans la chapelle du château.

— S. Exc. M. le duc de Doudeauville a remis, le jour de l'inhumation du feu Roi, à M. le grand-aumônier de France les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV, qui ont été retrouvés. Le Roi a voulu que ces illustres restes, ainsi que quelques parties des corps de Henri IV et de Marie de Médicis, échappés à la fureur révolutionnaire, fussent déposés ce jour-là dans les tombeaux de Saint-Denis.

— On écrit de Naples, que Mgr. le duc de Calabre, père de MADAME, duchesse de Berri, qui avoit éprouvé quelques indipositions, est parfaitement rétabli.

— M. le garde des sceaux a présenté encore au Roi les adresses de plusieurs tribunaux de première instance et de commerce, et celles d'un très-grand nombre de juges de paix, de notaires et d'avoués.

— En exécution de l'ordonnance royale du 29 septembre, portant amnistie aux déserteurs, il a été ouvert, le 15 de ce mois, à la préfecture du département de la Seine, deux registres, l'un pour recevoir les déclarations des déserteurs dont l entrée au service est antérieure à la loi du 10 mars 1818; et l'autre pour recevoir celles des déserteurs entrés au service postérieurement à cette loi. Les déserteurs devront constater par un certificat du conseil d'administration du corps dont ils ont déserté, que leur entrée au service est antérieure à la loi du 10 mars. Ces registres seront clos le 31 décembre 1824.

— A partir du 26 de ce mois, les bureaux du secrétariat-général, ceux de l'administration des contributions directes, de l'agence judiciaire du trésor, et ceux de la direction générale des eaux et forêts, seront établis dans le nouveau bâtiment rue de Rivoli.

— Un jugement de police correctionnelle, confirmé par la cour royale, a ordonné que tous les exemplaires qu'on pourroit trouver de l'*Abrégé de l'Origine des Cultes*, par Dupuis, publié par Chasseriau, seroient livrés au pilon. Quatre mille exemplaires ont déjà été trouvés et saisis par la police, chez une personne chargée de les satiner.

— La chambre civile des vacations a renvoyé jusqu'après les vacances la cause des enfans du duc d'Otrante, qui demandent au libraire Lerouge la suppression des Mémoires attribués à leur père, et des dommages-intérêts.

— M. le vicomte de Galard-Terraube demande, par la voie des journaux, que le titre de *roi de Navarre* soit rétabli sur nos monnoies, où il fut empreint depuis le règne de Henri IV jusqu'à notre désastreuse révolution.

— M. le vicomte de Rezé, lieutenant-général des armées du Roi, est attendu en Catalogne pour remplacer, dans le commandement de la division d occupation, M. le vicomte de Maringoné, qui rentre en France.

— M. le baron Richard d'Aubigny, ancien contrôleur-général des postes, vient de mourir à l'âge de soixante-douze ans.

— Le nommé Presiat, qui aux Etats-Unis avoit essayé de se faire passer pour le fils de Louis XVI, vient d'arriver en France. Il a debarqué au Hâvre, où il s'est présenté en qualité de Charles X. Il a donné des signes d'une véritable folie, et, malgré ses titres et certificats, le lieutenant du Roi, baron Le Pic, l'a fait mettre dans un lieu de sûreté.

— On vient de saisir un numéro du journal qui s'imprime à Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme), sous le nom d'*Ami de la Charte*.

— Un accident bien malheureux a eu lieu sur le territoire d'Aubreville (Meuse). Des chasseurs poursuivoient des sangliers. Le fils du sieur Louis Noël, brigadier forestier de S. A. R. le prince de Condé, aperçoit ces animaux, et veut leur décocher un coup de fusil; mais la balle, ayant frappé un corps dur, est allée par répercussion atteindre son père, qui a jeté un grand cri. Le fils est accouru, et a trouvé son père sans vie. Ce malheureux est en proie au plus violent désespoir.

— Plusieurs incendies ont éclaté dans le département de la Moselle. Le feu a pris le 5 à la maison du sieur Dannemont, à Monterhausen; le 6, à une grange pleine de regain mouillé, et le 15, à une maison du sieur Stemmet, laboureur à Landrefang. Tous ces bâtimens ont été réduits en cendres, ainsi que les grains et les fourrages qu'ils contenoient. On évalue à 70,000 fr. la perte causée par ces incendies.

— Le duc de Hesse-Darmstadt (Allemagne) a rendu une ordonnance qui crée dans chaque province une commission pédagogique, dont le but est la surveillance sur l'éducation, sur les mœurs et la discipline des élèves, et sur la moralité et les principes des maîtres. La juridiction de cette commission, établie dans la capitale, s'étendra sur tous les gymnases et écoles savantes de la province.

— La veuve du fameux prince de la Paix, sœur du feu cardinal de Bourbon, régent d'Espagne, est partie de Londres, le 15 de ce mois, pour se rendre à Bruxelles.

— Le roi des Pays-Bas s'est rendu, le 18 octobre, accompagné d'un nombreux cortége, au palais des Etats-généraux, et a ouvert la session par un discours où il a annoncé à l'assemblée différens projets de lois qu'il lui soumettroit pendant le cours de cette année.

— Le décret par lequel le sénat grec avoit ordonné la prise et la confiscation des navires étrangers a été révoqué avant que la proclamation du gouvernement britannique des îles Ioiennes ait été mis à exécution.

— Lord Charles Murray, fils du duc d'Atholl, n'a pas été plus heureux que lord Biron. Comme lui, il s'étoit dévoué au service des Grecs; comme lui, il a été enlevé à la fleur de son âge en défendant leur cause de tout son pouvoir. Il est mort, le 11 août, à Gastouini.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du reabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Oraison funèbre de Louis XVIII; par M. l'évêque d'Hermopolis (1).

L'honneur d'être choisi pour prononcer l'Oraison funèbre du feu Roi sembloit appartenir de droit à l'orateur qui avoit occupé la chaire avec tant d'éclat et de fruit, et qui, en se créant un genre nouveau, avoit rendu tant de services à la religion et à la société. M. l'évêque d'Hermopolis ne pouvoit fermer plus noblement la carrière où d'autres devoirs ne lui permettront plus de descendre, qu'en payant un hommage à la mémoire du Monarque que nous pleurons, et son caractère comme son talent le rendoient éminemment propre à célébrer un Prince aussi distingué par l'élévation de ses sentimens que par celle de son rang. L'Oraison funèbre du Roi, qui paroît en ce moment, prouve que le prélat a rempli dignement une si haute mission. Ce discours, qui avoit été entendu à Saint-Denis avec un vif intérêt, ne fera pas à la lecture de moindres impressions; il offre des morceaux rapides, de grandes vues, des jugemens pleins de sagesse et de mesure, des mouvemens heureux, des tableaux attachans. L'orateur avoit pris pour texte, comme nous l'avons vu, ces paroles du Deutéronome : *Ego occidam.....,* et son discours a été le développement de ce texte. Il a peint le Roi dans la disgrâce et dans la prospérité, tantôt enveloppé dans les desseins d'une Providence sévère qui punit, tantôt servant aux desseins d'une Providence miséricordieuse qui pardonne,

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

et toujours digne d'admiration et d'amour, toujours Roi, dans l'infortune par sa magnanimité, dans la prospérité par sa sagesse. Nous ne pouvons mieux faire connoître ce discours qu'en citant quelques fragmens, où on trouvera réunis la vérité, le talent et la mesure :

« Vers le milieu du dernier siècle, une secte impie et séditieuse éleva la voix avec l'éclat de la trompette, pour crier aux peuples que le christianisme est une superstition, et la royauté une tyrannie. Elle mit en œuvre tout ce que le libertinage de l'esprit pouvoit inventer pour justifier la corruption du cœur, pour inspirer la haine de la religion et le mépris de ses ministres, pour remuer dans l'homme l'amour si vif de l'indépendance : partout les anciennes croyances en sont ébranlées, les liens de la subordination se relâchent, la licence des écrits passe dans les mœurs publiques ; on semble vouloir s'affranchir de toute espèce de joug, n'avoir de maître ni au ciel, ni sur la terre ; et l'on peut bien dire que le trône et l'autel étoient renversés dans les opinions avant de l'être en réalité.

» C'est dans ces sinistres conjonctures que la naissance appelle au trône ce Prince de sainte mémoire, d'une ame si pure, d'une raison si saine, d'une instruction si solide, d'un amour si vrai pour son peuple, et qui devoit être le martyr de sa bonté comme de sa foi. Jamais Prince ne fut plus digne d'être heureux, et jamais Prince n'a été plongé dans un abîme plus profond de maux et de douleurs. Sa politique étoit dans son cœur : faut-il s'étonner qu'elle ait pu être trompée quelquefois par sa tendre humanité? Les bienfaits qu'il répand au commencement de son règne, les réformes désirées qu'il opère, annoncent que les Français ont dans lui un père plutôt qu'un Roi. Tout semble lui promettre de brillantes destinées, lorsque quelques embarras dans les affaires publiques font agiter des questions délicates sur l'origine et l'étendue du pouvoir. Les habitudes luttent bien encore contre les doctrines nouvelles ; mais l'obéissance est trop raisonnée pour être bien profonde ; l'esprit du siècle l'emporte : bientôt un cri se fait entendre, qui devoit être comme le présage de longues et violentes tempêtes. On demande, on appelle avec de bruyantes clameurs la convocation de nos anciennes assem-

blées politiques : les sages sont dans la crainte, les novateurs ont tressailli de joie.

» Voici donc que le meilleur, le plus confiant de tous les Rois s'entoure de ses sujets, comme un père de ses enfans : mais à peine le grand conseil de la nation est réuni que la révolution commence. Messieurs, je ne suis point ici pour accuser les hommes ; je laisse à l'histoire le soin de nommer les personnages, de les peindre avec les traits de l'inflexible vérité, de les traduire tous, sans distinction de rang et de naissance, au tribunal de la postérité, pour y être jugés par leurs doctrines et leurs œuvres. Je n'oublierai pas que les lèvres du prêtre doivent être *dépositaires* de la charité comme *de la science :* ce n'est pas du haut de la chaire d'un ministère de paix, et devant les restes vénérables d'un Prince pacificateur, que je ferai entendre des paroles de haine et de discorde ; mais aussi je n'aurai pas la foiblesse de taire les excès, et d'épargner l'esprit de perversité qui sera la honte éternelle de ces derniers temps.

» Comment se fait-il qu'au sein d'une assemblée qui renferme tant de lumières, tant de talens et même tant de vertus, il se forme des orages qui, après avoir grondé longtemps sur le trône et l'autel, finissent par les briser? C'est que la plupart de ses membres, plus ou moins imbus de fausses maximes, se laissent dominer par une faction irréligieuse et turbulente, qui se joue également de Dieu et des hommes, et veut tenter une expérience sur la société, au risque de la bouleverser toute entière. On ne craint pas de dire hautement qu'il faut tout changer : changer les lois, changer les mœurs, changer les hommes, changer les choses, changer la langue, tout détruire ; oui, tout détruire, parce qu'il falloit, disoit-on, tout recréer. De là cette sauvage déclaration *des droits,* qui n'étoit propre qu'à étouffer le sentiment des devoirs et qu'à faire de la France un amas de ruines. Laissez-les fermenter dans les esprits ces levains de discorde et de cupidité, et l'on verra que, pour avoir eu l'imprudence de semer de mauvaises doctrines, on aura le malheur de n'en recueillir que des crimes ; et l'on verra se vérifier cette parole du plus grand des orateurs, que là où tout le monde est maître tout le monde est esclave ».

A la fin de la première partie, l'orateur, revenant

un instant sur les évènemens qu'il avoit rappelés, montre la Providence accomplissant ses desseins sur la monarchie, sur la famille royale et sur la religion :

« Une fausse politique, bien différente de celle qui les anime aujourd'hui, avoit égaré les puissances étrangères et leur avoit inspiré d'ambitieuses pensées sur la France : eh bien! le ciel permet que les armées françaises, constamment victorieuses, déconcertent leurs projets; le sol de la patrie ne sera point entamé, et la France de Louis XIV est encore la France de Charles X.

» Les ennemis de la religion affectoient de dire, pour la rendre odieuse et méprisable, qu'elle énervoit le courage, qu'avec leur croyance et leurs pratiques les chrétiens n'étoient pas faits pour combattre : eh bien! le ciel permet que la chrétienne Vendée devienne la terre de l'héroïsme, et fasse voir l'alliance de ce que la piété a de plus simple et de plus populaire, avec ce que le courage peut avoir de plus entreprenant et de plus audacieux.

» Deux monstres, celui de l'impiété et celui de l'anarchie, sembloient devoir ravager pour toujours l'Eglise et l'Etat : eh bien! le ciel suscite un homme qui les enchaîne de son bras puissant, relève les autels abattus, comprime ces sociétés d'autant plus ennemies des peuples qu'elles se disent plus populaires, et, sans le savoir, prépare ainsi pour les Bourbons une France monarchique et catolique tout à la fois.

» Un philosophisme, qui se croyoit la sagesse, disoit que la religion n'avoit plus de racines dans la foi des peuples, et qu'elle tomberoit si elle étoit abandonnée à ses seules forces; même il avoit espéré de faire trouver fausses les promesses de perpétuité faites à l'Eglise chrétienne par son divin fondateur : eh bien! le sanctuaire est dépouillé, ses pontifes sont dans l'indigence, ses prêtres languissent dans l'exil ou meurent sur les échafauds; les choses saintes sont l'objet de la dérision publique, tous les appuis humains sont brisés, tout l'éclat extérieur a disparu : et toutefois, quand le moment est arrivé, la religion sort toute vivante du fond des cœurs, où elle s'étoit réfugiée comme dans un asile inviolable. Ce n'est pas tout; le chef de l'Eglise est captif. Mais qu'on ne s'y trompe pas; l'univers le contemple : sa prison

a plus d'éclat que le Vatican avec toute sa magnificence ; ses chaînes sont plus glorieuses que sa tiare. La renommée de ses vertus se répand au milieu des communions séparées de la sienne, et le monde entier s'étonne de se trouver catholique par un sentiment d'admiration dont il ne peut se défendre. Enfin le vicaire de Jésus-Christ est rendu au peuple romain à l'époque où les enfans de saint Louis et de Henri IV sont rendus au peuple français. Dieu l'a voulu ainsi pour la consolation de son Eglise et l'instruction de la terre ; et c'est bien en ce jour qu'il faut plus que jamais répéter les paroles que Bossuet, d'après les livres saints, faisoit entendre sur la tombe d'une reine malheureuse : « Comprenez maintenant, » ô rois; instruisez-vous, vous qui êtes appelés à gouverner » les nations ». *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram* ».

Dans la seconde partie, l'orateur montre Louis sur le trône qu'il étoit si digne d'occuper. Là se trouve un morceau qui a excité vivement l'attention :

« Rassasiée de batailles et d'une renommée qui avoit coûté tant de sang et de larmes et porté si souvent dans les familles le trouble et le deuil, lasse du sceptre qui pesoit sur elle depuis long-temps, la France désiroit à la fois et plus de repos et plus de liberté. Elle étoit peuplée de générations anciennes qui donnoient au passé des regrets légitimes, et de générations nouvelles qui ne connoissoient que le présent. Il ne s'agit pas de policer un peuple enfant qui entre dans la vie sociale, ni de ramener au devoir, après quelques égards passagers, un peuple profondément religieux et docile : il s'agit de gouverner un peuple travaillé depuis un siècle par des doctrines de licence et d'impiété, divisé par les intérêts comme par les opinions; un peuple usé par la civilisation même, devenu étranger, du moins en grande partie, à un ordre de choses suranné pour lui et qu'il ne connoît que par l'histoire; qui s'irriteroit de remèdes trop violens, qui tomberoit en langueur par des remèdes trop doux. Oh! qu'il faut une main habile et sage pour guérir tant de maux! La France se présente à Louis, non telle qu'il l'a laissée, mais telle que la révolution l'a faite, comme se présenteroit à son ancien maître une maison ruinée par le temps et ravagée par l'incendie.

Certes, Messieurs, je ne suis pas du nombre de ceux qui croient qu'il falloit élever un mur d'airain entre ce qui avoit été et ce qui alloit être, compter pour rien les traditions et l'expérience des siècles, renier en quelque sorte ses ancêtres et répudier leur héritage de gloire et de vertus, se laisser emporter avec l'insouciance, sans réflexion, sans discernement, au torrent des opinions nouvelles. Le premier devoir des gouvernemens, c'est de lutter contre les passions indociles pour les soumettre au joug des lois, contre la licence pour le maintien de la liberté commune, contre l'esprit d'innovation pour le repos de la société, contre l'impiété pour la défense de la religion, la meilleure sauve-garde des mœurs et des lois; et c'est surtout de l'homme public qu'il est vrai de dire que sa vie est un combat perpétuel.

« Mais je sais aussi qu'on est forcé plus d'une fois de respecter les ravages du temps, qu'il n'est pas au pouvoir des vivans de rappeler les morts du fond de leurs tombeaux, que le temps met dans les esprits des dispositions dont les hommes ne sont plus les maîtres, et qu'après une longue suite de secousses et de dévastations dans l'ordre religieux et politique, il peut devenir aussi impossible de reconstruire l'édifice social tel qu'il étoit, qu'il seroit insensé de n'en rien conserver. Que fera donc Louis? sera-t-il exclusivement dominé par les doctrines, les habitudes, les usages dans lesquels il a été nourri, élevé dès ses premières années? ou bien va-t-il, en novateur, quitter les routes monarchiques, pour se jeter dans ces vagues théories qui ont toujours promis la paix et la sécurité sans les donner jamais? Il ne fera ni l'un ni l'autre. Il ne tentera pas de relever l'ancien édifice tout entier; la plupart des pierres qui le composoient ne sont pas seulement dispersées, elles ne sont plus que de la poussière. Il se gardera bien de dédaigner le passé, ce seroit l'infaillible moyen de ne pas avoir d'avenir. Il s'attachera à rajeunir l'antique monarchie, à renouer plutôt qu'à finir de briser la chaîne des générations. Il sait que si la politique, comme la morale, a ses maximes inviolables, leur application n'a rien d'absolu; qu'elle se modifie par l'empire des circonstances, par les mœurs, le génie et les besoins des peuples. Législateur ferme et sage à la fois, rien ne le fera fléchir devant ces doctrines d'anarchie qui, en déplaçant le pouvoir pour le confier aux caprices de la multitude, mettent dans la société un levain éternel de révolutions; mais en

même temps, dans ce qui est commandé par l'intérêt de tous, il comprendra qu'il doit plier devant la force des choses. D'après la maxime d'un ancien, il donnera à la France les institutions qu'il la croit capable de porter, et qui ne seront à ses yeux que le développement, devenu indispensable, de celles qu'il étoit dans la pensée de Louis XVI de lui donner; il laissera au temps ce qui n'appartient qu'au temps, le soin de révéler les avantages comme les imperfections de son ouvrage. Ainsi, sous la main du pilote habile qui le dirige, le vaisseau de l'Etat voguera sur une mer encore agitée, sans craindre les écueils. Que si la tempête vient l'assaillir de nouveau, elle n'est que passagère : le calme renaît, le génie du mal s'enfuit et disparoît pour toujours.

Nous aurions voulu pouvoir multiplier ces citations, mais il faut laisser au lecteur le plaisir de parcourir dans son ensemble ce beau discours, où la noblesse des expressions répond à la sagacité des jugemens, et où l'orateur s'est montré digne de son ministère comme de sa réputation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons annoncé la nomination de M. l'abbé de Tournefort à Limoges, et de M. l'abbé de Mailhet à Tulles. S. M. a depuis nommé aux autres siéges vacans. M. de Villèle, évêque de Soissons, est nommé à l'archevêché de Bourges, et est remplacé, à Soissons, par M. l'abbé de Simony, ancien grand-vicaire de Chartres, et aujourd'hui de Reims, et précédemment aumônier de Monsieur. M. l'abbé de Gualy, grand-vicaire de Rodez, est nommé, par la même ordonnance, à l'évêché de Carcassonne. Ces nominations complètent le corps épiscopal.

— Les missionnaires de France vont commencer leurs travaux d'hiver, et donner en même temps trois missions dans trois différentes villes. Une première division d'entr'eux est partie pour Auxerre, où la mission avoit déjà été projetée pour l'année dernière. M. l'abbé Rauzan ira se mettre à la tête de cette mission, quand il aura prononcé l'oraison funèbre du feu Roi pour le service qui doit avoir lieu au nom de

l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. En attendant, M. l'abbé Férail dirigera la mission d'Auxerre. Une seconde division de missionnaires est partie pour Bayeux, où M. l'abbé Levasseur doit diriger la mission. La troisième division doit partir la semaine prochaine pour Beaune. Ce sera M. H. Aubert qui présidera à cette mission; il sera accompagné de cinq de ses confrères. Il paroît que les missionnaires se proposent de visiter, cet hiver, un plus grand nombre de villes que les années précédentes.

— Le 5 octobre, est mort à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans, M. André Cosse, dit *Calmont*, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Orens, à Ausch. Né à Camon, diocèse de Mirepoix, il fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et étudia la musique d'église. MM. de Cambon, qui s'intéressoient à lui, lui obtinrent un canonicat de la métropole de Toulouse, puis un autre dans le chapitre de Saint-Orens, à Ausch, qui étoit richement doté. Au moment de la révolution, il refusa le serment, passa d'abord en Espagne, mais revint bientôt après sur l'invitation de M. de Latour du Pin, son archevêque, pour être utile aux fidèles pendant la persécution. L'abbé Cosse rendit en effet des services dans les temps les plus fâcheux. Proscrit en 1792, il erra dans les Pyrénées, et se retira à Bordeaux, où il exerça le ministère pendant deux ans dans la plus forte terreur et au milieu des plus grands dangers. Contraint de quitter cette ville, il vint à Paris dans le mois d'août 1794, et reçut des pouvoirs des grands-vicaires de Paris. La révolution l'avoit dépouillé et de son canonicat et d'un autre bénéfice fondé autrefois par sa famille. Il trouva dans la modération de ses désirs et dans la simplicité de ses goûts le moyen de se suffire à lui-même. A la modique pension que l'on accorde aux anciens bénéficiers il joignit quelque temps le titre de chapelain des Dames Anglaises, rue de Fossés Saint-Victor. Son frère, M. Joseph Cosse, ancien président de l'institut philanthropique à Bordeaux et royaliste dévoué, est mort peu de mois avant lui. L'abbé Cosse avoit pris dans la révolution le nom de *Calmont*, sous lequel il fut plus connu. Il emporte les regrets de quelques amis qui estimoient son caractère et qui aimoient sa franchise.

— M. l'évêque d'Evreux a pris aussi des mesures relativement à l'exécution de l'ordonnance royale du 8 avril. Par une

circulaire du 4 octobre, adressée à tous les curés du diocèse, le prélat, après avoir montré l'importance des premières écoles pour l'enfance, et la nécessité de veiller sur le choix des maîtres, trace un réglement destiné à prévenir ou à arrêter tous les abus. Nul ne sera admis à exercer dans le diocèse les fonctions d'instituteur, s'il n'a reçu de M. l'évêque une autorisation spéciale. Celui qui se présentera pour obtenir cette autorisation sera examiné sur la doctrine chrétienne. Il est recommandé aux instituteurs de tenir avec les élèves une conduite grave et mêlée de douceur, de commencer les exercices chaque jour par la prière, de faire le catéchisme, de ne souffrir entre les mains de leurs élèves que des livres moraux et religieux, de les conduire à l'église les dimanches et fêtes, de s'entendre avec les curés pour que les enfans se confessent au moins tous les trois mois. Les filles ne pourront, sous aucun prétexte, être admises dans les écoles avec les garçons. Toutes les écoles sont placées sous la dépendance et surveillance directes des curés et desservans dans la paroisse desquels elles sont situées, et ces pasteurs sont autorisés à visiter ces écoles aussi souvent qu'ils le croiront utile, à interroger les enfans, à s'assurer si les prières se font avec piété et les catéchismes avec exactitude, et à donner en particulier aux instituteurs tous les avis convenables. De plus, les curés de canton doivent visiter tous les trois mois toutes les écoles de leur canton, et rendre compte à M. l'évêque de ce qu'ils auroient remarqué; ils sont autorisés à suspendre provisoirement un instituteur, si le cas étoit urgent. Ce réglement nous a paru rédigé avec beaucoup de sagesse, et aura sans doute d'heureux résultats pour la bonne tenue des écoles dans le diocèse d'Evreux.

— M. de Chamon, évêque de Saint-Claude, vient de publier un Catéchisme pour son diocèse. Le prélat a adopté celui qui avoit été publié, dans le siècle dernier, par M. de Fargues, premier évêque de Saint-Claude; mais il a cru devoir y faire quelques additions pour prémunir davantage les fidèles contre les doctrines de l'irréligion, et contre la séduction des erreurs. Il y développe donc avec plus de soin les preuves de la divinité du christianisme, les caractères distinctifs de l'Eglise, et les devoirs des sujets envers l'autorité. Il a insisté sur les droits des princes et sur les obligations des peuples. La révolution, qui a interverti à cet égard tous les

principes, rend plus nécessaires que jamais des instructions soignées sur ce point capital. M. l'évêque de Saint-Claude engage donc les fidèles à méditer les vérités qu'il leur met sous les yeux; il exhorte les prêtres à les inculquer avec autant de charité que de zèle. Le Mandement du prélat est daté du 12 avril de cette année; M. de Chamon y prend le titre de troisième évêque de Saint-Claude; et en effet il n'y a eu avant lui que deux évêques légitimes, M. de Fargues, mort en 1785, et M. de Chabot, qui se démit en 1801. On a joint au Catéchisme les prières du matin et du soir, un exercice pour entendre la messe, une courte méthode d'oraison, et une manière de sanctifier les actions de la journée.

— Le clergé du diocèse de Langres vient enfin de jouir d'un avantage que depuis long-temps il avoit à envier à d'autres diocèses; une retraite ecclésiastique s'y ouvrit le 12 octobre. Presque tous les prêtres qui purent s'y rendre étoient arrivés dès la veille, au nombre de soixante-dix; les prêtres de la ville et des environs venoient se joindre à eux pour les exercices, le local ne permettant pas de les loger tous. Chaque jour il y a eu le matin une instruction tirée du Pontifical, et un discours le soir; l'un et l'autre étoient faits par M. H. Aubert, des missions de France. De plus, M. l'abbé Barillot, vicaire-général et superieur du séminaire, faisoit tous les matins, à haute voix, une heure de méditation, et à trois heures une lecture accompagnée d'une glose ou entretien sur quelques points de discipline ecclésiastique. M. l'évêque célébroit la messe chaque jour, assistoit à tous les exercices et même aux récréations, témoignoit sa satisfaction de se trouver au milieu d'un clergé si sage et si uni. Le 19 octobre, à une heure et demie, tous les prêtres se rendirent processionnellement à la cathédrale, en chantant les litanies; M. l'évêque fermoit le cortége. Le missionnaire prêcha sur le sacerdoce, qu'il considéra comme dépositaire de la vérité. Ce discours fut suivi de la rénovation des promesses cléricales, pendant laquelle on chanta les litanies du sacerdoce de Notre-Seigneur. Après la bénédiction du saint Sacrement, la procession retourna dans le même ordre, en chantant le *Te Deum*. M. H. Aubert a proposé d'établir l'association de prières en l'honneur du saint Sacrement, qui s'est formée à Paris et en plusieurs villes, et qui y a produit des fruits abondans de zèle et de piété. L'association a été établie

aussitôt dans la cathédrale, et beaucoup de curés se disposent à l'introduire dans leurs paroisses. Le clergé et les fidèles ont paru également satisfaits de cette retraite, dont le succès a surpassé les espérances qu'on en avoit conçues.

— La retraite du clergé de Nanci a commencé le 12 octobre. M. l'évêque y étoit attendu, et ses appartemens avoient été préparés au séminaire, où il devoit loger; mais le prélat a été retenu à Paris par le service de la Reine et par les obsèques du feu Roi. Son absence a été vivement sentie dans un diocèse où il a déjà gagné tous les cœurs. La retraite a été donnée par M. Desmares, des Missions de France. Chaque jour il dirigeoit cinq exercices; le matin, une méditation de trois quarts d'heure; à dix heures, l'explication du Pontifical pendant une heure; à midi, l'examen particulier; de deux à trois heures, une conférence sur les devoirs ecclésiastiques; et à cinq heures et demie, un sermon. Tous ces discours étoient prononcés d'abondance : le zèle et la charité du missionnaire, d'excellentes applications de l'Ecriture, des traits pris de la vie des saints prêtres, quelques faits personnels amenés à propos, tout a contribué à toucher les auditeurs. Le 18, M. Desmares a établi le chemin de la croix dans la chapelle du séminaire, et a fait une exhortation à chaque station. La retraite a fini, le 19, par une procession générale à la cathédrale. Les fidèles s'y étoient portés en foule, et le prédicateur leur a adressé un discours très-propre à faire impression. Jamais retraite n'a été plus nombreuse; il y avoit deux cent cinquante ecclésiastiques, dont près de cent soixante-huit à quatre-vingts ans. Dans le nombre il s'en trouvoit quarante-quatre qui avoient autrefois adhéré à la constitution civile du clergé : tous, et d'eux-mêmes, sont allés chez M. Michel, grand-vicaire et supérieur du séminaire, et y ont signé une formule de renonciation conçue dans les termes les plus expressifs. Nous croyons devoir faire connoître cet acte édifiant :

« Nous soussignés, prêtres du diocèse de Nanci et Toul, après nous être représenté à nous-mêmes, dans le silence et les réflexions de la retraite sacerdotale, l'ensemble et les détails de notre conduite précédente; voulant faire cesser, dans l'esprit de nos confrères et des fidèles, tout sujet de croire et de soupçonner que nous participons encore aux écarts et aux erreurs des malheureux temps de notre révolution; voulant en outre donner à Mgr. notre évêque une nouvelle preuve que déjà et depuis long-temps nous avons renoncé à

toute cette déplorable participation, nous avons résolu de professer et professons par la présente formule souscrite de nous, comme nous ne cesserons de professer de vive voix et par nos actions, notre entière adhésion d'esprit et de cœur à tous les points de la doctrine catholique, à tous les canons ou réglemens de la sainte Eglise romaine concernant la juridiction et la discipline, à l'autorité suprême de son auguste chef, aux décisions doctrinales et aux ordonnances du souverain Pontife Pie VI, de vénérable mémoire, sur la constitution civile du clergé; enfin, notre soumission entière et filiale à notre révérendissime évêque, entre les mains duquel sera remise notre présente déclaration, avec prière de l'agréer, comme l'expression franche de nos invariables sentimens. Fait et signé à Nanci, pendant la retraite sacerdotale à laquelle nous avons eu le bonheur de participer, le 15 octobre 1824 ».

Cette pièce est souscrite de quarante-quatre prêtres. La réunion la plus cordiale a eu lieu entre tous les prêtres; on voyoit qu'il n'y avoit entre tous qu'un cœur et qu'une ame. Tous remercioient Dieu de ce qui venoit de se passer; et ceux qui s'étoient préservés de toute participation aux innovations passées, accueilloient avec joie des confrères dans une démarche si loyale et si franche. On est persuadé que les prêtres qui n'ont pu venir à la retraite, et qui sont dans un cas semblable, souscriront la même formule, et on en conçoit les plus favorables espérances pour le bien du diocèse, et pour l'administration d'un prélat aussi actif et aussi dévoué.

— M. l'archevêque d'Albi a été accueilli partout, dans la visite de son diocèse, avec un empressement que le zèle et l'affabilité du prélat redoubloient chaque jour. Mais la petite ville de Mazamet, entr'autres, lui a fait une réception plus pompeuse et plus touchante : les rues furent décorées de verdure et d'arcs de triomphe. Les autorités civiles et militaires, assistées de la garde nationale, escortoient le prélat. Les protestans sembloient le disputer aux catholiques en témoignages de respect. M. l'archevêque se rendit à l'église, où l'on chanta le *Te Deum;* il monta en chaire, et adressa à la foule des paroles d'édification qui furent soigneusement recueillies. Le soir, la ville fut illuminée. Le lendemain, Mgr. administra le sacrement de confirmation à une nombreuse jeunesse, qui s'y préparoit depuis long-temps. Le mercredi 23, il partit pour Saint-Amans, et fut reçu chez M. le maréchal Soult. Les acclamations le suivirent à son départ; et sa sagesse comme sa bonté le rendent de plus en plus cher à un diocèse qui se félicite d'avoir acquis un si digne chef, et un guide si propre à faire refleurir la religion.

— La ville de Montpellier a vu se renouveler l'exemple effrayant de mort subite qui avoit déjà eu lieu cette année, d'abord à Saint-Omer en la personne de M. l'abbé Brédard, puis à Londres dans la personne de M. l'abbé Papillon. M. Crespi, curé de Saint-Roch, a été frappé à peu près de la même manière. Le dimanche 26 septembre il avoit de grand matin administré un malade. Il avoit ensuite célébré la messe et fait une instruction sur l'évangile du jour. Il y avoit annoncé un cours d'instructions qui devoit commencer le premier dimanche d'octobre. Au moment où il descendoit de chaire, il tomba sur les marches, au bout de quelques instans il n'étoit plus. Ce prêtre vénérable par son âge et estimable par ses vertus étoit le modèle de ses confrères et le père de ses ouailles.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Mgr. le Dauphin, toujours sensible au malheur, vient d'envoyer à M. le comte Emmanuel de Thuisy, sous-préfet de Fontainebleau, une somme de 300 fr. pour le nommé Hanquelin, de la paroisse de Tousson, dont la récolte a été entièrement consumée par le feu.

— Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine, sur le rapport de Mme. la marquise de Monteynard, ont daigné accorder 1000 fr. à la paroisse de Tencin, arrondissement de Grenoble, épuisée par les sacrifices qu'a exigés la reconstruction de son église.

— Mme. la Dauphine a visité, le 26, les tableaux exposés au Musée royal du Louvre. S. A. R. Madame, duchesse de Berri, a daigné visiter aussi le cabinet minéralogique de M. le comte de Bournon.

— Nous devons faire connoître un trait qui nous avoit échappé en parlant de la visite aux Invalides de S. M. Charles X, et qui pourtant mérite d'être connu. Une foule immense s'étoit portée sur son passage. On se pressoit autour de lui; une dame, qui portoit son enfant, faisoit d'inutiles efforts pour traverser la foule, et, soit pour le préserver de toute atteinte, soit pour qu'il pût mieux voir le Roi, elle l'élevoit au dessus des autres. Charles X l'aperçut, ordonna qu'on la laissât approcher, et, allant au-devant d'elle : « Je vois, dit-il, Madame, ce que vous voulez; vous désirez que j'embrasse votre enfant ». Il le prit, l'embrassa, et le rendit à sa mère, touchée jusqu'aux larmes de ce trait de bonté et de familiarité.

— Le *Moniteur* continue à publier les adresses au Roi d'un grand nombre de villes, de tribunaux de première instance et de commerce, de juges de paix, de chambres de notaires, d'avoués et d'avocats.

— Mgr. le duc de Bourbon ressent depuis quelques jours une indisposition qui l'a empêché d'assister aux obsèques du feu Roi.

— S. Exc. le ministre de l'intérieur a informé MM. les préfets que l'intention du Roi est que sa fête ne soit pas célébrée cette année.

— S. Exc. le comte de Villèle a pris, le 25, possession du nouvel

hotel des finances, dans la rue de Rivoli. C'est un bâtiment d'une vaste étendue et d'une architecture fort élégante. L'intérieur est meublé avec une grande magnificence.

— On dit que la décoration de la coupole de Sainte-Geneviève est terminée, et qu'elle sera découverte le jour de la Saint-Charles. Le bas de la coupole est occupé par quatre groupes, dont les principaux personnages sont Clovis, Charlemagne, saint Louis et Louis XVIII, adressant, à genoux, leurs prières à sainte Geneviève, qui occupe le haut de la coupole.

— Par ordonnance royale, le titre de baron est conféré au docteur Portal, premier médecin du Roi.

— M. le général Ricci, commandant en chef l'armée d'occupation, est, dit on, rappelé en France.

— La compagnie des agens de change a voulu payer son tribut de regrets à la mémoire de Louis XVIII. Elle a fait célébrer, le 29, dans l'église des Petits-Pères, un service pour le repos de son ame. Tous les membres de cette compagnie, en exercice ou honoraires, ont assisté à cette pieuse cérémonie.

— La basilique de Saint-Denis restera jusqu'à dimanche prochain telle qu'elle étoit avec ses décorations le jour de l'inhumation; elle sera ouverte tous les jours au public. On doit entretenir quatre cents lumières autour du catafalque, et huit cents dans la nef et le sanctuaire pendant tout le temps que durera la visite des fidèles.

— M. le maire de la ville d'Elbœuf, en présence du corps municipal et de tous les fonctionnaires civils et militaires, a inauguré, le 27, dans l'hôtel de la mairie, le buste de S. M. Charles X. A la vue de cette image chérie, l'assemblée, qui étoit fort nombreuse, a fait éclater les plus vifs transports. Une troupe de musiciens ont exécuté divers morceaux, après lesquels M. le maire a prononcé un discours, dans lequel il a rappelé les premiers actes du règne de Charles X. Après ce discours, la musique a fait entendre les airs si chers aux Français de *vive Henri IV* et *où peut-on être mieux?* etc. L'assemblée s'est ensuite séparée aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons! vive Charles X!*

— Le 15 octobre, le tribunal correctionnel de Marseille a condamné à deux mois de prison et 1000 fr. d'amende un individu coupable de prêt sur gage et à usure.

— Trois incendies ont éclaté sur différens points, le 15 octobre, dans le département du Bas-Rhin. Ils ont produit des dommages très-considérables. Des maisons, des écuries et des granges ont été brûlées avec la récolte qu'elles renfermoient. La perte totale est évaluée 64,000 fr. environ.

— M. le préfet de la Corse, informé que dans plusieurs communes de son département les officiers de l'état civil se permettoient de célébrer des mariages clandestinement et hors de la maison commune, a invité MM. les sous-préfets et maires de leur rappeler leurs devoirs et leurs intérêts même, attendu que la loi prononce dans ces sortes

de cas une amende contre l'officier de l'état civil, et même contre les contractans.

— Le roi d'Espagne, fatigué de l'abus honteux que les révolutionnaires font de l'indulgence des lois au mépris de sa dignité, vient d'ordonner, d'après l'avis de son conseil suprême de guerre, que tous ceux qui, depuis le 1er. octobre 1823, se sont déclarés ou se déclareroient par des faits quelconques ennemis des droits légitimes du trône ou partisans de la constitution de Cadix, seront tenus pour criminels de lèze-majesté, et comme tels sujets à la peine de mort. Les membres de sociétés secrètes seront passibles de la même peine.

— Le 19 de ce mois, S. A. l'infante, épouse de l'infant don Carlos, est accouchée d'un enfant.

— Les volontaires royaux de Cabron, Espagne, voulant rendre grâces à Louis XVIII de la délivrance de leur auguste souverain, ont fait célébrer pour lui un service funèbre à leurs frais, et en grande pompe.

— Le juge qui osa condamner don Carlos à dix ans de galères est retenu maintenant dans les prisons de Madrid.

— On fait courir le bruit que le gouvernement anglais auroit l'intention de retirer les secours qu'il a accordés jusqu'ici aux exilés espagnols. D'après ce même bruit, cette faveur seroit continuée pourtant à ceux qui figurent dans ce qu'on appelle la *liste de Wellington*.

— La *Gazette de Berlin* annonce que le gouvernement prussien a fait arrêter le gouverneur des jeunes ducs de Montebello, accusé d'écrits démagogiques et d'insultes envers un membre de la famille royale. Quelques journaux annoncent que ce gouverneur est M. Cousin, ancien professeur de philosophie à l'école normale, et qui eut défense de continuer ses cours.

— L'audience de réception de M. le lieutenant-général comte Guilleminot, ambassadeur à Constantinople, a eu lieu le 21 septembre. Après tout le cérémonial d'usage, S. Exc. a prononcé un discours, auquel le grand-visir a répondu, par ordre du sultan, que sa hautesse, en considération des relations amicales de la France avec la sublime Porte, avoit rendu un ordre suprême, afin qu'on eût soin de protéger et de défendre tous les employés, voyageurs et négocians français qui se trouvent dans ses Etats.

— La fièvre jaune exerce de grands ravages dans les Indes Occidentales, surtout à Cuba et à la Havane, ainsi que dans l'Amérique septentrionale, à la Nouvelle-Orléans et Charles-Town. Des mesures ont été prises par les gouvernemens voisins pour qu'elle ne se propage pas au loin.

Il paroît à Londres, depuis l'année dernière, un nouveau journal catholique, ou plutôt une continuation de celui qui

avoit été interrompu quelque temps par différentes circonstances. Cette continuation porte le titre de *Catholic Spectator*, et forme la troisième série du *Catholicon*, qui paroissoit il y a quelques années. Ces deux recueils s'impriment également chez MM. Keating et Brown, imprimeurs catholiques, connus par leur attachement à la religion et par leur zèle pour répandre de bons livres. Cette maison jouit constamment de la confiance des évêques, vicaires apostoliques, qui lui en ont donné d'honorables témoignages. M. Keating a eu la bonté de nous envoyer le Ier. volume de son *Catholic Spectator;* ce volume est orné d'un bon portrait du Pape régnant, et contient des morceaux de critique, des jugemens littéraires, des fragmens sur les antiquités ecclésiastiques de l'Angleterre, des nouvelles des missions et de différens Etats catholiques, enfin des morceaux de littérature et de poésie. Ce recueil se continue cette année, et même les cahiers qui nous sont parvenus nous ont paru offrir encore plus d'intérêt que les précédens. On en publie un par mois; nous avons reçu jusqu'ici les nos. 1, 2, 3, 4. 6 et 8, qui nous feroient désirer plus vivement les autres. On y remarque de bons articles sur différentes matières, des Mémoires curieux sur la persécution que les catholiques anglais ont soufferte dans les 16e. et 17e. siècles, et surtout beaucoup de documens sur la situation actuelle de l'Irlande, sur les écoles catholiques dans ce pays et sur le zèle du clergé pour l'instruction. Nous essaierons d'extraire ce qu'il y a de plus intéressant sur ce dernier objet dans le recueil dont nous parlons; c'est un nouveau moyen de répondre à ceux qui accusent le clergé catholique d'être ennemi des lumières.

Avis de l'imprimeur.

Nous espérons que nos abonnés jouiront avant la fin du mois prochain de la Table des 40 volumes, si souvent annoncée. Nous pouvons aujourd'hui calculer à peu près le nombre de feuilles, et la dépense qu'elle occasionnera. Nous aurions voulu pouvoir réaliser notre premier projet, et l'offrir à nos abonnés comme un gage de notre reconnoissance pour les encouragemens qu'ils ont donnés à notre entreprise. Nous désirons au moins laisser cette Table au prix le plus modéré. Nous l'avons fixée à 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port, que les abonnés pourront joindre, s'ils le veulent, au montant du prochain réabonnement. Ceux qui n'auroient pas encore réclamé cette Table sont priés de nous faire connoitre leurs intentions.

Dictionnaire biographique et bibliographique des prédicateurs et sermonnaires français; par l'abbé de La P*****. 1824, in-8°.

Cet ouvrage, si l'on s'en rapportoit à la *Préface*, auroit coûté beaucoup de peine à l'auteur; il espère, dit-il, que *les recherches multipliées auxquelles il s'est constamment livré depuis un assez long espace de temps, l'ont mis à portée de ne rien omettre de ce qu'on avoit droit d'attendre de lui.* Il parle des soins qu'il s'est donnés pour recueillir des *notions précises et authentiques* sur les prédicateurs, pour citer exactement tous leurs ouvrages, pour réunir sur eux *des particularités curieuses que peu de personnes connoissent;* il a surtout fait une *recherche scrupuleuse des prédicateurs* de mérite, dont il n'avoit été fait mention nulle part, et il *n'a pas laissé d'en découvrir un certain nombre.* Enfin cet auteur veut qu'on croie qu'il a pris beaucoup de peine, et qu'il s'est imposé un grand travail. Mais en bonne conscience on peut se dispenser de le plaindre; il est impossible que son travail l'ait beaucoup fatigué, et les efforts qu'il a faits se sont bornés apparemment à prendre dans les recueils les plus connus ce qui pouvoit lui convenir, et à copier sans façon les articles des prédicateurs qui se trouvent dans les dictionnaires. Loin d'y joindre des *particularités curieuses* qui ne se rencontrent nulle part, il n'a fait que ramasser partout ce qui traînoit depuis cent ans dans toutes les compilations. Rien de piquant, rien de neuf dans son *Dictionnaire.* L'auteur a tout bonnement pris des ciseaux, et ses recherches se sont bornées à découper, à rogner, sans rien ajouter qui eût

quelque prix. Nous l'avons vérifié pour plusieurs articles, tels que *Beauregard*, *Beauvais*, *Boisgelin*, *Boismont*, qui sont simplement copiés de la *Biographie universelle*. M. de La P. a un peu abrégé ces articles, mais il n'y a rien ajouté. En parcourant ses autres articles, nous n'y avons pas aperçu l'ombre de quelques recherches, et nous y avons trouvé, au contraire, la preuve que l'auteur n'avoit point fait de recherches, et qu'il avoit transcrit les articles avec beaucoup de négligence. On en jugera par quelques exemples.

A l'article *Bossuet*, il est parlé de l'édition de ses *Œuvres* commencée en 1743, et de celle des Bénédictins, entreprise avant la révolution; mais on ne dit rien de celle qui s'est faite, il y a quelques années, chez Le Bel, à Versailles. Un ecclésiastique auroit-il pu oublier de faire mention d'une entreprise de cette importance? Mais voici ce qui est plus fort. A la fin de ce même article, il est dit qu'on a publié une nouvelle édition de la *Vie de Bossuet*, par Burigny, à la tête de la collection de ses *Œuvres, en attendant celle que doit faire paroître M. de Bausset*. Comment est-il possible qu'en 1824 un homme écrivant en France ignore que M. de Bausset a fait paroître l'*Histoire de Bossuet*, il y a déjà plusieurs années, et qu'il y a eu même différentes éditions de cet ouvrage, qui a obtenu un succès si éclatant et si mérité? Cet éditeur est-il donc si étranger parmi nous qu'il n'ait jamais ouï parler d'une production si justement renommée? D'autres traits de cet article sont plus singuliers encore : *Le public*, dit l'auteur, *ne fut point dupe du faux zèle de Bossuet* dans l'affaire du quiétisme. Plus loin, le critique prétend que *l'Histoire des Variations fut un nouvel aliment qui prolongea les querelles religieuses*, et que *les protestans y répondirent avec solidité*. Il reproduit et approuve le jugement de Voltaire touchant le *Discours sur l'Histoire*

universelle. Il n'en faudroit pas davantage pour apprendre à se défier d'un compilateur à la foi si ignorant et si partial.

Il nomme quatre prédicateurs d'un nom à peu près semblable; Paul Rainaud, de l'Oratoire, mort en 1770; Guillaume Raynaud, Dominicain, dans le 17e. siècle; Louis Renaud, aussi Dominicain, mort en 1771, et N. Renaud, Oratorien, dans le 18e. siècle. Mais avec un peu d'attention il auroit pu voir que le premier et le dernier des quatre est le même personnage. Paul Raynaud, car il paroît que c'est ainsi que son nom doit être écrit, étoit né à Hières; il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et fut d'abord au nombre des appelans; mais il se soumit à la bulle vers 1746. Il prêchoit à cette époque avec succès à Paris, et remplit, entr'autres, avec assez d'éclat la station du Carême de 1753, à Notre-Dame. Cependant il fut interdit la même année par M. de Beaumont. Le Père Raynaud avoit remporté, en 1737, les prix de prose et de poésie à l'Académie française; il publia des vers au Roi à son retour de l'armée en 1764, et il est aussi auteur d'une Ode qui parut en 1770, sous ce titre : *la Grandeur de Dieu dans ses moindres ouvrages*. Raynaud avoit alors quitté l'Oratoire; ses Sermons n'ont pas été imprimés. Je ne sais où l'auteur a pris que Raynaud refusa deux fois l'épiscopat; le fait n'est pas plus vrai que la réflexion qu'il prête à ce sujet à Louis XV.

Il a donné place dans son *Dictionnaire* à deux prédicateurs, le Père Sermet, Carme, depuis évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, et l'abbé Torné, depuis évêque constitutionnel du Cher. Il approuve le premier d'avoir accepté ce titre, et parle dans ce même article des conciles *nationaux* de 1797 et de 1801, et de M. Grégoire, *ancien éveque de Blois*. C'est probablement celui-ci qui lui aura fourni cet article; un homme étranger au parti constitutionnel n'auroit pas

nommé Sermet sans y joindre quelque signe d'improbation pour son attachement au schisme. Il auroit ajouté aussi pour Torné, que ce constitutionnel abjura son état, se maria et figura dans les clubs; *voyez* sur ce malheureux nos *Mémoires*, tome IV, page 565.

L'auteur donne un article fort inexact et fort incomplet sur l'abbé de La Tour, curé de Montauban, et prédicateur dans le dernier siècle; s'il avoit fait quelques recherches, comme il s'en vante, il auroit trouvé dans ce journal une Notice sur cet ecclésiastique; *voyez* le n°. 871.

Pour grossir le volume, on y a joint l'*Essai historique sur l'Eloquence de la chaire*, par M. de Rocquefort, et des extraits des ouvrages de l'abbé Maury, de La Harpe et de Marmontel, sur le même sujet. Ces additions sont aussi considérables que le *Dictionnaire*; mais du moins on en nomme les auteurs, et M. de La P*****. ne s'en attribue pas le mérite. Il est assez singulier que la pagination recommence après le *Dictionnaire* pour les extraits à la fin du volume.

On a voulu faire croire que l'auteur, ou plutôt l'éditeur de ce *Dictionnaire*, étoit un ecclésiastique qui prend le titre de l'*abbé de La P*****.*; je gagerois que c'est une indication fausse, et que le compilateur est un homme, non-seulement étranger au clergé, mais dont la croyance et les intentions sont fort équivoques. J'en assignerois bien encore d'autres preuves que celles que j'ai fournies; celles-ci suffisent pour montrer quel degré d'estime on doit accorder à ce misérable recueil.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. le chevalier Artaud, chargé d'affaires de S. M. T. C. près le saint Siége, ayant reçu la lettre par laquelle ce Prince annonçoit au saint Père la mort de Louis XVIII, se transporta le mercredi 13, en cortége de deuil, au palais Va-

tican, et remit à Léon XII la lettre du nouveau Roi. S. S. lut avec sensibilité les expressions touchantes de cette lettre, et pria M. Artaud d'exprimer à son maître la part qu'il prenoit à la perte de la France, et son empressement à unir ses prières à celles de la famille royale pour le repos d'une ame si chrétienne.

— Le jeudi 14, S. S. visita, vers midi, le couvent des Ursulines, et se rendit ensuite au couvent des Capucins, ordre qu'elle honore d'une protection spéciale. Après avoir adoré le saint Sacrement dans l'église, le saint Père se rendit au réfectoire, où un dîner avoit été préparé. Léon XII s'étant mis à table, fit asseoir à ses côtés le Père Louis Micara, ministre général, et le Père Philippe de Strummow, procureur général, ainsi que MM. les prélats Testa, Nicolaï, Soglia et Martani. S. S. témoigna aux religieux la plus aimable bienveillance, visita tous les infirmes dans leurs cellules, et ne se retira point sans aller prier encore devant le saint Sacrement.

Paris. Le vendredi 29, M. l'archevêque de Paris est allé dans l'église Saint-Sulpice, et a béni le nouveau maître-autel que l'on vient d'élever. Cet autel, d'un bel effet, est tout en marbre, et doit être orné par la suite de bas-reliefs et de dorures. On va rétablir aussi, aux piliers du chœur, les statues des Apôtres. La bénédiction des cloches aura lieu, à ce qu'on croit, vers la fin du mois.

— Tous les journaux ont cité des fragmens plus ou moins longs de l'Oraison funèbre du feu Roi, par M. l'évêque d'Hermopolis, et le *Moniteur* l'a insérée en entier. Non-seulement le *Constitutionnel* n'a rien trouvé à prendre dans ce discours, mais il en fait une critique générale. La première partie est remplie de *hors d'œuvres* et de *déclamations;* dans la seconde, on n'a pas même nommé la charte, ce qui est impardonnable. Le morceau sur la transaction entre les idées anciennes et nouvelle est *assez froid; en général cette production est foible, le style n'a rien de grandiose*, et il y a des locutions vicieuses. Tel est le jugement du journaliste, qui cependant veut qu'on lui sache gré de sa *réserve* et de son *indulgence*, et qui avoit déclaré qu'il faut se *garder de la sévérité* quand on apprécie ces sortes de discours. Ainsi l'orateur est redevable à la modération du critique pour n'avoir pas été jugé plus rigoureusement. Quelle bonté d'ame! quelle impartialité et quel goût dans ce censeur! On est dispensé de ré-

pondre à ses reproches; ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu un autre journal blâmer dans l'Oraison funèbre cette phrase : *Il vivra dans nos annales ce règne de dix ans qui vient de finir.* Ces mots, dit le critique, paroissent prêter à une interprétation qui n'est pas sans danger, et sont même en contradiction avec le discours. Cette remarque est bien sévère; personne, je pense, n'a soupçonné l'orateur d'avoir voulu dire que Louis XVIII n'étoit pas Roi avant la restauration; mais il est assez clair que ce Prince n'a exercé l'autorité, n'a véritablement gouverné que depuis cette époque. C'est dans ce même sens que M. de Châteaubriand, dans son écrit sur la mort du Roi, a nommé ces dix ans *la partie active de son règne.* Tout le monde a entendu ainsi la phrase de l'orateur. Puisque nous avons eu occasion de revenir sur l'Oraison funèbre, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de faire connoître le passage où le prélat s'élève avec vigueur contre le déluge des mauvais livres. Cette éloquente protestation est digne à la fois du zèle d'un évêque et de l'éloquence de l'orateur :

« Mais, en rendant justice à ce qui est, je ne dois pas me laisser éblouir par tout cet éclat de félicité publique : le caractère sacré dont je suis revêtu, la présence du Dieu de vérité, l'amour de mes concitoyens, tout me presse de signaler, de déplorer, dans cette circonstance solennelle, un mal d'autant plus redoutable qu'on s'en inquiète moins, et qui, en fomentant tous les jours dans le corps social les passions les plus désordonnées, y entretient, y développe le principe le plus actif de dissolution et de mort, mal qui suffiroit seul pour déconcerter, pour ruiner toutes les combinaisons de la politique humaine; je veux parler de la circulation de cette multitude de livres funestes, qui portent dans les familles, avec les mauvaises doctrines, la corruption qu'elles justifient. Dans ce siècle, tout est perverti : on dénature notre histoire, en ne recueillant que des traits d'ignorance ou de scandale, en présentant les faits sous un faux jour, et la jeunesse n'apprend ainsi qu'à dédaigner nos pères comme des hommes odieux et ridicules; on dénature la religion, en rappelant les maux dont elle a été quelquefois le prétexte, et en jetant un voile sur les biens immenses dont elle est la source. Rien n'est oublié de ce qui peut affoiblir ou même briser les liens qui doivent nous attacher aux maximes monarchiques et chré-

tiennes des âges passés. Dans toutes ces productions, les notions du bien et du mal sont altérées : la piété est une foiblesse; l'obéissance, une servitude; le respect pour le sacerdoce, une superstition ; le mépris de toute religion, une noble indépendance. Et quel est donc le fruit de tous ces enseignemens, qu'on a tant de soin de faire descendre jusqu'aux dernières classes du peuple? C'est d'aller dessécher dans les cœurs les germes de la vertu, d'étouffer la conscience, de rendre les hommes méchans par système; c'est de former au milieu de nous des familles sans aucun frein religieux, d'où sortent de jeunes criminels qui connoissent les raffinemens du vice presque dans l'âge de l'innocence; c'est de faire voir sur l'échafaud des malfaiteurs qui donnent à la multitude l'effrayant exemple de mourir dans le crime sans crainte et sans remords ».

— L'usage des retraites pastorales, interrompu depuis trente-quatre ans dans le diocèse de Rouen, y a repris, cette année, avec beaucoup d'édification et de succès. La retraite a été donnée au séminaire, et les exercices ont été dirigés par M. l'abbé Boyer. Le 28 octobre, plus de cent quarante ecclésiastiques, y compris les diacres qui devoient être ordonnés le lendemain, se sont rendus de bonne heure du séminaire à l'archevêché, où Mgr. l'archevêque leur témoigna sa joie de voir avec quel zèle cette précieuse portion de son clergé étoit venue se renouveler dans l'esprit de sa vocation. On se rendit ensuite processionnellement à l'église, où le prélat célébra la messe et donna la communion à tous les ecclésiastiques. Un grand nombre de fidèles admirèrent leur recueillement. M. l'abbé Boyer prêcha sur les avantages de la retraite, tant pour les pasteurs que pour le troupeau; il exposa la grandeur et l'importance du sacerdoce, et répondit avec force et dignité aux reproches de ses détracteurs. Après le sermon, chaque ecclésiastique renouvela sa consécration entre les mains de S. A., pendant que le chœur chantoit un hymne analogue. On retourna ensuite processionnellement au séminaire. Mgr. y dîna avec ses prêtres; et, étant monté après le repas dans la chaire du lecteur, il adressa à son clergé des paroles pleines de piété et de bonté. Tous en furent touchés, et allèrent ensuite, en corps, remercier M. l'archevêque. Le lendemain, il y a eu une ordination *extrà tempora*, et dix-huit diacres ont été promus au sacerdoce.

— M. l'évêque d'Evreux a ordonné dans son diocèse un office solennel pour le jour de la Saint-Charles; les autorités y seront invitées, et on chantera avant la messe le *Veni, creator*, et, après la messe, l'*Exaudiat* et le *Sub tuum*, avec les oraisons pour le Roi. Le soir, il y aura salut. MM. les curés exhorteront les fidèles à prier pour la prospérité du nouveau règne. Le prélat leur fournit lui-même dans son Mandement des considérations propres à apprendre aux fidèles ce qu'ils doivent faire pour répondre aux vues de la Providence et aux pieuses intentions d'un Prince magnanime.

— Le dimanche 24 octobre, a eu lieu, dans la paroisse de Maisons-Alfort, près Paris, une cérémonie long-temps désirée. Un de MM. les grands-vicaires est venu y bénir trois cloches. M. le curé a prononcé un discours. Ce pasteur, qui, bien que jeune encore, a su néanmoins, par sa prudence et ses bons exemples, gagner l'estime et la confiance et ramener bien des fidèles, a exhorté ses ouailles à venir souvent, au son de ces cloches, offrir à Dieu leurs prières. Il a exprimé son espérance que les cloches ne leur annonceroient jamais rien de sinistre, et qu'eux, de leur côté, répondroient à leur appel, et se rendroient dociles au vœu de l'Eglise et empressés de s'occuper de leurs propres besoins spirituels. Les trois parrains étoient le maire, un ancien propriétaire et le curé, qui s'est fait remplacer par son jeune frère. Les marraines étoient des personnes recommandables de la paroisse.

— Après deux ans d'attente, de démarches, de sollicitations et de préparatifs, la ville de Valenciennes jouit enfin d'un établissement de Frères des écoles chrétiennes. Ils ont été installés, le 27 octobre, dans l'ancien couvent des Chartreux, qui avoit été acheté et disposé à cet effet. La cérémonie a été faite par les doyens des trois paroisses. L'un célébra une messe solennelle du Saint-Esprit, un autre prêcha, et le troisième bénit l'établissement, comme délégué par M. l'évêque, qu'une indisposition a empêché de venir présider à la cérémonie, comme il se l'étoit proposé. M. le sous-préfet, qui n'étoit installé que depuis peu de jours; MM. le maire, le procureur du Roi, et autres fonctionnaires, assistoient à la messe, et ont accompagné le clergé, qui a reconduit processionnellement les bons Frères et leurs élèves jusqu'à leur école. Le cortége a traversé la grande place et une partie de la ville au son des cloches et en chantant des psaumes. Une foule d'ha-

bitans prenoient part à la joie de ce jour, et bénissoient les ames pieuses et les autorités, qui ont procuré aux enfans et aux familles l'avantage d'une éducation royaliste et chrétienne.

— Les Frères de l'Instruction chrétienne, dont nous parlions il y a peu, viennent d'être installés à Fougères, où ils étoient vivement souhaités. Ils y arrivèrent le 28 septembre, et commencèrent leurs classes dès le lundi suivant. Ils n'admirent d'abord qu'un petit nombre d'enfans pour leur inculquer mieux leur méthode; mais ils en ont reçu depuis beaucoup plus. Leur installation solennelle a eu lieu le 10 octobre. Ce jour-là, qui étoit un dimanche, le clergé des paroisses de Saint-Léonard et de Saint-Sulpice vint à la maison des Frères, et les conduisit processionnellement à Saint-Léonard, où M. l'abbé de La Mennais, supérieur de la congrégation, prononça un discours. Il n'y a encore que quatre Frères et un Frère servant, et leur local est étroit et insuffisant; ils n'ont ni cour ni jardin; mais on espère que les habitans feront quelques sacrifices pour un établissement si utile. Ces Frères sont fort édifians, et leur costume simple et modeste n'a cependant rien qui puisse effaroucher ceux qu'offusque l'habit religieux. La ville de Fougères possède plusieurs institutions et communautés fort édifiantes; outre son collége, dirigé par M. l'abbé Sourdin, elle a l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas, fondé dans le 14e. siècle, et administré par les religieuses de la Miséricorde, sur lesquelles nous avons donné une courte Notice; l'hospice général de Saint-Louis, fondé en 1688, et régi par les Sœurs de la Sagesse; la Maison de la Providence, formée en 1778, par Mlle. de La Blinais, pour l'éducation des jeunes filles pauvres; on se dispose en ce moment à y établir une école gratuite pour les externes; cette maison est régie par les Sœurs de la Sagesse, qui portent aussi des secours à domicile; la Maison de Saint-Joseph, tenue par les Sœurs de la Charité d'Evron, et où il y a aussi une classe pour les pauvres. La nouvelle Maison des Frères complète les secours pour l'éducation des enfans pauvres. Cet établissement est dû principalement au zèle de M. l'abbé Gautier, recteur de Saint-Léonard. Il ne manque peut-être encore à Fougères qu'une de ces maisons de retraite répandues autrefois dans cette religieuse province, et que l'on a rétablies dans ces derniers temps en quelques lieux. Rennes, Vitré, Becherel, Redon, Mont-

fort, dans ce diocèse, ont de ces établissemens, et il est à désirer que l'on procure aux bons habitans de Fougères un secours si précieux pour se maintenir dans la vertu.

— Il vient de paroître une *Oraison funèbre* du feu Roi, par M. Derode, curé de Courgis, diocèse de Sens, arrondissement d'Auxerre. Elle offre pour texte ces paroles des Proverbes : *Melior est qui dominatur animo suo, expugnatore urbium.* Quoique la division du discours ne soit pas aussi fortement tranchée qu'on le fait ordinairement, cependant l'orateur paroît s'être proposé de peindre tour à tour la constance du Roi dans l'adversité et sa sagesse dans une meilleure fortune. Il a entremêlé les faits et les réflexions, et a joint, au tableau de nos malheurs, les considérations qui nous apprennent à en profiter pour notre instruction. Il oppose aux orages qui avoient si long-temps agité le vaisseau de l'Etat, le calme que nous apporta un pilote plus sage, et finit par peindre les derniers momens de Louis, sa piété, sa foi, son courage à l'approche du moment fatal. Ce discours, qui a été imprimé, comptera honorablement parmi les hommages que, de toutes parts, la religion s'empresse d'adresser à un Prince distingué par de si précieuses qualités.

— La Sœur Sainte-Félicité, supérieure du couvent des religieuses hospitalières d'Arles, avoit essuyé des attaques d'apoplexie, auxquelles s'étoit jointe ensuite une chute, qui lui occasionna une dislocation du poignet droit. Son bras droit devint paralysé, et elle ne pouvoit plus ni servir les malades, ni s'habiller, ni même faire le signe de la croix. Tout l'art et les secours des médecins avoient été employés sans succès. Le 3 février dernier, on se décida à écrire au prince de Hohenlohe, qui annonça, par le canal de M. Forster, que le 21 et le 30 avril suivant il prieroit à neuf heures pour la malade, c'est-à-dire, qu'il appliqueroit les intentions de deux messes, et qu'il l'exhortoit à se joindre à lui et à faire une neuvaine au saint nom de Jésus. Le 21 avril, la messe ayant été célébrée dans une des chapelles de l'hôpital, la malade se trouva mieux, et commença à faire le signe de la croix. Le 30, le mieux alla en croissant, et elle put se servir de sa main pour les distributions à faire aux malades de l'hôpital. Depuis ce temps, elle ne souffre plus, s'habille seule, et fait usage de sa main pour beaucoup de choses de détail auxquelles elle avoit été obligée de renoncer. Elle n'a plus res-

senti depuis aucune atteinte d'apoplexie. Ces détails nous sont garantis par M. l'abbé Raibaud, aumônier de l'hôpital d'Arles, dont le témoignage sera apprécié par tous ceux qui ont l'honneur de le connoître.

— A Rambervillers, diocèse de Saint-Diez, Mme. Richard éprouvoit, depuis quatre ans, les plus vives douleurs, et ne pouvoit marcher qu'à l'aide de béquilles; sa jambe étoit couverte de plaies. Elle recourut au prince de Hohenlohe, qui fixa une neuvaine. Le dernier jour de la neuvaine, l'infirme se transporta, non sans beaucoup de peine, à l'église. Un peu avant l'élévation, elle sentit une sorte de frémissement dans ses plaies : dès cet instant, ses douleurs cessèrent, et il ne lui est resté qu'une foiblesse qui la fait un peu boiter; elle ne se sert plus de béquilles. Après avoir renouvelé à la sainte table ses actes de foi, d'espérance et de charité, elle s'avança vers l'autel, et dit assez haut à son pasteur : *Béni soit le ciel! M. le curé, je crois que je suis guérie.* Peu de personnes savoient alors qu'elle terminoit une neuvaine pour sa guérison; on apprit avec intérêt l'heureux résultat de ses prières et de celles du prince; les uns l'en félicitèrent, les autres ne pouvoient dissimuler leur étonnement. Cet heureux évènement a eu lieu vers la fin de juillet dernier.

— Nous apprenons chaque jour de nouvelles guérisons à la suite de prières du prince de Hohenlohe. Nous trouvons dans un écrit imprimé à Dublin une lettre de Miss Clara Mather, qui raconte sa maladie et sa guérison. Elle avoit été attaquée, en mars 1822, d'une inflammation d'estomac; les soins des médecins avoient d'abord paru la rétablir; mais elle fut reprise de douleurs violentes, et elle passa quinze mois au lit, souffrant extrêmement, respirant avec peine, et réduite à un état de foiblesse qui augmentoit de plus en plus. Le 3 avril 1823, on écrivit au prince de Hohenlohe, qui répondit que le 13 juin il diroit la messe pour elle, et l'exhorta à se joindre à lui, à se confesser et à recevoir la communion. Mlle. Mather, qui ne pouvoit rester à jeûn, se confessa et reçut la communion vers minuit. A neuf heures, M. Silveira, chapelain de la chapelle de Sardaigne à Londres, dit la messe à son intention, et Mlle. Mather s'y unit dans son lit, en récitant les prières de l'ordinaire de la messe. Elle essaya de se mettre à genoux sur son lit, et ne put d'abord y parvenir; mais, ayant récité des actes de foi, d'espérance, de charité et

de contrition, elle sentit s'opérer un changement complet dans tout son corps, et se trouva quitte de ses douleurs. Elle se jeta à genoux, se leva sans peine, et put se promener et marcher, non sans avoir remercié Dieu d'une révolution si inespérée. Toute sa famille étoit, comme elle, dans l'étonnement; M. Silveira étant venu réciter le *Te Deum* avec tous ceux qui étoient témoins de la guérison, un autre ecclésiastique, M. Law, visita aussi la malade, et ne fut pas moins surpris. « Depuis ce temps, dit Miss Mather, je suis entièrement délivrée de ma maladie, et je suis retournée pour la première fois à l'église le 2 juillet, jour de la fête de la Visitation. Tel est, ajoutoit-elle, le récit fidèle de ma pénible maladie, et de l'évènement heureux qui y a mis fin; puisse ce qui s'est passé fortifier les fidèles dans la croyance d'un auguste mystère, et dans la dévotion à un sacrement adorable »! Cette lettre de Mlle. Mather est datée de Londres, le 17 juillet 1823; elle a été insérée dans plusieurs journaux, et elle se trouve citée dans la *Défense des principes religieux et civils des catholiques irlandais*, attribuée à M. Doyle, évêque de Kildare; Dublin, 1824, in-8°., page 119. Nous parlerons ailleurs de cet écrit du prélat, et de la controverse qui a eu lieu relativement à la conduite politique et aux principes des catholiques d'Irlande.

—Nous avons parlé, n°. 1047, de la mort subite de M. l'abbé Papillon, prêtre français, au moment même où il prêchoit dans la chapelle royale de France, en présence de M. l'ambassadeur le prince de Polignac. On a imprimé depuis le sermon qui a été interrompu d'une manière si imprévue par le coup dont le prédicateur a été frappé. Ce sermon traitoit du délai de la conversion; la première partie fut prononcée le 30 mai de cette année, et la seconde le 15 août dernier, jusqu'à l'endroit où M. Papillon tomba dans la chaire. Ses dernières paroles furent celles-ci, qui étoient la suite de son sermon : *Le riche passe ses jours dans ce funeste aveuglement, laisse à sa mort ses coffres pleins d'or, et lui-même dépourvu de l'or de la charité, qui seul a cours dans le siècle futur, sans y avoir pensé, il passe dans l'éternité.* C'est après avoir prononcé ces mots que le prédicateur tomba sur la chaire en poussant un soupir. Le premier chapelain et un chirurgien qui assistoit à l'office allèrent à son secours, aidèrent à le descendre de la chaire et à le porter dans la sacristie, où

il reçut l'extrême-onction, et expira avant que l'office fût terminé. On donne ici tout son discours, et même la partie que le prédicateur n'a point prononcée. On a cru que ses conseils acquerroient une nouvelle force appuyés d'un si terrible exemple, et que ce rapport frappant entre les dernières paroles de l'orateur et sa fin jetteroit un trouble salutaire dans l'ame de quelque pécheur. Le Discours est dédié au prince de Polignac, qui étoit présent à cette scène effrayante, et le produit en est destiné à une œuvre de charité. On auroit désiré que l'éditeur y eût joint une Notice sur l'abbé Papillon, qui étoit de la Normandie; il se contente de dire que cet ecclésiastique étoit doux, humble et modeste, uniquement occupé des devoirs de son état, faisant le bien sans ostentation, soulageant les pauvres dans leur misère suivant ses moyens, allant même au-devant de leurs besoins par une charité industrieuse et pleine d'intelligence, cherchant enfin à plaire à Dieu, et non pas aux hommes. Le *Catholic Spectator* dit qu'il étoit âgé de soixante-dix-neuf ans. Le sermon est en français, tel qu'on l'a trouvé dans les manuscrits de l'auteur; il sort des presses de M. Keating.

— On vient de publier en Allemagne un écrit qui présente d'une part la loi publiée par le grand-duc de Saxe-Weimar, en octobre 1823, et de l'autre les représentations du grand-vicaire de Fulde, qui a sous sa juridiction les catholiques de Weimar. Nous avons fait connoître, n°. 976, les principales dispositions de cette loi, qui, tout en proclamant la tolérance, s'arrogeoit tous les droits, même en matière spirituelle. Toutes les ordonnances des évêques, bulles des papes, tant anciennes que nouvelles, décrets des conciles, devoient être approuvés par le prince. Le clergé étoit tenu de lire dans les églises les prières dont la formule lui étoit envoyée par un gouvernement protestant. Le secret de la confession n'étoit pas réputé plus obligatoire que le devoir de tout citoyen de détourner tout préjudice de la société ou d'empêcher quelque désordre. Le gouvernement détermine les fêtes qui devront être observées, et il en établit de nouvelles. On peut voir au numéro cité ce que nous avons dit de cette loi singulière. Le vicariat de Fulde a fait des représentations également fortes et respectueuses; il expose que par cette loi le gouvernement exerce toute l'autorité spirituelle, détruit ce qui fait l'essence de l'église catholique, inquiète les consciences, méconnoît les

traités, et ravit aux catholiques les droits sociaux les plus naturels et les plus légitimes. La régence de Weimar, dans sa réponse au grand vicariat, semble joindre l'ironie à l'oppression, en répétant les beaux mots de fraternité, de protection et de liberté; toutefois on a fini par entrevoir les difficultés dans l'exécution d'une loi si arbitraire, et tout est resté en suspens. Les catholiques de Weimar se disposent à porter leurs plaintes devant la diète germanique; quoique les protestans y dominent quant au nombre, cette assemblée a donné des preuves d'une véritable tolérance et d'une impartialité rigoureuse. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une telle loi ait été rendue sous un prince qui passe pour un ardent protecteur des idées libérales? Il laisse une entière liberté aux juifs, aux francs-maçons, aux réunions d'étudians; pourquoi cette inquisition sur les catholiques? Il respecte le secret des loges, il ne règle pas les fêtes de la Warbour, il n'envoie point de commissaires dans les sénats académiques, il n'inquiète point les sociétés les plus mystérieuses et les réunions les plus turbulentes; ne pourroit-il accorder quelque peu de faveur à de bons catholiques, fort soumis et fort paisibles, qui ne lui demandent rien, et qui cependant prieront pour lui?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M., voulant donner à la ville de Saumur un témoignage particulier de sa bienveillance, a permis qu'on donnât au pont qu'on vient d'y construire le nom de *Henri* ou du *duc de Bordeaux*.

— Mgr. le Dauphin vient d'envoyer à M. le préfet de la Côte-d'Or une somme de 300 fr. pour les malheureux incendiés de la paroisse de Sennecy.

— Mme. la vicomtesse de Gontaut, gouvernante des enfans de France, informée que le caporal Baudier, mort le 27 septembre dernier, laisse dans la misère une jeune femme enceinte et un petit garçon de seize mois, a envoyé à cette infortunée, de la part des enfans de France, une somme de 100 fr. et du linge pour l'enfant qui va naître.

— Madame, duchesse de Berri, est allée visiter l'atelier de sculpture de M. Butchiel. Elle l'a parcouru avec beaucoup de soin, et s'est montrée en tout juste appréciatrice de cet art. Elle a surtout admiré une statue de bronze doré trouvée dans les ruines de Lillebonne, en Normandie, représentant, suivant l'opinion générale, César-Auguste, sous la forme d'Apollon.

— LL. AA. RR. Mgr. le duc d'Orléans, Mme. et Mlle. duchesses d'Orléans, informés des ravages qu'un incendie a causés dans la pa-

roisse de Vignacourt, département de la Somme, ont envoyé 700 fr. pour être distribués aux habitans qui ont le plus souffert.

— Voulant donner aux régimens du génie une organisation qui les mette en état de rendre en paix comme en guerre les services qu'on est en droit d'en attendre, le Roi a rendu, le 27 du mois d'octobre, une ordonnance qui fixe le complet d'un régiment du génie à deux mille six cents quatre hommes sur le pied de paix, et à trois mille sept cent cinquante-six hommes sur le pied de guerre. Le nombre des officiers demeurera toujours le même; il est fixé à cent vingt-un.

— Une ordonnance royale a nommé, le 5 octobre, M. le comte de Bonneval maire de la ville de Bourges (Cher).

— Une députation des ouvriers des ports de Paris, conduite par M. le préfet de police, a eu l'honneur de présenter au Roi une médaille frappée à leurs frais, et représentant, d'un côté, les traits de S. M., et de l'autre, leurs félicitations à Charles X le bien-aimé sur son avénement au trône.

— M. Frayssinous, substitut du procureur du Roi de Rhodez, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Paris.

— Par arrêtés du 30 septembre et du 6 octobre, M. l'abbé Colones, proviseur du collége royal de Rhodez, est nommé recteur de l'Académie de Besançon, et M. Liobattre, censeur du collége de Rhodez, passe proviseur du même collége.

— La basilique de Saint-Denis est ouverte au public. L'affluence des personnes qui vont la visiter et qui vont dire un dernier adieu à leur bon Roi est immense. On ne se lasse pas d'admirer la magnificence et la sage disposition des décorations. Les étrangers avouent eux-mêmes que jamais cérémonie n'avoit offert à leurs yeux un spectacle si beau et si imposant.

— M. le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur de France à Rome, et M. le marquis de la Maisonfort, ministre de France à Florence, sont partis pour se rendre à leurs postes.

— M. le lieutenant-général vicomte de Reiset est mort à Perpignan en se rendant à Barcelonne pour aller prendre le commandement de l'armée d'occupation en Catalogne.

— On dit que le cabinet français a proposé au roi d'Espagne de reconnoître l'emprunt des cortès, mais qu'il a trouvé Ferdinand VII inflexible sur ce point.

— Quelques détachemens de troupes qui se trouvoient dans la Catalogne sont rentrés, le 12 du mois dernier, en France.

— Mme. la comtesse de Serre, après avoir eu à pleurer la mort d'un époux, a encore à déplorer la perte d'un enfant, mort en arrivant à Marseille.

— M. André Thouin, membre de l'Institut et professeur distingué du Jardin du Roi, vient de mourir.

— Un journal annonce que l'assassin du maréchal Brune, condamné à mort par contumace, est mort à Avignon, le 22 octobre, dans la maison d'un de ses amis où il se tenoit caché.

— Dans des réflexions que faisoit dernièrement le *Constitutionnel* sur ou plutôt contre l'indemnité annoncée pour les émigrés, il les

engageoit à s'en *rapporter à la générosité de la nation;* c'est littéralement la même réponse qui fut faite par la convention à Louis XVI relativement au sort de la famille royale. Ceux qui se sont enrichis par les confiscations ne sont pas pressés de les réparer; mais ceux qui ont été dépouillés, qui souffrent depuis plus de trente ans, qui n'ont pas de pain, seroient tentés de regarder l'invitation du *Constitutionnel* comme une dérision peu *généreuse.*

— Le gouvernement espagnol prépare une expédition de deux à trois mille hommes pour purger les parages de l'île de Cuba des corsaires colombiens qui les infectent.

— Le roi des Pays-Bas a accordé son consentement au mariage du prince Frédéric, son fils, avec la princesse Louise-Amélie, fille du roi de Prusse. Les Etats-généraux ont été invités à consentir aussi au mariage.

— Le duc d'Anhalt-Coëthen (Allemagne) a rendu une ordonnance qui oblige toutes les sociétés secrètes existantes dans son duché de lui soumettre leurs statuts, la liste de leurs membres et la désignation de leurs chefs, et celles qui voudroient s'établir désormais d'obtenir le consentement de S. A. S. La récidive en infraction aux dispositions de cette ordonnance sera punie comme une résistance aux lois.

— L'infant don Miguel arriva, le 15 octobre, avec une suite nombreuse, à Carlsruhe (Allemagne). Après son arrivée, il se fit annoncer au grand-duc, qui le soir même l'envoya complimenter. Le 16, le grand-duc le reçut en présence de sa cour, et lui rendit peu après sa visite. Il y a eu à la cour plusieurs grands dîners à son occasion, et auxquels ont été invités tous les ministres étrangers. Le prince a fait pendant son séjours de fréquentes visites aux membres de la famille grand-ducale, s'est rendu à l'église catholique, où il a été reçu par le clergé, et a donné beaucoup d'argent aux pauvres. Le prince a paru prendre beaucoup de plaisir à s'entretenir avec le grand-duc, qui lui a marqué beaucoup d'égards et d'attentions. L'infant est parti le 23 pour Vienne.

— La légation française à Berlin a fait célébrer, le 19 octobre, pour le repos de l'ame de Louis XVIII, un service funèbre auquel ont assisté les ministres du roi de Prusse, le corps diplomatique, et tout ce que Berlin renferme de personnes distinguées.

— Des lettres de Gibraltar annoncent le départ des Espagnols révolutionnaires qui s'y étoient réfugiés. Les uns sont partis pour Tanger, les autres pour l'Angleterre, et le plus grand nombre pour l'Amérique.

— Une lettre de Constantinople, datée du 25 septembre, rapporte que, depuis les premiers jours de ce mois, la flotte égyptienne étoit réunie à celle de Constantinople; que jusqu'au 10 il n'y avoit eu que des escarmouches échangées entre ces deux flottes et l'escadre grecque; mais que ce jour-là il s'étoit engagé une affaire sérieuse, dans laquelle une frégate et un brick égyptiens furent incendiés. Les Grecs y perdirent des bâtimens, et leur perte en hommes doit avoir été assez considérable.

Histoire de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France; par M. Achaintre (1).

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche étoit née à Vienne le 2 novembre 1755; elle étoit fille de François de Lorraine, devenu empereur par son mariage avec l'héritière de la maison d'Autriche. Ainsi elle descendoit de deux illustres familles, et toutes les grandeurs sembloient entourer le berceau de celle qui étoit destinée aux plus épouvantables infortunes. Elle épousa, en 1770, le Dauphin, petit-fils de Louis XV, et devint Reine en 1774. Sa jeunesse, sa grâce, sa bonté, la simplicité de ses manières, tout contribuoit à la faire aimer. Sincèrement attachée au Roi, elle en étoit payée par le plus tendre retour. Elle accoucha d'une princesse après huit ans de mariage, et, trois ans après, elle donna au Roi un fils. Cet évènement impatiemment attendu sembloit promettre à la Reine un avenir plus heureux encore, quand la malignité de ceux qui préparoient de loin la révolution commença à s'exercer contre la princesse. On répandit les bruits les plus injurieux à son caractère, on l'attaqua dans des pamphlets; l'affaire du collier devint le prétexte des accusations les plus absurdes, et, quoique dans cette affaire la Reine n'eût pas eu même l'apparence d'un tort, cependant ses ennemis ne manquèrent pas d'en tirer parti pour la diffamer. On égara l'esprit des peuples par des insinuations calomnieuses, et ces préventions, qui se grossirent, ne favorisèrent que trop les vues des

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Mme. Picard, rue de l'Estrapade; et à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

moteurs de troubles. La révolution ne ramena même pas la foule trompée; le courage que montra constamment la Reine, la sagesse et la mesure qu'elle mit dans toute sa conduite, sa présence d'esprit, son affabilité, l'à-propos de ses réponses, tout échoua contre les artifices de ses détracteurs. Elle se plaignit souvent, mais sans foiblesse, de ces jugemens téméraires, et de cette persévérance d'une opinion injuste sur son compte.

Aujourd'hui, que les passions sont calmées et que la Reine et ses ennemis ont également disparu de la scène, on rougit de ces bruits ridicules et de ces imputations méchantes qu'avoient accrédités la perfidie des uns et la crédulité des autres. On admire le grand caractère de la Reine au milieu des plus terribles épreuves. Sa conduite ne se démentit pas un instant. Elle ne voulut jamais se séparer du Roi, et brava plus d'une fois les insultes et les poignards. Lorsque la famille royale fut amenée à Paris, en 1789, pendant le voyage de Varennes, au 20 juin 1792, au 10 août, la Reine se montra toujours calme, forte et patiente. Sa sa fermeté ne l'abandonna même pas dans sa prison, au milieu des horreurs d'une situation accablante, et les révolutionnaires étoient confondus de la dignité de son maintien, de la réserve de toutes ses paroles, de la prudence qui présidoit à toutes ses démarches. On pourroit dire d'elle ce que Bossuet disoit de Charles Ier., que, *poursuivie à outrance par l'implacable malignité de la fortune, elle ne s'est pas manquée à elle-meme*, et a toujours été digne de sa naissance, de son rang et de son époux.

C'est sa captivité surtout qui fait éclater ses grandes qualités. Enfermée après le 10 août, séparée du Roi, devenue veuve, privée de tout, séparée de ses enfans, traduite enfin au tribunal révolutionnaire et condamnée à mort, voilà quelle fut la fin d'une archiduchesse et d'une Reine, de la fille de tant d'empereurs,

de la femme du successeur de tant de rois! quel sujet de hautes réflexions! quel spectacle triste et terrible! quelle leçon pour ceux que le monde éblouit encore!

Plusieurs ouvrages ont été publiés sur la Reine depuis la restauration. Nous rendîmes compte en 1814 (n°. 61) de l'*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie, où l'on trouve plus de réflexions que de faits, et qui est écrite d'un style confus et traînant, mais qui du moins est estimable par le sentiment qui l'a dictée. Les Mémoires particuliers sur la captivité de la famille royale offrent tous les renseignemens que l'on peut désirer sur cette partie de l'histoire de la Reine. Enfin les *Mémoires de Weber*, frère de lait de cette princesse, et ceux de *Mme. Campan*, renferment beaucoup de choses curieuses. C'est avec tous ces secours que M. Achaintre a entrepris d'écrire l'*Histoire de Marie-Antoinette*. Son ouvrage, composé avec simplicité, a le mérite de renfermer dans un cadre assez court tout ce qui a rapport à une illustre et malheureuse princesse. L'auteur a évité les digressions, et ne touche des grands évènemens de la politique que ce qui se lioit plus étroitement avec son sujet. Il a même été assez sobre de réflexions, et ne se permet que celles qui sortoient naturellement des circonstances. On doit lui savoir gré de s'être étendu beaucoup davantage sur les derniers temps de la vie de la Reine, et d'avoir recueilli ce qu'il y a de plus intéressant dans l'histoire de ses malheurs.

Il est surtout une circonstance importante dans l'histoire de la Reine, c'est le bonheur qu'elle eut d'être visitée par un prêtre, et de recevoir de lui les secours de la religion. Ce fait, contesté par quelques personnes, paroît cependant appuyé sur des témoignages imposans. Montjoie, dans son *Histoire de Marie-Antoinette*, cite, tome II, page 232, une lettre de la princesse de Chimay qui parle du dévoûment de Mlle. Fou-

ché, de son entrée à la Conciergerie et de ses soins pour procurer à la Reine un confesseur. M[lle]. Fouché et le confesseur existent encore; celui-ci est M. Magnin, aujourd'hui curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ils ont raconté à plusieurs personnes les détails de leurs visites à la prison, et tout récemment ces détails ont été consignés dans un écrit qui a été publié sous le titre de *Marie-Antoinette à la Conciergerie, fragmens historiques*, par M. le comte Fr. de Robiano, in-8°. de 89 pages. Ce petit écrit, rédigé entièrement sur les dépositions de M. l'abbé Magnin et de M[lle]. Fouché, ne permet guère de douter d'un fait qu'ils racontent et qu'ils attestent; le caractère de simplicité et de modestie de M. Magnin repousse toute idée d'imposture, et l'illusion étoit impossible. M. le comte de Robiano fait ressortir toutes les circonstances qui établissent la vérité du récit, et son écrit, accompagné de notes, honore son jugement autant que sa sensibilité.

M. Achaintre cite cet opuscule et la lettre de M[me]. de Chimay. Il répond ensuite à quelques objections. Un historien récent, M. L. D., a nié formellement le dévoûment de M. Magnin et de M[lle]. Fouché; une note de l'ouvrage de M. Achaintre est destinée à lui répondre. Nous engageons le lecteur à la lire. Nous ne dissimulerons pas qu'une circonstance du récit de M[lle]. Fouché a inspiré à quelques personnes des préventions défavorables. Cette demoiselle rapporte que, lorsque M. Magnin vint dire la messe à la Conciergerie et donner la communion à la Reine, les deux gendarmes qui étoient de garde auprès d'elle communièrent aussi. Il est certain que ce fait est fort étonnant; des gendarmes qui communioient à cette époque, cela tient du prodige. Des gendarmes même bien intentionnés, dit-on, devoient craindre de se compromettre, et auroient dû veiller au-dehors à ce que personne ne vînt troubler la cérémonie. D'un au-

tre côté, ce fait est attesté par les deux témoins respectables que nous avons nommés. Mme. la Dauphine ne doute point de la chose, et un tableau récent a perpétué ce trait historique.

L'ouvrage de M. Achaintre est dédié à l'auguste fille de Marie-Antoinette, qui a permis que son nom parût à la tête. Ce nom, les sentimens de l'auteur, l'exactitude et la simplicité de ses récits, tout ajoute à l'intérêt de cette *Histoire*; le volume est d'ailleurs peu considérable, et est fait pour être répandu dans les familles et dans les colléges. Puisse-t-il devenir, en quelque sorte, populaire, et propager dans toutes les classes les sentimens que doivent naturellement inspirer de si hautes qualités et de si grandes infortunes!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La fête de saint Charles a été célébrée dans toutes les églises, et on a commencé l'octave de prières prescrite par le Mandement de M. l'archevêque. Le prélat a lui-même officié à Notre-Dame. Les deux préfets, les membres du conseil général, plusieurs maires, assistoient à la messe. Dans toutes les églises, des fonctionnaires s'étoient mêlés aux fidèles, et chacun offroit ses vœux pour le nouveau règne, et pour le Prince religieux appelé à faire le bonheur de tout un peuple. Plusieurs corporations et sociétés ont fait célébrer des messes pour la même fin. A Saint-Philippe-du-Roule, une dame qui a rendu le pain bénit a fait distribuer six cents livres de pain aux pauvres.

— Un vol sacrilége a été commis dans l'église de Surêne, la nuit du 31 octobre au 1er. novembre. Le tabernacle a été forcé, et le ciboire a été enlevé avec les saintes Hosties qu'il renfermoit. M. l'archevêque de Paris, instruit de cet attentat, le déplore éloquemment dans un Mandement (1) du 4 novembre :

« Cette profanation et ce sacrilége, N. T. C. F., sont à la fois un

(1) Se trouve au bureau de ce journal ; prix, 50 c. franc de port.

outrage à Dieu et à la société. Ce n'est pas à nous, ministre de réconcilation et de paix, qu'il appartient d'appeler les rigueurs divines, non plus que la vengeance des hommes sur la tête du coupable. Hélas! s'il nous eût été possible, nous eussions enveloppé dans les profondeurs d'un impénétrable silence un crime qui trouble la croyance des peuples, désole la patience des ames les plus fortes, scandalise celles qui sont foibles dans la foi, et devient un sujet d'indifférence ou de joie pour ceux qui ne savent que mépriser ou haïr. Mais comment cacher à toute une paroisse un évènement si public? comment empêcher que la rumeur ne s'en répande au-delà de ses limites, ne circule dans cette grande ville, d'où la sinistre nouvelle ira s'étendre ensuite jusqu'aux extrémités du royaume? Et dès-lors comment nous taire? comment ne pas élever une voix plaintive et ne pas faire entendre nos gémissemens? Serions-nous digne d'être votre pasteur, N. T. C. F., si nous attendions que votre ferveur et votre zèle vinssent nous avertir d'ordonner une réparation générale et un acte solennel d'expiation?

» *Anges de paix*, ministres du sanctuaire, prêtres de la nouvelle alliance à qui l'*arche vivante du tabernacle* a été confiée; vierges pures, chastes amantes du Sauveur, épouses de Jésus crucifié, disciples fidèles qui *aimez à demeurer avec lui dans ses tribulations*, et à goûter le calice de ses amertumes, venez donc au pied de son autel profané; transportez-vous-y du moins en esprit, offrez-lui vos larmes, vos soupirs, vos prières, et à force d'amour désarmez sa justice et retenez parmi nous sa miséricorde ».

Le prélat ordonne donc que, dimanche prochain, on chante le *Miserere* dans toutes les églises après la messe paroissiale; on y joindra le *Domine, non secundùm*, avec l'oraison et les versets analogues. A Surêne, il y aura une cérémonie expiatoire particulière, et M. l'archevêque se propose d'aller lui-même présider à la cérémonie et célébrer la messe dans cette paroisse. Le prélat exhorte les fidèles qui pourroient s'y rendre, à venir se joindre à l'amende honorable qui aura lieu, et les ames pieuses à offrir pour la même fin des communions et des bonnes œuvres.

— La retraite dont nous avons parlé a eu lieu dans l'église Saint-Jean-Saint-François. M. l'archevêque l'a ouverte le dimanche 24, et a célébré le saint sacrifice. Après la messe, le prélat exhorta les fidèles à se souvenir de ces jours anciens, de la mission où Dieu les avoit éclairés, à se rappeler ses bienfaits, à pleurer leurs infidélités, enfin à faire cette retraite comme ils voudroient l'avoir faite à la mort. Le soir, M. l'abbé Menoust commença les exercices par la glose, et M. l'abbé H. Aubert prêcha le sermon. Les exercices ont continué trois

fois le jour, comme pendant la mission. Le 28, on a renouvelé la consécration à Notre-Seigneur dans le sacrement de l'autel. L'église étoit décorée, et un autel à la sainte Vierge avoit été élevé à l'entrée du chœur; l'éclat des lumières, l'affluence des fidèles, tout annonçoit un jour de fête. M. H. Aubert fit la glose et le sermon; son texte étoit pris de l'apôtre saint Pierre : *Honneur et gloire à vous qui avez la foi.* Il rappela les titres que la foi nous donne, surtout celui d'enfans de Dieu, pria Dieu d'accroître en nous la foi, et exhorta les fidèles à se souvenir que c'étoit là la fin principale de l'association. A la procession du saint Sacrement, tous les associés avoient un cierge à la main, et la croix sur la poitrine. Rentré dans le chœur, M. le curé, en habits sacerdotaux, prononça devant le saint Sacrement l'acte de consécration, qui fut répété par tous les associés. Le samedi 30, on fit la consécration à la sainte Vierge, particulièrement pour les jeunes personnes. Le jour de la Toussaint, il y eut la communion générale à sept heures du matin; on y compta environ huit cents communians. L'ordre et le recueillement ont été un juste sujet d'édification. A la messe paroissiale, M. le curé exprima la joie qu'il avoit éprouvée en voyant Jésus-Christ entouré d'un si grand nombre de fidèles. La veille, le respectable pasteur avoit déjà témoigné combien cette retraite l'avoit consolé, et quelle reconnoissance il devoit à Dieu, ainsi que ses paroissiens, pour ce renouvellement de la piété parmi son troupeau.

— Dimanche dernier, il a été commencé une retraite à l'Association de Saint-Joseph. C'est M. l'abbé Angé, des Missions de France, qui a ouvert la retraite dimanche matin; un grand nombre d'associés s'y étoient rendus. Le lendemain, jour de la fête, la réunion a été plus considérable encore, et le jour des Morts, beaucoup d'associés sont aussi venus. Les exercices ont continué les jours suivans. Il y en a deux par jour, à cinq heures et demie du matin et à sept heures du soir. L'empressement des maîtres et des ouvriers est également admirable; ceux-ci prennent sur leur sommeil pour arriver le matin avant l'heure du travail, et le soir ils viennent se délasser de la fatigue de la journée dans de pieux exercices. Leur avidité pour entendre la parole de Dieu, leur zèle pour le chant des cantiques, leur maintien recueilli, forment un spectacle consolant. M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardon-

net, et plusieurs ecclésiastiques et missionnaires, se sont tour à tour chargés des instructions. Dimanche prochain, il doit y avoir communion générale; on croit qu'un évêque y présidera. Le mercredi soir, l'exercice a été un peu troublé par une circonstance particulière : on a amené aux Bernardins un homme accusé de quêter avec une lettre fausse du directeur de l'Association. On instruit son affaire, qui doit apprendre plus que jamais à se tenir en garde contre ces solliciteurs suspects, très-adroits à prendre toutes sortes de masques pour tromper les ames charitables.

— Une nouvelle *Oraison funèbre* (1) du feu Roi vient de paroître; elle est de M. l'abbé Texier-Olivier, chanoine honoraire de Limoges. Le texte est pris de ces paroles de l'*Ecclésiastique : Usque in senectutem permansit ei virtus, ut ascenderet in excelsum terræ locum; et semen ipsius obtinuit hereditatem, ut viderent omnes filii Israël quia bonum est obsequi sancto Deo.* L'orateur applique à Louis XVIII ce que l'Ecriture sainte disoit de Caleb. Etre grand dans les revers, être plus grand encore dans la fortune, tel est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un Roi, telle est la division du discours de M. Texier-Olivier. Nous n'avons pu que le parcourir fort rapidement. L'orateur nous a paru s'arrêter surtout sur les disgrâces et l'exil du Roi, et nous avons remarqué un morceau où il compare l'état de paix et de prospérité croissante où la France se trouva sous son règne, avec l'état de guerre, d'agitations et d'alarmes qui subsista parmi nous pendant toute la domination d'un homme ivre d'ambition et de conquêtes. Nous reviendrons sur ce discours.

— Ce que M. l'évêque d'Angoulême a déjà fait dans un diocèse où il ne vient que d'arriver pourroit paroître incroyable à ceux qui connoissoient l'état des choses en ce pays. C'est le 13 septembre que le prélat arriva dans sa ville épiscopale; il avoit fait dire qu'il verroit avec peine qu'on lui rendît les honneurs préparés, et M. le préfet, cédant à ses désirs, avoit annoncé qu'il n'y auroit point de réception. Toutefois les habitans ayant été instruits de la prochaine arrivée de leur évêque, se portèrent en foule sur la route de Paris, et l'affluence

---

(1) In-8°.; prix, 1 fr 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, à la librairie ecclésiastique d'Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

devint telle que, la voiture ne pouvant avancer, le prélat se décida à mettre pied à terre à la porte de la cathédrale, et à y entrer sur-le-champ. Après les prières d'usage, il adressa quelques paroles d'édification au peuple, et émut tout le monde. Le dimanche suivant, il fut intronisé avec les formes et la pompe accoutumées. Les premiers regards qu'il jeta sur son diocèse ne le convainquirent que trop de la profondeur des plaies de cette église affligée; il chercha sur-le-champ les moyens d'y porter remède, et il a eu le bonheur de les trouver. Une Circulaire du 8 octobre annonça une retraite ecclésiastique, qui s'est ouverte le 18 du même mois, et a duré dix jours. Chaque jour M. l'évêque arrivoit de bon matin au séminaire, présidoit à l'oraison, célébroit la messe, et assistoit à tous les exercices sans exception. Son aménité et sa douceur commencèrent à lui gagner les cœurs. Le soir, il faisoit des conférences dans lesquelles il en vint à traiter des questions fort délicates; il s'étoit tellement rendu maître des esprits qu'il les a peu à peu amenés à ses fins avec une étonnante facilité. Les instructions de M. Goumot, curé de Saint-Junien, diocèse de Limoges, n'ont pas peu contribué à ce résultat inespéré; cet ecclésiastique, plein de l'esprit de son ministère, a parlé avec force et piété. Ses exhortations, la sagesse de M. l'évêque, ses douces insinuations, ont triomphé de toutes les résistances. Le 28 octobre, tous les retraitans se sont rendus processionnellement du séminaire à la cathédrale; après l'Évangile, le prélat s'est retourné vers le clergé qui entouroit l'autel, et le supérieur du petit séminaire a lu, par son ordre, à haute voix, le procès-verbal et la profession de foi suivante:

« L'an 1824, le 28 octobre, les soussignés, tous prêtres du diocèse d'Angoulême, réunis dans l'église cathédrale à la suite d'une retraite pastorale, après avoir, la veille, dans une conférence particulière tenue dans l'église Saint-Martial, où les exercices de la retraite ont eu lieu, tous unanimement détesté et anathématisé, et ceux qui étoient dans ce cas rétracté, le serment à la constitution civile du clergé et autres actes impies exigés dans les temps malheureux où la religion étoit persécutée, ont librement, de bon cœur et publiquement, souscrit sur les saints évangiles la profession de foi ci-dessous, entre les mains de Mgr. Jean-Joseph-Pierre Guigou, évêque d'Angoulême:

» Je soussigné promets respect et obéissance à notre saint Père le Pape et à Mgr. mon évêque; je me soumets d'esprit et de cœur aux constitutions, décisions et décrets émanés du saint Siége, et nommément aux décrets et décisions relatifs à la constitution civile du clergé

et aux affaires de France, à dater de l'an 1790; promettant sur les saints Evangiles et entre les mains de Mgr. mon évêque, de régler ma croyance et conformer ma conduite sur ma présente déclaration ».

Ici chaque prêtre, à genoux devant le prélat et la main sur les Evangiles, a prononcé ces paroles : *Ainsi Dieu me soit en aide et les saints Evangiles par moi touchés.* Plus de quatre-vingts prêtres ont ensuite signé sans distinction cette profession de foi; le très-grand nombre d'entr'eux se composoient de confesseurs; mais il en étoit aussi qui avoient prêté le serment, et on les a vus avec une grande joie donner l'exemple d'une rétractation, non-seulement verbale, mais solennelle, unanime, et signée sur l'autel même et en présence d'un peuple nombreux. Cette démarche inattendue consolera sans doute au loin comme auprès tous les amis de la religion; et ceux qui avoient gémi de la situation d'un diocèse si malheureux sous tant de rapports, béniront Dieu d'un évènement où on ne peut méconnoître sa miséricorde, et en féliciteront le prélat qui commence ce ministère par un acte si éclatant et si glorieux, touchante récompense de son zèle et précieux augure pour l'avenir.

— Le clergé de Belley, qui avoit eu l'avantage, l'année dernière, de jouir de deux retraites données successivement par M. l'evêque actuel de Pignerol, attendoit avec impatience le retour de cette heureuse époque où il pourroit se réunir autour d'un prélat que tout le diocèse a appris à aimer et à révérer davantage dans les visites qu'il vient de terminer. Le digne évêque ne souhaitoit pas cette réunion avec moins d'ardeur, et avoit sollicité le concours de M. Guyon, missionnaire, pour diriger la retraite. Le clergé fut convoqué par une lettre toute paternelle, et, le 5 octobre, plus de deux cents prêtres se rendirent au grand séminaire de Brou, à Bourg; de ce nombre étoient les plus anciens curés et desservans. Les plus jeunes ont rivalisé de zèle avec les anciens du sanctuaire; le silence, l'assiduité, le recueillement ont été remarquables dans tous. M. l'évêque, dont on connoît l'ardeur pour toute espèce de bien, a non-seulement présidé à tous les exercices et accordé des audiences à tous ses prêtres, il a encore fait lui-même des conférences théologiques sur l'explication du réglement diocésain. La solidité de ses instructions, la piété et la bonté du prélat, les vives exhortations du missionnaire, tout a contribué au succès de cette

retraite. Les prêtres se sont renouvelés dans l'esprit de leur vocation et se sont sentis animés d'une nouvelle ardeur. La cérémonie de la communion générale et du renouvellement des promesses cléricales a eu lieu le mardi 12, dans l'église de Notre-Dame de Bourg, qui avoit été disposée à cet effet. Les prêtres s'y sont rendus processionnellement; M. l'évêque étoit revêtu de ses habits pontificaux. Le prélat a célébré la messe et donné la communion à tous les prêtres. M. l'abbé Guyon étant monté en chaire, a prêché sur les devoirs des pasteurs envers les peuples, et sur ceux des peuples envers les pasteurs; il a traité ce sujet avec son talent accoutumé. Les prêtres ont ensuite renouvelé les promesses cléricales entre les mains du prélat. La procession étant rentrée à Brou dans le même ordre qu'elle étoit partie, Mgr. a adressé un discours touchant à ses prêtres, pour les animer à conserver les fruits de la retraite. Une association de prières a été formée sous le titre de Société des bons prêtres; chacun s'y est fait inscrire. Le clergé du diocèse, qui s'est déjà signalé par ses sacrifices pour le séminaire, lui a encore donné une marque d'intérêt en laissant une somme pour l'achat d'un ostensoir, qui sera un monument de la retraite. M. l'évêque, toujours occupé de projets utiles, vient d'acheter le couvent des Dominicains de Bourg, pour y placer un noviciat de Sœurs de Saint-Joseph. Une maison de cette congrégation doit être incessamment établie à Ferney, à côté de l'église qu'on y bâtit. Le 17 octobre, le prélat a installé des religieuses de la Visitation à Gex, dans l'ancien couvent des Carmes. Placée sous la protection de saint François de Sales, l'apôtre de ce pays, cette maison ne peut que prospérer. C'est ainsi que l'activité d'un digne évêque donne autour de lui une impulsion nouvelle, et tend à ranimer les anciens établissemens et à en former de nouveaux.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi est allé visiter, le 3 de ce mois, l'exposition du Musée. S. M. a répondu à M. le comte Forbin, directeur, qui lui témoignoit ses regrets de n'avoir pu prévenir MM. les artistes de son auguste visite : « Ceci est un impromptu; je vais d'abord jouir de leurs ouvrages: dites-leur que plus tard et bientôt, je désire me trouver au milieu d'eux; pour aujourd'hui, je vais me promener au milieu de ma famille. Le Roi avoit ordonné que l'exposition demeurât publique. A son arrivée, toutes les salles ont retenti des cris de *Vive le Roi! vi-*

vent les Bourbons! Il s'est promené toujours pressé par une foule immense qui circuloit dans toutes les salles. S. M. sourioit avec bonté des obstacles qu'elle rencontroit sur son passage, adressant des paroles bienveillantes aux personnes qu'elle reconnoissoit. Après avoir admiré les chefs-d'œuvre des peintres, le Roi a visité avec un soin particulier les ouvrages des statuaires. Il a voulu voir le moule du colosse de Monte-Cavallo, et a parlé de la destination que l'on pourroit assigner à ce beau monument. S. M. est sortie à deux heures et demie, et a été conduite jusque dans ses appartemens par les cris d'enthousiasme et les bénédictions d'un peuple immense.

— Dimanche dernier 31 octobre, le conseil-général et la commission administrative des hospices a eu l'honneur d'être admise à une audience particulière de S. M. M. le duc de Montmorency, remplissant les fonctions de vice-président, a témoigné au Roi, au nom de la commission, le profond respect, la reconnoissance et les bénédictions des pauvres de la capitale, et a supplié S. M. d'agréer un exemplaire du *Code des Hôpitaux*, qu'on a fait imprimer. Le Roi a répondu : « Je n'ai aucune recommandation à faire aux membres qui composent l'administration des hospices; je n'ai que des remercimens à leur adresser, et je les prie de continuer à soulager les misères; oui, je ne puis que leur exprimer ma reconnoissance. Je me rappelle la visite que j'ai faite à l'Hôtel-Dieu, et les nombreuses améliorations que j'y ai remarquées; j'y retournerai samedi prochain, à une heure; je regrette de ne pouvoir parcourir incessamment tous les établissemens hospitaliers; mais veuillez, Messieurs, assurer tous les pauvres de ma bonne ville de Paris de ma protection et aussi de mon affection ». S. M. a ensuite entretenu avec la plus grande affabilité les membres du conseil sur les différens services de l'administration. Ces représentans des pauvres ont aussi eu l'honneur d'exprimer à M. le Dauphin et à Mme. la Dauphine les vœux de tous les pauvres de la capitale pour la conservation de LL. AA. RR. et la prospérité du royaume.

— Le jour de la fête du Roi, S. M. a reçu les félicitations de sa famille et des Princes et Princesses du sang. Elle a reçu les hommages et les vœux des ambassadeurs, des ministres, des grands-officiers de la couronne, et d'un grand nombre de pairs et de députés.

— Msr. le Dauphin et Mme. la Dauphine ont fait remettre à M. le préfet d'Indre et Loire 500 fr. chacun, pour être distribués à plusieurs familles victimes d'un incendie. Cette Princesse, animée d'une charité toute chrétienne, vient d'accorder encore à la Société Maternelle de Niort un secours de 2000 francs pour cette année, et à la Société Maternelle de Nantes un secours de 3000 francs, destiné à secourir les mères pauvres et leurs enfans au berceau.

— M. Mariotte, curé de Tavaux, diocèse de Saint-Claude, ayant écrit à Mme. la Dauphine pour lui recommander neuf familles de sa paroisse ruinées par un incendie que le feu du ciel causa le 7 septembre, la généreuse Princesse a envoyé 500 fr. à cet ecclésiastique, qui nous prie de publier ce bienfait, ainsi que la reconnoissance des malheureuses familles et la sienne propre.

— Comme le taux de 5 pour 100 auquel a été porté l'intérêt des cautionnemens en faveur d'une partie des comptables n'est plus en rapport avec celui des transactions ordinaires du trésor royal, le Roi vient d'ordonner que les intérêts des cautionnemens des receveurs-généraux et particuliers, caissiers-payeurs, et autres comptables du trésor, seront réduits à 4 pour 100, à compter du 1er. janvier 1825. S. M. prescrit aussi, par une seconde ordonnance, la réduction des cautionnemens des percepteurs au douzième du montant des rôles de l'année 1823. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux percepteurs de Paris et des dix-sept autres grandes villes, dont les cautionnemens sont fixées par la loi du 28 avril 1816.

— Le Roi a nommé, le 20 octobre, M. Delpit, président à la cour royale de Bordeaux, pour présider le collége électoral de Bergerac, et M. Thesau, président du tribunal d'Ausch, pour présider celui de Condom.

— On a remarqué qu'en combinant les lettres des noms et qualités du Roi actuel, *Charles dix, Roi de France et de Navarre,* on obtient cette phrase : *Sera chéri, craint, adoré, défendu.*

— La cour doit prendre le deuil pendant deux mois à l'occasion de la mort de Mme. la duchesse de Chablais, belle-sœur de S. M.

— S. Exc. le ministre de l'instruction publique, voulant donner un témoignage de reconnoissance pour les nombreux services que M. Ordinaire, démissionnaire de la place de recteur de l'Académie de Besançon, a rendus à l'instruction publique, vient de créer pour lui la place d'inspecteur des diverses méthodes employées dans les colléges, en l'autorisant à continuer l'emploi de la sienne dans l'institution Morin, à Fontenay-aux-Roses.

— M. Amand Larrouy, inspecteur de l'Académie de Bordeaux, vient d'être nommé recteur de l'Académie d'Aix.

— Après avoir assisté à une messe du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Desjardins, l'un des vicaires-généraux de la Métropole, la cour royale de Paris est rentrée, le 3 novembre, dans la salle ordinaire de ses séances. M. le baron Séguier, premier président, a ouvert la séance par la réception, en qualité de chevalier de la Légion-d'Honneur, de M. Sannegon, membre de la cour. M. Bellard, procureur-général, a prononcé le discours d'ouverture, qui est rempli des plus honorables sentimens. Nous en citerons un passage.

« Messieurs, le devoir est la loi dictée à l'homme par l'instinct de la conscience, pour sa propre conservation, pour celle de sa famille et de la société. Obéir à son devoir, c'est rester dans l'ordre ; c'est faire son bien et celui d'autrui ; le violer, c'est briser la chaine des rapports des hommes entre eux et avec l'ordre social ; c'est substituer l'arbitraire à la règle, la faillibilité et les caprices quelquefois monstrueux des passions humaines à la certitude des inspirations gravées dans notre ame par Dieu lui-même ; le vague, l'inconséquent, l'inconnu, c'est-à-dire le chaos moral, à la justice et à la vérité, sans lesquelles il n'y a pour les masses, non plus que pour les individus, ni bonheur, ni repos, ni succession d'existence.

» Le devoir est le lien des hommes et des choses ; avec lui tout vit et

tout prospère, sans lui tout décline et tout périt. Quel texte donc plus que celui-là est digne de captiver notre attention dans ces graves journées où la sagesse traditionnelle de nos pères nous ordonne de nous préparer à la reprise de nos travaux par la méditation des règles qui seules peuvent les empêcher d'être dommageables aux autres et à nous-mêmes?

» C'est devant vous, Messieurs, c'est au pied de cette cour, qui chaque jour prouve qu'elle connoît bien toute l'importance du devoir; c'est en présence de ce saint ministre des autels, dont l'aspect ici, en réveillant des souvenirs si honorables pour lui, si exemplaires pour tous, doit donner, en pareille matière, un grand pouvoir à mes paroles, qu'il m'est doux de traiter cette grande thèse, que je sais d'avance être à l'unisson de vos ames, et dans laquelle mon unique ambition, après celle d'être utile, est de vous prouver que je soutiens vos maximes, et que les beaux exemples que vous donnez ne seront perdus ni pour le monde, ni pour vos collègues.

» Il m'est doux aussi de la traiter devant vous, avocats, qui m'avez appris à la comprendre, et dans les rangs desquels mon cœur démêle encore ces nobles vétérans, les compagnons de mes premiers travaux, disciples, comme moi, de ces maîtres fameux dont l'application se portoit principalement à nous bien enseigner que, dans tous les temps, il faut remplir le devoir.

» Si la doctrine du devoir est bonne dans tous les temps, elle l'est surtout dans les temps d'orage; c'est une boussole qui dirige au milieu des tempêtes, et qui peut souvent montrer la voie du salut. Le vulgaire ne voit que des côtés âpres dans le devoir; on diroit, à en croire des esprits chagrins, que l'accomplissement du devoir n'est qu'un combat perpétuel et impose une vie de privation. Pernicieuses illusions! L'accomplissement du devoir est une vertu sans doute, mais, par cela même qu'il est une vertu, il est un bonheur et une jouissance.

» Jouissance dans le devoir, honneur dans le devoir, commodité dans le devoir, intérêt personnel dans le devoir, sûreté enfin dans le devoir, tels sont, Messieurs, les avantages que l'homme de bien sait y trouver, tels sont les avantages qui doivent aussi déterminer à l'accomplir ceux qui ne sont point assez heureusement nés pour s'élever au-dessus de toutes les considérations personnelles. Quand il s'agit de quelques sacrifices à faire, ces sacrifices sont placés à grande usure; ainsi l'a voulu le Créateur et le Conservateur de l'univers, dont l'ineffable sagesse a tout si bien coordonné dans son admirable ouvrage, que du vice naît le mal pour ceux qui s'y laissent aller, comme le bien véritable sort de la vertu pour ceux qui la pratiquent.

— Le 4 novembre, le tribunal de première instance, sous la présidence de M. Moreau, a entendu une messe du Saint Esprit, célébrée par M. Jalabert, l'un des grands vicaires de Notre-Dame. Après la messe, il s'est rendu dans la salle ordinaire de ses séances, où M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi, chargé du discours d'ouverture, a pris pour texte l'éloge de la *persévérance*, que la religion a consacrée comme la mère de la foi: qu'elle couronne comme

son triomphe, et qui tient aussi le premier rang parmi les vertus morales.

— On prétend qu'une commission, composée de M. l'archevêque de Reims, de M. le ministre de la maison du Roi et de M. le baron de La Ferté, intendant des Menus, est chargée des préparatifs du sacre. M. de La Ferté est déjà parti pour Reims.

— Il a été versé chez M. Chapelier, notaire, par deux dames de la Halle, deux souscriptions, l'une de 20 fr. et l'autre de 25 fr. pour le monument à ériger à la mémoire de Mgr. le duc de Berri.

— Les ambassadeurs de France près la Porte et la cour de Sardaigne ont fait célébrer des services funèbres en mémoire de Louis XVIII. Tous les Français qui se trouvoient à Turin ou à Constantinople y ont assisté.

— M. Chastelain, membre de la Convention nationale, un des signataires de la protestation contre la journée du 31 mai, et depuis membre du conseil des cinq-cents, vient de mourir dans une maison de campagne près de Sens, où il vivoit retiré depuis plusieurs années.

— Il y a quelques jours on a découvert à Saint-Omer, dans l'atelier des drapiers de la fabrique de Mme. veuve Pley, et dans le magasin d'un tanneur, plusieurs brûlots jetés par des malfaiteurs, mais qui heureusement se sont éteints. La nuit suivante, cette tentative fut renouvelée avec plus de succès, dans une fabrique de tanneries. Un grand incendie éclata, et consuma beaucoup de marchandises.

— Le 26 novembre dernier, il est survenu aux environs d'Arcis (Aube) un ouragan qui a causé les plus grands dommages; les couvertures d'un grand nombre de maisons ont été enlevées, et plusieurs bateaux qui étoient sur la rivière ont été submergés ou brisés.

— Le nommé Jean-Marie Faivret, manouvrier, condamné à la peine de mort, comme voleur de grands chemins, a subi sa peine à Dijon le 26 octobre; il est mort dans le repentir et dans les consolations de la religion.

— On dit que l'on va créer en Espagne dans toutes les provinces des juntes d'Etat composées d'ecclésiastiques et d'hommes de lois, connus par leurs vertus et leurs connoissances. Le but de ces juntes est d'empêcher la propagation des livres impies et révolutionnaires, et de surveiller également les écrits périodiques comme les journaux.

L'intérieur de Jésus et de Marie; par le Père Grou : 2e. édition (1).

Nous avons suffisamment fait connoître le Père Grou dans une notice insérée au n°. 788 de ce journal, et nous y avons même dit quelque chose du présent ouvrage, qui n'a paru

---

(1) 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

qu'après la mort de l'auteur, et qui a été tiré de ses manuscrits. « Jésus-Christ, dit le Père Grou, est l'unique et le parfait modèle proposé à tous les chrétiens, et on ne sauroit étudier sa vie avec trop d'attention pour apprendre comment on doit se comporter dans les mêmes circonstances ». L'auteur considère donc le Sauveur tour à tour dans sa vie cachée, dans sa vie publique, dans sa passion, dans son humilité, dans son amour pour les hommes, dans son abnégation, etc. Il y a 69 chapitres sur l'intérieur de Jésus; les derniers traitent de la vie eucharistique de Jésus-Christ, des raisons de s'attacher à l'intérieur de Jésus, de l'avantage d'imiter cet intérieur, et du renoncement à soi-même, sans lequel on ne peut entrer dans cet intérieur.

Après avoir consacré environ un volume et demi à l'intérieur de Jésus, l'auteur en vient à considérer celui de Marie, en s'en tenant toutefois à ce que l'Evangile et la tradition de l'Eglise nous apprennent d'elle. « Dieu, dit-il, n'a pas jugé à propos que nous fussions instruits des détails de sa vie, mais le peu que nous en savons suffit pour notre édification ». Cette partie de l'ouvrage se compose de 43 chapitres, qui ont pour objet les mystères et les vertus de la sainte Vierge, et les faits de l'Evangile qui ont rapport à elle. Le chapitre 43e. et dernier est comme le résumé de tout l'ouvrage, et présente Jésus et Marie comme le modèle, dans leurs divers états, sur lequel nous devons nous former.

Les ames pieuses trouveront dans cet ouvrage ces conseils d'abnégation, de détachement, de désappropriation que tous les maîtres de la vie spirituelle regardent comme le fondement de l'édifice de la perfection. Le Père Grou avoit toute sa vie médité sur ces matières, et tous ses écrits y sont relatifs.

De la Transmission héréditaire des Trônes dans les races légitimes, par M. Madrolle (1).

Nous rendrons compte de cet ouvrage, qui a encore un autre mérite que celui de l'à-propos, et qui est digne des autres écrits d'un auteur aussi distingué par la fermeté de ses principes que par son talent.

---

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 3 fr. et 3 fr. 55. c. franc de port. A Paris, chez Dentu; et au bureau de ce journal.

Exposé des droits, honneurs, préséances et immunités de l'ancien clergé de France; par un ancien ermite (1).

Je ne sais si c'est le progrès des lumières qui en est cause, mais on a aujourd'hui une merveilleuse facilité pour faire des livres. De bonnes gens ont encore la simplicité de croire qu'il faut pour cela beaucoup de travail et de recherches; ils s'épuisent en veilles, ils se fatiguent à creuser un sujet, ils compulsent mille écrits. Ils sont bien dupes avec leur exactitude et leurs scrupules; ils se ruinent la santé, tandis qu'il y a des méthodes faciles et expéditives, qui n'exigent ni une application pénible ni de longues méditations. Voulez-vous, par exemple, publier quelque ouvrage sur les droits et honneurs de l'ancien clergé? eh bien! il y a un moyen tout simple de remplir le plan. Rédigez sur ce sujet dix à onze pages, dans lesquelles vous ferez part de vos idées. Avec ces onze pages rien n'est si aisé que de composer un volume; car il est évident que vous pouvez y joindre l'état du personnel et des revenus de l'ancien clergé. Cela se trouve partout, entr'autres, dans le *Dictionnaire géographique* de l'abbé Expilly; copiez donc cet état. Prenez ensuite un ancien *Almanach royal* ou bien la *France ecclésiastique* qui s'imprimoit avant révolution; copiez encore dans ces recueils la liste des archevêchés et évêchés, des abbayes, des collégiales. Vous serez bien malheureux si, avec ces listes et ces états, vous ne parvenez pas à remplir une soixantaine de pages. Dites ensuite que,

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior.

dans les recherches auxquelles vous vous êtes livré, vous avez rencontré un travail fort utile, c'est le catalogue général des saints et saintes honorés dans la chrétienté. Il est impossible que ce catalogue ne vous procure pas au moins cent cinquante pages. Ainsi vous aurez un volume d'une grosseur honnête, qui certainement ne vous aura pas fatigué l'esprit, puisqu'il n'y aura que onze pages de vous, et que tout le reste aura été pris à droite et à gauche. Ne soyez point arrêté par la crainte de réunir des matières tout-à-fait disparates ni par l'embarras de choisir un titre qui convienne à des sujets si divers. Ce sont là de vains scrupules au-dessus desquels il faut vous élever.

Ce n'est point ici, comme on pourroit le croire, un tableau imaginaire; c'est le plan exact du volume que nous annonçons. L'*ancien ermite* n'y a pas mis plus du sien; onze pages au commencement, deux pages un peu plus loin, voilà tout ce qui est de lui dans cet *Exposé*. Je crois qu'il a eu de bonnes intentions; dans le peu qu'il dit, il parle convenablement des services du clergé et de l'injustice de sa spoliation. Il propose ses vues sur les moyens de rendre au clergé une partie de son ancienne influence; ces moyens sont de faire intervenir les curés dans l'administration de l'état civil et d'augmenter leur traitement. Mais comment parvenir à cette dernière mesure? Augmenter les impôts? vous faites crier bien des gens. L'auteur a imaginé un moyen dont il paroît fort satisfait, c'est de mettre au profit du clergé une retenue de 10 pour 100 sur tous les traitemens au-dessus de 1900 fr. Tous mes lecteurs, dit-il, avoueront que cette proposition n'a rien que de juste. Je ne suis pas persuadé de cela; je crois fermement, au contraire, que ceux sur qui pèseroit cette retenue s'en plaindroient amèrement. Au fond, ce seroit un nouvel impôt; et pourquoi pèseroit-il sur les fonctionnaires publics salariés par l'État plutôt que

sur les autres classes de citoyens? Ce seroit donner un nouveau prétexte de crier contre le clergé, et lui faire autant d'ennemis de tous ceux dont on diminueroit les revenus en sa faveur. Le bon *ermite* n'a sans doute pas calculé ces inconvéniens, et je soupçonne qu'en sa qualité d'ermite il est aussi étranger aux soins d'une bonne administration qu'à l'art de faire des livres.

Ce pauvre ermite ne sait-même pas d'une manière bien précise combien il y avoit d'évêchés en France; tantôt il en compte cent vingt-neuf, tantôt il dit qu'on en comptoit cent quarante, en y comprenant les évêchés de Corse et les évêchés *in partibus*. Mais jamais les évêques *in partibus* n'ont été comptés dans le clergé de France. Les évêques du Comtat y auroient eu plus de droits, puisqu'ils étoient considérés comme régnicoles; l'auteur ne les a pas fait entrer dans son tableau; il a oublié aussi les évêchés nouvellement créés de Nanci et de Saint-Diez. Il paroît qu'il avoit consulté un vieil almanach.

Sa liste des abbayes et des chapitres est tout simplement copiée d'après l'Almanach du clergé; l'auteur n'y a rien ajouté, et n'a point cherché à déguiser son plagiat par quelques renseignemens nouveaux.

Mais son *Catalogue des Saints* est ce qui offre surtout prise à la critique. En quoi ce *Catalogue* se rapporte-t-il au reste de l'ouvrage? L'auteur a voulu, dit-il, indiquer par-là aux curés les noms qu'ils peuvent admettre pour le baptême; mais comment y a-t-il fait entrer des personnages qui ne sont point honorés comme saints, et qui, quelle qu'ait été leur piété, n'ont point été proposés au culte des fidèles? il y en a un grand nombre de ce genre dans son *Catalogue*; César de Bus, qui n'est pas déclaré bienheureux, quoi qu'il en dise; Antoine Le Quieu, Barthélemi Picquerey, Claude Bernard, Claude Martin; Madeleine de Cys, dame de Combé; Félix Vialart, évêque de Châ-

lons; François Palu, Françoise de Pollalion; Gault, évêque de Marseille, etc., etc. Ces pieux personnages et beaucoup d'autres qui ont brillé dans le 17e. siècle par leur zèle et leurs vertus, sont fort estimables sans doute, et peuvent être proposés en particulier pour modèles; mais peut-on les prendre pour patrons au baptême? de plus, ce *Catalogue* est dressé avec négligence; le même personnage y est présenté sous différens noms, d'autres personnages y sont confondus. Cette liste inexacte et incomplète sera donc très-peu utile; elle n'a point de rapport avec le titre du volume, et au fond tout ce qui entre dans cet *Exposé* est également dénué de critique et d'intérêt. Nous sommes entrés dans cet examen pour éviter à d'autres d'y être pris, et pour prémunir nos lecteurs contre le charlatanisme d'un titre imposant et trompeur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Du temps de nos pères, les outrages faits aux choses saintes excitoient une émotion générale, et la foi des peuples sembloit redoubler dans ces occasions, et cherchoit les moyens de réparer par de solennelles expiations les attentats de quelques malheureux égarés par le fanatisme ou la cupidité. Lors de la naissance du protestantisme, une statue de la sainte Vierge fut brisée et renversée dans une des rues de la capitale, en 1528. François Ier. fit faire une statue d'argent qu'il plaça lui-même avec beaucoup d'appareil, le 11 juin, dans le lieu d'où la statue avoit été enlevée. Le Roi, les Princes, les grands officiers, les corps, les chapitres, les religieux assistèrent à une messe solennelle célébrée par l'évêque de Paris, et on se rendit en procession au lieu où l'outrage avoit été commis. On trouve le récit de cette cérémonie dans l'*Histoire de l'église gallicane*, liv. LII, an 1528. Dans le siècle suivant, deux profanations successives qui eurent lieu dans l'église Saint-Sulpice donnèrent lieu à des expiations non moins solennelles. La révolution, qui a multiplié parmi nous toute sorte de crimes, nous a-t-elle rendus entièrement in-

sensibles aux insultes contre ce qu'il y a de plus auguste dans la Religion ? Non sans doute ; il est encore des ames ferventes qui sont touchées profondément de ces attentats, et qui s'efforcent de calmer la colère céleste provoquée par de tels excès.

Nous avons parlé du vol sacrilége commis à Surêne la du 31 octobre au 1er. novembre, et nous avons cité quelque chose du Mandement publié dans cette occasion par M. l'archevêque. Le prélat avoit annoncé une cérémonie expiatoire à Surêne ; elle a eu lieu avec les circonstances les plus édifiantes, le dimanche 7 novembre. Dès le matin des personnes de tout rang se sont rendues à Surêne pour prendre part à la cérémonie : on a remarqué une femme qui a traversé le village en habits de deuil, la corde au cou ; elle est entrée ainsi dans l'église et a disparu ensuite au milieu de la foule. Le portail de l'église et le sanctuaire étoient tendus de noir, l'autel dépouillé de ses ornemens ; les reliquaires voilés, le tabernacle ouvert. M. l'Archevêque est arrivé sur les dix heures et a été reçu au presbytère par le sous-préfet de l'arrondissement et par le maire de Surêne. Le Prélat, accompagné de trois de ses grands-vicaires, MM. Desjardins, Borderies et Gallard, s'est mis en marche pour l'église ; une quarantaine d'ecclésiastiques des séminaires de Paris le précédoient. La garde nationale formoit la haie ; les tambours commençoient à battre, lorsque M. l'Archevêque les a fait cesser. « Point d'éclat, a dit le prélat ; respect à la douleur publique ; du silence et du recueillement. » M. de Jessaint, sous-préfet de Saint-Denis, le maire et son adjoint, le juge de paix du canton suivoient la procession.

M. l'archevêque étant arrivé dans l'église, qui étoit remplie de monde, fit sa prière au pied du maître-autel ; puis il s'assit, et M. le curé fit la lecture du Mandement dont nous avons parlé : le respectable pasteur avoit l'air pénétré. La lecture finie, tous les assistans se mirent à genoux, et l'on chanta le *Miserere*. On alla ensuite processionnellement et en silence chercher le saint Sacrement, qui avoit été déposé dans la chapelle de la sainte Vierge. Pendant ce temps, on dépouilla l'autel des signes de deuil. Le prélat ayant placé le ciboire sur l'autel, se dépouilla successivement de toutes les marques de sa dignité, de sa croix, de sa mozette, de son anneau, et ne garda que son rochet. Il prit en main un flambeau, et,

précédé de M. le curé, il monta dans la chaire, où il fit une exhortation touchante :

« Habitans de Surène, dit-il, vous avez entendu votre respectable pasteur vous exprimer notre douleur et la sienne. Sans doute, à cette triste nouvelle, votre ame s'est livrée à une profonde affliction : qui pourroit rester indifférent à un tel attentat! Ne devez vous pas gémir, surtout, de ce qu'il a été commis parmi vous? Ne sommes-nous pas tous coupables au moins d'indifférence, de négligence, de froideur envers un si bon maître, toujours présent au milieu de nous? Efforçons-nous de le dédommager par notre zèle des outrages qu'il a reçus; sanctifions les jours qu'il s'est réservés, approchons du sacrement de son amour, détournons les fléaux que nos crimes pourroient attirer sur nous; prosternons nous, mes frères.... »

Nous ne donnons ici que la substance du discours du prélat. Quand il eut fini, tout le monde se prosterna en effet, et Mgr. prononça l'amende honorable d'une voix émue. Pendant ce temps, on remarquoit, dans différentes parties de l'église, des signes manifestes d'une pieuse douleur. De retour à l'autel, M. l'archevêque a replacé le saint Sacrement dans le tabernacle, dont la porte étoit encore démontée; il s'est revêtu des habits sacerdotaux et a célébré une messe basse, au milieu de laquelle on a récité les prières du prône. Le moment de la communion, surtout, a été fort édifiant : quarante jeunes ecclésiastiques et environ soixante personnes de toute condition se sont approchés de la sainte table avec un grand recueillement. On voyoit que ces ames pieuses vouloient dédommager Notre-Seigneur d'une horrible profanation. Après la messe, le prélat a annoncé que tous les ans on célébreroit en cette paroisse la fête de la réparation, et qu'il donneroit chaque année une torche qui brûleroit devant le saint Sacrement. Mgr. a refusé tous les honneurs qu'on rend ordinairement à l'évêque diocésain; il n'a point voulu déjeûner au presbytère, et s'est retiré sans pompe. Tout son extérieur, pendant la cérémonie, annonçoit combien il étoit affecté du crime commis au milieu de son troupeau, et des fidèles étoient venus de la capitale s'associer à sa douleur et à ses prières.

— Des ames pieuses ont commencé à Paris, le 4 novembre, jour de la fête de saint Charles, une quarantaine de prières pour attirer les bénédictions du ciel sur notre Roi. Un petit écrit, qui a été publié à ce sujet, contient les prières qui peuvent être récitées. On y invoque pour le Roi les saints apôtres et patrons de la France. On invite à faire à la même

intention, pendant la quarantaine, une communion et une aumône. On pourra commencer cette quarantaine, dans les provinces, lorsque l'imprimé y sera parvenu. Cet imprimé, qui est fort court, a été distribué à très-grand nombre. On le trouve chez M. Le Clere et compagnie.

— Le jour où a été béni le maître-autel de l'église Saint-Sulpice, M. l'archevêque a reçu les vœux des Sœurs de l'Association des Bons-Secours, sous l'invocation de Notre-Dame-Auxiliatrice. Ces Sœurs soignent et veillent les malades à domicile, et se sont déjà rendues utiles à beaucoup de familles. Leur charité, leur exactitude et leur modestie leur procurent l'estime et la confiance de tous ceux qui les connoissent. La maison principale est rue Notre-Dame-des-Champs, n°. 13. Une autre maison vient d'être établie à Lille. On demande des Sœurs à Nantes et à Rouen. Il est à désirer que l'Association s'étende; elle pourroit rendre des services signalés à la religion, à la société et aux familles.

— M. l'évêque de Bayeux a publié un Mandement pour annoncer la mission qu'il a voulu procurer à sa ville épiscopale. Le prélat se félicite d'avoir rempli par là les vœux et les intentions de son sage prédécesseur. Il s'adresse principalement au clergé et aux fidèles de la ville et du canton de Bayeux :

« Des ouvriers évangéliques, déférant aux vœux réitérés que nous leur avons exprimés, vont paroître au milieu de vous, pour seconder le zèle de vos respectables pasteurs et de tous les dignes ministres de Jésus-Christ qui travaillent à la sanctification de vos ames; et par leurs efforts réunis ils affermiront les justes, ranimeront les tièdes, et feront rentrer les hommes égarés dans les sentiers de la justice.

» Ce n'est pas que vous ayez manqué jusqu'à présent des moyens capables de produire ces salutaires effets : vous devez reconnoître avec actions de grâces que Dieu vous a prodigué les dons de sa miséricorde. Nous savons avec quel dévoûment et quel succès nos chers coopérateurs ont travaillé à faire revivre ou à maintenir la foi et la charité dans vos ames : mais ne leur reste-t-il aucuns vœux à former? Combien de chrétiens, accoutumés à entendre la voix de leurs pasteurs, y sont devenus presque insensibles, et languissent dans une funeste tiédeur, ou même dans un entier oubli de Dieu et de l'éternité! Combien d'autres, séduits par de fausses doctrines, ont ouvert imprudemment leur ame au poison de l'incrédulité, ou demeurent plongés dans cette froide indifférence qui glace et fait périr au fond des cœurs le germe de toutes les vertus chrétiennes! Combien d'hommes, esclaves du respect humain, craignent de se déclarer pour la religion de Jésus-Christ, à laquelle ils rendent secrètement hommage, et ne remplissent aucun de ces devoirs sacrés que l'Eglise prescrit à ses enfans »!

Le prélat met cette mission sous la protection de la sainte Vierge, patronne de son église, des anges tutélaires de la ville, et des saints évêques qui l'ont précédé sur le siége. Il se proposoit d'en faire lui-même l'ouverture, qui a dû avoir lieu le dimanche 7, à l'issue des vêpres. Les curés sont invités à recommander le succès de la mission aux prières de leurs paroissiens. Nous avons dit précédemment que cette mission seroit donnée par la société des missionnaires de France, qui ont ouvert en même temps d'autres missions à Auxerre et à Beaune.

— M. l'évêque de Strasbourg a publié successivement deux Mandemens, qui ordonnoient des prières, l'un pour le repos de l'ame de Louis XVIII, l'autre pour attirer les bénédictions de Dieu sur le nouveau Roi. Dans le premier, le prélat célèbre les grandes qualités du feu Roi, sa constance dans les revers, et surtout son courage aux approches de la mort :

« Avec quel calme il a entendu sonner sa dernière heure! Nourri des grandes pensées de la foi, a-t-il exprimé un sentiment de regret à la vue du monde qui fuyoit loin de lui? Ah! il avoit connu dans l'exil tout le néant des choses humaines! Et quand il lui a fallu quitter ce palais de ses ancêtres plein de si brillans souvenirs, et cette auguste famille qui le chérissoit comme un père, et le plus beau trône de l'univers illustré depuis neuf siècles par des princes de son sang, et un grand peuple qui admiroit ses rares talens et bénissoit ses bienfaits, son ame généreuse, plus forte que la mort, n'a point été effrayée de la rigueur du sacrifice. Avec un esprit élevé, et d'un regard fixe et courageux, il a contemplé sans frémir le tombeau où devoit reposer sa cendre ».

D'après les dispositions du prélat, un service solennel a été célébré, le 25 septembre, dans son église cathédrale, et les prêtres ont dit à la messe, pendant six semaines, les oraisons pour le Roi défunt. Pendant le même temps, on sonnoit toutes les cloches trois fois par jour dans toutes les paroisses, pour avertir les fidèles de prier à la même intention. Par le second Mandement, du 25 octobre, M. l'évêque ordonnoit de célébrer une messe solennelle le jour de la saint Charles, pour implorer les lumières du ciel sur Charles X. Pendant huit jours, les prêtres devoient ajouter à la messe l'oraison de saint Charles et celle pour le Roi, et les curés devoient exhorter les fidèles à offrir pour la même fin des prières, des communions et des aumônes.

— M. l'abbé Coulet, chanoine d'Avignon, nous prie de publier la déclaration suivante :

« En 1802, avant de reprendre les fonctions du ministère, j'allai me présenter à M. l'abbé de Rochemore, archidiacre et administrateur de Nimes, qui ne manqua pas de me parler de mon adhésion à la constitution civile du clergé. J'avois, à la vérité, abandonné cette constitution et les fonctions ecclésiastiques, huit mois avant la clôture des églises, qui eut lieu dans le pays à la fin de février 1794. J'adhérai cependant au bref de Pie VI, du 19 mars 1792, contre les constitutionnels; mais cette adhésion n'eut aucun éclat, et ne fut connue que de M. l'abbé de Rochemore et de moi. Dès l'arrivée de M. Perrier dans son diocèse, M. de Rochemore s'intéressa vivement à moi, et conseilla au nouvel évêque de me placer dans son secrétariat; ce qu'il n'eût point fait, si je ne lui eusse donné un gage de la sincérité de mon retour.

» J'ai exposé, dans le temps, ces circonstances à M. l'archevêque actuel, qui en a paru content. Depuis plus de deux ans, et par l'entremise de M. l'abbé Collet, ancien grand-vicaire, j'ai écrit à la Pénitencerie à Rome, et j'ai marqué que M. l'administrateur apostolique de Nimes m'avoit relevé des censures que j'avois encourues, et que j'avois rempli la pénitence qui m'avoit été imposée. D'après cela, M. le cardinal grand-pénitencier n'a exigé de moi que l'application de cinq messes à son intention.

» Toutefois je désire donner plus de publicité à ma démarche : ce désir ne tient, Dieu merci, ni à la crainte, ni à aucun sentiment ou vue humaine, et n'a d'autre motif que l'envie de montrer mon attachement et ma soumission à l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je prie donc M. le rédacteur de *l'Ami de la Religion* d'insérer le présent acte dans son journal, pour la parfaite tranquillité de ma conscience et l'édification publique. Avignon, 7 octobre 1824.

COULET, *chanoine* ».

— En annonçant, dans notre n°. 1060, la mort de M. de La Porte, évêque de Carcassonne, nous avions parlé de la nomination des grands-vicaires pendant la vacance du siége, et nous n'avions cité que MM. Pignard, Bonnery, Pinel et Cazaintre, qui avoient signé le Mandement pour ordonner des prières. Ces ecclésiastiques ne sont cependant pas les seuls grands-vicaires : le chapitre de Carcassonne a nommé, le 20 septembre, MM. Martin, résidant à Narbonne, et Pignard, résidant à Carcassonne, tous deux anciens vicaires-généraux agréés par le Roi. Le chapitre leur a adjoint MM. Buffet-Delmas, chanoine, supérieur du petit séminaire; Bonnery, Pinel et Cazaintre, chanoines. M. Sicard est continué secrétaire de l'évêché; M. Bonnery est official, et M. Delangre, supérieur du grand séminaire, est promoteur. Tous les pou-

voirs donnés par le feu évêque sont maintenus, sauf, conformément à ses intentions, les permissions qui seroient contraires à son Ordonnance du 15 novembre 1823, relative au nouvel *Extrait du Rituel de Carcassonne*, ainsi qu'à sa Circulaire du 1er. septembre dernier. L'*Extrait du Rituel*, qui a été imprimé récemment, n'a pu être encore envoyé dans tout le diocèse. L'Ordonnance est à la tête du Livre.

— Nous trouvons encore, dans un journal étranger, le récit d'une guérison extraordinaire arrivée à Lisbonne, dans la personne d'Hélène Horton, femme catholique anglaise, demeurant dans cette ville. Elle étoit attaquée, depuis dix-huit mois, d'une maladie fort singulière. Après avoir été long-temps d'une bonne santé, elle avoit perdu tout à coup l'usage de ses facultés, ne parloit plus, et restoit immobile et insensible sur une chaise, ayant besoin qu'on lui rendît, comme à un enfant, les services les plus nécessaires. Son mari, ses enfans, ses amis, rien ne pouvoit la tirer de cet état pénible. Son père, M. J. Cussen, ayant appris les guérisons qui ont eu lieu en Irlande en dernier lieu, consulta le président du collége Anglais, à Lisbonne, sur son désir d'écrire au prince de Hohenlohe. Le président l'ayant approuvé, il écrivit au prince le 27 novembre de l'année dernière, et fit passer sa lettre à Vienne par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Portugal en cette cour. Le prince lui répondit le 4 avril par la même voie. Le jour fixé pour les prières étoit le 28 mai. Ce jour-là une grand'messe fut célébrée au collége Anglais par le président; les familles Horton et Cussen y assistèrent, et unirent leurs prières pour la malade, qui ne fut point prévenue de cela, son état ne lui permettant pas de prendre part à cet acte de piété. Cependant, depuis ce temps, elle alla de mieux en mieux, et en peu de jours elle recouvra ses facultés, sans laisser voir de traces des accidens passés. Elle se livra de nouveau au soin de sa maison et de ses enfans, sans conserver d'idée de son état antérieur, dont on évitoit de lui parler. La lettre de M. Cussen, qui donne ces détails, est datée de Lisbonne, le 8 juillet dernier, six semaines après l'époque des prières. Elle est insérée dans le *Catholic Spectator*, cahier d'août, second volume, n°. 8. Ce recueil, dont nous nous proposons de parler quelque jour, nous paroît offrir plusieurs choses dignes d'exciter l'intérêt parmi les catholiques.

— L'émigration qui continue à se faire d'Angleterre et

d'Irlande vers le Nouveau-Monde, s'est particulièrement dirigée, dans ces derniers temps, vers le Haut-Canada, et cette partie, qui étoit presque inhabitée auparavant, se couvre aujourd'hui de villes qui s'élèvent rapidement. Dans le nombre de ces nouveaux habitans, il se trouve beaucoup de catholiques, et il a fallu pourvoir à leur administration spirituelle. M. Alexandre M'Donel, évêque de Rhesina, a été nommé, comme nous l'avons dit, suffragant et grand-vicaire de M. l'évêque de Quebec pour tout le Haut-Canada. En 1822, il avoit avec lui cinq prêtres, et on croit que le nombre en a augmenté depuis. On a senti aussi le besoin d'élever des églises dans ce pays; on en a commencé neuf en divers endroits, et il en faudroit même un plus grand nombre. Quelques-unes sont finies, d'autres sont assez avancées; il en est dont on pose les fondemens et pour lesquelles on rassemble des matériaux. Mais le peu de ressources qu'offrent ces colonies naissantes, la rareté de l'argent, les besoins sans nombre des habitans, font que ces constructions vont lentement, et donnent même lieu de craindre qu'elles ne puissent s'achever. De bons catholiques ont cependant engagé leur fortune et leur crédit pour soutenir les dépenses, et ils réclament les secours de leurs frères d'Europe. M. l'évêque de Rhesina a fait un appel à tous les catholiques de tous les pays. Il leur représente combien il est important d'affermir la religion dans ces provinces lointaines, et de procurer aux nouveaux colons les instructions et les pratiques sans lesquelles ils tomberoient peut-être dans la barbarie. Deux ecclésiastiques anglais, MM. Wald et Scott, dont le premier étoit en France il y a quelques années, sont chargés de recevoir les dons, et de les faire passer dans le Canada.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a visité le 6 novembre l'Hôtel-Dieu de Paris. Il est arrivé à une heure, accompagné de Mgr. le Dauphin et de plusieurs officiers de la couronne. S. M. a été reçue par le conseil des hospices, par M. le baron Dupuytren, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et par les dames supérieures de cet hospice. M. le Préfet de la Seine, au nom du conseil des hospices, a harangué le Roi sous le vestibule. S. M. a répondu : « En venant dans cet asile de douleurs je remplis un devoir » et comme homme et surtout comme Roi. Le premier besoin de » mon cœur est le soulagement de mon peuple. Je verrai avec plai- » sir les améliorations obtenues, et je ferai remarquer ce qui pourroit

» manquer. Je ne puis mieux confier le soin des malades qu'aux » personnes chargées de cet hôpital et aux membres du conseil. » Aussitôt les cris de *vive le Roi!* se sont fait entendre, et l'enthousiasme s'est communiqué à la foule immense qui attendoit sous le parvis le retour de son Roi. S. M. a été conduite de là à la chapelle par Mgr. l'Archevêque, qui a entonné le *Domine, salvum*. Le Roi a parcouru ensuite successivement et avec le plus grand détail toutes les salles. Il étoit accompagné de M. Dupuytren. Il parloit avec affabilité à presque tous les malades qui, malgré la violence de leur mal, trouvoient assez de forces pour crier *vive le Roi!* Le Roi, après avoir témoigné sa satisfaction, est sorti à trois heures et demie, et a inspiré le plus vif enthousiasme à la foule qui l'attendoit.

Cette visite sera mémorable. Une foule de mots heureux et de traits de bonté ont été recueillis. S. M. a dit à la supérieure des religieuses, qu'il connoissoit sa piété, son zèle et son dévoûment. Apercevant d'une fenêtre le Louvre et le château des Tuileries, *Il est bon*, a-t-il dit, *que du palais des Rois on découvre la demeure du pauvre.* Ayant rencontré des dames qui visitent cet Hôtel Dieu pour y soigner les malades, il leur a dit : *Il y a du bien à faire ici, Mesdames : j'étois sûr de vous y trouver.* Le Roi a voulu boire au rétablissement des malades. Comme la visite étoit longue, et qu'on proposoit à S. M. de l'abréger, *Non*, a-t-elle dit, *je ne suis pas fatigué; je veux tout voir.* Le Roi est, en effet, allé partout, même dans la salle des morts. Il a parlé à un grand nombre de malades avec cette grâce et cette bonté qui lui sont propres.

— Le Roi, accompagné de M. le Dauphin et de Mme. la Dauphine, est parti le 8 de ce mois pour Compiègne.

— Le Roi, voulant consacrer les commencemens de son règne par des actes de bienfaisance et de charité, vient d'accorder, sur la proposition de M. le duc de Doudeauville, plus de deux cents pensions sur la liste civile. Parmi ces pensionnaires on distingue Mme. Blondel, veuve d'un ancien magistrat vendéen; la veuve du colonel Reith, dont Mme. la princesse de Hohenlohe a fait connoître la position fâcheuse, et la famille du courrier Scheid, mort des fatigues qu'il avoit éprouvées dans la dernière guerre d'Espagne. Toutes ces pensions doivent courir à dater du jour de l'entrée de Sa Majesté dans la capitale. D'autres secours ont été en outre distribués, et plusieurs enfans recevront aux frais du Roi une éducation convenable.

— Le Roi et les Princes se sont empressés de réparer les ravages causés par un incendie dans la paroisse de Fizille. Le Roi a envoyé à M. le préfet de l'Isère 800 fr., M. le Dauphin 1000 fr., Mme. la Dauphine 300 fr., Madame, duchesse de Berri, 150 fr., Mgr. le duc d'Orléans 100 fr., pour être distribués à ceux qui ont le plus souffert de cet événement.

— Un vieux château situé dans une vallée au milieu de hautes montagnes, sur les bords de l'Isère, vient d'être transformé en une église par la piété des habitans; mais les ressources de ces pauvres gens étant épuisées, leur entreprise devoit rester imparfaite sans la

bienfaisance des Bourbons. Le Roi a donné à cette église un ostensoir, et Mgr. le Dauphin et Mme. la Dauphine ont envoyé 1000 fr.

— Ce n'est jamais en vain qu'on invoque la bienfaisance d'un Bourbon. M. le Dauphin, informé par M. le préfet de l'Aveyron, des désastres d'un violent incendie qui a éclaté dans la paroisse de Belvesé, a daigné envoyer 600 fr. pour être distribués aux familles victimes de cet accident.

— Mgr. le Dauphin, informé de l'incendie qui a eu lieu dans la paroisse de Veslud (Aisne), a accordé une somme de 600 francs pour les victimes de cet évènement.

— Le 12 octobre dernier, un incendie se manifesta dans la paroisse des Islettes, arrondissement de Verdun. Le zèle des habitans arrêta en peu d'instans le progrès des flammes; une seule maison a été entièrement consumée; mais un habitant nommé Seroux, charron, a péri victime de son dévoûment. Il a laissé une veuve avec neuf enfans en bas âge, et dans la plus profonde misère. M. le Préfet s'est empressé de donner un secours de 200 francs à cette famille malheureuse. Il a appelé aussi sur elle la bienfaisance de Mgr. le Dauphin, qui a daigné accorder une somme de 250 francs.

— Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique a nommé, par un arrêté du 25 octobre, inspecteur-général honoraire de l'Université, M. Laborie, proviseur du collége Louis-le-Grand.

— Plusieurs légions de la garde nationale se sont réunies le 4 dans un banquet, et ont célébré la fête de S. M. Charles X. Les toasts du Roi, des Princes et Princesses de la famille royale ont été portés et accueillis avec transport. L'enthousiasme le plus vrai, la gaîté la plus vive ont présidé à cette fête.

— La Cour des comptes est rentrée le 4 novembre. M. le premier président a exprimé ses regrets sur la mort de Louis XVIII, et a célébré les commencemens du règne de Charles X. Après la réception de trois nouveaux magistrats, et un discours de M. le procureur-général, la séance a été terminée par un exposé des travaux de la Cour.

— Cinq individus prévenus d'avoir tenu, l'un comme banquier, les autres comme compères, un jeu de filoux, dit de la *Jarretière*, ont été traduits en police correctionnelle. Trois d'entre eux ont été acquittés. Le banquier, nommé Dupleit, qui avouoit tous les faits, et le nommé Fournet, sur qui ont été saisis de prétendus rouleaux d'or qui ne renfermoient autre chose que du papier, ont été condamnés chacun à deux mois de prison et 100 francs d'amende.

— La cloture de la souscription pour l'acquisition du domaine de Chambord doit avoir lieu très-incessamment. Les villes se disputent l'honneur de contribuer à hater ce moment.

— MM. les fonctionnaires et élèves du collége royal de Louis-le-Grand ont versé la somme de 1,200 francs pour la souscription de Chambord.

— MM. les conseillers référendaires en la Cour des comptes ont adressé à M. le procureur-général une requête pour faire inaugurer le buste de S. M. Charles X.

— Nous avons fait connoître inexactement la commission du sacre; elle se compose de M. le président du conseil des ministres, de M. le ministre de la maison du Roi, de M. l'archevêque de Reims, du premier gentilhomme de la chambre, du capitaine des gardes de service, et de M. le marquis de Dreux-Brézé. C'est ce dernier qui est parti pour Reims.

— Les projets de loi d'indemnité pour les émigrés qui ont été imprimés et distribués à Paris, sont entièrement étrangers au gouvernement. Les renseignemens qu'il seroit jugé nécessaire de publier à cet égard ne le seront que par la voie du *Moniteur*.

— M. Pariset a démenti tout ce que certains journaux avoient dit au sujet du travail de la commission de vaccine. Il n'y a eu ni infidélité de sa part, ni suggestion de la part du gouvernement.

— Un notaire de Paris, après avoir trompé indignement la confiance publique, a pris la fuite pour se soustraire à la rigueur des lois. Ses confrères, voulant venger l'honneur de l'état et couvrir d'opprobre celui qui avoit osé lui porter atteinte, ont provoqué contre lui les poursuites de la justice, et ont pris en même temps l'engagement de réparer les torts faits à une nombreuse clientelle.

— M. le duc de Noailles, plus connu sous le nom de duc d'Ayen, est mort à Fontenay en Brie, le 26 octobre dernier, à l'âge de quatre-vingt cinq ans. Appelé par sa naissance à la carrière des armes, il entra au service de Louis XV, qu'il servit avec le même dévoûment qu'il a montré depuis pour le malheureux Louis XVI. Il étoit pair de France et beau-père de M. de La Fayette. Il se fit remarquer par la finesse de son esprit et la variété de ses connoissances. A l'approche de la mort, il a reçu les secours de la religion, et a cessé de vivre au milieu des larmes d'une très-nombreuse famille.

— M. Bouchard-Descarneaux, membre de la chambre des députés et siégeant au côté gauche, vient de mourir à Paris.

— Le Conseil municipal de Rouen avoit supplié MADAME, duchesse de Berri, de permettre, avec l'agrément du Roi, qu'une rue qui doit être ouverte reçût le nom de *rue Caroline*. S. M. et S. A. R. ont daigné accéder à cette demande.

— Cordier, conventionnel régicide, vient de mourir à Bruxelles dans un état de pauvreté.

— Il paroit certain que l'armée d'occupation va rentrer en France, mais que de fortes garnisons occuperont encore les principales places de guerre. On s'occupe sans relâche de l'organisation des volontaires royaux, qui seront bientôt au complet.

— On dit que le général Latour doit retourner en France, et qu'il aura pour successeur dans le commandement le duc de Dino, général de cavalerie pendant le siége de Cadix.

— Depuis quelques jours les bords du Rhin et de la Moselle sont inondés par suite de débordemens et de pluies continuelles. De tous côtés on n'entend parler que des ravages causés par les eaux. Des ponts et des maisons se sont écroulés, et une multitude de bestiaux se sont noyés. La perte sera très-considérable. Les routes sont coupées en plusieurs endroits, et la communication ne peut se faire que

par bateaux. Toutes les nouvelles que l'on reçoit de Metz, de Strasbourg et de Colmar sont pleines du récit de désastres causés par la crue des eaux ; toutes les rivières sont débordées, et la température douce fait craindre que ce fléau ne continue.

— Un bâtiment a échoué sur les côtes de la Corse. Huit matelots ont péri ainsi que plusieurs passagers.

— M. de Solvyns, auteur d'un ouvrage sur les *Hindous*, vient de succomber à une attaque d'apoplexie à Anvers, sa patrie.

— Vingt-deux réfugiés espagnols ont été débarqués en Angleterre. Quelques-uns d'entr'eux sont des personnages marquans; tels que des médecins du roi, des grands d'Espagne, des membres des cortès et des officiers généraux.

— Le gouvernement des Pays-Bas s'occupe depuis long-temps des moyens de purger le pays de toute espèce de mendians. Les nationaux seront déposés dans des ateliers de travail qu'on établit pour eux ; les étrangers seront conduits aux frontières.

— Le parlement d'Angleterre a été prorogé du 4 novembre jusqu'au 6 janvier.

— L'empereur de Russie vient d'adresser à M. Lamartine, qui lui avoit fait hommage de ses œuvres, une lettre dans laquelle il lui témoigne sa bienveillance et son estime.

— La population de tout l'empire de Russie, avec celle du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande, s'élevoit, au commencement de cette année, à 53 millions 768,000 individus. D'après des données très-authentiques, la population de la Russie s'accroît chaque année d'un demi-million.

— On écrit de Tripoli de Barbarie, en date du 2 septembre, que le docteur Oudni, directeur des voyageurs anglais partis de cette ville pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, a succombé en route, ainsi que M. Tool, le plus jeune de ces voyageurs.

— On écrit de Wassington que, lorsque M. de La Fayette est arrivé dans cette ville, les ministres d'Angleterre, de France et de Russie ont refusé de prendre part au dîner que M. Adams a donné à son occasion.

L'année dernière est mort *incognito* un homme qui avoit prodigieusement écrit, et qui n'en étoit pas moins obscur : c'est Pierre-Jean-Baptiste Nougaret, né à La Rochelle le 16 décembre 1742. Il composa de bonne heure des pièces de théâtre, figura dans les administrations révolutionnaires, fut renvoyé des bureaux de la commune de Paris, et n'a pas cessé d'écrire jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1823. On a de lui une foule de pièces de vers, de pièces de théâtre, des romans, un Eloge de Voltaire, un Supplément à un poëme fameux du même, des *Hymnes pour toutes les fêtes nationales, avec des réflexions sur le culte exclusif et les prêtres;* d'autres écrits

licencieux ou révolutionnaires, et enfin des compilations historiques sous le titre trompeur de *Beautés*. Nous avons cité, entr'autres, les *Beautés et merveilles du Christianisme* et les *Beautés de l'Histoire ecclésiastique*. *Voyez* nos numéros 48, 302 et 855. Il est triste de penser que l'année même de sa mort, à plus de quatre-vingts ans, cet auteur enfantoit encore des ouvrages du même genre, qui n'offrent ni jugement, ni intérêt. On a aussi de lui un *Raynal de la jeunesse*, in-12, et des *Beautés de l'Histoire du règne des Bourbons*, aussi in-12, dont il faut se défier. Il est peu d'auteurs aussi médiocres et aussi malheureusement féconds. La liste de ses ouvrages se monte à environ cent. Il est vrai qu'ils ne lui coûtoient aucune peine, et qu'il les remplissoit à la hâte de tout ce qu'il trouvoit çà et là dans d'autres ouvrages.

L'Académie d'Amiens a couronné, dans sa séance du 26 août dernier, un dithyrambe de M. Liadière, intitulé : *Dioclétien aux Catacombes de Rome*. L'auteur suppose que Dioclétien, égaré dans les souterrains de Rome, assiste aux sacrifices et aux prières des chrétiens, et est touché de leurs sentimens et de leur courage. Il y a de beaux détails dans ce petit poème, dont nous citerons un court passage :

L'air rententit de cris funèbres.....
C'est la voix de César!..... à ses segards troublés,
Devant son lit, pâles, échevelés,
Sont apparus dans l'horreur des ténèbres,
Les spectres des martyrs par son ordre immolés.
Il les a vus; ce n'est point un vain songe;
Il les a vus, il les voit!..... de ses sens,
Durant le jour, la terreur se prolonge.....
En vain des flots de courtisans,
Pour l'arracher au remords qui le ronge,
Elèvent jusqu'aux cieux son auguste bonté,
Et, flattant de son cœur l'orgueilleuse chimère,
Décorent, sans rougir, sa puissance éphémère,
Du nom pompeux d'*éternité;*
En vain de cent beautés la danse enchanteresse,
Et de leurs harpes d'or les amoureux soupirs,
Des banquets somptueux la brillante allégresse,
Combattent, à grands frais, sa royale tristesse,
En irritant l'aiguillon des désirs;
A leur voix mercénaire il demeure insensible:
Sa conscience incorruptible
Se place entre son crime et l'attrait des plaisirs.

FIN DU QUARANTE-UNIÈME VOLUME.